

EXPLORER AVANCER IMPACTER

Rapport annuel intégré 2024



SOMMAIRE

Manifeste	1
Messages de Rosemary Thorne, Présidente du Conseil d'Administration, et d'Ilham Kadri, CEO	2
1 Stratégie	7
1.1 Chiffres clés de 2024	8
1.2 Notre stratégie	9
1.3 Comment nous créons de la valeur	16
1.4 Notre ambition en matière de durabilité	20
2 Performances	25
2.1 Vue d'ensemble des résultats consolidés	26
2.2 Contexte de préparation	30
2.3 Notes concernant les chiffres sous-jacents du groupe	31
2.4 Chiffres sous-jacents par segment	39
2.5 Réconciliation des chiffres sous-jacents avec les chiffres IFRS	42
2.6 Chiffres par action	43
2.7 Perspectives	45
3 Déclaration de gouvernance d'entreprise	47
3.1 Introduction	48
3.2 Capital, actions et actionnaires	49
3.3 Conseil d'Administration et Comités du Conseil d'Administration	53
3.4 Executive Leadership Team (ELT)	69
3.5 Rapport de rémunération	73
3.6 Principales caractéristiques de la gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne	96
3.7 Audit externe	97
3.8 Dérogation au code belge de gouvernance	98
3.9 Éléments à publier en vertu de l'article 34 de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007	98
4 Gestion des risques d'entreprise	103
4.1 La gestion des risques d'entreprise en action	104
Litiges	111
5 Déclarations relative à la durabilité	113
5.1 Généralités	114
5.2 Environnement	132
5.3 Social	194
5.4 Gouvernance	225
6 États financiers	243
6.1 États financiers consolidés	244
6.2 Notes relatives aux états financiers consolidés	252
6.3 Jugements comptables déterminants et principales sources d'incertitude en matière d'estimations	258
6.4 États financiers abrégés de Syensqo SA	373
Glossaire	392

À propos de ce rapport

Le rapport annuel intégré 2024 de Syensqo fournit des informations importantes sur le Groupe pour l'année échue au 31 décembre 2024. Le rapport annuel intégré de Syensqo inclut un rapport de gestion, conformément à l'article 12 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé. Les informations requises par les articles 3:6 et 3:32 du Code belge des sociétés et des associations figurent dans différents chapitres du rapport. Elles incluent notre Déclaration de gouvernance d'entreprise, notre rapport de rémunération, le rapport sur la gestion des risques, la revue des performances de la Société, ainsi que la déclaration relative à la durabilité et les états financiers. Le rapport annuel intégré a été préparé en accord avec la Directive sur les rapports de développement durable des entreprises. Notre rapport annuel intégré a été validé par l'Executive Leadership Team et le Conseil d'Administration de Syensqo.

L'avenir est riche de possibilités inexplorées.

NOUS SOMMES DES EXPLORATEURS.

Des personnes de tous horizons qui rêvent de l'impossible,
résolvent l'insoluble et s'associent
pour ouvrir la voie à l'avenir de la science.

Parce qu'un avenir durable commence par notre engagement,
nos solutions et innovations sont les catalyseurs
qui ouvrent de nouvelles frontières pour la planète et ses habitants.

NOUS SOMMES SYENSQO,
**DES EXPLORATEURS
DONT LES DÉCOUVERTES FONT
PROGRESSER L'HUMANITÉ.**

NOTRE PREMIÈRE ANNÉE: ÉNERGIE, INNOVATION ET TRAVAIL D'ÉQUIPE

Rosemary Thorne, Présidente du Conseil d'Administration

En repensant à la première année de Syensqo, j'éprouve un immense sentiment de fierté. Notre parcours en tant que leader indépendant de la chimie de spécialité a été marqué par l'énergie, l'innovation et le travail d'équipe. Dans un contexte exceptionnellement volatil, marqué par des troubles géopolitiques et des marchés moroses, notre jeune entreprise, Syensqo, a non seulement rempli ses engagements, en restant fidèle à sa promesse, mais elle a également jeté les bases de son succès futur.

L'un de mes moments forts a été de voir de près cet enthousiasme lorsque notre Conseil d'Administration a visité nos sites de Spinetta et de Bollate, en Italie, et s'est entretenu directement avec nos remarquables équipes. Je suis toujours profondément impressionnée par le dévouement et la créativité des collaborateurs de Syensqo, que je rencontre également à l'occasion des événements en ligne organisés régulièrement par l'entreprise pour présenter les progrès réalisés dans différents domaines.

Un engagement profondément enraciné

Bien que nous soyons une jeune entreprise, nos racines sont profondes. Les employés de Syensqo ont démontré un engagement sincère envers notre vision - celle d'un leader de la chimie de spécialité avancée, qui stimule la croissance par l'innovation, propulsée par de puissantes mégatendances. La forte participation à notre premier plan d'actionnariat salarié en est la preuve. Sur ces bases, notre CEO charismatique, Ilham Kadri, fait merveille pour motiver ses collaborateurs grâce à sa capacité exceptionnelle à inspirer et à ses fréquents échanges avec les équipes sur le terrain.

Chez Syensqo, la durabilité et la responsabilité éthique font partie intégrante de notre stratégie et contribuent à notre rentabilité. En 2024, Syensqo a non seulement réalisé une marge brute impressionnante de



33,8 % et une marge EBITDA sous-jacente de 21,5 %, mais nous avons également dépassé les objectifs de durabilité définis dans notre feuille de route One Planet.

En outre, 2024 a également été l'année où nous avons publié notre premier rapport d'activité sur les droits de l'homme, qui souligne notre engagement en faveur de la dignité et des pratiques commerciales éthiques. Les Droits de l'Homme sont une priorité au plus haut niveau de notre organisation, impliquant notre Conseil d'éthique des affaires, la direction générale et le Comité d'Audit et de Risques du Conseil d'Administration.

Un rendement accru pour les actionnaires

Au cours de notre première année d'existence, notre autonomie de pensée nous a également permis de lancer un important programme de rachat d'actions, ce qui témoigne de notre confiance dans l'avenir de notre entreprise et de notre engagement à créer de la valeur pour les actionnaires. En septembre 2024, Syensqo a annoncé son intention d'acquérir jusqu'à 300 millions d'euros de ses propres actions, en s'appuyant sur sa solide position financière. À la fin de l'année, 843.488 actions ont été rachetées à un prix moyen de 75,68 euros, restituant 64 millions d'euros aux actionnaires – et le programme se poursuit comme prévu en 2025. Toutes les actions acquises ont été annulées.

Parallèlement, le Conseil d'Administration propose un dividende de 1,62 € par action à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle du 6 mai 2025 – ce qui représenterait un paiement total de 170 millions d'euros. Y compris le dividende de 2024, le rendement total pour les actionnaires au cours de cette année difficile a atteint 234 millions d'euros, soit une augmentation de 38 % par rapport à 2023.

Merci pour ces premiers pas à nos côtés

Alors que nous abordons une nouvelle étape de notre parcours, je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux parties prenantes qui accompagnent Syensqo. Je remercie nos collaborateurs dévoués, notre direction et notre CEO d'avoir accompagné les premiers pas de notre jeune société dans un monde très incertain et volatil, lui insufflant vitalité et énergie. À nos actionnaires, je veux dire que leur soutien indéfectible est inestimable. À nos clients, la confiance que vous accordez à nos solutions innovantes est une véritable source d'inspiration. Nous apprécions sincèrement la fiabilité de nos fournisseurs.

Syensqo est appelée à jouer un rôle essentiel dans la transformation de l'industrie, en favorisant la croissance et l'innovation. Ce n'est que le début, et j'attends avec beaucoup d'enthousiasme ce que l'avenir nous réserve. ●

QUELLE ANNÉE ! SYENSQO FAIT SES PREMIERS PAS VERS UN AVENIR D'INNOVATION

Ilham Kadri, CEO de Syensqo

2024 a été une année clé pour Syensqo, la première après notre scission avec Solvay. Nous avons lancé notre nouvelle société, accéléré le déploiement de notre stratégie – et je suis fière des progrès accomplis.

Cette séparation a ravivé notre énergie, nous ouvrant de nouvelles opportunités pour mieux servir nos clients et libérer notre plein potentiel.

Je suis tout aussi fière de nos collaborateurs, les « explorateurs » de Syensqo qui ont su faire face à une première année difficile en puisant dans ce qui fait notre ADN : courage, créativité et résilience. Merci à eux !

Avec une approche ciblée et une plus grande flexibilité, nous avons su nous adapter à un secteur en mutation dans un contexte macroéconomique incertain. Nous avons ainsi clarifié notre manière d'innover plus rapidement pour surperformer, renforcer notre position de « pure player » et mettre notre capital au service de rendements à long terme.

Notre engagement à réaliser nos objectifs a été mis à l'épreuve tout au long de cette première année. Cependant, prenant des initiatives solides là où nous avions le contrôle, nous avons dégagé un EBITDA sous-jacent de 1,41 milliard d'euros, dans la fourchette des prévisions que nous avions communiquées début 2024.

Cette année, nous avons aussi fait progresser notre stratégie clients, mieux compris leurs besoins et apporté des solutions innovantes qui génèrent de la valeur. Par exemple, nous avons ouvert un nouveau laboratoire de développement d'applications de pointe en polymères spéciaux, nous permettant d'approfondir nos relations avec nos clients et de remporter davantage de marchés.

En effet, notre engagement à apporter des innovations de rupture en tant qu'industriel responsable s'est encore renforcé en 2024. Cela inclut le lancement de nouvelles technologies adhésives de pointe pour l'aérospatial, la collaboration sur les lanceurs de nouvelle génération, le dévoilement de nouvelles technologies de polymères recyclés pour les appareils ménagers, ainsi que le développement de nouveaux matériaux sans fluorosurfactants afin de contribuer davantage aux objectifs de durabilité de nos clients et d'anticiper les futures exigences réglementaires.

Forts d'un bilan solide, nous avons continué d'investir dans la croissance et de rétribuer nos actionnaires. Outre le versement d'un dividende de 1,62 € par action en mai, nous avons lancé notre premier programme de rachat d'actions en novembre, ce qui a généré un rendement

supplémentaire de 64 millions € au cours des deux derniers mois de l'exercice.

Enfin, nous avons mis en place un nouveau plan d'actionnariat salarié en novembre 2024 – et je suis fière d'annoncer que près de 3 000 collaborateurs, soit plus de 20 % de notre effectif, ont fait le choix d'investir dans notre avenir.

Explorateurs dans l'âme et mieux équipés pour aller de l'avant

En 2024, nous avons organisé des « sessions d'engagement » avec des collaborateurs du monde entier pour définir ce que signifie être un explorateur. Nous avons identifié trois comportements fondamentaux qui sont à l'origine de notre succès : **explorer, avancer et impacter**.

Nous explorons lorsque nous faisons preuve de curiosité et apprenons. Nous progressons en rassemblant divers points de vue, pour ensuite nous éléver tous ensemble. Nous avons de l'impact en plaçant les clients au cœur de nos priorités et en générant des résultats tangibles en toutes circonstances.

Ces comportements nous ont aussi permis d'attirer de nouveaux clients importants dans nos différents marchés et technologies. Une « mentalité de chasseur » se développe au sein de nos équipes commerciales, ce qui représente pour nous une opportunité inexploitée et jouera un rôle important dans notre croissance future.

En ce sens, nous avons déployé de nouveaux outils afin de mieux appréhender nos marchés, tels que notre « Growth Dashboard » et notre « Sales Activation », ainsi que notre assistant de vente interne GenAi, qui nous a déjà permis de gagner des clients supplémentaires.

En accord avec notre vision, ces nouvelles façons de travailler complètent nos objectifs plus larges visant à transformer notre organisation pour qu'elle devienne plus forte, plus simple et plus agile.

Au cours du premier semestre de l'année, nous avons procédé à un examen complet de nos pipelines de projets d'innovation et commerciaux, pour les aligner sur nos critères de rendement, tout en tenant compte des dynamiques macroéconomique et sectorielle. Nous avons notamment décidé de reporter de deux ans notre projet nord-américain de matériaux pour batteries et avons réévalué nos priorités en matière de projets de croissance.

Ce que nous voyons aujourd'hui, c'est la possibilité de faire davantage avec moins et d'investir dans des projets de croissance plus proches de l'aboutissement, avec une meilleure visibilité sur leur rendement.



Pour faire progresser notre nouvelle entreprise, nous avons poursuivi notre programme Star Factory visant à améliorer les performances, la sécurité et la durabilité de plus de 70 % de nos sites industriels. Nous construisons également notre propre infrastructure informatique et mettons en place notre organisation Global Business Services, qui améliorera encore notre efficacité lorsque nos accords transitoires avec Solvay arriveront à leur terme à la fin de l'année 2025.

Améliorer nos performances en matière de durabilité

Nos objectifs de durabilité sont alignés sur nos objectifs financiers, ce qui génère de nouvelles sources de croissance et de rentabilité.

Grâce à notre feuille de route « One Planet », nous fonctionnons plus efficacement, tout en réduisant les risques autour de nos sites de production, ainsi que ceux de nos fournisseurs et de nos clients tout au long de la chaîne de valeur. Cela améliore notre résilience opérationnelle et soutiendra notre croissance à long terme.

Au cours de l'année 2024, nous avons encore progressé vers la neutralité carbone pour nos émissions directes et indirectes (Périmètre 1 et 2) d'ici à 2040 - et nous avons franchi plus de la moitié du chemin vers nos objectifs climatiques pour 2030. De plus, je suis particulièrement fière que nous ayons obtenu la validation de l'initiative Science Based Targets (SBTi) pour nos objectifs de durabilité.

Plus récemment, nous avons pris un engagement climatique impliquant nos 70 principaux fournisseurs, qui représentent près de 80 % de nos émissions de gaz à effet de serre liées à l'achat de matières premières, afin de poursuivre nos objectifs de réduction des émissions du Périmètre 3.

Nous avons par ailleurs accru la part de nos ventes contribuant à l'économie circulaire de 14 % en 2023 à 16 % en 2024, avec des produits

qui améliorent la durabilité, utilisent des matériaux recyclés ou renouvelables, ou favorisent le recyclage en fin de vie.

En outre, nous avons annoncé notre premier objectif pour la nature, axé sur la gestion de l'eau : nous nous engageons à réduire de 20 % en moyenne, d'ici à 2030, notre consommation d'eau sur les sites exposés à une pénurie - soit une réduction de plus de 7 millions de mètres cubes !

Libérer de la valeur en 2025 et au-delà

À l'horizon 2025, nous prévoyons que l'incertitude persistera sur la plupart de nos marchés finaux. Pour Syensqo, la priorité reste de nous concentrer sur ce que nous pouvons contrôler et de prendre des mesures qui créent et libèrent de la valeur.

Nos priorités pour 2025 s'articulent autour de trois points principaux :

Premièrement, des initiatives et des investissements axés sur le client, tout en accélérant notre mutation culturelle vers une mentalité de « chasseurs », afin de trouver de nouveaux gisements de croissance auprès de clients d'aujourd'hui et de demain.

Deuxièmement, des mesures pour gagner en efficacité grâce à des réductions de coûts et des investissements dans notre nouvelle architecture numérique, alors que nous sortons des accords transitoires conclus avec Solvay.

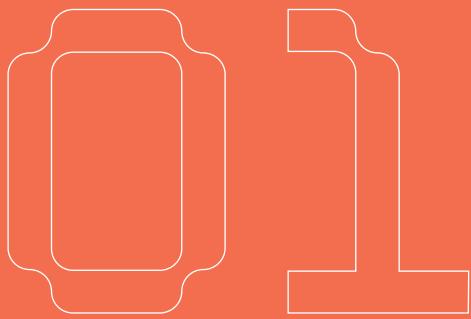
Troisièmement, des initiatives visant à créer et à libérer de la valeur. Cela comprend la cession des activités Oil & Gas et Aroma, ainsi que la poursuite de notre programme de rachat d'actions de 300 millions d'euros.

Comme annoncé en février, notre Conseil d'Administration a approuvé une étude sur la possibilité d'une double cotation aux Etats-Unis. Les Amériques constituent notre principale région d'activité, avec plus de 40 % de notre chiffre d'affaires net et plus de la moitié de nos sites industriels. Étant donné l'avantage potentiel supplémentaire que représente l'élargissement et le renforcement de notre base d'investisseurs, il est logique que nous envisagions une cotation en Bourse aux États-Unis.

Bien que nous nous attendions à ce que l'incertitude règne à nouveau en 2025, les mégatendances fondamentales telles que l'électrification, l'allègement, la connectivité et l'efficacité des ressources - entre autres - sont indéniablement en train de transformer notre monde.

Selon nous, Syensqo est particulièrement bien positionnée pour saisir ces opportunités de croissance durable - et nous mettrons tout en œuvre pour accompagner notre secteur vers un avenir plus rentable et plus durable. Le meilleur est à venir ! ●





STRATÉGIE

1.1	Chiffres clés de 2024	8	1.3	Comment nous créons de la valeur	16
1.1.1	Syensq dans le monde	8		Notre chaîne de valeur	16
1.1.2	Recherche et innovation	8		Notre modèle d'entreprise	18
1.1.3	Indicateurs financiers	8	1.4	Notre ambition en matière de durabilité	20
1.2	Notre stratégie	9	1.4.1	Climat	21
1.2.1	Objectif et stratégie de notre Groupe	9	1.4.2	Nature	21
1.2.2	Une croissance durable portée par de grandes mégatendances	10	1.4.3	Croissance durable	22
1.2.3	Notre système de croissance	13	1.4.4	Qualité de vie	22
1.2.4	Nos huit principaux marchés répartis en deux piliers	13			

1 STRATÉGIE

1.1 Chiffres clés de 2024

Syensqo est une entreprise scientifique qui développe des solutions révolutionnaires pour améliorer notre façon de vivre, de travailler, de voyager et de nous divertir. Inspirée par les congrès scientifiques initiés par Ernest Solvay en 1911, notre équipe diversifiée de plus de 13 000 collaborateurs répartis dans 30 pays rassemble de grands esprits pour repousser les limites de la science et de l'innovation dans l'intérêt de nos clients.

1.1.1 Syensqo dans le monde

6,56 milliards d'euros Chiffre d'affaires net	41 % Amériques	23 % Europe	35 % Asie-Pacifique et reste du monde
13 278⁽¹⁾ Collaborateurs	41 % Amériques	38 % Europe	21 % Asie-Pacifique
62 Sites industriels	36 Amériques	14 Europe	12 Asie-Pacifique
12 Principaux centres de R&I	4 Amériques	5 Europe	3 Asie-Pacifique

(1) Au 31 décembre 2024.

1.1.2 Recherche et innovation

2 095 Collaborateurs	348 millions d'euros Effort en termes de R&I	20,9 % Indice de vitalité % de produits/d'applications < 5 ans
--------------------------------	--	---

1.1.3 Indicateurs financiers

2024 par rapport à 2023

2,22 milliards d'euros Marge brute 33,8 % Marge brute	1,41 milliard d'euros EBITDA sous-jacent - 10 % sur une base organique ⁽¹⁾	390 millions d'euros Free Cash Flow ⁽²⁾ aux actionnaires de Syensqo -12,9 %
7,9 % ROCE ⁽³⁾ -280pb	1,62 €⁽⁴⁾ Dividende par action	Programme de rachat d'actions jusqu'à 300 millions d'euros

(1) À périmètre et change constants.

(2) Le Free Cash Flow aux actionnaires de Syensqo est le free cash flow après paiement des intérêts nets, des coupons des obligations hybrides perpétuelles et des dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle. Il représente le cash flow disponible aux actionnaires Syensqo pour payer le dividende et/ou réduire la dette nette financière. Ne comprend pas le paiement de 167 millions d'euros au NJDEP effectué au deuxième trimestre 2024.

(3) Rendement sur capitaux employés.

(4) Sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'AGA du 6 mai 2025.

1.2 Notre stratégie

1.2.1 Objectif et stratégie de notre Groupe

Syensqo a pour objectif de réaliser des découvertes qui font progresser l'humanité. Nous innovons pour répondre aux besoins de nos clients et de la société d'aujourd'hui et de demain.

Au cours de la dernière décennie, nous avons rationalisé, simplifié et renforcé notre portefeuille par le biais de fusions et d'acquisitions, qui ont abouti à la création de Syensqo en décembre 2023. Syensqo se positionne aujourd'hui comme un leader de la chimie de spécialité qui génère une croissance durable, stimulée par les grandes mégatendances de l'industrie, en innovant sur huit principaux marchés.

Pour Syensqo, être une entreprise spécialisée signifie mettre l'accent sur l'innovation, la collaboration avec les clients, la compréhension approfondie des applications, ainsi que sur les solutions axées sur la valeur. Nous nous différencions par nos procédés exclusifs et notre propriété intellectuelle, ce qui nous permet de rester compétitifs et de répondre aux besoins

spécifiques de nos clients. Plutôt que de rivaliser uniquement sur les coûts, nous créons de la valeur en nous alignant sur les grandes tendances du marché, ce qui nous garantit une croissance rentable et durable.

Le développement durable est au cœur de notre stratégie, de nos produits et de notre engagement auprès de nos collaborateurs et de notre chaîne de valeur. Nous sommes conscients que notre succès à long terme est intrinsèquement lié à la santé des écosystèmes sociaux et environnementaux au sein desquels nous opérons.

Syensqo propose deux activités de spécialités complémentaires : Materials (polymères de spécialité et matériaux composites) et Consumer & Resources (solutions de chimie de surface). Cette approche garantit un portefeuille équilibré, stable et flexible qui minimise notre exposition aux risques et à la volatilité du marché.

Dans l'ensemble de nos activités, nous aspirons à être le principal partenaire de nos clients en matière d'innovation, à croître environ deux fois plus vite que le marché et à offrir des rendements supérieurs.

NOUS SOMMES LEADER DANS LE DOMAINE DES PRODUITS CHIMIQUES DE SPÉCIALITÉ AVANCÉS AVEC :

Les principales mégatendances qui alimentent notre croissance durable
Une forte capacité d'innovation pour répondre aux besoins des clients

Deux jambes complémentaires qui équilibrivent notre portefeuille d'activités

MATERIALS

Specialty Polymers & Composites Materials



Mobilité avancée⁽¹⁾
et défense



Énergie⁽²⁾



Électro-nique



Soins de santé

CONSUMER & RESOURCES

Solutions de chimie de surface



Soins de la personne



Agriculture



Revête-ments



Explorati-on minière

⁽¹⁾ La mobilité avancée comprend l'automobile et l'aéronautique

⁽²⁾ L'énergie comprend les batteries, l'hydrogène vert (H2), la tuyauterie

1.2.2 Une croissance durable portée par de grandes mégatendances

Dans la mesure où les mégatendances mondiales et les changements technologiques offrent des opportunités significatives à Syensqo, nous avons aligné nos activités, nos projets d'innovation et notre portefeuille de produits pour répondre à ces forces mondiales. En favorisant l'innovation durable, nos actions d'aujourd'hui posent les jalons d'une croissance à long terme tout en contribuant à améliorer la santé de la planète.

1.2.2.1 Électrification

L'électrification constitue un levier essentiel pour atteindre la neutralité carbone et sortir des combustibles fossiles et du charbon. La chimie est au cœur de la tendance de l'électrification. Pour répondre à la demande croissante de véhicules électriques et faciliter la transition vers une mobilité propre, nous fournissons des solutions pour des applications telles que les moteurs électriques, les cellules et modules de batteries, les infrastructures de charge et l'hydrogène vert. En amont de la chaîne de valeur de l'électrification, nos solutions permettent aux mineurs de cuivre d'améliorer l'efficacité de leurs opérations.

Nous innovons :

- **Solutions pour l'automobile** : nos polymères de spécialité avancés pour les batteries et moteurs de véhicules électriques, l'électronique de puissance et les batteries contribuent à améliorer l'efficacité énergétique, l'intégration système, la sécurité et la durabilité des applications de mobilité électrique.
- **Solutions minières** : nos solvants d'extraction de métaux sont essentiels dans l'extraction et la purification des métaux et du cuivre pour batteries (les véhicules électriques contiennent 3 à 4 fois plus de cuivre que les véhicules à combustion interne). Nos réactifs, les meilleurs de leur catégorie, peuvent également être utilisés pour recycler les métaux des batteries en fin de vie.
- **Hydrogène vert** : nous développons des solutions pour les électrolyseurs, les piles à combustible et d'autres aspects des systèmes à hydrogène afin de contribuer à la décarbonation des transports et des secteurs où la réduction des émissions est difficile.
- **Matériaux pour batteries** : nos solutions à base de PVDF en suspension améliorent les performances. Nous innovons dans le domaine des technologies de batteries de nouvelle génération, dans le but d'améliorer la sécurité et les performances.

CHIFFRES CLÉS :

25 Mds € Marché potentiel total pour Syensqo	~ 50 % Part des véhicules électriques ou hybrides dans la production mondiale d'ici 2030 (Source : LMC Automotive)
> 20 % TCAM des batteries entre 2018 et 2030 (Source : World Material Forum)	> 400 Mds € Investissements des équipementiers automobiles dans les véhicules électriques au cours des dix prochaines années (Source : annonces publiques des équipementiers automobiles/entreprises)

1.2.2.2 Allègement

L'allègement renforce la durabilité des véhicules en améliorant le rendement du carburant, en réduisant les émissions de CO₂ et en augmentant l'efficacité énergétique. Par exemple, dans l'industrie aéronautique, où la consommation de carburant représente la majorité des émissions et 20 à 40 % des coûts d'exploitation, l'allègement améliore la compétitivité. Le remplacement du métal par des alternatives en plastique et composites, plus légères à solidité égale, offre également une plus grande souplesse de conception, renforce la sécurité et la durabilité et réduit les coûts d'entretien. Syensqo propose un large portefeuille de matériaux avancés répondant aux besoins des secteurs de l'aviation, de l'automobile et de l'énergie.

Nous innovons :

- **Polymères de spécialité** : nos polymères extrêmement légers peuvent remplacer des pièces métalliques lourdes dans les applications automobiles et aérospatiales, tout en offrant la même solidité et souvent une résistance accrue à la corrosion et aux températures extrêmes, ainsi qu'une meilleure efficacité du moteur.
- **Matériaux composites** : nos composites thermodurcissables offrent des avantages uniques en matière d'aérodynamisme, de conception, d'intégration aux pièces et de résistance à la corrosion. Certains offrent également une résistance accrue au feu sur les batteries de véhicules électriques. Nos composites thermoplastiques sont des matériaux durables, résistants aux produits chimiques et à la corrosion, légers et recyclables, qui conviennent aux applications d'allègement des secteurs de l'aviation et de l'automobile, ainsi qu'à la transition vers une énergie plus propre.

CHIFFRES CLÉS :

> 10 Mds € Marché potentiel total pour Syensqo	-7,6 gCO₂/km Émissions de CO ₂ pour chaque perte de poids de 100 kg (Source : Organisation internationale des constructeurs d'automobiles)
- 5 % Émissions de CO ₂ évitées grâce aux matériaux composites dans les avions modernes (Source : Rapports sur les émissions de CO ₂ des principales compagnies aériennes)	

1.2.2.3 Connectivité avancée

L'évolution des technologies s'accompagne d'une demande accrue d'hyperconnectivité, de miniaturisation et de croissance exponentielle des données. Syensqo fournit des matériaux avancés pour semi-conducteurs et appareils intelligents qui répondent aux besoins de précision et de durabilité de l'industrie électronique.

Nous innovons :

- **Polymères pour smartphones** : nos matériaux de spécialité pour smartphones englobent nos portefeuilles de polymères et de composites de spécialité. Ils offrent la liberté de conception nécessaire à la fabrication des appareils intelligents de nouvelle génération, qui doivent être légers, robustes et durables, tout en répondant à des exigences précises en matière de performances électriques, thermiques et d'inflammabilité.
 - **Consommables pour semi-conducteurs** : nos polymères de spécialité avancés, à base de matériaux de grande pureté, garantissent un environnement propre et maîtrisé pour la fabrication et l'assemblage de puces à semi-conducteurs.

CHIFFRES CLÉS :

<p>> 50 Mds €</p> <p>Marché potentiel total pour Syensqo</p>	<p>84 Mds \$</p> <p>Chiffre d'affaires des appareils électroniques grand public d'ici 2030</p> <p>(Source : Digitimes)</p>
<p>144,2 Mds \$</p> <p>Valeur estimée du marché mondial des semi-conducteurs automobiles d'ici 2030</p> <p>(Source : Techinsights)</p>	<p>+ 24 %</p> <p>TCAM du secteur de la réalité augmentée et virtuelle d'ici 2032</p> <p>(Source : IDTechX)</p>

1.2.2.4 Utilisation efficace des ressources

L'urgence de limiter l'utilisation des ressources naturelles est motivée par l'augmentation de la pollution, la perte de biodiversité et la nécessité de réduire les émissions de CO₂. Elle exige d'optimiser l'utilisation des ressources, de réduire les déchets et d'innover dans les matériaux durables. Syensqo développe des solutions visant à améliorer l'efficacité des ressources et à soutenir une économie circulaire.

Nous innovons :

- **Solutions minières** : nos plateformes numériques exclusives permettent d'optimiser les opérations des exploitants miniers et d'augmenter la récupération des minéraux en reliant la chimie et les retours d'expérience d'exploitation. Nous proposons également une large gamme de solvants d'extraction pour la purification et la concentration des métaux. Ces deux exemples améliorent l'efficacité des pratiques minières et réduisent la consommation d'eau.
 - **Polymères de spécialité** : nos polymères sont utilisés pour fabriquer des emballages alimentaires qui prolongent la durée de conservation et améliorent la sécurité des applications en contact avec des aliments. Ils sont également présents dans les sacs filtrants et les membranes utilisés pour traiter les gaz émis par de nombreuses industries.
 - **Solutions pour le traitement de l'eau** : nos polymères de spécialité pour le traitement de l'eau sont utilisés dans les membranes des applications potables, industrielles et municipales, améliorant ainsi la résistance chimique et mécanique. En perfectionnant les technologies de filtration et de séparation, ces solutions contribuent à une utilisation plus efficace des ressources en eau, à une réduction des déchets et à une gestion durable de l'eau.

CHIFFRES CLÉS :

<p>> 50 Mds €</p> <p>Marché potentiel total pour Syensqo</p>	<p>x 6</p> <p>Approvisionnement en lithium d'ici 2030</p> <p>(Source : World Material Forum)</p>
<p>x 5</p> <p>Demande de cuivre pour les batteries de 2021 à 2030</p> <p>(Source : Bloomberg NEF)</p>	<p>> 80 %</p> <p>Consommateurs prêts à payer pour des produits ou des sources d'approvisionnement plus durables</p> <p>(Source : PwC 2024)</p>

1.2.2.5 Amélioration de la qualité de vie

Les conséquences de l'évolution démographique, du changement climatique et de l'augmentation des maladies chroniques exercent une pression accrue sur les systèmes sanitaires et alimentaires du monde entier, aggravant ainsi les inégalités sociales. Syensqo propose des solutions qui contribuent à la santé et au bien-être des personnes ainsi qu'à la sécurité de l'alimentation et de l'eau.

Nous innovons :

- **Polymères de spécialité pour la santé** : nos polymères biocompatibles haute performance sont utilisés pour les membranes d'hémodialyse. Nos biomatériaux améliorent les performances fonctionnelles des dispositifs implantables tandis que notre technologie Actizone™ assure une désinfection fiable et durable.
- **Polymères pour appareils intelligents** : nos polymères sont utilisés pour des applications électroniques internes et structurelles dans les appareils portables les plus avancés, utilisés par les consommateurs pour surveiller leur santé et leur bien-être.
- **Traitements de l'eau** : nous proposons des solutions durables et rentables qui contribuent à répondre aux besoins croissants d'eau propre de la société. Nos matériaux, produits chimiques et solutions sont utilisés tout au long de la chaîne de valeur pour traiter les eaux industrielles, municipales, potables et souterraines.
- **Solutions agricoles** : nous proposons des solutions pour la protection des cultures, la nutrition des plantes et le soin des grains et des semences qui favorisent des pratiques agricoles plus durables. Nous proposons également des solutions pour la digitalisation et le développement des équipements.

CHIFFRES CLÉS :

10 Mds

Projection de la population mondiale d'ici 2050

(Source : FAO : Global agriculture towards 2050)

+ 70 %

Production alimentaire nécessaire pour nourrir une population de 9,1 milliards d'habitants

(Source : IDTechX)

19,5 Mds \$

Marché de l'agriculture biologique d'ici 2031

(Source : prévisions de Fresenius pour 2030)

+ 6 %

Patients ayant besoin d'une thérapie de substitution rénale par an

(Source : prévisions de Fresenius pour 2030)

1.2.2.6 Solutions naturelles et à faible teneur en carbone

L'intérêt croissant des consommateurs pour le bien-être stimule la demande de produits biologiques, naturels et durables, motivée par la prise de conscience des impacts sur la santé et l'environnement. Le secteur chimique s'adapte à ces préférences et aux réglementations plus strictes en matière de développement durable en mettant l'accent sur les produits naturels, neutres en carbone et d'origine éthique. Syensqo soutient ce changement en proposant un portefeuille durable et circulaire, en mettant l'accent sur les matériaux renouvelables et les biotechnologies pour promouvoir le carbone renouvelable et les solutions biodégradables.

Nous innovons :

- **Ingrédients d'origine biologique** : nous sommes le leader mondial de la modification chimique du guar, utilisé dans les soins de beauté, la nutrition et l'agriculture. Nous continuons à renforcer nos capacités de développement d'ingrédients naturels, notamment par le biais d'acquisitions récentes dans le domaine des biotechnologies et des matériaux renouvelables. Plus de 80 % de nos produits pour la peau et les cheveux sont d'origine naturelle.
- **Revêtements aqueux** : nos revêtements sont conçus pour répondre aux principaux besoins du marché, notamment la forte demande de décarbonation, la réduction des produits chimiques volatils par la transition vers des technologies alternatives telles que les peintures à l'eau, et la demande de fonctionnalités améliorées telles que l'adhérence, et la résistance à l'eau et à la corrosion pour accroître la durabilité des peintures et des revêtements.

- **Solutions de formulation pour les produits biologiques** : les produits biologiques représentent un nouveau défi dans la protection des cultures et nous appliquons à nouveau notre vaste savoir-faire en matière de formulation pour soutenir le secteur agricole dans sa transition, en lui offrant des solutions spécialement conçues pour relever les défis uniques de la formulation des produits biologiques.

CHIFFRES CLÉS :

> 10 Mds €

Marché potentiel total pour Syensqo

+ 5 %

TCAM du marché des shampoings biologiques d'ici 2024-30

(Source : données internes)

25 Mds \$

Marché de l'agriculture biologique d'ici 2031

(Source : données internes)

+ 3 %

TCAM du marché des revêtements aqueux d'ici 2024-30

(Source : données internes)

1.2.3 Notre système de croissance

Nous avons mis en place au sein de nos activités notre « système de croissance », un cadre structuré qui oriente les priorités en matière d'innovation, de commerce et de ressources pour atteindre notre plein potentiel. Il s'agit d'intégrer de nouvelles méthodes de travail dans nos activités et nos opérations.

Nous avons pris les mesures suivantes pour mettre en œuvre ce système de croissance dans nos opérations :

- Révision stratégique de notre pipeline d'innovation, afin d'apporter une base solide à notre système de croissance.
- Modification de nos méthodes de travail, de notre gouvernance et de notre modèle opérationnel pour mettre l'accent sur la croissance.
- Création d'un tableau de bord de la croissance pour suivre les opportunités commerciales, gérer notre pipeline d'innovation et évaluer les progrès accomplis par rapport à notre plein potentiel.
- Fourniture d'une meilleure assistance administrative à nos représentants commerciaux et augmentation du temps qu'ils passent avec les clients.
- Implication des membres de l'Executive Leadership Team dans la planification stratégique des comptes.
- Mise au point d'un outil permettant d'optimiser l'affectation des capitaux en évaluant les projets de croissance et en donnant la priorité à ceux qui ont le plus fort potentiel de croissance et un faible impact sur l'environnement.
- Élaboration de plans d'action afin de définir la trajectoire à suivre pour atteindre les objectifs de développement durable de 2030 dans le cadre de notre feuille de route One Planet.

Nous avons renforcé notre système de gouvernance en matière de croissance et de gestion des performances en instaurant des dialogues sur la croissance au sein de nos activités et en améliorant le dialogue entre ces derniers.

Une innovation ciblée pour stimuler notre croissance

La stratégie d'innovation de Syensqo est centrée sur l'alignement de son expertise scientifique sur les besoins en constante évolution de ses clients et de la planète, et sur la prise en considération des grandes mégatendances qui stimulent la croissance et la durabilité.

Nos activités conservent des positions de premier plan sur leurs principaux marchés, développées au fil de décennies de collaboration avec nos clients. Elles bénéficient d'un solide pipeline d'innovation et d'une expertise unique en matière d'applications. Nos centres de recherche et d'innovation à travers le monde favorisent la collaboration et l'échange de connaissances.

Nous nous positionnons de manière stratégique et sélective sur les opportunités de croissance qui créent la plus grande valeur tout en développant des solutions de pointe pour nos clients et la planète. Nous orientons activement notre innovation vers une croissance durable, convaincus qu'elle générera de la valeur à long terme et une croissance supérieure à celle du marché. Avec notre cadre Sustainable Portfolio Management (SPM), nous

intégrons les considérations environnementales et sociales dans la stratégie de nos segments, notre pipeline d'innovation et notre portefeuille de produits. Par conséquent, le pipeline d'innovation de Syensqo est apte à soutenir des solutions durables d'ici 2030.

Nous continuons à investir dans la recherche et l'innovation (R&D) en réalisant des investissements et des acquisitions. Nos récentes acquisitions dans le domaine des biotechnologies et des matériaux renouvelables, telles que Jin Young Bio en Corée du Sud, qui produit des céramides naturelles biomimétiques pour les formulations de soins capillaires et cutanés, ou notre participation majoritaire dans Azerys, une entreprise marocaine d'extraction de romarin naturel, nous permettent de créer des solutions innovantes qui réduisent notre dépendance à l'égard des ressources non renouvelables, favorisent la circularité et réduisent l'impact sur l'environnement.

1.2.4 Nos huit principaux marchés répartis en deux piliers

Notre portefeuille est réparti en deux activités de spécialité distinctes, mais complémentaires, qui couvrent huit principaux marchés : Materials, qui englobe les polymères de spécialité et les matériaux composites ; et Consumer & Resources, pour les solutions de chimie de surface.

Ces segments spécialisés ayant une approche commune de leurs marchés, leurs activités se complètent bien : le segment Materials requiert d'importants investissements, implique de longs cycles de vie des produits, présente des barrières élevées à l'entrée et offre une proposition de valeur convaincante avec des marges attractives. Nos activités Consumer & Resources offrent des délais de commercialisation plus courts et requièrent beaucoup moins de capitaux. Cette complémentarité nous aide à équilibrer les risques, à accroître notre résilience et à faire face à la volatilité des marchés.

1.2.4.1 Materials

Syensqo est un leader de l'industrie dans le domaine des matériaux avancés, offrant à ses clients des solutions qui répondent aux défis critiques en matière de performance et d'environnement. Ces solutions comprennent notre portefeuille de polymères haute performance dans notre GBU Specialty Polymers et notre portefeuille de matériaux thermodurcissables et thermoplastiques, d'adhésifs et d'ablatifs dans notre GBU Composite Materials.

Notre activité Polymères Spéciaux propose le plus large portefeuille de polymères haute performance de l'industrie, soutenu par des équipes hautement compétentes et des actifs solides capables d'offrir une large gamme de solutions répondant aux développements techniques les plus exigeants. Nos produits sont présents dans les voitures, les téléphones, les avions et dans de nombreuses usines de fabrication industrielle de pointe. Nous avons fait nos preuves en enregistrant une forte croissance au cours des dernières décennies, soutenue par des mégatendances clés telles que l'électrification, l'allégement, la connectivité avancée et le développement des soins de santé.

Notre activité Composite Materials est un fournisseur essentiel de matériaux haute performance pour les industries de l'aérospatiale, de l'aviation de défense et de l'automobile. Elle devrait bénéficier d'une demande sans précédent du marché au cours des dix prochaines années et au-delà, les principaux clients de nos activités de base ayant un carnet de commandes prévisionnel de cette durée, et grâce au développement de nouvelles opportunités commerciales importantes où les propriétés uniques de nos matériaux peuvent apporter une valeur concrète et tangible.

Les principales initiatives visant à soutenir la croissance de nos activités dans le secteur des matériaux peuvent être résumées autour de trois axes :

1. Préparer notre organisation, nos processus, nos méthodes de travail et nos investissements pour soutenir la croissance de nos clients et accélérer les nouveaux développements.
2. Établir des partenariats pour développer de nouveaux marchés ou équilibrer les risques
3. Travailler sur notre excellence opérationnelle afin de maintenir notre compétitivité et d'assurer notre responsabilité en tant que producteurs.

Nos produits et solutions en matière de matériaux sont des leviers essentiels des transformations les plus importantes significatives envisagées par l'humanité pour les décennies à venir.

1.2.4.2 Consumer & Resources

Nos activités Consumer & Resources englobent nos solutions de chimie de surface qui permettent à nos clients de bénéficier de produits et de procédés performants dans les domaines des produits de consommation, de l'agriculture, des revêtements et de l'exploitation minière. Nous nous appuyons sur nos plateformes technologiques, telles que les tensioactifs, les monomères, les polymères naturels et les solvants verts, ainsi que sur nos capacités uniques de formulation et d'application, pour créer des ingrédients et des réactifs de spécialité, et aider nos clients à améliorer les performances de leurs produits et procédés. Nous créons de la valeur en développant des solutions durables et plus performantes, et en anticipant ainsi l'évolution rapide des besoins des clients et de la réglementation.

Les années précédentes ont été consacrées à l'optimisation de notre portefeuille de produits Consumer & Resources, ce qui nous a permis de nous orienter en 2023, avec la création de Syensqo, vers notre objectif stratégique actuel : accélérer la croissance sur des segments ciblés attractifs grâce à des solutions de spécialité différencierées pour exploiter pleinement notre potentiel. Notre stratégie repose sur les piliers suivants :

1. Sélection claire et ciblée des segments les plus attractifs. Nous concentrerons nos investissements sur quatre grands marchés : les produits de consommation, l'agriculture, les revêtements et les solutions minières ;
2. Mise en œuvre de notre système de croissance pour permettre un changement de modèle opérationnel et de mentalité ;
3. Concentration de nos efforts d'innovation sur des solutions performantes et durables, et renforcement de notre expertise en matière d'applications ;

4. Élaboration de solutions destinées à atténuer les risques et saisir les opportunités offertes par les changements réglementaires à venir ;
5. Recours à la compétitivité des coûts et à l'agilité comme moyen de défense contre la concurrence asiatique.

1.2.4.3 Nos solutions sur nos huit principaux marchés

Notre stratégie identifie **huit principaux marchés** qui rassemblent nos efforts en matière d'innovation, de développement de produits et de commercialisation. Ces marchés représentent les plus grandes opportunités de croissance, d'impact et de création de valeur à long terme. En concentrant nos ressources et notre expertise dans ces domaines, nous veillons à ce que nos solutions soient adaptées, efficaces et en phase avec les mégatendances et les besoins en constante évolution de nos clients.

Mobilité avancée et défense

Ce marché englobe les avions commerciaux et militaires, les solutions de mobilité aérienne avancée telles que les taxis aériens et les véhicules spatiaux, ainsi que les applications automobiles. Les principales mégatendances qui stimulent sa croissance sont l'allégement et l'électrification. Nous proposons des solutions telles que des composites légers pour l'aviation et l'automobile, et des polymères spéciaux pour les batteries et d'autres applications automobiles.

- Nos solutions Tecnoflon FKM, Fomblin PFPE, Amodel PPA, Ryton PPS, Ketaspire PEEK, Torlon PAI, renforcent l'efficacité du groupe motopropulseur des véhicules à combustion interne. Le rendement de carburant s'en trouve amélioré, ce qui réduit les émissions.
- Nos solutions Radel, Ajedium, Veradel, Torlon, Ketaspire et Galden ainsi que notre PVDF en suspension Solef allient hautes performances, durabilité et sécurité pour les applications aéronautiques. Ils contribuent également à l'allégement des véhicules, ce qui améliore le rendement de carburant et réduit les émissions.

Énergie

Le marché de l'énergie couvre à la fois les sources d'énergie fossiles et renouvelables. L'électrification et l'efficacité des ressources sont les principales mégatendances qui stimulent la croissance de ce marché, principalement en favorisant la transition vers des sources d'énergie renouvelables et la réduction des émissions de carbone. Nos solutions comprennent des composites thermoplastiques utilisés actuellement sur le marché de l'énergie et pouvant également servir à transporter de l'hydrogène vert à l'avenir, ainsi que des polymères de spécialité utilisés dans des applications industrielles pour intensifier l'électrification.

- Le PVDF Solef augmente la densité de puissance des liants de batterie, ce qui améliore l'autonomie des véhicules électriques.
- Les solutions Fomblin, Amodel, Tecnoflon, Ryton et IXEF améliorent les performances, la sécurité et l'efficacité des batteries alimentées par des sources d'énergie autres que les combustibles fossiles. Il s'agit notamment des batteries de véhicules électriques, des systèmes de stockage de l'énergie et d'autres technologies liées aux énergies renouvelables.
- Nos ionomères Aquivion améliorent la durabilité, l'efficacité et le coût total de possession des systèmes, aidant ainsi les clients à accroître la viabilité et l'évolutivité des technologies de l'hydrogène vert, telles que les électrolyseurs, les piles à combustible et d'autres aspects des systèmes à hydrogène.

Électronique

Le marché de l'électronique englobe toutes les solutions liées aux technologies électroniques. Sa croissance est stimulée par la mégatendance de la connectivité avancée, avec la miniaturisation, l'hyperconnectivité et la circularité qui apparaissent comme des priorités de ce marché. Nous proposons des solutions pour les semi-conducteurs et les smartphones, notamment des composites et des polymères de spécialité qui répondent aux besoins de composants de plus en plus petits, robustes et durables du marché.

- Notre portefeuille ECHO fournit des matériaux durables, écologiques et circulaires pour les appareils intelligents et les composants électriques haut de gamme, qui sont conçus pour réduire l'impact environnemental tout en offrant des performances et une durabilité élevées. Il comprend notamment des :
 - **Matériaux recyclés** : solutions qui intègrent du contenu recyclé pour réduire les déchets et promouvoir la circularité.
 - **Matériaux à faible émission** : solutions conçues pour minimiser les émissions lors de leur production et de leur utilisation, contribuant ainsi à un processus de fabrication plus écologique.

Soins de santé

Le vieillissement de la population et l'accès croissant aux soins de santé dans le monde entier ouvrent des opportunités de croissance sur ce marché, stimulées par la mégatendance de l'amélioration de la qualité de vie. Cela ouvre des perspectives pour nos activités Specialty Polymers. Nous fournissons un polymère sulfone aux fabricants de matériel de dialyse et travaillons en étroite collaboration avec eux pour améliorer sans cesse notre offre. Il existe une tendance à long terme à l'utilisation de nos matériaux sur le marché des soins de santé et nous avons enregistré une croissance deux fois supérieure au PIB, qui devrait se poursuivre.

Soins de la personne

Stimulés par la mégatendance des solutions naturelles et à faible teneur en carbone, les formulateurs pour les marchés de la beauté, de l'entretien de la maison et de la nutrition cherchent à concevoir des produits performants et respectueux de l'environnement qui répondent aux préférences des consommateurs et aux réglementations strictes. Notre portefeuille de produits de beauté comprend des ingrédients pour les soins capillaires développés à partir de nettoyants à base de guar et sans sulfates, ainsi que des ingrédients pour les soins de la peau. Nous prévoyons également de tirer parti de nos capacités de fermentation pour accroître notre offre de produits différenciés, en particulier dans les domaines de la beauté et de la nutrition. Ce sont des éléments clés des solutions favorisant la circularité de Syensqo.

- Notre ligne Naternal® offre des polymères conditionneurs facilement biodégradables et non écotoxiques pour les soins capillaires.
- Notre gamme d'ingrédients actifs Polycare® pour le soin des cheveux offre un traitement contre les fourches et les frisottis et protège de la chaleur.
- Notre ligne Mirasoft® propose des tensioactifs biosourcés 100 % naturels pour la peau, les cheveux et le cuir chevelu.

Agriculture

La mégatendance de l'amélioration de la qualité de vie, l'intérêt croissant à l'égard de la résistance parasitaire et la nécessité de répondre aux diverses exigences réglementaires orientent vers des pratiques agricoles plus durables et une agriculture régénératrice, visant à réduire l'impact environnemental et à résoudre les problèmes de disponibilité alimentaire. Notre portefeuille de plus en plus durable de solutions de protection des cultures, de solvants verts et de soins des semences contribue à améliorer le rendement des cultures et à faciliter la transition vers des pratiques agricoles plus durables.

- Nos solutions de protection des cultures incluent des technologies de pointe en matière de dispersion, d'émulsification et d'irrigation, ainsi que des solutions innovantes pour les biopesticides.
- Notre gamme de solvants verts Rhodiasolv® inclut des solvants à haute solvabilité respectueux de l'environnement pour des applications de formulation polyvalentes.
- Notre gamme Peridiam® Quality propose des enveloppes de semences sans microplastiques et spécifiques aux cultures, qui empêchent la germination, augmentent le rendement des productions et réduisent l'impact environnemental.

Revêtements

Le marché des revêtements est stimulé par la mégatendance de l'amélioration de la qualité de vie. Les clients recherchent des revêtements sûrs et durables pour des applications dans des secteurs tels que le bâtiment et la construction, l'automobile et l'électronique. Syensqo est un leader dans le domaine des revêtements aqueux. Nos liants architecturaux sont utilisés dans les peintures à base d'eau, nos additifs de formulation améliorent la durabilité des revêtements, et nos liants industriels contribuent à favoriser le passage aux revêtements industriels aqueux, en particulier en Chine.

- Nos solutions pour revêtements comprennent des tensioactifs sans APEO et à faible teneur en COV, des additifs qui améliorent la résistance à la corrosion et au frottement, ainsi que des polymères en émulsion biodégradables à faible teneur en carbone pour la conversion en formulations aqueuses.

Solutions minières

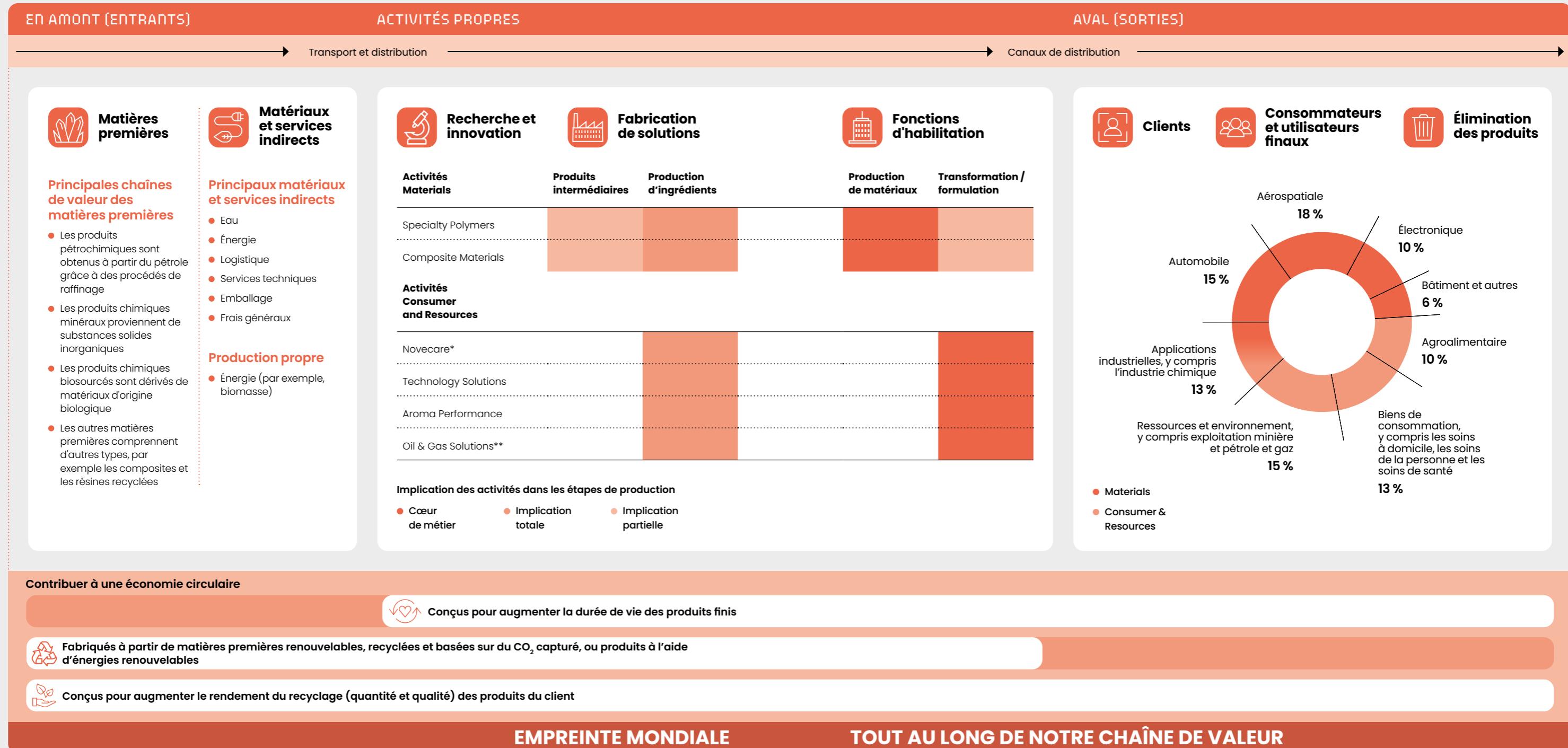
La demande croissante de métaux critiques est stimulée par les mégatendances de l'électrification et de la connectivité avancée, qui ont besoin de ces métaux pour les batteries et les applications technologiques. La mégatendance de l'efficacité des ressources stimule également le marché, les exploitants miniers étant à la recherche de solutions opérationnelles durables pour les aider à mieux gérer les ressources telles que l'eau, l'énergie et les minéraux. Les solutions de Syensqo dans le traitement et l'extraction des minéraux ainsi que dans les minéraux industriels contribuent à optimiser les rendements. Elles peuvent également servir au recyclage des métaux et permettent de réduire le coût de possession et de se conformer à la réglementation.

- Notre solution numérique SolvExtract est une plateforme numérique unique en son genre. Elle permet aux exploitants miniers d'accéder à des données auparavant inaccessibles, et de prendre plus rapidement des décisions opérationnelles réfléchies, d'accroître la productivité et de maximiser l'efficacité des ressources.

1.3 Comment nous créons de la valeur

NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

Syensqo est une entreprise multinationale de produits chimiques de spécialité, qui se concentre sur la recherche, le développement et la production de matériaux avancés pour des applications industrielles et grand public. Nous opérons principalement dans le domaine du commerce interentreprises (B2B), en fournissant des produits et des services à d'autres entreprises plutôt que directement aux consommateurs. Notre approvisionnement auprès des fournisseurs comprend l'examen des performances en matière de durabilité, des ruptures d'approvisionnement et d'autres facteurs ; pour certains fournisseurs critiques, un programme de gestion des grands comptes permet de renforcer davantage notre collaboration.



* Nous n'avons pris en compte que les activités suivantes dans 40 d ii « fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques ». En ce qui concerne le pétrole et le gaz, Syensqo vend à ses clients des produits utilisés dans la fabrication de pesticides et de produits agrochimiques. Syensqo ne produit pas de composants actifs de pesticides ou de produits agrochimiques.

** Syensqo ne tire aucun revenu de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles. Syensqo tire ses revenus de la vente de produits utilisés par nos clients dans cette chaîne de valeur.

NOTRE MODÈLE D'ENTREPRISE

Notre modèle d'entreprise est conçu pour favoriser l'innovation et créer une valeur durable pour nos clients, la société et la planète. En adoptant un modèle opérationnel unifié adapté à nos deux activités spécialisées, nous favorisons l'agilité et l'innovation, en concentrant nos ressources sur ce qui compte pour nos clients.

Syensqo exerce ses activités dans le respect de normes de durabilité élevées. Nous respectons l'ensemble des lois et réglementations locales, nationales et internationales relatives au climat, à la protection de l'environnement, aux droits de l'homme et au travail, à la gestion des produits et à la gouvernance éthique. Dans la mesure du possible, nous allons plus loin que les normes fixées par les lois et les règlements, comme le démontrent les objectifs de notre feuille de route en matière de durabilité, One Planet, présentés à la section 1.4. « Notre ambition en matière de durabilité ».

(1) Hors obligations hybrides.

(2) Hors contribution de Corporate and Business Services.

(3) Hors paiement de 167 millions d'euros au NJDEP.

(4) Recommandé à l'Assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2025.

(5) Émissions totales des activités de Syensqo.

(6) Les catégories Focus 5 comprennent les cinq catégories du Périmètre 3 du périmètre cible 2030 : les biens et services achetés (3.1), les activités liées aux combustibles et à l'énergie (3.3), la transformation des produits vendus (3.10), la fin de vie des produits vendus (3.11) et le traitement en fin de vie des produits vendus (catégorie 3.12).

(7) Comportent les émissions de gaz à effet de serre de Périmètre 1+2 et les domaines ciblés des émissions de Périmètre 3.

(8) Les sites exposés à des problèmes de disponibilité en eau ont été confrontés à des sécheresses dans le passé ou risquent de l'être dans les années à venir, et peuvent être soumis de la part des autorités locales à des restrictions de prise d'eau douce, identifiées à l'aide de l'Atlas des risques liés à l'eau d'Aqueduct et d'évaluations locales confirmant les problèmes de disponibilité en eau. Les sites soumis à l'objectif représentent 40 % de la consommation totale d'eau douce de Syensqo au cours de l'année de référence 2021 et comprennent : en France : Clamecy, Melle, Saint-Fons, Tavaux ; au Mexique : Atequiza ; et aux États-Unis : Bâton Rouge, Long Beach.

(9) L'indicateur de performance de Syensqo « Part de ventes favorisant l'économie circulaire » est calculé en additionnant : les ventes de produits augmentant la durabilité dans la phase d'utilisation en aval de la chaîne de valeur ; les ventes à base de matériaux recyclés ou renouvelables (85 %) et l'énergie renouvelable (15 %) ; et les ventes permettant un recyclage en fin de vie en aval de la chaîne de valeur.

(10) L'estimation est basée sur le nombre de produits dans l'application principale de soins des cheveux et de la peau, telle que définie par la SPM.

(11) Solutions durables telles que définies dans notre guide Sustainable Portfolio Management (SPM). « Sustainable Portfolio Management Tool. » Syensqo, 2024, <https://www.syensqo.com/en/our-impact/sustainability/sustainable-portfolio-management-tool>.

(12) Taux de maladies et d'accidents du travail (RIIR) : nombre d'accidents ou de maladies liés au travail déclarés par les employés et les sous-traitants pour 200 000 heures de travail.

(13) L'indice d'engagement évalue la satisfaction des collaborateurs à l'égard de Syensqo en tant qu'employeur, la fierté de travailler pour l'entreprise et la question de savoir s'ils la recommanderaient comme un lieu de travail agréable.

(14) Le périmètre était constitué par les collaborateurs en CDI ou en CDD de Syensqo jusqu'au niveau des cadres supérieurs, quelle que soit leur ancienneté, dans 17 pays participants représentant 98,5 % de nos effectifs.

NOS RESSOURCES



Humaines

Les employés de Syensqo sont répartis dans le monde entier : 38 % en Europe, 37 % en Amérique du Nord, 4 % en Amérique latine et 21 % en Asie et dans le reste du monde.

- **13 278** collaborateurs

Financières

Nous avons investi 378 millions d'euros dans la croissance.

- **6,9 milliards d'euros** de capitaux propres attribuables à l'action Syensqo⁽¹⁾
- **1,9 milliard d'euros** de dette nette sous-jacente
- **671 millions d'euros** de dépenses d'investissements totales
- **1,5 milliard d'euros** de charges du personnel

Matériaux

Nos coûts énergétiques nets ont représenté environ 218 millions d'euros et nos dépenses globales de matières premières se sont élevées à environ 2,3 milliards d'euros.

- **1123 kt** de matières premières
- **7 TWh** de consommation d'énergie

Obtenir des ressources stratégiques

Approvisionnement stratégique : Nous réalisons des analyses de marché afin d'identifier les risques et les opportunités dans nos catégories de dépenses, et nous développons des stratégies d'approvisionnement correspondantes. L'exécution de ces stratégies d'approvisionnement garantit la collecte, le développement et la sécurisation de nos intrants critiques.

Approche de gestion des risques ESG : Nous appliquons une approche systématique pour l'identification des risques et l'évaluation de leur gravité dans l'ensemble de nos chaînes de valeur en amont et dans leurs pays d'exploitation, et nous mettons en place des plans d'action d'atténuation des risques si nécessaire. En outre, nous utilisons un outil de gestion des risques tiers pour filtrer les médias défavorables, par exemple en ce qui concerne l'ESG, les pots-de-vin, la corruption, les droits de l'homme et l'esclavage moderne.

NOS ACTIVITÉS



Un seul modèle opérationnel

Notre modèle opérationnel donne la priorité aux besoins des clients, grâce à une équipe dévouée et diversifiée qui stimule la croissance. Au cœur de notre stratégie réside notre feuille de route en faveur de la durabilité, baptisée « One Planet », qui met l'accent sur le climat, la nature, la croissance durable et la qualité de vie. Notre modèle d'entreprise et notre système de croissance garantissent l'efficacité, l'agilité et l'orientation client dans tous les secteurs d'activité, grâce à une stratégie unifiée alignée sur nos objectifs de durabilité pour stimuler l'innovation et l'excellence.

Innovation et durabilité

Notre leadership de longue date en matière d'innovation dans le domaine des matériaux de spécialité et des technologies grand public est mondialement reconnu et apprécié par nos clients. Avec environ 2 000 scientifiques, soit 15 % de notre effectif, qui se consacrent à la recherche, nous disposons d'un solide portefeuille de propriété intellectuelle comprenant plus de 1 800 familles de brevets, qui protègent environ 50 % de notre chiffre d'affaires net.

Deux activités spécialisées

MATERIALS

Nos polymères haute performance et nos technologies composites uniques fournissent des solutions innovantes pour la mobilité propre, l'électronique et les soins de santé.

- **73 %** de l'EBITDA du Groupe⁽²⁾

CONSUMER AND RESOURCES

Nous sommes des leaders mondiaux de la chimie essentielle. Nos solutions sont utilisées dans un large éventail d'applications sur des marchés finaux tels que les produits d'hygiène et d'entretien, l'agroalimentaire, l'exploitation minière et le bâtiment.

- **27 %** de l'EBITDA du Groupe⁽²⁾

NOTRE IMPACT



Nos clients

Nous nous engageons avec nos clients sur des objectifs communs tels que la réduction de l'empreinte carbone, la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie des personnes et de la société.

En favorisant une collaboration étroite entre nos clients stratégiques, nos responsables grands comptes et nos experts fonctionnels et scientifiques, nous assurons une croissance mutuelle et une valeur durable.

Économique

- | | |
|--|---|
| ● 1,4 milliard d'euros d'EBITDA sous-jacent | ● 1,62 euro par action Dividende recommandé pour 2024 ⁽⁴⁾ |
| ● 390 millions d'euros de Free cash flow (FCF) des activités poursuivies aux actionnaires de Syensqo ⁽⁵⁾ | |

Environnemental et sociétal

	2024	2024 par rapport à 2021
Climat et nature		
Émissions de gaz à effet de serre de Périmètre 1 et 2 (MtCO ₂ eq) ⁽⁶⁾	1,5	22 % de réduction structurelle
Émissions de gaz à effet de serre du Périmètre 3 (MtCO ₂ eq) dans les catégories Focus 5 ⁽⁶⁾	5,1	13 % de réduction structurelle
Champion de la décarbonation		>17 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre⁽⁷⁾ sur l'ensemble de la chaîne de valeur depuis 2021
Prélèvement d'eau douce pour les sites exposés à des problèmes de disponibilité de l'eau (Mm ³) ⁽⁸⁾	28,3	24 % de réduction
Croissance durable		
Ventes favorisant l'économie circulaire ⁽⁹⁾	16 %	+ 4 pp
Promoteur de la beauté propre		>85 %⁽¹⁰⁾ des produits de soins des cheveux et de la peau d'origine naturelle
Ventes de solutions durables		63 % de notre chiffre d'affaires⁽¹¹⁾
Innovation		80 % du pipeline d'innovation axé sur des solutions durables
Qualité de vie		
Taux d'accidents et de maladies liés au travail - RIIR ⁽¹²⁾	0,32	29 % de réduction
Score moyen de l'indice d'engagement du groupe ⁽¹³⁾	72 %	
Taux de participation au programme d'actionnariat salarié de Syensqo ⁽¹⁴⁾	21,5 %	

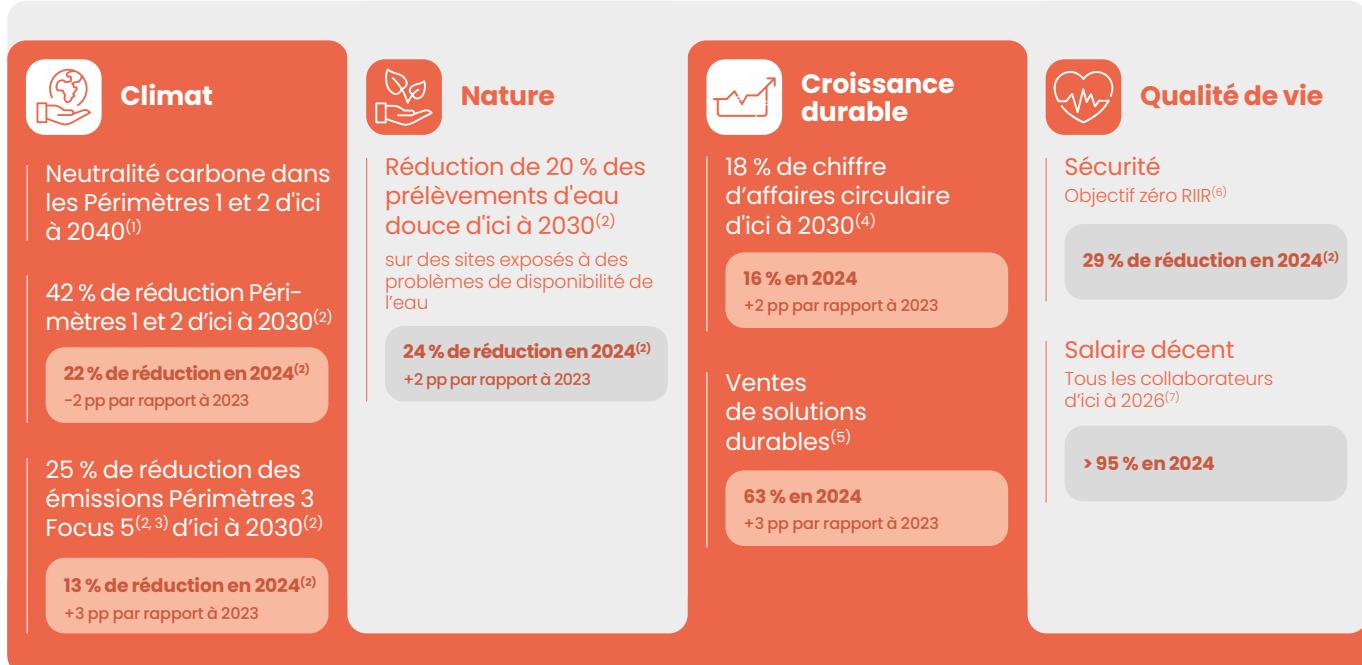
1.4 Notre ambition en matière de durabilité⁽¹⁾

Le durabilité est au cœur de nos activités. Guidés par notre feuille de route One Planet, nous renforçons la compétitivité, l'efficacité et la résilience, tout en réduisant les risques dans l'ensemble de nos activités et de notre chaîne de valeur.

Nos objectifs mesurables nous fournissent un plan clair pour l'innovation en matière de produits durables, comme notre

portefeuille de polymères naturels et d'origine biologique pour les soins de la personne, ainsi que les polymères utilisant des matières premières recyclées pour l'automobile et les appareils grand public, qui soutiennent l'économie circulaire. En outre, notre innovation dans le domaine de l'allégement des matériaux composites pour l'aéronautique fait progresser la mobilité propre et constitue l'un des nombreux exemples de la manière dont nous créons de la valeur pour nos clients et partageons nos succès.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE DE ONE PLANET EN 2024



⁽¹⁾ Réduire les émissions des Périmètres 1 et 2 d'au moins 80 % par rapport au niveau de référence de 2021 et compenser les émissions résiduelles par des crédits carbone à haute intégrité, conformément aux recommandations du Groupe d'experts de haut niveau des Nations unies.

⁽²⁾ Année de référence 2021. Pour le climat : réductions structurelles depuis le niveau de référence de 2021 ; les évolutions d'une année sur l'autre sont des réductions absolues.

⁽³⁾ Catégories de Focus 5 d'émissions Périmètre 3 : (a) biens et services achetés (b) activités liées aux combustibles et à l'énergie (c) traitement des produits vendus (d)

utilisation des produits vendus et (e) traitement en fin de vie des produits vendus.

⁽⁴⁾ Basé sur la méthodologie Circulytics de la Fondation Ellen MacArthur.

⁽⁵⁾ Telles que définies dans le guide Sustainable Portfolio Management de Syensqo.

⁽⁶⁾ Maladies et accidents du travail pour 200 000 heures de travail

⁽⁷⁾ Basé sur la méthodologie de la Wage Indicator Foundation, analysant les salaires dans les 13 pays ayant le plus grand nombre de salariés (représentant >95 % des salariés).

⁽¹⁾ ESRS 2 SBM-1 40 e) - g).

1.4.1 Climat

Le changement climatique est un défi mondial urgent. Nous visons la neutralité carbone pour les émissions de GES des Périmètres 1 et 2 d'ici 2040 dans toutes nos activités.⁽¹⁾ En outre, nous encourageons l'innovation et les pratiques durables dans l'ensemble de nos activités et de notre chaîne de valeur, en réduisant les risques physiques et en soutenant la transition mondiale vers une économie à zéro émission nette.

Nos objectifs pour 2030, validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi) en 2024, visent à réduire de 42 % les émissions de GES des Périmètres 1 et 2 de nos propres activités, et de 25 % les émissions de Périmètre 3 des catégories « focus five »⁽²⁾ de notre chaîne de valeur par rapport au niveau de référence de 2021. En 2024, 50 % de nos objectifs 2030 en matière d'émissions de GES ont été atteints.

Tous nos sites industriels en Chine et aux États-Unis utilisent 100 % d'électricité renouvelable et notre site de Kallo-Beveren, en Belgique, a atteint la neutralité carbone pour les émissions de GES des Périmètres 1 et 2.

Nous voulons créer des chaînes de valeur plus durables sur l'ensemble de nos marchés. Au début de l'année 2025, nous avons annoncé un programme d'engagement climatique qui vise à conclure un accord mutuel avec nos 70 principaux fournisseurs de matières premières, qui représentent environ 80 % de nos émissions de gaz à effet de serre liées aux matières premières achetées.

Nous appliquons un prix interne du carbone de 100 euros par tonne métrique de CO₂ à toutes les émissions de gaz à effet de serre de nos activités dans nos décisions d'investissement à travers le monde.

Notre action en faveur du climat va au-delà de la réduction de notre empreinte et de l'atténuation des risques ; nous proposons des solutions qui évitent les émissions de carbone pour nos clients et la Société. Guidés par une demande accrue d'allègement et d'électrification, nous poursuivons nos innovations et augmentons notre capacité de production de technologies favorisant la mobilité propre, l'efficacité énergétique et l'adoption de solutions biosourcées durables pour un avenir neutre en carbone.

Une description des produits et services, des catégories de clients et des relations avec les parties intéressées en rapport avec nos objectifs mondiaux Climat figure aux points 1.2.4.3 Nos solutions sur nos huit principaux marchés : « Mobilité avancée et défense » et « Énergie » et 5.1.3. Engagement des parties intéressées.

1.4.2 Nature

La nature et ses liens profonds avec le changement climatique constituent une priorité grandissante. Guidés par la nécessité de gérer efficacement les ressources et d'améliorer la qualité de vie, nous réduisons notre empreinte environnementale dans toutes nos activités dans des domaines clés tels que l'eau, la pollution et les déchets, tout en améliorant la santé et la résilience des écosystèmes grâce à des solutions durables.

En 2024, nous avons dévoilé notre premier objectif en faveur de la nature, en nous attaquant à la pénurie d'eau et en protégeant la continuité des activités. D'ici à 2030, nous visons à réduire les prélèvements d'eau douce de 20 % en moyenne par rapport à l'année de référence de 2021 sur les sites exposés aux problèmes de disponibilité en eau, tout en anticipant la croissance de l'activité.⁽³⁾

En outre, d'ici 2026, 15 sites représentant 90 % de nos prélèvements d'eau douce seront dotés de plans de gestion de l'eau pour faire face aux impacts et aux risques locaux.

En nous appuyant sur des méthodologies scientifiques, nous nous efforçons de réduire la pollution et la mise en décharge grâce à des pratiques de gestion des déchets qui permettent de récupérer et de valoriser les matériaux.

Tout au long de notre chaîne de valeur, nous collaborons avec nos fournisseurs pour promouvoir des pratiques d'approvisionnement responsables, protéger la biodiversité et préserver les personnes et l'environnement dans les applications en aval de nos produits.

Une description des produits et des services, des catégories de clients et des relations avec les parties intéressées liées à nos objectifs mondiaux en matière de nature figure aux sections 1.2.4.3. Nos solutions sur nos huit marchés principaux : « Électronique », « Soins de la personne », « Revêtements » et « Solutions minières » et 5.1.3 Engagement des parties intéressées.

(1) L'objectif de neutralité carbone d'ici 2040 combine l'ambition de réduire les émissions des Périmètres 1 et 2 d'au moins 80 % par rapport au niveau de référence de 2021, et de compenser les émissions résiduelles par des crédits carbone à haute intégrité, conformément aux recommandations du Groupe d'experts de haut niveau des Nations Unies.

(2) Les catégories « Focus 5 » d'émissions de GES de Périmètre 3 comprennent (1) les biens et services achetés, (2) les activités liées aux combustibles et à l'énergie [en amont], ainsi que (3) la transformation, (4) l'utilisation et (5) le traitement en fin de vie des produits vendus [en aval].

(3) Les sites exposés à des problèmes de disponibilité en eau ont été confrontés à des sécheresses dans le passé ou risquent de l'être dans les années à venir, et peuvent être soumis de la part des autorités locales à des restrictions de prise d'eau douce, identifiées à l'aide de l'Atlas des risques liés à l'eau d'Aqueduct et d'évaluations locales confirmant les problèmes de disponibilité en eau. Les sites soumis à cet objectif représentent 40 % de la consommation totale d'eau douce de Syensqo au cours de l'année de référence 2021 et incluent : en France : Clamecy, Melle, Saint-Fons, Tavaux ; au Mexique : Atequiza ; et aux États-Unis : Baton Rouge et Long Beach.

1.4.3 Croissance durable

La croissance durable est la pierre angulaire de notre stratégie d'entreprise. Guidés par les mégatendances stratégiques, nous nous concentrons sur les produits à faible impact et à base d'énergies renouvelables qui améliorent les activités des clients et contribuent à la croissance de notre chiffre d'affaires.

Conformément à notre stratégie de soutien de la transition mondiale vers une économie plus circulaire, nous visons à augmenter notre part de ventes favorisant la circularité pour nos clients, avec un objectif de 18 % du chiffre d'affaires net total d'ici 2030.⁽¹⁾ Les ventes de produits qui favorisent la circularité et la durabilité ou qui sont à base de matières premières et d'énergie renouvelables représentent 16 % du chiffre d'affaires net total en 2024. Notre performance circulaire en 2024 a été stimulée par la demande croissante de la part de nos clients de produits d'origine naturelle et durable pour le segment Consumer and Resources, et de produits à teneur accrue en matières premières recyclées, issues du recyclage chimique et mécanique pour nos activités Materials.

Une description des produits et des services, des catégories de clients et des relations avec les parties intéressées en rapport avec nos objectifs mondiaux en matière d'économie circulaire figure aux sections 1.2.4.3. Nos solutions sur nos huit marchés principaux : « Électronique », « Agriculture » et « Soins de la personne » et 5.1.3. Engagement des parties intéressées.

En outre, nous pensons qu'agir en tant qu'entreprise responsable signifie fournir des solutions commerciales durables à nos clients. Grâce à notre cadre Sustainable Portfolio Management, nous créons de la valeur pour nos clients en leur proposant des produits qui, dans une application donnée, améliorent les performances sociales et environnementales tout en ayant un impact moindre sur l'environnement lors de leur production.

Notre approche de la gestion responsable des produits favorise une utilisation sûre des produits tout au long de leur cycle de vie, encourage le développement de solutions plus durables qui profitent à la société, et répond aux attentes des clients et des autres parties intéressées.

Elle inclut nos efforts de réduction des substances préoccupantes et les substances extrêmement préoccupantes dans les produits que nous commercialisons. Nous innovons pour trouver des alternatives aux substances PFAS qui peuvent susciter des inquiétudes, en nous concentrant actuellement sur l'abandon progressif des tensioactifs fluorés. Depuis 2019, nous avons quadruplé nos investissements dans la recherche et l'innovation pour mettre au point un nouveau procédé de polymérisation sans tensioactifs fluorés. Le développement de technologies sans tensioactifs fluorés dans notre usine de West Deptford, dans le New Jersey (États-Unis), a représenté une étape majeure dans ce parcours, et nous poursuivons maintenant l'objectif de fabriquer près de 100 % de nos polymères fluorés sans tensioactifs fluorés à Spinetta Marengo (Italie) d'ici 2026.

1.4.4 Qualité de vie

La sécurité et le bien-être de notre personnel sont primordiaux. Grâce au pilier « Qualité de vie » de notre feuille de route en matière de durabilité, nous entendons perpétuer cette tradition en créant une culture de sécurité, équitable et inclusive, et en agissant d'une manière qui profite à la société dans son ensemble.

En 2024, nous avons progressé dans la réalisation de nos objectifs de zéro accident sur le lieu de travail et de salaire décent pour tous nos collaborateurs d'ici 2026⁽²⁾.

Nous respectons les Droits de l'Homme, favorisons l'inclusion et nous efforçons de renforcer les relations avec les communautés locales. En collaborant avec les parties intéressées nous répondons aux besoins locaux et promouvons le développement durable, tout en maintenant des mesures de sécurité strictes pour protéger le bien-être des communautés. Grâce à des canaux de communication ouverts qui permettent aux individus et aux communautés d'exprimer leurs préoccupations, nous renforçons la transparence et la responsabilité.

Une description des produits et des services, des catégories de clients et des relations avec les parties intéressées en rapport avec nos objectifs Qualité de vie au niveau mondial figure aux sections 1.2.4.3. Nos solutions sur nos huit marchés principaux : « Électronique », « Agriculture », « Soins de santé » et 5.1.3 Engagement des parties intéressées.

Notations ESG

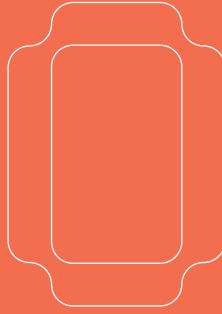
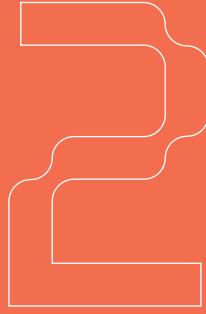
En 2024, les notations de durabilité de Syensqo ont démontré une performance résiliente. Plusieurs notations ont été effectuées au cours de la première année de Syensqo, certaines politiques et données étant encore en cours d'élaboration pendant les périodes de notation.

MSCI	SUSTAINALYTICS	ISS ESG	chemsec CHEMSCORE	ecovadis
A	Risque moyen	C+	C-	68/100

(1) Les ventes contribuant à l'économie circulaire, dont le calcul repose sur la méthodologie Circulytics de la Fondation Ellen MacArthur, incluent les produits : (1) conçus pour encourager une utilisation plus longue que la norme de l'industrie dans la pratique et à grande échelle ; (2) fabriqués à partir de matières premières biosourcées, recyclées, issues de sous-produits et de la capture du carbone, ou produits à partir d'énergies renouvelables ; (3) conçus pour être réutilisés ou pour augmenter le rendement de recyclage (quantité et qualité) des produits du client.

(2) Le salaire décent est calculé à l'aide de la méthodologie de la Wage Indicator Foundation.



PERFORMANCE

2.1	Vue d'ensemble des résultats consolidés	26	2.4	Chiffres sous-jacents par segment	39
2.1.1	Données financières	26	NOTE B14 : Segment Materials		
2.1.2	Données extra-financières	28	NOTE B15 : Consumer & Resources		
			NOTE B16 : Corporate & Business Services		
2.2	Contexte de préparation	30	2.5	Réconciliation des chiffres sous-jacents avec les chiffres IFRS	42
2.2.1	Comparaison des résultats et réconciliation des indicateurs du compte de résultat sous-jacent	30	NOTE B17 : Résultat par action		
2.2.2	Mesures des performances alternatives (APM)	30	NOTE B18 : Dividende		
2.2.3	Description des segments opérationnels	30	2.6	Chiffres par action	43
2.3	Notes concernant les chiffres sous-jacents du groupe	31	2.7	Perspectives	45
NOTE B1 : Chiffre d'affaires net			NOTE B19 : Perspectives		
NOTE B2 : Coûts sous-jacents des matières premières et énergie			NOTE B20 : Perspectives		
NOTE B3 : EBITDA sous-jacent			NOTE B21 : Perspectives		
NOTE B4 : Amortissements et dépréciations sous-jacents			NOTE B22 : Perspectives		
NOTE B5 : Charges financières nettes sous-jacentes			NOTE B23 : Perspectives		
NOTE B6 : Charges d'impôts sous-jacentes			NOTE B24 : Perspectives		
NOTE B7 : CAPEX			NOTE B25 : Perspectives		
NOTE B8 : Free Cash Flow			NOTE B26 : Perspectives		
NOTE B9 : Fonds de roulement net			NOTE B27 : Perspectives		
NOTE B10 : Dette nette sous-jacente			NOTE B28 : Perspectives		
NOTE B11 : Provisions			NOTE B29 : Perspectives		
NOTE B12 : ROCE			NOTE B30 : Perspectives		
NOTE B13 : Recherche et innovation			NOTE B31 : Perspectives		

2 PERFORMANCES

2.1 Vue d'ensemble des résultats consolidés

2.1.1 Données financières

2.1.1.1 Chiffres clés financiers

En millions d'euros	Notes	IFRS			Sous-jacent		
		2024	2023	% en glissement annuel	2024	2023	% en glissement annuel
Chiffre d'affaires net	B1	6 563	6 834	-4,0 %	6 563	6 834	-4,0 %
Frais opérationnels nets, hors amortissements et dépréciations	B2	5 360	5 548	-3,4 %	5 151	5 216	-1,3 %
Marge brute		2 219	2 375	-6,6 %	2 219	2 375	-6,6 %
Marge brute		33,8 %	34,8 %	-90 pb	33,8 %	34,8 %	-90 pb
EBITDA	B3	1 203	1 286	-6,5 %	1 412	1 618	-12,7 %
Marge d'EBITDA		18,3 %	18,8 %	-50 pb	21,5 %	23,7 %	-220 pb
Amortissements et dépréciations d'actifs	B4	- 732	- 739	-1,0 %	- 533	- 484	10,0 %
EBIT		471	547	-13,8 %	879	1 134	-22,4 %
Charges financières nettes	B5	-119	-158	-24,4 %	-148	-159	-7,2 %
Charges d'impôts	B6	-357	-192	85,7%	-178	-218	-18,3 %
Taux d'impôt	B6			0 pb	25,1 %	23,0 %	+210 pb
Profit/(perte) de la période		-5	197	n.m.	553	756	-26,8 %
(Profit)/perte attribué aux participations ne donnant pas le contrôle		0	3	-98,6 %	0	4	n.m.
Profit/(perte) attribué aux actionnaires de Syensqo		-5	193	n.m.	553	752	-26,5 %
Résultat de base par action (en €)	B17	- 0,05	1,83	n.m.	5,28	7,10	-25,7 %
Dividende	B18				1,62	1,62	0,0 %
Investissements	B7				-671	-848	-20,9 %
Conversion en cash (LTM) ⁽¹⁾	B7				71 %	85 %	n.m.
Free Cash Flow aux actionnaires	B8				223	448	-50,2 %
Ratio de conversion du FCF (LTM)	B8				16,0 %	28,2 %	n.m.
Fonds de roulement net	B9				1124	1 201	-6,4 %
Dette nette financière	B10	-1 359	-1 084	25,4%	-1 859	-1 584	17,4 %
Effet de levier sous-jacent	B10				x1,3	x1,0	34,5 %
ROCE	B12				7,9 %	10,6 %	-280 pb
Recherche et innovation	B13				348	340	2,4 %
Recherche et innovation en % du CA	B13				5,30 %	5,0 %	30 pb

(1) Conversion en cash = (EBITDA +/- variation du fonds de roulement - Capex d'entretien)/EBITDA).

2.1.1.2 Données clés financières historiques

		Telles que publiées			
		2020	2021	2022	2023
En millions d'euros					
Chiffres du compte de résultat					
Chiffre d'affaires	a	5 381	6 032	8 123	7 065
Chiffre d'affaires net	b	5 261	5 915	7 890	6 834
Marge brute		1 560	1 886	2 604	2 375
Marge brute		29,7 %	31,9 %	33,0 %	34,8 %
EBITDA sous-jacent	c	1 027	1 282	1 863	1 618
Marge d'EBITDA sous-jacent	d	19,5 %	21,7 %	23,6 %	23,7 %
EBIT IFRS	e	-931	585	1 098	547
Profit sous-jacent de la période	f	260	567	989	756
Profit IFRS de la période	g	-1 282	453	964	197
Profit sous-jacent attribué à Syensqo	h	257	559	974	752
Profit IFRS attribué à Syensqo	i	-1 285	444	950	193
Données de flux de trésorerie					
Investissements	j	372	451	642	848
Capex d'entretien	k	n.a.	n.a.	n.a.	352
Croissance capex	l	n.a.	n.a.	n.a.	496
Variation du fonds de roulement	m	n.a.	n.a.	n.a.	108
Conversion en cash	n = (c-k+m)/c	n.a.	n.a.	n.a.	85 %
FCF	o	572	243	577	448
FCF aux actionnaires de Syensqo	p	572	243	577	448
Chiffres du bilan					
Fonds de roulement net	q	760	1 024	1 213	1 200
Fonds de roulement net / chiffre d'affaires	r = μ(q/a)	14,1 %	17,0 %	15,2 %	18,7 %
Dette nette sous-jacente ⁽¹⁾	s = t+u	4 201	3 938	3 814	1 584
Obligations hybrides perpétuelles	t	-	-	-	500
Dette nette IFRS	u	4 201	3 938	3 814	1 084
Capitaux propres IFRS	v	3 078	4 333	4 946	7 608
Capitaux propres attribués aux participations ne donnant pas le contrôle	w	13	18	24	42
Obligations hybrides perpétuelles dans les capitaux propres	x				494
Capitaux propres attribués à Syensqo (hors hybrides)	y = v-w-x	3 065	4 315	4 922	7 072
Effet de levier sous-jacent	z = s/c	x4,1	x3,1	x2,1	x1,0
Autres chiffres clés					
Recherche et innovation	A	241	254	302	340
Recherche et innovation en % du CA	B = -A/b	4,6 %	4,3 %	3,8 %	5,0 %

(1) Capex d'entretien - Capex de croissance - Variation du fonds de roulement

(2) Conversion en cash = (EBITDA +/- variation du fonds de roulement - Capex d'entretien)/EBITDA).

PERFORMANCE

Le tableau ci-dessus présente les chiffres historiques du Groupe tels que publiés à la date de référence. Ces données n'ont pas été affectées par d'éventuels retraitements ultérieurs dus à des changements de périmètre, à l'évolution des normes IFRS/IAS, à des changements dans la définition des APM, etc.

Au cours des périodes de référence, les principaux changements suivants sont intervenus :

2020 :

Fin 2020, les actifs et passifs liés à certaines activités ont été reclassés en « détenus pour la vente » (actifs pour un montant total de 118 millions d'euros et passifs pour un montant total de 65 millions d'euros) :

- les activités de tensioactifs amphotériques de base, qui font partie de Novecare,
- la ligne de produits des matériaux de transformation (faisant partie de Composites).

2021 :

Au cours de l'année 2021, les actifs et passifs liés aux activités suivantes auparavant classés en « détenus en vue de la vente » ont été cédés :

- l'activité « Process Materials » (qui fait partie de Composite Materials),
- les activités de tensioactifs amphotériques, qui font partie de Novecare, et
- les activités de tensioactifs et d'antioxydants qui font partie de Novecare à Rasal (Inde).

Ces cessions entraînent une diminution du chiffre d'affaires de 133 millions d'euros en 2021 par rapport à 2020. Ces cessions n'ont donné lieu à aucune plus-value ou moins-value importante.

En juillet 2023, Syensqo a annoncé la clôture de l'acquisition, par Bayer, d'une activité d'enrobage de semences, avec des installations à Méréville (France) et des opérations de sous-traitance aux États-Unis et au Brésil. Il s'agit d'une extension naturelle de notre famille AgRHO®, qui propose des solutions de renforcement des semences (faisant partie de Novecare) et s'appuie sur des technologies biosourcées et plus durables.

En avril 2024, Syensqo a annoncé la finalisation de l'acquisition de JinYoung Bio, un fournisseur d'ingrédients cosmétiques de spécialité basé en Corée du Sud. Cet investissement marque une étape importante dans l'élargissement du portefeuille de Syensqo vers des solutions de soins de la peau plus naturelles et haut de gamme, avec des ingrédients fonctionnels et actifs.

2.1.2 Données extra-financières

2.1.2.1 Feuille de route One Planet

La feuille de route One Planet repose sur trois piliers fondamentaux - Climat et nature, Croissance et Qualité de vie - alignés sur nos objectifs financiers et de durabilité.

Grâce à cette feuille de route complète, nous visons à améliorer l'efficacité, tout en réduisant les risques physiques autour de nos sites de production, ainsi que ceux de nos fournisseurs et de nos clients tout au long de la chaîne de valeur. Cela améliorera notre résilience opérationnelle et soutiendra notre croissance à long terme.

Nos objectifs mesurables pour One Planet nous fournissent un plan clair pour l'innovation durable, l'excellence opérationnelle et le bien-être des collaborateurs.

Climat et nature	2024 par rapport à 2021	2024		2023	Référence 2021	Objectif 2030
Émissions de gaz à effet de serre (Mt) de Périmètres 1 et 2	22 % Réduction structurelle ⁽¹⁾	1,5 Mt		1,6 Mt*	2,1 Mt*	Réduction de 42 %
Émissions de gaz à effet de serre du Périmètre 3 (Mt) dans les catégories Focus 5 ⁽²⁾	13 % Réduction structurelle ⁽¹⁾	5,1 Mt		5,0 Mt*	6,0 Mt*	Réduction de 25 %
Croissance	2024 par rapport à 2021	2024	2023	2021	Objectif 2030	
Chiffre d'affaires circulaire ⁽⁴⁾	+ 4 pp	16 %	14 %*	12 %*	18 %	
Qualité de vie	2024 par rapport à 2021	2024	2023	2021	Objectif	
Sécurité	29 %	0,32	0,28 ^(A)	0,45 ^(A)	Objectif zéro accident	
Taux d'accidents et de maladies liés au travail - RIIR ⁽⁷⁾	Réduction					

* Ces indicateurs ont été retraités par rapport à l'année précédente afin d'être comparables aux indicateurs de l'année en cours en termes de périmètre et de méthodologie de calcul.

(A) Les indicateurs comparatifs marqués d'une lettre « A » ont fait l'objet d'une assurance raisonnable de la part de notre commissaire au cours de l'année précédente, pour laquelle nous nous référons à son rapport d'assurance raisonnable daté du 11 avril 2024. Il s'agissait d'une mission volontaire d'assurance limitée portant sur des mesures individuelles/indicateurs clés de performance en référence à des critères de reporting différents et autres que les normes européennes de reporting sur le développement durable (« ESRS »). Par conséquent, ces données comparatives pour 2023 n'ont pas fait l'objet de procédures d'assurance limitée conformément aux normes ESRS.

2.1.2.2 Climat et nature

En 2024, les émissions de gaz à effet de serre des Périmètres 1 et 2 ont diminué de 2 % en glissement annuel, soit une réduction structurelle de 22 % depuis 2021⁽¹⁾. Tous nos sites industriels aux États-Unis et en Chine ont utilisé de l'électricité 100 % renouvelable. Au niveau mondial, 75 % de nos sites, dans les Périmètres 1 et 2, sont alimentés par de l'électricité 100 % renouvelable.

En 2024, les émissions de gaz à effet de serre du Périmètre 3 dans les catégories Focus 5 ont augmenté de 3 % en glissement annuel, soit une réduction structurelle de 13 % depuis 2021⁽¹⁾⁽²⁾.

En 2024, les prélèvements d'eau douce dans les sites exposés aux problèmes de disponibilité en eau⁽³⁾ ont augmenté de 2 % en glissement annuel. Si l'on tient compte de l'évolution de la production et des réductions structurelles, cela équivaut à une réduction de 24 % depuis 2021.

2.1.2.3 Croissance

Les ventes de produits qui favorisent la circularité et la durabilité ou qui sont à base de matières premières et d'énergie renouvelables représentent 16 % du chiffre d'affaires net total en 2024⁽⁴⁾. Cela représente une amélioration de 2 points de pourcentage en glissement annuel et de 4 points de pourcentage par rapport à l'année de référence de 2021.

En outre, les ventes de solutions durables⁽⁵⁾ ont représenté 63 % de notre chiffre d'affaires en 2024, soit une hausse de 3 points de pourcentage en glissement annuel, ce qui témoigne des progrès accomplis vers un portefeuille plus durable.

2.1.2.4 Qualité de vie

Depuis 2021, l'engagement de nos collaborateurs démontre un niveau élevé de sensibilisation et de concentration sur les domaines prioritaires, notamment la sécurité et l'inclusion⁽⁶⁾. Nous avons réduit les incidents liés à la sécurité de 29 % par rapport au niveau de référence de 2021. En 2024, notre taux d'accidents et de maladies liés au travail est passé à 0,32 (contre 0,28 en 2023)⁽⁷⁾. Nous avons également dispensé une formation complète sur le leadership inclusif à tous les chefs d'équipe nouvellement embauchés et nommés.

Enfin, notre nouveau programme d'actionnariat salarié, affichant un taux de participation de 21,5 %, renforce avec succès la mentalité d'actionnariat au sein du personnel et, dans le cadre de la création de valeur, favorise l'amélioration des performances, de la productivité et de l'engagement des collaborateurs.

En ce qui concerne notre engagement en faveur d'un salaire décent, une évaluation de l'écart salarial a été réalisée à l'échelle mondiale en 2024 sur plus de 95 % de notre main-d'œuvre active interne, et aucun collaborateur n'a été rémunéré en dessous du salaire minimum vital⁽⁸⁾.

- (1) Les réductions structurelles sont liées à des projets spécifiques et à des impacts récurrents et excluent les baisses d'activité.
- (2) Les catégories « Focus 5 » d'émissions de GES de Périmètre 3 comprennent (1) les biens et services achetés, (2) les activités liées aux combustibles et à l'énergie [en amont], ainsi que (3) la transformation, (4) l'utilisation et (5) le traitement en fin de vie des produits vendus [en aval].
- (3) Les sites exposés à des problèmes de disponibilité en eau ont été confrontés à des sécheresses dans le passé ou risquent de l'être dans les années à venir, et peuvent être soumis de la part des autorités locales à des restrictions de prélèvement d'eau douce, identifiées à l'aide de l'Atlas des risques liés à l'eau d'Aqueduct et d'évaluations locales confirmant les problèmes de disponibilité en eau. Les sites soumis à l'objectif représentent 40 % du prélèvement total d'eau douce de Syensa au cours de l'année de référence 2021 et comprennent : en France : Clamecy, Melle, Saint-Fons, Tavaux ; au Mexique : Atequiza ; et aux États-Unis : Bâton Rouge, Long Beach.
- (4) Les ventes contribuant à l'économie circulaire, dont le calcul repose sur la méthodologie Circulytics de la Fondation Ellen MacArthur, incluent les produits :
 - (1) conçus pour encourager une utilisation plus longue que la norme de l'industrie dans la pratique et à grande échelle ; (2) fabriqués à partir de matières premières biosourcées, recyclées, issues de sous-produits et de la capture du carbone, ou produits à partir d'énergies renouvelables ; (3) conçus pour être réutilisés ou pour augmenter le rendement de recyclage (quantité et qualité) des produits du client.
- (5) Solution durable telle que définie dans notre guide Sustainable Portfolio Management (SPM). « Sustainable Portfolio Management Tool. »
- (6) Comparaison des résultats de Pulse dans le temps (2021 à 2024) sur l'engagement des employés, la sensibilisation à la sécurité et les questions relatives à l'égalité des chances.
- (7) Taux de maladies et d'accidents du travail (RIIR) : nombre d'accidents ou de maladies liés au travail déclarés par les employés et les sous-traitants pour 200 000 heures de travail.
- (8) Salaire minimum vital basé sur la méthodologie de la Wage Indicator Foundation, analysant les salaires dans les 13 pays ayant le plus grand nombre de salariés (représentant > 95 % des salariés).

2.2 Contexte de préparation

2.2.1 Comparaison des résultats et réconciliation des indicateurs du compte de résultat sous-jacent

Outre les comptes IFRS, Syensqo présente également d'autres indicateurs de performance (« sous-jacents ») afin de fournir une indication plus cohérente et comparable de la performance financière sous-jacente et de la situation financière du Groupe, ainsi que des flux de trésorerie. Ces indicateurs offrent une vision équilibrée des activités du Groupe et sont jugés utiles par les investisseurs, les analystes et les agences de notation de crédit, dans la mesure où ils fournissent des informations pertinentes sur la performance, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs du Groupe. Ces indicateurs sont généralement utilisés dans le secteur dans lequel il opère et constituent donc une aide utile pour les investisseurs qui souhaitent comparer la performance du Groupe à celle de ses pairs. Les indicateurs de performance sous-jacents ajustent les chiffres IFRS pour tenir compte des impacts sans incidence sur la trésorerie de l'Allocation du prix d'acquisition (PPA) liés aux acquisitions, les coupons des obligations hybrides perpétuelles, classées en tant que capitaux propres en IFRS, mais traitées comme de la dette dans les états sous-jacents, pour des dépréciations d'actifs et pour d'autres éléments afin de fournir des indicateurs évitant la déformation de l'analyse de la performance sous-jacente du Groupe.

2.2.2 Mesures des performances alternatives (APM)

Syensqo utilise des mesures de performances alternatives, telles que décrites ci-dessous, pour mesurer sa performance financière. Syensqo estime que ces mesures sont utiles pour analyser et expliquer les changements et tendances de ses

résultats d'exploitation, car elles permettent de comparer la performance de manière cohérente. Les définitions des différentes mesures présentées ici figurent dans le glossaire à la fin de ce rapport financier.

2.2.3 Description des segments opérationnels

Syensqo est organisée en trois secteurs à présenter :

- **Materials**, comprenant les GBU Composite Materials et Specialty Polymers. Le segment Materials offre un portefeuille unique de polymères et de technologies composites de haute performance utilisés principalement dans des applications de mobilité durable. Ces solutions permettent de réduire le poids et d'améliorer les performances tout en améliorant le CO₂ et l'efficacité énergétique. Les principaux marchés sont la mobilité durable dans les domaines de l'automobile et de l'aéronautique, des soins de santé et de l'électronique.

- **Consumer & Resources** offre une expertise unique en matière de formulation et d'applications grâce à des formulations spécialisées personnalisées pour la chimie de surface et le comportement des liquides, maximisant le rendement et l'efficacité des processus, et minimisant l'impact écologique. Novecare, Technology Solutions, Aroma et Oil & Gas desservent principalement des marchés tels que les ressources (amélioration du rendement d'extraction des métaux, des minéraux et du pétrole), les applications industrielles (telles que les revêtements) ou encore les biens de consommation et les soins de santé (notamment la vanilline et le guar pour les soins de la personne et de la maison).

- **Corporate & Business Services** comprend les services aux entreprises et autres activités, tels que la recherche et l'innovation, les unités de cogénération dédiées aux activités de Syensqo, les activités de développement de nouvelles activités (NBD) et les activités Peroxides de l'entité de Zhenjiang.

2.3 Notes concernant les chiffres sous-jacents du groupe

NOTE B1

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Le chiffre d'affaires net de 6 563 millions d'euros en 2024 a diminué de 4 % sur une base déclarée, ou de 3 % sur une base organique, par rapport à 2023, car la hausse des volumes, notamment dans Novecare et Composite Materials, a été compensée par une baisse des prix, plus particulièrement dans Speciality Polymers et Novecare.

Chiffre d'affaires net	En millions d'euros
2023	6 834
Périmètre	0
Conversion devises	-81
Volume et Mix	94
Prix	-285
2024	6 563

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ FINAL

% de chiffre d'affaires net par marché final	Syensqo		Materials		Consumer & Resources	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Aéronautique	18 %	15 %	31 %	26 %	0 %	0 %
Automobile	15 %	16 %	24 %	25 %	4 %	4 %
Électronique	10 %	10 %	16 %	16 %	1 %	1 %
Bâtiment	6 %	5 %	3 %	3 %	10 %	9 %
Ressources et environnement	16 %	17 %	5 %	7 %	29 %	30 %
Biens de consommation, santé et soins personnels	13 %	13 %	11 %	12 %	16 %	16 %
Agroalimentaire	10 %	10 %	3 %	3 %	19 %	19 %
Industrie et chimie	13 %	14 %	7 %	8 %	22 %	22 %
Syensqo	100 %	100 %				

NOTE B2

COÛTS SOUS-JACENTS DES MATIÈRES PREMIÈRES ET ÉNERGIE

Les dépenses globales en matières premières se sont élevées à environ 2,3 milliards d'euros en 2024 (contre 2,3 milliards d'euros en 2023 et 3,1 milliards d'euros en 2022). Elles peuvent être réparties en plusieurs catégories : dérivés du pétrole brut pour 42 %, dérivés de minéraux pour 17 % (par exemple, fibre de verre, phosphore, hydroxyde de sodium...), dérivés du gaz naturel environ 4 %, produits biochimiques pour 11 % (par exemple, glycérol, guar, alcool gras, alcool éthylique...) et autres pour 27 % (composites...).

Les coûts énergétiques nets ont représenté environ 219 millions d'euros en 2024 (contre 218 millions d'euros en 2023 et 367 millions d'euros en 2022). Ils ont été engagés : 40 % en Europe, 31 % en Asie et 28 % en Amérique. Les principales sources d'énergie utilisées sont le gaz naturel pour 59 % (contre 35 % en 2023 et 45 % en 2022), l'électricité pour 23 % (contre 41 % en 2023 et 32 % en 2022), ainsi que la vapeur, l'hydrogène et les biomasses pour 18 % (contre 23 % en 2023 et 22 % en 2022).

Plus d'informations sur l'efficacité énergétique dans la section Extra-financier du présent Rapport annuel 4.2. Énergie.

NOTE B3

EBITDA SOUS-JACENT

EBITDA sous-jacent		En millions d'euros
2023		1 618
Périmètre		-34
Conversion devises		-16
Materials		-124
Consumer & Resources		9
Corporate & Business Services		-42
2024		1 412

EBITDA sous-jacent		En millions d'euros
2023		1 618
Périmètre		-34
Conversion devises		-16
Volume et Mix		-37
Effet prix nets		-97
Coûts fixes		-22
2024		1 412

L'EBITDA sous-jacent de 1 412 millions d'euros en 2024 a diminué de 13 % sur une base déclarée, et de 10 % organiquement. Cette diminution est due à la baisse attendue des effets prix nets, à un mix de produits défavorable et à des coûts fixes plus élevés en glissement annuel. Sur une base déclarée, la croissance de l'EBITDA sous-jacent en glissement annuel a été affectée par des dissynergies liées à la scission partielle de Solvay et à l'abandon

volontaire des lignes de produits à base de tensioactifs fluorés au sein de Specialty Polymers.

La marge d'EBITDA sous-jacente de 21,5 % en 2024 a diminué d'environ 220 points de base par rapport à 2023, en raison de la baisse de la marge d'EBITDA sous-jacente dans le segment Materials, ainsi que de l'augmentation des dépenses de Corporate & Business Services.

NOTE B4

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS SOUS-JACENTS

Les charges d'amortissement et de dépréciation s'élèvent à 533 millions d'euros en 2024, contre 484 millions d'euros en 2023.

NOTE B5

CHARGES FINANCIÈRES NETTES SOUS-JACENTES

En millions d'euros	2024	2023
Coût d'emprunts	- 113	- 190
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	22	81
Autres gains et pertes sur endettement net	- 6	- 24
Charges nettes sur emprunts	a	-97
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles	b	-13
Coût d'actualisation des provisions	c	-38
Charges financières nettes	d = a+b+c	-148
		-159

La variation du coût net des emprunts entre 2023 et 2024 s'explique principalement par l'exécution du refinancement du groupe, en 2024, après la Scission partielle.

En 2024, le Groupe Syensqo a enregistré dans le coût de l'emprunt 57 millions d'euros sur les intérêts liés aux obligations senior, dont 36 millions d'euros liés aux obligations senior de 1,2 milliard de dollars américains émises en juin 2024. À l'inverse, en 2023, le Groupe Syensqo a enregistré 126 millions d'euros de charges financières résultant de prêts inter-sociétés en place avec les anciennes entités du Groupe Solvay avant la Scission partielle.

Les deux tirages sur les facilités de crédit « bridge-to-bond » en place avant le refinancement de juin 2024 ont généré 31 millions d'euros de charges financières en 2024.

La baisse des intérêts sur les prêts et les dépôts à court terme en 2024 s'explique principalement par les revenus d'intérêts des comptes bancaires internes en place avec Solvay, enregistrés en 2023 avant la Scission partielle. En outre, en 2024, un montant inférieur de trésorerie a généré des revenus financiers après le remboursement des deux facilités de crédit « bridge-to-bond ».

Le coût d'actualisation des provisions concerne les avantages postérieurs à l'emploi (nets du rendement attendu des actifs des plans) et les provisions environnementales, et son augmentation est largement attribuable à l'évolution des taux d'actualisation en vigueur.

NOTE B6

CHARGES D'IMPÔTS SOUS-JACENTES

(en millions d'euros)	2024	2023
Profit/(perte) de la période avant impôts	a	731
Résultats des entreprises associées et coentreprises	b	21
Intérêts et gains (pertes) de change réalisés sur la coentreprise RusVinyl		0
Impôts sur le résultat	c	-178
Taux d'impôt sous-jacent	d = -c/(a-b)	25,1 %
		23,0 %

L'augmentation de 2,1 point de pourcentage est principalement due à une répartition défavorable du bénéfice imposable par pays.

NOTE B7**CAPEX**

En millions d'euros		2024	2023
Acquisition (-) d'immobilisations corporelles	a	-509	-762
dont dépenses d'investissement nécessaires à la scission partielle et hors Free Cash Flow	b	14	54
Acquisition (-) d'immobilisations incorporelles	c	-115	-88
Paiement de passifs locatifs	d	- 61	- 53
Investissements	e = a+b+c+d	-671	-848
Materials		-436	-557
Consumer & Resources		-143	-217
Corporate & Business Services		-91	-74
Capex d'entretien	f	-293	-352
Materials		-178	-215
Consumer & Resources		-76	-113
Corporate		-38	-24
Variation du fonds de roulement	g	-123	108
Materials		-38	-50
Consumer & Resources		0	96
Corporate & Business Services		-85	62
EBITDA sous-jacent	h	1 412	1 618
Materials		1185	1312
Consumer & Resources		449	458
Corporate & Business Services		-222	-151
Conversion en cash	i=(f+g+h)/h	71 %	85 %
Materials		82 %	80 %
Consumer & Resources		83 %	96 %

Les dépenses d'investissements des activités poursuivies s'élèvent à 671 millions d'euros en 2024, soit une augmentation de 21 % par rapport aux 848 millions d'euros de 2023.

NOTE B8**FREE CASH FLOW**

En millions d'euros		2024	2023
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	a	841	1 275
dont flux de trésorerie lié à la Scission partielle et à la gestion de portefeuille et hors Free Cash Flow	b	-122	-105
Flux de trésorerie des activités d'investissement	c	-612	-1 231
Dont variation des comptes bancaires internes avec le reste du Groupe Solvay	d	0	-570
dont dépenses d'investissement nécessaires à la scission partielle et hors Free Cash Flow	e	-14	-54
Acquisition (-) de filiales	f	-4	-2
Acquisition (-) de participations - Autres	g	-3	-14
Prêts aux entreprises associées et aux sociétés non consolidées et parties liées	h	-5	172
Cession (+) de filiales et de participations	i	13	32
Reconnaissance de créances affacturées	j		
Coûts de l'entreprise après impôts	k	0	-51
Paiement de passifs locatifs	l	-61	-53
Free cash flow (FCF)	m = a-b-c+d-e-f-g-h-i-j+k+l	304	568
Intérêts nets reçus/(payés)	n	-74	-119
Coupons payés sur les obligations hybrides perpétuelles	o	-13	
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	p	-2	-8
Injections de capital payées / reçues provenant des participations ne donnant pas le contrôle	q	9	7
FCF aux actionnaires de Syensqo	r = m+n+o+p+q	223	448
FCF des activités poursuivies aux actionnaires de Syensqo (LTM)	s	223	448
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle pour les activités poursuivies	t	-2	-8
EBITDA sous-jacent (LTM)	u	1 412	1 618
Ratio de conversion du FCF (LTM)	v = (s-t)/u	16 %	28 %

Le Free Cash Flow disponible pour les actionnaires s'élève à 223 millions d'euros en 2024. Si l'on exclut les 167 millions d'euros liés au paiement au NJDEP, le Free Cash Flow disponible pour les actionnaires est de 390 millions d'euros. Ce montant comprend 671 millions d'euros de dépenses d'investissement, dont 293 millions d'euros de dépenses d'investissements d'entretien et 378 millions d'euros de dépenses d'investissements de croissance.

PERFORMANCE

NOTE B9

FONDS DE ROULEMENT NET

En millions d'euros		2024	2023
Stocks	a	1 273	1 244
Créances commerciales	b	948	907
Autres créances courantes	c	297	385
Dettes commerciales	d	-1 001	-918
Autres passifs courants	e	-392	-417
Fonds de roulement net	f = a+b+c+d+e	1 124	1 201
Chiffre d'affaires trimestriel	g	1 662	1 599
Chiffre d'affaires trimestriel annualisé	h = 4*g	6 650	6 396
Fonds de roulement net / chiffre d'affaires trimestriel	i=f/h	16,9 %	18,8 %

Le ratio du fonds de roulement net sur les ventes est de 16,9 % en 2024.

NOTE B10

DETTE NETTE SOUS-JACENTE

En millions d'euros		2024	2023
Dettes financières non courantes	a	-1 822	-2 159
Dettes financières courantes	b	-293	-154
Dette brute IFRS	c=a+b	-2 115	-2 313
Dette brute sous-jacente	d=c+h	-2 615	-2 813
Autres instruments financiers (courants + non courants)	e	97	78
Trésorerie et équivalents de trésorerie	f	659	1 150
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	g=e+f	755	1 228
Dette nette IFRS	h=c+g	-1 359	-1 084
Obligations hybrides perpétuelles	i	-500	-500
Dette nette sous-jacente	j=i+h	-1 859	-1 584
EBITDA sous-jacent (LTM)	k	1 412	1 618
Effet de levier sous-jacent	l=-j/k	1,3	1,0

La dette nette financière sous-jacente s'élevait à 1 859 millions d'euros à la fin du mois de décembre 2024, contre 1 584 millions d'euros à la fin du mois de décembre 2023, soit un effet de levier de 1,3x et un ratio d'endettement de 21 %. L'augmentation de la dette nette financière sous-jacente par rapport à la fin de l'année 2023 est principalement due au paiement de 167 millions d'euros au Département de la protection de l'environnement du New Jersey (NJDEP) et au versement d'un dividende de 170 millions d'euros, partiellement compensés par un Free Cash Flow positif.

NOTE B11

PROVISIONS

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Paiements	Nouvelles provisions nettes	Dissolu- tion de provisions	Rende- ment des actifs	Réévalu- ations	Change- ments de périmètre et autres	31 décembre 2024	Variation en glisse- ment annuel
Avantages sociaux	-373	37	-2	-94	24	12	1	-395	-21
Environnement	-500	47	15	-21	0	0	167	-292	208
Restructuration et autres provisions	-202	43	-97	0	0	-4	19	-241	-39
TOTAL	-1 076	127	-84	-115	24	9	187	-928	148

Les provisions ont diminué de 148 millions d'euros à la fin de 2024 pour atteindre 928 millions d'euros, principalement en raison du reclassement du règlement de 167 millions d'euros avec le NJDEP à la fin du mois de mars en tant qu'autres passifs courants, à la suite de l'approbation du tribunal le 1^{er} mars 2024, puis du paiement en avril 2024.

NOTE B12

ROCE

En millions d'euros	Tel que calculé	2024	2023
EBIT sous-jacent (LTM)	a	879	1 134
Impact comptable de l'amortissement et de la dépréciation de l'allocation du prix d'achat (PPA) des acquisitions	b	-134	-134
Numérateur	c = a+b	745	1 000
Fonds de roulement industriel	d	1 293	1 443
Fonds de roulement autre	e	-115	-146
Immobilisations corporelles	f	3 629	3 243
Immobilisations incorporelles	g	1 637	1 785
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	h	194	199
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	i	205	208
Autres participations	j	14	8
Goodwill	k	2 604	2 648
Dénominateur	$l = d+e+f+g+h+i+j+k$	9 460	9 388
ROCE	$m = c/l$	7,9 %	10,6 %

Le ROCE a été défini comme l'une des principales mesures de performance pour évaluer la stratégie. Le ROCE 2024 était de 7,9 %, contre 10,6 % en 2023, principalement en raison de l'augmentation des investissements en capital.

NOTE B13**RECHERCHE ET INNOVATION**

En millions d'euros		2024	2023
Frais de recherche et développement IFRS	a	-343	-339
Subsides nets en frais de recherche et développement	b	26	29
Amortissements, dépréciations et dépréciations d'actifs inclus en frais de recherche et développement	c	-89	-84
Investissements en recherche et innovation	d	-67	-56
Recherche et innovation	e = a-b-c+d	-348	-340
Materials		-234	-227
Consumer & Resources		-95	-101
Corporate & Business Services		-19	-12
Chiffre d'affaires net	f	6 563	6 834
Materials		3 772	4 004
Consumer & Resources		2 791	2 826
Corporate & Business Services		0	4
Recherche et innovation en % du CA	g = -e/f	5,3 %	5,0 %
Materials		6,2 %	5,7 %
Consumer & Resources		3,4 %	3,6 %

2.4 Chiffres sous-jacents par segment

VUE D'ENSEMBLE DES SEGMENTS

En millions d'euros	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	% en glissement annuel	% organique
Chiffre d'affaires net	6 563	6 834	-4,0 %	-2,8 %
Materials	3 772	4 004	-5,8 %	-5,0 %
Specialty Polymers	2 590	2 936	-11,8 %	-10,7 %
Composite Materials	1 182	1 069	10,6 %	10,3 %
Consumer & Resources	2 791	2 826	-1,2 %	0,4 %
Novecare	1 390	1 367	1,6 %	2,9 %
Technology Solutions	680	687	-1,1 %	0,9 %
Aroma Performance	321	347	-7,6 %	-6,7 %
Oil & Gas	401	424	-5,5 %	-2,5 %
Corporate & Business Services	0	4	-92,8 %	n.m.
EBITDA	1 412	1 618	-12,7 %	-10,0 %
Materials	1 185	1 312	-9,7 %	-9,5 %
Consumer & Resources	449	457	-1,7 %	2,1 %
Corporate & Business Services	-222	-150	48,4 %	23,4 %
Marge d'EBITDA	21,5 %	23,7 %	-220 pb	-
Materials	31,4 %	32,8 %	-130 pb	-
Consumer & Resources	16,1 %	16,2 %	-10 pb	-
Investissements	671	848	-20,9 %	-
Materials	436	557	-21,7 %	-
Consumer & Resources	143	217	-34,1 %	-
Corporate & Business Services	91	74	23,5 %	-
Conversion en cash	71,0 %	85,2 %	-1 520 pb	-
Materials	82 %	80 %	190 pb	-
Consumer & Resources	83,0 %	96,4 %	-1 340 pb	-
Recherche et innovation	348	340	2,3 %	-
Materials	234	227	3,1 %	-
Consumer & Resources	95	101	-5,9 %	-
Corporate & Business Services	19	12	60,8 %	-
Recherche et innovation en % du CA	5,3 %	5,0 %	30 pb	-
Materials	6,2 %	5,7 %	50 pb	-
Consumer & Resources	3,4 %	3,6 %	-20 pb	-

NOTE B14**SEGMENT MATERIALS**

En millions d'euros	2024	2023	% en glissement annuel	% organique
Chiffre d'affaires net	3 772	4 004	-5,8 %	-5,0 %
Specialty Polymers	2 590	2 936	-11,8 %	-10,7 %
Composite Materials	1 182	1 069	10,6 %	10,3 %
EBITDA	1 412	1 618	-12,7 %	-9,5 %
Marge d'EBITDA	31,4 %	32,8 %	-130 pb	-
Investissements	436	557	-21,7 %	-
Conversion en cash	82 %	80 %	190 pb	-
Recherche et innovation	234	227	3,1 %	-
Recherche et innovation en % du CA	6,20 %	5,7 %	50 pb	-

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Sous-jacent	En millions d'euros
2023	4 004
Périmètre	-
Conversion devises	-34
Volume et Mix	-136
Prix	-102
2024	3 772

Le chiffre d'affaires net s'élève à 3 772 millions d'euros en 2024, soit une baisse de 6 % sur une base déclarée et de 5 % organiquement par rapport à 2023. La diminution en glissement annuel est due à la baisse des prix et des volumes au sein de Specialty Polymers. Cette évolution a été partiellement compensée par une forte croissance du chiffre d'affaires net dans le segment Composite Materials, grâce à une augmentation des prix et des volumes.

Le chiffre d'affaires net de Specialty Polymers s'élève à 2 590 millions d'euros en 2024, soit une baisse de 12 % sur une base déclarée et de 11 % organiquement. Si l'on exclut l'impact de l'arrêt volontaire des lignes de produits à base de tensioactifs fluorés, le chiffre d'affaires net de Specialty Polymers a diminué de [8 %] en 2024 par rapport à 2023 sur une base déclarée. La diminution du chiffre d'affaires net en glissement annuel est due à une baisse de la demande sur la plupart des marchés finaux, en particulier sur les marchés finaux de l'automobile, des soins de santé et de l'industrie.

Le chiffre d'affaires net de Composite Materials s'élève à 1 182 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 11 % sur une base déclarée, ou d'environ 10 % organiquement par rapport à 2023. La croissance est due à l'augmentation des prix et des volumes, les applications de l'aérospatiale civile et de l'espace et de la défense contribuant aux bonnes performances en glissement annuel.

NOTE B15**CONSUMER & RESOURCES**

En millions d'euros	2024	2023	% en glissement annuel	% organique
Chiffre d'affaires net	2 791	2 826	-1,2 %	0,4 %
Novecare	1 390	1 367	1,6 %	2,9 %
Technology Solutions	680	687	-1,1 %	0,9 %
Aroma Performance	321	347	-7,6 %	-6,7 %
Oil & Gas	401	424	-5,5 %	-2,5 %
EBITDA	449	457	-1,7 %	2,1 %
Marge d'EBITDA	16,1 %	16,2 %	-10 pb	-
Investissements	143	217	-34,1 %	-
Conversion en cash	83 %	96 %	-1 340 pb	-
Recherche et innovation	95	101	-5,9 %	-
Recherche et innovation en % du CA	3,40 %	3,6 %	-20 pb	-

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Sous-jacent	En millions d'euros
2023	2 826
Périmètre	-
Conversion devises	-47
Volume et Mix	195
Prix	-183
2024	2 791

Le chiffre d'affaires net de 2 791 millions d'euros en 2024 a diminué de 1 % sur une base déclarée, et est resté à peu près stable organiquement par rapport à 2023, car l'augmentation des volumes dans toutes les unités commerciales, plus particulièrement dans Novecare, a été compensée par une baisse des prix, notamment dans Novecare et Aroma Performance.

Le chiffre d'affaires net de Novecare de 1 390 millions d'euros en 2024 a augmenté de 2 % sur une base déclarée et de 3 % organiquement par rapport à 2023. La croissance en glissement annuel est due à une augmentation générale des volumes, en particulier sur les marchés finaux de l'agroalimentaire, des biens de consommation, de la construction, de l'industrie et des applications chimiques. Cette évolution a été partiellement compensée par une baisse des prix, notamment sur les marchés finaux de l'agroalimentaire et des biens de consommation.

Le chiffre d'affaires net de 680 millions d'euros de Technology Solutions en 2024 a diminué de 1 % sur une base déclarée, mais a augmenté de 1 % organiquement, par rapport à 2023, la hausse des volumes dans les solutions minières et les additifs polymères ayant été partiellement compensée par une baisse des prix.

Le chiffre d'affaires net d'Aroma Performance de 321 millions d'euros en 2024 a diminué de 8 % sur une base déclarée, soit de 7 % organiquement, par rapport à 2023, la baisse des prix ayant été partiellement compensée par l'augmentation des volumes en glissement annuel.

Le chiffre d'affaires net de 401 millions d'euros de Oil & Gas en 2024 a diminué de 6 % sur une base déclarée, ou de 3 % organiquement, par rapport à 2023, en raison de la baisse des prix, partiellement compensée par la croissance des volumes.

NOTE B16**CORPORATE & BUSINESS SERVICES**

En millions d'euros	2024	2023	% en glissement annuel	% organique
Chiffre d'affaires net	0	4	-92,8 %	n.m.
EBITDA	-222	-150	48,4 %	23,4 %
Investissements	91	74	23,5 %	-
Recherche et innovation	19	12	60,8 %	-

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Sous-jacent	En millions d'euros
2023	4
Périmètre	-
Conversion devises	-1
Volume et Mix	-3
Prix	0
2024	0

Corporate and Business services a déclaré un coût de 222 millions d'euros à l'EBITDA de Syensqo en 2024, soit une augmentation de 72 millions d'euros en glissement annuel par rapport à 2023, principalement en raison des dissynergies planifiées liées à la scission partielle de Solvay, des coûts d'entreprise plus élevés, ainsi que des dépenses plus élevées pour les plateformes de croissance.

2.5 Réconciliation des chiffres sous-jacents avec les chiffres IFRS

Outre les comptes IFRS, Syensqo présente des indicateurs de performance du Compte de résultat sous-jacent afin de fournir une vue plus complète permettant les comparaisons de la performance économique du Groupe. Ces chiffres IFRS sont ajustés pour les impacts sans incidence sur la trésorerie de l'Allocation du prix d'acquisition (PPA) liés aux acquisitions, les coupons des obligations hybrides perpétuelles, classées en tant que capitaux propres en IFRS, mais traitées comme de la dette dans les états sous-jacents, et pour d'autres éléments afin de fournir des indicateurs évitant la déformation de l'analyse et permettant la lecture de la performance sous-jacente du Groupe et la comparabilité des résultats sur la période de référence.

L'EBITDA sur une base IFRS s'élevait à 1 203 millions d'euros, contre 1 412 millions d'euros sur une base sous-jacente. La différence de 209 millions d'euros s'explique par les ajustements suivants des chiffres IFRS dans le but d'améliorer la comparabilité des résultats sous-jacents :

- 178 millions d'euros pour ajuster les « Résultats de la gestion du portefeuille et de la restructuration majeure » (à l'exclusion des amortissements et dépréciations d'actifs), comprenant principalement les coûts encourus pour la restructuration de la GBU Aroma Performance et les coûts de séparation principalement liés

à la technologie de l'information suite à la scission de Solvay et au plan de restructuration annoncé en novembre 2024.

- 18 millions d'euros pour ajuster les « Résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques », principalement en raison de l'ajustement des assainissements historiques et des litiges liés aux provisions environnementales et aux frais juridiques.
- 13 millions d'euros pour exclure les pertes nettes liées aux couvertures énergétiques, afin de refléter la couverture économique correspondante (après le gain de la novation enregistré en 2023), incluse dans les *Autres gains et pertes d'exploitation*.

L'EBIT sur une base IFRS s'élevait à 471 millions d'euros, contre 879 millions d'euros sur une base sous-jacente. La différence de 408 millions d'euros s'explique par les ajustements mentionnés ci-dessus, à savoir 209 millions d'euros au niveau de l'EBITDA et 199 millions d'euros au niveau des « Amortissements et dépréciations d'actifs ». Ces derniers comprennent 134 millions d'euros pour ajuster l'impact sans effet sur la trésorerie des charges d'amortissement sur les immobilisations incorporelles résultant de l'allocation du prix d'acquisition, qui sont ajustées dans « Autres gains et pertes d'exploitation », une perte de valeur de 55 millions d'euros sur le groupe d'UGT Oil and gas et une dépréciation de 9 millions d'euros d'autres actifs non performants.

Les charges financières nettes sur une base IFRS étaient de -119 millions d'euros, contre -148 millions d'euros sur une base sous-jacente. Les ajustements apportés aux charges financières nettes IFRS se composent principalement des éléments suivants :

- -13 millions d'euros pour le reclassement des coupons d'obligations hybrides perpétuelles, qui sont traités comme des dividendes selon les normes IFRS et comme des charges financières dans les résultats sous-jacents,
- -20 millions d'euros pour l'impact de la baisse des taux d'actualisation sur les provisions environnementales ;
- -7 millions d'euros pour l'exclusion des résultats des investissements à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les impôts sur une base IFRS s'élevaient à -357 millions d'euros, contre -178 millions d'euros sur une base sous-jacente. L'ajustement de 179 millions d'euros concerne principalement les réductions de valeur des impôts différés sur les pertes et des impôts différés sur les résultats non distribués.

Le profit / (la perte) de la période attribué aux actionnaires de Syensqo, sur une base IFRS, était de -5 millions d'euros et de 553 millions d'euros sur une base sous-jacente. La différence de 558 millions d'euros reflète les ajustements décrits ci-dessus de l'EBIT, des charges financières nettes et des impôts.

2.6 Chiffres par action

CHIFFRES CLÉS HISTORIQUES PAR ACTION

Chiffres clés historiques par action		2024	2023
Nombre d'actions (en milliers d'actions)			
Actions émises à la fin de l'exercice	a	105 033	105 876
Actions propres à la fin de l'exercice	b	1 580	655
Actions détenues par Solvac	c	32 622	32 622
Actions en circulation à la fin de l'exercice	d = a-b	103 453	105 221
Moyenne des actions en circulation (calcul de base)	e	104 769	105 835
Moyenne des actions en circulation (calcul dilué)	f	105 424	106 316
Chiffres par action (en €)			
Capitaux propres attribués à Syensqo	g = .../d ⁽¹⁾	67,06	67,21
Profit sous-jacent de la période (base)	h = .../e ⁽¹⁾	5,28	7,10
Profit IFRS de la période (base)	i = .../e ⁽¹⁾	- 0,05	1,83
Profit IFRS de la période (dilué)	j = .../f ⁽¹⁾	- 0,05	1,82
Dividende brut ⁽²⁾	k	1,62	1,62
Dividende net ⁽²⁾	l = k*(1-30 %)	1,13	1,13
Chiffres du cours de l'action (en euros) ⁽³⁾			
Le plus haut	m	97,47	109,9
Le plus bas	n	67,41	89,52
Moyenne	o = v/u	81	93,57
À la fin de l'exercice	p	70,56	94,26
Ratio cours/résultat sous-jacent	q = p/h	13,4	13,3
Ratio cours/résultats IFRS	r = p/i	-1 411	51,5
Rendement du dividende brut	s = k/p	2,3 %	1,7 %
Rendement du dividende net	t = l/p	1,6 %	1,2 %
Chiffres du marché boursier ⁽³⁾			
Volume annuel (en milliers d'actions)	u	42 651	6 312
Volume annuel (en millions d'euros)	v	3 444	591
Capitalisation boursière, fin d'année (en millions d'euros)	w = p*d	7 300	9 918
Taux de rotation	x = u/a	40,6 %	6,0 %
Taux de rotation ajusté du flottant	y = u/(d-c)	60,2 %	8,7 %

(1) Le numérateur peut être trouvé sous le même libellé dans le tableau des chiffres clés financiers historiques de la section 1 du rapport de gestion.

(2) Dividende recommandé pour l'exercice 2024, dans l'attente de l'Assemblée Générale ordinaire du 6 mai 2025.

(3) Les données boursières pour 2024 sont basées sur l'ensemble des transactions enregistrées par Euronext.

NOTE B17**RÉSULTAT PAR ACTION**

Résultat par action		2024	2023
Profit attribué à Syensqo (en millions d'euros)			
Profit sous-jacent de la période	a	553	752
Profit IFRS de la période	b	-5	193
Nombre d'actions (en milliers d'actions)			
Actions émises à la fin de l'exercice	c	105 033	105 876
Actions propres à la fin de l'exercice	d	1 580	655
Actions en circulation à la fin de l'exercice	e = c-d	103 453	105 221
Moyenne des actions en circulation (calcul de base)	f	104 769	105 835
Moyenne des actions en circulation (calcul dilué)	g	105 424	106 316
Chiffres par action (en €)			
Profit sous-jacent de la période (base)	h = a/f	5,28	7,10
Profit sous-jacent de la période (dilué)	i = a/g	5,25	7,07
Profit IFRS de la période (base)	j = b/f	-0,05	1,83
Profit/perte IFRS de la période (dilué)	k = b/g	-0,05	1,82

NOTE B18**DIVIDENDE**

Dividende total proposé de 1,62 € par action, soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale annuelle prévue le 6 mai 2025, avec paiement ultérieur.

2.7 Perspectives

Pour 2025, nous prévoyons que l'incertitude macroéconomique et de la demande se poursuivra sur la plupart de nos marchés finaux. Soutenus par notre bilan solide, nous nous concentrerons sur l'accélération des initiatives qui sont sous notre contrôle, sur l'augmentation des économies de coûts et sur la poursuite la priorité accordée à nos investissements afin de surpasser les performances de nos marchés.

La croissance devrait être tirée par segment Composite Materials, soutenu par une forte demande sous-jacente, ainsi que par notre gamme diversifiée de programmes et d'applications clients. Pour Specialty Polymers, nous prévoyons un chiffre d'affaires net à peu près stable par rapport à 2024, avec une croissance essentiellement soutenue par les secteurs des soins de santé et des emballages alimentaires, compensée par la baisse du chiffre d'affaires net dans le domaine de l'électronique.

Dans l'ensemble, nous prévoyons une stagnation des volumes en 2025. Ce chiffre inclut l'impact combiné d'environ 80 millions d'euros de tendance à la baisse dans le secteur de l'électronique, en raison d'un changement de conception dans un programme client, et dans l'aérospatiale, en raison d'une grève chez un client majeur et de son impact sur la demande au cours du premier semestre de l'année.

Afin d'améliorer notre rentabilité en 2025 et au-delà, nous prévoyons également d'accélérer les initiatives de réduction des coûts. Cela devrait permettre de compenser l'impact de l'inflation sur les coûts durant l'année et de réaliser plus de 200 millions d'euros d'économies annualisées fin 2026.

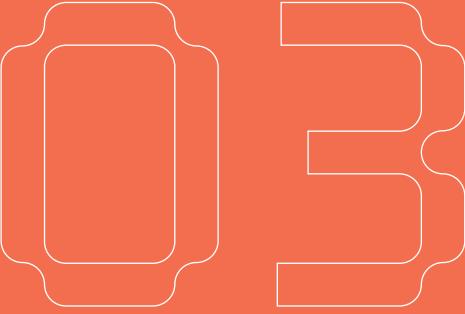
Pour l'ensemble de l'année, nos perspectives sont les suivantes⁽ⁱ⁾ :

- **EBITDA sous-jacent** d'au moins 1,4 milliard d'euros
- Les **dépenses d'investissements** devraient s'élever à environ 600 millions d'euros
- **Free Cash Flow** d'environ 400 millions d'euros

Le premier trimestre 2025 devrait enregistrer la plus faible performance trimestrielle en matière d'EBITDA en 2025, compte tenu de l'impact attendu des vents contraires mentionnés ci-dessus et de la baisse de la demande globale en glissement annuel. Nous prévoyons donc que l'EBITDA du premier trimestre se situera approximativement au même niveau que celui du quatrième trimestre 2024.

(i) En supposant qu'il n'y ait pas de changement significatif dans les variables macroéconomiques clés, ni de cessions.





DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

3.1	Introduction	48	3.6	Principales caractéristiques de la gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne	96
3.2	Capital, actions et actionnaires	49	3.7	Audit externe	97
3.3	Conseil d'Administration et Comités du Conseil d'Administration	53	3.8	Dérogation au code belge de gouvernance	98
3.4	Executive Leadership Team (ELT)	69	3.9	Éléments à publier en vertu de l'article 34 de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007	98
3.5	Rapport de rémunération	73			

3. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

3.1 Introduction

Syensqo SA/NV (« Syensqo » ou la « Société »), dont le siège est situé en Belgique et cotée sur Euronext Bruxelles, s'engage à respecter les meilleures pratiques mondiales de gouvernance et de publication d'informations, avec une attention particulière accordée à la transparence et à la promotion d'une culture de création de valeur durable à long terme.

Conformément à la loi belge, Syensqo adhère aux principes et recommandations du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, (le « Code belge de gouvernance ») basé sur le principe de « se conformer ou expliquer ». Le Code belge de gouvernance est accessible sur le site du Comité belge de la gouvernance.

Le Conseil d'Administration de Syensqo a adopté une Charte de gouvernance d'entreprise (la « Charte »). La Charte a été modifiée pour la dernière fois le 23 février 2024 et est disponible sur le site Internet de Syensqo. Elle décrit les principaux aspects de

l'approche de Syensqo en matière de gouvernance d'entreprise, y compris sa structure de gouvernance et les règlements intérieurs du Conseil d'Administration, de l'Executive Leadership Team (« ELT ») et des comités spécialisés mis en place par le Conseil d'Administration.

En outre, Syensqo publie, dans son rapport annuel intégré, une Déclaration de gouvernance d'entreprise, qui comprend les informations requises par le Code belge des sociétés et des associations (ci-après le « Code des sociétés et des associations » ou « CSA ») et le Code belge de gouvernance. La Déclaration de gouvernance d'entreprise contient des informations supplémentaires concernant les pratiques de gouvernance d'entreprise de Syensqo et les modifications pertinentes apportées à celles-ci, ainsi que des détails sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants et sur les événements pertinents survenus au cours de l'année.

3.2 Capital, actions et actionnaires

3.2.1 Capital

Au 31 décembre 2024, le capital de Syensqo s'élève à 1 351 624 292,82 € et se compose de 105 032 929 actions émises.

3.2.2 Actions Syensqo

Les actions de Syensqo (SYENS.BE) sont cotées sur Euronext Bruxelles.

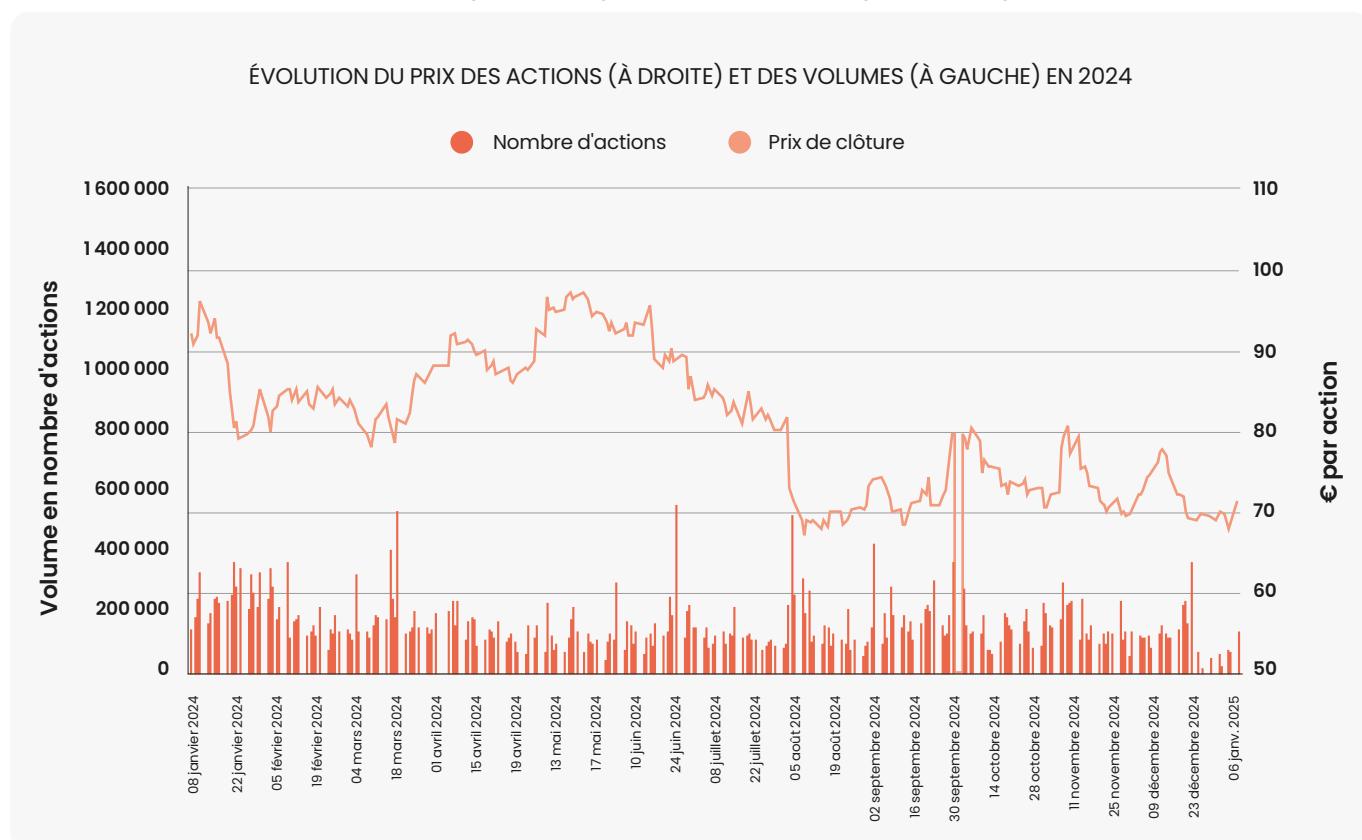
Syensqo fait partie du BEL20, l'indice principal en Belgique, ainsi que d'autres indices comme Euronext, BEL, CAC, DJ EURO STOXX, MSCI, FTSE Russell, S&P, Bloomberg. En septembre 2024, Syensqo s'est volontairement retirée de la cote d'Euronext Paris afin de

simplifier sa structure de cotation. Ce retrait fait également suite à un examen des coûts directs et indirects et des exigences administratives liés à sa cotation sur Euronext Paris. La Société a maintenu sa cotation sur Euronext Bruxelles.

Au cours de l'année 2024, le cours de clôture moyen de l'action a été de 80,99 €, avec une fourchette sur 52 semaines de 67,41 € - 97,47 € par action. Le cours de clôture de l'action Syensqo au 31 décembre 2024 était de 70,56 €, ce qui représente une baisse de 25,1 % par rapport à la fin de l'année 2023.

Le volume quotidien moyen des opérations, tel que publié par Euronext, était de 166 604 actions en 2024, soit environ 13,5 millions d'euros échangés par jour. En dehors d'Euronext, il existe d'autres plateformes d'échange sur lesquelles les investisseurs peuvent acheter et vendre des actions Syensqo.

ÉVOLUTION DU PRIX DES ACTIONS (À DROITE) ET DES VOLUMES (À GAUCHE) EN 2024



3.2.3 Actionnaires et structure de l'actionnariat

Déclarations de transparence

Des déclarations de transparence sont requises par la législation belge et les statuts de Syensqo lorsque la participation des investisseurs dépasse les seuils de 3 %, 5 %, 7,5 % ou tout multiple de 5 % des droits de vote de Syensqo. Sauf indication contraire, ceci fait référence aux droits de vote théoriques, en tenant compte de toutes les actions auxquelles sont attachés des droits de vote, même si l'exercice de ces droits est suspendu.

- Solvac SA a fait savoir qu'au 11 décembre 2023, elle détenait 32 621 583 actions Syensqo, soit 30,81 % des droits de vote à cette date.
- Blackrock Inc, un investisseur institutionnel, a fait savoir qu'au 11 février 2025, il détenait 3 167 087 actions Syensqo, soit 3,01 % des droits de vote, et 677 847 instruments financiers équivalents, soit 0,64 % des droits de vote. Cela représente une participation cumulée de 3,65 % dans Syensqo.

Solvac

Le principal actionnaire de Syensqo est Solvac SA, une société anonyme de droit belge fondée en 1983 (« Solvac » ou l'*« Actionnaire de référence »*). Son actif principal est constitué d'actions de Solvay SA et d'actions de Syensqo.

Les actions de Solvac sont échangées sur Euronext Brussels. La société compte environ 14 000 actionnaires. Parmi eux, environ 2 300 sont liés aux familles fondatrices de Solvay et de Solvac, qui, ensemble, détiennent environ 77 % des actions de Solvac.

Un accord de relation avec Solvac n'a pas été jugé nécessaire, étant donné l'objectif d'investissement déclaré de Solvac et l'historique de son engagement avec Solvay depuis son investissement initial en 1983. Les statuts de Syensqo ne prévoient pas de droits spéciaux de nomination d'administrateurs pour Solvac, mais Solvac peut proposer la nomination de certains administrateurs.

Actions propres

En 2024, Syensqo a lancé deux programmes de rachat d'actions :

1. Un premier programme de rachat d'actions, lancé le 25 juin 2024 et achevé le 23 octobre 2024, destiné à couvrir les obligations actuelles et futures dans le cadre des Plans de rémunération variable à long terme actuels de Syensqo pour ses salariés. Dans le cadre de ce programme, Syensqo a acquis 983 000 actions Syensqo, soit environ 0,93 % des actions en circulation de la Société.
2. Un deuxième programme de rachat d'actions, lancé le 5 novembre 2024, destiné à restituer jusqu'à 300 millions d'euros aux actionnaires afin d'améliorer la structure du capital et l'efficacité de Syensqo en annulant toutes les actions rachetées dans le cadre du programme. Ce programme est toujours en cours et est exécuté en différentes tranches. Dans le cadre de ce programme et jusqu'au 31 décembre 2024, Syensqo a acquis un total de 843 488 actions Syensqo, soit environ 0,8 % des actions en circulation de la Société. Toutes les actions acquises ont été annulées.

En conséquence, au 31 décembre 2024, Syensqo détenait un total de 1 579 830 actions Syensqo représentant 1,5 % du nombre total d'actions Syensqo, réparties comme suit :

- 928 458 actions Syensqo, soit environ 0,88 % des actions en circulation de la Société, dans le cadre du premier programme de rachat d'actions (couverture LTI) ;
- 651 372 actions Syensqo détenues par Syensqo Stock Option Management SRL (« SSOM »), une filiale indirecte à 100 % de Syensqo. En outre, SSOM détient 198 120 options d'achat. Ces actions et options sont détenues par SSOM pour son propre compte, dans le cadre de sa stratégie visant à couvrir les obligations assumées par SSOM concernant les stock-options accordées par Syensqo (ou autrement par Solvay) aux cadres supérieurs du Groupe. L'exercice des droits de vote attachés aux actions Syensqo détenues par SSOM est suspendu, conformément à la loi.

PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS**NOMBRE TOTAL D'ACTIONS PROPRES ACQUISES, ANNULÉES ET REMISES AUX SALARIÉS**

	Nombre total d'actions	Nombre d'actions propres détenues par Syensqo	Valeur nominale (€) des actions acquises (chiffre arrondi)	Valeur équivalente par action (€)	Pourcentage du capital (sur la base du nombre d'actions)
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2024	105 876 417	655 072	8 362 686	94,65	0,62 %
Premier programme de rachat d'actions					
Nombre total d'actions propres acquises du 25 juin 2024 au 23 octobre 2024	983 000	12 549 033	75,64	0,93 %	
Nombre total d'actions remises aux salariés	- 58 242	- 743 521	77,10	- 0,06 %	
Deuxième programme de rachat d'actions (en cours)					
Nombre total d'actions propres acquises du 5 novembre 2024 au 27 décembre 2024	658 488	8 406 295	75,93	0,62 %	
Nombre total d'actions propres annulées	- 658 488	- 8 406 295	75,93	- 0,62 %	
Nombre total d'actions propres acquises du 4 novembre 2024 au 31 décembre 2024	185 000	2 376 501	74,77	0,18 %	
Nombre total d'actions propres annulées	- 185 000	- 2 376 501	74,77	- 0,18 %	
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024	105 032 929	1 579 830	20 294 418	70,56	1,50 %

Plan d'actionnariat pour les salariés

Syensqo estime que les plans d'achat d'actions pour les salariés constituent des incitations attrayantes permettant aux salariés d'accroître leur participation au capital de la Société, ce qui renforce leur engagement et leur permet de mieux partager la croissance et les performances de la Société.

En septembre 2022, Solvay a lancé son premier Plan d'achat d'actions pour les salariés, auquel plus de 3 800 collaborateurs ont contribué (sur les 6 100 participants avant la Scission partielle). En octobre 2024, ils ont reçu 54 542 actions Syensqo, conformément au Plan.

En novembre 2024, Syensqo a mis en place un nouveau Plan d'achat d'actions pour les salariés, plafonné à 330 000 actions et accessible aux salariés de dix-sept pays. En achetant des actions Syensqo, les participants ont reçu une action gratuite lors de leur adhésion et une action gratuite supplémentaire pour deux actions Syensqo achetées. Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre du programme d'engagement des collaborateurs de Syensqo, a atteint un taux de participation de 21,5 %, impliquant près de 3 000 salariés. Les achats d'actions se dérouleront sur une période de 12 mois, à partir de février 2025.

Structure de l'actionnariat

Au 31 décembre 2024, le capital de Syensqo était représenté par 105 032 929 actions ordinaires. Comme il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, toutes les actions Syensqo bénéficient des mêmes droits. Chaque action est assortie d'un droit de vote selon le principe « une action, une voix ».

Outre les déclarations de transparence mentionnées ci-dessus, Syensqo détient également des actions Syensqo, directement ou indirectement (voir ci-dessus Actions propres). Le reste des actions, soit environ 65 %, est détenu par le public.

3.2.4 Relations avec les investisseurs et les analystes

Syensqo maintient un dialogue ouvert, constant et constructif avec la communauté des investisseurs.. Syensqo s'efforce de fournir des informations pertinentes et précises afin de favoriser la compréhension des activités et de la stratégie de la Société, et aider ainsi la communauté financière à former ses propres évaluations et avis. Des informations détaillées sur ses activités commerciales, sa stratégie et ses performances financières sont disponibles dans diverses publications réglementaires et autres, telles que le rapport annuel intégré, les rapports financiers et les communiqués de presse, ainsi que dans d'autres médias, tels que les webcasts, qui sont disponibles sur notre site Internet.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

L'équipe chargée des relations avec les investisseurs entretient une relation étroite avec ces derniers tout au long de l'année. La CEO et le CFO accordent également la priorité aux interactions avec les différents membres de la communauté des investisseurs. Les équipes de Syensqo interagissent avec les investisseurs en ayant recours à la fois aux réunions en face à face et aux technologies numériques.

Syensqo adhère aux directives de la FSMA (Autorité belge des Services et Marchés Financiers) et se conforme aux obligations de publication d'informations définies par la législation belge et contenues dans le règlement (UE) 596/2014 sur les abus de marché (MAR).

Interactions avec les actionnaires, Solvac et les familles fondatrices de Syensqo

Déterminée à entretenir des relations de confiance avec les actionnaires et la communauté financière, Syensqo vise à communiquer des informations complètes, transparentes et opportunes sur la vision et l'ambition stratégique du Groupe, ses principales avancées, ainsi que ses performances et objectifs financiers.

La Société fournit des informations et des services et organise des activités pour les actionnaires, y compris les investisseurs institutionnels. Chaque actionnaire a accès à des informations claires, complètes et transparentes dans la section « Investor Relations » du site Internet de Syensqo. Syensqo collabore également avec des banques de détail, interagit régulièrement avec leurs analystes et participe à des événements dédiés aux investisseurs privés. Le Groupe organise également des conférences et des événements à l'intention des investisseurs, ainsi que des présentations, des visites et des roadshows pour les investisseurs et les analystes. En outre, afin de maintenir une relation étroite avec ses actionnaires individuels en particulier, le Groupe a mis en place un Service Actionnaires qui répond aux questions et aux demandes d'information des actionnaires nominatifs (sous réserve du respect de la législation applicable et en particulier des périodes de clôture).

En 2024, la direction de Syensqo a participé à 3 événements organisés par les familles fondatrices de Syensqo pour les informer de la stratégie et des résultats. Toutes les interactions étaient basées sur des informations publiques.

Interactions avec les analystes « sell-side »

Syensqo est suivie par 20 analystes « sell-side » qui publient régulièrement des recherches sur la Société (environ 150 notes en 2024). La liste à jour des analystes et les estimations consensuelles de la Société figurent dans la section « Investor Relations » du site Internet de Syensqo.

Outre les réunions, correspondances par e-mail et conversations régulières, Syensqo organise tous les trimestres des conférences téléphoniques réunissant la direction et la communauté financière à la suite de la publication des résultats du Groupe. Bien que spécifiquement destinées aux analystes, ces conférences sont accessibles en direct à tous les investisseurs et restent disponibles sous la forme de vidéos à la demande et de transcriptions sur le site Internet de Syensqo.

Interactions avec les investisseurs institutionnels

Syensqo interagit principalement avec les investisseurs institutionnels après l'annonce des résultats trimestriels, semestriels et annuels.

En 2024, Syensqo a participé à 29 manifestations, dont 23 impliquant des cadres supérieurs : 13 roadshows, 10 conférences, 4 présentations des résultats et 2 réunions informelles dans des pays d'Europe et d'Amérique du Nord.

La CEO et le CFO de Syensqo étaient présents lors de nombreuses réunions avec la communauté financière. Les échanges ont porté sur divers sujets, notamment les résultats trimestriels et les conditions de marché, les perspectives pour l'année en cours, ainsi que la stratégie et les objectifs à moyen terme de l'entreprise. Une attention particulière a été accordée à la dynamique des prix, à la reprise des volumes sur ses principaux marchés finaux et aux priorités en matière d'allocation du capital, y compris les investissements dans les projets de croissance future et le rendement pour les actionnaires.

Interactions avec les équipes de gestion et d'investissement responsable des actionnaires et avec les fournisseurs d'analyses ESG, y compris les agences en conseil de vote.

Au moins une fois par an, la CEO, le CFO (le Directeur financier), la Chief People Officer (la directrice des ressources humaines), le Head of Investor Relations (le responsable des relations avec les investisseurs), le Chief Sustainability Officer (le responsable du développement durable) et la Corporate Secretary (la secrétaire générale) rencontrent les équipes de gestion et d'investissement responsable des investisseurs institutionnels ainsi que les fournisseurs d'analyses ESG, y compris les agences en conseil de vote. L'objectif de cet exercice est de faire le point sur les principaux objectifs ESG de Syensqo, ainsi que sur ses performances. Syensqo considère également que ces rencontres lui donnent la possibilité de mieux comprendre les changements apportés aux méthodologies et politiques de ces équipes, et de solliciter activement leurs avis sur la manière dont Syensqo peut améliorer ses pratiques et sa communication dans le domaine ESG.

3.3 Conseil d'Administration et Comités du Conseil d'Administration

La société a opté pour une structure de gouvernance à un seul niveau, qu'elle considère comme la plus appropriée pour le bon fonctionnement du groupe. Cela signifie que la Société est administrée par un Conseil d'Administration habilité à accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est responsable de l'orientation stratégique générale de la Société. Le Conseil d'Administration définit la politique générale de la Société, en vue de mettre en place une direction efficace, responsable et éthique, et de contrôler ses performances. Il prend toutes les décisions clés concernant les investissements majeurs, les désinvestissements, la structure du capital, les politiques, la gestion des risques, les questions d'audit et

de contrôle, et les questions opérationnelles importantes. Le Conseil d'Administration de Syensqo est responsable de la définition de la stratégie à long terme du Groupe et est chargé de superviser, de contrôler et d'accompagner sa mise en œuvre.

Le Conseil d'Administration a mis en place, de manière permanente, les comités spécialisés suivants : Comité d'Audit et de Risques, Comité des Finances, Comité de Rémunération, Comité de Nomination et Comité Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG).

Le Conseil d'Administration a délégué certains pouvoirs de gestion aux membres de la direction de la Société, qui agissent collectivement dans le cadre d'un comité exécutif également appelé Executive Leadership Team (ELT).

Les statuts et la Charte de la Société définissent le rôle, la mission, le fonctionnement, la taille, la composition, la formation et l'évaluation du Conseil d'Administration. Le règlement intérieur du Conseil d'administration et des Comités est annexé à la Charte et est disponible sur le site Internet de Syensqo.

ENGAGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ESG

Les principes ESG et de durabilité figurent au cœur du processus de prise de décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration contrôle régulièrement la mise en œuvre de la stratégie de Syensqo en matière de durabilité afin de s'assurer que des progrès sont accomplis dans la réalisation des objectifs de durabilité. En outre, le Conseil d'Administration reçoit et étudie les rapports détaillés de chaque réunion du Comité ESG.

Comme l'indique la Charte de gouvernance d'entreprise de Syensqo, la gouvernance ESG au sein de Syensqo se traduit par une responsabilité partagée et des missions différencierées, principalement entre le Conseil d'Administration (qui poursuit un objectif de création de valeur durable), le Comité ESG (qui se concentre sur les objectifs ESG liés aux incidences, risques et opportunités majeurs, ainsi que sur les progrès réalisés dans la poursuite de ces objectifs), le Comité d'Audit et de Risques (qui veille à la qualité et à la fiabilité du reporting, et assure la cohérence avec le processus de gestion des risques d'entreprise) et le Comité de Rémunération (qui veille à ce que les objectifs de rémunération variable à long terme (LTI) et à court terme (STI) comprennent des objectifs ESG pertinents). L'ELT est, pour sa part, responsable de la définition, de la mise en œuvre et de la performance de la stratégie ESG. La Charte de la Société détaille la politique de Syensqo en matière de durabilité et le rôle de chaque organe de direction, lequel peut être résumé comme suit :

Comité ESG	Comité d'Audit et de Risques	Comité de Rémunération	Comité de Nomination
<ul style="list-style-type: none"> Supervise les engagements du Groupe en matière de développement durable Examine l'orientation stratégique à long terme du Groupe, en particulier en ce qui concerne la responsabilité sociale et environnementale Se concentre sur les objectifs ESG liés aux incidences, risques et opportunités majeurs, ainsi que sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs Évalue les initiatives stratégiques et leurs incidences économiques, financiers, sociaux et environnementaux Assure un suivi régulier de l'évolution des enjeux liés à la directive CSRD 	<ul style="list-style-type: none"> Veille à la qualité et à la fiabilité du reporting (y compris dans le cadre de la CSRD), ainsi qu'à la précision et à la transparence des informations Contrôle l'efficacité des mécanismes de contrôle interne Veille à ce que les questions ESG soient intégrées dans les processus de gestion des risques d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Formule des recommandations sur la structure de rémunération des membres de la direction, en veillant à ce que les objectifs LTI et STI comprennent des objectifs ESG pertinents Examine la politique de rémunération, en veillant au respect des normes éthiques et des meilleures pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> Se concentre sur les questions de gouvernance et examine comment la diversité en termes de sexe, d'expérience, de compétences et de formation est encouragée et gérée au sein du Conseil d'Administration, à travers un processus de sélection rigoureux et l'organisation de séances de formation pertinentes pour les membres du Conseil d'Administration

3.3.1 Conseil d'Administration

Structure et composition

La composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont conçus pour garantir une représentation des profils compétents, dotés des compétences et de l'expérience jugées nécessaires pour mener à bien la stratégie commerciale et de durabilité de Syensqo.

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration était composé de dix membres et présentait les caractéristiques suivantes :

- Le Conseil d'Administration est présidé par une administratrice indépendante.
- Les rôles de président et de CEO sont distincts.
- Neuf des dix membres sont des administrateurs non exécutifs, la CEO étant la seule administratrice exécutive.
- Le Conseil d'Administration dispose d'une vice-présidente.
- Six des dix administrateurs sont des administrateurs indépendants non exécutifs au sens de l'article 7:87, §1 du CSA, et répondent aux critères énoncés dans la règle 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise. En outre, et sans préjudice de l'application des critères énoncés dans le Code de gouvernance

d'entreprise, la Charte de gouvernance d'entreprise de la Société exige une période d'attente d'au moins un an avant de pouvoir reconnaître l'indépendance de tout administrateur de Solvac SA, l'actionnaire de référence de la Société, qui quitterait le conseil d'administration de Solvac SA pour rejoindre celui de Syensqo. Tous les administrateurs indépendants ont été reconnus comme tels par les assemblées générales extraordinaires.

- Six des dix administrateurs, dont la CEO, sont des femmes.
- Les administrateurs représentent neuf nationalités différentes.

Les dix administrateurs ont été nommés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2023 pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en mai 2027.

La secrétaire du Conseil d'Administration est Aminata Kaké, Secrétaire Générale (Corporate Secretary) et Directrice juridique adjointe (Deputy General Counsel). Le rôle et les responsabilités de la Secrétaire du Conseil d'Administration sont décrits dans la Charte de gouvernance d'entreprise de Syensqo.

Une liste et une description des membres du Conseil d'Administration, y compris leurs autres fonctions exécutives, leur indépendance et leur participation aux réunions en 2024 figurent dans les pages suivantes.

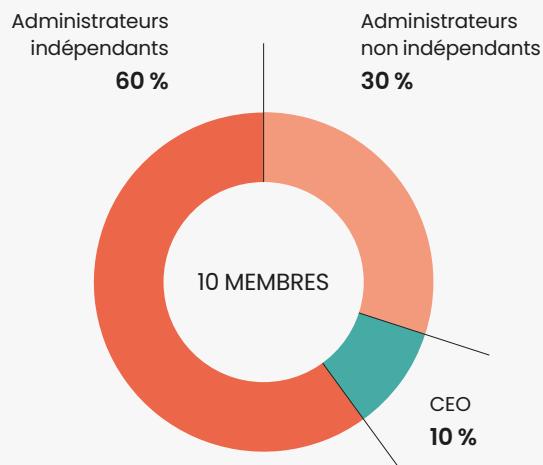
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2024

★ Président ● Membre

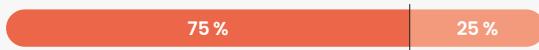
	Date de naissance	Nationalité	Indépendant	Autre mandat d'administrateur ou mandat social de société cotée	Comités spécialisés			
					ESG	Audit et risques	Finances	Nominations
Rosemary Thorne Présidente du Conseil d'Administration Participation aux réunions en 2024 : 8/8	1952	Britannique	▲				★	●
Ilham Kadri CEO Participation aux réunions en 2024 : 8/8	1969	Franco-marocaine		2	●		●	
Françoise de Viron Vice-présidente du Conseil d'Administration Participation aux réunions en 2024 : 8/8	1955	Belge			★		●	●
Roeland Baan Participation aux réunions en 2024 : 7/8	1957	Néerlandais	▲	1	●	●	●	
Edouard Janssen Participation aux réunions en 2024 : 7/8	1978	Belge		1		●	●	
Nadine Leslie Participation aux réunions en 2024 : 7/8	1963	Américaine Haïtienne	▲	2	●		●	●
Matti Lievonen Participation aux réunions en 2024 : 8/8	1958	Finlandais	▲				●	★
Mary Meaney Participation aux réunions en 2024 : 8/8	1972	Franco-américaine		1	●			
Heike van de Kerkhof Participation aux réunions en 2024 : 8/8	1962	Allemande	▲	1		●	★	●
Julian Waldron Participation aux réunions en 2024 : 8/8	1964	Franco-britannique	▲		★	●		

INDÉPENDANCE

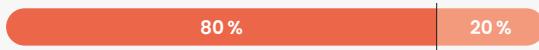
Conseil d'Administration



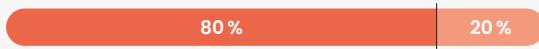
Audit et Risques (4 membres)



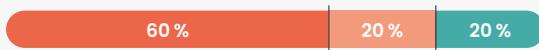
Rémunération (5 membres)



Nomination (5 membres)



Finances (5 membres)

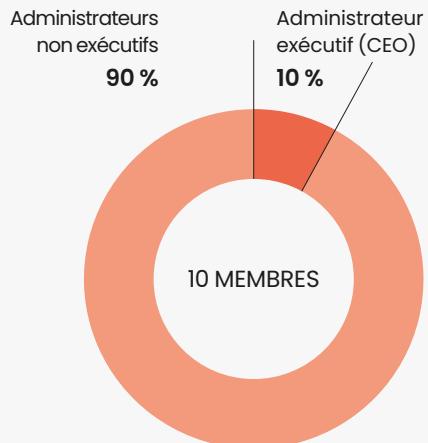


Environnement, Social, Gouvernance (5 membres)



ADMINISTRATEURS EXÉCUTIFS ET NON EXÉCUTIFS

Conseil d'Administration



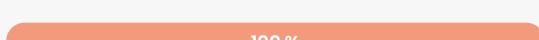
Audit et Risques (4 membres)



Rémunération (5 membres)



Nomination (5 membres)

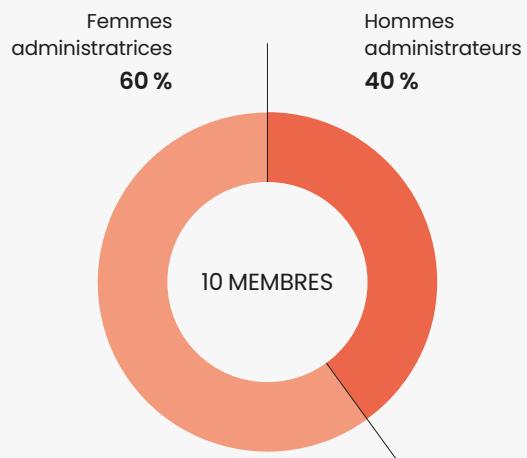
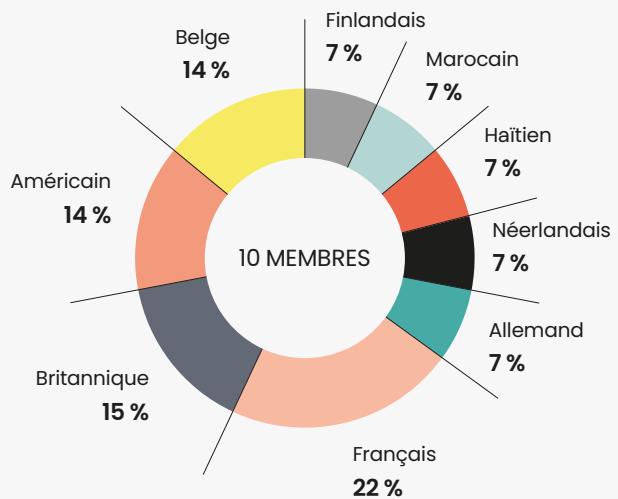


Finances (5 membres)



Environnement, Social, Gouvernance (5 membres)



ÉQUILIBRE HOMMES-FEMMES**Conseil d'Administration****NATIONALITÉ****Conseil d'Administration**

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Rosemary Thorne	
<ul style="list-style-type: none"> Présidente du Conseil d'Administration Administratrice indépendante 	
Nationalité : Britannique	Née en : 1952
Date de nomination : décembre 2023	Date d'expiration du mandat : 2027
Détient 500 actions Syensqo	
<p>Rosemary Thorne, 73 ans, est administratrice indépendante, présidente du Conseil d'Administration et présidente du Comité des Finances depuis décembre 2023. Auparavant, Mme Thorne a été administratrice indépendante au sein du Conseil d'Administration de Solvay entre 2014 et 2023, et présidente du Comité d'Audit. Mme Thorne compte plusieurs dizaines d'années d'expérience en matière de leadership financier dans un large éventail de secteurs. Mme Thorne est administratrice indépendante au sein du Conseil d'Administration de Merrill Lynch International (R-U), une filiale à 100 % de Bank of America Corporation, dont elle préside le Comité d'Audit. Elle a précédemment exercé les fonctions de directrice financière chez J. Sainsbury (la plus grande chaîne de supermarchés du Royaume-Uni à l'époque), Bradford & Bingley et Ladbrokes. Mme Thorne a également siégé en tant qu'administratrice indépendante au sein des conseils d'administration de Royal Mail Group, Cadbury Schweppes, Santander UK, First Global Trust Bank et Smurfit Kappa Group en Irlande.</p>	
Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> Honors Degree en mathématiques et sciences économiques de l'Université de Warwick (Royaume-Uni) Membre du Chartered Institute of Management Accountants FCMA et CGMA Membre de l'Association of Corporate Treasurers FCT
Adresse professionnelle :	Syensqo Rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles - Belgique
Mandats Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> Présidente du conseil d'administration Président du Comité des Finances Membre du Comité de Rémunération Membre du Comité de Nomination
Autres mandats sociaux et mandats d'administrateur	<ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil d'Administration et présidente du Comité d'Audit de Merrill Lynch International (R-U), filiale à 100 % de Bank of America Corporation
Compétences liées à la stratégie et aux objectifs de développement de Syensqo	
<ul style="list-style-type: none"> Secteurs chimie/industrie et chaînes de valeur associées Finance/comptabilité, y compris information (extra) financière Gestion des risques et excellence opérationnelle Stratégie, croissance de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> ESG Direction de grandes entreprises Ressources humaines/Culture et relations sociales Expérience internationale

Ilham Kadri	
<ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil d'Administration et Chief Executive Officer 	
Nationalité : Franco-marocaine	Née en : 1969
Date de nomination : décembre 2023	Date d'expiration du mandat : 2027
Détient 36 985 actions Syensqo	
<p>Dr Ilham Kadri, 56 ans, est Chief Executive Officer et membre du Conseil d'Administration de Syensqo depuis décembre 2023. Auparavant, Dr. Kadri a exercé les fonctions de CEO de Solvay entre 2019 et 2023. Dr Kadri a mené avec succès la transformation de Solvay, en assurant une croissance à deux chiffres de l'EBITDA et 18 trimestres consécutifs de Free Cash Flow positif, en réduisant le bilan et en promouvant un engagement supérieur du personnel. Dr Kadri a également mené avec succès la scission de Solvay en deux sociétés indépendantes et cotées en bourse, Solvay et Syensqo. Dr Kadri est également membre du Conseil d'Administration, du Comité de Nomination et de Gouvernance et du Comité du Personnel et des Rémunérations d'A.O. Smith Corporation (cotée à la bourse de New York), ainsi que membre du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit de L'Oréal S.A. (cotée sur Euronext Paris). Elle intervient activement au sein d'organisations à but non lucratif, en tant que présidente du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), présidente du Conseil européen de l'industrie chimique (Cefic), vice-présidente de la Table ronde des industriels européens (ERT) et membre permanente de l'International Business Council du Forum économique mondial (WEF). Dr Kadri jouit d'une longue expérience de direction dans divers secteurs d'activité sur quatre continents et dans de grandes multinationales industrielles, dont Shell, UCB, Huntsman, Dow et Sealed Air. Avant de rejoindre Solvay, Dr. Kadri a été CEO et présidente de Diversey aux États-Unis, où elle a piloté le retour de l'entreprise à la rentabilité, avant de la scinder en créant une entité indépendante revendue à Bain Capital. Elle a créé deux fondations à but non lucratif : le Fonds de solidarité Solvay en Belgique en 2020, qui a soutenu plus de 7000 familles touchées par le Covid-19 et des catastrophes naturelles ; et le réseau Hygieia de l'ISSA aux États-Unis en 2015, pour aider les femmes du secteur du nettoyage. Dr Kadri a reçu deux doctorats honoris causa de l'université EWHA en Corée et de l'université de Namur en Belgique.</p>	
Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> Doctorat en physico-chimie macromoléculaire de l'Université Louis Pasteur, Strasbourg (France) Diplôme d'ingénieur chimiste de l'École des Hautes Polymères, Strasbourg (France)
Adresse professionnelle :	Syensqo Rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles - Belgique
Mandats	<ul style="list-style-type: none"> CEO et présidente du Comité exécutif Membre du Comité des Finances Membre du Comité ESG
Autres mandats sociaux et mandats d'administrateur exercés	<ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil d'Administration, membre du Comité de Nomination et de Gouvernance et membre du Comité du Personnel et des Rémunérations d'A.O. Smith Corporation (cotée à la bourse de New York) Membre du Conseil d'Administration et membre du Comité d'Audit de L'Oréal S.A. (cotée sur Euronext Paris)
Compétences liées à la stratégie et aux objectifs de développement de Syensqo	
<ul style="list-style-type: none"> Secteurs chimie/industrie et chaînes de valeur associées Finance/comptabilité, y compris information (extra) financière Gestion des risques et excellence opérationnelle Stratégie, croissance de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Recherche et innovation ESG Direction de grandes entreprises Ressources humaines/Culture et relations sociales Technologie numérique, IA et cybersécurité Expérience internationale

Françoise de Viron	
<ul style="list-style-type: none"> Vice-présidente du Conseil d'Administration Administratrice non indépendante 	
Nationalité : Belge	Né en : 1955
Date de nomination : décembre 2023	Date d'expiration du mandat : 2027
Détient 2 040 actions Syensqo	
<p>Dr Françoise de Viron, 69 ans, est administratrice non indépendante, vice-présidente du Conseil d'Administration et présidente du Comité ESG depuis décembre 2023. Auparavant, Dr de Viron a exercé les fonctions d'administratrice au sein de Solvay entre 2013 et 2023. Universitaire de renom, Dr. de Viron jouit d'une vaste expérience dans la gestion de l'innovation et la R&D, l'apprentissage organisationnel, la stratégie du savoir et la recherche qualitative.</p> <p>Elle est professeure émérite à la Faculté de psychologie et de sciences de l'éducation et à la Louvain School of Management de l'UCLouvain en Belgique, où elle a été membre académique de divers groupes. Dr de Viron a également été administratrice (2014-2019) et présidente de l'AISBL EUCEN, le Réseau européen de l'éducation continue universitaire. Avant de rejoindre l'université, elle était chargée, de 1985 à 2000, du développement d'applications d'intelligence artificielle dans le secteur de l'énergie chez Tractebel S.A. (aujourd'hui Tractebel-Engie).</p>	
Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise en physique (1977) UCLouvain, Belgique Doctorat en sciences (1981) UCLouvain, Belgique Maîtrise en sociologie (2000) UCLouvain, Belgique
Adresse professionnelle :	Syensqo Rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles – Belgique
Mandats Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> Vice-présidente du conseil d'administration Présidente du Comité ESG Membre du Comité de Rémunération Membre du Comité de Nomination
Autres mandats sociaux et mandats d'administrateur	<ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil d'Administration de l'ASBL « Amis du Musée de Louvain-la-Neuve ». Professeure émérite et professeure invitée UCLouvain Membre académique du GIRSEF, Groupe interdisciplinaire de recherche sur la socialisation, l'éducation et la formation (UCLouvain - IACCHOS)
Compétences liées à la stratégie et aux objectifs de développement de Syensqo	
<ul style="list-style-type: none"> Secteurs chimie/industrie et chaînes de valeur associées Stratégie, croissance de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Recherche et innovation ESG Ressources humaines/Culture et relations sociales Technologie numérique, IA et cybersécurité

Roeland Baan	
<ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil d'Administration Administrateur indépendant 	
Nationalité : Néerlandais	Né en : 1957
Date de nomination : décembre 2023	Date d'expiration du mandat : 2027
<p>Roeland Baan, 68 ans, est administrateur indépendant de Syensqo depuis décembre 2023. M. Baan est Président-directeur général de Topsoe, un fournisseur privé de premier plan en matière de technologies d'énergie propre et de pétrochimie, et président du conseil de surveillance de SBM Offshore NV. (cotée sur Euronext Amsterdam). M. Baan jouit d'une vaste expérience dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les fusions-acquisitions, le développement commercial et la gestion des opérations. Avant de rejoindre Topsoe en 2020, il était Président-directeur général d'Outokumpu et a occupé plusieurs postes de direction au sein d'organisations internationales comme Alaris International, ArcelorMittal et SHV NV. Il a travaillé pendant plus de 16 ans chez Shell, où il a occupé diverses fonctions à travers le monde, vivant en Amérique du Sud, en Afrique et au Royaume-Uni.</p>	
Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> Master of Science (M. Sc.) en économie (1975-1980) Vrije Universiteit Amsterdam
Adresse professionnelle :	Syensqo Rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles – Belgique
Mandats Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> Membre du Comité d'Audit et de Risques Membre du Comité des Finances Membre du Comité ESG
Autres mandats sociaux et mandats d'administrateur	<ul style="list-style-type: none"> CEO de Topsoe Président du conseil de surveillance de SBM Offshore NV.
Compétences liées à la stratégie et aux objectifs de développement de Syensqo	
<ul style="list-style-type: none"> Secteurs chimie/industrie et chaînes de valeur associées Stratégie, croissance de l'entreprise Recherche et innovation ESG Ressources humaines/Culture et relations sociales Technologie numérique, IA et cybersécurité Gestion des risques et excellence opérationnelle Stratégie, croissance de l'entreprise Recherche et innovation ESG Direction de grandes entreprises Ressources humaines/Culture et relations sociales Expérience internationale 	

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Edouard Janssen	
<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'Administration • Administrateur non indépendant 	
Nationalité : Belge	Né en : 1978
Date de nomination : décembre 2023	Date d'expiration du mandat : 2027
Détient 111 512 actions Syensqo	
<p>Edouard Janssen, 46 ans, est administrateur non indépendant de Syensqo depuis décembre 2023. Auparavant, M. Janssen a été administrateur de Solvay entre 2021 et 2023. M. Janssen est Directeur financier du groupe D'Ieteren, une société d'investissement (cotée sur Euronext Bruxelles) qui détient actuellement des positions de (co)contrôle dans diverses entreprises, dont Belron. M. Janssen est également membre du Conseil d'Administration de la Société privée Union Financière Boël. Il est actif dans le monde universitaire en tant que Vice-président du conseil consultatif de la Solvay Brussels School of Economics and Management et du conseil consultatif de l'INSEAD HGiBS. M. Janssen apporte principalement son expertise dans les domaines de la finance, de la stratégie, de l'entrepreneuriat et de la planification. De 2005 à 2021, il a occupé différents postes financiers et de direction au sein de Solvay, essentiellement en Europe et aux États-Unis. Il a commencé sa carrière chez Morgan Stanley, à Londres.</p>	
Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> • Master of Science en finance et gestion (1995-2000) Solvay Brussels School • Insead MBA
Adresse professionnelle :	Syensqo Rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles – Belgique
Mandats Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité d'Audit et de Risques • Membre du Comité des Finances
Autres mandats sociaux et mandats d'administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • CFO du groupe D'Ieteren • Membre du Conseil d'Administration d'Union Financière Boël • Vice-président du conseil consultatif, Solvay School of Economics and Management
Compétences liées à la stratégie et aux objectifs de développement de Syensqo	
<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs chimie/industrie et chaînes de valeur associées • Finance/comptabilité, y compris information (extra) financière • ESG • Technologie numérique, IA et cybersécurité 	

Nadine Leslie	
<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'Administration • Administratrice indépendante 	
Nationalité : Américaine/ Haïtiennes	Né en : 1963
Date de nomination : décembre 2023	Date d'expiration du mandat : 2027
<p>Nadine Leslie, 61 ans, est administratrice indépendante de Syensqo depuis décembre 2023. Mme Leslie est Présidente et Administratrice générale de Middlesex Water Company (cotée au Nasdaq) et membre du Conseil d'Administration de Provident Financial Services (cotée à la bourse de New York). Mme Leslie siège également au Conseil d'Administration du réseau Hackensack Meridian Health. Auparavant, Mme Leslie a été administratrice non exécutive de Seven Seas Water Corporation et a occupé plusieurs postes de direction au sein de Suez, le dernier en qualité de CEO de Suez Amérique du Nord.</p>	
Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> • Bachelor of Science en génie civil, Faculté des Sciences de Port-au-Prince, Haïti
Adresse professionnelle :	Syensqo Rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles – Belgique
Mandats Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité ESG • Membre du Comité de Rémunération • Membre du Comité de Nomination
Autres mandats sociaux et mandats d'administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Présidente et CEO de Middlesex Water Company • Membre du Conseil d'Administration de Provident Financial Services
Compétences liées à la stratégie et aux objectifs de développement de Syensqo	
<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs chimie/industrie et chaînes de valeur associées • Finance/comptabilité, y compris information (extra) financière • Gestion des risques et excellence opérationnelle • Stratégie, croissance de l'entreprise • ESG • Direction de grandes entreprises • Ressources humaines/Culture et relations sociales • Expérience internationale 	

Matti Lievonen	
<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'Administration • Administratrice indépendante 	
Nationalité : Finlandais	Né en : 1958
Date de nomination : décembre 2023	Date d'expiration du mandat : 2027
<p>Matti Lievonen, 66 ans, est administrateur indépendant et président du Comité de Rémunération depuis décembre 2023. Auparavant, il a exercé les fonctions d'administrateur indépendant au sein de Solvay entre 2018 et 2023. M. Lievonen est un dirigeant reconnu dans les secteurs de l'énergie, de la sylviculture, de l'électricité et de l'automatisation, et jouit d'une longue expérience dans la direction d'entreprises à travers le processus de transition climatique. M. Lievonen est Président exécutif d'EcoCeres et membre du conseil de surveillance de Wintershall Dea. Pendant plus de dix ans, jusqu'en 2018, il a été Président-directeur général de Neste Corporation, un leader mondial dans le domaine des carburants renouvelables et des produits chimiques de nouvelle génération. Au cours de sa carrière chez Neste, M. Lievonen a promu avec succès le développement de carburants propres ainsi que la stratégie de la Finlande en matière de bioéconomie afin de faire progresser les carburants renouvelables dans le secteur des transports. M. Lievonen a également travaillé avec des organisations telles que Fortum Board, SSAB, Nynäshamn et la HE Finnish Fair Foundation. Jusqu'en 2021, M. Lievonen était Président du Conseil d'Administration de Fortum. Reconnu pour son leadership et ses compétences remarquables, il a reçu en 2016 un doctorat honorifique en technologie de l'Aalto University School of Technology.</p>	
Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> • Bachelor of Science en ingénierie, Institute of Technology, Savonia University of Applied Science (1985) • eMBA, Aalto University (2009)
Adresse professionnelle :	Syensqo Rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles – Belgique
Mandats Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Comité de Rémunération • Membre du Comité de Nomination
Autres mandats sociaux et mandats d'administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du conseil de surveillance de Wintershall Dea • Membre du Conseil d'Administration d'EcoCeres
Compétences liées à la stratégie et aux objectifs de développement de Syensqo	
<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs chimie/industrie et chaînes de valeur associées • Finance/comptabilité, y compris information (extra) financière • Gestion des risques et excellence opérationnelle • Stratégie, croissance de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche et innovation • ESG • Direction de grandes entreprises • Ressources humaines/Culture et relations sociales • Expérience internationale

Mary Meaney	
<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'Administration • Administratrice non indépendante 	
Nationalité : Franco-américaine	Né en : 1972
Date de nomination : décembre 2023	Date d'expiration du mandat : 2027
<p>Détient 534 actions Syensqo</p> <p>Dr Mary Meaney, 52 ans, est administratrice non indépendante depuis décembre 2023. Dr Meaney est membre du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit du Groupe Bruxelles Lambert SA (coté sur Euronext Bruxelles), membre du Conseil d'Administration et du Comité de Rémunération de Beamery et membre du Conseil d'Administration et du Comité des Finances de l'Imperial College London. Elle siège également au conseil consultatif de l'Imperial College Business School. Dr. Meaney apporte son expertise en matière de stratégie, de fusions-acquisitions et de gestion du changement, fruit d'une carrière de 24 ans au sein de McKinsey, où elle a été Associée principale, membre du conseil des actionnaires (Conseil d'Administration mondial) et responsable de la pratique mondiale de McKinsey en matière d'organisation.</p>	
Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> • BA en affaires publiques et internationales, mention Summa cum Laude (1989-1993) - Université de Princeton • Doctorat en politique - Université d'Oxford, Rhodes Scholarship (1993-1996)
Adresse professionnelle :	Syensqo Rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles – Belgique
Mandats Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité ESG
Autres mandats sociaux et mandats d'administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'Administration - Beamery • Membre du Conseil d'Administration - GBL • Membre du Comité des Finances - Imperial College Council • Membre du conseil consultatif - Imperial College Business School
Compétences liées à la stratégie et aux objectifs de développement de Syensqo	
<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs chimie/industrie et chaînes de valeur associées • Gestion des risques et excellence opérationnelle • Stratégie, croissance de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de grandes entreprises • Ressources humaines/Culture et relations sociales • Expérience internationale

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Heike Van de Kerkhof	
<ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil d'Administration Administratrice indépendante 	
Nationalité : allemande	Né en : 1962
Date de nomination : décembre 2023	Date d'expiration du mandat : 2027
Détient 380 actions Syensqo	
<p>Mme Heike Van de Kerkhof, 62 ans, est administratrice indépendante et présidente du Comité de Nomination de Syensqo depuis décembre 2023. Mme Van de Kerkhof est également membre du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité HSE et développement durable d'OCI N.V. (cotée sur Euronext Amsterdam), ainsi qu'administratrice non exécutive indépendante de Goodpack à Singapour, détenue par KKR. Mme Van de Kerkhof jouit de plus de 30 ans d'expérience dans les secteurs de la chimie, du pétrole et du gaz et des matériaux, ayant occupé de nombreux postes de direction à travers le monde. De 2020 à 2023, elle a été administratrice générale et membre du Conseil d'Administration d'Archroma Management GmbH. Elle a également été membre du Conseil d'Administration de Venator Materials PLC, du conseil de surveillance de BP Europa SE et du Conseil d'Administration de Neste Oyj (cotée au Nasdaq Helsinki). Avant de rejoindre Archroma Management GmbH, Mme Van de Kerkhof a été Vice-président des lubrifiants pour l'hémisphère occidental au sein de BP Oil UK et a occupé divers postes chez Castrol et The Chemours Company. Elle a également occupé de nombreux postes à responsabilité au sein de DuPont pendant 18 ans.</p>	
Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> BSME en ingénierie textile (1988) – Université de Mönchengladbach, Allemagne. MBA – Université européenne, Suisse (2001)
Adresse professionnelle :	Syensqo Rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles – Belgique
Mandats Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> Présidente du Comité de Nomination Membre du Comité de Rémunération Membre du Comité d'Audit et de Risques
Autres mandats sociaux et mandats d'administrateur	<ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité HSE et développement durable d'OCI N.V. Membre du Conseil d'Administration de Goodpack Singapour
Compétences liées à la stratégie et aux objectifs de développement de Syensqo	
<ul style="list-style-type: none"> Secteurs chimie/industrie et chaînes de valeur associées Finance/comptabilité, y compris information (extra) financière Gestion des risques et excellence opérationnelle Stratégie, croissance de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Recherche et innovation ESG Direction de grandes entreprises Ressources humaines/Culture et relations sociales Expérience internationale

Julian Waldron	
<ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil d'Administration Administrateur indépendant 	
Nationalité : Franco-britannique	Né en : 1964
Date de nomination : décembre 2023	Date d'expiration du mandat : 2027
Détient 555 actions Syensqo	
<p>Julian Waldron, 60 ans, est administrateur indépendant et président du Comité d'Audit et de Risques de Syensqo depuis décembre 2023. M. Waldron est Président du groupe privé Albéa, une entreprise mondiale d'emballage de produits de beauté et de soins personnels qui exploite 35 sites en Europe, en Asie et en Amérique. Il est également membre du Conseil d'Administration et président du Comité des Finances, des risques et des investissements de Carbon Clean Ltd, une société privée spécialisée dans le captage du carbone et axée sur l'objectif de zéro émission nette. M. Waldron a occupé divers postes de direction dans plusieurs grandes sociétés cotées en bourse dans les secteurs de l'industrie, de la technologie et des services, et apporte une vaste expertise dans les domaines de la finance, des opérations commerciales et des TI. Avant de rejoindre Albea en 2022, M. Waldron était Directeur financier et membre du Comité Exécutif de Suez S.A. (avant son acquisition par Veolia Environnement S.A.). Auparavant, M. Waldron a occupé diverses fonctions au sein de Technip S.A. (ex-TechnipFMC plc), initialement en tant que Directeur financier, puis en qualité de Directeur des opérations. Auparavant, il a été Directeur financier, puis Directeur général par intérim chez Thomson. M. Waldron a commencé sa carrière au sein de la banque S.G. Warburg, où il a travaillé pendant plus de 14 ans.</p>	
Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> Master – Université de Cambridge
Adresse professionnelle :	Syensqo Rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles – Belgique
Mandats Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> Président du Comité d'Audit et de Risques Membre du Comité des Finances
Autres mandats sociaux et mandats d'administrateur	<ul style="list-style-type: none"> Président du groupe Albea Membre du Conseil d'Administration et président du Comité des Finances, des risques et des investissements de Carbon Clean Ltd
Compétences liées à la stratégie et aux objectifs de développement de Syensqo	
<ul style="list-style-type: none"> Secteurs chimie/industrie et chaînes de valeur associées Finance/comptabilité, y compris information (extra) financière Gestion des risques et excellence opérationnelle Stratégie, croissance de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> ESG Direction de grandes entreprises Technologie numérique, IA et cybersécurité Expérience internationale

Matrice des compétences et des qualifications des administrateurs

Le Conseil d'Administration de Syensqo dispose d'un large éventail de compétences et d'expériences essentielles pour guider la stratégie à long terme de la Société. Cette expertise est systématiquement consignée dans la Matrice des compétences et des qualifications des administrateurs, qui permet au Conseil d'Administration et au Comité de Nomination d'identifier les compétences à combler ou à renforcer lors de l'examen de la candidature de nouveaux membres. Ces compétences sont alignées sur les principaux objectifs stratégiques et commerciaux de Syensqo, garantissant ainsi que les opérations et les objectifs à long terme de l'entreprise sont étayés par l'expertise nécessaire. La matrice est basée sur la formation, l'expérience professionnelle, les fonctions de direction exercées précédemment et la formation continue des administrateurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Société.

L'expertise du Conseil d'Administration joue un rôle décisif dans la gestion des incidences, risques et opportunités majeurs de Syensqo, d'autant plus que les enjeux ESG sont intégrés dans la stratégie de l'entreprise. Les administrateurs dotés de connaissances et engagés en matière de développement durable jouent, aux côtés de l'Executive Leadership Team et d'experts techniques, un rôle essentiel dans l'élaboration de la vision ESG stratégique du Groupe. Leur expérience des stratégies ESG, de la gouvernance, de l'éthique commerciale et de l'engagement sociétal permet au Conseil d'Administration d'aborder les questions ESG de manière globale et de mener des analyses approfondies. Par exemple, une supervision efficace de la stratégie climatique nécessite une compréhension de la science du climat et des conséquences stratégiques liées aux efforts de décarbonation. Cela permet au Conseil d'Administration de prendre des décisions éclairées sur les principaux risques et opportunités de l'entreprise en matière de durabilité, renforçant ainsi l'engagement de Syensqo à faire progresser l'humanité tout en protégeant la planète.

	Secteurs chimie/industrie et chaînes de valeur associées	Finance/comptabilité, y compris information (extra) financière	Gestion des risques et excellence opérationnelle	Stratégie, croissance de l'entreprise	Recherche et innovation	ESG	Direction de grandes entreprises	Ressources humaines/Culture et relations sociales	Technologie numérique, IA et cybersécurité	Expérience internationale
Rosemary Thorne	×	×	×	×		×	×	×		×
Ilham Kadri	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Françoise de Viron	×			×	×	×		×	×	
Roeland Baan	×	×	×	×	×	×	×	×		
Edouard Janssen	×	×				×			×	
Matti Lievonen	×	×	×	×	×	×	×	×		
Nadine Leslie	×	×	×	×		×	×	×		
Mary Meaney	×		×	×		×	×	×		
Heike Van de Kerkhof	×	×	×	×	×	×	×	×		
Julian Waldron	×	×	×	×		×	×		×	×

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Diversité au sein du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration respecte et dépasse les exigences légales applicables aux sociétés cotées en Belgique en matière de diversité des sexes. En outre, Syensqo s'appuie sur un Conseil d'Administration diversifié et inclusif en termes de sexe, d'âge, de nationalité, d'expérience, d'éducation, de formation et de compétences, représentant l'empreinte des clients de Syensqo - y compris un Conseil d'Administration composé de neuf nationalités et dont 60 % des membres sont des femmes. L'engagement de Syensqo en faveur de la diversité au niveau du Conseil d'Administration est également attesté par les critères de nomination des administrateurs énumérés à la section 5.2.3 de la Charte, disponible sur le site Internet de Syensqo. Les qualifications et l'expérience des membres du Conseil d'Administration sont détaillées à la Section 3.3.1 du présent Rapport sous « Structure et composition » et « Matrice des compétences et des qualifications des administrateurs ».

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Les statuts prévoient que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation et sous la présidence de son président ou, en cas d'empêchement du président, sur convocation et sous la présidence du Vice-président ou, en cas d'empêchement de l'un et de l'autre, d'un administrateur ayant des responsabilités quotidiennes au sein de la Société. Il doit être convoqué chaque fois que le Comité exécutif, un administrateur ayant des responsabilités quotidiennes au sein de la Société ou au moins trois administrateurs le demandent. De plus amples informations sur le fonctionnement du Conseil d'Administration sont fournies dans la Charte de gouvernance.

En 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois dans le cadre de ses réunions ordinaires, avec un taux de participation de 96,2 %. Chaque présence individuelle est indiquée dans le tableau de la Section 3.3.1 du présent Rapport sous « Structure et composition ». Les discussions, analyses et résolutions du Conseil d'Administration ont porté sur les points suivants, sans toutefois s'y limiter :

- L'examen de la stratégie du Groupe.
- L'examen du budget et des prévisions, y compris les objectifs One Planet de Syensqo.
- Les projets stratégiques, tels que les acquisitions, les cessions et les dépenses d'investissement.
- L'allocation du capital, la politique de gestion financière, l'information financière et la gestion des risques.
- L'examen des rapports sur les indicateurs de sécurité des opérations, les politiques en place et les principales initiatives dans ce domaine.
- Le suivi du contexte macroéconomique et géopolitique et de son impact potentiel sur les opérations et la chaîne d'approvisionnement de Syensqo.

- L'émission et le placement de l'offre inaugurale d'obligations libellées en USD du groupe Syensqo pour un montant de 1,2 milliard de dollars.
- Le lancement et l'achèvement d'un programme de rachat d'actions pour couvrir les obligations de Syensqo dans le cadre de ses plans de rémunération variable à long terme pour les salariés.
- Le lancement d'un deuxième programme de rachat d'actions visant à restituer jusqu'à 300 millions d'euros aux actionnaires afin d'améliorer la structure du capital et l'efficacité de Syensqo, en annulant toutes les actions rachetées dans le cadre du programme.
- La radiation de la cote d'Euronext Paris.
- En ce qui concerne les ressources humaines et la culture, entre autres initiatives, le soutien au lancement d'un Plan mondial d'achat d'actions pour les salariés, permettant aux collaborateurs de Syensqo d'investir dans l'avenir de l'entreprise.
- Les questions de durabilité et ESG, telles que l'examen de l'avancement des objectifs One Planet de Syensqo et de l'état de préparation de Syensqo à la directive CSRD, ou encore l'approbation du premier engagement de Syensqo en matière de prélèvement d'eau douce, qui vise à réduire le volume des prélèvements de 20 % en moyenne sur les sites confrontés à des problèmes de disponibilité de l'eau afin d'assurer un niveau de prélèvement stable d'ici 2030 à l'échelle du Groupe, tout en soutenant ses ambitions de croissance.
- En ce qui concerne l'éthique et la conformité, l'examen du premier Rapport d'étape de Syensqo sur les Droits de l'Homme et l'approbation des politiques nouvelles ou révisées suivantes : (i) la Politique en matière de Droits de l'Homme, (ii) la Politique relative aux minerais de conflit, (iii) la Politique en matière de recrutement éthique et (iv) la Politique « Speak Up » (qui inclut désormais le signalement des violations des Droits de l'Homme).
- La gestion des talents et la planification de la relève pour le Conseil d'Administration, l'Executive Leadership Team et la haute direction.
- Le déploiement du Modèle opérationnel cible de Syensqo, visant à soutenir les ambitions de croissance de la Société.
- L'examen de l'approche de Syensqo en matière d'intelligence artificielle (IA) et de technologies d'IA (générative).
- La préparation et la convocation de l'Assemblée Générale annuelle.

Le Conseil d'Administration a été régulièrement informé et a reçu des rapports sur les activités du Comité d'Audit et de Risques, du Comité ESG, du Comité de Nomination, du Comité de Rémunération et du Comité des Finances.

Règles de prévention des conflits d'intérêts

La Société applique une politique stricte de prévention des conflits d'intérêts, notamment dans le fonctionnement de ses organes de direction, comme décrit à l'article 1.9 de la Charte de gouvernance d'entreprise, et applique en particulier les articles 7:96 et 7:97 du CSA. En 2024, l'article 7:96 du CSA a été appliqué par le Conseil d'Administration le 24 mars, en ce qui concerne les décisions relatives aux objectifs de la CEO et aux objectifs du Groupe pour 2024 :

« Avant toute discussion ou décision du Conseil d'Administration sur ce point de l'ordre du jour, Ilham Kadri a déclaré avoir un intérêt financier direct dans la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration relatives aux objectifs de la CEO pour 2024 (points 2 et 4 de l'ordre du jour). Conformément à l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations, Ilham Kadri n'a pas pris part aux délibérations et au vote concernant ces décisions.

Le Conseil d'Administration a ensuite examiné les objectifs STI individuels proposés par la CEO pour 2024 qui, en vertu de la Politique de rémunération, ont une pondération de 20 %, les 80 % restants étant basés sur une formule (c'est-à-dire les objectifs financiers du Groupe avec une pondération de 65 %, et les ICP One Planet avec une pondération de 15 %, examinés au point 4 de l'ordre du jour, ci-dessous). Les objectifs reposent sur trois piliers : (i) « Stratégie et opérations », y compris Croissance et innovation, Évaluation du portefeuille et Fabrication responsable ; (ii) « Ressources humaines, marque et investisseurs » ; (iii) « Autres », y compris Financement/Croissance du bilan et Leadership éclairé pour l'industrie. Les objectifs proposés ont été discutés, y compris leur ordre de priorité, ils sont alignés sur les objectifs stratégiques et reflètent les ambitions du plan du Groupe à moyen terme. Le Conseil d'Administration a également examiné leur ordre de priorité.

Résolution : après délibération, le Conseil d'Administration, à l'exception de la CEO qui n'a pas pris part à la décision la concernant, approuve à l'unanimité les objectifs individuels de la CEO pour 2024 tels que détaillés dans les documents préparatoires à la réunion du Conseil d'Administration. »

En outre, « après délibération et sur recommandation du Comité de Rémunération, le Conseil d'Administration, à l'exception de la CEO qui n'a pas pris part aux délibérations et aux décisions la concernant, a approuvé à l'unanimité les objectifs du Groupe pour 2024 comme suit :

- *Objectifs de performance STI du Groupe pour 2024 :*
 - Objectifs de performance financière du Groupe (pondération de 65 %) : (i) Objectif de croissance organique de l'EBITDA (pondération de 70 %) et (ii) Objectif de conversion du Free Cash Flow: 20 % (pondération de 30 %).
 - ICP One Planet (pondération de 15 %).
 - Objectifs individuels (pondération de 20 %).
- *Objectifs de performance LTI pour 2024 :*
 - Objectifs de croissance organique de l'EBITDA sous-jacent (pondération de 40 %).

– Amélioration du ROCE - variation du point de base (pondération de 40 %).

– Réduction des émissions de GES (pondération de 20 %).

Le Conseil d'Administration a également approuvé le budget d'attribution LTI du Groupe pour 2024. »

Évaluation

Dans le but d'améliorer sa propre efficacité, le conseil d'administration, sous la direction de sa présidente et de la présidente du Comité de Nomination, évalue régulièrement (de préférence chaque année) sa composition, son fonctionnement, ses informations et ses interactions avec la direction de la Société, ainsi que la composition et le fonctionnement des comités qu'il a créés. Les membres du Conseil d'Administration sont invités à exprimer leur avis sur ces différents points. En outre, un consultant externe procède à une évaluation tous les trois ans. Dans le cadre de sa propre évaluation, le Conseil d'Administration évalue également le Comité d'Audit et des Risques, le Comité des Finances, le Comité de Rémunération, le Comité de Nomination et le Comité ESG, ainsi que leur composition et leur fonctionnement. Les recommandations du Conseil d'Administration sur les améliorations possibles sont mises en œuvre par chaque Comité.

À la fin du mandat de chaque administrateur, le Comité de Nomination évalue la participation et la présence de l'administrateur aux réunions du Conseil d'Administration ou des comités, ainsi que son engagement et sa participation constructive aux discussions et aux prises de décision, selon une procédure préétablie et transparente. Dans ce contexte, le Comité de Nomination examine également si la contribution de chaque administrateur est adaptée à l'évolution des circonstances auxquelles la Société est ponctuellement confrontée. Sur la base des résultats de l'évaluation du Comité de Nomination, le Conseil d'Administration propose, le cas échéant, la nomination de nouveaux administrateurs, propose de ne pas renouveler le mandat des administrateurs en place ou prend toute autre mesure jugée appropriée pour le bon fonctionnement du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration réexamine régulièrement ses procédures internes (au moins tous les trois ans).

En novembre 2024, le Conseil d'Administration de Syensqo a procédé à sa première évaluation depuis sa création en décembre 2023. Pour cet exercice inaugural, le Conseil a opté pour une auto-évaluation basée sur un questionnaire écrit. Les principales conclusions de cette évaluation peuvent être résumées comme suit :

- La composition du Conseil d'Administration, la complémentarité des compétences, l'expérience et la diversité des parcours de ses membres, ainsi que le rôle qu'ils jouent, sont conformes aux dispositions applicables en matière de gouvernance d'entreprise et correspondent aux besoins stratégiques actuels et futurs de Syensqo.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- Le Conseil d'Administration est satisfait de son mode de fonctionnement, des informations fournies par la direction et de son interaction avec les comités spécialisés du Conseil.
- Les décisions sont prises de manière consensuelle et dans le meilleur intérêt de la Société.
- Le Conseil d'Administration développe une approche inclusive qui concilie les intérêts et les attentes légitimes des actionnaires et des autres parties intéressées.
- Les administrateurs ont formulé des suggestions concernant le déroulement des réunions et confirmé les thèmes prioritaires pour l'année en cours et l'année prochaine, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de Syensqo.

Initiation et formation continue des membres du Conseil d'Administration

Des sessions d'information sont organisées pour les nouveaux administrateurs afin qu'ils se familiarisent le plus rapidement possible avec le Groupe. Le programme comprend un examen de la stratégie et des activités du Groupe et des principaux enjeux en termes de croissance, de compétitivité et d'innovation, ainsi que des informations sur la finance, la recherche et le développement, la gestion des ressources humaines, le contexte juridique, la gouvernance d'entreprise, la conformité et l'organisation générale des opérations. Ces sessions d'information sont ouvertes à tous les administrateurs qui souhaitent y participer.

Le programme d'initiation du conseil d'administration inclut également une visite de sites industriels ou de recherche au moins une fois par an. En mars 2024, les membres du Conseil ont visité le site de Spinetta Marengo (Italie).

En outre, les administrateurs suivent des cours de formation internes et externes sur des sujets liés aux activités du Groupe. Par exemple, Syensqo a organisé en 2024 des séances de formation internes pour le Conseil d'Administration, le cas échéant en collaboration avec des experts externes ou des professeurs d'université, sur les questions ESG, la gouvernance d'entreprise, l'activisme, les perspectives géopolitiques et les répercussions macroéconomiques des élections américaines.

3.3.2 Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a mis en place de manière permanente les comités spécialisés suivants : Comité d'Audit et de Risques, Comité des Finances, Comité de Rémunération, Comité de Nomination et Comité Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG). Les principes régissant la composition, le rôle et les missions des comités, ainsi que leur règlement intérieur, sont énoncés dans la Charte.

Ces comités ont un caractère consultatif. Dans leurs domaines de responsabilité respectifs, les comités font des recommandations au Conseil d'Administration, lui donnent l'assurance que certaines questions ont été traitées de manière adéquate et, si nécessaire, portent des questions spécifiques à son attention. Sauf dispositions légales contraires ou délégation spécifique du Conseil d'Administration, la prise de décision reste de la responsabilité collégiale du Conseil d'Administration.

Les différents membres des comités sont nommés pour des mandats renouvelables de deux ans par le Conseil d'Administration, sur avis préalable du Comité de Nomination. Le Conseil d'Administration vise à nommer une majorité de membres indépendants à tous ses comités, sauf s'il estime approprié de procéder différemment de façon ponctuelle. À ce jour, tous les comités clés (Audit et Risques, Nomination et Rémunération) sont composés uniquement d'administrateurs non exécutifs, dont la majorité sont indépendants, et sont présidés par des administrateurs indépendants. Plus important encore, ces comités sont composés de membres qui possèdent l'expérience et les compétences nécessaires pour s'acquitter de leur mandat.

Le Conseil d'Administration peut également créer des comités ad hoc temporaires.

Si nécessaire, chaque comité a accès à des conseils professionnels indépendants, financés par la Société, pour tous les sujets relevant de la compétence dudit comité.

Comité d'Audit et de Risques

Composition, missions et fonctionnement

Le Comité d'Audit et des Risques est composé d'un minimum de trois membres. Ses membres sont tous des administrateurs non exécutifs et au moins une majorité d'entre eux sont des administrateurs indépendants. Le Président du Comité d'Audit et de Risques doit être un membre indépendant.

Les membres du Comité d'Audit et de Risques sont collectivement compétents dans les domaines d'activité de la Société, ainsi qu'en matière de gestion financière, de gestion de risques d'entreprise, d'information financière, de comptabilité et d'audit, en raison de leur formation et de l'expérience acquise au cours de leur carrière (voir la Section 3.3.1 du présent Rapport sous « Structure et composition »). Le secrétaire général agit en qualité de secrétaire du Comité d'Audit et de Risques.

Le Comité d'Audit et des Risques aide le conseil d'administration à s'assurer notamment de la fiabilité des informations financières et du respect des lois, règlements et processus de contrôle applicables en examinant les domaines de risque susceptibles d'avoir un impact financier important sur la situation financière du Groupe. Le Comité d'Audit et des Risques entend les rapports émanant, entre autres, du CFO, de la responsable de l'audit interne et de la gestion des risques, et du commissaire. Il rencontre seul chacun d'entre eux chaque fois qu'il le juge utile. Le Comité d'Audit et de Risques collabore également, le cas échéant, avec d'autres comités, en particulier le Comité ESG, en ce qui concerne la conformité des indicateurs clés de performance ESG avec les exigences légales et réglementaires (y compris avec le commissaire), ainsi que la stratégie et les performances du Groupe en matière de durabilité.

Le règlement intérieur du Comité d'Audit et des Risques est énoncé dans la Charte de gouvernance.

Au 31 décembre 2024, le Comité d'Audit et de Risques est composé de :

- Julian Waldron, administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit et de Risques
- Edouard Janssen, administrateur non exécutif
- Heike Van de Kerkhof, administratrice indépendante
- Roeland Baan, administrateur indépendant

Rapport d'activités

En 2024, le Comité d'Audit et de Risques s'est réuni 6 fois, avec un taux de participation global de 95,8 % (chaque présence individuelle est indiquée dans le tableau de la Section 3.3.1 du présent Rapport sous « Structure et composition ») et a essentiellement examiné les points suivants :

- Mises à jour trimestrielles, semestrielles et annuelles des performances, états financiers et rapports financiers.
- Plan et rapports d'audit interne.
- Rapports du commissaire.
- Indépendance du commissaire.
- Cadre de gestion des risques d'entreprise de Syensqo, systèmes de contrôle interne et efficacité des dispositifs de contrôle interne et des mesures d'atténuation des risques.
- Rapports trimestriels du Directeur juridique du Groupe sur les principaux litiges en cours.
- Rapports du Chief Compliance Officer concernant les politiques de Syensqo en matière d'éthique et de conformité, axés sur le programme Speak Up, la conformité ESG, la diligence raisonnable en matière de Droits de l'Homme et la protection des données.
- Approche et état de préparation de Syensqo au regard de la directive CSRD ; à cet égard, le Comité d'Audit et de Risques a tenu deux réunions conjointes avec le Comité ESG consacrées à l'évaluation de la double importance de Syensqo, la méthodologie et l'alignement sur le cadre de gestion des risques d'entreprise de Syensqo.

Comité des Finances

Composition, missions et fonctionnement

Le Comité des Finances est composé d'un minimum de trois membres. Le Président du Conseil d'Administration et le Président de l'ELT siègent au Comité des Finances. Le Conseil d'Administration vise à nommer un membre indépendant à la présidence du Comité des Finances. Les membres du Comité des Finances sont compétents dans les domaines de la finance d'entreprise et de la comptabilité en raison de leur formation et de l'expérience acquise au cours de leur carrière (voir la Section 3.3.1 du présent Rapport sous « Structure et composition »). Le Secrétaire général agit en qualité de secrétaire du Comité des Finances. Il donne également son avis sur les questions financières et les politiques du Conseil d'Administration à ce sujet, ainsi que sur les implications financières des projets stratégiques relevant de la compétence du Conseil d'Administration.

Le règlement intérieur du Comité des Finances est énoncé dans la Charte de gouvernance.

Au 31 décembre 2024, le Comité des Finances est composé de :

- Rosemary Thorne, administratrice indépendante, Présidente du Conseil d'Administration et du Comité des Finances
- Julian Waldron, administrateur indépendant
- Edouard Janssen, administrateur non exécutif
- Roeland Baan, administrateur indépendant
- Ilham Kadri, administratrice exécutive et Présidente de l'ELT

Rapport d'activités

En 2024, le Comité des Finances s'est réuni deux fois avec un taux de participation global de 100 %, et a essentiellement émis des avis sur les points suivants :

- Les questions financières, y compris le versement des dividendes, les niveaux, conditions et devises d'endettement, la surveillance de la solvabilité du bilan du Groupe.
- L'émission et les conditions de l'offre inaugurale d'obligations libellées en USD du groupe Syensqo pour un montant de 1,2 milliard de dollars.
- La couverture des risques de change et des risques liés à l'énergie, la politique de couverture des plans de rémunération variable à long terme et le financement des grands investissements à la lumière de l'évolution des taux d'intérêt et de l'environnement macroéconomique.

Comité de Rémunération

Composition, missions et fonctionnement

Le Comité de Rémunération est composé d'un minimum de trois membres. La majorité des membres du Comité de Rémunération sont des administrateurs indépendants. Le Conseil d'Administration vise à nommer un membre indépendant à la présidence du Comité de Rémunération. Les membres du Comité de Rémunération sont compétents dans le domaine de la politique de rémunération (voir la Section 3.3.1 du présent Rapport sous « Structure et composition »). Le Secrétaire général agit en qualité de secrétaire du Comité de Rémunération.

Le Comité de Rémunération exerce les fonctions qui lui sont attribuées par l'article 7:100, § du CSA. En particulier, et sans s'y limiter :

- Il conseille le conseil d'administration sur la politique et le niveau de rémunération des administrateurs et des membres de l'ELT, y compris la CEO.
- Il donne son avis sur les principales politiques de rémunération du Groupe (y compris les plans de rémunération variable à long terme).
- Il prépare la politique de rémunération qui reflète la stratégie du Groupe.
- Il prépare le rapport annuel de rémunération, tel qu'inclus dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En outre, le Comité de Rémunération veille à la bonne mise en œuvre de la stratégie ESG en s'assurant que les objectifs LTI et STI comprennent des objectifs ESG pertinents.

Le règlement intérieur du Comité de Rémunération est énoncé dans la Charte, qui est disponible sur le site Internet de Syensqo.

Au 31 décembre 2024, le Comité de Rémunération est composé de :

- Matti Lievonen, administrateur indépendant et Président du Comité de Rémunération
- Rosemary Thorne, administratrice indépendante et Présidente du Conseil d'Administration
- Françoise de Viron, administratrice non exécutive
- Heike Van de Kerkhof, administratrice indépendante
- Nadine Leslie, administratrice indépendante

Rapport d'activités

En 2024, le Comité de Rémunération s'est réuni 4 fois, avec un taux de participation global de 90 % (chaque présence individuelle est indiquée dans le tableau de la Section 3.3.1 du présent Rapport sous « Structure et composition ») et a essentiellement :

- Examiné l'analyse comparative des rémunérations des membres de l'ELT et des administrateurs non exécutifs.
- Formulé des recommandations au Conseil d'Administration concernant la définition d'objectifs de performance à court et à long terme en 2024 pour les membres de l'ELT.
- Examiné l'octroi de rémunérations variables à court et à long terme (unités d'actions de performance et stock-options) aux cadres supérieurs de la Société.
- Examiné les informations à inclure dans le rapport de rémunération.

Comité de Nomination

Composition, missions et fonctionnement

Le Comité de Nomination est composé d'un minimum de trois membres. La majorité des membres du Comité de Nomination sont des administrateurs indépendants. Le Conseil d'Administration vise à nommer un membre indépendant à la présidence du Comité de Nomination. La présidente du Conseil d'Administration siège au Comité de Nomination. Le secrétaire général agit en qualité de secrétaire du Comité de Nomination.

Le rôle principal du Comité de Nomination est de formuler des recommandations et d'examiner les propositions de nomination au Conseil d'Administration, à ses Comités et à l'ELT (y compris la CEO). Ce Comité veille à ce que les critères de nomination reflètent les activités clés du Groupe. Dans ce contexte, il examine également la manière dont la complémentarité et la diversité en termes de compétences, d'expérience, de sexe et

d'origine sont encouragées et gérées au sein du Conseil d'Administration.

Le règlement intérieur du Comité de Nomination est énoncé dans la Charte, qui est disponible sur le site Internet de Syensqo.

Au 31 décembre 2024, le Comité de Nomination est composé de :

- Heike Van de Kerkhof, administratrice indépendante et Présidente du Comité de Nomination
- Nadine Leslie, administratrice indépendante
- Françoise de Viron, administratrice non exécutive
- Rosemary Thorne, administratrice indépendante et Présidente du Conseil d'Administration
- Matti Lievonen, administrateur indépendant

Rapport d'activités

En 2024, le Comité de Nomination s'est réuni 4 fois, avec un taux de participation global de 95 % (chaque présence individuelle est indiquée dans le tableau de la Section 3.3.1 du présent Rapport sous « Structure et composition ») et a essentiellement examiné les points suivants :

- La planification de la relève pour le Conseil d'Administration, l'ELT et la haute direction.
- Le processus de gestion des talents.
- Le suivi de la matrice des compétences du Conseil d'Administration et les activités de formation continue du Conseil d'Administration, organisées à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.
- Le processus d'auto-évaluation du Conseil d'Administration.

Comité Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)

Composition, missions et fonctionnement

Le Comité ESG est composé d'un minimum de trois membres. Le président du Comité ESG doit posséder les compétences, la formation et l'expérience nécessaires dans les domaines liés aux enjeux ESG. Le secrétaire général agit en qualité de secrétaire du Comité ESG.

Le Comité ESG aide le Conseil d'Administration à comprendre (i) les attentes des principales parties intéressées de Syensqo, (ii) l'impact des questions ESG sur la capacité de Syensqo à créer de la valeur, et (iii) les tendances ESG et les incidences, les risques et les opportunités associés. Le Comité ESG surveille l'approche globale de la Société en matière d'ESG, veille à ce que cette approche soit intégrée et alignée sur la stratégie globale du Groupe, et définit à cet égard des indicateurs clés de performance ESG. Il contrôle également la mise en œuvre de la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) et d'autres lois et règlements similaires.

Le Comité ESG procède à des examens périodiques, au moins une fois par an, des politiques ESG du Groupe, de leurs progrès et de leur efficacité, en tenant compte : a) de la cartographie pertinente des risques et des opportunités ; b) des nouveaux développements en matière de durabilité et de leur impact sur le Groupe ; c) des performances actuelles du Groupe en matière de durabilité, de ses principaux atouts et défis ; et d) des priorités, des opportunités et des défis futurs à cet égard. Les résultats de cet examen doivent être présentés au conseil d'administration, notamment en ce qui concerne : les questions environnementales, y compris l'atténuation des risques liés au climat, les risques environnementaux traditionnels et les expositions futures potentielles ; ainsi que les évolutions réglementaires, en particulier dans le secteur des produits chimiques ; les questions sociales, y compris la santé, le bien-être et les carrières de ses salariés, de ses sous-traitants, de ses fournisseurs et des communautés plus larges au sein desquelles le Groupe opère ; les questions de gouvernance, y compris la supervision de l'intégration des engagements ESG dans les activités commerciales de Syensqo, les reporting internes et externes connexes et l'efficacité de l'engagement avec les parties intéressées sur les questions liées à l'ESG.

En outre, le Comité ESG collabore, le cas échéant, avec d'autres comités, tels que le Comité d'Audit et des Risques en ce qui concerne les indicateurs clés de performance ESG et la stratégie et la performance extra-financières du Groupe, ainsi que le Comité de Rémunération, qui est chargé de superviser la rémunération des cadres, la gestion des talents et d'autres sujets communs. Ces comités traitent des incidences, des risques et des opportunités importants liés aux thèmes ESG, tels qu'ils sont énumérés dans les déclarations sur la durabilité du présent rapport⁽ⁱ⁾.

Le règlement intérieur du Comité ESG est énoncé dans la Charte, qui est disponible sur le site Internet de Syensqo.

Au 31 décembre 2024, le Comité ESG est composé de :

- Françoise de Viron, administratrice non exécutive et Présidente du Comité ESG
- Nadine Leslie, administratrice indépendante
- Roeland Baan, administrateur indépendant
- Mary Meaney, administratrice non exécutive
- Ilham Kadri, administratrice et CEO

Rapport d'activités

En 2024, le Comité ESG s'est réuni 3 fois, avec un taux de participation de 93,3 %, et s'est principalement concentré sur :

- Le suivi de l'approche et de l'état de préparation de Syensqo au regard de la directive CSRD ; à cet égard, le Comité ESG a tenu deux réunions conjointes avec le Comité d'Audit et de Risques consacrées à l'évaluation de la double importance de Syensqo, la méthodologie et l'alignement sur le cadre de gestion des risques d'entreprise de Syensqo.

- L'examen de la gouvernance ESG de Syensqo, telle que définie dans la Charte de gouvernance de Syensqo.
- La formulation de recommandations au Conseil d'Administration concernant l'adoption de l'engagement externe sur la gestion de l'eau.
- Le suivi du processus de dépôt et des notations des agences de notation ESG.
- Le suivi de l'avancement des objectifs One Planet 2024 pour le Climat, la Croissance durable (y compris les solutions circulaires), la Nature (y compris les engagements en matière de Gestion de l'eau et les feuilles de route sur la Biodiversité) et la Qualité de vie (y compris les objectifs DE&I et les progrès en matière de salaires décents) ; le comité a également mené une discussion préliminaire sur les objectifs One Planet 2025 de Syensqo, qui seront définis plus en détail début 2025.

3.4 Executive Leadership Team (ELT)

Le Conseil d'Administration a délégué certains pouvoirs de gestion aux membres de la direction de la Société, qui agissent collectivement dans le cadre d'un comité exécutif également appelé Executive Leadership Team (ELT).

L'ELT de Syensqo donne forme à la stratégie, pilote le portefeuille d'activités du Groupe et protège ses intérêts. Elle s'assure également que tout est en place pour concrétiser la vision de Syensqo, à savoir enregistrer une croissance supérieure à celle du marché et générer des rendements élevés grâce à une innovation axée sur le client. L'ELT est collectivement chargée des performances globales de Syensqo afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs de création de valeur à long terme et de réaliser ses objectifs financiers.

Les membres de l'ELT sont nommés par le Conseil d'Administration en concertation avec la CEO (à l'exception de sa propre nomination) sur recommandation du Comité de Nomination, pour des mandats renouvelables de quatre ans, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

Le rôle, les responsabilités, la composition, les procédures et l'évaluation de l'ELT sont décrits en détail dans la Charte, qui est disponible sur le site Internet de Syensqo.

Dans le cadre de ses fonctions, l'Executive Leadership Team est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie ESG du Groupe. L'ELT définit l'orientation stratégique en matière de durabilité, participe à toutes les décisions importantes, et reçoit régulièrement des informations sur les progrès réalisés. L'ELT est responsable de la mise en œuvre des priorités et des objectifs du Groupe en matière de durabilité au niveau de la direction. En outre, l'ELT présente les principaux objectifs de durabilité au Conseil d'Administration pour approbation, garantissant ainsi alignement et engagement dans l'ensemble de l'organisation du Groupe.

(i) Voir les tableaux des incidences, des risques et des opportunités importants dans les déclarations sur la durabilité.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

L'ELT organise des réunions mensuelles d'analyses approfondies portant sur les Ressources humaines, la Stratégie, les Finances, l'Innovation et d'autres sujets spécifiques, selon l'actualité. En 2024, l'ELT s'est réunie 10 fois.

Au cours de l'année 2024, les changements suivants sont intervenus dans la composition de l'Executive Leadership Team :

- Mme Joëlle Boxus a quitté l'Executive Leadership Team le 31 juillet 2024,
- M. Hervé Tiberghien a été nommé Chief People Officer avec effet au 1^{er} août 2024, en sus de son mandat actuel de Chief Operations Officer.

POSTES OCCUPÉS AU SEIN DE L'ELT AU 31 DÉCEMBRE 2024

Ilham Kadri		Hervé Tiberghien	
• Présidente de l'Executive Leadership Team • Chief Executive Officer		• Membre de l'Executive Leadership Team • Chief Operations Officer et Chief People Officer	
Nationalité : Franco-marocaine	Né en : 1969	Nationalité : Français	Né en : 1964
Date de nomination : décembre 2023	Date d'expiration du mandat ELT : 2027	Date de nomination : décembre 2023	Date d'expiration du mandat ELT : 2027
Présence à la (aux) réunion(s) de l'ELT en 2024 : 10/10			Présence à la (aux) réunion(s) de l'ELT en 2024 : 10/10
Détient 36 985 actions Syensqo			Détient 10 303 actions Syensqo
<p>Dr Ilham Kadri, 2023 ans, est Chief Executive Officer et membre du Conseil d'Administration de Syensqo depuis décembre 2023. Auparavant, Dr. Kadri a exercé les fonctions de CEO de Solvay entre 2019 et 2023. Dr Kadri a mené avec succès la transformation de Solvay, en assurant une croissance à deux chiffres de l'EBITDA et 18 trimestres consécutifs de Free Cash Flow positif, en réduisant le bilan et en promouvant un engagement supérieur du personnel. Dr Kadri a également mené avec succès la scission de Solvay en deux sociétés indépendantes et cotées en bourse, Solvay et Syensqo. Dr Kadri est également membre du Conseil d'Administration, du Comité de Nomination et de Gouvernance et du Comité du Personnel et des Rémunérations d'A.O. Smith Corporation (cotée à la bourse de New York), ainsi que membre du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit de L'Oréal S.A. (cotée sur Euronext Paris). Elle intervient activement au sein d'organisations à but non lucratif, en tant que présidente du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), présidente du Conseil européen de l'industrie chimique (Cefic), vice-présidente de la Table ronde des industriels européens (ERT) et membre permanente de l'International Business Council du Forum économique mondial (WEF). Dr Kadri jouit d'une longue expérience de direction dans divers secteurs d'activité sur quatre continents et dans de grandes multinationales industrielles, dont Shell, UCB, Huntsman, Dow et Sealed Air. Avant de rejoindre Solvay, Dr. Kadri a été CEO et présidente de Diversey aux États-Unis, où elle a piloté le retour de l'entreprise à la rentabilité, avant de la scinder en créant une entité indépendante revendue à Bain Capital. Elle a créé deux fondations à but non lucratif : le Fonds de solidarité Solvay en Belgique en 2020, qui a soutenu plus de 7000 familles touchées par le Covid-19 et des catastrophes naturelles ; et le réseau Hygieia de l'ISSA aux États-Unis en 2015, pour aider les femmes du secteur du nettoyage. Dr Kadri a reçu deux doctorats honoris causa de l'université EWHA en Corée et de l'université de Namur en Belgique.</p>			
Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> • Doctorat en physico-chimie macromoléculaire de l'Université Louis Pasteur, Strasbourg (France) • Diplôme d'ingénieur chimiste de l'École des Hauts Polymères, Strasbourg (France) 		
Adresse professionnelle :	Syensqo Rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles – Belgique		
<p>Hervé Tiberghien est Chief Operations Officer et Chief People Officer chez Syensqo. Auparavant, il a été Chief People Officer et membre de l'Executive Leadership Team de Solvay de 2019 à 2023. Au sein de Solvay, il a été responsable de la mise en place d'une culture d'intégration dans l'ensemble de l'organisation, tout en se concentrant sur la croissance individuelle et organisationnelle. Il jouit d'une solide expérience en matière de RH et d'opérations industrielles, et a précédemment occupé un certain nombre de fonctions opérationnelles et de RH au sein de PPG Industries, dont celles de Chief Human Resources Officer et de Vice President of Human Resources. Dans l'industrie, il a notamment été Director of Industrial Coatings Facilities chez PPG et dans la région EMEA, ainsi que Quality Director et Plant Director pour les opérations de fabrication de verre automobile au sein d'AGC en Belgique.</p>			
Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> • Master en Ressources humaines, HEC St Louis, Bruxelles, Belgique 		
Adresse professionnelle :	Syensqo Rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles – Belgique		

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Marc Chollet	
<ul style="list-style-type: none"> • Membre de l'Executive Leadership Team • Chief Strategy Officer 	

Nationalité : Français	Né en : 1964
Date de nomination : décembre 2023	Date d'expiration du mandat ELT : 2027

Présence à la (aux) réunion(s) de l'ELT en 2024 : **10/10**

Marc Chollet est Chief Strategy Officer de Syensqo depuis décembre 2023. Auparavant, il a été Chief Strategy Officer et membre de l'Executive Leadership Team de Solvay de 2021 à 2023, où il a joué un rôle déterminant dans l'amélioration du portefeuille d'activités du Groupe, en pilotant plus d'une centaine d'opérations de fusion-acquisition transformationnelles. Il a rejoint Solvay lors de l'acquisition de Rhodia en 2011, où il était Deputy General Manager of Strategy, Marketing and Sales depuis 2007 et membre du comité exécutif. Auparavant, M. Chollet a dirigé plusieurs entités régionales du groupe Rohm & Haas dans les domaines de l'agrochimie, du plastique et des additifs de revêtement. M. Chollet a commencé sa carrière chez Lesieur Alimentaire au sein du service de développement commercial international avant d'être nommé chef de division, puis Director of International Development et membre du comité de direction de la division Biens de consommation du groupe Eridania Beghin-Say.

Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénieur en agronomie de l'Institut national agronomique Paris-Grignon, spécialisation en Business Economics & Marketing Management
Adresse professionnelle :	Syensqo Rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles - Belgique

Christopher Davis	
<ul style="list-style-type: none"> • Membre de l'Executive Leadership Team • Chief Financial Officer 	

Nationalité : Afrique du Sud et Royaume-Uni	Né en : 1973
Date de nomination : décembre 2023	Date d'expiration du mandat ELT : 2027

Présence à la (aux) réunion(s) de l'ELT en 2024 : **10/10**

Détient **3 324** actions Syensqo

Christopher Davis est Chief Financial Officer de Syensqo depuis décembre 2023. Auparavant, il a été Chief Financial Officer et Chief Sustainability Officer chez Orica Limited de 2013 à 2023. Il compte plus de 20 ans d'expérience dans la direction et la gestion de grandes entreprises multinationales complexes dans les secteurs des ressources naturelles et de l'exploitation minière, de l'industrie et de la chimie. Avant de rejoindre Syensqo, M. Davis a occupé plusieurs postes de direction au sein d'Anglo American PLC, notamment celui de Chairman & CEO du groupe Scaw Metals, CFO du groupe Scaw Metals et Head of Business Analysis and Reporting chez Anglo Platinum Limited. Il jouit d'une vaste expérience en matière de fusions-acquisitions et a supervisé un certain nombre d'opérations financières complexes de grande envergure. M. Davis affiche un solide palmarès en matière d'amélioration des performances financières et de renforcement des bilans. Il a également piloté avec succès la mise en œuvre des aspects financiers de SAP dans plus de 50 pays. Chez Orica, M. Davis a élaboré et mis en œuvre une stratégie en faveur de la durabilité et une feuille de route « net zéro d'ici 2050 ».

Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> • Bachelor of Commerce, diplôme de troisième cycle de l'Université d'Afrique du Sud en comptabilité et audit • Diplôme de troisième cycle en gestion de trésorerie de l'Université d'Afrique du Sud
Adresse professionnelle :	Syensqo Rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles - Belgique

Mark Rollinger	
<ul style="list-style-type: none"> • Membre de l'Executive Leadership Team • Group General Counsel 	

Nationalité : ÉTATS-UNIS	Né en : 1973
Date de nomination : décembre 2023	Date d'expiration du mandat ELT : 2027

Présence à la (aux) réunion(s) de l'ELT en 2024 : **10/10**

Détient **618** actions Syensqo

Mark Rollinger est General Counsel de Syensqo depuis décembre 2023. Il a précédemment exercé les fonctions de Chief Legal Officer chez Stellantis. Dans ses anciennes fonctions depuis 2013, il a mené à bien l'acquisition d'Opel/Vauxhall par PSA en 2017 et la fusion avec Fiat Chrysler en 2021. Avant de rejoindre Stellantis, il a occupé le poste de Chief Legal Officer chez Sodexo de 2009 à 2013 et chez Lafarge de 2003 à 2009, où il exerçait des fonctions à la fois juridiques et de développement. Il a été Deputy General Counsel (Fusions-acquisitions) chez Rhodia de 2000 à 2003. M. M. Rollinger a commencé sa carrière au sein des bureaux américains et européens de Cleary, Gottlieb, Steen & Hamilton. Il est diplômé de Yale (B.A.) et de Harvard (J.D.) et membre du barreau de New York.

Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> • Bachelor of Arts de l'Université de Yale • Doctorat (Juris Doctor) de droit de l'Université de Harvard
Adresse professionnelle :	Syensqo Rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles - Belgique

3.5 Rapport de rémunération

3.5.1 Introduction du président du Comité de Rémunération

Au nom du Comité de Rémunération, j'ai le plaisir de présenter le rapport de rémunération 2024 de Syensqo. Les principales caractéristiques des composantes formant la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Leadership Team sont présentées dans le rapport de rémunération, qui décrit la philosophie de rémunération à la performance et le cadre lié à la stratégie.

Engagement et écoute de nos parties prenantes

Syensqo vise à mettre en place des politiques et des processus qui non seulement sont conformes aux exigences réglementaires applicables et au Code belge de gouvernance, mais qui respectent aussi les meilleures pratiques mondiales. Notre objectif a été de faire preuve de transparence auprès des principales parties prenantes, en particulier en ce qui concerne la rémunération de ses administrateurs exécutifs et non exécutifs. Notre approche consiste à nous engager de manière proactive avec les principales parties prenantes, afin de nous assurer que notre approche de la rémunération, tant au niveau de la politique que de la pratique, reste cohérente avec les intérêts de nos principales parties prenantes. Alors que le rapport de rémunération 2023 a recueilli un large soutien des actionnaires avec 96,85 % des votes en sa faveur, nous sommes confiants dans le fait que le rapport 2024 offre une explication claire des facteurs qui influent sur la rémunération en 2024 et qu'il présente de manière transparente les objectifs futurs.

Faits marquants concernant les performances en 2024

Au cours de sa première année d'existence, dans un environnement commercial difficile, des conditions macroéconomiques et des défis politiques défavorables, une demande imprévisible dans les secteurs de l'automobile et de l'aérospatiale, et des problèmes uniques tels que la grève de Boeing affectant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, je suis fier de dire que Syensqo s'est concentrée avec succès sur la conduite de l'entreprise à travers ces défis pour obtenir un ensemble de résultats solides.

La société a réalisé un EBITDA organique de 1,41 milliard d'euros, malgré la faiblesse macroéconomique et les incertitudes persistantes du marché qui affectent le secteur. En outre, Syensqo a généré un solide flux de trésorerie disponible de 390 millions d'euros, affecté par des dépenses d'investissement légèrement plus élevées au cours du dernier trimestre 2024, la Société ayant poursuivi ses efforts d'investissement.

Ce résultat est conforme aux attentes, compte tenu des turbulences importantes, et le bilan de l'entreprise reste l'un des plus solides parmi les concurrents de Syensqo.

Syensqo a réagi avec une grande agilité pour s'adapter à l'environnement externe, en optimisant ses opérations, ce qui a entraîné la suppression d'environ 300 à 350 postes, soit environ 2 % des effectifs, principalement en France, aux États-Unis, en Belgique et en Italie. Tout au long de cette transition, la direction est restée engagée à agir avec respect et empathie, en assurant un soutien et une assistance complets à l'ensemble de collaborateurs concernés. La rapidité et l'attention avec lesquels cela a été entrepris témoignent du leadership et de l'agilité de l'équipe de direction.

Au cours du second semestre de l'année, la Société a entrepris de révéler les comportements fondamentaux de Syensqo, en s'appuyant sur les informations recueillies lors de nombreuses sessions d'engagement avec nos collaborateurs à travers le monde. Ces discussions ont mis en évidence ce qui distingue véritablement Syensqo. Les comportements de Syensqo reposent sur trois piliers fondamentaux : EXPLORER - AVANCER - IMPACTER. Ils mettent en évidence la manière dont l'entreprise réussit. La croissance et l'élan vers l'avant en sont les maîtres-mots.

La Société a également lancé un nouveau plan d'achat d'actions pour les salariés et leur a offert la possibilité de devenir actionnaires de la Société. En achetant des actions Syensqo, les salariés ont reçu une action gratuite lors de leur adhésion et une action gratuite supplémentaire pour deux actions Syensqo achetées. Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre du programme d'engagement des collaborateurs de Syensqo, a atteint un taux de participation de 21,5 %. En devenant actionnaires, les salariés sont mieux à même d'apprécier les performances du Groupe et de faire l'expérience des risques et des bénéfices associés à l'actionnariat.

Dans l'ensemble, la première année de Syensqo en tant que nouvelle entreprise a permis de renforcer sa mission, et la stratégie de croissance reste inchangée malgré les obstacles rencontrés en 2024.

Le Conseil d'Administration a été particulièrement fier et impressionné de voir comment l'entreprise a agi rapidement, pris des mesures pour accélérer ses initiatives, amélioré l'efficacité et la rapidité de l'innovation, gagné des parts de marché et approfondi ses relations avec les clients. Ces actions permettent à Syensqo d'améliorer encore son levier d'exploitation à mesure que les volumes se redressent, ce qui se traduit par des performances financières solides en pleine instabilité. La Scission partielle a donné à l'entreprise une visibilité et une agilité accrues quant à la manière dont elle doit s'adapter et répondre à un tel environnement, en veillant à ce que les investissements soient orientés en priorité vers les projets les plus prometteurs et les plus rentables, sur la base de fondamentaux robustes, à commencer par un bilan solide, des solutions différencierées et des talents.

Bilan des rémunérations (rémunération à la performance)

Dans le cadre des décisions relatives à la rémunération de la CEO et de l'Executive Leadership Team, le conseil d'administration a pris en compte : les performances de l'entreprise par rapport aux objectifs à court et à long terme ; la contribution individuelle et la philosophie de rémunération, telle qu'elle est appliquée à l'ensemble des effectifs.

Toutes les décisions relatives à la rémunération en 2024 ont été prises conformément à notre politique de rémunération préalablement approuvée. Les principales recommandations concernant la CEO et l'Executive Leadership Team formulées par le Comité de Rémunération à l'intention du conseil d'administration étaient les suivantes : les résultats à court terme annuels ont été déterminés en fonction des performances par rapport aux objectifs définis au début de l'année 2024, ainsi qu'à l'évaluation par le Comité de Rémunération des niveaux de performance de la CEO et des membres du comité exécutif.

Nos objectifs financiers pour 2024, bien que positifs au vu des circonstances, ont été atteints au niveau inférieur pour l'EBITDA organique et n'ont pas été atteints l'objectif de conversion du flux de trésorerie disponible. Nos objectifs pour 2024 dans le cadre de l'initiative One planet ont été remarquables et ont largement dépassé les objectifs fixés.

Ces réalisations se sont traduites par une prime globale inférieure à l'objectif (voir ci-dessous pour plus de détails), ce qui reflète directement les performances de l'entreprise.

Perspectives

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2023, les actionnaires ont approuvé la politique de rémunération de Syensqo, qui a repris les principes de la politique de rémunération s'appliquant avant la Scission partielle.

Le Comité de Rémunération, avec l'aide de consultants indépendants, procédera en 2025 à un examen approfondi de la politique de rémunération. Ce processus comprendra une analyse approfondie des tendances du marché, la collecte des points de vue des parties prenantes telles que les investisseurs institutionnels et les agences de conseil en vote, ainsi qu'une analyse comparative avec les pairs du secteur. Cet examen vise à s'assurer que chaque aspect de la politique favorise des comportements et des actions qui font avancer les objectifs de Syensqo, tout en s'alignant sur les dernières pratiques du marché et les attentes des parties prenantes.

Des modifications de la politique de rémunération pourront être proposées dans les années à venir à la lumière de l'ambition stratégique et de la raison d'être impérieuse de Syensqo, qui est de créer des solutions avancées et durables qui font progresser l'humanité. En tant que président du Comité de Rémunération, je veillerai à ce que, lorsque des modifications de la politique de rémunération sont envisagées, nous cherchions de manière proactive à recueillir les différents points de vue des parties prenantes, y compris des investisseurs institutionnels et des agences de conseil en vote, avant de soumettre ces changements à l'approbation des actionnaires.

La rémunération des membres du conseil d'administration et des membres de l'ELT est détaillée dans les pages suivantes. Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans le présent rapport de rémunération sont des montants bruts et sont exprimés en euros.

Matti Lievonen

Administrateur indépendant et président du Comité de Rémunération

Vue d'ensemble du système de rémunération

LA RÉMUNÉRATION EST UN OUTIL ESSENTIEL POUR MOTIVER LES TALENTS PERTINENTS ET STIMULER NOTRE STRATÉGIE DE CROISSANCE ET D'INNOVATION

Nos principes de rémunération visant à attirer, retenir et motiver les cadres de haut niveau

Compétitivité	La structure de rémunération est définie autour de la médiane du marché, avec la possibilité de payer en dessous ou au-dessus de ce niveau pour tenir compte de l'expérience, des compétences, des responsabilités et de la contribution. Le cadre renforcé vise à attirer, motiver et retenir les meilleurs talents, conformément aux tendances du marché et aux intérêts à long terme des actionnaires, et reflète le principe de récompense de Syensqo, à savoir la récompense axée sur les résultats.
Alignement	La politique de rémunération est alignée sur les intérêts des actionnaires, sur notre stratégie, nos objectifs et nos aspirations de croissance à court, moyen et long terme.
Orientation à long terme	La politique et les incitations se concentrent sur la création de valeur durable et à long terme, dans l'intérêt de nos actionnaires et de nos collaborateurs.
Conformité	Syensqo adopte des politiques et des processus conformes aux exigences réglementaires applicables et au code belge de gouvernance, mais aussi aux meilleures pratiques mondiales. Les décisions relatives aux rémunérations sont conformes et équitables, tiennent compte des niveaux de rémunération de l'ensemble du personnel, et présentent un juste équilibre entre coût et valeur.
Transparence	Notre objectif a été de faire preuve de transparence dans la manière dont Syensqo fixe et verse les rémunérations.

Nos résultats en 2024

Financiers et non financiers

6,56 milliards d'euros

Chiffre d'affaires net

+ 1 % en volume
- 4 % de tarification

2,22 milliards d'euros

Marge brute

Marge de 33,8 %
- 90 pb en glissement annuel

1,41 milliard d'euros

EBITDA

Marge de 21,5 %

390 millions d'euros

Free cash flow⁽ⁱ⁾

0,32

maladies et accidents du travail pour 200 000 heures de travail

(i) Ne comprend pas le paiement de 167 millions d'euros au NJDEP versé au deuxième trimestre 2024.

3.5.2 Rémunération du Conseil d'Administration

L'assemblée des actionnaires de 2024 a approuvé la modification de la rémunération des administrateurs non exécutifs avec un vote de 99,61 %, avec effet au 1^{er} janvier 2024. Les changements ont été proposés à la suite d'un exercice de comparaison effectué par un consultant indépendant par rapport à un groupe de référence composé d'entreprises européennes. Cet examen a clairement montré que la rémunération offerte aux administrateurs était nettement inférieure à celle du groupe de référence et qu'il était nécessaire de revoir les enveloppes de rémunération pour continuer à attirer des personnes issues de différents pays et possédant les compétences et l'expérience requises pour refléter l'envergure mondiale de Syensqo. Les principaux changements ont consisté à augmenter la rémunération annuelle et à réduire la rémunération par réunion. Ce changement de composition correspond à l'évolution des pratiques du marché, s'éloignant de la rémunération par réunion.

Conformément à la politique de rémunération de Syensqo, les administrateurs de Syensqo sont rémunérés par des émoluments fixes dont la base commune est fixée par l'Assemblée Générale annuelle. Toute rémunération supplémentaire est décidée par le Conseil d'Administration conformément à l'article 24 des statuts :

« Les administrateurs reçoivent des émoluments fixes dont l'Assemblée Générale détermine le montant ainsi que les

modalités. La décision de l'Assemblée Générale est maintenue jusqu'à décision contraire.

Le Conseil d'Administration est autorisé à accorder des émoluments fixes en supplément des émoluments prévus à l'alinéa précédent aux administrateurs chargés de fonctions spéciales distinctes de leur mandat d'administrateur.

Les administrateurs ayant des responsabilités quotidiennes et les membres du comité exécutif ont, en outre, droit chacun à une rémunération variable déterminée par le conseil d'administration sur la base de leurs performances individuelles et des performances consolidées du Groupe Syensqo ».

Le groupe met à la disposition du président du Conseil d'Administration une assistance administrative, un bureau et le soutien du secrétariat général.

Les autres administrateurs non exécutifs sont soutenus par le secrétariat général. Syensqo veille par ailleurs à souscrire les polices d'assurance usuelles pour couvrir les activités du conseil d'administration dans le cadre de son mandat.

La rémunération du conseil d'administration est déterminée après avoir pris en considération les fonctions et responsabilités de chaque administrateur, ainsi que les pratiques de sociétés de taille et de complexité internationale similaires. Les pratiques du marché sont évaluées régulièrement et les rémunérations sont publiées chaque année dans le rapport de rémunération.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Rémunération individuelle des membres du Conseil d'Administration

Sur recommandation du Comité de Rémunération et conformément à la politique de rémunération, l'Assemblée Générale ordinaire du 23 mai 2024 a approuvé la rémunération des administrateurs non exécutifs comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Rémunération annuelle fixe	Jetons de présence pour par réunion du Conseil d'Administration et des comités
Conseil d'Administration	
Présidente	300 000 €
Autres membres	75 000 €
Comité d'Audit	
Présidente	35 000 €
Autres membres	20 000 €
Autres comités	
Présidents	18 000 €
Autres membres	10 000 €
Les administrateurs non exécutifs ne perçoivent aucune rémunération supplémentaire en lien avec leurs résultats ou d'autres critères de performance. Plus précisément, ils n'ont pas droit à des primes annuelles, des stock-options ou des unités d'actions de performance, ni à aucun régime de retraite complémentaire.	
Conformément à la politique de rémunération, la rémunération fixe annuelle de la CEO est incluse dans sa rémunération annuelle en tant que membre de l'ELT, et des jetons de présence lui sont remis pour les réunions du conseil d'administration auxquelles elle assiste.	

Directives sur l'actionnariat pour les membres du Conseil d'Administration

Syensqo reconnaît que le Code belge de gouvernance recommande une rémunération partielle des administrateurs non exécutifs sous forme d'actions (principe 7.6) et que la politique de rémunération de Syensqo ne le prévoit pas. Toutefois, le Comité de Rémunération considère que la politique de rémunération actuelle est conforme aux objectifs du principe 7.6. En effet, les directives sur l'actionnariat prévoient que les administrateurs non exécutifs doivent détenir l'équivalent de 100 % de leur rémunération fixe annuelle brute sous forme d'actions. Cette participation doit être constituée sur une période de 3 ans. Ces actions doivent être conservées pendant

au moins un an après le départ de l'administrateur non exécutif du conseil d'administration et, en tout état de cause, pendant au moins trois ans à compter de leur acquisition. Les administrateurs non exécutifs perçoivent les dividendes attachés à ces actions en même temps que les autres actionnaires.

Le Comité de Rémunération passe régulièrement en revue les pratiques de rémunération et de communication de Syensqo ainsi que les pratiques du marché afin de déterminer si la politique de rémunération actuelle reste appropriée. Toute modification de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration doit être soumise aux actionnaires et ne sera mise en œuvre qu'après leur consentement.

Montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux membres du Conseil d'Administration par la Société ou par une société affiliée

RÉMUNÉRATION BRUTE ET AUTRES AVANTAGES ACCORDÉS AUX ADMINISTRATEURS

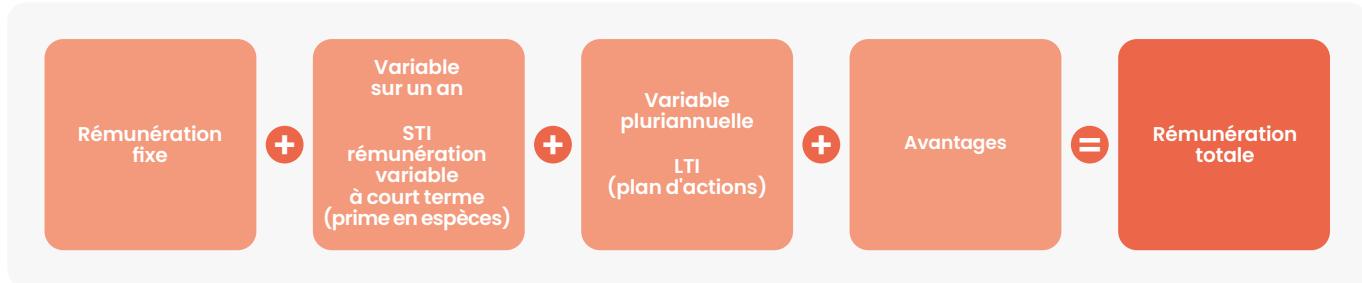
Nom Mandat	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024 (Montant en EUR)											2023 du 8 au 31 décembre 2023			
	Rémunération fixe	Nb de réunions du Conseil d'Administration suivies	Rémunération du Conseil d'Administration	Nb de réunions du Comité des Finances suivies	Rémunération du Comité des Finances	Nb de réunions du Comité d'Audit suivies	Rémunération du Comité d'Audit	Nb de réunions du Comité de Rémunération suivies	Rémunération du Comité de Rémunération	Nb de réunions du Comité de Nomination suivies	Rémunération du Comité de Nomination	Nb de réunions du Comité ESG suivies	Rémunération du Comité ESG	Total des rémunérations pour 2024	Montant brut total y compris rémunération fixe
Rosemary Thorne présidente du Conseil d'Administration et présidente du Comité des Finances	300 000	8/8		2/2		4/4		4/4		300 000	20 964	4 000			
Iliham Kadri Chief Executive Officer et membre du Conseil d'Administration		8/8	8 000	2/2				3/3		8 000	6 083	4 000			
Françoise de Viron administratrice non indépendante, vice-présidente du Conseil d'Administration et présidente du Comité ESG	113 000	8/8	8 000			4/4	1 000	4/4	4 000	3/3	129 000	6 083	4 000		
Matti Lievonen administrateur indépendant et président du Comité de Rémunération	103 000	8/8	8 000			4/4	4 000	4/4	1 000		116 000	6 083	4 000		
Edouard Janssen administrateur non indépendant	105 000	7/8	7 000	2/2	2 000	6/6	6 000				120 000	6 083	4 000		
Julian Waldron administrateur indépendant, président du Comité d'Audit et de Risques	120 000	8/8	8 000	2/2	2 000	6/6	6 000				136 000	6 083	4 000		
Heike Van de Kerkhof administratrice indépendante et présidente du Comité de Nomination	123 000	8/8	8 000			6/6	6 000	4/4	1 000	4/4	4 000	142 000	6 083	4 000	
Roeland Baan administrateur indépendant	115 000	7/8	7 000	2/2	2 000	5/6	5 000			3/3	3 000	132 000			
Mary Meaney administratrice non indépendante	85 000	8/8	8 000							3/3	3 000	96 000	6 083	4 000	
Nadine Leslie administratrice indépendante	105 000	7/8*	8 000			2/4		3/4	3 000	2/3	2 000	118 000	6 083	4 000	
TOTAL												1297 000			

* Le jeton de présence a été augmenté de 1 000 euros, car le membre du Conseil d'Administration a voyagé d'un continent à l'autre pour assister en personne à une réunion sur les sept auxquelles il a participé.

3.5.3 Rémunération de l'Executive Leadership Team (ELT)

Philosophie et politique de rémunération de Syensqo

Le tableau suivant résume les éléments essentiels et les principes clés de la politique de rémunération de Syensqo, qui s'appliquent à la fois aux membres de l'ELT et aux autres cadres supérieurs :



Rémunération fixe (salaire de base)

Objectif et lien avec la stratégie

Récompenser les membres de l'ELT de Syensqo pour leur expérience, leurs responsabilités et leurs performances individuelles, tout en maximisant les rendements de manière responsable et durable. Le cadre renforcé vise à attirer, motiver et retenir les meilleurs talents, en adéquation avec les tendances du marché et les intérêts à long terme des actionnaires. Ces principes importants se reflètent également dans les politiques et programmes de rémunération proposés aux salariés de Syensqo dans le monde entier.

Fournir un revenu conforme au marché, qui est régulièrement revu par le Comité de Rémunération en tenant compte de son positionnement par rapport à la médiane du marché de référence, des performances, de l'indexation et des changements de fonction.

Politique

Conformément à la politique de rémunération, la rémunération des membres de l'ELT est comparée à celle d'un groupe de référence pertinent.

Le groupe de référence reflète la stratégie et le vivier de talents exécutifs de Syensqo, ainsi que d'autres facteurs tels que le secteur d'activité, la taille, la présence géographique, la complexité et la dynamique du marché des talents.

Syensqo aligne la rémunération de son Executive Leadership Team (ELT) sur celle d'un groupe de référence à l'image de son orientation stratégique et de son vivier de talents. Ce groupe de référence est composé d'entreprises chimiques et industrielles européennes présentant une empreinte opérationnelle, un chiffre d'affaires et des effectifs similaires.

Le groupe de référence peut changer de temps à autre pour refléter ces critères et les changements sont approuvés par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Rémunération vise à positionner les enveloppes de rémunération de Syensqo autour de la médiane du marché, en tenant compte de l'expérience et des performances individuelles.. La révision régulière de la composition du groupe de référence permet de s'assurer qu'il continue à refléter l'orientation stratégique de Syensqo et les changements de modèles de propriété ou d'exploitation des entreprises sélectionnées.

STI - rémunération variable à court terme (prime en espèces)

LTI - rémunération variable à long terme (rémunération fondée sur des actions)

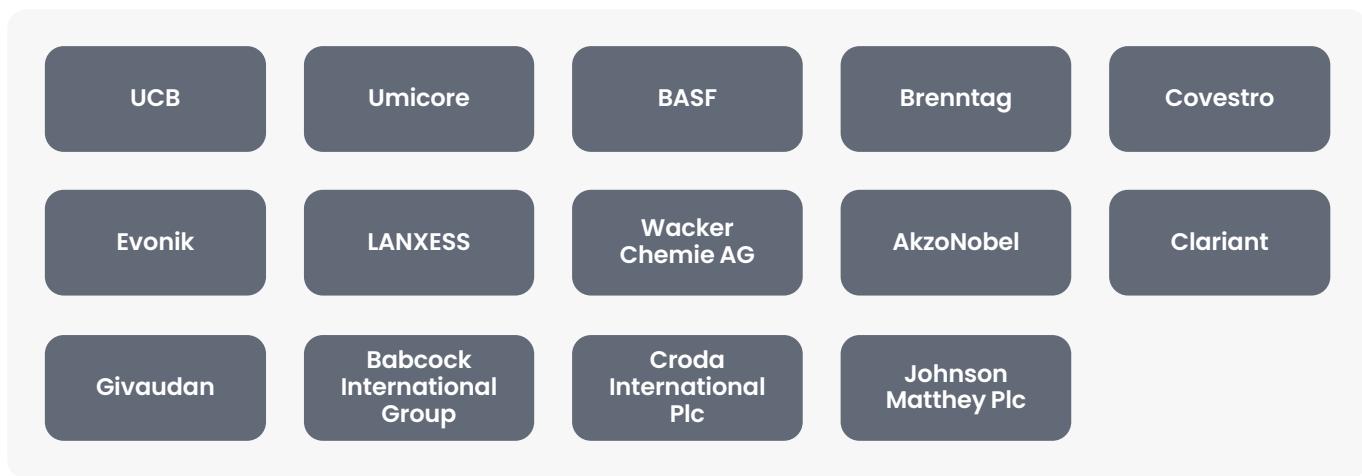
Objectif et lien avec la stratégie	Politique	Objectif et lien avec la stratégie	Politique
<p>La rémunération variable à court terme est liée à la réalisation d'objectifs stratégiques, y compris la performance financière, la promotion d'une performance durable et récompense l'obtention d'excellents résultats.</p>	<p>Objectif STI 2024 : 120 % de la rémunération de base pour la CEO et 70 % pour les autres membres de l'ELT.</p> <p>Les paiements sont compris entre 0 % et 200 % de l'objectif STI.</p> <p>La pondération des indicateurs de performance du STI est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 65 % objectifs financiers • 15 % ESG • 20 % objectifs individuels <p>Les pondérations peuvent varier pour refléter les priorités dans les paramètres de la politique.</p>	<p>Encourage l'alignement sur les intérêts des actionnaires, la promotion de la responsabilité et la création de valeur à long terme par l'exécution stratégique et l'excellence des performances.</p>	<p>La valeur de l'octroi annuel est un pourcentage de la rémunération de base fixe pour tous les membres de l'ELT.</p> <p>L'objectif LTI en 2024 représentait 150 % de la rémunération de base pour la CEO et jusqu'à 125 % pour les autres membres de l'ELT.</p> <p>Les résultats sont compris entre zéro, si les objectifs minimaux ne sont pas atteints, et 150 % si tous les objectifs du plan sont atteints.</p> <p>Plan d'actions de performance représentant 70 % de l'octroi de la rémunération LTI et plan d'actions restreintes pour 30 %.</p>

Autres éléments de la rémunération fixe (retraite et autres avantages)		Directives sur l'actionnariat	
Objectif et lien avec la stratégie	Politique	Objectif et lien avec la stratégie	Politique
Contribuer à la compétitivité de l'enveloppe de rémunération globale en accord avec les pratiques du marché.	Fixée autour de la médiane du marché et reflète le principe de solidarité (« Care ») de Syensqo.	Exigence d'un actionnariat minimal pour les membres de l'ELT. Assurer l'alignement entre les intérêts des membres de l'ELT et la création de valeur à long terme de Syensqo.	<p>La pondération des indicateurs de performance PSU (unité d'actions de performance) est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectifs financiers (80 %) • Objectifs en matière de durabilité (20 %) <p>150 % de la rémunération de base fixe pour la CEO et 100 % de la rémunération de base fixe pour les autres membres de l'ELT.</p> <p>Délai de cinq ans pour se mettre en conformité.</p> <p>Les actions acquises pour satisfaire à cette exigence doivent être conservées pendant au moins un an après le départ du membre de l'ELT et, en tout état de cause, pendant au moins trois ans après l'acquisition des actions.</p>
Malus et recouvrement		Discretions	
Conformément à la politique de rémunération, le Comité de Rémunération peut, à sa discréction, activer les dispositions de malus et de recouvrement dans des circonstances exceptionnelles (atteinte grave à la réputation, défaillances dans la gestion des risques, erreurs financières, fautes professionnelles, violations de la réglementation, pertes importantes, détérioration de la santé financière, etc.), le recouvrement pouvant aller jusqu'à trois ans de rémunération variable au titre de la politique de rémunération.		Le Comité de Rémunération se réserve le droit d'ajuster la rémunération variable à court terme (STI) et à long terme (LTI) en fonction de divers facteurs (circonstances imprévues, expérience des actionnaires ou autres considérations pertinentes) en motivant sa décision dans le rapport annuel de rémunération. En outre, il peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour ajuster les opportunités de rémunération, les détails de l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire devant être communiqués dans le rapport de rémunération pour approbation par les actionnaires.	

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Groupe de référence

Le groupe de référence pris en compte pour l'ELT, qui reste inchangé depuis l'année précédente, est le suivant :



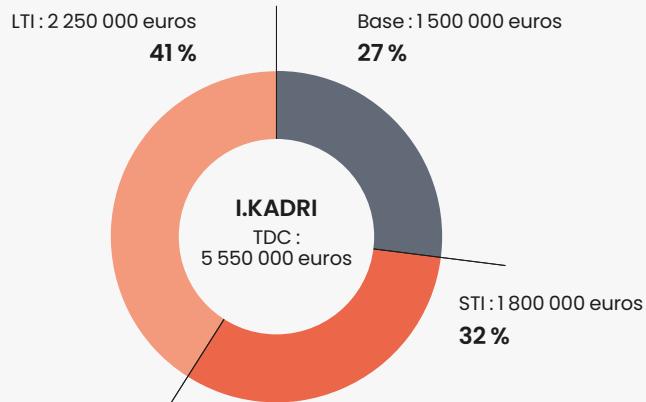
Composition de la rémunération et opportunités de rémunération des membres de l'ELT

La composition de la rémunération des membres de l'ELT à la fin de la période de reporting est présentée ci-dessous, et indique leur rémunération directe totale « à l'objectif ». Comme le montrent les graphiques, la politique de rémunération est fortement axée sur une rémunération variable subordonnée à la réalisation d'objectifs de performance prédéterminés qui sont alignés sur ce qui est communiqué au marché financier et qui intègrent nos ambitions en matière de durabilité.

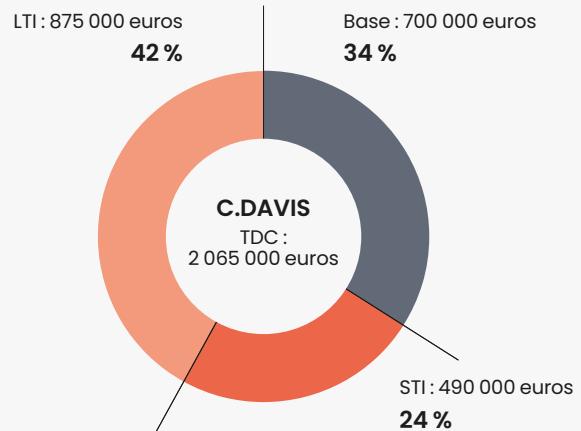
Aperçu : Composition de la rémunération des membres de l'ELT

Les graphiques ci-dessous présentent la rémunération de base et les rémunérations variables standard à court et à long terme accordées « à l'objectif » dans le cadre de la politique de rémunération pour l'ensemble de l'exercice 2024 (en millions d'euros). Ils indiquent la rémunération à laquelle les membres de l'ELT auraient eu droit, à terme, pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

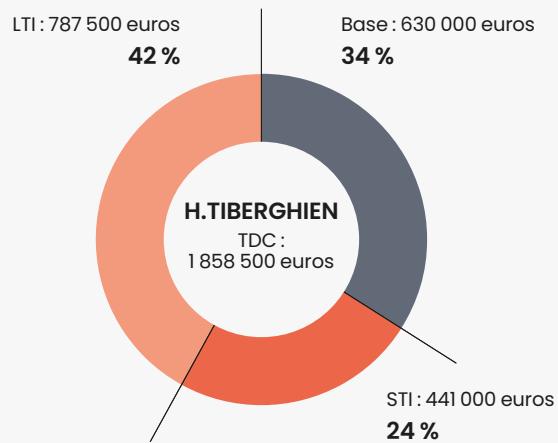
Au 31 décembre 2024



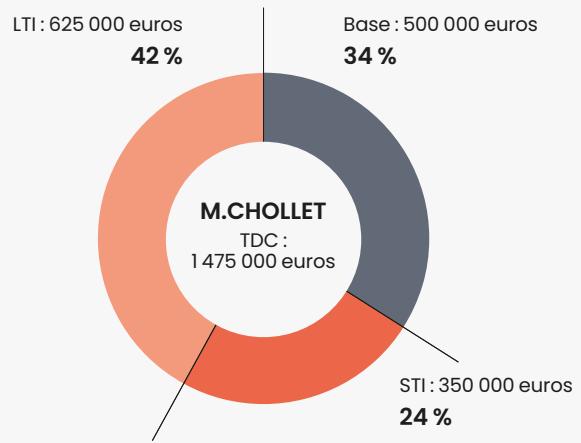
Fixe : 27 % / Variable : 73 % (LTI & STI)



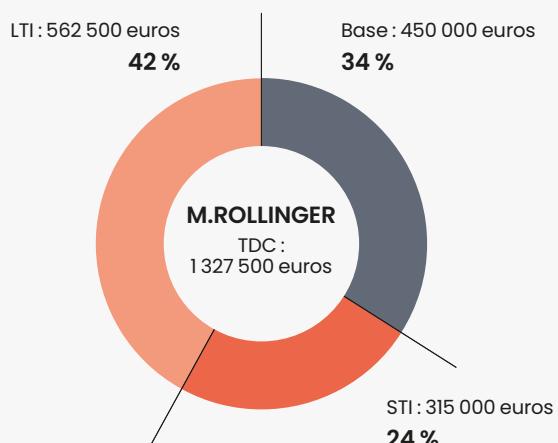
Fixe : 34 % / Variable : 66 % (LTI & STI)



Fixe : 34 % / Variable : 66 % (LTI & STI)



Fixe : 34 % / Variable : 66 % (LTI & STI)



Fixe : 34 % / Variable : 66 % (LTI & STI)

Composition de la rémunération et opportunités de rémunération des membres de l'ELT

- LTI
- STI
- Base fixe

Rémunération de base et avantages

Rémunération de base fixe

La rémunération de base fixe reflète l'expérience, les compétences, les responsabilités et les performances du collaborateur. Elle est revue tous les ans et peut être ajustée selon plusieurs facteurs, dont :

- les salaires comparables dans des groupes similaires ;
- les changements dans le cadre de sa fonction ;
- l'évolution de la taille et du profil du Groupe ; et
- l'inflation suivant les exigences légales dans les différents pays.

La rémunération de base fixe, qui n'inclut pas la valeur des avantages offerts aux membres de l'ELT, sert de base au calcul des objectifs de la rémunération variable.

La rémunération de base fixe de la CEO et des autres membres de l'ELT est détaillée à la section « Montant total des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement au CEO et aux autres membres de l'ELT » du présent rapport annuel intégré.

Pour 2025, compte tenu des défis actuels auxquels l'entreprise est confrontée, l'équipe dirigeante a choisi de maintenir inchangés ses rémunérations annuelles fixes ou sa rémunération afin de faire preuve de leadership et de démontrer son engagement et sa solidarité avec l'entreprise dans des circonstances difficiles. Ce choix a été approuvé et validé par le Comité de Rémunération et le Conseil d'Administration, établissant ainsi le ton et l'exemple pour l'entreprise.

Retraite et autres avantages

Les avantages ne dépendent pas des performances individuelles et sont considérés comme une part essentielle de la rémunération de Syensqo. Syensqo veut s'assurer que la nature et le niveau de ces avantages sont conformes aux pratiques du marché et à ceux offerts aux autres cadres exécutifs du Groupe.

Conformément au droit belge, la CEO, Ilham Kadri, exerce à titre indépendant et a conclu avec la Société un contrat de gestion distinct qui a été transféré de Solvay à Syensqo. Ce contrat prévoit des dispositions spécifiques en matière de cotisations de retraite et de couverture décès et invalidité.

Certains membres de l'ELT possèdent un contrat distinct, qui leur confère le statut de travailleur indépendant en Belgique. Ce contrat comporte notamment des dispositions relatives aux cotisations de retraite et à la couverture décès et invalidité.

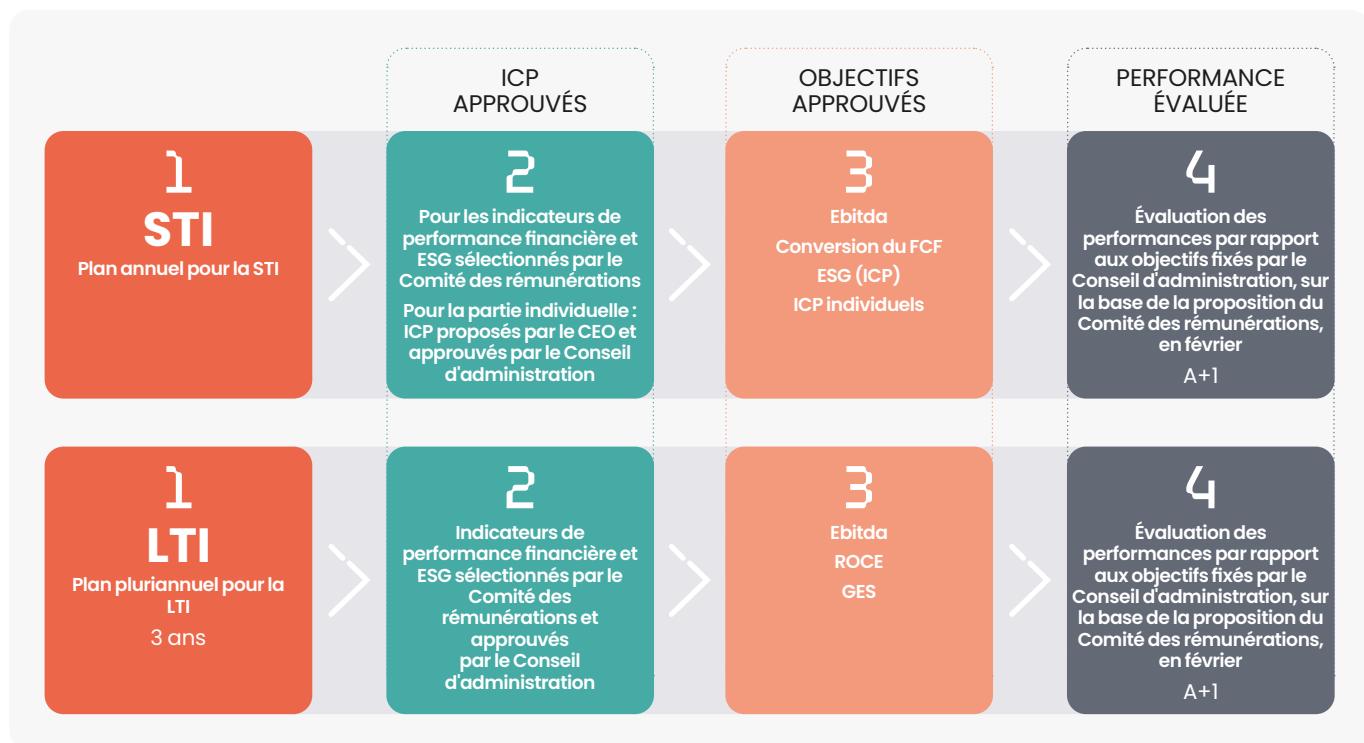
À l'exception de la CEO qui doit exercer ses fonctions à titre indépendant, les autres membres de l'ELT sont soit des salariés de la Société, soit des travailleurs indépendants. Les membres salariés de l'ELT bénéficient d'avantages tels que des cotisations de retraite et une couverture décès, invalidité et santé selon les dispositions des régimes applicables dans leur pays d'origine. Les membres indépendants de l'ELT (autres que la CEO) ont droit à une rémunération de base annuelle fixe en vertu de leur accord contractuel avec la Société, qui inclut également des cotisations de retraite, une couverture décès, invalidité et santé ainsi que certains avantages en nature (voiture de fonction ou indemnités de déplacement, aide aux déclarations d'impôts).

Syensqo veut s'assurer que la nature et le niveau de ces autres avantages sont alignés sur les pratiques du marché et sur ceux offerts aux autres cadres exécutifs du Groupe.

Hervé Tiborghien (Chief Operations and People Officer) a conclu des contrats de gestion distincts avec la Société à partir du 8 décembre 2023, ce qui lui confère le statut d'indépendant en Belgique. Christopher Davis (Chief Financial Officer) a conclu un contrat de gestion distinct avec la Société depuis le 1^{er} mai 2024, suite à l'achèvement du changement de statut d'immigration requis par les autorités belges. Ce contrat comporte notamment des dispositions relatives aux cotisations de retraite et à la couverture décès et invalidité.

Marc Chollet (Chief Strategy Officer) et Mark Rollinger (General Counsel), installés en France, conservent un contrat de travail de droit français.

Rémunération variable à court et à long terme



Plan de rémunération variable à court terme (STI)

Opportunités de rémunération maximale

Conformément à la politique de rémunération, l'objectif de rémunération variable à court terme est de 120 % de la rémunération de base fixe pour la CEO et jusqu'à 70 % de la rémunération de base fixe pour les autres membres de l'ELT. Les paiements sont compris entre 0 % et 200 % de l'objectif STI. Ce plafond est conforme à la recommandation du Code de gouvernance d'entreprise (2020) selon laquelle la rémunération variable à court terme accordée au management exécutif doit être plafonnée (principe 7.10).

Ces opportunités de rémunération maximale seront maintenues pour l'exercice 2025.

Définition des objectifs de performance de la rémunération variable à court terme

Chaque année, le conseil d'administration fixe des objectifs de performance pour le Groupe et la CEO, un processus qui se déroule généralement lors de la réunion du conseil d'administration de

février. Les objectifs de performance sont des objectifs ambitieux mais atteignables, qui tiennent compte des contributions des différents acteurs de l'entreprise, tout en étant alignés sur les objectifs de croissance à long terme et de durabilité de Syensqo communiqués au marché. En outre, ce processus veille à ne pas inciter les cadres à prendre des risques excessifs qui pourraient mettre en péril la stabilité, la réputation et la viabilité à long terme de la Société.

La stratégie de Syensqo en ce qui concerne les objectifs de performance de la rémunération variable à court terme (STI) consiste à fixer des objectifs ambitieux, axés sur la croissance, à atteindre pour obtenir la rémunération « cible », la rémunération « maximum » étant réservée à des niveaux de performance exceptionnellement élevés, afin de garantir le respect du principe de rémunération à la performance.

Conformément aux pratiques du marché, et en raison de la sensibilité commerciale des objectifs à court terme, Syensqo communique rétrospectivement les objectifs de performance et leur réalisation.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Objectifs de performance de la rémunération variable à court terme

Le plan STI offre une opportunité de rémunération conditionnée uniquement à la réalisation d'objectifs financiers, non financiers et individuels annuels prédéterminés.



Le plan STI 2024 inclut trois grandes catégories de performances assorties des pondérations suivantes pour tous les membres de l'ELT :

- Les objectifs financiers (65 % du STI) visent à s'aligner sur les intérêts des actionnaires au moyen de divers critères, qui peuvent inclure des mesures telles que la conversion du Free Cash Flow, ainsi que d'autres mesures axées sur l'amélioration de la rentabilité et de la valeur actionnariale.
- Les objectifs Syensqo One Planet (15 % du STI) visent à refléter nos initiatives en matière de durabilité afin d'en faire un avantage stratégique en se concentrant sur trois domaines : le climat et la nature, la croissance durable et la qualité de vie.
- Objectifs individuels (20 % du STI) : ils sont définis pour chaque membre de l'ELT en fonction de son rôle et de ses responsabilités spécifiques au sein de l'organisation : réalisation des étapes d'un projet, initiatives en matière d'innovation, développement du leadership ou tout autre indicateur pertinent permettant de mesurer l'impact du membre de l'ELT sur la réussite de Syensqo. Ces objectifs sont prédéterminés et peuvent être quantitatifs et/ou qualitatifs. Ils

sont définis par le conseil d'administration pour la CEO, qui les répercute aux autres membres de l'ELT. La CEO évalue la réalisation des objectifs individuels par les membres de l'ELT, et cette évaluation est ensuite examinée et validée par le Conseil d'Administration. L'évaluation des performances individuelles de la CEO est effectuée par le Comité de Rémunération, puis examinée et validée par le Conseil d'Administration. La CEO est absente des réunions du Comité de Rémunération et du conseil d'administration portant sur sa rémunération.

Conformément aux pratiques du marché, et en raison de la sensibilité commerciale des objectifs à court terme, Syensqo ne communiquera les objectifs et leur réalisation que rétrospectivement. Toutefois, Syensqo publiera dans un document séparé, avant l'Assemblée Générale ordinaire, les indicateurs de performance et la pondération associée de chaque indicateur sélectionné dans le cadre du plan STI pour déterminer la prime de la CEO pour l'exercice financier à venir.

Les primes sont soumises à des dispositions de malus et de recouvrement, comme prévu dans la politique de rémunération.

Performance du Groupe en 2024

Les résultats du Groupe en termes de performance pour 2024 sont les suivants :

PERFORMANCE DU GROUPE EN 2024

Indicateurs de performance du Groupe	Minimum	Objectif	Maximum	Résultat du calcul de la rémunération STI
Croissance organique de l'EBITDA	-12 % Min.	-10 % Objectif	-7 % Max.	41 %
Conversion du Free Cash Flow	17 % Min.	20 % Objectif	25 % Max.	0 %
Progrès Syensqo One Planet	Réalisation globale des 7 ICP		Amélioration significative par rapport aux objectifs globaux	163 %

● Performance réelle

Compte tenu des défis externes, le Comité de Rémunération a reconnu la capacité des dirigeants de l'entreprise à obtenir des résultats solides en dépit des turbulences importantes. Le

Comité de Rémunération a estimé que le résultat global de la STI reflétait de manière appropriée les résultats obtenus.

Résumé des objectifs STI de la CEO pour 2024

Objectifs	Pondération totale	ICP	Sous-pondération
Financiers	65 %	EBITDA (70 %)	45,5 %
		Free Cash Flow (30 %)	19,5 %
Durabilité	15 %	One Planet	15 %
Individuels non financiers	20 %	Stratégie et opérations Ressources humaines, marque et investisseurs Autres	20 %

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Objectifs individuels et performances de la CEO pour le calcul du STI

Le Conseil d'Administration et le Comité de Rémunération déterminent ces objectifs au début de l'exercice financier et suivent leur réalisation dans le cadre de l'examen des performances de la CEO durant l'année.

Les performances ont été mesurées de manière globale, en tenant compte de l'impact à court terme et de la durabilité globale à long terme de l'entreprise.

Le niveau de rémunération pour les objectifs individuels de la CEO a été proposé au Conseil d'Administration par le Comité de Rémunération sur la base de l'évaluation des performances à la fin du cycle, comme résumé ci-dessous dans les domaines prioritaires clés pour 2024.

Catégorie	Objectif	Principales initiatives menées à bien dans le cadre de l'objectif
Stratégie et opérations	Croissance et innovation	<ul style="list-style-type: none"> Construire un pipeline commercial sain pour soutenir la croissance et instiller une culture d'obsession du client avec une mentalité de conquête.
	Évaluation du portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> Développer une stratégie de croissance pour l'APAC
	Fabrication responsable	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une infrastructure interne d'incubateur GenAI avec des cas d'utilisation pour stimuler la croissance. Actualiser la stratégie et évaluer le portefeuille actuel de Syensqo
		<ul style="list-style-type: none"> Annonce du premier objectif One Planet de Syensqo pour la nature, à savoir une réduction moyenne de 20 % de la consommation d'eau douce dès 2030 par rapport à 2021 sur les sites soumis à un stress hydrique important. Publication du premier rapport sur les Droits de l'Homme détaillant notre engagement en faveur des Droits de l'Homme dans le cadre de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement. Plan de conception et mise en œuvre de l'usine Star (Productivité, One Planet y compris l'engagement communautaire, Digitalisation...) Lancement rapide d'un projet visant à redimensionner nos activités
Ressources humaines, marque et investisseurs	Culture Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> Activer le NOUVEL objectif de l'entreprise dans toute l'organisation, à tous les niveaux, et renforcer la nouvelle gouvernance de l'entreprise.
	Organisation en adéquation avec ses objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la promotion du code d'intégrité professionnelle (CoBi) et continuer à promouvoir une culture équitable et inclusive à tous les niveaux de l'entreprise Lancement d'un PMO pour le jour 3 avec un leadership dédié, préparation d'une sortie réussie du TSA, conception d'une nouvelle infrastructure (IT, IS, GBS, ERP).
	Valeur de la marque Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> Lancer et développer l'image de marque à l'échelle mondiale et renforcer l'engagement avec les principales parties prenantes dans les différentes zones géographiques.
Autres	Financement / Croissance du bilan	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à mener une industrie responsable et durable S'engager dans des institutions externes à but non lucratif (WBCSD, CEFIC, ERT) afin de promouvoir une industrie durable et d'améliorer le profil de Syensqo.
	Leadership éclairé pour l'industrie	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le soutien philanthropique aux communautés et à la guérison de la planète (Fonds Syensqo)
Plage totale de 0 % à 40 % du STI	Score final des performances individuelles : 34,5 %	

2024 a été une année charnière pour Syensqo, une nouvelle entreprise naviguant dans un paysage macroéconomique difficile. L'accent a été mis sur l'établissement des fondements stratégiques, structurels et culturels de Syensqo, sur l'attraction de nouveaux investisseurs, sur le renforcement de la confiance des actionnaires et sur l'optimisation des opérations, tout en progressant vers une séparation réussie de Solvay. En reconnaissance de son leadership exceptionnel et de son engagement sans faille en 2024, en particulier dans des circonstances difficiles, le Conseil d'Administration, à la suite de l'évaluation des performances réalisée par le Comité de Rémunération, lui a attribué une prime d'intéressement à court terme (STI) de 1 400 000 euros, soit 78 % de son objectif STI, reflétant à la fois les performances du groupe et les performances individuelles.

Les objectifs One planet, qui représentent 15 % du montant cible de la STI, consistaient en sept paramètres à pondération égale liés à notre engagement en faveur de la durabilité. L'objectif lié au climat a donné lieu à un résultat de 77 143 euros, soit 5,51 % de la STI de la CEO, compte tenu de la performance réelle dans ce domaine.

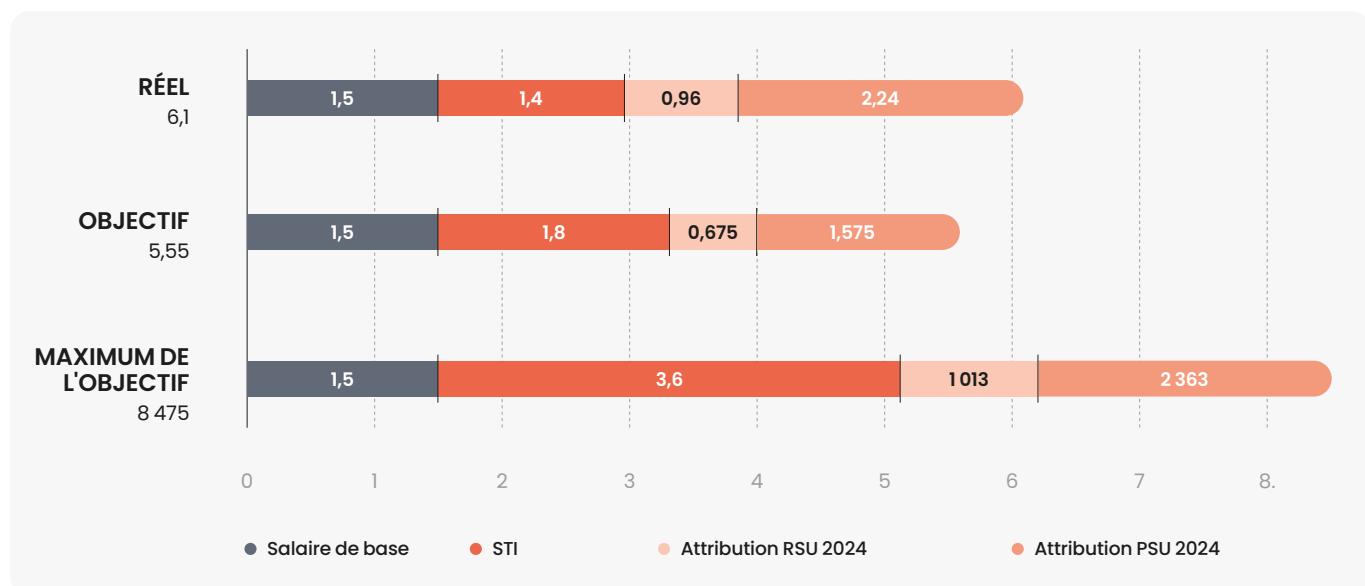
Les montants des paiements STI, tenant compte de la performance du groupe et de la performance individuelle de chaque membre de l'ELT pour les résultats obtenus en 2024, sont indiqués dans la section « Montant de la rémunération versée et autres avantages accordés directement ou indirectement à la CEO et aux autres membres de l'ELT ».

Rémunération à la performance

CEO : résultat réel par rapport au résultat maximal possible

L'impact de la rémunération à la performance pour la CEO peut être illustré comme suit :

OBJECTIF RÉEL ET OBJECTIF MAXIMAL



DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Rémunération variable à long terme (LTI)

Objectif et composantes du dispositif

Syensqo vise à motiver les membres de l'ELT en mettant en place un système de rémunération variable à long terme (LTI), dans lequel une part importante des attributions d'actions est subordonnée à des critères de performance alignés sur la

stratégie communiquée par la Société. Cette approche encourage l'alignement sur les intérêts des actionnaires, la promotion de la responsabilité et la création de valeur à long terme par l'exécution stratégique et l'excellence des performances.

Syensqo utilise deux programmes de rémunération variable pour motiver les membres de l'ELT : les unités d'actions de performance (PSU) et les unités d'actions restreintes (RSU) :

PSU	RSU
Les PSU représentent 70 % de la valeur de l'octroi annuel et sont acquises sous réserve de la réalisation d'objectifs financiers et non financiers à long terme préétablis sur une période de performance de trois ans, afin d'encourager les efforts en faveur de la croissance et de la durabilité de la valeur de l'entreprise à long terme.	Les RSU représentent 30 % de la valeur de l'octroi annuel et sont acquises au bout de trois ans. Elles visent à aligner les intérêts des membres de l'ELT sur ceux des actionnaires et à favoriser la rétention du personnel clé.
Les objectifs de performance sont répartis entre les catégories Résultats financiers (60 % à 80 % de l'octroi) et One Planet (20 % à 40 % de l'octroi), les objectifs et leurs pondérations respectives étant établis en fonction de la stratégie à moyen et long terme du Groupe. L'opportunité varie d'un minimum de zéro, si l'objectif minimum n'est pas atteint, à un paiement maximum de 150 %, si l'objectif maximum est atteint. En outre, pour l'acquisition des PSU, un indicateur de performance compare les performances relatives du Groupe avec le TSR de l'indice Stoxx 600, ce qui établit une orientation claire pour l'ELT en matière de création de valeur pour les actionnaires. Lorsque le résultat des PSU est supérieur à zéro, la mesure du TSR peut minorer le résultat des PSU de 25 % si le TSR se situe dans le quartile inférieur de l'indice Stoxx 600, et le majorer de 25 % si le TSR se situe dans le quartile supérieur de l'indice Stoxx 600. Syensqo publiera dans un document séparé, avant l'Assemblée Générale ordinaire, les indicateurs de performance et la pondération associée de chaque indicateur sélectionné dans le cadre du plan LTI pour déterminer l'acquisition des PSU octroyées en 2025. Le Conseil d'Administration évalue la réalisation des objectifs fixés, en se basant généralement sur les résultats audités du Groupe. Chaque année, le conseil d'administration détermine le budget disponible à distribuer et le volume total des PSU disponibles est ensuite alloué à la population éligible. Les PSU sont assorties de conditions d'emploi ou de présence, et les dividendes s'accumulent uniquement sur les attributions acquises et sont versés à la fin de la période de performance.	Les RSU sont assorties de conditions d'emploi ou de présence, et les dividendes s'accumulent uniquement sur les attributions acquises et sont versés à la fin de la période d'acquisition de trois ans.
Directives sur l'actionnariat Afin d'aligner les intérêts des cadres exécutifs sur ceux des actionnaires, l'obligation de constituer et de conserver une participation dans Syensqo équivalente à 150 % de la rémunération de base fixe pour la CEO et à 100 % de la rémunération de base fixe pour les autres membres de l'ELT a été ajoutée à la politique de rémunération. Cette participation doit normalement être constituée sur une période n'excédant pas cinq ans. Cette exigence est conforme à la recommandation du Code belge de gouvernance (principe 7.9). Les actions acquises pour satisfaire à cette exigence doivent être conservées pendant au moins un an après le départ du membre de l'ELT et, en tout état de cause, pendant au moins trois ans après l'acquisition des actions. À ce stade, les membres de l'ELT sont en train de constituer leur participation afin de satisfaire aux Directives sur l'actionnariat. (Voir détail au point 3.II de la déclaration de gouvernance d'entreprise).	DISPOSITIONS DE RECOUVREMENT RELATIVES AUX LTI (PSU ET RSU) Syensqo est en droit de demander aux participants des plans PSU et RSU de rembourser les montants payés au titre desdits plans pendant une période de trois ans à compter de la date du paiement, sur la base de résultats erronés qui ont été ajustés ou corrigés par la suite.

PLAN D'ACTIONS (PSU ET RSU)
Y COMPRIS LES PSU - RSU ATTRIBUÉES EN 2024 AUX MEMBRES DE L'ELT

Nom	Spécification du plan et année	Période de performance	Date d'attribution	Date d'acquisition	Informations concernant l'exercice financier déclaré			
					Solde d'ouverture	Durant l'année		
						Solde des actions en circulation en début d'année	Nombre d'actions	Valeur d'octroi (€)
Ilham Kadri	RSU 2022 - Solvay	2022-2024	7.05.2022	31.12.2024	26 550			26 550
	RSU 2022 - Syensqo	2022-2024	7.05.2022	31.12.2024	26 550			26 550
	PSU 2023	2023-2025	7.03.2023	31.12.2025	26 049			26 049
	RSU 2023	2023-2025	7.03.2023	31.12.2025	11 164			11 164
	PSU 2024*	2024-2026	24.03.2024	31.12.2026		26 525	2 240 000	26 525
	RSU 2024*	2024-2026	24.03.2024	31.12.2026		11 368	960 000	11 368
	Total				90 313			128 206
Christopher Davis	PSU 2023	2023-2025	7.03.2023	31.12.2025	4 186			4 186
	RSU 2023	2023-2025	7.03.2023	31.12.2025	1 795			1 795
	PSU 2024*	2024-2026	24.03.2024	31.12.2026		7 253	612 500	7 253
	RSU 2024*	2024-2026	24.03.2024	31.12.2026		3 109	262 500	3 109
	Total				5 981			16 343
Hervé Tiberghien	RSU 2022 - Solvay	2022-2024	7.05.2022	31.12.2024	6 303			6 303
	RSU 2022 - Syensqo	2022-2024	7.05.2022	31.12.2024	6 303			6 303
	PSU 2023	2023-2025	7.03.2023	31.12.2025	5 522			5 522
	RSU 2023	2023-2025	7.03.2023	31.12.2025	2 367			2 367
	PSU 2024*	2024-2026	24.03.2024	31.12.2026		6 528	551 250	6 528
	RSU 2024*	2024-2026	24.03.2024	31.12.2026		2 798	236 250	2 798
	Total				20 495			29 821

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Nom	Spécification du plan et année	Période de performance	Date d'attribution	Date d'acquisition	Solde d'ouverture	Informations concernant l'exercice financier déclaré		
						Durant l'année		
						Solde des actions en circulation en début d'année	Nombre d'actions	Valeur d'octroi (€)
Chollet, Marc	RSU 2022 - Solvay	2022-2024	7.05.2022	31.12.2024	5 836			5 836
	RSU 2022 - Syensqo	2022-2024	7.05.2022	31.12.2024	5 836			5 836
	PSU 2023	2023-2025	7.03.2023	31.12.2025	4 900			4 900
	RSU 2023	2023-2025	7.03.2023	31.12.2025	2 100			2 100
	PSU 2024*	2024-2026	24.03.2024	31.12.2026		5 181	437 500	5 181
	RSU 2024*	2024-2026	24.03.2024	31.12.2026		2 221	187 500	2 221
	Total							26 074
Mark Rollinger	PSU 2023	2023-2025	7.03.2023	31.12.2025	2 851			2 851
	RSU 2023	2023-2025	7.03.2023	31.12.2025	4 086			4 086
	PSU 2024*	2024-2026	24.03.2024	31.12.2026		4 663	393 750	4 663
	RSU 2024*	2024-2026	24.03.2024	31.12.2026		1 999	168 750	1 999
	Total							13 599

* Le prix de l'action pour les PSU et RSU lors de l'attribution de mars 2024 était de 84,35 euros.

Stock-options

Les stock-options en circulation ont été transférées de Solvay à Syensqo le 8 décembre 2023 dans le cadre de la Scission partielle. Par conséquent, les membres de l'ELT de Syensqo qui ont été transférés de Solvay à Syensqo détiennent des stock-options au titre des ajustements des plans LTI validés par le conseil d'administration de Solvay et décrits dans le Rapport annuel 2023 de Syensqo à la section [5.3.5.2.2] « Ajustements des plans SOP, PSU et RSU en cours ».

Au 31 décembre 2024, les plans historiques de stock-options (SOP) de Solvay en place avant la Scission partielle restaient en circulation au titre des SOP 2020 et 2021, et les règles y afférentes sont rappelées ci-dessous.

En droit belge, contrairement à la plupart des autres juridictions, les impôts sur les stock-options sont dus au moment de l'octroi.

Solvay, comme d'autres sociétés belges, n'avait donc pas fixé de critères de performance supplémentaires pour déterminer l'acquisition des stock-options. La période d'acquisition des stock-options est de trois années civiles complètes (elles seront donc acquises le premier jour de la quatrième année suivant l'année d'octroi), suivie d'une période d'exercice de quatre ans.

Lors de leur octroi, les stock-options ont donné à chaque bénéficiaire le droit d'acheter des actions à un prix d'exercice correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de leur attribution. Chaque année, le conseil d'administration a déterminé le volume des stock-options disponibles à distribuer, sur la base d'une évaluation de la juste valeur économique au moment de l'attribution, en utilisant la formule Black-Scholes. Le volume total des options disponibles a ensuite été attribué à la population éligible.

Caractéristiques :

- les stock-options sont attribuées à leur valeur monétaire (ou à la juste valeur de marché) ;
- elles peuvent être exercées pour la première fois trois années civiles complètes après leur octroi ;
- elles ont une durée maximale de huit ans ;
- elles ne sont pas transférables entre vifs ;
- le plan comprend une clause de « bad leaver ».

En outre, des stock-options restent également en circulation au titre du SOP 2022, qui a été mis en place dans le contexte de la Scission partielle et qui présente les caractéristiques suivantes :

- Les stock-options étaient conditionnées aux performances (division de la Société et création de valeur) et auraient été perdues en totalité si la Scission partielle n'avait pas eu lieu d'ici 2025.
- Les cours combinés des actions Solvay et Syensqo après la Scission partielle devaient dépasser 100 € pendant au moins 15 jours au total (consécutifs ou non), pour que les options deviennent exerçables à partir du 1^{er} janvier 2026 et produisent de la valeur. Si ce critère n'avait pas été respecté, l'octroi serait devenu caduc.

- Les options peuvent être exercées par les bénéficiaires entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2027 inclus, sous réserve du respect des critères de présence et de performance.
- Les taxes ont été payées au moment de l'octroi en Belgique et ne peuvent être récupérées si les options ne sont pas acquises ou en cas de départ volontaire, ce qui démontre l'engagement des cadres et leur foi dans la réussite de la Scission partielle et la création de valeur pour les deux sociétés.
- Le prix d'exercice de chaque option est de 84,34 €, ce qui correspond à la juste valeur de marché de l'action Solvay au moment de l'attribution (août 2022).
- Chaque stock-option donne droit à l'acquisition d'une action Solvay et d'une action Syensqo contre paiement du prix d'exercice (« basket options »).
- Les stock-options ont été déterminées comme un multiple du salaire de base annuel dans une fourchette comprise entre 50 % et 200 %, selon l'avis du conseil d'administration sur le caractère essentiel du rôle du bénéficiaire dans le projet de scission partielle (Po2).

Le SOP 2022 n'a pas été ajusté dans le cadre de la Scission partielle. En conséquence, les stock-options 2022 restent des « basket options » permettant à leurs détenteurs d'acquérir une action Solvay et une action Syensqo contre le paiement du prix d'exercice.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Stock-options, PSU et RSU détenues par les membres de l'ELT au 31 décembre 2024

Le tableau ci-après montre l'évolution des soldes des stock-options attribuées aux membres de l'ELT et le solde des stock-options Syensqo détenues par les membres de l'ELT au 31 décembre 2024.

STOCK-OPTIONS SOLDE AU 31/12/2024

Nom	SOP	Solde au 31/12/2023	Accordées en 2024	Exercées en 2024	Expirées en 2024	Acquises	Non acquises	Solde au 31/12/2024
Kadri, Ilham	Solvay (stock-options distinctes) ⁽¹⁾	93 617		56 632		93 617		36 985
	Syensqo (stock-options distinctes) ⁽¹⁾	93 617				93 617		93 617
	Basket options ⁽²⁾	129 418					129 418	129 418
Tiberghien, Hervé	Solvay (stock-options distinctes) ⁽¹⁾	27 135		16 415		27 135		10 720
	Syensqo (stock-options distinctes) ⁽¹⁾	27 135				27 135		27 135
	Basket options ⁽²⁾	23 355				23 355		23 355
Chollet, Marc	Solvay (stock-options distinctes) ⁽¹⁾	41 536		24 169		41 536		17 367
	Syensqo (stock-options distinctes) ⁽¹⁾	41 536				41 536		41 536
	Basket options ⁽²⁾	22 399				22 399		22 399
Total	Solvay (stock-options distinctes) ⁽¹⁾	162 288		97 216		162 288		65 072
	Syensqo (stock-options distinctes) ⁽¹⁾	162 288				162 288		162 288
	Basket options ⁽²⁾	175 172				175 172		175 172

(1) Stock-options attribuées dans le cadre des SOP historiques 2020 et/ou 2021 reflétant les ajustements validés par le conseil d'administration de Solvay dans le cadre de la Scission partielle et qui, en conséquence, donnent à leur détenteur le droit d'acquérir une action Solvay ou une action Syensqo contre le paiement de prix d'exercice distincts.

(2) Stock-options attribuées dans le cadre du SOP Po2 2022 et qui, par conséquent, donnent droit à une action Solvay et à une action Syensqo contre le paiement d'un prix d'exercice unique.

Aucun autre membre de l'ELT ne détient de stock-options au 31 décembre 2024.

Résultats du plan PSU de la rémunération variable à long terme pour 2021-2023

Les PSU attribuées en 2021 ont été calculées en avril 2024 et payées en juin 2024 sur la base d'une période de performance de trois ans qui a pris fin le 31 décembre 2023, avec un facteur d'acquisition de 100 % de l'objectif.

Les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés au début de la période de performance (en 2021) pour les trois années du plan 2021 sont résumés ci-dessous :

Matrice ICP basée sur des points	Année de performance 2021		Année de performance 2022		Année de performance 2023		
	Pondération	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
Croissance organique de l'EBITDA sous-jacent	40 %	11 %	27 %	8 %	29 %	8 %	-5 %
Croissance du ROCE (pb)	40 %	150	443	150	467	150	-181
Réduction des émissions de CO ₂	20 %	10,7	11	10,7	11	10,7	9,1

Les performances réalisées par rapport aux objectifs fixés au début de la période de performance se sont traduites par un paiement de 100 % des PSU attribuées en 2021, et du montant

total des dividendes, en tenant compte du nombre d'unités acquises calculé sur trois ans (11,65 € l'unité).

Les paiements effectués en 2024 aux membres de l'ELT dans le cadre du plan PSU 2021-2023 sont présentés dans la section ci-dessous : [5.3.6] Montant des rémunérations versées et autres avantages accordés directement ou indirectement à la CEO et aux autres membres de l'ELT.

Montant des rémunérations versées et autres avantages accordés directement ou indirectement à la CEO et aux autres membres de l'ELT du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Conformément à la politique de rémunération et sur la base de l'évaluation des performances du Groupe et de ses cadres exécutifs par le conseil d'administration en 2024, du 1^{er} janvier au 31 décembre, la rémunération de la CEO et des autres membres de l'ELT était la suivante :

Nom Fonction	Rémunération variable					Avantages				Proportion de la rémunération fixe et variable (hors éléments extraordinaires)
	Rémunération fixe	Rémunération annuelle variable pour l'année 2024 payée en 2025	Valeur de la rémunération acquise en actions en 2024⁽¹⁾	Rémunération directe totale	Éléments extraordinaires^(2&3)	Retraite⁽⁴⁾	Autres⁽⁵⁾	Rémunération totale excluant les rémunérations extraordinaires		
Ilham Kadri CEO et Présidente de l'ELT	1 500 000	1 400 000	1 349 542	4 249 542	3 500 000	1 038 432	278 279	5 566 253	Fixe Variable	51 % 49 %
Christopher Davis CFO et membre de l'ELT	666 563	315 000	-	981 563		247 439	218 055	1 447 057	Fixe Variable	78 % 22 %
Hervé Tiberghien COO et membre de l'ELT	630 000	370 000	303 299	1 303 299		194 196	217 586	1 715 081	Fixe Variable	61 % 39 %
Joëlle Boxus CPO et membre de l'ELT	465 167	-	-	465 167	850 000	102 539	40 757	608 463	Fixe Variable	100 % 0 %
Marc Chollet CSO et membre de l'ELT	500 000	225 000	194 084	919 084		119 156	107 108	1 145 347	Fixe Variable	63 % 37 %
Mark Rollinger General Counsel et membre de l'ELT	450 000	170 000	-	620 000		69 505	90 053	779 558	Fixe Variable	78 % 22 %

(1) PSU 2021-2023 payée en juin 2024 ; résultat global du plan 100 % comme indiqué dans la section « Résultats de performance du plan d'unités d'actions de performance LTI 2021-2023 ».

(2) Joelle Boxus : indemnité de licenciement conformément aux dispositions du contrat de travail indépendant (12 mois de rémunération mensuelle et STI au niveau cible).

(3) Comme indiqué précédemment dans le Supplément au document d'enregistrement dans le cadre de la scission, publié en novembre 2023, et conformément au plan de rétention convenu entre le Dr. Ilham Kadri et l'Entreprise, le Dr. Ilham Kadri s'est vu attribuer une prime de maintien annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, versée en 2025. La période de maintien en poste couvre également les années 2025 (un montant de 3,5 millions d'euros brut) et 2026 (un montant de 4 millions d'euros brut). Ce plan de rétention et les paiements y afférents sont effectués conformément aux pouvoirs discrétionnaires accordés au Conseil contenus dans la Politique de Rémunération.. Cette mesure est également conforme aux pratiques courantes et a été mise en œuvre compte tenu du contexte spécifique dans lequel Syensqo a entamé un parcours autonome, des défis auxquels elle est confrontée pour l'avenir, et pour s'assurer que l'attention peut être maintenue, ainsi que pour garantir la continuité de l'activité de Syensqo.

(4) Ilham Kadri : contribution spéciale de retraite de 10 millions d'euros versée au premier trimestre 2024 dans le cadre du fonds de pension actuel afin de prendre en compte un niveau plus adéquat d'engagement de retraite professionnelle en considération des postes précédents avant de rejoindre le Groupe Solvay.

(5) Avantages à long terme (par exemple, décès en cours d'emploi, prestations d'invalidité et médicales, jubilés) et avantages en nature (par exemple, véhicule de société, formation, frais de déménagement, aide à la déclaration d'impôts).

INFORMATIONS COMPARATIVES SUR L'ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES PERFORMANCES DE L'ENTREPRISE

Le tableau ci-dessous indique la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'ELT par rapport aux performances du Groupe, à partir du 1^{er} janvier 2024, compte tenu de la date de prise de fonction du nouveau groupe Syensqo et de son ELT.

2024

Rémunération	
Rémunération du Conseil d'Administration (€)	1 297 000
Rémunération de la CEO Ilham Kadri (€)	5 566 253
Rémunération des membres du comité exécutif (€)	5 695 506
Rémunération moyenne des salariés (€)	88 492
Ratio entre la rémunération de la CEO et la rémunération moyenne des salariés	63 fois
Performances de Syensqo	
Bénéfices sous-jacents pour la période (en millions d'euros)	553
EBITDA sous-jacent (en millions d'euros)	1 412
Free Cash Flow (en millions d'euros)	390
A l'exclusion du paiement de 167 millions d'euros au NJDEP effectué au deuxième trimestre 2024.	

La rémunération de la CEO et des membres de l'ELT comprend : (1) la rémunération de base versée en 2024 ; (2) la STI pour les résultats de 2024 ; et (3) la valeur PSU pour les résultats du plan 2021-2023, versée en juin 2024. Elle ne comprend pas (1) la valeur attribuée ou acquise des LTI au cours de 2024, étant donné que les SOP ne représentent pas une valeur tant qu'elles ne sont pas exercées et que les PSU et RSU qui sont acquises le 31 décembre sont livrées l'année suivante, en tenant compte de la performance du Groupe sur la période d'acquisition pour les PSU ; et (2) tout paiement ponctuel. La rémunération moyenne des employés est calculée comme suit : « Le total des salaires et des prestations sociales directes divisé par le nombre de salariés d'une année sur l'autre pour les activités poursuivies », comme indiqué dans les sections respectives du présent rapport annuel intégré. Conformément aux orientations de la Commission belge de gouvernance d'entreprise concernant la divulgation des rémunérations, publiées en novembre 2020, le rapport entre la rémunération de la CEO (cadre le mieux payé du groupe) et celle de l'employé Syensqo le moins bien payé en Belgique en 2024 est de 126 fois. Le salarié le moins bien payé est défini comme un salarié à temps plein en Belgique qui a travaillé pendant une année complète et qui détient le salaire de base le plus bas à la fin de l'année. La rémunération totale réelle perçue par ce salarié est prise en compte dans le calcul du ratio.

3.5.4 Déclarations de conformité des rémunérations de la Présidente et des membres de l'ELT

Ce rapport a été préparé par le Comité de Rémunération.

Les enveloppes de rémunération d'Ilham Kadri, Présidente de l'ELT (et CEO) et des autres membres de l'ELT sont conformes à l'article 7:91 du CSA, qui prévoit que, sauf disposition statutaire contraire ou approbation expresse par l'Assemblée Générale annuelle, au moins un quart de la rémunération variable doit être basé sur des critères de prestation prédéterminés et objectivement mesurables sur une durée d'au moins deux ans, et un autre quart doit au moins être basé sur des critères prédéterminés et objectivement mesurables sur une durée d'au moins trois ans.

Les enveloppes de rémunération sont définies par le conseil d'administration, sur recommandation du Comité de Rémunération. Ces enveloppes de rémunération sont également conformes au Code belge de gouvernance.

La rémunération variable a consisté en une prime annuelle reposant sur les performances réalisées par rapport aux objectifs de performance économique et de développement durable du Groupe, et sur les performances individuelles telles que mesurées par rapport à une série d'objectifs individuels prédéterminés.

Les membres de l'ELT, y compris la CEO, recevront des PSU et des RSU sous forme d'actions à partir de 2024.

Les dépenses des membres de l'ELT, y compris celles de sa Présidente (la CEO), sont régies par les mêmes règles que celles applicables à tous les cadres du Groupe, à savoir la justification, poste par poste, de tous les frais professionnels. Les frais privés ne sont pas pris en charge. En cas de dépenses mixtes (par ex. véhicules), une règle de proportionnalité est appliquée de la même manière à tous les cadres au même poste.

Selon la législation belge, toute modification substantielle de notre politique de rémunération doit être soumise à l'approbation des actionnaires avant d'être mise en œuvre.

3.5.5 Principales dispositions relatives aux relations contractuelles des membres de l'Executive Leadership Team avec la Société et/ou une de ses sociétés affiliées, y compris à la rémunération en cas de départ anticipé

Les membres de l'ELT, y compris sa Présidente (CEO), ont, dans le cadre de leurs responsabilités, des mandats d'administrateur dans des filiales du Groupe. Lorsque ces mandats sont rémunérés, cette rémunération est intégrée dans les montants cités précédemment, que les mandats soient exercés à titre salarié ou indépendant au sens de la législation locale.

Les membres de l'ELT ont un statut de travailleur indépendant et possèdent un contrat de gestion de droit belge, à l'exception de Marc Chollet et de Mark Rollinger qui possèdent un contrat de travail (sousmis au droit français).

En cas de décision de mettre fin au contrat d'Ilham Kadri, celle-ci aura droit à une indemnité contractuelle égale à 18 mois de sa rémunération fixe et variable et à tous les autres avantages accordés. Une période de non-concurrence de 12 mois s'applique, avec paiement d'une indemnité équivalente à 6 mois de rémunération calculée sur la même base que l'indemnité de licenciement, sauf si les parties conviennent de renoncer à l'application de la clause de non-concurrence.

En cas de démission, Ilham Kadri doit respecter un préavis de 6 mois et la clause de non-concurrence décrite ci-dessus, sauf si les parties conviennent de renoncer à son application.

En cas de changement de contrôle ou de restructuration majeure de Syensqo, Ilham Kadri peut demander qu'il soit mis fin à son contrat aux mêmes conditions qu'en cas de licenciement par Syensqo au plus tard dans les 90 jours suivant cette demande.

Le montant des indemnités contractuelles de 18 mois et de 6 mois a été approuvé par l'Assemblée Générale annuelle de Solvay du 10 mai 2022, qui a approuvé la politique de rémunération de Solvay, conformément à l'article 7:92 du Code belge des sociétés et des associations. En outre, la convention pour Ilham Kadri inclut des dispositions pour la possibilité d'une égalisation fiscale sur certains éléments de la rémunération du

Dr. Kadri en conséquence de la perte de son statut fiscal spécial en Belgique.

Hervé Tiberghien et Christopher Davis ont un contrat de gestion d'une durée déterminée de 4 ans qui se renouvelle tacitement lors du renouvellement de leur mandat.

Dans le cas où Syensqo mettrait fin au contrat d'Hervé Tiberghien ou de Christopher Davis ou si leur mandat n'est pas renouvelé à l'issue d'une période de 4 ans, ils pourront bénéficier d'une indemnité contractuelle égale à la rémunération fixe annuelle et à la rémunération variable à court terme au niveau cible pour une période de 12 mois. Leur contrat prévoit une période de non-concurrence de 12 mois après leur départ et le versement d'une indemnité égale à 50 % de leur rémunération pendant cette période (si Syensqo ne renonce pas à l'application de la clause). Si elle est due par la Société, cette indemnité est incluse dans l'indemnité de licenciement, dont elle est déduite.

En cas de démission, Hervé Tiberghien et Christopher Davis doivent respecter un préavis de 4,5 mois ainsi que la clause de non-concurrence décrite ci-dessus, sauf si Syensqo renonce à son application.

Pour les autres membres de l'ELT, en cas de résiliation de leur contrat de travail ou de démission, le régime juridique s'applique (c'est-à-dire le droit français pour Marc Chollet et Mark Rollinger).

Une période de non-concurrence de 12 mois s'applique à Marc Chollet après son licenciement, et une indemnité égale au montant le plus élevé entre (i) 50 % de sa rémunération brute (rémunération fixe, rémunération variable et avantages) et (ii) 70 % de sa rémunération fixe brute lui sera versée (si Syensqo ne renonce pas à l'application de la clause). Une période de non-concurrence de 12 mois s'applique à Marc Rollinger après son licenciement, et une indemnité égale au montant le plus élevé entre (i) 60 % de sa rémunération brute (comprenant rémunération fixe, rémunération variable et avantages) et (ii) 80 % de sa rémunération fixe brute lui sera versée (si Syensqo ne renonce pas à l'application de la clause).

Au moment de son départ de l'ELT et du Groupe le 31 juillet 2024, Joëlle Boxus a reçu une indemnité de départ contractuelle de 12 mois de rémunération (calculée sur sa rémunération totale), conformément à la loi belge et aux termes de son contrat de travail indépendant, présentés dans le rapport précédent (p. 113).

Le rapport ci-dessus est conforme aux exigences du Code belge de gouvernance. À l'exception de la CEO (dont le contrat a été transféré à Syensqo et dont les principales dispositions contractuelles sont mentionnées dans la politique de rémunération et alignées sur celle-ci), les dispositions des contrats des autres membres de l'ELT dérogent à la politique de rémunération de Syensqo dans la mesure où des indemnités contractuelles de licenciement sont versées aux membres de l'ELT possédant un contrat de gestion, et où des indemnités de non-concurrence supérieures au minimum légal sont prévues dans leurs contrats. Les modalités des contrats des membres de l'ELT visent à s'aligner sur les pratiques du marché.

3.6 Principales caractéristiques de la gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne

3.6.1 Rôles et responsabilités

La gouvernance et la structure organisationnelle de Syensqo concernant la gestion des risques adhèrent au modèle des trois lignes de défense, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Conseil d'Administration/ Comité d'Audit et de Risques

Le Comité d'Audit et de Risques est chargé de contrôler l'efficacité des systèmes de contrôle interne. Il supervise les travaux de l'Audit interne et de la Gestion des risques en ce qui concerne le contrôle financier, opérationnel et de conformité, y compris les aspects liés aux enjeux ESG. Le rôle et les responsabilités du Comité d'Audit et de Risques sont détaillés dans la Charte de gouvernance d'entreprise. Pour de plus amples informations sur les travaux de l'Audit interne, voir la section 6.5 ci-dessous.

Executive Leadership Team

L'Executive Leadership Team gère les principaux risques du groupe Syensqo et est chargée d'évaluer l'efficacité des stratégies d'atténuation des risques et de contrôler les performances de l'entreprise.

Première ligne : Direction

En tant que première ligne de défense, les dirigeants et les cadres de Syensqo endoscent la responsabilité de la gestion des risques et des contrôles internes dans leurs Global Business Units (GBU) et leurs fonctions respectives.

Deuxième ligne : Gestion des risques, Conformité et autres fonctions de supervision et de suivi

En tant que deuxième ligne de défense, l'équipe Gestion des risques et Contrôle interne formule des conseils et s'assure que les dirigeants relèvent les défis en jeu. Elle est chargée d'établir et de maintenir un système exhaustif et cohérent de gestion des risques et de contrôle interne au sein du Groupe, qui est examiné de manière indépendante par l'équipe Audit interne, la troisième ligne de défense.

Le service Éthique et Conformité coordonne les enquêtes sur les infractions potentielles au Code d'intégrité des affaires.

Troisième ligne : Audit interne

La fonction Audit interne assure une supervision indépendante et objective. Elle évalue l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des processus de gouvernance.

3.6.2 Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle, qui est au cœur de notre système de contrôle interne, reflète le ton de la direction et encourage une culture de conformité et de comportement éthique parmi tous les collaborateurs. Ses diverses composantes créent une structure claire de principes, de règles, de rôles et de responsabilités qui reflètent l'engagement de la direction en matière de conformité.

Le Code d'intégrité des affaires, disponible sur notre site Internet, sert de référence pour les politiques et procédures sous-jacentes. Les collaborateurs reçoivent régulièrement une formation sur le Code. De plus amples informations sont disponibles dans le chapitre sur la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise et dans les sections des Déclarations sur la durabilité du présent rapport.

Pour faciliter le signalement d'éventuelles violations du Code d'intégrité des affaires, un service d'assistance téléphonique dédié aux questions d'éthique (Ethics Hotline), géré par une tierce partie, est à la disposition des collaborateurs qui ne peuvent pas s'adresser à leurs supérieurs ou à l'organisation de conformité, ou qui souhaitent rester anonymes. Vous trouverez de plus amples informations dans la section Déclarations sur la durabilité du présent rapport.

Des systèmes de contrôle interne ont été mis en place dans l'ensemble de l'organisation pour assurer l'identification et l'atténuation des risques, notamment en ce qui concerne le

reporting en matière financière et de durabilité, à travers la création d'objectifs, de politiques, de manuels, de procédures et de contrôles internes. Nous assurons un suivi permanent de nos processus et contrôles relatifs au reporting financier et de durabilité et les mettons à jour si nécessaire.

3.6.3 Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques tient compte les objectifs stratégiques de l'organisation et s'articule autour des phases suivantes :

- Identification, évaluation et hiérarchisation des risques
- Mise en œuvre de plans d'atténuation avec des Risk Owners responsables de l'exécution
- Contrôle de l'adéquation et de l'efficacité des plans d'atténuation des risques
- Suivi des principaux indicateurs de risque afin de fournir des signaux d'alerte précoce en cas de risque potentiel

De plus amples détails concernant la gestion des risques d'entreprise, y compris une description des principaux risques du Groupe et des mesures prises pour les éviter ou les atténuer, figurent dans la section « Gestion des risques » du présent rapport. Des détails supplémentaires concernant l'intégration des risques ESG dans le processus de gestion des risques figurent dans la section

Déclarations sur la durabilité de ce rapport.

3.6.4 Activités de contrôle et suivi

Syensqo dispose d'un système de contrôle interne, mis en place sous le parrainage du CFO, qui vise à garantir le respect des lois et règlements en vigueur, la mise en œuvre des politiques du Groupe, l'exactitude des informations financières et sur la durabilité, ainsi que l'efficience et l'efficacité des processus internes.

Les contrôles internes sont conçus et décrits par les Process Owners (responsables des processus), sur la base d'une analyse des risques, avec le soutien de l'équipe Contrôle Interne de l'entreprise. À chaque niveau du Groupe, des Control Owners (responsables du contrôle) sont responsables de l'exécution du contrôle.

Des activités, politiques et procédures de contrôle sont définies pour les principaux processus d'information financière et sur la durabilité. Avec l'introduction de la CSRD, la Société a renforcé son cadre de contrôle interne sur le reporting ESG, en définissant un cadre formel de contrôle interne ESG. Pour définir le cadre de contrôle interne ESG, une approche du risque et des objectifs de contrôle ont été définis en veillant à ce que les risques tels que l'exhaustivité, l'exactitude et l'intégrité des données soient couverts.

L'équipe Contrôle interne supervise un cadre de suivi de l'efficacité des contrôles et coordonne des campagnes d'auto-évaluation axées sur les principaux risques et processus.

Certains contrôles internes sont gérés par Solvay en vertu du Transition Services Agreement (« TSA ») conclu entre Solvay SA et Syensqo. Solvay doit effectuer ces contrôles conformément aux normes établies avant la scission. L'équipe Contrôle interne de Syensqo reçoit la garantie de l'efficacité de ces contrôles par le biais d'un Rapport sur les contrôles du système et de l'organisation (SOC).

3.6.5 Audit interne

L'équipe Audit interne utilise une approche systématique pour améliorer les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne, afin d'aider l'organisation à atteindre ses objectifs.

Guidée par sa charte d'audit, l'équipe effectue des missions d'audit dans l'ensemble du Groupe, et rend compte à la Responsable de l'Audit interne et de la Gestion des risques. Le plan d'audit, approuvé par l'Executive Leadership Team et le comité d'Audit et des Risques, s'appuie sur la cartographie des risques du Groupe, les contributions apportées au Groupe par les entités, les résultats d'audit interne historiques et l'analyse comparative externe. Il comprend des audits au niveau des entités et des processus à l'échelle du Groupe, en se concentrant sur les domaines à haut risque, y compris les questions ESG. Chaque audit donne lieu à un rapport assorti de conclusions, d'une liste des risques et d'un plan d'action pour la direction, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi. Le rapport d'audit est communiqué à la direction locale et

fonctionnelle, aux responsables sectoriels, ainsi qu'à l'Executive Leadership Team et est présenté lors des réunions du Comité d'Audit et de Risques. L'équipe procède également à des analyses transversales, y compris dans les domaines liés à l'ESG, afin d'identifier les points faibles et de communiquer à la direction des idées d'amélioration, contribuant ainsi à renforcer le système de contrôle interne dans son ensemble.

En 2024, l'équipe a réalisé 16 missions d'audit, portant sur la gestion des risques, l'efficacité opérationnelle, les contrôles internes, la gouvernance et la conformité. Les domaines clés comprenaient les enjeux ESG, l'éthique et la conformité, la sécurité physique et des informations, et la transformation du Groupe.

La responsable de l'audit interne et de la gestion des risques rend compte au CFO et entretient des relations directes avec le président du Comité d'Audit et de Risques et la CEO. Elle assiste à toutes les réunions du comité et s'entretient en privé avec le comité.

3.7 Audit externe

Le contrôle de la situation financière de la Société, de ses états financiers, des déclarations en matière de durabilité et de la conformité de ces états, ainsi que des enregistrements à inscrire dans les états financiers, conformément au code des sociétés et des associations (CSA) et aux statuts, est confié à un ou plusieurs commissaires. Ceux-ci sont nommés par l'Assemblée Générale et choisis parmi les membres, personnes physiques ou morales, de l'institut belge des réviseurs d'entreprises.

Les responsabilités et les pouvoirs du ou des commissaires sont fixés par la loi.

- L'Assemblée Générale détermine le nombre de commissaires et leurs honoraires conformément à la loi. Les commissaires ont en outre droit au remboursement de leurs frais de déplacement pour l'audit des sites et sièges administratifs de la Société.
- L'Assemblée Générale peut également désigner un ou plusieurs commissaires suppléants. Les commissaires sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable, qui ne peut être révoqué par l'Assemblée Générale sans motif valable.
- Le Comité d'Audit et de Risques évalue l'efficacité, l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur externe eu égard aux aspects suivants :
 - le contenu, la qualité et les informations fournies dans les principaux plans et rapports de l'auditeur externe, en particulier ceux qui résument les travaux d'audit réalisés sur les risques identifiés par la Société ;
 - l'engagement de l'auditeur externe lors des réunions du comité ;
 - la fiabilité de l'auditeur externe dans le traitement des principes comptables clés ;
 - la fourniture de services autres que d'audit.

Ernst and Young Réviseurs d'Entreprises SRL, société de droit belge, dont le siège social est situé à Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, Belgique, inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'immatriculation 0446.334.711, représentée par Mme Marie Kaisin, a été nommée commissaire de la Société par l'Assemblée Générale annuelle du 27 février 2023 pour un mandat de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2026 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. L'Assemblée Générale ordinaire du 23 mai 2024 a également confié au commissaire la mission spécifique d'assurer la réalisation des rapports de durabilité, comme l'exige la Directive 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, pour une durée égale à celle du mandat actuel du commissaire de la Société.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, les services professionnels ont été fournis par Ernst and Young et ses sociétés affiliées respectives.

Les honoraires de Syensqo SA pour l'année 2024 ont été fixés à 1,4 million d'euros pour les comptes statutaires et consolidés de Syensqo, et à 0,6 million d'euros pour l'audit requis par la directive sur les rapports de durabilité des entreprises. Les honoraires d'audit supplémentaires pour les sociétés affiliées de Syensqo en 2024 s'élèvent à 2,3 millions d'euros. Des honoraires supplémentaires non liés à l'audit, d'un montant de 2,7 millions d'euros, ont été engagés en 2024 par Syensqo et ses sociétés affiliées :

- Autres missions de services d'assurance :
 - Honoraires facturés par le commissaire du Groupe : 1,7 million d'euros,
 - Honoraires facturés par d'autres entités d'EY : 0,4 million d'euros.

3.8 Dérogation au code belge de gouvernance

La Société déroge à la règle 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise qui recommande qu'une partie de la rémunération des administrateurs non exécutifs soit versée sous forme d'actions. La Société considère toutefois que ses pratiques de rémunération restent pertinentes et conformes à l'esprit de la règle 7.6, car les administrateurs non exécutifs sont tenus de détenir un nombre d'actions de la Société équivalant à 100 % de leur rémunération brute annuelle fixe. Ces actions doivent être conservées pendant au moins un an après le départ de l'administrateur non exécutif du conseil d'administration et, en tout état de cause, pendant au moins trois ans à compter de leur acquisition.

Pour plus de détails, voir la section 3.5 (Rapport de rémunération).

3.9 Éléments à publier en vertu de l'article 34 de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007

L'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé (ci-après l'*« Arrêté royal »*), leur impose d'énumérer et, le cas échéant, de commenter dans un rapport de gestion les éléments suivants lorsque ces éléments sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition.

3.9.1 Structure du capital

Au 31 décembre 2024, le capital de la Société s'élevait à 1 351 624 292,82 €, représenté par 105 032 929 actions ordinaires, sans valeur nominale, entièrement libérées.

Toutes les actions Syensqo donnent les mêmes droits. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

3.9.2 Cession d'actions et accords d'actionnaires

Les statuts de Syensqo ne prévoient aucune restriction à la cession d'actions.

La Société a été informée que certains actionnaires individuels détenant une participation directe Syensqo peuvent décider de se concerter lorsque des questions d'une importance particulièrement stratégique viennent à être soumises par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale. Chacun de ces actionnaires reste cependant tout à fait libre de son vote. Aucun d'entre eux, seul ou de concert, n'atteint le seuil initial de détention de 3 % requérant une déclaration de transparence. Syensqo n'a pas connaissance de l'existence d'une concertation entre ses actionnaires.

3.9.3 Titulaires de titres octroyant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de tels titres.

3.9.4 Mécanisme de contrôle de tout système d'actionnariat du personnel dans lequel les droits de contrôle ne sont pas exercés directement par ce dernier

Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel prévoyant un tel mécanisme.

3.9.5 Restrictions de l'exercice du droit de vote

Chaque action Syensqo donne à son détenteur le droit d'exprimer une voix aux Assemblées générales.

L'article 10 des statuts de la Société prévoit que l'exercice des droits de vote et autres droits attachés aux actions détenues en indivision, démembrées (usufruit et nue propriété) ou nanties est suspendu jusqu'à la nomination d'un unique représentant autorisé à exercer les droits attachés aux actions.

L'exercice des droits de vote attachés aux actions Syensqo détenues par Syensqo Stock Option Management, une filiale indirecte détenue à 100 % par la Société est suspendu conformément à la loi.

3.9.6 Désignation, renouvellement, démission et révocation des administrateurs

Les statuts de la Société prévoient que celle-ci est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins, leur nombre étant fixé par l'Assemblée Générale (article 12). Les administrateurs sont, en principe, nommés par l'Assemblée Générale pour un mandat (renouvelable) de quatre ans.

Le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire la nomination, le renouvellement, la démission ou la révocation des administrateurs. Il invite également l'Assemblée Générale ordinaire à voter sur l'indépendance des administrateurs remplissant les critères y afférents, après avoir demandé l'avis du Comité de Nomination, dont la mission consiste à définir et à évaluer le profil de tout nouveau candidat en appliquant ses critères de nomination et pour des compétences spécifiques.

L'Assemblée Générale ordinaire statue à la majorité simple sur les propositions faites par le conseil d'administration.

En cas de vacance d'un mandat en cours d'exercice, le conseil d'administration a la faculté de co-opter un nouvel administrateur, à charge pour lui de faire ratifier sa décision par l'Assemblée Générale suivante.

3.9.7 Modification des statuts de Syensqo

Toute modification des statuts de la Société doit être soumise sous forme de résolution à l'Assemblée Générale, à condition qu'au moins 50 % du capital de Syensqo soit présent ou représenté. En principe, les amendements doivent être adoptés à une majorité de 75 % des voix exprimées.

Si le quorum de présence n'est pas atteint lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, laquelle tranchera sans être tenue à un quorum de présence.

Pour d'autres questions (notamment, la modification de l'objet de la Société), des règles de majorité plus élevées peuvent s'appliquer.

3.9.8 Pouvoirs du Conseil d'Administration

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration est l'instance de direction la plus élevée de la Société.

Il est investi de tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés, par les statuts, à l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration s'est réservé certains domaines clés et a délégué le reste de ses pouvoirs à l'Executive Leadership Team (décrits en détail dans la Charte).

Dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence exclusive, le conseil d'administration travaille en collaboration étroite avec l'Executive Leadership Team, laquelle a notamment pour tâche de préparer la plupart des propositions de résolutions du conseil d'administration.

Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre et de racheter des actions, et d'augmenter le capital

À la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2023, le conseil d'administration est autorisé à acquérir ou à nantir des actions Syensqo à un prix unitaire qui ne peut être inférieur à un euro (1,00 €) et qui ne peut être supérieur de plus de 10 % au cours le plus élevé des vingt (20) derniers jours de bourse précédant la transaction. La Société doit également respecter les limites de prix fixées par les articles 7:215 et suivants du CSA et les articles 8:2 et suivants de l'Arrêté royal portant exécution du CSA. Cette autorisation s'étend à l'acquisition ou au nantissement d'actions de la Société par l'une de ses filiales directes et, en tant que de besoin, indirectes, ainsi que par toute personne agissant en son nom propre mais pour le compte de ces sociétés. La valeur nominale des actions acquises, y compris celles acquises antérieurement par la Société et détenues dans son portefeuille et celles acquises par une filiale directe au sens de l'article 7:221, paragraphe 1 du CSA, ne peut excéder 10 % du capital souscrit. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à compter du 2 février 2024.

Le conseil d'administration est également autorisé à acquérir ou à nantir des actions de la Société lorsque cette acquisition est nécessaire pour éviter à la Société un dommage grave et imminent, y compris en cas d'offre publique d'acquisition sur les actions de la Société. Cette autorisation est valable pour une durée de deux ans à compter du 2 février 2024.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'Administration est autorisé à vendre des actions Syensqo, sous réserve du respect des dispositions légales applicables, à une ou plusieurs personnes déterminées qui ne sont pas membres du personnel. Cette autorisation s'étend à la cession d'actions de la Société par l'une de ses filiales directes et, en tant que de besoin, indirectes, ainsi que par toute personne agissant en son nom propre mais pour le compte de ces sociétés. Le conseil d'administration est également autorisé à céder des actions de la Société, dans les conditions prévues par les articles 7:215 et suivants du CSA, lorsque cette cession est nécessaire pour éviter à la Société un dommage grave et imminent, y compris en cas d'offre publique d'acquisition sur les actions de la Société. Cette autorisation s'étend à la cession d'actions de la Société par l'une de ses filiales directes et, en tant que de besoin, indirectes, ainsi que par toute personne agissant en son nom propre mais pour le compte de ces sociétés. Cette autorisation est valable pour une durée de deux ans à compter du 2 février 2024.

À la suite de cette même Assemblée Générale Extraordinaire, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital de la Société d'un montant maximal de 135 000 000 €. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans, à compter du 2 février 2024. Le Conseil d'Administration peut limiter ou supprimer les droits préférentiels des actionnaires. Cette option comprend la limitation ou la suppression des droits préférentiels des actionnaires au profit d'une ou de plusieurs personnes déterminées qui ne sont pas membres du personnel de la Société ou de ses filiales. Toute décision d'utiliser l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital requiert une majorité des trois quarts des voix (arrondis au nombre entier supérieur) des administrateurs présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration concernée.

Le conseil d'administration est en outre autorisé à augmenter le capital de la Société (y compris, le cas échéant, avec limitation ou annulation des droits préférentiels des actionnaires) en cas d'offre publique d'acquisition sur les titres émis par la Société, sous réserve des conditions et dans les limites énoncées ci-dessus et à l'article 7:202 du CSA. Cette autorisation est valable à condition que l'Autorité des services et marchés financiers notifie la réception d'un avis d'offre publique d'acquisition sur la Société dans un délai de deux ans à compter du 8 décembre 2023. Les augmentations de capital réalisées par le conseil d'administration au titre de cette autorisation seront déduites du capital autorisé restant.

3.9.9 Accords ou titres importants susceptibles d'être influencés par un changement de contrôle sur la Société

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2023 a approuvé les clauses de changement de contrôle énoncées dans :

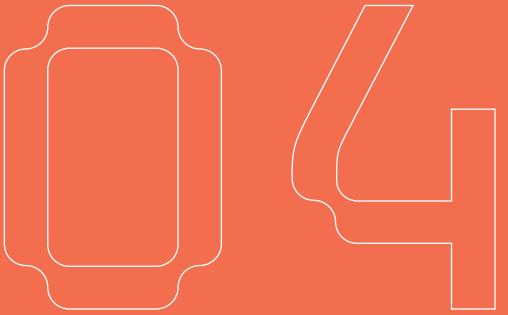
- l'Accord de séparation (article 4.2) conclu entre la Société et Solvay SA, qui régit certaines questions relatives à la séparation du Groupe Solvay et aux opérations de réorganisation antérieures à la scission partielle, ainsi que les relations de Syensqo, Solvay SA et de leurs sociétés affiliées respectives à compter de la date effective de la scission partielle, et prévoit certains arrangements supplémentaires y afférents, y compris certains engagements d'indemnisation croisée liés aux passifs environnementaux.
- l'U.S. Tax Matters Agreement (article 3.02) conclu entre la Société et Solvay SA, Essential Holding America LLC et Solvay Holding, Inc, qui régit les droits, responsabilités et obligations respectifs de Syensqo et de Solvay SA en ce qui concerne certaines questions fiscales américaines, notamment les obligations fiscales américaines (y compris, de manière générale, la responsabilité et les obligations d'indemnisation potentielles pour les impôts américains attribuables à l'activité de chaque société et les impôts et pertes découlant, dans certaines circonstances, de la scission intragroupe de certaines entités américaines et de la Scission partielle, les attributs fiscaux américains, les contestations fiscales américaines et les déclarations fiscales américaines).

3.9.10 Accords entre la Société et ses administrateurs ou collaborateurs prévoyant une rémunération en cas de démission des administrateurs, s'ils sont des « good leavers » ou en cas d'offre publique d'acquisition

Non applicable aux administrateurs non exécutifs. Les principales dispositions des relations contractuelles des membres de l'ELT avec la Société ou une société affiliée sont décrites à la Section 3.5.5 du Rapport de rémunération.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE





GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

4.1	La gestion des risques d'entreprise en action	104	Litiges	111
4.1.1	Processus de gestion des risques d'entreprise et gouvernance	105	Procédures HSE	111
4.1.2	Identification et évaluation des risques	106		
4.1.3	Réponse aux risques	106		
4.1.4	Surveillance des risques	110		
4.1.5	Préparation aux crises	110		

4 GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Dans un contexte d'incertitude économique et géopolitique mondiale élevée, de défis environnementaux, d'avancées technologiques rapides, et de sensibilité et d'attentes accrues liées au changement climatique et à la durabilité, la nécessité d'une approche dynamique et prospective de la gestion des risques n'a jamais été aussi cruciale pour le succès de Syensqo.

Nos actions et notre engagement en faveur d'une gestion solide et dynamique des risques d'entreprise nous permettent de rester agiles et résilients, prêts à répondre aux menaces en constante évolution et en position de saisir les opportunités.

4.1 La gestion des risques d'entreprise en action

Identification des risques → Évaluation des risques → Réponse aux risques → Surveillance des risques

Les processus et provisions liés aux risques (identification et évaluation des risques, réponse aux risques et surveillance des risques) sont intégrés dans la manière de travailler de Syensqo. Ils s'appliquent à tous, du Conseil d'Administration aux salariés de première ligne, en passant par nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement et nos clients.

Inspirée des principes du Committee of Sponsoring Organizations (COSO), notre méthodologie de gestion des risques d'entreprise se concentre sur les principaux risques critiques et émergents qui pourraient avoir un impact significatif sur la capacité de Syensqo à atteindre ses objectifs stratégiques. Elle exige que nos Global Business Units (GBU) et nos Fonctions – ainsi que le Groupe dans son ensemble – anticipent, identifient et hiérarchisent les risques, élaborent et mettent en œuvre des plans d'atténuation, analysent continuellement l'environnement pour évaluer si les risques et expositions évoluent et déterminent si les priorités et les plans restent appropriés. Ce processus est suivi de près par l'équipe Gestion des risques d'entreprise, par le biais d'évaluations systématiques qui nous permettent de suivre les décisions et de mesurer les actions et les avancées.

Depuis 2023, l'équipe Gestion des risques d'entreprise travaille avec l'équipe Développement durable afin d'aligner le processus d'identification et d'évaluation des risques de Syensqo sur les exigences énoncées dans la directive de l'Union européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD). En 2024, nous avons intégré les résultats de l'évaluation de la gestion des risques d'entreprise (GRE) dans la matrice de double importance, décrite dans la section Déclarations sur la Durabilité du chapitre 5.

Les risques qui ne sont pas liés à la GRE sont gérés et signalés dans le cadre des activités habituelles de l'entreprise et des routines mises en place au sein des GBU et des Fonctions, dont certaines sont détaillées dans les sections correspondantes de notre rapport annuel. Par exemple, la gestion des risques financiers est décrite en détail dans les notes des états financiers, au chapitre 6.

4.1.1 Processus de gestion des risques d'entreprise et gouvernance

	Identification et évaluation des risques	Réponse aux risques	Surveillance des risques
Conseil d'Administration	• Examine et valide chaque année la méthodologie d'évaluation et de hiérarchisation des risques		• Évalue chaque année les risques du Groupe et met à jour le programme
Comité d'Audit et des Risques			• Évalue l'efficacité du programme de gestion des risques d'entreprise • Examine et évalue chaque année les principaux risques du Groupe
		• Présente périodiquement les actions et tendances clés (Risk Owners)	
CEO		• Nomme les Executive Risk Owners	
Executive Leadership Team (ELT)	• Fournit une perspective descendante sur les principaux risques du Groupe identifiés à l'aide d'un processus ascendant • Fournit des informations sur les autres risques éventuels • Définit et valide les principaux risques du Groupe	• Promeut une forte culture de la gestion des risques au sein des organisations/fonctions	• Suit le niveau de contrôle des principaux risques du Groupe (efficacité des plans d'atténuation)
Executive Risk Owners	• Fournissent une perspective descendante sur les risques du Groupe identifiés à l'aide d'un processus ascendant	• Fournissent des orientations et un leadership en matière de risques aux Delegate Risk Owners et aux équipes chargées d'agir en cas de risques	• Examinent les indicateurs de risques clés (KRI) et les actions à prendre en cas de risque avec les Delegate Risk Owners • Observent les tendances des KRI afin d'identifier les risques émergents et d'accélérer la prise de décision
Delegate Risk Owners	• Fournissent des informations sur les autres risques éventuels	• Veillent à ce que les Risk Action Owners disposent des ressources et du soutien nécessaires pour mettre en œuvre les actions d'atténuation et les faire remonter si nécessaire • Suivent et contrôlent l'état d'avancement des actions d'atténuation	• Surveillent les KRI définis et assurent le suivi des changements significatifs
Risk Action Owners (KRI compris)		• Mettent en œuvre les actions identifiées et rendent compte de l'état d'avancement et des mises à jour aux Delegate Risk Owners	• Rapportent les mesures et les tendances des KRI aux Delegate Risk Owners
Équipe Gestion des risques d'entreprise (GRE)	• Anime des ateliers d'identification et d'évaluation des risques au sein des GBU et des Fonctions clés • Consolide les risques du Groupe	• Évalue et fournit un retour d'information sur l'efficacité des actions • Teste l'adéquation des actions mises en œuvre avant la clôture	• Contrôle l'efficacité des plans d'atténuation • Suit les tendances des KRI en les comparant au niveau interne et externe • Pilote et promeut la culture du risque et la gouvernance

L'équipe Gestion des risques d'entreprise coordonne les activités de gestion des risques d'entreprise de Syensqo. Elle travaille avec les GBU, les Fonctions et les sites afin d'identifier, d'évaluer, d'atténuer et de contrôler les principaux risques du Groupe dans l'ensemble de l'organisation.

Le Conseil d'Administration, le CEO, le CFO et le responsable des audits internes et de la gestion des risques se réunissent une fois par an pour discuter des principaux risques du Groupe. Au cours de l'année, le Comité d'Audit et des Risques examine les progrès réalisés et invite régulièrement les dirigeants et les Risk Owners concernés à donner un aperçu de leurs risques et de l'avancement de leurs mesures d'atténuation.

4.1.2 Identification et évaluation des risques

Des représentants désignés au sein des GBU et des Fonctions de Syensqo sont chargés d'identifier et d'évaluer les principaux risques dans leur domaine. Pour les y aider, l'équipe GRE organise chaque année des ateliers structurés d'identification et d'évaluation des risques. Avant les ateliers, les équipes reçoivent à lire des analyses des risques externes et une évaluation comparative des risques signalés par les principaux pairs de Syensqo. Au cours de ces ateliers, l'équipe GRE valide et remet en question les risques identifiés si nécessaire, afin de s'assurer que les risques émergents et les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont pris en considération. Une fois validés, les risques identifiés sont rassemblés dans un registre de référence des risques, dont la gestion est centralisée par l'équipe GRE.

Les risques identifiés en dehors de ces ateliers structurés à d'autres moments de l'année sont signalés à l'équipe GRE pour être évalués et potentiellement inclus dans le registre de référence des risques.

Une fois qu'un risque a été identifié, il est évalué à l'aide d'une échelle standard d'évaluation des risques en fonction de sa magnitude (impact) et de sa probabilité. Ces deux critères sont évalués sur une échelle de 1 à 5 et conformément aux exigences

énoncées dans la directive CSRD. Conformément aux lignes directrices de la norme européenne d'information en matière de durabilité (ESRS) 1, les risques ESG sont clairement associés au thème ou sous-thème ESRS correspondant dans le registre des risques.

La magnitude, ou l'impact, évalue l'impact potentiel des risques identifiés sur le plan des finances, de la stratégie, de la réputation, du droit ou de la conformité. La probabilité est évaluée sur la base des risques résiduels. Elle tient donc compte des contrôles mis en place pour gérer ces risques et tient compte de leur efficacité. Pour satisfaire aux exigences de la directive CSRD, les risques ESG sont également évalués sur la base du risque brut (sans tenir compte des contrôles existants). La note totale de chaque risque est obtenue en multipliant sa magnitude par sa probabilité. Pour 2024, la hiérarchisation des risques décrite ci-dessus a permis d'identifier huit grandes catégories de risques comme risques principaux du Groupe pour Syensqo. Elles sont présentées dans le **tableau 1** ci-dessous.

Les résultats du processus d'identification et d'évaluation des risques du Groupe sont examinés et validés par l'ELT au moins une fois par an. Une fois les résultats validés, le CEO nomme des Risk Owners pour chacun des risques principaux du Groupe.

4.1.3 Réponse aux risques

TABLEAU 1 - RISQUES PRINCIPAUX DU GROUPE EN 2024 ET RÉPONSE À CES DERNIERS

RISQUE [Impact ESG]	NOTRE RÉPONSE
Facteurs environnementaux [E] Risque que des facteurs environnementaux tels que les effets physiques (aigus et chroniques) et transitoires du changement climatique entraînent des perturbations de l'activité et des dommages importants pour les personnes et pour nos usines, ou que les rejets actuels ou passés de nos sites de production dans l'environnement (air, eau, sol) soient jugés négativement, entraînant ainsi une atteinte à la réputation, des litiges et des dettes.	<p>Pour Syensqo, le changement climatique est une priorité, et présente à la fois des risques et des opportunités pour le Groupe. Notre politique en matière de changement climatique s'applique à l'ensemble de nos opérations et de nos activités. Elle décrit notre approche pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GHG) dans l'ensemble de nos activités et de la chaîne de valeur, gérer les impacts liés au climat et les risques de transition, et créer une incidence positive en évitant les émissions de GHG et en développant les débouchés commerciaux associés. De plus amples informations sur l'évaluation des incidences potentielles du changement climatique sur nos activités, en raison d'inondations, de la pénurie d'eau, d'ouragans et d'autres événements environnementaux, figurent au Chapitre 5.2.1.1 - Changement climatique de notre Déclaration relative à la Durabilité.</p> <p>Notre politique en matière de pollution décrit notre engagement à prévenir, maîtriser et réduire les pollutions de l'air, de l'eau et des sols. Nous nous efforçons d'atténuer l'incidence négative potentielle de nos processus d'exploitation sur les communautés voisines et sur l'environnement en améliorant sans cesse la surveillance des rejets polluants. Nous appliquons la hiérarchie d'atténuation de la pollution (éviter, réduire, restaurer, régénérer et transformer). De plus amples détails sur la manière dont nous contrôlons et gérons les rejets environnementaux actuels ou passés figurent au Chapitre 5.2.1.2 - Émissions, effluents et assainissement de notre Déclaration relative à la Durabilité.</p> <p>Nous disposons d'un comité directeur dédié à l'environnement qui se réunit tous les trimestres pour garantir une attention permanente et une orientation stratégique sur tous les sujets environnementaux, y compris ceux liés au climat et à l'assainissement. Ce comité, auquel participent le Chief Sustainability Officer, les présidents des GBU et des experts, est dirigé par le Chief Operations and People Officer (COPO).</p>

RISQUE [Impact ESG]	NOTRE RÉPONSE
Produits réglementés [E] Risque que l'évolution de la réglementation ou l'utilisation interdite ou inappropriée d'un produit dangereux (y compris les produits intermédiaires et les matières premières), affecte notre capacité à vendre et à nous approvisionner en matières, cause des dommages à l'homme ou à l'environnement, ou nuise à notre réputation.	<p>Notre industrie opère dans un environnement réglementaire dynamique, dans lequel des changements majeurs visant à améliorer la sécurité environnementale, la santé publique et le développement durable ont lieu fréquemment.</p> <p>Nous suivons de près les mises à jour réglementaires dans les pays où nos produits sont fabriqués et vendus afin de garantir leur conformité en temps voulu et d'anticiper les changements qui pourraient affecter nos activités.</p> <p>Nous identifions, évaluons et gérons les risques liés aux produits et promouvons une utilisation sûre des produits tout au long de leur cycle de vie. Il s'agit notamment de mettre en œuvre ou de soutenir un développement, une fabrication, une distribution, une utilisation et une élimination responsables de nos produits.</p> <p>Nous nous concentrons sur le développement de produits durables qui profitent à la société, en anticipant les réglementations et les besoins sociétaux. Il s'agit notamment de remplacer les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) dans la mesure du possible. Nous collaborons avec nos fournisseurs et nos clients pour promouvoir ces objectifs et ces principes. Nous fournissons également à nos utilisateurs, en aval, des informations précises sur la sécurité et l'environnement pour tous nos produits.</p> <p>En 2024, nous avons lancé notre nouvelle politique de gestion responsable des produits, qui englobe tous les points mentionnés ci-dessus. Nous avons également mis en œuvre d'autres mesures, qui sont détaillées au Chapitre 5.2.1.4 - Émissions, effluents et assainissement, et gestion responsable des produits et au Chapitre 5.3.2 - Protection de la santé humaine de notre Déclaration relative à la Durabilité.</p>
Santé et sécurité [S] Risque qu'un accident majeur survenant sur un site ou en dehors (professionnel, procédé, transport) ou une exposition chronique aiguë entraîne des blessures irréversibles ou des décès, des dommages aux biens, à l'environnement ou aux communautés, des litiges ou un préjudice de réputation.	<p>Syensqo donne la priorité à la sécurité de ses collaborateurs, comme nous le soulignons dans notre programme de développement durable One Planet. Nos sites industriels, comme la plupart des opérations industrielles, mettent en œuvre des procédés à haute pression et à haute température, ce qui comporte des risques. Nous utilisons également des substances chimiques qui présentent des risques liés à leur composition chimique.</p> <p>Nos mesures de prévention, d'évaluation et d'atténuation des risques, ainsi que d'audit et d'établissement de rapports, sont détaillées au Chapitre 5.3.2 - Protection de la santé humaine de notre Déclaration relative à la Durabilité.</p>
Géopolitique et événements extérieurs Risque que des conflits géopolitiques ou des pratiques commerciales déloyales sur des marchés clés provoquent des guerres commerciales, des contraintes dans la chaîne d'approvisionnement ou des blocages réglementaires ou d'autres perturbations commerciales, entraînant ainsi une incapacité à commercer qui se répercute sur les résultats financiers et peut conduire à des amendes et/ou à des litiges.	<p>Bien que le risque de Syensqo soit réduit par l'équilibre des activités de notre Groupe dans les principales régions du monde, l'instabilité géopolitique peut tout de même avoir un impact significatif sur nos activités.</p> <p>Les principales mesures que nous prenons pour gérer ce risque sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluations de scénarios visant à simuler l'impact de certains événements (ou crises) géopolitiques sur nos activités et à s'assurer que des réponses et des mesures d'urgence appropriées ont été mises en place. • Analyse des risques géopolitiques, suivi et renforcement des relations avec des fournisseurs et partenaires logistiques alternatifs. • Veille réglementaire dans une dizaine de grands pays afin d'anticiper et d'identifier le plus tôt possible les mesures de défense commerciales, de réagir aux événements commerciaux à venir (sanctions, par exemple) ou d'influer sur ces derniers. • Collecte de données stratégiques de veille commerciale et surveillance des menaces émergentes potentielles, ainsi que du paysage concurrentiel. • Diversification de la chaîne d'approvisionnement grâce à notre fonction Global Supply Chain, qui conseille les GBU sur leurs chaînes d'approvisionnement afin qu'elles puissent activement mettre en œuvre des initiatives de gestion des risques. • Protection de la propriété intellectuelle. • Initiatives de collaboration interfonctionnelle entre nos équipes General Counsel, Strategy, GPA and Global Trade afin de mettre en œuvre des mesures de défense commerciales telles que des droits antidumping et des droits de sauvegarde. • Plusieurs actions lancées en 2023 et poursuivies tout au long de 2024 visant à faire face à des risques géopolitiques ciblés.

RISQUE [Impact ESG]	NOTRE RÉPONSE
Séparation de Solvay Risque que nous ne soyons pas en mesure de gérer la complexité de la séparation en termes de calendrier et de qualité, ou que le non-respect des engagements pris avant la scission entraîne des perturbations majeures de l'activité ou une exposition financière.	Pour piloter le processus de sortie du Transitional Service Agreement (TSA) et garantir la continuité des activités, la conformité et la responsabilité, Syensqo a mis en place un Bureau de gestion de projet (PMO), qui rend compte au COPO. Ses actions comprennent : <ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un forum de relations avec Solvay, axé sur la résolution des questions liées à l'accord de séparation.• Mise en place d'une gouvernance formelle du TSA pour garantir une mise en œuvre efficace de celui-ci. Cette gouvernance comprend un comité de pilotage stratégique qui se réunit régulièrement et implique les Chief Operating Officers, les Chief Information Officers (CIO), les responsables de Global Business Services (GBS) de Syensqo et de Solvay SA.• Création d'un registre de référence des risques afin d'identifier et de traiter les risques majeurs. Ce registre est revu fréquemment avec les responsables des hubs et comprend des mesures adéquates de remontée des risques.• Création d'un comité de pilotage fonctionnel pour prendre des décisions de haut niveau concernant le TSA.• Information des cadres et des membres du conseil d'administration sur les principales conditions limites de la scission dans le cadre des efforts visant à assurer la sensibilisation et l'adhésion aux conditions limites.• Suivi étroit des points de chevauchement, de l'allocation des passifs et des décisions, et diffusion des règles formelles dans l'ensemble de l'organisation.
Conformité réglementaire [S & G] Risque de non-respect des réglementations en vigueur ou en cours d'élaboration en matière de gouvernance, de conformité commerciale, de cybersécurité, de confidentialité des données, de pots-de-vin et de corruption, d'ESG et autres, entraînant une atteinte à la réputation et des amendes.	Le code d'intégrité des affaires de Syensqo s'applique à tous les collaborateurs et aux partenaires d'une coentreprise détenue majoritairement par Syensqo et porte sur les sujets suivants : liberté d'expression sans représailles, santé et sécurité sur le lieu de travail, inclusion, diversité et non-discrimination, environnement sans harcèlement, conflits d'intérêts, lutte contre les pots-de-vin et la corruption, cadeaux et divertissements, concurrence loyale, registres financiers et comptabilité, délits d'initiés, commerce international, chaîne d'approvisionnement, Droits de l'Homme, développement durable et philanthropie d'entreprise. Notre code d'intégrité des affaires s'applique à nos fournisseurs. Notre cadre de conformité commerciale englobe des procédures et des systèmes automatisés permettant de contrôler les produits, les ventes et les partenaires (y compris les actionnaires de nos clients) afin de respecter toutes les réglementations pertinentes en matière de contrôle commercial, de gérer les listes de parties sanctionnées, les licences et, le cas échéant, les certificats d'utilisation finale. Les Chapitres 5.2 - Social et 5.3 - Gouvernance de nos Déclarations sur la Durabilité fournissent des détails complets sur nos mesures de prévention, d'évaluation et d'atténuation des risques, ainsi que sur nos mesures d'audit et d'établissement de rapports.
Propriété intellectuelle Risque que notre incapacité à protéger les informations sensibles conduise à l'exposition ou à la perte d'informations exclusives, entraînant ainsi une perte d'avantage concurrentiel, des violations de données, une non-conformité et des pertes financières.	Pour soutenir notre ambition stratégique de devenir le premier partenaire de nos clients en matière d'innovation, nous prévoyons de renforcer significativement notre capacité à réaliser des découvertes qui font avancer l'humanité et accélèrent notre croissance à long terme. Il s'agit notamment de collaborer avec des institutions de premier plan et des start-ups en biotechnologie, de développer nos laboratoires d'application, de continuer à recruter les meilleurs talents et d'investir dans des technologies disruptives. Notre dépendance à l'égard des actifs de propriété intellectuelle tels que les marques, les droits d'auteur et les secrets commerciaux va continuer de croître, ce qui augmentera notre exposition à des risques potentiels. Les principales mesures prises pour soutenir nos efforts stratégiques tout en protégeant nos informations sensibles sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Notre organisation Gestion des actifs intellectuels fait partie de l'organisation Recherche et innovation et lui est directement rattachée, ce qui permet d'aligner plus étroitement les ressources et la gestion des risques. En 2024, nous avons relancé la politique de gestion de la propriété intellectuelle afin de clarifier et d'orienter l'identification et la protection des inventions.• Formation obligatoire avec nouvelle certification tous les deux ans pour tous les collaborateurs, et modules de formation avancée requis pour les cadres des niveaux les plus élevés. En 2024, nous avons automatisé la formation Analyse rétrospective pour la confidentialité et la protection de la propriété intellectuelle, ce qui a permis d'atteindre un taux de formation d'environ 96 % à l'échelle mondiale.• Une méthodologie Stage-Gate autonome dédiée à la protection intellectuelle est intégrée au cadre standard de gestion des projets de R&D. Pour ce faire, les chefs de projet doivent remplir une liste de contrôle des risques liés à la propriété intellectuelle, qui peut donner lieu à un examen plus approfondi de la part du conseiller en propriété intellectuelle.• Veille réglementaire pour surveiller les nouvelles lois et les mises à jour législatives régissant le contenu numérique et la confidentialité des données qui pourraient avoir une incidence sur notre manière de gérer et de protéger notre propriété intellectuelle.• Liens transversaux étroits avec notre programme de gestion des risques de cybersécurité, notre veille stratégique sur les menaces et nos équipes juridiques sur l'application de la protection de la propriété intellectuelle et les stratégies alternatives pour les pays dont les mécanismes de protection sont faibles.

RISQUE [Impact ESG]	NOTRE RÉPONSE
<p>Cybersécurité</p> <p>Risque d'interruption de nos systèmes ou activités clés en raison d'une cyberattaque, entraînant une interruption d'activité, une fuite de données ou un événement de sécurité.</p>	<p>L'exposition de Syensqo aux cyber-risques, comme pour la plupart des grandes entreprises, provient de son utilisation intensive des technologies de l'information et de la communication et des niveaux croissants d'automatisation de ses sites. Comme la plupart des multinationales, Syensqo est confrontée à des cyberincidents et y répond activement pour en limiter l'incidence.</p> <p>Dirigée par le Chief Information Security Officer (CISO), l'équipe du bureau du CISO supervise toutes les activités liées à la cybersécurité et fournit des recommandations sur le budget et les priorités au conseil de sécurité. Le conseil de sécurité est composé du COPO et du CIO (qui rend compte directement au CEO), et se réunit tous les trimestres pour discuter et traiter des cyber-risques.</p> <p>En 2024, nous avons agrandi l'équipe cybérnétique de manière à relever de nouveaux cyberdéfis, tels que la technologie opérationnelle, l'intégration de la sécurité dans les projets (ISP) et la conformité, et nous avons mis en place une équipe de gouvernance dédiée pour traiter et suivre les exceptions en matière de cybersécurité, ainsi que les cyber-risques liés à notre séparation de Solvay. Nous avons défini une feuille de route pluriannuelle de la cybersécurité afin de gérer les défis et les risques identifiés. Cette feuille de route est divisée en plusieurs initiatives clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de gestion des risques de cybersécurité : programme visant à identifier, évaluer, hiérarchiser, gérer et suivre les risques de cybersécurité au sein du Groupe afin d'en prendre connaissance et d'en assumer la responsabilité. Il comprend une évaluation de la maturité cybérnétique de nos partenaires, ainsi que des rapports trimestriels du comité de pilotage des cyber-risques adressés au CIO, qui décrivent notre posture de sécurité en matière de cyber-risques. • Programme de sensibilisation et de formation des cyberutilisateurs : programme destiné à tous les professionnels de Syensqo Business Services et de Digital Technology (DT), qui comprend une formation obligatoire à la cybersécurité pour l'ensemble des collaborateurs. Le programme prévoit également des campagnes régulières de simulation de hameçonnage interne afin de sensibiliser les collaborateurs à ce phénomène et, plus généralement, à l'ingénierie sociale, ainsi que d'autres actions de sensibilisation à la cybersécurité, telles que des formations thématiques en ligne et la publication régulière de conseils en cybersécurité pour sensibiliser les collaborateurs. • Intégration de la sécurité dans les projets (ISP) : l'ISP nous a permis d'améliorer notre capacité à réaliser des analyses des risques sur les projets. Ce programme garantit la « sécurité dès la conception » des projets dont les aspects cybérnétiques sont passés en revue par le bureau du CISO avant d'être validés et lancés. • Programme de cyberconformité : nous surveillons et traitons de manière structurée les réglementations et les exigences en matière de cybersécurité. Ces exigences sont intégrées dans notre cadre de cybercontrôle, qui est utilisé dans les campagnes d'évaluation. Le respect de ces exigences est assuré en étroite collaboration avec les GBU, mais aussi par le biais de cyberévaluations réalisées par des experts tiers, le cas échéant. • Initiatives de sécurité du réseau : nous avons sensiblement amélioré notre posture de sécurité en déployant des technologies de sécurité améliorées dans l'ensemble de notre réseau. Il s'agit notamment de contrôles tels que la détection et la réponse des terminaux (Endpoint Detection and Response), l'authentification multifactorielle, les sauvegardes inaltérables, le durcissement de la zone démilitarisée (DMZ), l'amélioration de notre identité de sécurité et le Security Operation Center (SOC). • Programme de veille sur les cybermenaces : nous avons mis en place une veille des cyber-menaces, qui est liée aux principaux cyber-risques identifiés et donne lieu à la production de bulletins de veille sous différents formats, qui sont largement diffusés au sein de Syensqo. • Assurance : Syensqo est assurée contre l'impact financier potentiel d'une cyberattaque. Cette assurance couvre les dommages aux actifs, l'interruption des activités, les ransomwares et la responsabilité civile en cas de perte d'informations confidentielles de tiers.

4.1.4 Surveillance des risques

L'identification et la mise en œuvre de KRI constituent un aspect essentiel de la surveillance des risques. Il s'agit d'une combinaison d'indicateurs avancés et retardés qui sont suivis, mesurés et rapportés pour nous donner une indication de l'augmentation ou de la diminution du risque ou pour mettre en avant des signaux d'alerte potentiels.

4.1.5 Préparation aux crises

Outre les activités de préparation aux crises spécifiques à une fonction, qui sont intégrées dans notre gestion des risques d'entreprise, telles que celles relatives aux risques liés à la cybersécurité et à la géopolitique, il existe un réseau de préparation aux crises au sein de Syensqo. Les membres de ce réseau effectuent des tâches et mettent en œuvre des programmes afin de s'assurer que les sites, les GBU et les Fonctions sont préparés à des situations de crise spécifiques. Chaque site dispose d'un plan d'intervention d'urgence et suit la procédure de gestion de crise de Syensqo. Ces programmes comprennent des simulations de crises, une formation aux médias pour les porte-parole potentiels, la maintenance des principales bases de données et une analyse des événements internes et externes pertinents. (voir chapitre 5.3.2.2 de nos Déclarations sur la Durabilité - Santé et sécurité sur et autour de nos sites).

LITIGES

Compte tenu de la diversité de ses activités et de la couverture géographique de ses opérations, Syensqo est exposée à des risques juridiques, en particulier dans le domaine de la responsabilité relative aux produits, des relations contractuelles, des lois antitrust, des litiges concernant des brevets, des évaluations fiscales et des questions de santé, de sécurité et d'environnement. Dans ce contexte, les litiges sont une caractéristique normale et récurrente de l'activité opérationnelle de Syensqo, et visent à la fois à nous protéger contre les réclamations, dont nous pensons que certaines sont sans fondement, et à défendre les droits et les intérêts du Groupe.

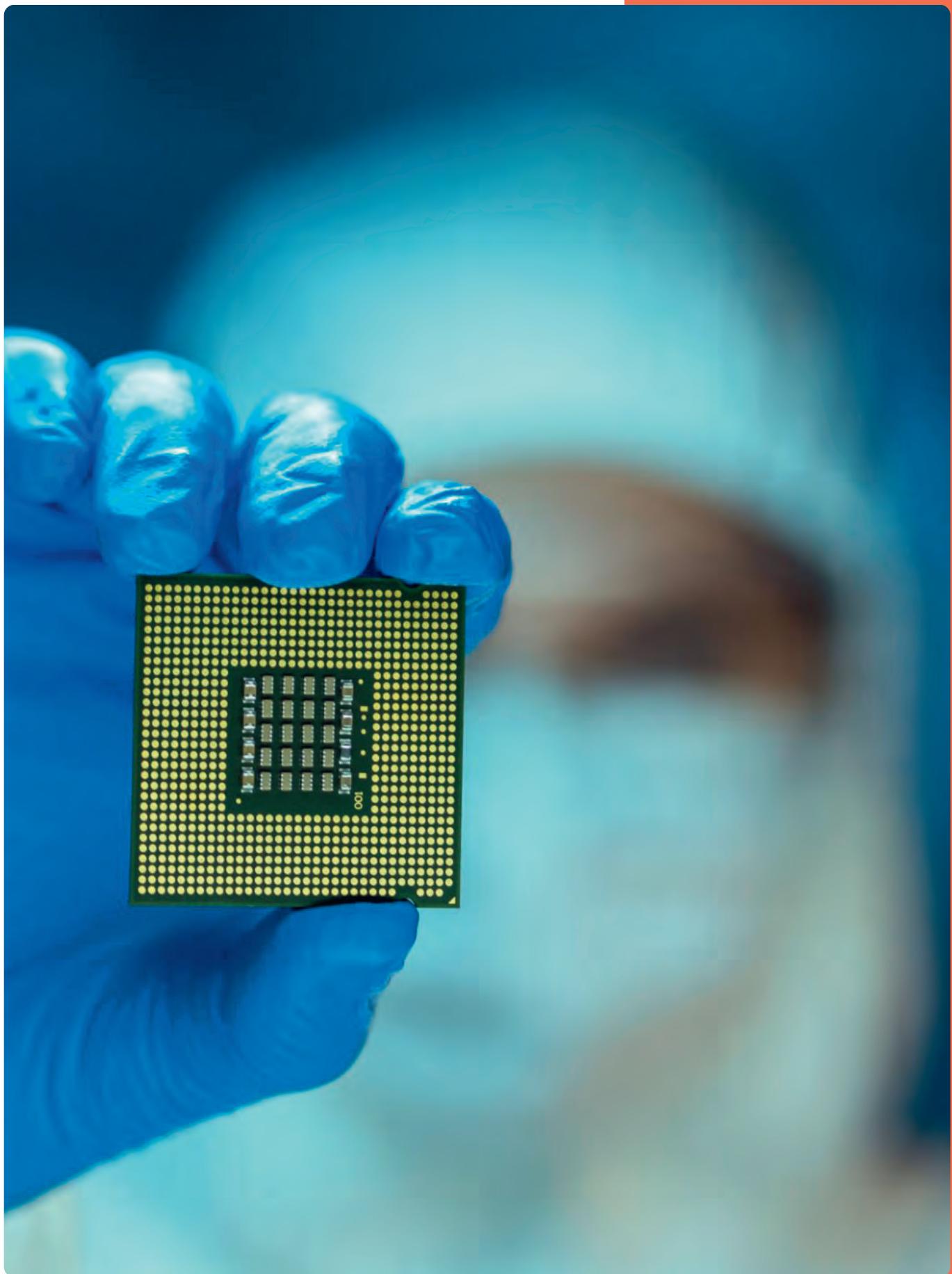
Les procédures judiciaires en cours impliquant le groupe Syensqo et que l'on estime susceptibles de comporter des risques majeurs sont reprises ci-après. La liste des procédures juridiques décrites ci-après n'est pas exhaustive.

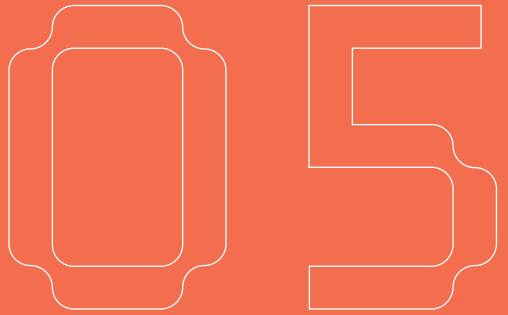
Les procédures résumées ci-dessous représentent les affaires importantes en cours contre Syensqo, quels que soient le bien-fondé des allégations et la force des défenses de Syensqo. Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'issue des procédures décrites ci-dessous. Syensqo continuera à se défendre vigoureusement sur la base du bien-fondé de ses défenses tout en recherchant une résolution à l'amiable dans les cas appropriés.

Dans certains cas, nous avons inscrit des réserves ou des provisions, conformément aux règles et politiques comptables appropriées, pour couvrir les risques financiers et les coûts de sa défense (voir la section « Provisions pour litiges » dans les états financiers consolidés du présent rapport). En règle générale, nous ne divulguons pas les provisions que nous constituons pour chaque procédure, car cela serait préjudiciable à nos intérêts. En outre, nous maximisons toutes les couvertures d'assurance disponibles. Les décisions défavorables rendues dans des affaires majeures, individuellement ou collectivement, pourraient dépasser les montants des provisions ou des couvertures d'assurance applicables, et avoir un effet négatif majeur sur les revenus et les bénéfices du Groupe.

Procédures HSE

- PFAS : notre accord avec le Département de la protection de l'environnement du New Jersey (NJDEP) dans le cadre de l'action en justice visant à obtenir des dommages-intérêts pour la dégradation des ressources naturelles et le nettoyage environnemental de la pollution aux PFAS prétendument causée par un site d'exploitation de la filiale au New Jersey est consigné dans une ordonnance de consentement entrée en vigueur en mars 2024. Aux États-Unis, à la date du 31 décembre 2024, Solvay Specialty Polymers USA, LLC (« SSP ») une filiale de Syensqo aux États-Unis, était défenderesse dans 37 procès relatifs à son utilisation de substances per- et polyfluoroalkyliques (PFAS). Onze d'entre eux ont abouti à un règlement à l'amiable et devraient être classés en 2025.
- Dans l'ensemble, le nombre de ces affaires aux États-Unis reste faible par rapport aux autres acteurs du secteur. La société continue de contester le bien-fondé de ces revendications et se défend en conséquence. Dans tous ces cas, les plaignants ont la charge de la preuve contre tous les défendeurs.
- Site de Spinetta (Italie) : le ministère public a demandé l'ouverture d'un procès pour catastrophe environnementale présumée (à l'encontre de deux dirigeants et de Solvay Specialty Polymers Italy SpA). L'affaire est en instance devant le juge de l'audience préliminaire, qui décidera si l'affaire sera jugée.
- Spinetta (Italie) : le tribunal administratif régional du Piémont a rendu une décision favorable concernant des aspects liés à l'autorisation environnementale intégrée (« AEI ») du site, en particulier pour la fabrication et l'utilisation de cC6O4. Le tribunal a confirmé la validité de la décision de la province d'Alessandria de prolonger la production/l'utilisation de cC6O4 (datant de février 2021).
- Site de Bussi (Italie) : des procédures administratives sont en cours concernant l'identification du pollueur présumé du site industriel de Bussi (que Solvay a vendu en 2016) et de la rivière Tirino. Les autorités administratives compétentes ont reconnu qu'Edison était « le seul unique pollueur » du site et de la rivière. Solvay Specialty Polymers Italy (SSPI) s'est associée à cette procédure.





DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

5.1	Généralités	114	5.3	Social	194
5.1.1	Gouvernance opérationnelle en matière de durabilité	114	5.3.1	Défendre les Droits de l'Homme des travailleurs et des communautés	194
5.1.2	Méthode de préparation	115	5.3.2	Protéger la santé humaine	202
5.1.3	Engagement des parties intéressées	122	5.3.3	Libérer le pouvoir de nos explorateurs	211
5.1.4	Double importance	127	5.4	Gouvernance	225
5.1.5	Déclaration sur la diligence raisonnable en matière de durabilité	131	5.4.1	Faire des affaires de manière éthique	225
5.2	Environnement	132			
5.2.1	Limiter incidence environnementale de nos activités	132			
5.2.2	Générer une croissance durable	175			

5 DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

5.1 Généralités

5.1.1 Gouvernance opérationnelle en matière de durabilité

Notre CEO et l'équipe de direction (Executive Leadership Team - ELT) sont responsables de la gestion de Syensqo et de l'exécution de notre stratégie, y compris en ce qui concerne les questions liées à la durabilité. En particulier, la CEO, l'ELT et le Chief Sustainability Officer (responsable de la durabilité) veillent à la bonne organisation et au bon fonctionnement des processus d'identification, de gestion et de contrôle des principales incidences, risques et opportunités (IRO), y compris des IRO liés à la durabilité, ainsi qu'à la mise en œuvre des activités correspondantes.

Le Chief Operations and People Officer (COPO) (responsable des opérations et des ressources humaines), dirige des comités de pilotage trimestriels axés sur les questions environnementales et sociales. Ils sont composés du Chief Sustainability Officer, des présidents de Global Business Unit (GBU) et de plusieurs responsables de fonctions et experts clés au sein de Syensqo. Le comité directeur environnemental et le comité directeur social se réunissent régulièrement pour aborder des sujets connexes, notamment la définition et le suivi des actions, ainsi que la gestion des risques et des incidences potentielles. Ils suivent également les opportunités et les performances en matière de durabilité, fournissent des orientations stratégiques et formulent des recommandations à l'intention de l'ELT et du Comité ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance) du conseil d'administration. Dans le cadre de notre initiative de croissance durable, nous intégrons les questions de durabilité (c'est-à-dire, les émissions de gaz à effet de serre (GES), les prélèvements d'eau douce, la gestion de portefeuille durable (Sustainable Portfolio Management, SPM), la gestion responsable des produits (« product stewardship »)) dans le cadre des critères de sélection et de hiérarchisation des grands investissements et des projets de recherche et d'innovation).

Le Directeur financier (CFO) dirige un comité de pilotage mensuel axé sur les rapports sur le développement durable, y compris la mise en œuvre de la directive relative aux rapports sur le développement durable des entreprises (CSRD). Il comprend le Chief Sustainability Officer et plusieurs responsables de fonctions. Le comité directeur du CSRD a défini la nouvelle gouvernance opérationnelle pour la communication d'informations sur la durabilité et le suivi de la mise en œuvre. Il sert également d'interface entre les autres comités de pilotage liés à la durabilité afin d'assurer l'harmonisation du reporting sur la durabilité.

Pour toutes les questions importantes liées à la durabilité, Syensqo a nommé des responsables thématiques chargés de superviser l'identification et la gestion des incidences, des risques et des opportunités liés à l'ESG. Ces responsables sont chargés de

concevoir et de mettre en œuvre un processus de reporting ESG solide, efficace et conforme, garantissant l'alignement sur notre engagement inébranlable en faveur de la durabilité et des pratiques éthiques. Pour soutenir ces efforts, les responsables des rapports ESG jouent un rôle essentiel dans l'exécution du processus complet de publication d'informations. Il s'agit de consolider les informations, de vérifier leur cohérence et de faciliter leur validation. Ils collaborent étroitement avec les experts fonctionnels du groupe qui supervisent un réseau de collecteurs de données, garantissant ainsi l'exactitude et la fiabilité des informations. Afin d'améliorer encore la conformité et la fiabilité des rapports, des contrôleurs de reporting ESG ont été nommés pour examiner méticuleusement les informations communiquées et s'assurer qu'elles respectent les normes de cohérence et de conformité. Les Administrateurs de site sont chargés de superviser les activités de reporting ESG au niveau du site. Avec les Administrateurs et les champions de la durabilité, ils veillent à ce que chaque GBU/site s'aligne sur nos objectifs et nos normes de durabilité, renforçant ainsi notre engagement.

Le conseil d'éthique commerciale, dirigé par le Chief Compliance Officer (CCO) (Directeur de la conformité), veille au respect de la conformité et de l'intégrité, et les Compliance Officers régionaux (responsables régionaux de la conformité) veillent au respect des normes éthiques dans l'ensemble de l'organisation. Le CCO rend également compte chaque année au Comité d'Audit et des Risques du conseil d'administration des questions d'éthique, de conformité et de conduite des affaires, ainsi que des données relatives à « Speak Up », notre mécanisme de reclamation / traitement des plaintes pour les parties intéressées internes et externes. Le CCO est responsable de la mise en œuvre des politiques d'éthique et de conformité, y compris de toutes les politiques de conduite des affaires : code d'intégrité des affaires, politique de lutte contre la corruption, politique en matière de cadeaux, de divertissements, de dons caritatifs et de parrainage, politique en matière de conflits d'intérêts et politique Speak Up. Ces politiques sont approuvées par l'ELT et renforcent notre stratégie en matière d'éthique et de conformité, qui a été approuvée par le Conseil d'Administration. Elles sont publiées sur notre site Internet externe et interne et communiquées à tous les collaborateurs et aux parties intéressées potentiellement concernées, afin de garantir la transparence et l'accessibilité. La politique « Speak Up » a été établie par le biais d'une consultation et d'une validation internes, tout en tenant compte des attentes des parties intéressées grâce à la collaboration entre les initiatives multipartites. Les autres politiques susmentionnées sont des politiques de longue date, pour lesquelles nous n'avons pas explicitement pris en compte les attentes des parties intéressées.

Les présidents des Global Business Units sont responsables des objectifs et des performances en matière de durabilité dans leurs business units respectives, avec le soutien des cadres supérieurs de leur équipe de direction.

Un réseau de champions de la durabilité veille à ce que notre ambition en matière de durabilité soit déployée dans toutes les GBU, les fonctions corporatives et les sites. Ils sont chargés de transmettre les informations pertinentes, de veiller à ce que la formation nécessaire soit organisée et d'élaborer et de mettre en œuvre des feuilles de route annuelles et pluriannuelles pour atteindre les objectifs.

Toutes les politiques liées à la durabilité sont approuvées par l'ELT et renforcent les stratégies de durabilité qui ont été approuvées par le conseil d'administration. En 2024, nous avons élaboré douze nouvelles politiques : Changement climatique, Gestion de l'eau, Pollution, Déchets, Économie circulaire, Gestion responsable des produits, Non-discrimination, Engagement communautaire, Sécurité des activités, Achats durables, Gestion de portefeuille durable (Sustainable Portfolio Management), et Soins et utilisation des animaux. Ces politiques de durabilité ont été établies à l'issue de plusieurs séries de consultations et de validations avec des experts internes sélectionnés, tout en tenant compte des attentes des parties intéressées par le biais d'informations indirectes, provenant par exemple d'initiatives multipartites. Ces politiques sont publiées sur le site Internet de l'entreprise et communiquées à tous les collaborateurs ainsi qu'aux parties intéressées potentiellement concernées, afin de garantir la transparence et l'accessibilité.

Nous proposons à tous nos collaborateurs un programme d'apprentissage en ligne sur la durabilité, couvrant le climat, la nature, les activités durables et les questions sociales. Ce programme, qui est disponible en sept langues, est intégré dans le processus d'intégration des collaborateurs.

Star Factory est notre réponse à l'évolution rapide du secteur de la fabrication, où nos sites mondiaux apprennent les uns des autres et améliorent leurs capacités d'efficacité opérationnelle à travers l'excellence de la fabrication et en se concentrant sur la durabilité et la sécurité de nos collaborateurs. En transformant nos usines et nos sites de production, le programme Star Factory vise également à développer et à attirer les meilleurs talents industriels, ce qui nous permettra de répondre aux attentes de plus en plus élevées des clients et de fonctionner plus efficacement. Cette initiative favorise l'innovation, le développement des talents et les capacités de recherche de pointe.

Des feuilles de route Star Factory portant sur les gaz à effet de serre (GES), l'eau, les déchets, la pollution dans l'air et dans l'eau ainsi que des initiatives en faveur de la biodiversité ont été élaborées pour 17 sites supplémentaires de Syensqo en 2024, soit un total de 45 sites.

5.1.2 Méthode de préparation

5.1.2.1 Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité

5.1.2.1.1 Cadres de reporting

Cette déclaration relative à la durabilité a été préparée sur une base consolidée et conformément à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) - Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du conseil du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) n° 537/2014, la directive 2004/109/CE, la directive 2006/43/CE et la directive 2013/34/UE, en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises et les normes européennes d'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards, ESRS) - règlement délégué (UE) 2023/772 de la Commission de juillet 2023 complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes d'information en matière de durabilité.

5.1.2.1.2 Périmètre et limites des rapports

La déclaration relative à la durabilité a été préparée sur une base consolidée. Le périmètre des rapports est cohérent avec le périmètre et les limites des rapports financiers, tels que décrits dans les états financiers, note F36, « Liste des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation », à l'exception des indicateurs obligatoires de la CSRD relatifs au changement climatique (ESRS E1) et à la pollution (ESRS E2-4), qui sont rapportés sur le périmètre opérationnel. Pour le taux d'incidents de sécurité des procédés et les indicateurs liés à la main-d'œuvre, tous les collaborateurs internes actifs de Syensqo sont inclus, quel que soit le périmètre opérationnel ou financier.

Le périmètre de reporting financier comprend les sociétés entièrement consolidées et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle (le cas échéant), conformément à leur taux de consolidation. En revanche, les sociétés consolidées par l'application de la méthode de mise en équivalence sont exclues.

Le périmètre opérationnel de Syensqo inclut notre périmètre financier et va au-delà, dans la mesure où il inclut également les filiales hors périmètre de consolidation ou mises en équivalence sur lesquelles Syensqo exerce un contrôle opérationnel.

Avant la scission de décembre 2023, Syensqo était incluse dans le périmètre du Groupe Solvay. Les indicateurs relatifs aux années 2021, 2022 et 2023 ont été répartis entre Syensqo et le Groupe Solvay, conformément à l'approche décrite dans le reporting en matière de durabilité 2023 de Syensqo.

En 2024, Syensqo a acquis Azerys. Cette entité non consolidée, non significative financièrement, n'a pas été incluse dans la déclaration relative à la durabilité de 2024 et sera prise en compte l'année prochaine afin de permettre son intégration dans nos systèmes de suivi du développement durable.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Les chiffres financiers utilisés dans la déclaration relative à la durabilité sont synchronisés avec les états financiers. Les exigences du CSRD concernant les ratios d'intensité énergétique et d'émissions de GES sont basées sur le chiffre d'affaires net des états financiers consolidés, et la divulgation selon la taxonomie de l'UE est calculée en utilisant le chiffre d'affaires total, dans les deux cas défini comme la somme des ventes nettes des états financiers consolidés et du chiffre d'affaires provenant d'activités non essentielles. Les mesures spécifiques à l'entité qui requièrent des ventes (comme les solutions SPM et l'économie circulaire), ainsi que le ratio d'intensité de la consommation d'eau, sont basées sur les ventes nettes. Les dépenses d'investissement (CapEx) et les dépenses de fonctionnement (OpEx) correspondent aux totaux indiqués respectivement dans la note F1 « Dépenses d'investissement » total du groupe 2024 et dans la note F2 « Dépenses de personnel » et « Autres dépenses fixes » total 2024. Les ressources financières actuelles et futures nécessaires à la mise en œuvre des plans d'action sont publiées conformément aux règles énoncées à la section 5.1.2.2 ci-dessous.

Publication d'informations liées à des circonstances spécifiques.

Nous avons utilisé la possibilité d'omettre certaines informations liées à notre propriété intellectuelle, à notre savoir-faire ou aux résultats de l'innovation pour des raisons de confidentialité. Dans chaque cas, cela est mentionné dans la déclaration relative à la durabilité.

Syensqo a réalisé une évaluation de la Double Importance couvrant la chaîne de valeur en amont et en aval (voir section 5.1.4 Double importance). Notre déclaration relative à la durabilité couvre les chaînes de valeur en amont et en aval. En outre, pour chaque question de durabilité importante, nous expliquons si les politiques, les actions et les objectifs couvrent la valeur en amont et/ou en aval. En ce qui concerne les indicateurs, si les données relatives à la chaîne de valeur en amont et en aval sont uniquement prises en compte, cela est expliqué dans les méthodes comptables présentées à chaque chapitre.

5.1.2.1.3 Examen externe

Sauf indication contraire dans les normes ESRS, les métriques ne sont validées par aucun organisme externe autre que l'auditeur externe. Voir page 380 pour le rapport d'assurance limitée de l'auditeur sur la déclaration relative à la durabilité et l'assurance raisonnable de l'auditeur sur les émissions de GES sur le Périmètre 1 et 2.

5.1.2.2 Publication d'informations liées à des circonstances spécifiques

Horizons temporels

Dans notre déclaration relative à la durabilité, nous considérons les définitions suivantes pour les horizons temporels : court- (*c'est-à-dire l'exercice financier*) à moyen terme (*c'est-à-dire > 1 an et ≤ 5 ans*) et à long terme (*c'est-à-dire > 5 ans*).

Sources d'estimation et d'incertitude des résultats (y compris l'estimation de la chaîne de valeur)

L'utilisation de modèles pour les évaluations du cycle de vie et les calculs d'empreinte basés sur des méthodologies et des données industrielles comporte des sources inhérentes d'incertitude associées aux estimations. Chez Syensqo, nous nous efforçons d'aligner les normes de nos chaînes de valeur et d'utiliser des protocoles tiers lorsqu'ils sont disponibles afin de minimiser cette incertitude. Bien que certains des indicateurs soient basés sur des estimations, Syensqo ne juge pas que ces indicateurs soient soumis à un degré élevé d'incertitude.

La déclaration relative à la durabilité de Syensqo contient des déclarations prospectives, qui sont incertaines par nature car elles ne se rapportent pas à des faits historiques ou actuels et comprennent des orientations. Des mots tels que « plan », « stratégie », « projet », « objectif » et d'autres mots et termes de signification similaire en rapport avec toute discussion sur les performances futures en matière d'exploitation, de finances ou de durabilité identifient des déclarations prospectives.

Les facteurs susceptibles d'affecter les résultats futurs comprennent, sans s'y limiter, les conditions politiques, économiques et environnementales, tant au niveau mondial que local.

Les estimations des données de la chaîne de valeur en amont ou en aval provenant des sources sont utilisées pour calculer nos émissions de GES du Périmètre 3 et les indicateurs SPM (part de la répartition du chiffre d'affaires par catégorie de la SPM). Nous fournissons une description de la base de préparation et du niveau de précision dans la section 5.2.1.6. *Indicateurs liés au climat* et section 5.2.2.1.4. *Actions relatives à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur*, respectivement.

Changements dans la préparation ou la présentation des informations sur la durabilité et erreurs de reporting au cours de la période précédente

L'année 2024 est notre première année de rapport dans le cadre de la CSRD. Néanmoins, nous fournissons des données historiques pour divers indicateurs, en particulier lorsqu'ils sont alignés sur nos objectifs externes. Lorsque des indicateurs communiqués dans la déclaration relative à la durabilité de 2024 étaient déjà communiqués dans celles de 2023, nous avons retraité les chiffres des années précédentes pour les rendre comparables à ceux de 2024 ; cela peut être le cas, par exemple, si la méthodologie de calcul ou la précision a évolué de manière significative par rapport aux années précédentes, si le périmètre de reporting a changé de manière significative, ou si des erreurs de reporting significatives au cours de périodes antérieures ont été corrigées. Ces cas sont clairement indiqués et commentés dans leur section, et les chiffres précédemment publiés et retraités sont fournis. Aucun chiffre comparatif n'est communiqué pour les nouveaux indicateurs introduits par la CSRD en 2024.

Nous faisons preuve de discernement pour déterminer si des retraitements sont nécessaires et, le cas échéant, notre approche consiste à appliquer autant que possible les méthodologies, la précision et le champ d'application actuels aux données réelles des années antérieures. Lorsque cela n'est pas possible, nous utilisons l'approche de la meilleure approximation pour retraiter les données passées.

Certains de nos indicateurs 2023 inclus comme indicateurs comparatifs dans la présente déclaration relatives à la durabilité ont fait l'objet d'une assurance limitée ou raisonnable de la part de notre commissaire l'année précédente, pour laquelle nous nous référons à son rapport d'assurance limitée daté du 11 avril 2024. Il s'agissait d'une mission volontaire d'assurance limitée ou raisonnable portant sur des mesures individuelles/indicateurs clés de performance en référence à des critères de reporting différents et autres que les normes européennes de reporting sur le développement durable (« ESRS »). Par conséquent, ces données comparatives pour 2023 n'ont pas fait l'objet de procédures d'assurance limitée conformément aux normes ESRS. Elles sont signalées par un « L » (assurance limitée) ou un « R » (assurance raisonnable).

Approche spécifique liée aux ressources financières actuelles ou futures allouées au plan d'action

Les actions en faveur de la durabilité sont communiquées lorsqu'elles contribuent de manière significative à la réalisation de cibles ou d'objectifs de politiques. Un « plan d'action » est ensuite défini pour chaque thème de l'ESRS, en tant que groupe de ces actions.

Les ressources financières actuelles nécessaires à la mise en œuvre de chaque plan d'action peuvent comprendre des dépenses d'investissement (CapEx) ou des dépenses d'exploitation (OpEx), et sont déclarées conformément aux règles ci-dessous, sauf si l'information est sensible, conformément au paragraphe 7.7 de l'ESRS 1.

Les dépenses d'investissement (CapEx) courantes se rapportent à l'enveloppe dépensée en 2024 pour mettre en œuvre chaque plan d'action ; elles sont signalées si le montant total dépensé dans cette enveloppe est important.

Les dépenses de fonctionnement (Opex) courantes concernent des coûts externes, à l'exclusion d'opérations récurrentes. Elles sont signalées lorsque des montants importants ont été dépensés en 2024 pour mettre en œuvre certaines des actions prévues dans chaque plan d'action. Les dépenses de fonctionnement (OpEx) récurrentes sont exclues car elles font partie des opérations normales ; notre organisation est conçue pour permettre la gestion des actions récurrentes en matière de durabilité en relation avec nos IRO importants.

Les ressources financières futures sont également indiquées pour les questions de durabilité pour lesquelles des objectifs à moyen et long terme ont été fixés, à condition qu'une enveloppe ait été validée par notre conseil d'administration. Ces informations prospectives sont par nature incertaines, car elles concernent des projets futurs, dont certains n'ont pas encore été validés. Les montants correspondants peuvent être consolidés ou déconsolidés dans les états financiers futurs.

Utilisation de dispositions de mise en place progressive

Syensqo a choisi d'exclure la divulgation volontaire pour la première année de reporting au titre de la directive CSRD, sauf si elle est jugée particulièrement utile, et d'utiliser les dispositions de mise en œuvre progressive autorisées pour les entreprises comptant de plus de 750 collaborateurs. En outre, l'Annexe IV contient des éléments d'information facultatifs qui n'ont pas été vérifiés par notre commissaire.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Incorporation par référence

Le tableau suivant énumère les exigences de communication de l'ESRS 2 et des normes thématiques qui sont pertinentes pour Syensqo et qui ont guidé la préparation de nos déclarations sur la durabilité. Des détails supplémentaires peuvent être trouvés dans l'*annexe I, résultats détaillés de la DMA*. Le tableau peut être utilisé pour naviguer vers des informations relatives à une exigence de divulgation spécifique dans le rapport annuel.

Exigence de publication (ED)	Section
ESRS 2 Informations générales à publier	
ESRS 2 - BP-1 - Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	5.1.2.1. Base générale pour la préparation des états de durabilité
ESRS 2 - BP-2 - Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	5.1.2.2. Publication d'informations liées à des circonstances spécifiques
ESRS 2 - GOV-1 - Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	3. Déclaration de gouvernance d'entreprise 3.3 Conseil d'administration et comités du conseil d'administration 3.3.2 Comités du Conseil d'Administration
ESRS 2 - GOV-2 - Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	3.3.2 Comités du Conseil d'Administration
ESRS 2 - GOV-3 - Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	3.5 Rapport de rémunération
ESRS 2 - GOV-4 - Déclaration sur la diligence raisonnable	5.1.5. Déclaration sur la diligence raisonnable en matière de durabilité
ESRS 2 - GOV-5 - Gestion des risques et contrôles internes concernant le reporting en matière de durabilité	3.6 Principales caractéristiques de la gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne 4.1 La gestion des risques d'entreprise en action 1.1 Syensqo dans le monde 1.2.4 Nos huit principaux marchés répartis en deux piliers Comment nous créons de la valeur (infographie) Notre modèle d'entreprise (infographie)
ESRS 2 - SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	1.4 Notre ambition en matière de durabilité
ESRS 2 - SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties intéressées	5.1.3. Engagement des parties intéressées
ESRS 2 - SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	Les IRO sont intégrés à chaque section spécifique à un sujet ci-dessous 5.1.4.3 Analyse de la résilience de Syensqo sur des sujets importants
ESRS 2 - IRO-1 - Description des processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	5.1.4.1. Processus d'évaluation de la double importance
ESRS 2 - IRO-2 - Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	5.1.4.2. Résultat de haut niveau de l'évaluation de la double importance
ESRS E1 Changement climatique	
E1-2, E1 SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	5.2.1.1 Incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique
E1-2, E1 IRO-1 - Description des processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés au climat	5.2.1.1.1 Incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique
E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	5.2.1.1.2 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
E1-2 - Politiques relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	5.2.1.1.3 Politique en matière de changement climatique
E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	5.2.1.1.5 Agir face au changement climatique
E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	5.2.1.1.4 Cibles liées au climat
E1-5 - Consommation d'énergie et mix énergétique	5.2.1.1.6 Métriques liées au climat - Énergie
E1-6 - Émissions brutes de GES des Périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	5.2.1.1.6 Métriques liées au climat - Émissions de GES
E1-7 - Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	5.2.1.1.7. Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone
E1-8 - Tarification interne du carbone	5.2.1.1.8 Tarification interne du carbone

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Exigence de publication (ED)	Section
ESRS E2 Pollution	
ESRS 2, E2 SBM-3 - incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	5.2.1.4.1 Incidences, risques et opportunités importants liés aux émissions, aux effluents, à l'assainissement et à la gestion responsable des produits (pour les activités propres) 5.2.2.1.1 Incidences, risques et opportunités importants liés à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur (pour la chaîne de valeur)
ESRS 2, E2 IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la pollution	5.2.1.4.1 Incidences, risques et opportunités importants liés aux émissions, aux effluents, à l'assainissement et à la gestion responsable des produits (pour les activités propres) 5.2.2.1.1 Incidences, risques et opportunités importants liés à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur (pour la chaîne de valeur)
E2-1 - Politiques en matière de pollution	5.2.1.4.2. Émissions, effluents et assainissement (pour les activités propres) 5.2.2.1.2. Nos politiques et notre approche de la gestion (pour la chaîne de valeur)
E2-2 - Actions et ressources relatives à la pollution	5.2.1.4.2. Émissions, effluents et assainissement (pour les activités propres) 5.2.2.1.4. Actions relatives à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur (pour la chaîne de valeur)
E2-3 - Cibles en matière de pollution	5.2.1.4.2. Émissions, effluents et assainissement (pour les activités propres) 5.2.2.1.3. Objectifs liés à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur (pour la chaîne de valeur)
E2-4 - Pollution de l'air, de l'eau et des sols	5.2.1.4.2. Émissions, effluents et assainissement
E2-5 - Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	5.2.1.4.3. Gestion responsable des produits
ESRS E3 Ressources aquatiques et marines	
ESRS 2, E2 SBM-3 - incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	5.2.1.2.1. Incidences, risques et opportunités importants liés à l'eau (pour les activités propres) 5.2.2.1.1. Incidences, risques et opportunités importants liés à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur (pour la chaîne de valeur)
ESRS 2, E3 IRO-1 - Description des processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources hydriques et marines	5.2.1.2.1. Incidences, risques et opportunités importants liés à l'eau (pour les activités propres) 5.2.2.1.1. Incidences, risques et opportunités importants liés à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur (pour la chaîne de valeur)
E3-1 - Politiques en matière de ressources hydriques et marines	5.2.1.2.2. Politique et approche de la gestion de l'eau (pour les activités propres) 5.2.2.1.2. Nos politiques et notre approche de la gestion (pour la chaîne de valeur)
E3-2 - Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	5.2.1.2.4. Actions en matière de gestion de l'eau (pour les activités propres) 5.2.2.1.4. Actions relatives à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur (pour la chaîne de valeur)
E3-3 - Cibles en matière de ressources aquatiques et marines	5.2.1.2.3 Cibles liées à l'eau (pour les activités propres) 5.2.2.1.3. Objectifs liés à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur (pour la chaîne de valeur)
E3-4 - Consommation d'eau	5.2.1.2.5. Métriques de la consommation et du prélèvement d'eau
ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	
ESRS 2, E4 SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	5.2.1.5.1. Incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité (pour les activités propres) 5.2.2.1.1. Incidences, risques et opportunités importants liés à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur (pour la chaîne de valeur)
ESRS 2, E4 IRO-1 - Description des processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes	5.2.1.5.1. Incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité 5.2.2.1.1. Incidences, risques et opportunités importants liés à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur (pour la chaîne de valeur)
E4-2 - Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	5.2.1.5.2. Biodiversité chez Syensqo, (pour les activités propres) 5.2.2.1.2. Nos politiques et notre approche de la gestion (pour la chaîne de valeur)
E4-3 - Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	5.2.1.5.2. Biodiversité chez Syensqo, (pour les activités propres) 5.2.2.1.4. Actions relatives à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur (pour la chaîne de valeur)
E4-4 - Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	5.2.1.5.2. Biodiversité chez Syensqo, (pour les activités propres) 5.2.2.1.3. Objectifs liés à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur (pour la chaîne de valeur)

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Exigence de publication (ED)	Section
ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	
ESRS 2, E5 SBM-3 - incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	<p>5.2.2.2.1 Incidences, risques et opportunités importants liés à l'économie circulaire</p> <p>5.2.2.3.1. Incidences, risques et opportunités importants liés aux déchets</p> <p>5.2.2.3.1.1. Incidences, risques et opportunités importants liés à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur (pour la chaîne de valeur)</p> <p>5.2.2.3.1.2. Incidences, risques et opportunités importants liés aux déchets</p> <p>5.2.2.3.1.3. Incidences, risques et opportunités importants liés à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur (pour la chaîne de valeur)</p> <p>5.2.2.3.1.4. Incidences, risques et opportunités importants liés à l'économie circulaire</p> <p>5.2.2.3.1.5. Nos politiques et notre approche de la gestion</p> <p>5.2.2.3.1.6. Politique et approche de gestion en matière d'économie circulaire</p> <p>5.2.2.3.1.7. Politique et approche de gestion des déchets</p> <p>5.2.2.3.1.8. Actions relatives à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur</p> <p>5.2.2.3.1.9. Actions dans le domaine de l'économie circulaire</p> <p>5.2.2.3.1.10. Actions dans le domaine de la gestion des déchets</p> <p>5.2.2.3.1.11. Objectifs liés à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur</p> <p>5.2.2.3.1.12. Cibles liées à l'économie circulaire</p> <p>5.2.2.3.1.13. Cibles liées aux déchets</p>
E5-1 - Politiques liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	<p>5.2.2.3.1.14. Indicateurs - Ressources entrantes et sortantes</p>
E5-2 - Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	<p>5.2.2.3.1.15. Indicateurs - Ressources entrantes et sortantes</p>
E5-3 - Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	<p>5.2.2.3.1.16. Ressources sortantes - indicateurs liés aux déchets</p>
E5-4 - Ressources entrantes	
E5-5 - Ressources sortantes	
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	
ESRS 2, S1 SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties intéressées	<p>5.1.3 Engagement des parties intéressées</p>
ESRS 2, S1 SBM-3 - incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	<p>5.3.2.1. Incidences, risques et opportunités importants liés à la santé et à la sécurité</p> <p>5.3.3.1. Incidences, risques et opportunités importants liés aux pratiques de travail et à la gestion des talents, ainsi qu'à une culture équitable et inclusive.</p>
S1-1 - Politiques relatives aux effectifs de l'entreprise	<p>5.3.1.21. Politique en matière de droits de l'homme</p> <p>5.3.2.21. Politique de santé et de sécurité sur nos sites.</p>
S1-2 - Processus d'engagement avec les travailleurs et leurs représentants concernant les incidences,	<p>5.3.3.2. Politiques relatives à l'incidence, sociale pour nos effectifs et nos communautés touchées</p> <p>5.3.1.3. Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur</p> <p>5.3.2.2.2. Processus d'engagement en matière de santé et de sécurité sur nos sites</p> <p>5.3.3.3.1. Avec nos effectifs</p>
S1-3 - Processus de réparation des incidences, négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	<p>5.3.1.4. Canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur et aux communautés de faire part de leurs préoccupations</p> <p>5.3.2.2.3. Procédures pour remédier aux incidences, et canaux permettant de soulever des préoccupations liées à la santé et à la sécurité sur nos sites</p> <p>5.3.3.4. Canaux permettant aux effectifs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations</p>
S1-4 - Actions concernant les incidences, importantes sur nos effectifs, et approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes liées aux effectifs de l'entreprise, et l'efficacité de ces mesures	<p>5.3.2.2.5. Actions en matière de santé et de sécurité sur nos sites</p> <p>5.3.3.6.1. Actions à l'égard de nos effectifs</p>
S1-5 - Cibles liées à la gestion des incidences, négatives importants, à la promotion des incidences, positives et à la gestion des risques et opportunités importants	<p>5.3.1.5. Engagements en matière de droits de l'homme</p> <p>5.3.2.2.4. Cibles liées à la santé et à la sécurité sur nos sites</p> <p>5.3.3.5. Cibles pour les effectifs de l'entreprise et les communautés touchées</p>
S1-6 - Caractéristiques des travailleurs de l'entreprise	<p>5.3.3.7.1. Caractéristiques des collaborateurs de Syensqo</p>
S1-8 - Couverture des négociations collectives et dialogue social	<p>5.3.3.7.2. Couverture des négociations collectives et dialogue social</p>
S1-9 - Indicateurs liés à diversité	<p>5.3.3.7.3. Métriques liées à la diversité</p>
S1-10 - Salaires décents	<p>5.3.3.7.4. Salaires décents</p>
S1-14 - Indicateurs de santé et de sécurité	<p>5.3.2.2.6. Métriques de santé et de sécurité sur nos sites</p>
S1-16 - Indicateurs liés à la rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	<p>5.3.3.7.5. Métriques de rémunération</p>
S1-17 - Cas, plaintes et incidences, graves sur les Droits de l'Homme	<p>5.3.1.7. Indicateurs liés aux Droits de l'Homme</p>

Exigence de publication (ED)	Section
ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	
ESRS 2, S3 SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties intéressées	5.1.3 Engagement des parties intéressées
ESRS 2, S2 SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	5.3.1.1. Incidences, risques et opportunités importants liés aux droits de l'homme 5.3.2.1. Incidences, risques et opportunités importants liés à la Santé et à la Sécurité 5.3.1.2. Politique en matière de droits de l'homme 5.3.2.2.1 Politique de santé et de sécurité sur nos sites). 5.3.2.3.1. Politique de santé et de sécurité dans nos chaînes de valeur 5.3.1.3. Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur 5.3.2.2.2. Processus d'engagement en matière de santé et de sécurité sur nos sites 5.3.2.3.2. Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur et les utilisateurs finaux
S2-1 - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	5.3.2.3.1. Politique de santé et de sécurité dans nos chaînes de valeur
S2-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	5.3.1.3. Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur 5.3.2.2.2. Processus d'engagement en matière de santé et de sécurité sur nos sites 5.3.2.3.2. Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur et les utilisateurs finaux
S2-3 - Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	5.3.1.4. Canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur et aux communautés de faire part de leurs préoccupations 5.3.2.2.3. Procédures pour remédier aux incidences et canaux permettant de soulever des préoccupations liées à la santé et à la sécurité sur nos sites 5.3.2.3.3. Canaux de signalement des préoccupations des travailleurs de la chaîne de valeur et des utilisateurs finaux
S2-4 - Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	5.3.1.6. Actions en matière d'incidences sur les droits de l'homme 5.3.2.3.5. Actions en matière de santé et de sécurité pour les travailleurs de nos chaînes de valeur et pour les utilisateurs finaux
S2-5 - Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	5.3.1.5. Engagements en matière de Droits de l'Homme 5.3.2.2.4. Cibles liées à la santé et à la sécurité sur nos sites 5.3.2.3.4. Engagements en matière de santé et de sécurité dans nos chaînes de valeur
ESRS S3 Communautés touchées	
ESRS 2, S3 SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties intéressées	5.1.3 Engagement des parties intéressées
ESRS 2, S3 SBM-3 - incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	5.3.1.1. Incidences, risques et opportunités importants liés aux droits de l'homme 5.3.2.1. Incidences, risques et opportunités importants liés à la santé et à la sécurité 5.3.3.1. Incidences, risques et opportunités importants liés aux pratiques de travail et à la gestion des talents, ainsi qu'à une culture équitable et inclusive.
S3-1 - Politiques relatives aux communautés touchées	5.3.2.4. Santé et sécurité des communautés
S3-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées	5.3.2.4. Santé et sécurité des communautés
S3-3 - Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations	5.3.1.4. Canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur et aux communautés de faire part de leurs préoccupations 5.3.2.4. Santé et sécurité des communautés
S3-4 - Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions	5.3.1.6. Actions en matière d'incidences sur les Droits de l'Homme 5.3.2.4. Santé et sécurité des communautés
S3-5 -- Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	5.3.2.4. Santé et sécurité des communautés 5.3.3.5.3. Cibles pour notre personnel et nos communautés touchées
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	
ESRS 2, S4 SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties intéressées	5.1.3 Engagement des parties intéressées
ESRS 2, S4 SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	5.3.2.1. Incidences, risques et opportunités importants liés à la santé et à la sécurité
S4-1 - Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	5.3.2.3.1. Politique de santé et de sécurité dans nos chaînes de valeur
S4-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	5.3.2.3.2. Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur et les utilisateurs finaux
S4-3 - Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	5.3.2.3.3. Canaux de signalement des préoccupations des travailleurs de la chaîne de valeur et des utilisateurs finaux
S4-4 - Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	5.3.2.3.5. Actions en matière de santé et de sécurité pour les travailleurs de nos chaînes de valeur et pour les utilisateurs finaux
S4-5 - Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	5.3.2.3.4. Engagements en matière de santé et de sécurité pour les travailleurs de nos chaînes de valeur et pour les utilisateurs finaux

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Exigence de publication (ED)	Section
ESRS G1 Conduite des affaires	
ESRS 2, G1 SBM-3 - Incidences, risques et opportunités significatifs et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	5.4.1.1. Incidences, risques et opportunités importants liés à la conduite des affaires et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement
ESRS 2, G1 IRO-1 - Description des processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	5.4.1.1. Incidences, risques et opportunités importants liés à la conduite des affaires et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement
G1-1 - Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	5.4.1.2.1. Politiques d'éthique des affaires, culture d'entreprise et mécanismes de réclamation
G1-2 - Gestion des relations avec les fournisseurs	5.4.1.4. Relation équitable avec les fournisseurs
G1-3 - Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	5.4.1.2.1. Politiques d'éthique des affaires, culture d'entreprise et mécanismes de réclamation - Politique anticorruption et anti-pots-de-vin
G1-4 - Cas de corruption ou de pots-de-vin	5.4.1.2.1. Politiques d'éthique des affaires, culture d'entreprise et mécanismes de réclamation - Politique anticorruption et anti-pots-de-vin
G1-5 - Influence politique et activités de lobbying	5.4.1.3. Principales adhésions, partenariats et engagement politique

Publication d'informations issues d'autres actes législatifs ou de déclarations généralement acceptées en matière d'information sur la durabilité

Objectifs de développement durable des Nations Unies

Syensqo est signataire du Pacte mondial des Nations unies depuis février 2024. En 2015, les Nations unies ont établi une série d'objectifs afin de mettre fin à la pauvreté, de protéger la planète, et d'assurer la prospérité pour tous. Chacun de ces 17 Objectifs de développement durable (ODD) inclut des objectifs spécifiques à atteindre d'ici 2030. La réalisation des ODD demande des efforts de la part des gouvernements, du secteur privé, de la société civile, des communautés et des individus. Les ODD sur lesquels nous pourrions avoir une incidence importante, positive ou négative, ou pour lesquels nos solutions durables pourraient permettre de progresser sont intégrés dans notre évaluation de la double importance.

Dans l'annexe III, nous publions les indicateurs d'impact des ODD pour chaque section correspondante du Rapport annuel intégré.

5.1.3 Engagement des parties intéressées

Nous nous engageons de manière proactive auprès de notre personnel, de nos investisseurs, de nos actionnaires, les principales parties intéressées dans les communautés locales, les autorités publiques, les organisations non gouvernementales et à but non lucratif, et tout au long de notre chaîne de valeur, y compris avec les clients et les fournisseurs. de valeur, y compris avec les clients et les fournisseurs. Ces engagements nous offrent de précieuses occasions de recueillir des informations pour notre stratégie, nos activités commerciales et notre planification en matière de durabilité. Nous intégrons systématiquement les commentaires des parties intéressées, en accord avec nos cycles de gouvernance et de planification stratégique, et nous fournissons des informations et des mises à jour à notre Executive Leadership Team et aux comités concernés du conseil d'administration.

En 2024, nous avons mené une enquête auprès de plus de 200 parties intéressées tous groupes confondus, afin d'éclairer la conception et la mise en œuvre de notre programme en matière de durabilité, One Planet. En outre, nous avons organisé une réunion de dialogue sur la durabilité avec 25 participants issus de divers groupes de parties intéressées afin de recevoir des commentaires qualitatifs sur notre stratégie, nos objectifs et nos actions, et d'identifier les domaines prioritaires pour l'avenir.

Toutes les activités d'engagement susmentionnées contribueront à l'actualisation de notre programme One Planet et à la poursuite de la mise en œuvre de projets de durabilité, notamment l'empreinte carbone des produits, tout au long de l'année 2025, ce qui ne devrait pas modifier les relations avec nos parties intéressées ni leurs points de vue.

PRINCIPALES PARTIES INTERESSÉES >	CLIENTS ET CONSOMMATEURS
Description de la relation	<ul style="list-style-type: none"> • Canaux de vente directe • Canaux de distribution
Attentes des parties interessées	<ul style="list-style-type: none"> • Modèle économique axé sur le client • Facilitateur d'innovation et de durabilité • Stratégie et impact crédibles en matière de durabilité • Niveau élevé de qualité et de services
L'engagement et son objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration étroite entre nos gestionnaires de comptes et nos clients sur les opportunités commerciales durables, les plateformes d'échange de données, etc. • Contact direct entre les clients et les équipes de la GBU (par exemple, direction générale, développement durable, R&I, chaîne d'approvisionnement) sur les questions spécifiques aux produits et à l'ESG • Alignement à moyen et long terme sur l'innovation, par exemple des solutions durables, permettant la circularité, l'efficacité des ressources, etc. • Mécanisme de retour d'information pour recueillir les plaintes et les suggestions • Participation au CDP et à EcoVadis pour accroître la transparence • Enquêtes en ligne sur notre incidence tout au long de la chaîne de valeur dans le cadre de l'évaluation de la double importance en 2024
Prise en compte du résultat par Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> • Des produits innovants qui ont un impact positif sur les objectifs de nos clients en matière de développement durable, par exemple :Lignes de produits ECHO et Up, solvants verts, etc. • Initiatives de collaboration en matière de durabilité : Initiative Guar durable, séminaires sur la réduction de l'empreinte carbone grâce à des agents tensioactifs recyclés, séminaires sur les agents tensioactifs sans APE, projets sur l'empreinte carbone des produits, etc. • Répondre aux préoccupations des clients : notre programme Speak Up, le système automatique d'envoi des fiches de données de sécurité par courrier électronique afin d'éviter toute utilisation abusive ou perte de données donnant lieu à des plaintes, les procédures de rappel formalisées en cas de besoin, etc. • Plans d'amélioration du CDP et d'EcoVadis
Ajustements de la stratégie ou du modèle économique de Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> • Notre solide pipeline de R&I et nos plateformes de croissance favorisent le codéveloppement de solutions permettant d'assurer la durabilité pour nos clients • La part de notre chiffre d'affaires permettant l'économie circulaire pour nos clients comprend des produits conçus pour augmenter la longévité de leurs produits, des produits utilisant des matières premières biosourcées, des matières premières recyclées et des matières premières à base de CO₂ capturé ou utilisant des énergies renouvelables, et en permettant le recyclage et la réutilisation des produits ou la recyclabilité par la conception • Notre outil SPM a été développé pour alerter nos entreprises sur les signaux du marché en matière de durabilité afin d'anticiper leur impact et de développer les bonnes réponses pour nos clients en temps opportun ; les fusions et acquisitions, la recherche et l'innovation, les dépenses d'investissement (CapEx) et les investissements utilisent la méthodologie SPM pour guider les décisions des entreprises en ce qui concerne l'incidence environnementale et sociale de notre portefeuille et de nos activités

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

PRINCIPALES PARTIES INTÉRESSÉES >	FOURNISSEURS
Description de la relation	<ul style="list-style-type: none"> Le niveau d'engagement et les canaux d'achat sélectionnés dépendent de la segmentation des fournisseurs en fournisseurs critiques, réguliers et finaux
Attentes des parties intéressées	<ul style="list-style-type: none"> Partenariats commerciaux et relations équitables et éthiques
L'engagement et son objectif	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des comptes fournisseurs pour discuter des opportunités commerciales durables et de l'alignement à long terme Initiatives de collaboration pour faire progresser les thèmes liés à la durabilité Programme Speak-Up en cas de violation constatée ou suspectée Enquêtes en ligne sur notre incidence tout au long de la chaîne de valeur dans le cadre de l'évaluation de la double importance en 2024
Prise en compte du résultat par Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> Politique d'approvisionnement durable Climate Pledge (Engagement sur le climat) Empreinte carbone des produits (PCF) Outil de suivi des factures des fournisseurs et facturation électronique avec Ariba pour faciliter le processus de facturation et de paiement.
Ajustements de la stratégie ou du modèle économique de Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> Achat de matières premières sous la responsabilité des Achats du Groupe. Création de marchés publics régionaux pour répondre aux besoins des sites locaux.
PRINCIPALES PARTIES INTERESSÉES >	INVESTISSEURS - ACTIONNAIRES
Description de la relation	<ul style="list-style-type: none"> Principaux actionnaires Investisseurs institutionnels Investisseurs particuliers
Attentes des parties intéressées	<ul style="list-style-type: none"> Retour sur investissement Transparence et visibilité de la stratégie, des risques et des opportunités Transparence et progrès sur la performance de Syensqo One Planet Gouvernance d'entreprise solide
L'engagement et son objectif	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres individuelles avec des investisseurs Tournées de présentation et conférences Engagement direct des hauts dirigeants auprès des actionnaires Répondre aux agences de vote et de notation ESG, de crédit, et de vote par procuration Réponses aux questions des investisseurs sur les performances et les approches de Syensqo en matière de durabilité
Prise en compte du résultat par Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> Plans d'amélioration de la notation ESG
Ajustements de la stratégie ou du modèle économique de Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> La scission partielle de Solvay permet à Syensqo de se concentrer sur la croissance, l'innovation et la durabilité, par exemple nos plateformes de croissance, notre programme One Planet et nos investissements dans l'innovation durable L'outil SPM a été développé pour alerter nos activités sur les signaux du marché en matière de durabilité afin d'anticiper leur impact de marché sur notre portefeuille

PRINCIPALES PARTIES INTÉRESSÉES >	COLLABORATEURS, AUTRES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEURS AU SEIN DE NOS CHAÎNES DE VALEUR
Description de la relation	<ul style="list-style-type: none"> Propre personnel par le biais d'interactions directes, de représentants des employés et d'IndustriAll Travailleurs de la chaîne de valeur par le biais d'un processus de diligence raisonnable, d'initiatives de durabilité et d'IndustriAll
Attentes des parties intéressées	<ul style="list-style-type: none"> Une entreprise responsable et équitable en ce qui concerne les conditions de travail, la santé et la sécurité, et les Droits de l'Homme Formation et égalité des chances en matière de carrière
L'engagement et son objectif	<ul style="list-style-type: none"> Communication régulière entre la CEO et les collaborateurs (webinaires numériques et canal de messagerie « ask Ilham ») et visites régulières sur sites de la direction générale Dialogue régulier entre les managers et les collaborateurs grâce à des réunions d'information, à des contrôles trimestriels menés par la direction et à un examen annuel des performances Communication numérique avec les collaborateurs grâce à la lettre d'information hebdomadaire de l'entreprise ou aux canaux de communication des sites locaux Dialogue social avec les instances représentatives du personnel au niveau du site, du pays, européen et du Groupe. Forum mondial Syensqo Dialogue avec les employés dans le cadre de sessions ad hoc, par exemple Sessions d'engagement culturel et groupes de discussion sur l'inclusion Enquêtes auprès des collaborateurs (« Pulse ») 3 fois par an Groupes de ressources pour les collaborateurs (ERG) : un canal et une ressource permettant aux collaborateurs de faire part de leurs préoccupations et d'interagir avec la direction Enquête en ligne partagée avec le Comité d'Entreprise Européen (CEE) sur l'incidence de Syensqo tout au long de la chaîne de valeur dans le cadre de l'évaluation de la double importance en 2024. Le programme de diligence raisonnable en amont, qui intègre notre engagement « Together for Sustainability » (Tfs) (c.-à-d. Questionnaires EcoVadis et audits de sites)
Prise en compte du résultat par Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> Salaire décent pour 100 % des effectifs d'ici 2026 100 % des collaborateurs de Syensqo sont couverts par une convention collective, à savoir Syensqo Cares Programme Syensqo Fair & Inclusive Culture Fonds de solidarité pour renforcer la solidarité entre les collaborateurs Plan d'action des dirigeants basé sur les enquêtes Pulse afin d'identifier les domaines à améliorer en matière de bien-être des collaborateurs Programme d'assistance aux salariés qui offre aux collaborateurs et à leurs proches un soutien en matière de santé mentale et d'autres services Des formations et des opportunités de carrière sont proposées, par exemple avec la plateforme numérique « YouGrow », les programmes « Future Functional Leaders » et « Future Topical Leaders ». Les performances sont évaluées dans le cadre d'exams annuels et reconnues par, par exemple Systèmes d'incitation de Syensqo, Prix de la CEO (CEO Award) Initiative « Guar durable » (Sustainable Guar Initiative)
Ajustements de la stratégie ou du modèle économique de Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> La plateforme de croissance des talents a été développée pour mieux soutenir le développement de la carrière de nos collaborateurs, augmenter la rétention et accroître les compétences des effectifs de Syensqo.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

PRINCIPALES PARTIES INTÉRESSÉES >	COMMUNAUTÉS LOCALES
Description de la relation	<ul style="list-style-type: none"> Résidents locaux (autour des sites) Parties intéressées locales et organismes de réglementation
Attentes des parties intéressées	<ul style="list-style-type: none"> Un partenaire responsable avec des opérations sûres et conformes Participer au développement local
L'engagement et son objectif	<ul style="list-style-type: none"> Dialogues directs ponctuels avec les autorités locales, les organismes de réglementation et les institutions sociétales Réunions publiques ad hoc, visites de sites et consultations Enquêtes auprès des communautés locales autour d'une sélection de sites de Syensqo sur l'incidence de Syensqo tout au long de la chaîne de valeur dans le cadre de l'évaluation de la double importance en 2024.
Prise en compte du résultat par Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de fabrication de près de 100 % de nos polymères fluorés sans utilisation de tensioactifs fluorés à Spinetta Marengo, en Italie, d'ici 2026. Le Fonds Syensqo pour soutenir le développement communautaire Initiatives spécifiques au site en collaboration avec les communautés locales
Ajustements de la stratégie ou du modèle économique de Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> Avec Star Factory, nous sommes en mesure de nous engager dans des projets communautaires locaux. Formaliser et consolider un processus d'engagement normalisé au niveau des sites d'ici 2025
PRINCIPALES PARTIES INTÉRESSÉES >	PARTIES INTERESSÉES SOCIÉTALES
Description de la relation	<ul style="list-style-type: none"> ONG Universités et établissements d'enseignement Gouvernement et institutions publiques Associations professionnelles
Attentes des parties intéressées	<ul style="list-style-type: none"> Emplois Innovation Investissements et impôts Partenaire responsable et respectueux des règles
L'engagement et son objectif	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue régulier et constructif avec le gouvernement, les autorités publiques et les décideurs politiques Prises de position et réponses aux consultations publiques Veille réglementaire Membres actifs d'associations professionnelles mondiales et régionales, par exemple CEFIC, ICCA, etc. Partenariat avec les ONG Participation active à des réseaux de durabilité, par exemple WBCSD, Pacte mondial des Nations unies, Fondation Ellen McArthur, etc. pour accélérer l'adoption de l'ESG Initiatives spécifiques de collaboration croisée sur des thèmes liés à la durabilité Le programme de diligence raisonnable en amont, qui intègre notre engagement « Together for Sustainability » (Tfs) (c.-à-d. Questionnaires EcoVadis et audits de sites) Enquêtes en ligne sur l'incidence de Syensqo tout au long de la chaîne de valeur dans le cadre de l'évaluation de la double importance en 2024. Un dialogue numérique avec les parties intéressées organisé par Syensqo's avec le soutien de CSR Europe pour explorer davantage le DMA de Syensqo's.
Prise en compte du résultat par Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de fabrication de près de 100 % de nos polymères fluorés sans utilisation de tensioactifs fluorés à Spinetta Marengo, en Italie, d'ici 2026. Partenariat Climate Impulse Initiative « Guar durable » (Sustainable Guar Initiative) Cadres de collaboration pour accélérer l'adoption de l'ESG : Protocole de circularité globale, évaluation de la durabilité du portefeuille (PSA), etc. Projet des leaders miniers chiliens
Ajustements de la stratégie ou du modèle économique de Syensqo	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de One Planet de Syensqo

5.1.4 Double importance

5.1.4.1 Processus d'évaluation de la double importance

Syensqo établit des rapports sur des sujets importants liés à la durabilité et adopte des priorités en matière de durabilité sur la base d'une évaluation de la double importance (Double Materiality Assessment, DMA). Cet exercice permet d'identifier les aspects ESG à travers les horizons temporels à court (*c'est-à-dire l'exercice financier*), moyen (*c'est-à-dire > 1 an et ≤ 5 ans*) et à long terme (*c'est-à-dire > 5 ans*) qui pourraient avoir des effets financiers importants sur Syensqo, ou pour lesquels Syensqo a une incidence positive, négative, potentielle ou réelle importante sur la société et l'environnement.

C'est la première année que notre évaluation de la double importance est conforme à la CSRD, aux ESRS et aux orientations pertinentes du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (European Financial Reporting Advisory Group, EFRAG).

Processus d'évaluation de la double importance

1. Périmètre de l'évaluation de la double importance

- **Activités propres** : Nous avons inclus les installations de production mondiales, les centres de recherche et d'innovation, ainsi que les fonctions de soutien dans les bureaux locaux et les sièges sociaux.
- **Chaînes de valeur** : Nous avons pris en compte nos chaînes de valeur en amont et en aval pour identifier les IRO, et nous avons développé une approche complète et structurée pour passer au crible toutes les chaînes de valeur sur les sujets ESG du point de vue de l'incidence.

2. Identification des incidences, des risques et des opportunités

- **Incidences** : Pour l'identification de nos incidences et de nos dépendances, nous avons étudié tous les sous-sous-thèmes des ESRS sur la base des preuves externes disponibles sous la forme de cadres gouvernementaux, de réglementations à venir, d'outils externes comme ENCORE, et de publications fiables d'institutions (européennes), de gouvernements, d'associations commerciales ou sectorielles, d'organisations internationales, de la société civile et de cabinets de conseil pour comprendre les points de vue indirects d'experts et de parties intéressées externes, y compris les communautés potentiellement touchées. Cette recherche documentaire nous a également permis de mieux comprendre où et comment certains travailleurs, communautés potentiellement touchées et consommateurs et/ou utilisateurs finaux pourraient être davantage exposés à des risques de préjudice, et quel type de relations commerciales pourrait être impliqué. Nous avons ensuite complété ces informations d'un point de vue interne en incorporant des données et des procédures internes consolidées, ainsi que des initiatives spécifiques de l'entreprise (par ex. enquêtes auprès des collaborateurs). Nous nous sommes également appuyés sur nos processus de diligence raisonnable en amont (notamment Ecovadis et

la gestion des risques tiers) pour surveiller et identifier les incidences négatives potentielles le long de nos chaînes de valeur et/ou liés à certains types de relations commerciales. Pour compléter cette recherche documentaire, nous avons organisé des ateliers internes avec les parties intéressées afin de recueillir les avis d'experts spécialisés dans les Fonctions Corporate et les GBU concernées.

– **Opportunités** : Dans le cadre de l'exercice de la double importance, nous nous sommes appuyés sur les ateliers internes avec les parties intéressées et sur les résultats supplémentaires des Fonctions Corporate, des GBU et des plateformes de croissance pour identifier les opportunités découlant des incidences et des dépendances identifiées. Nous nous sommes également fortement appuyés sur notre outil SPM et avons pris en compte notre analyse des scénarios climatiques. Ce cadre SPM, conçu pour analyser les incidences environnementales et sociales des applications de produits et intégrer les premiers signaux du marché et de la réglementation, est pleinement intégré dans notre processus de gestion global afin d'identifier les possibilités de durabilité pour l'entreprise. Ainsi, les évaluations SPM sont effectuées non seulement sur notre portefeuille existant, mais aussi sur notre pipeline de R&I, sur les activités de fusion et d'acquisition potentielles, etc. Dans la mesure où les méga-tendances mondiales et les changements technologiques nous offrent des opportunités significatives, nous avons aligné nos activités, nos projets d'innovation et notre portefeuille de produits pour répondre à ces forces.

– **Risques** : Cette partie de l'évaluation de l'importance du point de vue financier est pleinement intégrée dans le processus de gestion des risques de l'entreprise (Enterprise Risk Management, ERM) (voir le chapitre Gestion des risques de l'entreprise - chapitre 4. Le point de départ est le registre central des risques, géré par le service de Gestion des risques de l'entreprise (Corporate Risk Management). À l'instar de ce qui a été fait pour les incidences et les opportunités, une approche ascendante a été utilisée lorsque la Gestion des risques de l'entreprise a organisé des ateliers d'identification et d'évaluation des risques avec des représentants de chaque GBU, des activités de support commercial et des Fonctions Corporate. En partageant un vaste univers de risques, qui comprenait notamment des informations sur tous les sous-sous-thèmes de l'ESRS, l'équipe a veillé à ce que les parties intéressées internes prennent en compte les risques découlant des incidences et des dépendances au cours des discussions.

Afin d'intégrer des perspectives externes directes sur les IRO de Syensqo, en plus de notre approche indirecte des parties intéressées nous avons consulté divers groupes de parties intéressées externes par le biais d'enquêtes en ligne et d'un dialogue sur la durabilité. Les enquêtes ont également été complétées par un échantillon représentatif des communautés touchées autour de nos sites. Ce processus est en cours et constituera donc la base des futures évaluations de l'importance.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

3. Évaluation et hiérarchisation

– Évaluation de l'importance de l'incidence

• Activités propres : Nous avons évalué les informations recueillies au paragraphe 2. *Identification des incidences, des risques et des opportunités*, et engagement de nos experts spécialisés internes pour effectuer l'évaluation et la hiérarchisation des incidences identifiées. Pour les sous-sous-thèmes environnementaux, nous avons supposé que l'incidence importante provenait principalement de nos sites de production, plutôt que de l'administration et de la R&D.

• Chaînes de valeur : Nous nous sommes appuyés sur un processus étape par étape basé sur des « preuves externes » pour évaluer objectivement et hiérarchiser l'incidence potentielle de Syensqo sur nos chaînes de valeur. Cette approche ne nous permettant que d'évaluer les incidences potentielles, nous nous engageons à faire preuve d'une plus grande diligence pour identifier les incidences réelles.

• Méthodologie de notation : Conformément aux ESRS et aux documents d'orientation de l'EFRAG, Syensqo a évalué les incidences sur la base de l'ampleur et de l'étendue relatives (*score à 5 niveaux, pondéré à 50/50*), du caractère irrémédiable de l'incidence (*multiplicateur avec effet amplificateur pour les incidences négatives uniquement*) et de la probabilité de l'incidence (*multiplicateur avec effet atténuateur pour les incidences potentielles uniquement*).

- Les incidences positives réelles sont notés en fonction de leur ampleur et de leur étendue.
- Les incidences positives potentielles sont évalués en fonction de leur probabilité, de leur ampleur et de leur étendue.
- Les incidences négatives réelles sont évalués en fonction de leur gravité, une combinaison de l'ampleur, de l'étendue et du caractère irrémédiable.
- Les incidences négatives potentielles sont notés en fonction de leur probabilité et de leur gravité, une combinaison de l'ampleur, de l'étendue et du caractère irrémédiable.

– Évaluation de l'importance du point de vue financier des risques

• Approche : L'équipe de Syensqo chargée de la gestion des risques d'entreprise a utilisé les mêmes ateliers et sessions que ceux décrits au paragraphe 2. *Identification des incidences, des risques et des opportunités*, afin d'évaluer et de hiérarchiser les risques existants et les risques nouvellement identifiés. La méthode de notation des risques décrite ci-dessous a été utilisée pour classer tous les risques par ordre de priorité. Les risques ESG sont

pleinement intégrés dans les pratiques de gestion des risques de Syensqo, de sorte qu'il n'y a pas de différenciation dans la méthodologie d'évaluation des risques entre les risques ESG et les risques non ESG. Pour répondre aux exigences de la CSRD, les risques ESG sont évalués sur la base du risque brut, c'est-à-dire avant les mesures de contrôle des risques conformément à la norme ESRS 1.

• Méthodologie d'évaluation : Syensqo a attribué des scores de risque sur la base d'une évaluation qualitative et/ou quantitative de l'ampleur financière potentielle (note à 5 niveaux) et de la probabilité (multiplicateur à 5 niveaux avec effet d'atténuation). L'évaluation quantitative de l'ampleur potentielle a été basée sur le résultat avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA). L'évaluation qualitative était basée sur les implications stratégiques et/ou de réputation, sur la perception des parties intéressées et sur la conformité légale et réglementaire. Les résultats de cette évaluation ont été utilisés pour classer les thèmes par ordre de priorité et déterminer les questions de durabilité qui sont importantes aux fins de l'établissement des rapports.

– Évaluation de l'importance du point de vue financier des opportunités

• Sources de données : Les équipes chargées de la stratégie et de la durabilité se sont appuyées sur les données financières disponibles (projections) pour évaluer les opportunités. Données similaires, par exemple Les données et les projections du SPM sur les mégatendances mondiales et les changements technologiques sont utilisées pour guider la stratégie de Syensqo et sont, le cas échéant, intégrées dans nos processus de gestion.

• Méthodologie de notation : Nous avons utilisé la même méthode de notation que pour les risques, mais nous nous sommes appuyés uniquement sur l'approche quantitative pour l'ampleur, et nous avons étendu cette approche en incluant des indicateurs financiers supplémentaires tels que le chiffre d'affaires net et les dépenses d'investissement (CapEx).

Syensqo a fixé le seuil d'importance pour l'ensemble de ses IRO à un score final de ≤ 2,5 sur 5. Cela signifie que les IRO notés 2,5 ou plus, ainsi que le thème des ESRS qui leur est associé, sont considérés comme importants.

4. Regroupement

Nous avons consolidé certains sous-sous-thèmes des ESRS, présentés dans la section 5.1.3.2 *Résultat de haut niveau de l'évaluation de la double importance*, et combiné certains IRO importants pour rationaliser le résultat de notre DMA. Ceci a également été documenté dans notre base de données centrale DMA.

5. Validation et contrôle interne

Un comité directeur de la CSRD dédié, comprenant notre Chief Financial Officer (CFO) (Directeur financier), notre Group General Counsel (GC) (Directeur juridique du Groupe) et notre Chief Sustainability Officer (responsable de la durabilité), a été responsable de la validation intermédiaire, tandis que l'ELT et le conseil d'administration de Syensqo ont donné la validation finale sur le processus de la double importance et les résultats. L'ELT a également examiné et validé toutes les IRO consolidées.

Notre contrôle interne consiste en une séparation des tâches entre le responsable de la DMA (c'est-à-dire la collecte des données), les responsables thématiques (Topic Leaders) (c'est-à-dire, la prise de décision) et le comité directeur de la CSRD (c'est-à-dire, la supervision et l'approbation régulières). Toutes les informations relatives au processus de DMA sont consolidées dans notre base de données centrale de DMA et dans le registre des risques de l'entreprise. Cela nous permet de conserver une piste d'audit claire et accessible de l'ensemble des intrants, décisions et résultats, de rendre des comptes et de permettre une évaluation rétrospective. Le processus de DMA de Syensqo est aligné sur les ESRS et sur toutes les orientations pertinentes de l'EFRAG, et a été examiné par un auditeur externe indépendant.

6. Suivi et examen de la DMA

Nous surveillons les risques par le biais de notre registre des risques, qui est constamment développé et mis à jour. Nous contrôlons en permanence nos opportunités par le biais de notre cadre SPM et de processus de gestion connexes. Une partie désignée de notre équipe chargée du développement durable est également responsable de la collaboration permanente avec les GBU, la R&I et notre équipe stratégique afin d'assurer une croissance durable et de saisir les opportunités qui en découlent. Notre équipe chargée du développement durable surveille de près nos incidences importantes, en étroite collaboration avec d'autres départements de Syensqo.

Tous les trois ans, nous procéderons à une DMA complète et approfondie de la gestion des données, avec un examen de haut niveau de la DMA précédente sur une base annuelle, et nous nous alignerons l'évolution des réglementations.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

5.1.4.2 Résultat de haut niveau de l'évaluation de la double importance

Le tableau ci-dessous présente les résultats consolidés de la DMA, sur la base des IRO importants dans nos activités propres et dans la chaîne de valeur.

RÉSULTAT D'ÉVALUATION DE LA DOUBLE IMPORTANCE

	Champ d'application	Importance financière	Importance de l'incidence
	AP CV	Opp. Risque	Pos. Nég.
ENVIRONNEMENT			
CHANGEMENT CLIMATIQUE	✗ ✗	▲ ▽	▲ ▼
ÉMISSIONS, EFFLUENTS ET ASSAINISSEMENT	✗	▽	▽
EAU	✗		▽
BIODIVERSITÉ	✗ ✗		▽
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	✗ ✗	▲ ▽	▲
DÉCHETS	✗		▽
CONCEPTION DE PRODUIT ET SÉCURITÉ DES PROCESSUS DANS LA CV	✗	▽	▲ ▼
GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS, Y COMPRIS SÉCURITÉ DES PRODUITS	✗ ✗	▲ ▽	▲ ▼
SOCIAL			
SANTÉ ET SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS	✗	▽	▲ ▼
UNE CULTURE ÉQUITABLE ET INCLUSIVE	✗		▲
PRATIQUES DE TRAVAIL ET GESTION DES TALENTS	✗	▽	▲
DROITS DE L'HOMME DES TRAVAILLEURS	✗	▽	▽
GESTION RESPONSABLE DES SITES ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE	✗	▽	▲ ▼
QUALITÉ DE VIE DES COMMUNAUTÉS	✗	▲ ▽	▲ ▼
GOUVERNANCE			
ÉTHIQUE DES AFFAIRES	✗ ✗	▽	▲ ▼
GESTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT			▽

Champ d'application : ✗ Activités propres /
 ✗ Chaîne de valeur
 Importance financière : ▲ Opportunité / ▽ Risque
 Importance de l'incidence : ▲ Positif / ▼ Négatif

La correspondance entre chaque sous-sous-thème des ESRS et notre dénomination Syensqo se trouve à l'Annexe I - Résultats détaillés de la DMA et tableau de regroupement. Ce tableau comprend également des évaluations de matérialité supplémentaires réalisées par Syensqo sur des points de données spécifiques liés aux indicateurs.

Les détails concernant nos IRO sont regroupés au début de chaque chapitre pertinent dans le chapitre sur la déclaration relative à la durabilité.

La liste des obligations d'information auxquelles Syensqo se conforme, suite au résultat de l'évaluation des risques de marché, se trouve au point 5.1.2.2 Informations relatives à des circonstances spécifiques - Incorporation par référence.

Les points de données nécessaires provenant d'autres législations de l'UE sont énumérés à l'annexe II - Points de données provenant d'autres législations de l'UE. Annexe II - Points de données dérivés d'autres législations de l'UE.

5.1.4.3 Analyse de la résilience de Syensqo sur des sujets importants

Afin d'évaluer notre capacité à faire face aux incidences et risques importants, réels et potentiels, et à tirer parti des opportunités à court, moyen et long terme, nous avons procédé à une évaluation qualitative interne de la résilience en 2024, sur la base des données disponibles et de la contribution de certains départements clés.

Nous nous adaptons aux nouvelles technologies, à l'évolution des modèles d'entreprise et aux demandes des consommateurs en nous concentrant stratégiquement sur des opportunités de croissance diversifiées et durables à moyen et à long terme, tout en gérant nos incidences importantes réelles et potentielles. Nous répondons simultanément aux attentes des parties intéressées à court et à moyen terme en optimisant notre portefeuille de produits diversifié et en prenant des décisions éclairées en matière d'allocation des ressources et des capitaux. Des cadres bien définis, composés d'objectifs, de politiques, de contrôles et d'actions, nous permettent de gérer les potentiellement négatives conséquences tout en restant suffisamment agiles pour répondre à des situations inattendues.

L'analyse de la résilience de Syensqo évolue continuellement en fonction du monde en perpétuel changement, des avancées technologiques et des leçons tirées de l'expérience, ce qui garantit une amélioration et une adaptabilité permanentes.

5.1.5 Déclaration sur la diligence raisonnable en matière de durabilité

Éléments essentiels de la diligence raisonnable	Section des déclarations sur la durabilité	Page
(a) Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	1.2.3 Notre système de croissance Notre modèle d'activité (infographie) 3.3.1 Conseil d'Administration 3.3.2 Comités du Conseil d'Administration 3.4 Executive Leadership Team 4.1 La gestion des risques d'entreprise en action 5.1.1 Gouvernance opérationnelle en matière de durabilité 5.1.4.1 Le processus d'évaluation de la double importance	
(b) Collaborer avec les parties intéressées concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	5.1.1 Gouvernance opérationnelle en matière de durabilité 5.1.3 Engagement des parties intéressées 5.1.4.1 Le processus d'évaluation de la double importance 5.3.1.3 Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur et leurs communautés 5.3.2.2 Processus d'engagement en matière de santé et de sécurité sur nos sites 5.3.2.3.2 Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur et les utilisateurs finaux 5.3.2.4 Santé et sécurité des communautés 5.3.3.3 Processus d'engagement avec les effectifs de l'entreprise et nos communautés touchées	
(c) Identifier et évaluer les incidences négatives	5.1.4.1 Le processus d'évaluation de la double importance 5.2.2.1.2 Nos politiques et notre approche de la gestion 5.3.1.4 Canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur et aux communautés de faire part de leurs préoccupations 5.3.2.2.3 Procédures pour remédier aux impacts et canaux permettant de soulever des préoccupations liées à la santé et à la sécurité sur nos sites 5.3.2.3.3 Canaux de signalement des préoccupations des travailleurs de la chaîne de valeur et des utilisateurs finaux 5.3.2.4 Santé et sécurité des communautés 5.3.3.4 Canaux pour faire part des préoccupations 5.4.1.21 Politiques d'éthique des affaires, culture d'entreprise et mécanismes de réclamation	
(d) Actions destinées à remédier à ces incidences négatives	5.2.1.1.5 Action face au changement climatique 5.2.1.2.4 Action en matière de gestion de l'eau 5.2.1.4.2. Émissions, effluents et assainissement 5.2.1.4.3. Gestion responsable des produits 5.2.2.1.4 Actions relatives à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur 5.2.2.2.4. Actions dans le domaine de l'économie circulaire 5.3.1.2.4 Déclaration sur l'approvisionnement durable 5.3.1.2.5 Politique en matière de minerais provenant de zones de conflit 5.3.1.6 Actions en matière d'incidences sur les Droits de l'Homme 5.3.2.2.5 Actions en matière de santé et de sécurité sur nos sites 5.3.2.4 Santé et sécurité des communautés 5.3.2.3.5 Actions en matière de santé et de sécurité pour les travailleurs et les utilisateurs finaux de nos chaînes de valeur 5.3.3.6 Actions pour les conditions de travail de nos collaborateurs	
(e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	5.2.1.1.4 Cibles liées au climat 5.2.1.1.6 Métriques liées au climat 5.2.1.2.3 Cibles liées à l'eau 5.2.1.2.5. Métriques de la consommation et du prélèvement d'eau 5.2.1.3.5 Ressources sortantes - métriques liés aux déchets 5.2.1.4.2. Émissions, effluents et assainissement 5.2.1.4.3. Gestion responsable des produits 5.2.2.1.4 Actions relatives à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur 5.2.2.2.3. Cibles liées à l'économie circulaire 5.2.2.2.5 Métriques - Ressources entrantes et sortantes 5.3.1.7 Métriques liées aux Droits de l'Homme 5.3.2.2.4. Cibles liées à la santé et à la sécurité sur nos sites 5.3.2.2.6 Métriques liés à la santé et à la sécurité sur nos sites 5.3.3.5. Cibles pour les effectifs de l'entreprise et les communautés touchées 5.3.3.7 Métriques liés aux effectifs de l'entreprise	

5.2 Environnement

5.2.1 Limiter incidence environnementale de nos activités

5.2.1.1 Changement climatique

5.2.1.1.1 Incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique

Le processus, les méthodologies, les hypothèses et les outils utilisés pour identifier et évaluer les IRO liés au climat sont décrits à la section 5.1.4.1. *Processus d'évaluation de la double importance*. Nous avons utilisé nos données actuelles sur les émissions de GES (section 5.2.1.1.6 *Indicateurs liés au climat*) et notre plan de transition (section 5.2.1.1.2 *Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique*) pour identifier nos sources d'émissions de GES et évaluer nos incidences actuelles et potentielles sur le changement climatique.

En 2023, nous avons réalisé une analyse de scénarios climatiques afin de mieux comprendre et évaluer les risques et opportunités liés au climat, tant pour les risques et opportunités de transition que pour les risques physiques. L'objectif était d'obtenir une carte thermique des risques et des opportunités climatiques avec un impact financier sur la base des derniers scénarios d'émissions de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et des scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les résultats et les idées ont été intégrés dans les pratiques et la stratégie de gestion des risques de Syensqo.

Évaluation des risques et des opportunités liés à la transition

Nous nous sommes concentrés sur les trois GBU les plus exposées - Specialty Polymers, Composite Materials et Novecare - sur la base des émissions totales (Périmètres 1, 2 et 3) et de leur exposition à des marchés sensibles au climat tels que l'automobile, l'aérospatiale, les biens de consommation et l'agriculture. Nous avons examiné deux scénarios de l'AIE : le scénario « zéro émission nette » à 1,5°C et le scénario des politiques déclarées à 3°C, choisis pour leur combinaison d'hypothèses quantitatives et qualitatives. Notre analyse a porté sur les horizons temporels à moyen et long terme, 2030 et 2050, en utilisant un outil d'analyse de scénarios climatiques d'un grand cabinet de conseil afin de fournir des informations externes et de remettre en question nos hypothèses. Elle comprenait des hypothèses quantitatives sur les prix, les coûts,

les variations de volume et le potentiel d'adaptation, avec des trajectoires de prix jusqu'en 2050 pour différentes sources d'énergie. L'analyse, basée sur les services de conseil et l'expertise de Syensqo, a pris en compte la dynamique du marché sur les marchés clés et les caractéristiques des sites. Nous avons évalué l'impact financier sur chaque GBU en examinant les achats, les opérations et l'impact sur les clients. L'analyse a porté sur tous les pays accueillant de sites Syensqo, sur les 25 premiers pays d'approvisionnement et sur les 25 premiers marchés par chiffre d'affaires.

Pour identifier les risques et les opportunités liés à la transition climatique, nous avons également utilisé notre outil SPM, en classant les produits dans les catégories « solutions climatiques » ou « défis climatiques ». Pour les opportunités identifiées à l'aide de notre outil SPM, nous nous appuyons sur notre cadre SPM pour élaborer une stratégie de réponse (pour plus de détails sur ce cadre, voir la section 5.2.2.1.2. *Notre politique et notre approche de la gestion*).

Tous les risques et opportunités identifiés ont été évalués à l'aide de critères d'importance du point de vue financier basés sur l'ampleur et la probabilité.

Évaluation des risques physiques

Nous nous sommes concentrés sur six sites Syensqo présentant la marge de contribution la plus élevée : Augusta (CA), Marietta (OH) et Greenville (SC) aux États-Unis, Tavaux en France, Spinetta Marengo en Italie et Changshu en Chine. Nous avons analysé deux scénarios climatiques : réchauffement climatique de 4°C (IPCC RCP 8.5 et SSP-5.85) et réchauffement climatique de 3°C (IPCC RCP 4.5 et SSP-2.45), sur trois horizons temporels : 2030, 2050 et 2100. À l'aide d'un outil d'analyse de scénarios climatiques mis au point par un cabinet de conseil de premier plan, nous avons évalué les risques aigus tels que les vagues de chaleur et les inondations, et les risques chroniques tels que l'élévation du niveau de la mer et le stress hydrique. Les hypothèses quantitatives sur la fréquence et la vulnérabilité des aléas climatiques ont été tirées du modèle du service de conseil, basé sur Jupiter ClimateScore™ Global et UCL EM-DAT, les impacts financiers étant calculés à partir des dommages aux actifs et des interruptions d'activité sur 20 ans.

Pour 2024, les risques physiques ont été gérés avec l'aide de l'assureur de biens de Syensqo, FM, et des réassureurs, à l'aide d'une modélisation propriétaire des inondations. Les sites dont la valeur assurée est supérieure à 50 millions d'euros ont été évalués par les ingénieurs de FM et ont fait l'objet d'une analyse comparative de leur résilience.

Comme indiqué dans les principes de consolidation des états financiers (*section sur le changement climatique*) et dans la note F19, les risques et opportunités liés au changement climatique de Syensqo n'ont pas été considérés comme ayant un impact significatif sur les états financiers pour les périodes présentées. En outre, Syensqo conclut que le risque de changement climatique n'a pas d'impact sur l'évaluation de la continuité d'exploitation du Groupe pour décembre 2024.

GLOSSAIRE POUR LE TABLEAU CI-DESSOUS

Pour les incidences, risques et opportunités	Pour les incidences uniquement	Pour les incidences sociales liés à SI uniquement
<ul style="list-style-type: none"> • AP = Activités propres • CV = Chaîne de valeur 	Colonne « Horizon temporel » <ul style="list-style-type: none"> • CT = Court terme • MT = Moyen terme • LT = Long terme 	Colonne « Catégorie des effectifs de l'entreprise » <ul style="list-style-type: none"> • OE = Salariés de l'entreprise (Own Employees) • BOE = Au-delà des salariés de l'entreprise, y compris les travailleurs indépendants et les travailleurs mis à disposition par des entreprises tierces exerçant principalement des activités de travail
<p>Si cela n'est pas indiqué comme « Spécifique à l'entité », il est couvert par un sous-thème (sous-sous-thème) des ESRS</p>		
Colonne « Effets actuels et escomptés » <ul style="list-style-type: none"> • Élevé = Effet important • Moyen = Effet significatif • Faible = Effet modeste 		

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Incidences, risques et opportunités importants

Type d'IRO	Activités propres (AP) ou Chaîne de valeur (CV)	Horizon temporel	Nom de l'IRO	Description	Effets actuels et escomptés
------------	---	------------------	--------------	-------------	-----------------------------

CHANGEMENT CLIMATIQUE

ESRS E1 Changement climatique - Atténuation du changement climatique et énergie

▼ Incidence négative réelle	✖ AP ✖ CV	LT	Émissions de GES provenant de nos activités et de notre chaîne de valeur (Périmètres 1, 2 et 3)	Les émissions de GES du Périmètre 1 de Syensqo provenant de nos activités industrielles, les émissions de GES du Périmètre 2, provenant de l'achat d'électricité et de vapeur auprès de fournisseurs d'énergie, et les émissions de GES du Périmètre 3 survenant dans la chaîne de valeur en raison de nos activités sur les sites des fournisseurs ou plus tôt dans la chaîne d'approvisionnement pour l'extraction et la production des matériaux achetés, ainsi que sur les sites des clients, lorsque les consommateurs utilisent notre produit, ou à la fin de la vie d'un produit, ont été considérées comme contribuant au changement climatique entraînant des températures mondiales plus élevées, une disponibilité réduite de l'eau douce, des sécheresses plus fréquentes, des incendies de forêt et des inondations, une réduction de la biodiversité, de la santé humaine, etc.	Élevés
▲ Opportunité	✖ AP	-	Vers la neutralité carbone pour les Périmètres 1 et 2 d'ici à 2040	L'utilisation de sources d'énergie et d'électricité à faibles émissions et les efforts d'optimisation des procédés permettront de réduire les coûts (d'exploitation) et la consommation d'énergie. Syensqo a mis en place un plan d'action pour la transition climatique afin de saisir cette opportunité importante.	Faibles
▼ Risque	✖ AP ✖ CV	-	Politique de transition et risque juridique	Risque qu'une incapacité ou un retard dans la réalisation des objectifs de transition climatique de Syensqo Périmètres 1, 2 et 3 conduise à des coûts de tarification du carbone plus élevés pour les activités propres ou à une augmentation des coûts des matières premières, en particulier dans l'Union européenne (EUETS).	Faibles
▲ Opportunité	✖ CV	-	Produits contribuant à la décarbonation	Grâce à la SPM, nous avons identifié des opportunités de croissance pour nos solutions durables qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en aval en permettant l'allègement, en améliorant l'efficacité énergétique et en soutenant le stockage d'énergies renouvelables.	Élevés
▲ Opportunité	✖ CV	-	Innovation contribuant à la décarbonation (opportunité de transition climatique)	L'innovation stratégique de Syensqo pour accélérer notre croissance est alimentée par des mégatendances clés qui contribuent à la décarbonation de notre planète. Nos solutions orientées vers le client permettent d'alléger davantage et donc de décarboner des industries critiques telles que l'aérospatiale, la mobilité et l'énergie, offrant ainsi d'importantes perspectives commerciales. Syensqo combine également des solutions et des compétences innovantes en matière de matériaux et de produits chimiques afin d'accélérer l'économie verte de l'hydrogène. Enfin, Syensqo propose également une gamme unique de matériaux innovants pour la prochaine génération de batteries destinées à l'électrification du secteur automobile.	Élevés

ESRS E1 - Atténuation du changement climatique

▼ Risque	✖ AP ✖ CV	- Risque lié à la transition du marché - Changement de comportement des consommateurs	Principal risque du groupe : Risque que des changements dans les préférences des clients, fondés sur des facteurs de durabilité tels que les émissions de gaz à effet de serre du berceau à la tombe (Cradle to Grave), puissent entraîner des pertes de ventes et de réputation.	Faibles
-------------	--------------	---	---	---------

ESRS E1 - Adaptation au changement climatique

▼ Risque	✖ AP	- Risques physiques	Principal risque du groupe : Les risques climatiques physiques aigus sur certains sites peuvent entraîner des dommages importants pour les personnes et nos usines, ainsi qu'un arrêt de la production à l'origine d'une interruption importante de l'activité.	Moyens
-------------	------	---------------------	---	--------

Champ d'application : ✖ Activités propres ✖ Chaîne de valeur

Importance financière : ▲ Opportunité ▼ Risque

Importance de l'incidence: ▲ Positif ▼ Négatif

Les politiques, les objectifs, les actions et les indicateurs décrits dans cette section contiennent des informations sur notre réponse à ces IRO importants. Le plan de transition climatique explique comment Syensqo réalisera l'opportunité importante correspondante, tandis que les sections 1.2. *Notre stratégie* et 1.3. *Comment nous créons de la valeur* fournissent des indications sur la manière dont Syensqo répond à d'autres opportunités importantes, en combinaison avec les informations de la section 5. section 5.2.2.1 *Conception des produits et sécurité des procédés dans la chaîne de valeur*. Les effets financiers actuels de ces opportunités importantes sont trop confidentiels pour être divulgués, et pour ces risques importants, il n'y a pas d'effets financiers actuels.

Analyse des scénarios climatiques - Analyse de la résilience

Analyse de la résilience basée sur l'analyse des scénarios climatiques

L'étendue, la méthodologie, le calendrier et les horizons temporels appliqués pour l'analyse de la résilience au changement climatique sont entièrement alignés sur notre analyse des scénarios climatiques, expliquée ci-dessus. Les deux fournissent des informations précieuses qui sont intégrées dans le Plan de transition climatique :

- Croissance solide dans les deux scénarios : la dynamique du marché entraîne une augmentation de plus de 70 % du chiffre d'affaires total des trois entreprises d'ici 2050 dans un monde à 1,5°C comme dans un monde à 3°C. L'une des hypothèses importantes qui limite la croissance du chiffre d'affaires est le plafond fixé pour le nombre total d'applications de batteries prévu dans le scénario à 1,5°C.

- La diversité du portefeuille assure un équilibre solide : dans un monde à 1,5°C, l'activité des polymères spéciaux (Specialty Polymers) présente les opportunités de croissance les plus importantes, la demande augmentant dans la plupart des segments de consommation, tandis que dans un monde à 3°C, l'activité des matériaux composites (Composite Materials) présente davantage d'opportunités, les vols court-courriers étant moins nombreux dans le scénario à 1,5°C. La croissance de Novecare est globalement indifférenciée : la demande par marché réagit différemment à chaque scénario, ce qui contribue à un résultat équilibré.

- La résistance aux augmentations de coûts est élevée dans les activités Specialty Polymers et Composite Materials. Une hypothèse importante concerne les capacités de répercussion des coûts. La partie de la chaîne d'approvisionnement de Novecare qui commence avec l'huile de palme et d'autres alternatives à l'huile végétale est plus intensive en GES et présente plus de risques dans le scénario à 1,5°C. L'engagement avec les fournisseurs afin de réduire les émissions du Périmètre 3 et de promouvoir les matières premières durables issues de la nature pour Novecare renforce la résistance aux coûts du CO₂ et la compétitivité intrinsèque à long terme.

L'analyse nécessitera de mettre à jour et de renforcer constamment la gestion des risques et des opportunités, l'élaboration de la stratégie et les décisions de gestion.

5.2.1.1.2 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

La stratégie de transition climatique de Syensqo combine la réduction des émissions de GES tout au long de la chaîne de valeur et l'atténuation des risques liés à la transition, ainsi que la génération d'incidences positifs en évitant les émissions de GES dans la Société et en créant de la valeur avec les clients.

Nos objectifs

Syensqo a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone dans ses activités (Périmètre 1 et Périmètre 2) d'ici 2040. Il s'agit de réduire les émissions de GES d'au moins 80 % par rapport au niveau de référence de 2021 et de compenser les émissions de GES résiduelles, difficiles à supprimer, par des crédits à haute intégrité, conformément aux recommandations du Groupe d'experts de haut niveau des Nations unies sur les engagements de zéro émission nette des entités non étatiques.

D'ici 2030, nos objectifs sont les suivants :

- Réduire les émissions de GES des Périmètres 1 et 2 de 42 % par rapport à 2021.
- Réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre des cinq principales catégories (« Focus Five ») d'émissions du Périmètre 3 par rapport à 2021. Ces catégories représentent 77 % de nos émissions totales du Périmètre 3. Les catégories « Focus 5 » comprennent (1) les biens et services achetés, (2) les activités liées aux combustibles et à l'énergie [en amont] ainsi que (3) la transformation, (4) l'utilisation et (5) le traitement en fin de vie des produits vendus [en aval].

D'ici 2035, notre objectif est de :

- Réduire les émissions de GES des Périmètres 1 et 2 de 60 % par rapport à 2021, ce qui est à mi-chemin entre notre objectif pour 2030 et le niveau de réduction minimum pour 2040.

Nos objectifs pour 2030 ont été validés par la Science Based Targets initiative (SBTi) et sont cohérents avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C, conformément à l'accord de Paris. Les objectifs de réduction des émissions couvrent toutes les émissions de GES des Périmètres 1, 2 et Focus 5 du Périmètre 3 dans les limites de l'inventaire des GES de l'entreprise et sont des objectifs bruts.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Nos actions

Pour nos activités - Périmètre 1 et Périmètre 2

Les feuilles de route de transition énergétique de Star Factory sont adaptées aux usines de Syensqo et couvrent 91 % de la consommation totale d'énergie en 2024. Les actions de décarbonation sont regroupées sous trois leviers principaux :

- Utilisation d'énergies renouvelables : par exemple, électricité renouvelable, production de bioénergie sur site à partir de biomasse durable et de biogaz, tout en maintenant la sécurité de l'approvisionnement et la compétitivité.
- Efficacité énergétique et électrification des technologies et des procédés : par exemple, récupération de la chaleur, pompes à chaleur, procédés et équipements innovants en matière d'économie d'énergie.
- Réduction des émissions liées aux procédés et amélioration du mix énergétique : par exemple, technologies et procédés propres réduisant les émissions à fort potentiel de réchauffement climatique (PRP), changement de combustible.

Depuis 2021, les actions de décarbonation ont permis une réduction structurelle annuelle de 464 kt CO₂ à la fin de 2024, soit 22 % de l'année de référence 2021. Cela comprend la réduction de 26 kt CO₂ réalisée en 2024 par les actions clés à Spinetta Marengo, en Italie, et à Saint-Fons, en France. Ces actions devraient permettre une réduction supplémentaire de 148 kt CO₂ par an, soit 7 % du niveau de référence de 2021, dans les années à venir.

Pour notre chaîne de valeur - Périmètre 3

Afin de réduire les 5 catégories d'émissions de GES du Périmètre 3 dans notre chaîne d'approvisionnement et dans la chaîne de valeur en aval :

- Nous nous engageons auprès des fournisseurs et faisons progresser l'utilisation de matières premières biosourcées provenant de sources durables à faibles émissions : lancé en 2024, le Supplier Climate Pledge est axé sur les 70 premiers fournisseurs de matières premières de Syensqo représentant 80 % des émissions de matériaux bruts achetés (dans la catégorie 3.1). Cette initiative s'appuie sur la solution numérique d'empreinte carbone des produits (Product Carbon Footprint, PCF) de Syensqo, qui permet de s'aligner sur les fournisseurs et les clients et d'identifier les domaines dans lesquels les émissions peuvent être réduites de manière collaborative.
- Gestion du portefeuille de produits et durabilité : ce levier de décarbonation concerne principalement les émissions de GES en aval dans les catégories (10) Transformation, (11) Utilisation et (12) Traitement en fin de vie des produits vendus. Il s'appuie sur l'outil SPM pour définir des solutions durables dans le portefeuille.

Depuis 2021, les réductions structurelles réalisées grâce à la gestion du portefeuille et à l'abandon progressif d'un produit à fort impact ont permis d'atteindre 770 kt CO₂ d'ici la fin 2024, soit 13 % du niveau de référence des catégories Focus Five d'émissions de GES du Périmètre 3 de 2021.

Syensqo a lancé un programme de réduction des émissions de GES liées au transport en 2024, qui ne font pas partie des catégories d'émissions Focus 5 de GES du Périmètre 3. Nous entendons réduire les émissions de CO₂ par tonne-kilomètre de 2,5 % par an.

Émissions évitées dans la chaîne de valeur

Les initiatives de croissance de Syensqo en matière d'allègement avec des matériaux composites et d'électrification avec les batteries et l'hydrogène vert, visent à améliorer la performance énergétique et à renforcer l'utilisation des énergies renouvelables dans l'économie, ce qui permet de réduire considérablement les émissions de GES. Les entreprises de Syensqo s'alignent ainsi sur les mégatendances au cœur de la transition vers la mobilité verte, ce qui devrait favoriser les partenariats avec les clients, générer de nouvelles sources de valeur et soutenir la croissance à long terme.

- L'innovation est guidée par l'outil SPM de Syensqo, qui intègre les catégories Focus 5 d'émissions du Périmètre 3 et les impacts des émissions évitées, et fournit la clarté nécessaire pour prendre des décisions optimales. Il s'agit notamment de concevoir des produits pour la circularité et d'utiliser des matières premières renouvelables et recyclées (biosourcées, recyclées et basées sur la capture de CO₂).
- Syensqo investit dans des capacités de production connexes en fonction de la demande de l'industrie.

Les travaux de construction ont progressé en 2024 pour faire avancer l'allègement, l'hydrogène vert et l'électrification avec plusieurs pilotes de technologies innovantes et l'augmentation de la capacité de production à Tavaux, en France.

Syensqo est l'un des principaux partenaires du projet Climate Impulse, un vol autour du monde sans escale et sans émissions à bord d'un avion écologique fonctionnant à l'hydrogène. Par l'intermédiaire de Climate Impulse, Syensqo encourage les voyages aériens durables et sans émissions nettes. Syensqo a également conclu un partenariat avec l'équipe de Formule E DS Penske, faisant ainsi progresser l'innovation et la mobilité verte.

Ressources financières

- Périmètre 1 et Périmètre 2 : plan pour les objectifs 2030 et 2040

plan 2025-2040

Investissements dans les projets	800 M €*
----------------------------------	----------

* Les projets peuvent être investis par Syensqo (CapEx) ou par des tiers dans le cadre de programmes non consolidés, au cas par cas.

- Émissions évitées : plan pour les actions clés à mettre en œuvre en 2024

	2024	prévues
CapEx	130 M €	103 M €

- Les ressources nécessaires aux actions prévues sont incluses dans le plan de trésorerie de l'entreprise. L'allocation effective dépend des performances financières futures de l'entreprise.
- Les dépenses d'investissement (CapEx) et de fonctionnement (OpEx) liées aux actions sont déclarées en tant que dépenses d'investissement éligibles au titre de la taxonomie de l'UE sous les codes d'activité 7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique et 7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables. (Voir section 5.2.2.3 Taxonomie de l'UE)

Autres obligations de publication

- Les émissions de GES verrouillées provenant des principaux actifs ou produits ne sont pas considérées comme empêchant la réalisation des objectifs ou comme représentant des risques de transition importants. Elles sont pleinement intégrées dans la conception du Plan de transition climatique et dans la hiérarchisation et le calendrier des actions visant à réduire les émissions des Périmètres 1, 2 et 3, ainsi que l'exposition aux politiques de tarification du carbone.
- Syensqo n'est pas exclu des indices de référence « accord de Paris ».
- En 2024, Syensqo n'a pas investi de manière significative dans des activités économiques liées au charbon, au pétrole et au gaz.

Gouvernance et gestion

Le plan de transition climatique de Syensqo est méticuleusement intégré dans et aligné sur sa stratégie commerciale globale et sa planification financière grâce à une approche globale qui intègre les considérations liées à la durabilité et au climat.

Gouvernance :

- La CEO et l'ELT gèrent la stratégie de Syensqo en mettant l'accent sur la durabilité, en supervisant l'organisation et en contrôlant les risques principaux, y compris les IRO liés au climat.
- Le comité directeur dédié à l'environnement se réunit tous les trimestres pour assurer une attention permanente et une orientation stratégique sur les sujets liés au climat. Le comité examine régulièrement les actions, les ressources et les progrès réalisés par rapport aux objectifs climatiques. Ce comité est dirigé par le COPO, avec des contributions du Chief Sustainability Officer, des présidents des GBU et d'experts clés.

Veiller à ce que sa stratégie de transition soit alignée sur la croissance globale, la gestion des risques et la résilience à long terme de l'entreprise :

- L'évaluation des possibilités de transition et des menaces liées au climat est étayée par l'analyse des scénarios climatiques.
- L'impact des risques climatiques et des initiatives telles que la stratégie One Planet est pris en compte dans les principales estimations et évaluations financières.
- 80 % des projets de recherche et d'innovation de l'entreprise sont des solutions durables, conformément au Cadre SPM.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Considérations financières liées au climat :

- Incorporation dans la planification financière : Les effets du changement climatique sont intégrés dans les estimations financières et les décisions stratégiques, y compris les projections de flux de trésorerie futurs pour les tests de dépréciation, les évaluations de rentabilité pour la récupération des actifs d'impôts différés, et l'analyse de scénarios pour les risques de transition et les risques physiques associés à différents scénarios climatiques.
- Le budget et le processus de planification à moyen terme couvrent à la fois les aspects financiers et extra-financiers. Il comprend des objectifs quantitatifs, des actions et des ressources pour les Périmètre 1 et 2 et pour les catégories Focus 5 du Périmètre 3.
- Le comité d'investissement examine les incidences et les risques liés au climat des investissements proposés, ainsi que les plans d'atténuation le cas échéant.
- Les comités comprennent des membres de l'ELT et sont conseillés par le Chief Sustainability Officer.

Le climat dans la rémunération :

- Le comité d'incitation examine les indicateurs clés de performance (ICP) liés au climat (et à One Planet en général) pour les programmes d'incitation et de rémunération des collaborateurs de l'entreprise.

Politique de tarification du carbone :

- Syensqo a mis en place un système interne de tarification du carbone, et applique 100 euros par tonne métrique de CO₂ aux émissions de GES en amont des Périmètres 1, 2 et 3, garantissant ainsi que les investissements en capital s'alignent sur l'objectif de neutralité carbone des Périmètres 1 et 2 et renforcent la résilience face aux risques climatiques.

L'ELT de Syensqo a approuvé le Plan de transition climatique. Il a été examiné par le Comité ESG du conseil d'administration. Les objectifs et les ressources financières correspondantes ont été approuvés par le conseil d'administration.

5.2.1.1.3 Politique en matière de changement climatique

La Politique de Syensqo en matière de changement climatique, qui s'applique à l'ensemble de nos opérations et de nos activités, décrit notre approche en vue de réduire les émissions de GES dans l'ensemble de nos opérations et de la chaîne de valeur, à gérer les incidences liées au climat et les risques de transition, ainsi qu'à créer une incidence positive en évitant les émissions de GES et en développant les opportunités commerciales qui y sont associées. Ces actions réduisent également les pressions potentielles sur la biodiversité et les écosystèmes. La politique résume nos indicateurs et objectifs liés au climat, nos stratégies d'adaptation et d'atténuation, et répertorie les dirigeants de l'entreprise impliqués dans la gouvernance de ce thème au sein de Syensqo.

Des objectifs ambitieux sont fixés pour 2030 dans les Périmètres 1, 2 et 3, et nous nous efforçons d'atteindre la neutralité carbone de nos activités propres d'ici 2040 (Périmètres 1 et 2).

Les principaux éléments de mise en œuvre de notre approche sont les suivants :

- Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique, en optimisant nos activités propres et en nous engageant avec nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement
- Innover et collaborer avec nos clients pour mettre à l'échelle des solutions qui permettent des émissions nulles ou faibles en aval pour la mobilité verte et dans l'économie mondiale.

La politique couvre également l'adaptation au changement climatique en améliorant la résilience de nos installations pour tenir compte des risques physiques liés au climat.

Les objectifs de réduction des émissions de GES de Syensqo pour 2030 ont été validés par la SBTi. Nous contrôlons chaque année toutes les métriques et tous les indicateurs de performance clés relatifs aux émissions de GES, conformément au protocole GHG et aux orientations du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) pour le secteur de la chimie.

Le Chief Sustainability Officer est responsable de la mise en œuvre de la politique, en veillant à ce qu'elle soit effectivement intégrée dans les activités de Syensqo et alignée sur ses objectifs de durabilité. La prise en compte des intérêts des principales parties intéressées dans l'élaboration de la politique et la manière dont nous la mettons à disposition est décrite à la section 5.1.1. Gouvernance opérationnelle en matière de durabilité.

Notre politique de gestion responsable décrite à la section 5.3.2.2.1. Politique de santé et de sécurité sur nos sites. La politique de santé et de sécurité sur nos sites, couvre également notre approche de la gestion des questions environnementales liées au changement climatique.

5.2.1.1.4 Cibles liées au climat

L'atténuation du changement climatique est importante pour Syensqo, comme le définit notre Politique en matière de changement climatique sur les incidences liées au climat et les risques et opportunités de transition. Compte tenu de la science du climat, des attentes des investisseurs et des clients stratégiques, des exigences de la SBTi en matière d'objectifs à court terme et de la Politique en matière de changement climatique, des objectifs en valeur absolue ont été fixés pour réduire les émissions de GES dans le cadre de nos propres activités et dans la chaîne de valeur.

Pour les émissions de GES du Périmètre 1 et du Périmètre 2 nous avons deux objectifs principaux :

- Neutralité carbone pour les Périmètres 1 et 2 d'ici 2040, en cohérence avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Il s'agit de réduire les émissions d'au moins 80 % par rapport à 2021 et de compenser les émissions résiduelles, difficiles à supprimer, par des crédits à haute intégrité, conformément aux recommandations du Groupe d'experts de haut niveau des Nations unies sur les engagements de zéro émission nette des entités non étatiques.
- D'ici 2030, une réduction de 42 % par rapport à 2021.

À mi-chemin entre ses objectifs principaux, Syensqo vise une réduction de 60 % d'ici 2035 par rapport à 2021.

Pour les émissions de GES du Périmètre 3 (chaîne de valeur), l'entreprise vise une réduction de 25 % dans les catégories « Focus 5 » d'ici 2030 par rapport à 2021. Les catégories « Focus 5 » représentent plus de 77 % des émissions totales du Périmètre 3 de Syensqo et comprennent (1) les biens et services achetés, (2) les activités liées aux combustibles et à l'énergie [en amont] ainsi que (3) la transformation, (4) l'utilisation et (5) le traitement en fin de vie des produits vendus [en aval].

Les objectifs de réduction des émissions couvrent toutes les émissions de GES des Périmètres 1, 2 et Focus 5 du Périmètre 3 dans les limites de l'inventaire des GES de l'entreprise et sont des objectifs bruts, garantissant ainsi la cohérence. Ils ont été conçus en fonction des seuils d'ambition intersectoriels de réduction des émissions définis par la SBTi. En 2024, une réévaluation des émissions du Périmètre 3 a été déclenchée par des changements méthodologiques et des améliorations de la précision. L'impact de + 2 % de ce retraitement sur la réalisation de l'objectif 2030 pour les catégories Focus 5 du Périmètre 3 d'ici la fin 2023 est atténué par le renforcement de + 2 % de l'objectif qui a également eu lieu en 2024 dans le cadre du processus de validation de la SBTi. Le portefeuille d'activités de Syensqo est le

même que celui de l'année de référence 2021 de ses objectifs en matière de GES, qui est considérée comme une année représentative en moyenne. Les résultats de la planification stratégique de Syensqo, de l'analyse des scénarios climatiques, ainsi que la demande des clients et des consommateurs pour des produits à faible intensité de carbone, ont été pris en compte lors de la hiérarchisation des actions d'atténuation énumérées ci-dessous, qui gèrent également le risque lié au prix du carbone et la compétitivité des coûts.

Leviors de décarbonation liés aux actions de prévention et d'atténuation

Trois leviers de décarbonation ont été identifiés pour les émissions de GES du Périmètre 1 et du Périmètre 2 :

- Utilisation d'énergies renouvelables telles que l'électricité renouvelable et les bioénergies tout en maintenant la sécurité de l'approvisionnement et la compétitivité.
- Efficacité énergétique et électrification des technologies et des procédés.
- Réduction des émissions de GES liées aux procédés et amélioration du mix énergétique.

L'avancement de nos plans d'électrification dépend du rythme de l'innovation à l'échelle du déploiement nécessaire après 2030. De même, l'évolution cohérente des réglementations locales, de la gestion des réseaux énergétiques et des chaînes d'approvisionnement en matières premières énergétiques sera essentielle pour permettre à Syensqo de passer aux énergies renouvelables et d'apporter d'autres changements à son mix énergétique.

Pour l'objectif de réduction des émissions de GES des catégories « Focus 5 » du Périmètre 3, les principaux leviers de décarbonation sont les suivants :

- S'engager auprès des fournisseurs et promouvoir l'utilisation de matières premières d'origine biologique provenant de sources durables à faibles émissions : traiter les émissions dans les catégories (1) Biens et services achetés et (12) Traitement en fin de vie des produits vendus.
- Gérer le portefeuille de produits et la durabilité, y compris l'élimination progressive de certains produits, principalement en ce qui concerne les émissions dans les catégories (10) Transformation, (11) Utilisation et (12) Traitement en fin de vie des produits vendus.

L'état de préparation technologique n'est pas important pour les leviers de décarbonation du Périmètre 3 à l'horizon 2030 de l'objectif.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

OBJECTIFS LIÉS AUX ÉMISSIONS DE GES DES PERIMETRES 1 ET 2 - TABLEAU

	Unités	2021	2024	2030	2035	2040
Émissions de GES combinées des Périmètres 1 et 2 basées sur le marché	Millions de t éq. CO ₂ (Evolution par rapport à 2021 %)	2,1	1,5	1,2	0,8	0,4
Part de l'objectif par rapport aux émissions de GES du Périmètre 1	%	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Part de l'objectif par rapport aux émissions de GES du Périmètre 2	%	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Part de l'objectif liée aux énergies renouvelables	%			- 26 %	- 31 %	- 35 %
Part de l'objectif liée à l'électrification et à l'efficacité énergétique	%			- 10 %	- 19 %	- 30 %
Part de l'objectif liée aux émissions des procédés et au mix énergétique	%			- 6 %	- 10 %	- 15 %

(i) Et compensation des émissions résiduelles de GES pour la neutralité carbone des Périmètres 1 et 2.

OBJECTIF RELATIF AUX ÉMISSIONS DE GES DU PERIMETRE 3 - TABLEAU

	Unités	2021	2024	2030
Émissions de GES du Périmètre 3	Millions de t éq. CO ₂	7,4	6,6	
Émissions de GES du Périmètre 3 couvertes par l'objectif (catégories Focus 5)	Millions de t éq. CO ₂	6,0	5,1	
(% du total des émissions de GES du Périmètre 3)	(%)	(81 %)	(77 %)	
Objectif des émissions de GES du Périmètre 3 (catégories Focus 5)	Millions de t éq. CO ₂ (% de l'année de base)			4,5 (- 25 %)
Part de l'objectif liée à l'engagement des fournisseurs et aux matières premières biosourcées durables	Millions de t éq. CO ₂			-13 %
Part de l'objectif liée au portefeuille de produits et à la durabilité	Millions de t éq. CO ₂			-12 %

Grâce à ces objectifs, nous suivons l'efficacité des actions et de la politique de gestion de nos IRO importants liées aux émissions de GES.

5.2.1.1.5 Agir face au changement climatique

Nos actions visant à décarboner nos propres activités et notre chaîne de valeur et à opérer une transition vers la neutralité carbone pour les Périmètres 1 et 2 constituent une réponse aux incidences négatives et aux risques liés au changement climatique, mais également aux opportunités énumérées ci-dessus, qui ont été identifiées dans différents scénarios climatiques, y compris un scénario à 1,5°C.

Activités propres - Périmètres 1 et 2

Dans le cadre du programme de transformation industrielle Star Factory, des feuilles de route de transition énergétique sont créées pour les usines de Syensqo. Les actions de réduction des émissions de GES sont adaptées à chaque usine grâce à la collaboration entre une équipe dédiée d'experts en transition énergétique et les équipes opérationnelles des sites industriels, tout en tenant compte des conditions du marché de l'énergie et des réglementations locales. À la fin de l'année 2024, les feuilles de route de Star Factory représentaient 91 % de notre consommation totale d'énergie. Les émissions de GES liées à l'énergie représentent 78 % du total des émissions du Périmètre 1 et du Périmètre 2, tandis que les émissions de GES liées aux procédés représentent 22 %.

Description des principales actions et des progrès qualitatifs en 2024 par levier de décarbonation :

Utilisation des énergies renouvelables

- L'usine de Saint-Fons, en France, a poursuivi ses travaux sur une chaudière à biomasse en remplacement de la chaudière à gaz et utilisant des déchets de bois d'origine locale provenant de la démolition de bâtiments, ainsi que des déchets de bois provenant de meubles usagés. Cela nous permettra d'offrir des solutions à faible émission de carbone à nos clients d'Aroma Performance, plus de 95 % de l'énergie du site provenant de sources renouvelables.

- En 2024, 100 % de l'électricité achetée et consommée aux États-Unis et en Chine provient de sources renouvelables. Globalement, 75 % de nos sites inclus dans les Périmètres 1 et 2 sont alimentés à 100 % par de l'électricité renouvelable.

- En 2024, le site de Kallo-Beveren, en Belgique, est devenu notre première usine à atteindre un niveau d'émissions nul Périmètre 1 et Périmètre 2).

Efficacité énergétique et électrification des technologies et des procédés

- L'usine de Spinetta Marengo, en Italie, a modernisé sa technologie de refroidissement afin d'abandonner les réfrigérants à base de gaz fluorés et d'accroître l'efficacité énergétique.

Réduction des émissions liées aux procédés et amélioration du mix énergétique

- L'usine de Spinetta Marengo, en Italie, a poursuivi ses progrès depuis l'introduction d'une technologie propre révolutionnaire développée en interne en 2019, spécifique aux émissions de perfluorocarbone (CF4). De nouvelles réductions d'émissions ont été obtenues en 2023. Nous avons identifié de nouvelles optimisations de processus et des innovations technologiques pour de nouvelles réductions.

Résumé des progrès quantitatifs :

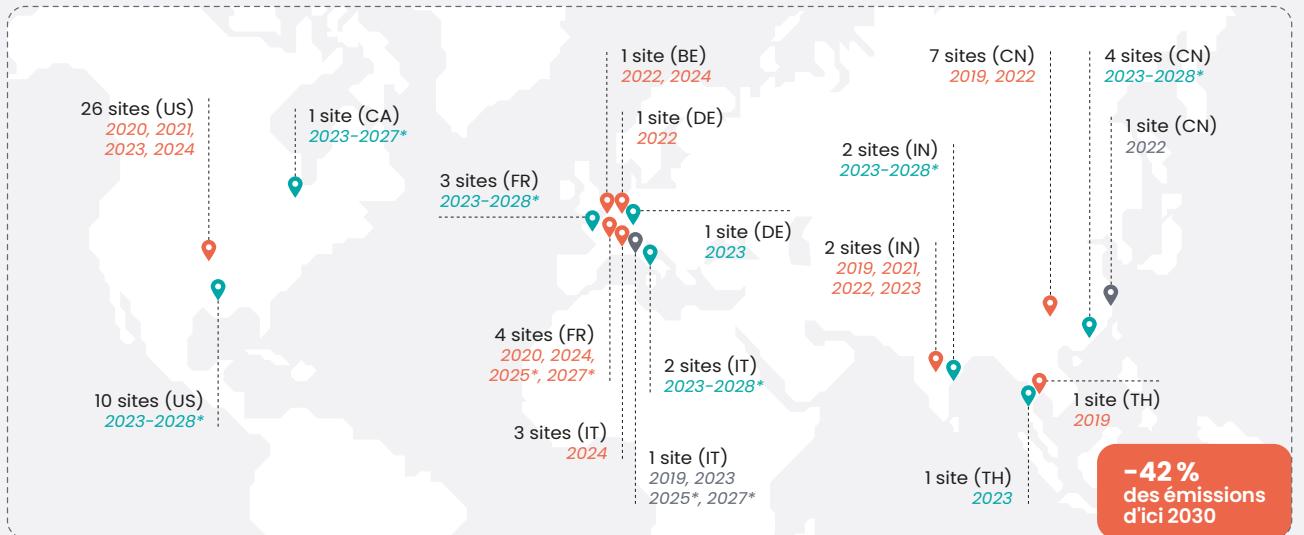
Les actions menées depuis 2021 ont permis une réduction annuelle de 464 kt CO₂ d'ici la fin 2024, soit 22 % par rapport à l'année de référence 2021, y compris la réduction de 26 kt CO₂ réalisée par les actions clés en 2024. Ces actions devraient permettre une réduction supplémentaire de 148 kt CO₂, soit 7 % du niveau de référence de 2021, dans les années à venir. Les actions clés sont communiquées lorsque leur mise en œuvre est approuvée et elles devraient permettre de réduire les émissions de GES de plus de 20 kt par an (1 % des émissions de référence).

RÉSUMÉ DES ACTIONS CLÉS ET DE LEURS RÉDUCTIONS

	Unités	Réductions en 2024	Réductions prévues
Total	kt CO ₂ /par an	26	148

ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Énergies renouvelables : solaire, éolienne, biomasse, biogaz
- Efficacité énergétique et électrification
- Réduction des émissions liées aux procédés et mix énergétique



* Projets prévus

Année(s) indique(nt) les dates d'achèvement du projet.

Plusieurs projets peuvent être menés au même endroit.

Ressources financières

Les ressources financières actuelles et futures nécessaires à la mise en œuvre des plans d'action sont publiées conformément aux règles énoncées à la section 5.1.2. Base de préparation.

Périmètre 1 et Périmètre 2 : plan pour les objectifs 2030 et 2040

plan 2025-2040

Projets investissements	800 M €
-------------------------	---------

* Les projets peuvent être investis par Syensqo (CapEx) ou par des tiers dans le cadre de programmes non consolidés, au cas par cas.

- Le plan de trésorerie de Syensqo inclut les ressources nécessaires aux actions prévues. L'allocation effective dépend de nos performances financières futures. Les politiques nationales et locales en matière de climat et d'énergie sont essentielles pour créer un environnement favorable. Cela comprend la transformation des réseaux de distribution d'énergie, en particulier d'électricité, et des mesures incitatives pour soutenir la compétitivité des acteurs industriels qui passent à des activités à faible émission de carbone.
- Pour toute information supérieure aux indicateurs clés de performance (ICP) requis par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission, veuillez vous référer à la section 5.2.2.3.3. Modèles d'indicateurs clés de performance (ICP) pour les entreprises non financières.

- L'exposition de Syensqo à des coûts plus élevés liés aux systèmes de tarification du carbone est gérée par des experts qui combinent leur connaissance des politiques de transition climatique, des options de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des marchés du carbone. Les actions connexes comprennent la couverture financière pour gérer le risque lié au prix du carbone pendant la transition vers un profil d'entreprise à faibles émissions.

Chaîne de valeur - Périmètre 3

Description des principales actions et des progrès qualitatifs par levier de décarbonation :

S'engager avec les fournisseurs et accroître la visibilité dans la chaîne de valeur

- En 2024, Syensqo a lancé l'initiative « **Suppliers Climate Pledge** » (**Engagement des fournisseurs pour le climat**)

qui se concentre sur les 70 premiers fournisseurs de matières premières représentant 80 % des émissions de matériaux bruts achetés dans la catégorie 3.1 « Biens et services achetés ». Cette initiative est conçue comme un engagement mutuel dans trois domaines :

1. Établir des feuilles de route pour les fournisseurs afin de réduire l'empreinte carbone des matières premières achetées et tirer parti de notre expertise pour soutenir les parcours de décarbonation des fournisseurs.

2. Proposer des matières premières à faible intensité de carbone et intégrer l'impact du Périmètre 3 dans le processus d'appel d'offres

3. Demander aux fournisseurs d'établir des objectifs fondés sur des données scientifiques alignés sur la trajectoire à 1,5°C et développer des partenariats stratégiques.

- Étant donné que l'impact du Périmètre 3 des matières premières contribue en moyenne à 59 % de la PCF⁽¹⁾ du berceau à la porte (Cradle-to-Gate) de nos produits, **il est essentiel de s'aligner sur les fournisseurs en ce qui concerne la PCF des matières premières**.

De nouveaux progrès ont été réalisés en 2024, avec un taux de couverture de 38 % de l'impact du Périmètre 3 des matières premières avec les PCF des fournisseurs qui ont passé avec succès notre processus d'examen. Cela représente 700 PCF provenant de 160 fournisseurs. Nous prévoyons de continuer à accroître l'utilisation des données des fournisseurs afin de favoriser l'alignement dans la chaîne de valeur et d'améliorer la précision des indicateurs.

- Nous avons poursuivi le déploiement de notre **solution numérique PCF** pour nos produits, conforme à la norme ISO 14067 et aux Lignes directrices PCF pour l'industrie chimique (« PCF Guideline for the Chemical Industry ») publiées par Together for Sustainability (tfs). La solution numérique PCF fournit des données granulaires, en identifiant les possibilités de réduction des émissions de GES avec les fournisseurs et les clients. Les PCF des fournisseurs qui passent avec succès nos tests sont intégrées dans la solution numérique, ce qui renforce l'alignement tout au long de la chaîne de valeur. En 2024, nous avons considérablement augmenté la couverture de notre segment Consumer & Resources, tout en étendant le segment Materials à 3 usines. Le nombre de nos produits dotés d'une PCF numérique est passé de moins de 100 à la fin de 2023 à plus de 2 200 à la fin de 2024.

Transformer notre portefeuille de produits

Augmenter la part des ventes provenant de produits considérés comme des solutions durables selon notre cadre SPM, qui intègre les émissions dans les catégories ciblées du Périmètre 3 (10) Transformation, (11) Utilisation et (12) Traitement en fin de vie des produits vendus, sur la base d'une application, permet de réduire le risque découlant des changements de comportement des clients pouvant entraîner des pertes de ventes et de réputation sur la base de facteurs de durabilité tels que les émissions de gaz à effet de serre de la production à la fin de vie.

Résumé des progrès quantitatifs :

Depuis 2021, nous avons atteint une réduction structurelle de 0,77 millions de tonnes de CO₂, soit 13 % du niveau de référence des catégories Focus 5 pour 2021. Cette réduction structurelle est le fruit de la gestion de notre portefeuille et de l'abandon progressif d'un produit à fort impact.

Ressources financières

Les ressources financières actuelles et futures nécessaires à la mise en œuvre des plans d'action sont publiées conformément aux règles énoncées à la section 5.1.2 ci-dessous *Base de préparation*. Les dépenses d'investissement nécessaires à la réduction de l'impact du Périmètre 3 des matières premières devraient provenir des acteurs de la chaîne d'approvisionnement. Les dépenses de fonctionnement récurrentes devraient être couvertes par la demande de produits à faible intensité de carbone, grâce à l'augmentation de la part de marché et à la fixation des prix en fonction de la valeur. Les dépenses de fonctionnement non récurrentes liées à la création d'actions ne sont pas significatives.

Explorer au-delà de nos domaines Focus 5 : En 2024, Syensqo a également lancé un programme visant à traiter les émissions provenant des services de transport achetés, déclarées dans les catégories (4) transport en amont et (9) transport en aval, qui représentent 4 % des émissions totales du Périmètre 3. L'ambition du programme est de parvenir à une réduction annuelle de 2,5 % des émissions de CO₂ par tonne métrique-kilomètre d'ici 2030.

Émissions évitées dans notre chaîne de valeur

Des initiatives de croissance ciblées sont consacrées à l'allégement grâce aux matériaux composites, à l'électrification grâce aux batteries et à l'hydrogène vert, ainsi qu'aux matériaux renouvelables et à la biotechnologie.

L'innovation est guidée par l'outil SPM de Syensqo qui intègre les émissions de GES tout au long du cycle de vie, couvrant à la fois les impacts des émissions Focus 5 et des émissions évitées. Il s'agit également de concevoir des produits pour la circularité, en utilisant des matières premières renouvelables et recyclées, telles que des matières premières biosourcées, des matières premières d'origine recyclée et des matières premières à base de CO₂ capturé.

Investir dans les capacités de production correspondantes, en fonction de la demande de l'industrie.

Les principales actions en 2024 comprennent : l'avancement des travaux de construction pour plusieurs pilotes de technologies innovantes et l'expansion de la capacité de production à Tavaux, en France.

(1) de l'extraction des ressources à l'entrée de l'usine, avant le transport jusqu'au consommateur

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Ressources financières

Les ressources financières actuelles et futures nécessaires à la mise en œuvre des plans d'action sont publiées conformément aux règles énoncées à la section 5.1.2 ci-dessous *Base de préparation*.

Émissions évitées : plan pour les actions clés à mettre en œuvre en 2024

	2024	prévues
CapEx	130 M €	103 M €

- Les ressources nécessaires aux actions prévues sont incluses dans le plan de trésorerie de Syensqo. L'allocation effective dépend de nos performances financières futures.
- Les dépenses d'investissement en 2024, telles que reproduites dans le tableau ci-dessus, sont incluses dans le total des dépenses d'investissement indiqué dans la note FI des états financiers (« Dépenses d'investissement », total du groupe pour 2024, page 264).

Plan d'action contre les risques physiques liés au climat

Des évaluations des risques sur le terrain sont effectuées chaque année. FM émet des recommandations spécifiques sur les risques

naturels physiques et humains à l'intention des business units, garantissant ainsi des programmes de prévention des sinistres cohérents et de qualité. Les recommandations de FM sont gérées via le Portail numérique centralisé de FM, utilisé pour fournir un état actualisé et un retour d'information sur chaque recommandation ouverte, afin d'assurer un suivi approprié pour les mener à bien.

Conformément à l'objectif relatif au risque climatique d'atteindre 65 % de l'indice de résilience du risque climatique de FM d'ici 2025, Syensqo travaille en permanence sur ces actions au niveau des sites afin d'améliorer la résilience aux risques naturels physiques (par exemple, les inondations, le vent) à court et à moyen terme.

5.2.1.1.6 Métriques liées au climat

Méthodes comptables

Énergie

La consommation d'énergie comprend tous les combustibles et toutes les énergies sous forme d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid qui sont achetés et consommés par Syensqo. Elle exclut les combustibles ou énergies achetés et revendus sans transformation à des tiers à proximité de nos sites industriels. Les quantités de consommation d'énergie sont des données réelles. Les pouvoirs calorifiques nets des combustibles sont basés sur les données des fournisseurs ou sur des rapports d'analyse spécifiques. Les facteurs de conversion énergétique sont des références spécifiques aux sites ou standard.

Périmètres 1 et 2

Les émissions de GES des Périmètres 1 et 2 sont déclarées sur la base du Greenhouse Gas (GHG) Protocol.

Le Périmètre 1 comprend toutes les émissions de GES sur site provenant de la combustion de combustibles pour produire de l'électricité, de la chaleur, de la vapeur ou du froid, ainsi que du traitement chimique.

- La combustion de combustibles pour produire de l'énergie libère des émissions de GES. Elles sont calculées à partir des quantités de combustible effectivement consommées. Les facteurs d'émission des combustibles sont basés sur leur teneur en carbone et proviennent généralement des fournisseurs de combustibles ou d'analyses spécifiques aux sites ; les valeurs standard par défaut sont tirées des lignes directrices 2006 du GIEC.
- Les émissions de GES rejetées par les activités de traitement chimique comprennent toutes les émissions d'une unité de production qui ne proviennent pas de la combustion de combustibles pour la production d'énergie. Leur détermination est spécifique à chaque situation et s'appuie généralement sur une modélisation fondée sur le calcul ou sur une méthodologie fondée sur des mesures.

Le Périmètre 2 comprend toutes les émissions indirectes de GES qui ont eu lieu pour produire de l'électricité, de la chaleur, de la vapeur ou du froid achetés et consommés. Les combustibles ou énergies achetés et revendus sans transformation à des tiers à proximité de nos sites industriels sont exclus. Les quantités d'énergie achetées sont des données réelles. Dans le cadre de la méthode fondée sur le marché, les facteurs d'émission de l'électricité reflètent les émissions liées à l'achat d'électricité que les sites ont délibérément choisies (ou qu'ils n'ont pas choisies) et qui résultent des instruments contractuels ou des attributs de la production d'électricité. Dans le cadre de la méthode fondée sur la localisation, les facteurs d'émission de l'électricité reflètent l'intensité moyenne des émissions des réseaux où la consommation d'électricité a lieu. Pour la vapeur achetée, les facteurs d'émission spécifiques à la source sont les mêmes dans les calculs des deux méthodes. Le contenu énergétique utilisé dans les déterminations du Périmètre 2 et de la consommation d'énergie est aligné lorsque les données du fournisseur ne sont pas disponibles.

Biocombustibles et bioénergies achetées : Les émissions de CO₂ provenant de la combustion de biomasse et de biogaz sur nos sites et pour la production de vapeur achetée sont des émissions biogéniques. Les émissions de CH₄ et de N₂O provenant de la combustion de la biomasse sont calculées à l'aide de facteurs d'émission tirés de références externes et incluses dans le Périmètre 1 pour la combustion sur site et dans le Périmètre 2 pour la biovapeur achetée. Les quantités de biomasse sont des données réelles pour la combustion sur site et sont basées sur le contenu énergétique de la vapeur et un rendement standard pour la biovapeur achetée.

Périmètre de reporting : l'inventaire des GES comprend tous les sites industriels. Les exclusions de petits sites du Périmètre de reporting doivent représenter au total moins de 1 % de la consommation d'énergie de Syensqo et des Périmètres 1 et 2. L'inventaire comprend également des centres de recherche importants, des bureaux administratifs ou des installations logistiques. Les émissions du parc automobile sont exclues du Périmètre de reporting pour le Périmètre 1 en raison de leur faible impact (< 0,1 % du Périmètre 1 de Syensqo).

Périmètre 3

Les **catégories Focus 5** comprennent les cinq catégories du Périmètre 3 dans le Périmètre cible 2030 : les biens et services achetés (3.1), les activités liées aux combustibles et à l'énergie (3.3), la transformation des produits vendus (3.10), la fin de vie des produits vendus (3.11) et le traitement en fin de vie des produits vendus (catégorie 3.12).

3.1 – Biens et services achetés. Les émissions liées aux matières premières sont déterminées à partir des quantités réelles de matières premières achetées et des empreintes carbone des produits (PCF) correspondantes. Les PCF les plus récentes des fournisseurs sont utilisés lorsqu'ils sont qualifiés selon les tests de qualité de Syensqo. Les valeurs par défaut sont prises ou dérivées d'Ecoinvent. Une extrapolation est effectuée pour tenir compte de toutes les quantités de matières premières achetées. La méthode basée sur les dépenses est utilisée pour les achats d'autres biens et services : les émissions sont calculées à partir des montants d'achat réels et des facteurs d'émissions des dépenses tirés de l'USEEIO. Le périmètre de reporting comprend tous les achats de biens et de services à l'exception de ceux couverts par les catégories 3.2, 3.3, 3.4, 3.5 et 3.9.

3.3 – Activités liées à l'énergie et aux combustibles Il comprend toutes les émissions liées à la production des combustibles et des énergies achetés, à l'exception des émissions du Périmètre 2, et les pertes lors de leur transport vers les sites de Syensqo. Les quantités réelles de combustible et d'énergie achetées sont utilisées. Les facteurs d'émission proviennent d'Ecoinvent, de Defra, de l'Ademe et d'autres sources similaires.

3.10 – Transformation des produits vendus

3.11 – Utilisation des produits vendus

3.12 – Traitement de fin de vie des produits

Les mêmes principes de détermination s'appliquent aux trois catégories. Les émissions sont calculées au niveau du produit x de l'application et en fonction de la composition chimique du produit et des réactions chimiques attendues susceptibles de générer des émissions au cours de chacune des trois étapes du cycle de vie. Lorsque les traitements de fin de vie des produits vendus et les émissions correspondantes sont incertains, les traitements par défaut et les facteurs d'émission sont tirés du Guide du WBCSD sur la comptabilisation et la déclaration des émissions de GES des entreprises dans la chaîne de valeur du secteur chimique (WBCSD Guidance for Accounting & Reporting Corporate GHG Emissions in the Chemical Sector Value Chain). Les retraits de CO₂ de l'atmosphère pour le carbone biogénique des matières premières naturelles sont déduits de la catégorie Fin de vie (3.12). Ils sont calculés à partir des quantités réelles achetées. Les teneurs en carbone biogénique sont des données réelles ou basées sur le bilan de masse. Les matières premières biosourcées sont conformes à la divulgation des matières biologiques dans le flux de ressources (5.2.2.5). Le périmètre de reporting comprend tous les produits vendus.

Autres catégories du Périmètre 3

3.2 – Biens d'équipement Les émissions sont basées sur les dépenses d'investissement réelles et les facteurs d'émission du Guide du WBCSD pour la comptabilisation et la déclaration des émissions de GES des entreprises dans la chaîne de valeur du secteur chimique (WBCSD Guidance for Accounting & Reporting Corporate GHG Emissions in the Chemical Sector Value Chain), en supposant que les biens d'équipement sont un mélange de béton et d'acier, ajusté en fonction de l'inflation.

3.4 – Transport et distribution en amont La catégorie comprend les flux de toutes les matières premières vers les locaux ou les entrepôts de Syensqo, pour lesquels des itinéraires standard sont modélisés, et les mouvements entre les sites et les entrepôts de Syensqo, pour lesquels le mode de transport réel et la distance de bout en bout sont utilisés. Les facteurs d'émission pertinents sont tirés du cadre GLEC (Global Logistics Emissions Council), qui est aligné sur la norme ISO 14083 et référencé par le Cefic (Conseil européen de l'industrie chimique).

3.5 – Déchets générés par les activités Ils comprennent toutes les émissions provenant de l'incinération et de la mise en décharge de tous les déchets produits dans le cadre de nos activités, à l'exception de l'incinération avec récupération d'énergie. Les calculs utilisent les volumes réels de déchets par catégorie et les facteurs d'émission d'Ecoinvent.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

3.6 – Voyages d'affaires – les voyages d'affaires effectués par les collaborateurs de Syensqo sont enregistrés. Le kilométrage réel est enregistré pour les voyages en avion et en train et extrapolé pour représenter l'ensemble des voyages. Les facteurs d'émission proviennent d'Ecolnvent.

3.7 – Trajets domicile – lieu de travail Les émissions sont basées sur l'hypothèse que tous les collaborateurs se déplacent chaque jour dans une voiture thermique moyenne, sauf les jours de travail à domicile.

3.8 – Actifs loués en amont : Rien n'est signalé dans cette catégorie. Les émissions du parc automobile loué relèvent du périmètre de reporting du Périmètre 1.

3.9 – Transport et distribution en aval – La catégorie comprend les flux de produits vendus vers les locaux ou les entrepôts des clients. Le mode de transport réel et la distance de bout en bout sont utilisés. Les facteurs d'émission pertinents sont tirés du cadre GLEC, aligné sur la norme ISO 14083 et référencé par le Cefic.

3.13 – Actifs loués en aval: Sans objet car Syensqo n'a pas d'actifs loués en aval.

3.14 – Franchises: Sans objet car Syensqo n'a pas de franchises.

3.15 – Investissements. Émissions des Périmètres 1 et 2 des entités non consolidées. Les émissions sont déclarées en fonction de la participation financière de la Syensqo dans ces entités, afin d'assurer la cohérence avec nos états financiers.

Énergie

ÉNERGIE TOTALE

Nom	Unité	2024	2023	2022
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE BRUTE	MWh	6 987 739	6 922 474⁽¹⁾	7 404 134⁽¹⁾
- Variation % 2024/2023	%	+ 1 % ⁽¹⁾		
TOTAL DE L'ÉNERGIE VENDUE (2)	MWh	1 361 018 ⁽²⁾		
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE NETTE (1) - (2)	MWh	5 626 721		

(1) Non couvert par le rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant

(2) Les ventes sont constituées pour 1/3 de ventes d'électricité et pour 2/3 de ventes de vapeur.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX DÉTAILLÉ

	Unité	2024
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon	MWh	0
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et des produits pétroliers	MWh	11 762
Consommation de combustible provenant du gaz naturel	MWh	4 436 191
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles	MWh	264 533
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	MWh	988 549
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE PRODUITE À PARTIR DE SOURCES FOSSILES	MWh	5 701 035
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie		82 %
Consommation provenant de sources nucléaires	MWh	157 473
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie		2 %
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse	MWh	177 806
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	MWh	951 425
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	MWh	0
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE	MWh	1 129 231
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie		16 %

PRODUCTION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE

	Unités	2024
Production d'énergie renouvelable	MWh	160 025
Production d'énergie non renouvelable	MWh	4 389 964
PRODUCTION TOTALE D'ÉNERGIE	MWh	4 549 989

INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE BASÉE SUR LE PRODUIT NET

	Unités	2024
Consommation totale d'énergie par produit net⁽ⁱ⁾	MWh/M€	1 021

(i) Le chiffre d'affaires net total est réconcilié avec les états financiers - « États financiers consolidés », ligne des ventes - page 246

Toutes les activités de Syensqo peuvent être considérées comme des « secteurs à fort impact climatique » selon les sections A à H et la section L de la NACE (telles que définies dans le règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission).

(i)

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Émissions de GES

ÉMISSIONS DIRECTES DE GES DES PÉRIMÈTRES 1 ET 2

	Unités	2024	2023	2022	2021
Émissions brutes de GES du Périmètre 1	Mt éq.CO ₂	1,2	1,2 ^{(1)R}	1,4 ⁽¹⁾	1,4 ⁽¹⁾
Émissions brutes de GES du Périmètre 2 fondées sur le marché	Mt éq.CO ₂	0,3	0,3 ^{(1)R}	0,4 ⁽¹⁾	0,6 ⁽¹⁾
Émissions brutes de GES du Périmètre 2 fondées sur la localisation	Mt éq.CO ₂	0,7	0,7 ^{(1)R}	0,8 ⁽¹⁾	0,8 ⁽¹⁾
Émissions brutes de GES des Périmètres 1 et 2 fondées sur le marché.	Mt éq.CO ₂	1,5	1,6 ^{(1)R}	1,8 ⁽¹⁾	2,0 ⁽¹⁾
Émissions brutes de GES des Périmètres 1 et 2 fondées sur le marché - retraitées	Mt éq.CO₂	1,5	1,6⁽¹⁾	1,9⁽¹⁾	2,1⁽¹⁾
- Variation % 2024/2021	%	- 26 %			
- Variation % 2024/2023	%	- 2 % ⁽¹⁾			
Pourcentage des émissions de GES du Périmètre 1 provenant des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission	%	41 %			
Pourcentage des émissions de GES du Périmètre 2 provenant d'instruments contractuels	%	45 % ⁽²⁾			
Périmètre 1 - Émissions biogènes de CO ₂	Mt éq.CO ₂	0,0			
Périmètre 2 - Émissions biogènes de CO ₂	Mt éq.CO ₂	0,0			

(1) Non couvert par le rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant

(2) 9 % constituent des instruments groupés et 36 % des instruments non groupés

Les instruments contractuels comprennent les contrats avec les fournisseurs, les contrats d'achat d'électricité renouvelable (PPA) et les tarifs, les garanties d'origine (GO), et les certificats d'électricité renouvelable (REC).

AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES DE GAZ À EFFET DE SERRE PERIMETRE 3]

	UNITÉS	2024	2023	2021
3.1 Biens et services achetés	Mt éq.CO ₂	3,3.	4,0 ⁽ⁱ⁾	3,2 ⁽ⁱ⁾
3.2 Biens d'équipement	Mt éq.CO ₂	1,2	2,1 ⁽ⁱ⁾	1,1 ⁽ⁱ⁾
3.3 Activités liées à l'énergie et aux combustibles	Mt éq.CO ₂	0,4	0,3 ⁽ⁱ⁾	0,3 ⁽ⁱ⁾
3.4 Transport et distribution en amont	Mt éq.CO ₂	0,1		
3.5 Déchets générés par les activités	Mt éq.CO ₂	0,0		
3.6 Voyages d'affaires	Mt éq.CO ₂	0,0	0,0 ⁽ⁱ⁾	0,0 ⁽ⁱ⁾
3.7 Trajets domicile - lieu de travail	Mt éq.CO ₂	0,0	0,0 ⁽ⁱ⁾	0,0 ⁽ⁱ⁾
3.8 Actifs loués en amont	Mt éq.CO ₂	0,0	0,0 ⁽ⁱ⁾	0,0 ⁽ⁱ⁾
3.9 Transport et distribution en aval	Mt éq.CO ₂	0,1	0,1 ⁽ⁱ⁾	0,3 ⁽ⁱ⁾
3.10 Transformation des produits vendus	Mt éq.CO ₂	0,3	0,3 ⁽ⁱ⁾	0,0 ⁽ⁱ⁾
3.11 Utilisation des produits vendus	Mt éq.CO ₂	0,0	0,0 ⁽ⁱ⁾	0,0 ⁽ⁱ⁾
3.12 Traitement de fin de vie des produits	Mt éq.CO ₂	1,1	1,6 ⁽ⁱ⁾	3,2 ⁽ⁱ⁾
3.13 Actifs loués en aval	Mt éq.CO ₂	0,0	0,0 ⁽ⁱ⁾	0,0 ⁽ⁱ⁾
3.14 Franchises	Mt éq.CO ₂	0,0	0,0 ⁽ⁱ⁾	0,0 ⁽ⁱ⁾
3.15 Investissements	Mt éq.CO ₂	0,0	0,0 ⁽ⁱ⁾	0,0 ⁽ⁱ⁾
Sous-total des catégories « focus 5 » du Périmètre 3	Mt éq.CO ₂	5,1	6,1 ^{(i)L}	6,7 ⁽ⁱ⁾
Sous-total des catégories « focus 5 » du Périmètre 3 retraité	Mt éq.CO₂	5,1	5,0⁽ⁱ⁾	6,0⁽ⁱ⁾
- Variation % 2024/2021	%	- 14 %		
- Variation % 2024/2023	%	+ 3 % ⁽ⁱ⁾		
Total des émissions du Périmètre 3	Mt éq.CO ₂	6,6	8,4 ^{(i)R}	8,1 ⁽ⁱ⁾
Total des émissions du Périmètre 3 - retraité	Mt éq.CO₂	6,6	6,7⁽ⁱ⁾	7,4⁽ⁱ⁾
- Variation % 2024/2021	%	- 11 %		
- Variation % 2024/2023	%	- 2 % ⁽ⁱ⁾		
Pourcentage des émissions de GES du Périmètre 3 calculées à partir de données primaires		33 %		
Périmètre 3 - Émissions biogènes de CO ₂	Mt éq.CO ₂	0,3		

(i) Non couvert par le rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES DE GES PERIMETRES 1, 2 ET 3)

	Unités	2024	2023	2021
Émissions totales de GES (fondées sur le marché)	Mt éq.CO ₂	8,1	9,9 ⁽ⁱ⁾ R	10,2 ⁽ⁱ⁾
Total des émissions de GES (fondées sur le marché) - retraité	Mt éq. CO₂	8,1	8,3⁽ⁱ⁾	9,5⁽ⁱ⁾
- Variation % 2024/2021	%	- 14 %		
- Variation % 2024/2023	%	- 2 % ⁽ⁱ⁾		
Total des émissions de GES (fondées sur la localisation)	Mt éq.CO ₂	8,5	10,2 ⁽ⁱ⁾	10,3 ⁽ⁱ⁾

(i) Non couvert par le rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant

INTENSITÉ DE GES PAR PRODUIT NET

	Unités	2024
Total des émissions de GES (fondées sur le marché) par produit net⁽ⁱ⁾	kt éq. CO₂/M€	1,2
Total des émissions de GES (en fonction de la localisation) par produit net ⁽ⁱ⁾	kt éq. CO ₂ /M €	1,2

(i) Le chiffre d'affaires net total est réconcilié avec les états financiers - « États financiers consolidés », ligne des ventes - page 246

Le total des Périmètres 1 et 2 de nos entités consolidées est égal au total des Périmètres 1 et 2 des entités sous notre contrôle opérationnel indiqué ci-dessus.

Quant aux retraitements effectués en 2024 pour assurer la comparabilité avec les indicateurs des années précédentes :

- Émissions de GES des Périmètres 1 et 2 : l'amélioration de la précision en 2024 entraîne un impact limité en 2021 qui, combiné au retraitement précédent, se traduit par un impact total de + 0,1 Mt éq.CO₂ en 2021.
- Émissions de GES du Périmètre 3 : des changements méthodologiques et des améliorations de la précision ont eu lieu en 2024, avec des impacts significatifs dans les catégories (3.1), (3.2), (3.4), (3.5), (3.9), (3.10), (3.11) et (3.12). Par exemple, dans la méthodologie des années précédentes, les périmètres (3.4) et (3.5) ont été évalués indirectement et n'ont pas été rapportés en tant que tels, mais ont été intégrés dans la catégorie (3.1). L'impact en 2021 est de - 0,8 Mt éq.CO₂ sur les « catégories focus 5 » du Périmètre 3, et de -0,7 Mt éq.CO₂ sur le total des émissions de GES du Périmètre 3.

5.2.1.1.7 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

En 2024, Syensqo n'a pas développé ou contribué à des projets d'absorption et de stockage des GES dans ses propres activités, dans sa chaîne de valeur ou en dehors de sa chaîne de valeur.

Conformément à l'objectif de neutralité carbone des Périmètres 1 et 2 de Syensqo, nous avons actuellement l'intention de compenser nos émissions résiduelles, difficiles à supprimer, à hauteur de 20 % du niveau de référence de 2021 (400 kt CO₂) en achetant et en annulant des crédits carbone conformément à la recommandation du Groupe d'experts de haut niveau des Nations unies sur les engagements de zéro émission nette des entités non étatiques. Il est prévu que les crédits carbone correspondent à des réductions ou à des absorptions d'émissions de GES dans le cadre de projets d'atténuation du changement climatique en dehors de notre chaîne de valeur et qu'ils soient obtenus dans le cadre d'accords contractuels futurs avec des tiers.

5.2.1.1.8 Tarification interne du carbone

Orienter les investissements, la recherche et le développement et le portefeuille vers zéro émission

Le prix fictif du carbone chez Syensqo vise à promouvoir les investissements à émissions GES nulles ou faibles, à soutenir la gestion des risques et des opportunités liés à la transition et à accroître la résilience globale des investissements.

Un prix interne du carbone est fixé à 100 euros par tonne métrique de CO₂, indépendamment des prix du marché en vigueur, et s'aligne sur l'analyse de l'AIE concernant les trajectoires de tarification du carbone fondées sur la science et les perspectives technologiques. Le prix interne du carbone est utilisé dans deux domaines : les décisions de dépenses d'investissement (CapEx) et l'évaluation SPM.

Prix du carbone utilisé dans le système de tarification interne

Le prix fictif est utilisé dans toutes les décisions d'investissement au niveau mondial pour toutes les émissions de GES des Périmètres 1 et 2 ainsi que pour les émissions de la catégorie 1 du Périmètre 3 pour les matières premières achetées. Il soutient les objectifs de réduction des émissions des Périmètres 1 et 2 de 42 % et des émissions Focus 5 du Périmètre 3 de 25 % d'ici 2030, et prépare la neutralité carbone pour les Périmètres 1 et 2 d'ici 2040.

La SPM intègre le prix fictif du carbone dans les évaluations du cycle de vie (du berceau à la porte), l'analyse de l'impact financier, l'évaluation des produits, les décisions en matière de recherche et développement et l'alignement sur le marché. La SPM est appliquée à l'ensemble de l'entreprise.

COUVERTURE DES ÉMISSIONS DE GES (PAR PERIMETRE)

	Unités	2024
Volume approximatif des émissions de GES du Périmètre 1 couvertes par le système interne de tarification du carbone	Mt éq.CO ₂	1,2
Part des émissions de GES globales pour le Périmètre 1	%	100 %
Volume approximatif des émissions de GES du Périmètre 2 couvertes par le système interne de tarification du carbone	Mt éq.CO ₂	0,3
Part des émissions de GES globales pour le Périmètre 2	%	100 %
Volume approximatif des émissions de GES du Périmètre 3 couvertes par le système interne de tarification du carbone	Mt éq.CO ₂	3,8
Part des émissions de GES globales pour le Périmètre 3	%	58 %

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

5.2.1.2 Eau

5.2.1.2.1 Incidences, risques et opportunités importants liés à l'eau

Le processus, les méthodologies, les hypothèses et les outils utilisés pour identifier et évaluer les IRO liés à l'eau sont décrits à la section 5.1.4.1. *Processus d'évaluation de la double importance.*

Syensqo recueille de nombreuses données au niveau des sites afin de surveiller étroitement la consommation d'eau, les prélèvements et les rejets. Des outils externes, tels que l'Aqueduct Water Risk Atlas, nous aident à mieux comprendre nos incidences et nos risques potentiels. En ce qui concerne nos propres activités, nous avons adopté une approche prudente et

considéré l'eau comme un élément important à un niveau global, sur l'ensemble de nos sites de production. Notre identification, notre évaluation et notre réponse aux risques climatiques physiques liés à l'eau sont abordées dans la section 5.2 du présent document *5.2.1.1. Incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique.*

Conjointement à l'engagement direct des parties intéressées au niveau du Groupe, couvert à la section 5.1.4.1. *Le processus d'évaluation de la double importance,* l'engagement de la communauté est organisé au niveau des sites. Le processus et son efficacité ne sont actuellement pas consolidés de manière systématique afin d'éclairer nos décisions au niveau du Groupe.

Type d'IRO	Activités propres (AP) ou Chaîne de valeur (cv)	Horizon temporel	Nom de l'IRO	Description	Effets actuels et escomptés
EAU					
ESRS E3 – Consommation, prélèvements et rejets d'eau					
▼ Incidence négative potentielle	✖ AP	CT	Utilisation de l'eau dans les activités propres	Les prélèvements d'eau de Syensqo sont principalement utilisées pour les procédés de production chimiques et à des fins de refroidissement. L'utilisation de l'eau par Syensqo pourrait avoir une incidence potentielle sur les masses d'eau autour de nos sites, en particulier pour les sites situés dans des zones de stress hydrique.	Moyens

Pour le glossaire, veuillez vous référer à la section 5.2.1.1. *Incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique.*

Champ d'application : ✖ Activités propres ✖ Chaîne de valeur

Importance financière : ▲ Opportunité ▼ Risque

Importance de l'incidence : ▲ Positif ▼ Négatif

Les politiques, objectifs, actions et indicateurs ci-dessous contiennent des informations sur la réponse de Syensqo à cette incidence potentielle importante.

5.2.1.2.2 Politique et approche de la gestion de l'eau

La Politique de gestion de l'eau de Syensqo, qui s'applique à tous les sites industriels que nous détenons en totalité ou en majorité, décrit notre approche de la promotion d'une utilisation efficace et responsable de l'eau dans nos activités, de l'atténuation des risques et de la réduction de notre incidence potentielle sur l'environnement. Elle aborde l'utilisation, l'approvisionnement et le traitement de l'eau, ainsi que la prévention et la réduction de la pollution de l'eau sur les sites industriels. Cela inclut notre objectif de réduire les prélèvements d'eau douce de 20 % en moyenne d'ici 2030 par rapport à 2021 sur les sites exposés à des problèmes de disponibilité de l'eau et la mise en œuvre de plans de gestion de l'eau sur mesure sur 15 sites clés d'ici 2026.

En surveillant de près les indicateurs relatifs à l'eau, nous identifions les domaines à améliorer et mettons en œuvre des mesures d'économie d'eau. Syensqo applique la Hiérarchie de l'efficacité de l'eau (prévenir, réduire, réutiliser, recycler, restaurer) pour réduire à la fois la consommation d'eau et l'eau prélevée qui est rejetée dans l'environnement aquatique. Nous quantifions les volumes et le contenu des effluents d'eau et traitons les eaux rejetées, conformément aux réglementations locales, nationales et internationales. Conformément à notre Politique en matière de pollution, nous identifions et mettons en place des projets visant à réduire les rejets de substances préoccupantes (SoC) ou de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) dont l'incidence potentielle sur l'environnement ou le risque pour l'entreprise est le plus élevé. Nous appliquons la Hiérarchie d'atténuation de la pollution pour réduire les rejets de pollution de l'eau et nous maintenons des programmes de Gestion de la sécurité des procédés sur tous les sites pour aider à prévenir la pollution accidentelle. Des détails supplémentaires sur la pollution figurent à la section 5.2.1.4. *Émissions, effluents et assainissement, et gestion responsable des produits.*

D'ici 2026, nous prévoyons de mettre en œuvre des Plans de gestion de l'eau sur mesure dans 15 sites clés, y compris ceux qui sont soumis à notre objectif en matière d'eau. Ces plans sont conçus pour atténuer les incidences et les risques potentiels au niveau local, en fournissant toutes les ressources nécessaires à une gestion durable de l'eau. Les plans mettront l'accent sur l'engagement collaboratif de la communauté et s'appuieront sur les initiatives de sensibilisation existantes pour favoriser le partage des responsabilités et améliorer l'efficacité de nos efforts en matière de gestion de l'eau.

La Politique de gestion de l'eau de Syensqo s'aligne sur les ODD de l'ONU (ODD 6) et respecte les législations régionales, y compris la directive-cadre européenne sur l'eau.

Nous contrôlons chaque année tous les indicateurs clés liés à l'eau, y compris les prises d'eau par source, les utilisations de l'eau, les volumes d'eau rejetée et la qualité de l'eau, tandis que les flux d'eau principaux sont suivis en temps réel pour contrôler la mise en œuvre des projets de réduction de la consommation d'eau.

Le Chief Sustainability Officer est responsable de la mise en œuvre de la politique, en veillant à ce qu'elle soit effectivement intégrée dans les activités de Syensqo et alignée sur ses objectifs de durabilité. La prise en compte des intérêts des principales parties intéressées dans l'élaboration de la politique et la manière dont nous la mettons à disposition est décrite à la section 5.1.1. *Gouvernance opérationnelle en matière de durabilité.*

Nous prenons en compte les incidences environnementales et sociales de la consommation d'eau et des rejets dans notre portefeuille de projets de recherche et d'innovation, en nous appuyant sur l'analyse du cycle de vie et sur notre cadre SPM, comme le détaille la section 5.2.2.1.2. *Notre politique et notre approche de la gestion.* La SPM est également utilisée pour prendre des décisions éclairées qui favorisent le développement et la vente de produits améliorant la qualité de l'eau en aval ou réduisant la consommation d'eau en aval pour Syensqo et ses clients.

Notre Politique de gestion responsable décrite à la section 5.3.2.1. *La Politique de santé et de sécurité sur nos sites* couvre également notre approche de la gestion des questions environnementales liées à l'eau.

5.2.1.2.3 Objectifs liés à l'eau

Nous visons à réduire les prélèvements d'eau douce de 20 % d'ici 2030, par rapport à 2021, sur les sites exposés à des problèmes de disponibilité de l'eau. Les sites exposés à ces problèmes sont des sites ayant été confrontés à la sécheresse par le passé ou risquant de l'être dans les années à venir, et peuvent faire l'objet de restrictions de prises d'eau douce de la part des autorités locales. Le volume des prélèvements d'eau douce en 2024 sur les sites soumis à cet objectif est conforme à notre objectif et résulte d'une combinaison de niveaux de production inférieurs en 2024 par rapport à la base de référence 2021, ainsi que de projets de réduction structurelle mis en œuvre dans plusieurs sites

Les sites ont été identifiés à l'aide de l'Atlas des risques liés à l'eau d'Aqueduct (Aqueduct Water Risk Atlas) et en procédant à des évaluations locales pour confirmer les problèmes de disponibilité de l'eau. Bien qu'ils ne soient pas situés dans des zones où le risque lié à l'eau est élevé ou très élevé selon l'outil Aqueduct, certains sites ont été sélectionnés parce que l'évaluation locale a conclu qu'ils étaient exposés à des problèmes de disponibilité de l'eau. Les sites soumis à l'objectif représentent 41 % du total des prélèvements d'eau douce de Syensqo pour l'année de référence 2021, tandis que les sites situés dans des zones à risque élevé ou très élevé pour l'eau, selon l'outil Aqueduct, représentent moins de 4 %. Les évaluations de la disponibilité de l'eau seront répétées au moins tous les trois ans et pourront donner lieu à l'extension de l'objectif à d'autres sites. Ce processus nous permettra de rester en phase avec l'évolution de la situation en matière de pénurie d'eau, en tenant compte des nouveaux défis potentiels en matière de disponibilité de l'eau auxquels sont confrontés les sites.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

En 2024, nous avons identifié plusieurs sites comme étant exposés à des défis de disponibilité de l'eau selon la méthodologie décrite ci-dessus : en France : Clamecy, Melle, Saint-Fons, Tavaux ; au Mexique : Atequiza ; et aux États-Unis : Baton Rouge, Long Beach. Parmi ces sites, 3 sont situés dans des zones à risque hydrique élevé ou très élevé selon l'outil Aqueduct, représentant 50 % des prises d'eau douce de Syensqo dans ces zones en 2021.

Les objectifs de réduction des prélèvements d'eau douce sont spécifiques à chaque site et tiennent compte des incidences et des risques potentiels liés à l'eau.

Les prélèvements d'eau douce représentent une part importante du prélèvement total d'eau de Syensqo. Bien qu'une grande partie de l'eau douce prélevée par Syensqo soit restituée au milieu aquatique, une partie est consommée lorsqu'elle est incorporée dans les produits ou dans les déchets, ou perdue, par exemple, par évaporation. Par conséquent, bien que notre objectif ne soit pas directement lié à la réduction de la consommation d'eau, il l'est indirectement.

Bien que les parties intéressées de Syensqo n'aient pas été directement impliquées dans la définition de cet objectif volontaire, l'engagement auprès des parties intéressées fait partie intégrante de la gestion de notre incidence potentielle sur l'utilisation de l'eau dans les zones à risque et de la réduction de l'incidence potentielle de nos activités sur les communautés et l'environnement.

5.2.1.2.4 Agir pour la gestion de l'eau

Nous nous efforçons, par nos actions et notre objectif, de réduire les prélèvements d'eau douce (voir section 5 ci-dessus) 2.1.2.3. *Objectifs liés à l'eau*) pour prévenir ou atténuer les effets négatifs potentiels de l'utilisation de l'eau dans nos propres activités, couvrant plusieurs sites dans des zones à risque pour l'eau.

Plans de gestion de l'eau

Syensqo réalise des évaluations des risques et des incidences liés à l'eau afin d'identifier les sites prioritaires. Cette évaluation couvre tous les sites industriels détenus en totalité ou en majorité par Syensqo et sera répétée tous les trois ans.

D'ici 2026, 15 sites clés seront dotés de Plans de gestion de l'eau adaptés aux incidences et aux risques potentiels locaux, ainsi que d'outils, de matériel et de séances de formation pour soutenir la mise en œuvre. Les Plans de gestion de l'eau aborderont les problèmes de disponibilité de l'eau auxquels le site est confronté et viseront à réduire le volume d'eau douce prélevée dans la mesure du possible et amélioreront la qualité des effluents, le cas échéant.

Les 15 sites ont été classés par ordre de priorité en fonction des critères suivants : problèmes de disponibilité de l'eau rencontrés par le site, volume d'eau douce prélevé par le site et qualité des effluents du site. Parmi les 15 sites, 4 sont situés dans des zones à risque hydrique élevé ou très élevé selon l'outil Aqueduct, représentant 57 % des prélèvements d'eau douce de Syensqo dans ces zones en 2021.

Nous avons lancé notre plan d'action en 2024 et nous élaborerons des Plans de gestion de l'eau conjointement avec les sites concernés et les experts des équipes Corporate Industrial et Sites.

Réduction des prélèvements d'eau douce

Feuilles de route pour la gestion des prélèvements d'eau :

Dans le cadre du programme Star Factory de Syensqo, les sites industriels concernés par le programme élaborent des feuilles de route en matière de durabilité afin de minimiser leur empreinte environnementale. Il s'agit notamment d'une feuille de route spécifique concernant les incidences potentielles liées aux prélèvements d'eau, qui présente des actions ciblées visant à réduire les prélèvements d'eau douce à long terme, le cas échéant.

Plus de 30 sites, couvrant plus de 90 % du total des prélèvements d'eau douce de Syensqo, ont désormais élaboré des feuilles de route pour la gestion des prélèvements d'eau, dont 5 des 7 sites soumis à l'objectif de réduction de 20 % des prélèvements d'eau douce de Syensqo d'ici 2030, par rapport à 2021. Parmi les sites disposant d'une feuille de route pour la gestion des prélèvements d'eau, 7 sont situés dans des zones à risque élevé ou très élevé d'après l'outil Aqueduct, ce qui représente 35 % des prélèvements d'eau douce de Syensqo dans ces zones en 2021. Nous nous engageons à assurer l'amélioration continue de ces feuilles de route au fil du temps.

Projets de réduction des prélèvements d'eau douce :

Des projets visant à réduire les prélèvements d'eau douce de 20 %, en 2030 par rapport à 2021, sur les sites confrontés à des problèmes de disponibilité de l'eau, ainsi que potentiellement sur d'autres sites, seront mis en œuvre d'ici 2030.

Pour la divulgation des ressources financières actuelles et futures nécessaires, se référer aux règles énoncées dans la section 5.1.2. Base de préparation.

Syensqo a estimé à environ 20 millions d'euros sur la période 2024-2030 les dépenses d'investissement nécessaires pour mettre en œuvre des projets de réduction des prélèvements d'eau douce sur les sites soumis à la réduction de 20 % des prélèvements d'eau douce de Syensqo.

PROJETS PERMETTANT DE RÉDUIRE LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU DOUCE

EAU : Utilisation de l'eau et levier d'atténuation appliquée

- Prévention
- Réduction

- Réutilisation
- Recyclage

* Sites soumis à l'objectif de réduire de 20 % en moyenne leur prélèvement d'eau douce d'ici 2030 par rapport à 2021.



Année(s) indique(nt) les dates d'achèvement du projet.

Plusieurs projets peuvent être menés au même endroit.

En 2024, nous avons mis en œuvre plusieurs projets conduisant à une réduction structurelle des PRÉLÈVEMENTS d'eau douce, notamment les projets suivants sur les sites soumis à l'objectif de réduction moyenne de 20 % d'ici 2030 :

- Boucle de recirculation et circuit de refroidissement sur le site de Tavaux (France) permettant une réduction de 0,57 Mm³.
- Automatisation des vannes d'un circuit de refroidissement sur le site de Clamecy (France) permettant une réduction de 0,94 Mm³.

Les dépenses courantes d'investissement et d'exploitation liées à ces projets sont inférieures au seuil de matérialité. D'autres projets sont envisagés pour les années à venir sur des sites exposés à des problèmes de disponibilité de l'eau, notamment la récupération des condensats, l'automatisation des systèmes de refroidissement et de chauffage, et le refroidissement en circuit fermé.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

5.2.1.2.5 Métriques de la consommation et du prélèvement d'eau

Méthodes comptables

Utilisations de l'eau et quantification

Syensqo utilise l'eau principalement pour la production de produits chimiques et le refroidissement.

Nous contrôlons chaque année toutes les métriques et tous les indicateurs de performance clés liés à l'eau, y compris les prises d'eau douce par source, les utilisations de l'eau, les volumes d'eau rejetée et la qualité de l'eau. Les paramètres relatifs à l'eau sont mesurés à l'aide de compteurs d'eau ou indiqués sur les factures des fournisseurs. Ils peuvent être estimés dans des cas exceptionnels, par exemple lorsqu'une tour de refroidissement n'a pas de compteur d'eau sur la sortie de purge, nous estimons la perte d'eau par évaporation en utilisant les données de débit et de température. Des outils et des processus sont en place pour contrôler les débits d'eau principaux en temps réel et aider à suivre la mise en œuvre et l'impact des projets de réduction de la consommation d'eau.

La consommation d'eau fait référence à l'eau contenue dans les produits finis ou dans les déchets, ainsi qu'à l'eau perdue par évaporation ou non.

Les zones soumises à un stress hydrique sont identifiées à l'aide de l'outil Aqueduct. Les sites situés dans des zones soumises à un risque hydrique élevé ou très élevé ont été identifiés en tenant compte d'un stress hydrique de base égal ou supérieur à trois. Sur la base de cette évaluation, 18 sites ont été identifiés. Tous les centres de recherche et d'innovation ont été exclus de cette évaluation en raison de leur faible consommation d'eau par rapport aux sites de production.

L'eau recyclée et réutilisée est la somme de l'eau de refroidissement recyclée ou réutilisée et de l'eau de traitement recyclée ou réutilisée, à l'exclusion de l'eau recyclée dans les circuits fermés et semi-ouverts.

Les ratios d'intensité correspondent à la mesure de l'eau correspondante divisée par le chiffre d'affaire de Syensqo.

ICP spécifiques à Syensqo

Le prélèvement d'eau douce, mesuré en millions de mètres cubes par an, est la quantité d'eau douce achetée à des tiers telle que l'eau potable provenant du réseau public ou prélevée par Syensqo des systèmes d'eau douce, tels que les rivières et les lacs, ainsi que de sources d'eau souterraine, comme les nappes phréatiques. L'eau pompée par Syensqo mais revendue à des tiers est incluse dans notre prélèvement d'eau douce.

CONSOMMATION D'EAU

	Unités	2024
Consommation totale d'eau	million de mètres cubes	7,4
Consommation totale d'eau dans les zones à risque (y compris les zones soumises à un stress hydrique élevé) (18 sites)	million de mètres cubes	1,1
Total de l'eau recyclée et réutilisée	million de mètres cubes	1,0
Ratio d'intensité de la consommation d'eau ⁽ⁱ⁾	mètre cube/M €	1,133

(i) Le produit net total est réconcilié avec les états financiers - « États des résultats consolidés » Ventes nettes - page 244

PRÉLÈVEMENT D'EAU ET D'EAU DOUCE

	Unités	2024	2023	2022	2021
Prélèvement d'eau total	million de mètres cubes	82,3	85,9 ⁽¹⁾⁽²⁾	96,7 ⁽¹⁾⁽²⁾	N/A
Prélèvement d'eau douce	million de mètres cubes	74,6	78,3 ⁽¹⁾⁽²⁾	87,4 ⁽¹⁾⁽²⁾	90,5 ⁽¹⁾
- Variation % 2024/2021	%	- 17,6 %			
- Variation % 2024/2023	%	- 4,7 % ⁽¹⁾			
Prélèvement d'eau douce pour les sites exposés à des problèmes de disponibilité de l'eau (7 sites)	million de mètres cubes	28,3	27,7 ⁽¹⁾	33,2 ⁽¹⁾	37,2 ⁽¹⁾
- Variation % 2024/2021	%	- 24 %			
- Variation % 2024/2023	%	+ 2 % ⁽¹⁾			

(1) Non couvert par le rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant

(2) Données retraitées. Données publiées à l'origine : 90,0 (2023) et 101,1 (2022) pour le prélèvement total d'eau ; 77,7^r (2023) et 86,9 (2022) pour le prélèvement d'eau douce.

Des retraitements ont été effectués en raison d'un examen plus approfondi de nos données, au cours duquel des erreurs ont été identifiées et corrigées afin de garantir l'exactitude et la fiabilité de nos rapports, ainsi que la comparabilité avec les points de données de 2024.

Syensqo vise à réduire les prélèvements d'eau douce de 20 % d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence de 2021 sur les sites exposés à des problèmes de disponibilité en eau. En 2024, les prélèvements d'eau douce sur ces sites ont augmenté de 2 % d'une année sur l'autre. Si l'on tient compte de l'évolution de la production et des réductions structurelles, cela équivaut à une réduction de 24 % depuis 2021.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

5.2.1.3 Déchets⁽ⁱ⁾

5.2.1.3.1 Incidences, risques et opportunités importants liés aux déchets

Le processus, les méthodologies, les hypothèses et les outils utilisés pour identifier et évaluer les IRO liés aux déchets sont décrits à la section 5.1.4.1. *Le processus d'évaluation de la double importance.*

Syensqo surveille la production et la gestion des déchets industriels dangereux et non dangereux au niveau des sites. Pour

évaluer les incidences et les risques liés à nos propres activités, nous avons adopté une approche prudente et pris en compte les déchets à un niveau global, sur l'ensemble de nos sites de production.

En plus de l'engagement direct des parties intéressées au niveau du Groupe, dont il est question à la section 5.1.4.1. *Le processus d'évaluation de la double importance*, l'engagement de la communauté est organisé au niveau des sites. Le processus et son efficacité ne sont actuellement pas consolidés de manière systématique afin d'éclairer nos décisions au niveau du Groupe.

Type d'IRO	Activités propres (AP) ou Chaîne de valeur (CV)	Horizon temporel	Nom de l'IRO	Description	Effets actuels et escomptés
DÉCHETS					
ESRS E5 – Déchets					
▼ Incidence négative potentielle	✖ AP	CT	Déchets industriels, y compris les déchets dangereux, provenant des activités propres	Les procédés de fabrication de produits chimiques de Syensqo génèrent des déchets, y compris des déchets dangereux. S'ils ne sont pas traités de manière durable, ces déchets peuvent potentiellement avoir une incidence sur l'environnement et la santé des travailleurs et des communautés.	Moyens

Pour le glossaire, veuillez vous référer à la section 5.2.1.1. Incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique.

Champ d'application : ✖ Activités propres ✖ Chaîne de valeur

Importance financière : ▲ Opportunité ▼ Risque

Importance de l'incidence : ▲ Positif ▼ Négatif

Les politiques, actions et indicateurs ci-dessous contiennent des informations sur la réponse de Syensqo à cette incidence potentielle importante.

(i) Cette section couvre la publication d'informations relatives aux déchets dans l'ESRS E5.

5.2.1.3.2 Politique et approche de la gestion en matière de déchets

La politique de Syensqo en matière de déchets, qui s'applique à tous les sites dont Syensqo est propriétaire à part entière ou majoritaire, ou dont Syensqo est légalement responsable, décrit notre approche de la réduction et de la gestion responsable des déchets afin de conserver la valeur des ressources, d'atténuer les incidences environnementales et sociétales, et de soutenir une croissance durable.

Syensqo vise à réduire les déchets industriels qui sont mis en décharge ou incinérés sans récupération d'énergie. Nous appliquons la Hiérarchie des déchets (prévention, réduction, réutilisation, recyclage, récupération d'énergie) afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de minimiser l'incidence potentielle sur l'environnement.

Nous mettons en œuvre des projets visant à réduire les déchets mis en décharge ou incinérés sans récupération d'énergie et à promouvoir la réutilisation et le recyclage des déchets sur nos sites et en collaboration avec des tiers, dans un souci de circularité. Nos sites ne doivent collaborer qu'avec des entreprises de gestion des déchets qualifiées qui respectent les normes de sécurité et de réglementation et qui utilisent des installations de traitement des déchets contrôlées et approuvées, afin que les déchets soient éliminés à l'aide de technologies appropriées et durables, conformément à toutes les réglementations applicables en matière de collecte, de stockage, de transport, de récupération et d'élimination des déchets, y compris des déchets dangereux.

Nous respectons toutes les lois et réglementations locales, nationales et internationales relatives à la collecte, au stockage, au transport, à la récupération et à l'élimination des déchets, y compris les déchets dangereux, issus de nos activités. Notre approche de la gestion des déchets s'aligne également sur l'ODD 12 des Nations unies « Établir des modes de consommation et de production durables », qui vise à réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation d'ici 2030. Nous assurons le suivi de notre politique par le biais de nos plans d'action et de nos indicateurs en matière de déchets.

Le Chief Sustainability Officer est responsable de la mise en œuvre de la politique, en veillant à ce qu'elle soit effectivement intégrée dans les activités de Syensqo et alignée sur ses objectifs de durabilité. La prise en compte des intérêts des principales parties intéressées dans l'élaboration de la politique et la manière dont nous la mettons à disposition est décrite à la section 5.1.1. Gouvernance opérationnelle en matière de durabilité.

Notre Politique de gestion responsable, décrite à la section 5.3.2.1. *La Politique de santé et de sécurité sur nos sites* couvre également notre approche de la gestion des questions environnementales liées aux déchets.

L'utilisation de ressources vierges, recyclées et renouvelables est couverte par la Politique de circularité (*section 5.2.2.2. Politique et approche de la gestion en matière d'économie circulaire*).

5.2.1.3.3 Objectifs en matière de déchets

Syensqo n'a pas actuellement d'objectif public en matière de réduction des déchets, mais s'est engagée à réduire et à gérer de manière responsable les déchets issus de ses activités. Nous avons élaboré un plan d'action visant à réduire les déchets industriels mis en décharge ou incinérés sans récupération d'énergie.

Pour suivre l'efficacité de la politique et des actions, nous contrôlons et mesurons chaque année les indicateurs liés aux déchets, notamment le volume, la composition et la gestion des flux de déchets, c'est-à-dire, s'ils sont réutilisés, recyclés ou éliminés par mise en décharge ou incinération, avec ou sans récupération d'énergie.

Nous suivons l'impact des projets de gestion des déchets et évaluons chaque année les progrès accomplis en fonction de métriques définies et d'indicateurs clés de performance. Les audits internes et externes permettent d'évaluer le respect des politiques et des procédures internes et d'identifier les possibilités d'amélioration.

5.2.1.3.4 Actions en matière de gestion des déchets

Les actions récurrentes à court terme 2024 décrites ci-dessous visent à prévenir ou à atténuer les incidences négatives potentielles des déchets industriels issus de nos activités.

Plans de réduction et de gestion des déchets éliminés

Dans le cadre du programme Star Factory de Syensqo, les sites industriels élaborent des feuilles de route en matière de durabilité afin de réduire leur empreinte environnementale. Il inclut notamment une feuille de route spécifique concernant les incidences potentielles liées aux déchets, qui présente des actions ciblées visant à réduire les déchets industriels mis en décharge ou incinérés sans récupération d'énergie.

Plus de 25 sites ont élaboré des feuilles de route en matière de déchets, ce qui représente plus de 80 % de nos déchets éliminés par mise en décharge ou incinération sans récupération d'énergie par rapport à l'année de référence 2021.

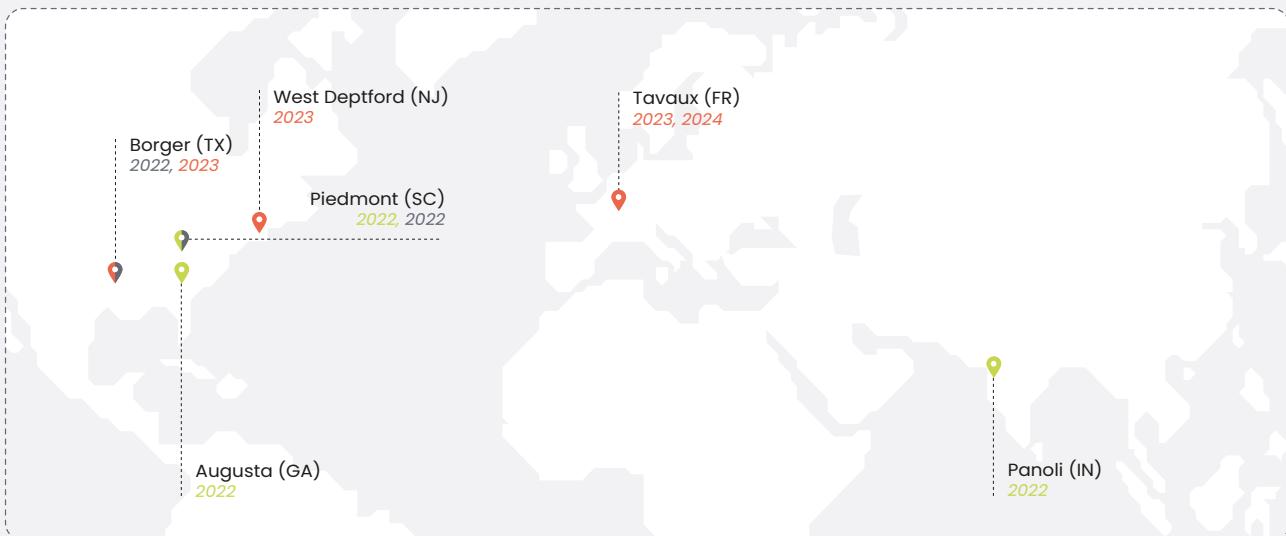
DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Pour les déchets industriels, en particulier les déchets industriels dangereux, Syensqo se concentre sur l'adoption de méthodes d'élimination plus durables qui évitent la mise en décharge ou l'incinération sans récupération d'énergie lorsque c'est possible, favorisant ainsi la récupération matérielle ou thermique. Ces projets sont mis en œuvre de manière récurrente et plusieurs projets conduisant à des réductions structurelles ont été mis en œuvre :

LES PROJETS PERMETTANT DE RÉDUIRE LES DÉCHETS MIS EN DÉCHARGE OU INCINÉRÉS SANS RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

DÉCHETS : Levier de prévention et de gestion des déchets appliqués

- Réduction
- Recyclage
- Réutilisation
- Récupération d'énergie



Année(s) indique(nt) les dates d'achèvement du projet.
Plusieurs projets peuvent être menés au même endroit.

Le site de Tavaux, en France, a mis en œuvre trois projets visant à réduire à la source la formation de solides dans les effluents et a réduit les déchets mis en décharge de 1 kt (poids sec).

D'autres projets visant à réduire les déchets mis en décharge ou incinérés sans récupération d'énergie devraient être mis en œuvre dans les années à venir.

Pour les ressources financières actuelles et futures requises, se référer aux règles énoncées à la section 5.1.2. Base de préparation.

5.2.1.3.5 Ressources sortantes -métriques liées aux déchets

Méthodes comptables

Types de déchets et composition

Les déchets résultent des activités de fabrication et de recherche, y compris les purges et les déchets lourds provenant des procédés de distillation, les boues provenant du traitement des eaux usées, les galettes de filtres-presses et les produits et matériaux inter-campagnes et non conformes. Les déchets comprennent les stocks dormant qui sont perdues dans nos entrepôts. Ils ne comprennent pas les déchets ménagers, qui n'ont pas d'impact significatif. Nous ne suivons pas les déchets de construction et de démolition. Syensqo n'a pas de déchets miniers.

Nos processus de production génèrent des déchets organiques ou inorganiques, dangereux ou non dangereux, liquides ou solides. Différents matériaux peuvent être présents dans les déchets industriels de Syensqo, tels que le verre et la fibre de carbone, les résines thermoplastiques et thermodurcissables, les monomères, le chlorure de potassium, le chlorure de zinc, le chlorure de sodium et le fluorure de calcium.

Quantification

Les quantités de déchets dans leur état d'origine (c'est-à-dire poids humide) sont mesurées par Syensqo ou ses prestataires de gestion des déchets.

La quantité totale de déchets non recyclés est la quantité totale de déchets produits moins les déchets dangereux et non dangereux détournés de l'élimination par le recyclage conformément aux exigences de la CSRD.

Pour les sites de l'UE, les déchets dangereux sont définis conformément à l'annexe III de la directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE). Pour les pays hors UE, la classification suit les législations locales.

ICP spécifiques à Syensqo

Nous contrôlons plusieurs volumes de déchets en poids sec afin de suivre les progrès de notre plan d'action visant à réduire les déchets, notamment le volume de déchets mis en décharge ou incinérés sans récupération d'énergie.

Les quantités de « poids sec » sont calculées sur la base de la teneur en matière sèche, qui peut être mesurée ou estimée.

Dans l'Union européenne et en Amérique du Nord, l'incinération avec récupération d'énergie est appliquée à tous les flux de déchets étiquetés RI et H050, respectivement. Les entreprises de gestion des déchets fournissent des manifestes comme preuve de ce processus. Dans d'autres régions, des critères spécifiques doivent être respectés : le flux de déchets doit avoir un pouvoir calorifique inférieur minimum de 11,6 MJ/kg et l'incinérateur doit être équipé d'un système de récupération d'énergie, tel qu'une chaudière, ou les déchets doivent être utilisés comme combustible supplémentaire dans des fours industriels, comme ceux des cimenteries.

TOTAL DES DÉCHETS PRODUITS (EN QUANTITÉS HUMIDES)

	Unités	2024
Quantité totale de déchets produits	1 000 tonnes	161,3
Quantité totale de déchets dangereux produits	1 000 tonnes	65,6
Quantité totale de déchets radioactifs produits	g	0,0
Quantité totale de déchets non recyclés	1 000 tonnes	132,5
Pourcentage de déchets non recyclés	%	82 %

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

DÉCHETS DÉTOURNÉS DE L'ÉLIMINATION (EN QUANTITÉS HUMIDES)

	Unités	2024
Déchets dangereux détournés de la mise en décharge	1 000 tonnes	47,2
Préparation à la réutilisation	1 000 tonnes	7,2
Recyclage	1 000 tonnes	9,7
Autres activités de récupération	1 000 tonnes	30,2
Déchets non dangereux détournés de l'élimination	1 000 tonnes	45,9
Préparation à la réutilisation	1 000 tonnes	8,1
Recyclage	1 000 tonnes	19,1
Autres activités de récupération	1 000 tonnes	18,7
Total des déchets soustraits à l'élimination	1 000 tonnes	93,0

DÉCHETS DIRIGÉS VERS L'ÉLIMINATION (EN QUANTITÉS HUMIDES)

	Unités	2024
Déchets dangereux dirigés vers l'élimination	1 000 tonnes	18,4
Incinération	1 000 tonnes	11,5
Décharge	1 000 tonnes	3,9
Autres activités d'élimination	1 000 tonnes	3,0
Déchets non dangereux dirigés vers l'élimination	1 000 tonnes	49,8
Incinération	1 000 tonnes	0,8
Décharge	1 000 tonnes	48,5
Autres activités d'élimination	1 000 tonnes	0,5
Total des déchets dirigés vers l'élimination	1 000 tonnes	68,2

DÉCHETS PRODUITS (EN QUANTITÉS SÈCHES)

	Unités	2024	2023	2022
Total des déchets ⁽⁴⁾	1 000 tonnes ⁽¹⁾	88,0	90,7 ^{(2)R}	98,6 ⁽²⁾
Déchets dangereux ⁽⁵⁾	1 000 tonnes ⁽¹⁾	42,5	41,3 ^{(2)R}	46 ⁽²⁾
Quantité totale de déchets éliminés par mise en décharge ou incinération sans récupération d'énergie ⁽³⁾	1 000 tonnes ⁽¹⁾	34,2	36,1 ⁽²⁾⁽⁶⁾	42,6 ⁽²⁾⁽⁶⁾
- Variation % 2024/2023	%	- 5 % ⁽²⁾		

(1) Tonnes métriques de déchets secs

(2) Non couvert par le rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant

(3) Mentionnée dans les rapports intégrés annuels précédents comme « Total des déchets industriels non traités de manière durable (NSIW) ».

(4) Mentionné dans les rapports annuels intégrés précédents en tant que « Total des déchets industriels ».

(5) Mentionnés dans les rapports annuels intégrés précédents en tant que « déchets industriels dangereux ».

(6) Données retraitées. Données publiées à l'origine : 35,1^R (2023) et 39,9 (2022)

Des retraitements ont été effectués en raison d'un examen plus approfondi de nos données, au cours duquel des erreurs ont été identifiées et corrigées afin de garantir l'exactitude et la fiabilité de nos rapports, ainsi que la comparabilité avec les points de données de 2024.

Syensqo dispose d'un plan d'action visant à réduire les déchets qui sont mis en décharge ou incinérés sans récupération d'énergie. En 2024, ce volume a diminué de 5 % en glissement annuel, en raison de l'évolution de la production et de la réduction structurelle.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

5.2.1.4 Émissions, effluents et assainissement, et gestion responsable des produits

5.2.1.4.1 Incidences, risques et opportunités importants liés aux émissions, aux effluents, à l'assainissement et à la gestion responsable des produits

Le processus, les méthodologies, les hypothèses et les outils utilisés pour identifier et évaluer les IRO liés à la pollution et à la gestion responsable des produits sont décrits à la section 5.1.4.1. *Le processus d'évaluation de la double importance.*

Nous surveillons de près la pollution dans l'air⁽ⁱ⁾ (« émissions atmosphériques ») et dans l'eau (« effluents aqueux »), y compris

les SoC et les SVHC, au niveau des sites. Nous continuons également de surveiller et de remédier à la pollution historique des sols résultant des activités abandonnées sur certains sites. En ce qui concerne les incidences et les risques liés à nos propres activités, nous avons adopté une approche prudente et considéré la pollution comme significative à un niveau global, sur l'ensemble des sites de production.

En plus de l'engagement direct des parties intéressées au niveau du Groupe, dont il est question à la section 5.1.4.1. *Le processus d'évaluation de la double importance*, l'engagement de la communauté est organisé au niveau des sites. Le processus et son efficacité ne sont actuellement pas consolidés de manière systématique afin d'éclairer nos décisions au niveau du Groupe.

Type d'IRO	Activités propres (AP) ou Chaîne de valeur (CV)	Horizon temporel	Nom de l'IRO	Description	Effets actuels et escomptés
------------	---	------------------	--------------	-------------	-----------------------------

ÉMISSIONS, EFFLUENTS ET ASSAINISSEMENT, ET GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS

ESRS E2 – Pollution de l'air, Pollution de l'eau, Substances préoccupantes et Substances extrêmement préoccupantes

▼ Incidence négative potentielle	✖ AP	CT	Émissions atmosphériques et effluents aqueux provenant de nos propres activités	En tant qu'entreprise chimique, les émissions atmosphériques et les effluents aqueux provenant des activités de Syensqo peuvent avoir une incidences négatives sur les communautés environnantes et sur l'environnement. Cependant, tous les sites sont conformes aux permis d'exploitation et alignés sur les réglementations.	Elevés
-------------------------------------	------	----	---	---	--------

ESRS E2 – Pollution de l'air, Pollution de l'eau, Pollution du sol (uniquement pour les activités historiques et non permanentes) Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes

▼ Risque	✖ AP	- Évolution de la réglementation en matière de santé et de sécurité et d'environnement	Principal risque du groupe : Risque que l'évolution de la réglementation ait un impact sur les activités de production ou de R&D ou conduise à l'interdiction de certains produits, y compris les produits intermédiaires et les matières premières, entraînant des perturbations de l'activité, des conséquences financières, des répercussions sur la réputation et des pertes d'exploitation.	Elevés
▼ Risque	✖ AP	- Émissions actuelles et passées provenant de nos activités	Principal risque du groupe : Risque que les rejets actuels ou passés dans l'environnement sur les sites de production soient considérés comme négatifs, entraînant un activisme médiatique, des litiges potentiels et des responsabilités, ou causant d'importants dommages à la réputation.	Elevés
▼ Risque	✖ AP & CV	- Accident majeur sur le site ou à l'extérieur	Principal risque du groupe : Le risque d'un accident majeur sur le site ou d'un accident pendant le transport entraînant un impact sur l'environnement, une atteinte à la réputation, des coûts de remise en état et des litiges potentiels.	Moyens

Pour le glossaire, veuillez vous référer à la section 5.2.1.1. Incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique.

Champ d'application : ✖ Activités propres ✖ Chaîne de valeur

Importance financière : ▲ Opportunité ▽ Risque

Importance de l'incidence : ▲ Positif ▽ Négatif

Les politiques, engagements, actions et indicateurs concernant la pollution et la gestion responsable des produits ci-dessous contiennent des informations sur la réponse de Syensqo à cette incidence potentielle importante et à ces risques importants. En ce qui concerne les effets financiers actuels du risque lié aux « émissions actuelles et passées de nos propres activités », nous nous référerons aux provisions environnementales de Syensqo dans les états financiers, comme détaillé ci-dessous. Il n'y a pas d'effets financiers actuels pour les deux autres risques importants.

(i) Comme l'exige l'ESRS E2, les sept gaz à effet de serre liés à la pollution atmosphérique : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), hydrofluorocarbures (HFC), perfluorocarbures (PFC), hexafluorure de soufre (SF₆) et trifluorure d'azote (NF₃) sont abordés dans la section Climat.

5.2.1.4.2 Émissions, effluents et assainissement

Politique et approche de la gestion en matière d'émissions et d'effluents

En tant que signataire de la Responsible Care Global Charter® de l'International Council of Chemical Associations (ICCA), notre Politique de gestion responsable souligne notre engagement à protéger les personnes (voir section 5.3.2.2 Santé et sécurité sur et autour de nos sites) et l'environnement. Nous améliorons continuellement nos systèmes et processus de santé, de sécurité et d'environnement (Health, Safety and Environment, HSE) au long de la chaîne de valeur.

Notre Politique en matière de pollution décrit notre engagement à prévenir, contrôler et réduire la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Nous nous efforçons d'atténuer l'incidence potentielle négative des émissions atmosphériques et des effluents aqueux provenant de nos activités sur les communautés environnantes et l'environnement en surveillant les rejets polluants et en appliquant la hiérarchie d'atténuation de la pollution (éviter, réduire, restaurer, régénérer et transformer).

Notre approche à l'échelle de l'entreprise s'applique à tous les sites industriels que Syensqo détient en totalité ou en majorité, ou dont elle a la responsabilité juridique, y compris les sites qui ont été pollués par le passé et qui ne sont plus en activité.

Nous respectons toutes les lois et réglementations environnementales locales, nationales et internationales relatives à la pollution et utilisons des systèmes conçus pour maintenir les émissions atmosphériques et les effluents aqueux en deçà des limites requises. Nous évaluons et suivons les émissions atmosphériques et les effluents aqueux conformément à toutes les lois et réglementations environnementales applicables, en fournissant les données requises aux autorités compétentes. Nous suivons et évaluons également les progrès réalisés par rapport aux métriques définies et aux indicateurs clés de performance des projets visant à réduire les émissions des principales SoC et SVHC.

Nous appliquons la hiérarchie de la pollution pour réduire les émissions des substances préoccupantes (SoC) et des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) ayant l'incidence la plus importante sur l'environnement ou l'entreprise. Nous mettons en œuvre des mesures pour contrôler la pollution des sols et prévenir la migration des eaux souterraines afin d'éviter toute incidence supplémentaire sur l'environnement et les personnes, ou de permettre une utilisation ultérieure du bien immobilier.

En réduisant la pollution de l'air, de l'eau et des polluants du sol, nous réduisons notre incidence potentielle sur la biodiversité et les écosystèmes autour de nos sites.

Pour prévenir les rejets accidentels et répondre efficacement aux situations d'urgence, nous nous appuyons sur de solides programmes de Gestion de la sécurité des procédés et sur des Plans d'intervention d'urgence (cf. section 5.2.2.1. Conception des produits et sécurité des procédés dans la chaîne de valeur).

L'approche globale de Syensqo en matière de pollution est conforme aux Objectifs de développement durable des Nations unies (Objectif 3, Cible 3.9 - « D'ici 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des produits chimiques dangereux, à

la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol » et Objectif 14, Cible 14.1 - « D'ici 2025, prévenir et réduire significativement la pollution marine sous toutes ses formes, en particulier celle résultant des activités terrestres »), ainsi qu'à la législation régionale.

Le CSO est chargé de mettre en œuvre notre politique de lutte contre la pollution et de veiller à ce qu'elle soit effectivement intégrée dans les activités de l'Union européenne. Les activités de Syensqo sont conformes à nos objectifs en matière de durabilité. La prise en compte des intérêts des principales parties intéressées dans l'élaboration de la politique et la manière dont nous la mettons à disposition sont décrites dans la section 5.1.1. Gouvernance opérationnelle en matière de durabilité.

Engagements en matière d'émissions atmosphériques et d'effluents aqueux

Syensqo n'a pas actuellement d'objectif public lié à la réduction de la pollution, mais s'est clairement engagé à réduire et à contrôler la pollution, comme le décrit notre Politique en matière de pollution.

Nous évaluons l'efficacité de nos politiques et de nos plans d'action en mesurant les émissions atmosphériques et les effluents aqueux. Nous suivons et évaluons l'avancement des projets visant à réduire les rejets de SoC et de SVHC.

Agir en matière de pollution

Notre approche HSE repose sur une culture de la sécurité pour tous les collaborateurs et les sous-traitants, sur l'amélioration continue, sur le développement des compétences et sur les exigences minimales HSE pour atténuer les risques, en se concentrant en particulier sur les points suivants :

- le rejet d'effluents aqueux et d'émissions atmosphériques provenant de nos sites, qui doivent respecter toutes les valeurs limites d'émission applicables et les normes de qualité environnementale, le cas échéant.
- Evaluation des sites et actions visant à réduire et/ou à éliminer les principales émissions atmosphériques et effluents aqueux de SoC and SVHC.

Notre équipe dédiée à la Santé, à la sécurité et à la durabilité environnementale (Health, Safety and Environmental Sustainability, HSES) aborde et suit tous les sujets environnementaux, y compris la remédiation.

La stratégie HSE de Syensqo comprend la mise en œuvre des éléments suivants :

- Un système de gestion HSE approuvé (voir section 5.3.2.2 Santé et sécurité sur et autour de nos sites) qui est mis en œuvre sur chaque site industriel et de R&D important.
- des réseaux HSE qui examinent et ajustent les procédés si nécessaire et partagent les bonnes pratiques par domaines thématiques (par exemple, la sécurité des procédés, la sécurité des transports, etc.)
- Un Système de gestion de la sécurité des produits (Product Safety Management System, PSMS) dans chaque activité
- Outils de communication de reporting et plans d'amélioration partagés à court et à long terme
- Audits des sites, selon les exigences internes et externes, au moins une fois tous les cinq ans

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Les actions récurrentes à court terme décrites ci-dessous sont destinées à prévenir ou à atténuer les incidences négatives potentielles, les risques liés aux émissions atmosphériques et aux effluents aqueux, ainsi que les risques liés à l'évolution de la réglementation HSE et aux accidents majeurs survenant sur les sites ou à l'extérieur de ceux-ci.

Prévention et atténuation des risques liés à l'environnement et des incidences potentiels des émissions atmosphériques et des effluents aqueux

Notre plan d'action pour prévenir et atténuer les risques environnementaux liés aux émissions atmosphériques et aux effluents d'eau comprend la mise en œuvre d'une approche de caractérisation et d'atténuation des risques sur les sites concernés, le suivi des réglementations pour faire face aux changements potentiels affectant les permis environnementaux, et l'obtention d'une assurance pour les pollutions graduelles et soudaines inconnues, couvrant les coûts de défense, de nettoyage et de responsabilité civile.

Nous identifions et mettons en place des projets pour anticiper les réglementations à venir et réduire les émissions atmosphériques et les effluents aqueux, y compris des projets visant à diminuer les rejets de SoC et de SVHC, qui ont l'incidence potentielle la plus négative sur l'environnement ou les personnes, ou qui représentent un risque pour notre entreprise. Les mesures d'atténuation sont évaluées si nécessaire.

Pour les ressources financières actuelles et futures requises, se référer aux règles énoncées à la section 5.I.2. *Base de préparation*. En 2024, nos dépenses d'investissement pour des projets de prévention ou d'atténuation des risques liés à l'environnement et des incidences potentielles liés aux émissions atmosphériques et aux effluents aqueux ont atteint 29 millions d'euros (les dépenses d'investissement déclarées sont incluses dans la ligne « total » des dépenses d'investissement, indiqué dans la note F1 des états financiers « Dépenses d'investissement » - total du groupe pour 2024). Des mesures appropriées et des ressources financières continueront d'être allouées pour atténuer les incidences négatives potentielles et pour se conformer aux réglementations actuelles et futures.

Mesures d'assainissement pour la pollution historique des sols

L'équipe HSES de l'entreprise est responsable de la gestion des responsabilités environnementales liées aux activités historiques ; les sites et les activités sont responsables de la gestion des questions environnementales liées aux activités actuelles. HSES aide les sites et les GBU à gérer leur héritage environnemental, en leur offrant une expertise technique et une gestion de trésorerie par le biais de provisions environnementales.

Syensqo met en œuvre des mesures et des technologies avancées pour contrôler et remédier à la pollution des sols et à la migration des contaminants dans les eaux souterraines à la suite d'incidents historiques ou nouveaux, afin d'éviter tout nouvel impact sur l'environnement et les personnes et de permettre l'utilisation ultérieure du bien immobilier, le cas échéant. Ceci s'applique à tous les sites industriels actifs que Syensqo détient en totalité ou en majorité ou dont elle a la responsabilité juridique, aux sites fermés appartenant

actuellement à Syensqo, et aux sites de tiers pour lesquels Syensqo conserve une certaine responsabilité.

En 2024, nous avons mis en œuvre plusieurs projets visant à contrôler et à remédier à la pollution du sol due à des activités historiques, à prévenir d'autres incidences sur l'environnement, à contrôler l'exposition éventuelle ou à permettre l'utilisation ultérieure du bien immobilier. Certains de ces projets comprennent des analyses du sol et des eaux souterraines, le démantèlement de structures, le désamiantage si nécessaire, la réalisation d'évaluations environnementales et la mise en œuvre de technologies d'assainissement.

Les coûts associés aux passifs environnementaux historiques sont gérés par le biais des provisions environnementales. Les ressources financières allouées aux mesures d'assainissement de la pollution historique des sols sont alignées sur les états financiers, note F26 :

- Ressources 2024 : 47 millions d'euros (utilisations des provisions environnementales en 2024), excluant le paiement de 167 millions d'euros au Département de la protection de l'environnement du New Jersey pour financer son projet de remise en état.
- Ressources futures : 292 millions d'euros (Total des provisions pour l'environnement à la fin de l'année)

Plan d'action pour la sécurité des transports

Notre système de gestion de la sécurité des transports vise à réduire les incidents susceptibles d'avoir des conséquences catastrophiques. Ces incidents peuvent survenir lors du déplacement des produits, comme le chargement ou le déchargement (sous la responsabilité de Syensqo, sur site ou hors site), le déplacement des véhicules sur site, ou la circulation sur la voie publique, le rail, l'air, les voies navigables intérieures ou la mer.

Nous contrôlons et respectons les réglementations en matière de transport, établissons des normes pour les transporteurs de marchandises dangereuses sur la base d'évaluations des risques et fournissons une formation supplémentaire si nécessaire. En 2024, nous avons mis en place des procédures et des lignes directrices en matière de sécurité dans la gestion opérationnelle des opérations de transport quotidiennes (y compris le chargement et le déchargement), en recueillant et en partageant les enseignements tirés, en assurant la préparation et la réponse aux situations d'urgence dans le monde entier avec des lignes directes dans plusieurs langues, en signalant et en enquêtant sur les incidents, et en menant des audits.

Pour les ressources financières actuelles et futures requises, se référer aux règles énoncées dans la section 5.I.2. *Base de préparation*.

Sécurité des procédés et plan d'action en cas d'incident critique

La Gestion de la sécurité des procédés est un système pour la conception et l'exploitation de procédés industriels qui traitent de grandes quantités de produits chimiques dangereux. Au sein de Syensqo, les principes de gestion de la sécurité des procédés s'appliquent à tous les sites, même si la réglementation en vigueur ne l'exige pas.

Les principaux éléments sont les suivants :

- Réalisation d'analyses des dangers des procédés (Process Hazard Analyses, PHA), qui permettent d'identifier les situations à haut risque. Celles-ci sont effectuées sur chaque unité avec une matrice de risque unique en vue de quantifier le niveau de risque de chaque scénario d'accident potentiel, en combinant des facteurs de gravité et de probabilité. Une équipe d'experts en sécurité des procédés est formée à l'application des méthodologies des PHA.
- Une approche préventive des risques, fondée sur une utilisation systématique des analyses des PHA et sur l'identification de scénarios critiques dans le cadre desquels des actions d'atténuation doivent être mises en œuvre dans un délai déterminé.
- Activation d'un plan d'intervention d'urgence en cas d'incidents graves sur le site. Les parties internes et externes concernées sont informées par l'à mise en œuvre de la procédure de gestion de crise de Syensqo. En cas de besoin, la cellule de crise (Corporate Crisis Cell, service d'alerte de crise, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7) est également activée. Chaque site dispose également d'un plan d'intervention d'urgence, et des exercices de préparation et des formations ont lieu régulièrement pour soutenir une réponse efficace qui limite tout impact sur les personnes et l'environnement en cas d'urgence(voir la section 5.3.2.2.1). Politique de santé et de sécurité sur nos sites).

- Syensqo s'efforce d'éviter les incidents les plus graves (les deux premiers niveaux de gravité conformément à sa classification des niveaux de gravité) et de réduire le taux global d'incidents liés à la sécurité des procédés.
- Une analyse systématique de chaque incident est menée dans les plus brefs délais, afin d'en identifier les causes profondes et de mettre en œuvre des actions préventives possibles pour éviter des incidents similaires à l'avenir.
- Signalement de manière centralisée des incidents liés à la sécurité des procédés. La gravité de l'incident est évaluée en appliquant des critères internes, notamment sur le site ou hors site, les dommages au voisinage immédiat et la quantité de matière déversée.
- Publication de bulletins de sécurité des procédés pour les incidents les plus significatifs, distribués à tous les sites. Ces bulletins sont utilisés par les sites comme supports pour les conférences sur la sécurité afin d'accroître les connaissances des collaborateurs en matière de sécurité des procédés.

Pour les ressources financières actuelles et futures requises, se référer aux règles énoncées dans la section 5.1.2. Base de préparation.

Métriques liées aux émissions dans l'air et aux effluents aqueux

Méthodes comptables

Quantification

Syensqo surveille les émissions atmosphériques et les effluents aqueux sur ses sites et applique le principe d'importance dans la sélection des substances à déclarer dans le système de déclaration de Syensqo, qui comprend plus de 700 substances.

Nous calculons les émissions atmosphériques et les effluents aqueux selon les méthodes prescrites par les autorités locales dans les permis d'exploitation des sites. Selon la situation, les sites peuvent être tenus de quantifier la pollution par des mesures analytiques, des calculs techniques ou des estimations (par exemple, l'utilisation de facteurs d'émission). Lorsque les émissions sont déterminées en dehors du contexte de l'octroi de permis, Syensqo s'aligne sur les normes industrielles (sectorielles) ou sur d'autres normes et lignes directrices pertinentes (ISO, CEN, etc.). En Europe, la mesure analytique est la norme et, le cas échéant, elle est effectuée conformément aux recommandations des conclusions sur les meilleures techniques disponibles (BAT) (document de référence MTD (BREF)). Le calcul des émissions atmosphériques par modélisation est largement accepté et normalisé aux États-Unis et dans d'autres pays du monde.

Reporting

Les rapports sur les émissions ne concernent que les sites industriels actifs dont Syensqo détient la majorité des parts ou a le contrôle opérationnel. Les sites administratifs et les sites d'activités non permanentes sont exclus du périmètre de notre rapport.

La pollution des sols n'étant pas un sujet important pour les activités en cours, les données relatives aux émissions dans les sols ne sont pas communiquées.

Toutes les substances énumérées à l'annexe II du règlement E-PRTR sont incluses dans le système de reporting de Syensqo. Les sites rapportent les émissions atmosphériques quantifiées et les indicateurs relatifs aux émissions dans l'eau, tandis que les effluents contenant des substances de E-PRTR liées aux émissions dans le sol ne sont pas rapportés. La quantité consolidée de chaque substance E-PRTR émise dans l'air ou dans l'eau ne comprend que les émissions des sites pour lesquels la valeur seuil applicable spécifiée à l'annexe II du règlement est dépassée. Les substances qui ne figurent pas dans la liste ont été déclarées nulles ou se situaient en deçà des seuils de déclaration établis.

Les métriques relatives à la présence des SoC et des SVHC dans les émissions atmosphériques et les effluents aqueux sont présentées dans la section 5.2.1.4.4 Gestion responsable des produits.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES ET EFFLUENTS AQUEUX (E-PRTR)

	Unités	2024 Air	2024 Eau
Total azote	tonnes	-	361,40
Total phosphore	tonnes	-	45,18
Hydrochlorofluorocarbures (HCFC)	tonnes	10,4	-
Chlorofluorocarbones (CFC)	tonnes	4,2	-
Arsenic et composés (exprimés en tant qu'As)	tonnes	0	0,05
Chrome et composés (exprimés en tant que Cr)	tonnes	0	0,34
Nickel et composés (exprimés en tant que Ni)	tonnes	0	0,21
Plomb et composés (exprimés en tant que Pb)	tonnes	0	0,08
Zinc et composés (exprimés en tant que Zn)	tonnes	0	0,58
1,2-dichloroéthane (EDC)	tonnes	0	0,03
Composés organiques halogénés (exprimés en tant qu'AOX) (9)	tonnes	-	6,41
PCDD + PCDF (dioxines + furannes) (exprimés en tant que Teq)	gTEQ	3,2	0
Tétrachlorométhane (TCM)	tonnes	0	0,15
Trichlorométhane	tonnes	2,6	0,02
Nonylphénol et nonylphénoéthoxylates (NP/NPE)	tonnes	-	1,56
oxyde d'éthylène	tonnes	0	0,08
Phtalate de di-(2-éthylhexyle) (DEHP)	tonnes	0	0,003
Phénols (exprimés en tant que C total)	tonnes	-	0,81
Toluène	tonnes	-	0,52
Carbone organique total (COT) (exprimés en tant que C total ou DCO/3)	tonnes	-	863,69
Chlorures (exprimés en tant que Cl total)	1 000 tonnes	-	71,51
Cyanures (exprimés en tant que CN total)	tonnes	-	0,32
Fluorures (exprimés en tant que F total)	tonnes	-	57,95
Cyanure d'hydrogène (HCN)	tonnes	38,5	-
Octylphénols et octylphénoéthoxylates	tonnes	-	0,17

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES NMVOC, NOX, SOX (E-PRTR)

	Unités	2024	2023	2022
Composés organiques volatils non méthaniques - NMVOC	1 000 tonnes	1,045	1,092 ⁽¹⁾⁽²⁾	1,058 ⁽¹⁾⁽²⁾
- Variation % 2024/2023	%	- 4 % ⁽¹⁾		
Oxydes d'azote (NOx/NO2)	tonnes	178	175 ⁽¹⁾⁽²⁾	186 ⁽¹⁾⁽²⁾
- Variation % 2024/2023	%	+ 2 % ⁽²⁾		
Oxydes de soufre (SOx/SO2)	1 000 tonnes	1,140	0,995 ⁽¹⁾⁽²⁾	0,912 ⁽¹⁾⁽²⁾
- Variation % 2024/2023	%	+ 15 % ⁽¹⁾		

(1) Non couvert par le rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant

(2) Valeurs retraitées pour tenir compte des seuils E-PRTR alors que les valeurs initialement publiées ne comportaient pas de seuils.. Données publiées à l'origine : 1,406¹ (2023) et 1,521 (2022) pour les NMVOC ; 613¹ (2023) et 638 (2022) pour les oxydes d'azote ; 1,029¹ (2023) et 0,940 (2022) pour les oxydes de soufre.

Nous respectons toutes les lois et réglementations environnementales locales, nationales et internationales applicables et prenons les mesures nécessaires pour réduire les émissions de SoC et de SVHC et les effluents.

Indicateurs d'incidents de sécurité des procédés

Méthodes comptables

Les PSI sont classées en fonction de leur niveau de gravité, conformément aux Indicateurs de sécurité des procédés harmonisés à l'échelle mondiale (Globally Harmonized Process Safety Metrics) de l'ICCA, avec des critères supplémentaires, plus prudents, propres à l'entreprise. Les incidents environnementaux sont un sous-ensemble des incidents de sécurité des procédés, qui ont un impact sur l'environnement. Le taux d'incidents de sécurité des procédés (taux PSI) correspond au nombre d'incidents de sécurité des procédés pour 100 collaborateurs et sous-traitants équivalents temps plein, en supposant 2 000 heures de travail par travailleur et par an pour les collaborateurs et les heures de travail mensuelles communiquées par tous les sites pour les sous-traitants. Nous contrôlons ce taux et le comparons à celui de nos pairs.

Retraitements - Nouveau périmètre :

Conformément aux orientations du Conseil européen de l'industrie chimique (Cefic), la méthodologie de calcul du taux d'incidents de sécurité des procédés (PSI) a été mise à jour. Auparavant, le taux de PSI n'était calculé que pour les sites de production et les sites de recherche et d'innovation sous contrôle opérationnel où un risque de processus pouvait être identifié. Ce périmètre a été étendu à tous les sites sous contrôle opérationnel, s'alignant sur le même périmètre pour les indicateurs de sécurité au travail (RII, RIIR, etc.). Par conséquent, cette méthode s'étend à un plus grand nombre de personnes au sein de nos effectifs, même si la méthodologie du nombre total d'heures utilisant les 2 000 heures par collaborateur et par mois de l'OSHA reste inchangée.

INCIDENTS DE SÉCURITÉ DES PROCÉDÉS

	Unités	2024	2023	2022
Taux d'incidents de sécurité des procédés	Incidents de gravité moyenne ou majeure pour 200 000 heures travaillées	0,75	0,63 ⁽¹⁾⁽²⁾	0,66 ⁽¹⁾⁽²⁾

(1) Non couvert par le rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant

(2) Valeurs retraitées. Valeur publiée à l'origine : 0,68¹ (2023) et 0,74 (2022)

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

5.2.1.4.3 Gestion responsable des produits ("Product stewardship")

Politique et approche en matière de gestion responsable des produits

La Politique de gestion responsable des produits de Syensqo, applicable à l'ensemble de ses opérations et activités, s'efforce de préserver la santé des personnes et l'environnement en promouvant une approche globale de l'innovation et de la fabrication des produits chimiques. Les entreprises nouvellement acquises doivent se conformer à cette politique dès que possible après l'acquisition.

Nous veillons à ce que nos produits soient développés, fabriqués, distribués, utilisés et éliminés de manière responsable; nous donnons accès à des informations de qualité concernant nos produits; nous respectons durablement les obligations de conformité réglementaire des produits, et nous travaillons avec nos clients pour les aider à minimiser les risques éventuels qu'ils peuvent identifier dans la manipulation des produits en aval et dans les applications des produits destinés à l'utilisation finale par les clients.

En particulier, Syensqo a l'intention d'encourager la recherche pour le développement de solutions et d'alternatives de produits plus durables qui profitent à la société et à l'environnement, y compris le remplacement des SVHC lorsque c'est possible.

Syensqo veille à ce que les collaborateurs concernés connaissent et comprennent leur rôle dans la gestion responsable des produits. Nous fournissons la formation et les ressources nécessaires pour permettre aux collaborateurs de contribuer efficacement à l'approche de gestion responsable des produits.

L'approche globale de Syensqo en matière de gestion responsable des produits est conforme aux Objectifs des Nations unies (ODD) (ODD 12 - « Établir des modes de consommation et de production durables »), à l'ancienne Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) des Nations unies et au nouveau Cadre mondial sur les produits chimiques (GFC). Nos pratiques sont conformes à l'engagement Responsible Care de l'ICCA et aux directives Safe and Sustainable-by-Design (SSbD) du Cefic, qui mettent l'accent sur la transparence, la responsabilité et l'amélioration continue des pratiques en matière de durabilité. Nous contrôlons les performances en matière de gestion responsable des produits en fonction des indicateurs établis.

Notre Global Product Stewardship Director (Directeur mondial de la gestion responsable des produits) est chargé de mettre en œuvre cette politique et de collaborer avec les équipes chargées de la durabilité afin de garantir l'intégration dans les opérations de Syensqo et l'alignement sur les objectifs de durabilité. La prise en compte des intérêts des principales parties intéressées dans l'élaboration de la politique et dans la manière dont nous la mettons à disposition est décrite à la section 5.I.I. Gouvernance opérationnelle en matière de durabilité.

Engagements relatifs à la gestion responsable des produits

Bien que nous n'ayons pas d'objectif public en matière de gestion des produits, nous suivons l'efficacité de nos politiques et actions en la matière et disposons d'un indicateur de performance clé pour nous assurer que nous réduisons au minimum la présence de SVHC dans les produits que nous commercialisons. Il est détaillé dans l'action correspondante - Recherche d'alternatives plus sûres pour les produits commercialisés dans la section suivante.

Agir pour la gestion responsable des produits

Syensqo adhère à toutes les exigences réglementaires applicables en matière de sécurité des produits sur tous les marchés et dans tous les pays où elle opère. Nous nous efforçons d'aller au-delà de la conformité, en établissant des normes internes plus strictes lorsque nous estimons que cela est nécessaire pour la protection des personnes et de la planète.

Toutes les actions à court terme 2024 suivantes sont entreprises pour prévenir ou atténuer les risques liés à l'évolution de la réglementation en matière de sécurité des produits. Elles couvrent toutes les activités de l'entreprise : recherche, achat, fabrication, investissement et évaluation des fusions et acquisitions. Ces actions sont liées à la mise en œuvre de notre Politique de gestion responsable des produits.

Évaluation des SVHC dans les produits commercialisés

Syensqo a élaboré une stratégie visant à réduire l'utilisation des SVHC dans les produits commercialisés et, plus largement, dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

À cette fin, nous avons étendu la surveillance des SVHC de la liste des substances candidates et de la liste d'autorisations REACH de l'UE (annexe XIV) à l'échelle mondiale. Cette mesure a été mise en œuvre en identifiant tous les produits commercialisés contenant une concentration supérieure à 0,1 % de ces substances à l'échelle mondiale. En outre, depuis 2015, nous avons créé notre propre liste de référence de substances, la Syensqo-SVHC (S-SVHC), qui va au-delà des listes traditionnelles de l'UE (liste des substances candidates et liste d'autorisations) en incluant plusieurs listes provenant d'autres pays (par ex. Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), Chine/Substances interdites à la fabrication, à la distribution, à l'utilisation, à l'importation et à l'exportation (annonce MEP n° 23), Corée/ISHA Substances nocives interdites à la fabrication, États-Unis/TSCA Annexe 6, Japon/ISHL Substances nocives nécessitant une autorisation de fabrication, classifications officielles CMR 1A/1B (UE, Chine, Corée)). Nous gérons ces listes de la même manière, en identifiant tous les produits commercialisés contenant une concentration supérieure à 0,1 % et ce, à l'échelle mondiale.

Nous avons également établi notre propre liste de référence des substances nécessitant une attention particulière (Substances Requiring Attention, SRA), c'est-à-dire des substances qui font l'objet d'un examen minutieux de la part des autorités, des organisations non gouvernementales (ONG), des scientifiques et des industries en raison de leurs propriétés dangereuses connues ou de leurs effets potentiels. Cela nous permet d'anticiper les besoins en matière d'atténuation des risques et les exigences réglementaires à venir.

Les listes S-SVHC et SRA comprennent les SVHC et les SoC tels que définies conformément à la CSRD.

Évaluation des SVHC dans les matières premières

Nous avons étendu notre processus d'inventaire aux matières premières utilisées dans la production à l'échelle mondiale, et nous identifions les matières premières contenant une concentration de S-SVHC supérieure à 0,1 %.

À la recherche d'alternatives plus sûres pour les produits commercialisés

Des études de risque et des analyses d'alternatives plus sûres (Analysis of Safer Alternatives, ASA) pour tous les produits commercialisés contenant plus de 0,1 % de S-SVHC sont régulièrement réalisées avec l'entreprise, et les substances sont remplacées par des alternatives plus sûres lorsque c'est possible. Nous évaluons également ces produits à l'aide de l'outil SPM de Syensqo (*section 5.2.2.1.2.*). Notre politique et notre approche de la gestion) dans le cadre desquelles le danger chimique et l'exposition associés à un produit chimique lors de son utilisation sont évalués comme l'une des catégories de signaux sur la performance en matière de durabilité.

Nous nous sommes fixé deux objectifs. Tout d'abord, une nouvelle ASA couvrant les S-SVHC nouvellement identifiés devrait être réalisée dans un délai d'un an et ensuite, toutes les ASA actuelles devraient être révisées tous les trois ans. Nous souhaitons nous aligner à 100 % sur ces objectifs d'ici la fin de l'année 2025. Les détails de l'analyse des alternatives plus sûres sont fournis ci-dessous, avec une attention particulière pour les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon la CSRD.

ANALYSE D'ALTERNATIVES PLUS SÛRES

	Unités	2024 ⁽¹⁾	2023 ⁽²⁾
Analyse des alternatives plus sûres requises (axée sur les substances extrêmement préoccupantes selon la directive CSRD)	Nombre	23	18 ⁽³⁾
Dont réalisée	%	91	56 ⁽³⁾
Dont les alternatives ont été identifiées	%	43	60 ⁽³⁾

(1) Selon la liste d'autorisation REACH de l'UE (annexe XIV - datée du 12 avril 2022) et la liste des substances candidates REACH de l'UE (en date du 23 janvier 2024). Le périmètre couvert concerne les produits commercialisés vendus de janvier 2023 à décembre 2023.

(2) Selon la liste d'autorisations REACH de l'UE (annexe XIV - datée du 12 avril 2022) et la liste des substances candidates REACH de l'UE (datée du 17 janvier 2023). Le périmètre couvert concerne les produits commercialisés vendus d'avril 2022 à mars 2023.

(3) Non couvert par le rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant.

En 2024, 21 ASA auront été achevées :

- 2 ont conduit à un remplacement effectif, par substitution des SVHC, réduction en dessous du seuil requis, arrêt de la production ou par une meilleure connaissance de la composition.
- 7 sont en cours, ce qui signifie qu'une alternative a été identifiée et discutée avec l'entreprise ou les clients en vue de sa mise en œuvre.
- 12 ont abouti à l'absence d'alternatives disponibles, soit parce qu'aucun substitut n'est disponible, soit parce que le processus de qualification est trop complexe du côté du client.

Engagement supplémentaire pour l'élimination progressive des tensioactifs fluorés

Chez Syensqo, nous sommes fiers de produire une grande majorité de nos polymères fluorés – des matériaux essentiels pour les batteries de véhicules électriques, les moteurs hybrides, les applications de l'hydrogène, les installations d'énergie renouvelable, la fabrication de semi-conducteurs, les appareils médicaux et plus encore – sans utiliser de tensioactifs fluorés.

Guidés par notre feuille de route en matière de durabilité, nous avons quadruplé nos investissements dans la recherche et l'innovation depuis 2019 pour inventer un nouveau procédé de polymérisation qui ne nécessite pas l'utilisation de tensioactifs fluorés (technologies sans tensioactifs fluorés).

Notre objectif est d'éliminer progressivement l'utilisation des tensioactifs fluorés au niveau mondial. Notre succès dans le développement de technologies sans tensioactifs fluorés aux États-Unis dans notre usine de West Deptford, dans le New Jersey, a été une étape majeure dans ce parcours, et nous travaillons maintenant à l'objectif de fabriquer près de 100 % de nos polymères fluorés sans utiliser de tensioactifs fluorés à Spinetta Marengo, en Italie, d'ici 2026.

Aujourd'hui, à Spinetta Marengo, nous ne fabriquons que des quantités limitées d'un tensioactif fluoré de nouvelle génération (C6O4) en attendant d'opérer une transition vers la nouvelle technologie sans tensioactif fluoré. En outre, pour notre production à Spinetta Marengo, Syensqo applique des technologies de pointe qui éliminent près de 100 % des émissions de tensioactifs fluorés de nouvelle génération.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Syensqo n'a jamais fabriqué ni vendu de PFOA, PFNA ou PFOS. En outre, Syensqo n'a jamais utilisé de PFOS ni fabriqué de mousse anti-incendie, qui sont une source importante de certains PFAS dans l'environnement. Syensqo a volontairement cessé d'utiliser le PFOA et le PFNA aux États-Unis en 2003 et 2010, respectivement, et a cessé d'utiliser le PFOA au niveau mondial en 2013.

Évaluation des SVHC dans les projets de recherche et d'innovation

Nous utilisons notre outil SPM pour évaluer la durabilité au cours de nos processus de recherche et d'innovation. Si nécessaire, nous effectuons des examens spécifiques de la gestion responsable des produits, des contrôles de la teneur en S-SVHC et évaluons la

conformité de la matière première ou du produit fini. Pour les nouvelles molécules, Syensqo développe actuellement une approche permettant une identification précoce des propriétés préoccupantes.

Participation à la procédure de due diligence dans le cadre des fusions et acquisitions

La gestion responsable des produits fait partie des vérifications préalables aux acquisitions, le cas échéant. Des questions sont posées au vendeur pour évaluer la conformité du futur portefeuille de produits, y compris la présence de SVHC.

Pour les ressources financières actuelles et futures requises, se référer aux règles énoncées à la section 5.1.2. *Base de préparation*.

Métriques SoC et SVHC

Méthodes comptables

Les indicateurs se rapportent à la quantité en tonnes de SoC et de SVHC selon la définition de la CSRD.

Nous considérons les produits commercialisés vendus en 2024 et les matières premières achetées pour la production en 2024 sur une base globale, représentant plus de 98,5 % en termes de poids de ces produits vendus et achetés. Toute SVHC ou SoC présente au-delà d'une valeur seuil de 0,1 % dans la composition du produit est prise en compte dans le calcul des indicateurs.

Le terme « émissions » désigne les émissions dans l'air ou les effluents dans l'eau provenant des installations de production, sans aucun seuil. En 2024, Syensqo a procédé à une évaluation détaillée et a ajouté au système de déclaration des émissions les substances pertinentes dans les processus de l'entreprise, conformément au concept d'importance. Bien que la liste actuelle des substances soit considérée comme complète et permette une représentation adéquate de l'impact des substances émises, nous réviserons et adapterons continuellement la liste des SoC et des SVHC au besoin. Les rapports sur les émissions ne concernent que les sites industriels actifs dont Syensqo détient la majorité des parts ou dont elle a le contrôle opérationnel. Les sites administratifs et les sites d'activités non permanentes sont exclus du périmètre de notre rapport.

Nous avons choisi de ne pas classer les SoC et les SVHC par catégories de danger afin d'éviter tout malentendu potentiel dû à un double comptage et d'assurer la cohérence en l'absence d'orientations sur la répartition des substances par catégories de danger. Cette approche améliore la clarté de nos rapports et la comparabilité dans l'ensemble du secteur.

SOC ET SVHC

	Unités	2024
CONTENUES DANS LES MATIÈRES PREMIÈRES		
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) ⁽¹⁾	1 000 tonnes	43,57
Substances préoccupantes (SoC) ⁽²⁾	1 000 tonnes	289,16
QUITTANT LES INSTALLATIONS EN TANT QU'ÉMISSIONS ET DANS LES PRODUITS VENDUS		
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) ⁽¹⁾	1 000 tonnes	14,70
Substances préoccupantes (SoC) ⁽²⁾	1 000 tonnes	77,22

(1) Pour les SVHC, les 2 listes réglementaires suivantes sont prises en compte : Liste d'autorisations REACH de l'UE (annexe XIV – datée du 12 avril 2022) et liste de substances candidates REACH de l'UE (datée du 7 novembre 2024).

(2) Pour les SoC, la liste suivante est également prise en compte : CLP Annexe VI (ATP 21). Ce chiffre inclut les milliers de tonnes de SVHC, qui sont également des SoC par définition.

Nous respectons toutes les lois et réglementations environnementales locales, nationales et internationales applicables et prenons les mesures nécessaires pour réduire les émissions atmosphériques et les effluent aqueux de SoC et de SVHC. Les émissions représentent une part marginale du total des SoC et des SVHC quittant les installations.

5.2.1.5 Biodiversité**5.2.1.5.1 Incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité**

Le processus, les méthodologies, les hypothèses et les outils utilisés pour identifier et évaluer les IRO liés à la biodiversité sont décrits dans la section 5.1.4.1. Processus d'évaluation de la double importance. Nous sommes en train de réaliser une évaluation plus détaillée des risques physiques et de transition de Syensqo liés à la biodiversité et aux écosystèmes dans notre chaîne de valeur, dans le cadre de laquelle nous avons pris en compte les risques systémiques. Toutefois, nous n'avons pas encore effectué d'analyse de scénario sur la biodiversité et les écosystèmes.

En ce qui concerne les incidences potentielles provenant de nos propres activités sur le changement climatique et la pollution en tant que facteurs directs de perte de biodiversité, nous avons adopté une approche prudente et nous les avons considérés comme importants à un niveau global, sur l'ensemble des sites de production.⁽¹⁾.

Nous avons identifié 36 sites situés à moins de 5 km de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, telles que définies à l'annexe II de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes d'établissement de rapports sur la durabilité. Selon notre DMA, les activités menées sur ces sites n'ont pas d'incidence négative importante sur ces zones sensibles du point de vue de la biodiversité. Nous poursuivons toutefois l'approche du Science Based Targets Network (SBTN) sur ces sites afin de mieux comprendre les impacts de nos activités industrielles et d'affiner notre DMA. Conjointement à l'engagement direct des parties intéressées au niveau du Groupe, couvert à la section 5.1.4.1. Dans le cadre du processus d'évaluation de la double importance, nous continuons à cultiver un état d'esprit de sensibilisation à la biodiversité sur nos sites et à collaborer avec les parties intéressées externes dans le cadre de notre démarche.

(1) Alpharetta, GA ; Anaheim D'aircraft, CA ; Anaheim, CA ; Atequiza Jalisco ; Augusta, GA ; Baltimore, MD ; Bangpoo ; Baton Rouge, LA ; Blue Island, IL ; Borger, TX ; Castanea, PA (Lock Haven) ; Changshu ; Clamecy ; Greenville, SC ; Greenville, TX ; Havre De Grace, MD ; Heanor ; Rayong (Hemaraj East) ; Itatiba ; Kalamazoo, MI ; Kallo-Beveren ; Klundert ; Levin ; Long Beach, CA ; Marietta, OH ; Melle ; Méréville ; Midland, TX ; Mount Pleasant, TN ; Newark, DE ; Niagara Falls Welland ; Oestringen ; Oldbury ; Orange, CA ; Orange, TX ; Osipate Bollate ; Oudenaarde ; Panoli ; Pasadena, TX ; Piedmont, SC ; Rheinberg ; Rock Hill, SC ; Roha ; Saint-Fons Spécialités ; FengXian (Shanghai Ye Zhuang) ; Shreveport, LA (WSP) ; Spartanburg, SC ; Spinetta Marengo ; Taboão da Serra ; Tavaux ; Vernon, TX ; West Deptford, NJ ; Willow Island, WV ; Winder, GA ; Winona, MN ; Wrexham ; Zhangjiagang Feixiang ; Zhangjiagang HC / Heng Chang ; Zhenjiang ; et Zhuhai.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Syensqo a rejoint Wildlife Habitat Council (WHC, récemment rebaptisé *Tandem Global*) en 2023. Ce partenariat nous aide à identifier les domaines à améliorer, à la fois sur nos sites et en collaboration avec nos clients. WHC fournit un cadre pour des actions de protection de la nature volontaires sur une grande variété de terrains appartenant à des entreprises, favorisant ainsi une approche collaborative et globale des activités de protection de la nature dans le monde entier. L'adhésion à WHC nous aide à sensibiliser le public aux projets de conservation de la nature qui sont pertinents au niveau local.

Dans le cadre du programme Star Factory, plus de 30 sites industriels ont élaboré des feuilles de route pour la biodiversité afin de préserver et de restaurer la nature au sein et autour de leurs installations, tout en sensibilisant les collaborateurs et les communautés locales à la biodiversité. Ils s'appuient sur les connaissances des autorités locales, des associations et des experts pour établir une base de référence de la biodiversité locale, évaluer l'état actuel de l'écosystème, identifier les projets de conservation de la nature pertinents et tirer parti des conseils du Centre du patrimoine mondial pour définir des métriques et des indicateurs de performance spécifiques afin de suivre les progrès accomplis.

Type d'IRO	Activités propres (AP) ou Chaîne de valeur (CV)	Horizon temporel	Nom de l'IRO	Description	Effets actuels et escomptés
BIODIVERSITÉ					
ESRS E4 – Le changement climatique et la pollution comme facteurs d'incidences directes de la perte de biodiversité					
▼ Incidence négative potentielle	✖ AP	CT-LT	Incidence sur la biodiversité des émissions de GES, des émissions non liées aux GES et des effluents de Syensqo	Les émissions de GES des Périmètres 1 et 2 de Syensqo contribuent au changement climatique, l'un des principaux moteurs de la perte de biodiversité. Les émissions et les effluents provenant des activités de Syensqo en tant qu'entreprise chimique peuvent également avoir une incidence négative sur la biodiversité autour de nos sites.	Via E1 et E2
ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes					
▼ Incidence négative potentielle	✖ CV	CT-LT	Incidence sur la biodiversité dans la chaîne de valeur	Syensqo s'approvisionne en matières premières, notamment en produits minéraux, pétrochimiques et biochimiques, auprès de divers fournisseurs. L'extraction et/ou la production de ces matières premières peut potentiellement avoir une incidence sur l'étendue et l'état de certains écosystèmes (par exemple, par la dégradation des sols, la désertification ou l'imperméabilisation des sols), sur les services écosystémiques dont nous dépendons et sur l'état des espèces par le biais de facteurs tels que le changement climatique, la pollution, le changement d'affectation des terres, le changement d'utilisation de l'eau douce, l'exploitation directe, les espèces potentiellement invasives, etc. dans les zones à risque. Certaines des chaînes de valeur similaires en aval de Syensqo peuvent également avoir ces incidences potentielles sur la biodiversité.	Moyens et via E1 et E2

Pour le glossaire, veuillez vous référer à la section 5.2.1.1. Incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique.

Champ d'application : ✖ Activités propres ✖ Chaîne de valeur

Importance financière : ▲ Opportunité ▼ Risque

Importance de l'incidence : ▲ Positif ▼ Négatif

5.2.1.5.2 Biodiversité à Syensqo

Dans nos propres activités

Le changement climatique et la pollution, en tant que facteurs d'incidence directe de la perte de biodiversité, sont les seuls (sous-) sous-thèmes importants pour nos propres activités. Notre approche de la gestion (politique, actions, objectifs et indicateurs) de ces incidences potentielles est décrite à la section 5.2.1.1 *Changement climatique* et section 5.2.1.4 *Émissions, effluents, assainissement et gestion responsable des produits*.

En réduisant les émissions de GES et autres émissions atmosphériques ainsi que les effluents aqueux, et en remédiant aux risques liés à la pollution des sols et des eaux souterraines ou en les contrôlant d'une autre manière (comme indiqué dans ces sections), nous réduisons notre incidence potentielle sur la biodiversité et les écosystèmes. Nous évaluons l'efficacité de nos politiques et de nos actions en contrôlant la quantité d'émissions de GES des Périmètres 1 et 2, comme indiqué à la section 5.2.1.6 *Indicateurs liés au climat* et rejets de substances SoC, SVHC et E-PRTR dans l'environnement provenant de nos sites, couverts par la section 5.2.1.4.2 *Émissions, effluents et assainissement*. Ces actions n'incluent pas l'utilisation de compensations pour la biodiversité et n'intègrent pas les savoirs autochtones.

Dans notre chaîne de valeur

L'approche de gestion de Syensqo (politique et actions) pour nos incidences importantes potentielles sur la biodiversité dans notre chaîne de valeur est décrite à la section 5.2.2.1 *Sécurité des Procédés de conception des produits dans la chaîne de valeur* et complétée à la section 5.2.2.2. *Politique d'économie circulaire et social* - 1.2.4 *Déclaration d'approvisionnement durable*, concernant l'approvisionnement en matériaux renouvelables et ses conséquences sociales. Nous n'avons actuellement aucun objectif lié à la biodiversité dans nos chaînes de valeur, mais nous suivons l'efficacité de nos politiques par le biais de notre indicateur SPM, dont il est question à la section 5.2.2.1.4. *Actions concernant la conception*

des produits et la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur, ainsi que l'indicateur « % de matières biologiques (et de biocombustibles utilisés à des fins non énergétiques) provenant d'un approvisionnement durable », couvert à la section 5.2.2.2.5 *Indicateurs – Ressources entrantes et sortantes*. Les politiques mentionnées ci-dessus, qui font référence à la biodiversité, ne se rapportent pas spécifiquement aux dépendances importantes et aux risques et opportunités importants, physiques et de transition. Ces actions ne prévoient pas l'utilisation de mesures de compensation de la biodiversité et n'intègrent pas les savoirs autochtones.

5.2.2 Générer une croissance durable

5.2.2.1 Conception des produits et sécurité des procédés dans la chaîne de valeur

5.2.2.1.1 Incidences, risques et opportunités importants liés à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur

Le processus, les méthodologies, les hypothèses et les outils utilisés pour identifier et évaluer les IRO liés aux thèmes environnementaux dans notre chaîne de valeur en amont et en aval sont décrits à la section 5.1.4.1. *Processus d'évaluation de la double importance*.

L'engagement direct des parties intéressées au niveau du Groupe est abordé à la section 5.1.4.1. *Processus d'évaluation de la double importance*. En outre, Syensqo s'engage avec ses clients dans des partenariats stratégiques. Il existe également une étroite collaboration entre les responsables des grands comptes et les clients afin de tirer parti des exigences et des ambitions ESG pour notre offre de produits. Notre gestion des comptes fournisseurs permet d'aligner des approches de durabilité mutuellement bénéfiques.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Type d'IRO	Activités propres (AP) ou Chaîne de valeur (CV)	Horizon temporel	Nom de l'IRO	Description	Effets actuels et escomptés
------------	---	------------------	--------------	-------------	-----------------------------

CONCEPTION DES PRODUITS ET SÉCURITÉ DES PROCÉDÉS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

ESRS E2 – Pollution de l'air, pollution des eaux, pollution des sols, pollution des organismes vivants, substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes

▼ Incidence négative potentielle	✗ CV	CT	Émissions atmosphériques et effluents aqueux dans notre chaîne de valeur	Syensqo s'approvisionne en matières premières, notamment en produits minéraux, pétrochimiques et biochimiques, auprès de divers fournisseurs. Les émissions et les effluents issus de la production de nos matières premières peuvent avoir une incidence potentielle sur les travailleurs, les communautés environnantes, les utilisateurs d'eau en aval et le biote naturel. Le transport et certaines des chaînes de valeur en aval de Syensqo peuvent également contribuer aux émissions et aux effluents qui ont une incidence potentielle sur les communautés environnantes, les utilisateurs d'eau en aval et le biote naturel.	Moyens
▲ Incidence réelle positive	✗ CV	CT	Produits améliorant la qualité de l'air et de l'eau	Grâce à la SPM, nous avons identifié que nos solutions durables contribuaient à la réduction de la pollution de l'air dans les produits finis, par exemple, les engrains et les véhicules, et de la pollution potentielle de l'eau dans les produits finis, par exemple en remplaçant les solutions à base de solvants par des solutions à base d'eau.	Faibles

ESRS E3 – Consommation, prélevements et rejets d'eau

▼ Incidence négative potentielle	✗ CV	CT	Utilisation de l'eau dans la chaîne de valeur	Syensqo s'approvisionne en matières premières, notamment en produits minéraux, pétrochimiques et biochimiques, auprès de divers fournisseurs. Le prélevement et la consommation d'eau pour la production de ces matériaux peuvent potentiellement avoir une incidence sur la disponibilité de l'eau dans les zones confrontées à un stress hydrique. Des incidences potentielles similaires peuvent également survenir dans certaines des chaînes de valeur en aval de Syensqo.	Moyens
▲ Incidence réelle positive	✗ CV	CT	Produits contribuant à la disponibilité de l'eau	Grâce à la SPM, nous avons identifié que nos solutions durables utilisées dans les produits finis amélioraient la disponibilité de l'eau en aval, notamment les réservoirs d'eau pour le stockage de l'eau de pluie, les films pour l'agriculture, les membranes pour l'eau, etc.	Faibles

ESRS E5 – Déchets

▼ Incidence négative potentielle	✗ CV	CT	Déchets dans notre chaîne de valeur	Syensqo s'approvisionne en matières premières, notamment en produits minéraux, pétrochimiques et biochimiques, auprès de divers fournisseurs. S'ils ne sont pas traités de manière durable, en particulier dans les pays à risque, les déchets générés lors de la production de nos matières premières peuvent potentiellement avoir une incidence sur l'environnement et la santé des travailleurs et des communautés. Certaines chaînes de valeur en aval de Syensqo et l'utilisation des produits finis peuvent avoir une incidence négative potentielle similaire en raison des déchets dans les pays à risque.	Faibles
-------------------------------------	------	----	-------------------------------------	---	---------

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ESRS E5 – Entrées de ressources, dont l'utilisation des ressources, et sorties de ressources liées aux produits et services

▲ Opportunité	✗ CV	-	Solutions améliorant l'utilisation des ressources	Par l'intermédiaire du SPM, nous avons identifié des opportunités de croissance pour nos solutions durables, qui sont utilisées par nos clients pour améliorer l'efficacité des ressources en aval de l'exploitation minière.	Faibles
------------------	------	---	---	---	---------

Pour le glossaire, veuillez vous référer à la section 5.2.1.1. Incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique

Champ d'application : ✗ Activités propres ✗ Chaîne de valeur

Importance financière : ▲ Opportunité ▼ Risque

Importance de l'incidence : ▲ Positif ▼ Négatif

Les politiques, actions et indicateurs ci-dessous contiennent des informations sur la réponse de Syensqo à ces incidences importantes réelles et potentielles et sur la manière dont Syensqo exploite cette opportunité importante. Sections 1.2. Notre stratégie et 1.3. Comment nous créons de la valeur donne des indications supplémentaires sur la manière dont Syensqo répond à cette opportunité importante. Les effets financiers actuels de cette opportunité importante sont trop confidentiels pour être divulgués.

5.2.2.1.2 Nos politiques et notre approche de la gestion

La Politique de gestion durable du portefeuille et la Politique d'achats durables de Syensqo abordent les incidences environnementales potentielles dans notre chaîne de valeur et recherchent des opportunités pour des produits qui répondent aux défis de la durabilité. Ces approches intègrent les émissions de GES, la pollution de l'air et de l'eau, l'eau, la biodiversité, l'utilisation efficace des ressources et les déchets.

Sustainable Portfolio Management (SPM)

Notre politique SPM s'applique à l'ensemble de notre portefeuille de produits. Dans l'ensemble de son portefeuille, de ses activités et de sa chaîne de valeur, Syensqo intègre systématiquement les attributs de la durabilité dans les processus de prise de décision par le biais d'un outil de gestion de portefeuille durable (SPM). SPM est largement adoptée par les GBU et les fonctions de Syensqo afin d'intégrer la durabilité dans leurs processus clés afin de :

- Guider l'entreprise dans l'élaboration de plans d'action solides pour stimuler la croissance du portefeuille de solutions durables et réduire les risques, par exemple en favorisant le développement de produits conformes aux principes de l'initiative Safe and Sustainable by Design (SSbD) (Conception sûre et durable) et la vente de produits limitant la pollution de l'air et de l'eau et/ou améliorant la disponibilité de l'eau dans la chaîne de valeur en aval de Syensqo.
- Démontrer la base de preuves pour les allégations de durabilité en utilisant l'analyse de cycle de vie (ACV)⁽ⁱ⁾ du berceau à la porte et du berceau au berceau (de l'extraction des ressources à la porte de l'usine et au consommateur, respectivement).
- Donner la priorité aux investissements et aux ressources dans des projets alignés sur les objectifs commerciaux et de durabilité, y compris la recherche et l'innovation, les dépenses d'investissement et les fusions et acquisitions.

La méthodologie SPM est conçue pour stimuler les performances commerciales de Syensqo et assurer une croissance plus importante, en montrant aux décideurs comment nos produits contribuent à la durabilité en lien avec deux facteurs. Premièrement, l'empreinte environnementale liée à la production, ainsi que les risques et les opportunités qui y sont associés, sur la base d'ACV du « berceau à la porte », qui s'étendent de l'extraction des ressources à la porte de l'usine, avant le transport jusqu'au consommateur. Deuxièmement, la manière dont les applications créent des avantages ou des défis du point de vue du marché, sur la base d'une évaluation qualitative du berceau au berceau.

Une solution durable est définie par l'outil SPM de Syensqo comme un produit dans une application donnée qui apporte une contribution sociale et environnementale plus large à la performance du client en démontrant un équilibre favorable entre la valeur et l'impact environnemental.

L'approche globale de Syensqo en matière de SPM est conforme à l'ODD 12 des Nations Unies - « Établir des modes de consommation et de production durables ». Elle est également reconnue comme étant cohérente avec les orientations du WBCSD en matière d'évaluation de la durabilité des produits (Product Sustainability Assessment - PSA) et avec l'initiative européenne « Safe and Sustainable by Design ».

En utilisant le cadre SPM, nous sommes en mesure de contrôler et de suivre l'évolution de notre portefeuille de solutions durables.

La méthodologie SPM de Syensqo est également référencée dans la Politique en matière de pollution de Syensqo à la section 5.2.1.4.2 *Émissions, effluents et assainissement*, Politique de l'eau de Syensqo, section 5.2.1.2 *Eau*, et la politique de Syensqo en matière de déchets à la section 5.2.1.3 *Déchets*, car elle prend en considération les incidences environnementales et sociales potentielles résultant de :

- L'utilisation de SoC et de SVHC et le rejet de polluants (pour lesquels il est également fait référence à la section 5.2.1.4.3 *Gestion responsable des produits*).
- La consommation d'eau et les rejets, dans la mesure où, avec la SPM, nous évaluons l'utilisation de l'eau dans le cadre de l'écoprofil de notre produit. Ensuite, dans le cadre de l'alignement du marché, nous évaluons si le produit, dans son utilisation, contribue à réduire la consommation d'eau ou à améliorer la qualité de l'eau.
- La production de déchets.
- Tout au long de la chaîne de valeur de notre portefeuille et de notre pipeline de recherche et d'innovation, en s'appuyant sur l'analyse du cycle de vie du berceau à la porte et sur une évaluation qualitative du berceau au berceau du point de vue du marché.

Le Chief Sustainability Officer est responsable de la mise en œuvre de la politique, en veillant à ce qu'elle soit effectivement intégrée dans les activités de Syensqo et alignée sur ses objectifs de durabilité. La prise en compte des intérêts des principales parties intéressées dans l'élaboration de la politique et la manière dont nous la mettons à disposition est décrite à la section 5.1.1. *Gouvernance opérationnelle de la durabilité*.

Politique d'achats durables - Diligence raisonnable environnementale dans notre chaîne d'approvisionnement

La Politique d'achats durables de Syensqo est applicable à l'ensemble de nos opérations, de nos collaborateurs, de nos business units et de notre chaîne d'approvisionnement dans le monde entier.

Syensqo gère les incidences et les risques potentiels de ses activités d'achat, y compris les matières premières et les achats indirects, et soutient ses fournisseurs dans leur démarche de durabilité, en visant une amélioration continue sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Notre approche d'achats durables à l'échelle de l'entreprise s'applique à l'ensemble de nos activités, de nos collaborateurs, de nos business units et de notre chaîne d'approvisionnement dans le monde entier.

La diligence raisonnable de Syensqo en matière d'achats vise à identifier, évaluer et atténuer les risques dans ses chaînes de valeur en amont. Les fournisseurs sont évalués sur la base des risques liés à la chaîne de valeur, qui comprennent les risques environnementaux, les risques liés au pays, les alertes médiatiques négatives et un score EcoVadis. Cela nous permet de hiérarchiser les actions à mener dans les domaines à haut risque. Nous procédons également à des audits sur sites et à des évaluations internes des risques en fonction du pays et de la chaîne de valeur.

(i) L'ACV est un outil permettant de compiler les entrées et les sorties et d'évaluer les incidences environnementales potentielles d'un système de produit tout au long de sa durée de vie. Les méthodologies ACV sont conformes aux normes internationales, à savoir ISO 14040, ISO 14044 et ISO 14046.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Les risques liés aux fournisseurs, tels que les questions environnementales, sont intégrés dans le programme de gestion des risques d'entreprise (ERM), en assurant la coordination entre les fonctions d'audit interne, de gestion des risques, d'éthique et de conformité, et d'achats.

Les critères financiers et non financiers sont pris en compte dans le processus de sélection des fournisseurs par les acheteurs. Syensqo fait également partie de l'initiative TfS, qui réalise des audits et des évaluations indépendants, notamment les notations EcoVadis en matière de durabilité. Lorsque les audits ou les évaluations de tiers ne sont pas jugés suffisants, Syensqo utilise des questionnaires axés sur des domaines clés. Les actions de suivi sont basées sur les résultats de l'évaluation, et Syensqo peut demander des informations supplémentaires et des actions correctives, et se désengager des fournisseurs non conformes ou mettre fin à la relation commerciale. Syensqo cherche constamment à améliorer les mesures d'atténuation, en se concentrant sur un engagement plus profond, des actions correctives et un suivi continu des incidences négatives potentielles sur l'environnement.

L'approche de Syensqo en matière d'achats durables est conforme aux ODD des Nations unies (en particulier l'ODD n° 12 - « Établir des modes de consommation et de production durables »). Elle est également alignée sur les normes et conventions internationalement reconnues, y compris le Pacte mondial des Nations unies.

Nous nous efforçons d'améliorer nos processus de contrôle et de reporting de diligence raisonnable. Il s'agit notamment de suivre des indicateurs de performance clés tels que le nombre de fournisseurs couverts par des évaluations tierces telles que EcoVadis, les audits TfS et les questionnaires envoyés aux fournisseurs.

Le Global Procurement Officer (responsable mondial des achats) est chargé de la mise en œuvre de la politique, en veillant à ce qu'elle soit effectivement intégrée dans les activités de Syensqo et conforme à nos objectifs de durabilité. Cette politique a été établie à l'issue de plusieurs séries de consultations et de validations avec des experts internes sélectionnés, tout en tenant compte des attentes des parties intéressées par le biais d'informations d'intermédiaires.

5.2.2.1.3 Objectifs liés à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur

Nous n'avons pas d'objectif, mais nous contrôlons l'efficacité de la mise en œuvre de notre politique au moyen de plans d'action et d'indicateurs ultérieurs, comme décrit ci-dessous.

5.2.2.1.4 Actions relatives à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur

Pour les ressources financières actuelles et futures nécessaires aux plans d'action énumérés ci-dessous, se référer aux règles énoncées à la section 5.1.2. Base de préparation.

Renforcer l'impact de notre Gestion de portefeuille durable

Conformément à la politique SPM, Syensqo a poursuivi l'évaluation précoce des projets de recherche et d'innovation à l'aide de la méthodologie SPM, qui est alignée sur les principes de l'initiative Safe and Sustainable by Design (SSbD). En outre, il s'agissait de la première année d'application de la SPM dans le cadre du nouveau processus d'investissement majeur, afin de donner la priorité aux projets ayant un impact positif sur la durabilité. À moyen et long terme, ces deux actions devraient permettre d'augmenter les ventes de produits ayant une meilleure incidence sociale et environnementale, tant au niveau de la production que de l'utilisation.

En particulier, nous nous efforçons d'accélérer la transition vers des produits qui améliorent la santé et la sécurité, contribuent à la transition climatique et améliorent l'efficacité des ressources, par exemple en proposant des produits qui contribuent à la mobilité électronique et à l'allègement, à l'agriculture durable, aux produits à faible intensité de carbone pour la beauté et aux pratiques minières efficaces, comme le souligne notre stratégie.

L'évaluation SPM de notre portefeuille est réalisée en collaboration avec la business unit, comme décrit dans le Guide SPM. Les données recueillies dans le cadre de l'évaluation SPM (LCA, signaux du marché et de la réglementation) sont essentielles pour soutenir les activités de contact avec la clientèle, en fournant des informations factuelles afin de promouvoir et de différencier nos produits dans une application spécifique.

En tant que membre actif du WBCSD, nous collaborons à l'élaboration d'une PSA non sectorielle qui permettrait une comparaison et une conformité de la PSA au-delà de l'industrie chimique à moyen terme.

Nous suivons l'efficacité de l'impact de notre politique et de nos actions SPM grâce à l'évolution annuelle de la part du chiffre d'affaires catégorisé en tant que solutions et au dialogue régulier avec les utilisateurs de l'outil SPM.

Poursuivre nos efforts de diligence raisonnable en matière environnementale

Conformément au processus de diligence raisonnable sur l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement, tel que décrit dans la Politique d'achats durables, 20 fournisseurs ont effectué un audit TfS et 2020 fournisseurs ont effectué une évaluation EcoVadis en 2024.

28 % des fournisseurs à haut risque représentant 90 % des dépenses, sont couverts par une évaluation EcoVadis. En plus de notre cadre interne de gestion des risques, nous avons également utilisé un outil de gestion des risques tiers en 2024, pour effectuer un filtrage des fournisseurs responsables de couvertures médiatiques défavorables sur les thèmes ESG :

Indicateurs SPM**Méthodes comptables**

Les évaluations SPM s'appuient sur des données secondaires couvrant la chaîne de valeur en amont. Elles sont effectuées chaque année afin de cerner les signaux les plus récents du marché et couvrir plus de 80 % du chiffre d'affaires du Groupe. Les pourcentages sont calculés en divisant la part des ventes de produits évalués en tant que solutions ou autres catégories (telles que définies à la section 5.2.2.1.2. *Nos politiques et notre approche de la gestion*) avec les ventes totales de produits qui sont cohérentes avec les ventes nettes du Groupe (comme indiqué dans les états financiers consolidés).

Une description complète de la méthodologie SPM, comprenant les définitions des catégories, et de son application au portefeuille de Syensqo se trouve dans notre Guide SPM, disponible sur le site Internet de Syensqo.

Arthur D. Little, notre partenaire dans le développement et l'amélioration de notre méthodologie SPM, a effectué une vérification approfondie de nos résultats d'alignement du marché en 2023. Cette vérification avait pour but de garantir le respect de la méthodologie et l'amélioration continue. Les résultats de la SPM sont également vérifiés par EY et ont reçu une assurance limitée.

PART DE LA VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATÉGORIES SPM

	UNITÉS	2024	2023 ⁽ⁱ⁾	2022 ⁽ⁱ⁾
Solutions	%	63	60 ^R	59
Potentiels	%	6	7	8.
Transitions	%	9	9	10
Défis	%	11	12	13
Non évalué	%	11	12 ^R	11

Les chiffres sont arrondis au % supérieur

(i) Non couvert par le rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant

En 2024, des analyses approfondies du cycle de vie, du « berceau à la porte », ont été réalisées pour 94,4 % de nos produits (en termes de part du chiffre d'affaires) mis sur le marché. L'équipe LCA de Syensqo gère une base de données de produits représentant plus de 1 100 produits chimiques et matériaux différents, qui est continuellement mise à jour pour inclure les données industrielles ou d'innovation les plus récentes. Les évaluations SPM ont couvert 89 % des ventes de produits.

Depuis 2021, les ventes de solutions Syensqo ont évolué de 55 % à 63 % en 2024. Syensqo fait preuve de diligence pour appliquer la méthodologie et cerner les signaux du marché ESG. Nous visons à augmenter continuellement la part des solutions durables dans notre portefeuille afin de répondre aux attentes de nos clients et des parties intéressées en fournissant des produits durables, de haute qualité, fiables et compétitifs.

5.2.2.2 Économie circulaire**5.2.2.2.1 Incidences, risques et opportunités importants liés à l'économie circulaire**

Le processus, les méthodologies, les hypothèses et les outils utilisés pour identifier et évaluer les IRO liés aux ressources entrantes et sortantes sont décrits à la section 5.1.4.1. *Le processus d'évaluation de la double importance*. Pour évaluer IRO concernant la contribution de Syensqo à l'économie circulaire, toutes les activités commerciales à travers l'ensemble de la chaîne de valeur ont été prises en compte.

L'engagement direct des parties intéressées au niveau du Groupe est abordé à la section 5.1.4.1. *Processus d'évaluation de la double importance*. En outre, Syensqo s'engage avec ses clients dans des partenariats stratégiques. Il existe également une étroite collaboration entre les responsables des grands comptes et les clients afin de tirer parti des exigences et des ambitions ESG pour notre offre de produits. Notre gestion des comptes fournisseurs permet d'aligner des approches de durabilité mutuellement bénéfiques. Nous prenons en compte les intermédiaires des communautés potentiellement touchées dans le cadre de certaines opportunités

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Type d'IRO	Activités propres (AP) ou Chaîne de valeur (CV)	Horizon temporel	Nom de l'IRO	Description	Effets actuels et escomptés
ÉCONOMIE CIRCULAIRE					

ESRS E5 – Entrées de ressources, dont l'utilisation des ressources, et sorties de ressources liées aux produits et services

▲ Opportunité	✖ AP ✖ CV	- Innovation des produits en matière de matériaux renouvelables et de biotechnologie	Une partie stratégique de l'innovation de Syensqo se concentre sur l'augmentation de l'utilisation de matières premières renouvelables et durables, la promotion de l'utilisation de la biotechnologie et le développement de solutions biodégradables dès la conception. Ce faisant, Syensqo fait progresser l'économie circulaire, en s'attaquant aux défis mondiaux tels que le changement climatique en découpant l'activité économique de la consommation de ressources finies.	Moyens
▲ Opportunité	✖ AP ✖ CV	- Croissance des ventes contribuant à l'économie circulaire	Dans le cadre du pilier stratégique de Syensqo « Accroître la part des solutions durables », la croissance du chiffre d'affaires sera de plus en plus tirée par une part plus importante des ventes permettant une économie circulaire. L'approche de l'économie circulaire est un levier essentiel pour relever les défis mondiaux tels que le changement climatique. D'ici 2030, Syensqo vise à ce que 18 % des ventes soient motivées par la circularité, contre 16 % en 2024.	Élevés

ESRS E5 – Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources

▼ Risque	✖ AP ✖ CV	- Épuisement des matières premières naturelles	Risque d'épuisement des matières premières naturelles et de dégradation de l'environnement, en particulier dans le segment des produits de consommation et des ressources, sous l'effet de la demande, des nouvelles réglementations et des préférences des clients en matière de durabilité, entraînant des augmentations de prix et une perte potentielle d'activité.	Faibles
-------------	--------------	--	---	---------

Pour le glossaire, veuillez vous référer à la section 5.2.I.II. Incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique.

Champ d'application : ✖ Activités propres ✖ Chaîne de valeur

Importance financière : ▲ Opportunité ▼ Risque

Importance de l'incidence : ▲ Positif ▼ Négatif

Les politiques, les objectifs, les actions et les indicateurs contiennent des informations sur la manière dont Syensqo poursuit l'opportunité importante d'augmenter les ventes qui contribuent à l'économie circulaire, et sur la manière dont nous gérons notre risque important lié à l'épuisement des matières premières naturelles. La manière dont nous mettons en œuvre l'opportunité importante liée à l'innovation stratégique est abordée dans les sections 1.2. Notre stratégie et 1.3. Comment nous créons de la valeur. Les effets financiers actuels de ces opportunités importantes sont trop confidentiels pour être divulgués, et pour ces risques importants, il n'y a pas d'effets financiers actuels.

5.2.2.2 Politique et approche de la gestion en matière d'économie circulaire

Syensqo s'engage à adopter des principes circulaires qui favorisent une croissance économique durable et préservent les ressources limitées. Notre Politique d'économie circulaire s'applique à toutes les activités mondiales et à tous les sites industriels détenus en totalité ou en majorité par Syensqo.

Cette politique repose sur trois principes :

- Prolonger la durée de vie des produits
- Utilisation de matières premières renouvelables et recyclées
- Permettre le recyclage et la réutilisation des produits

Avec cette politique, Syensqo encourage la transition vers l'abandon de l'utilisation de ressources vierges :

- Développer l'utilisation de matières premières recyclées et renouvelables, y compris d'énergies renouvelables
- Accroître notre utilisation de technologies telles que le captage du carbone, la revalorisation des déchets et la seconde vie des matériaux.

Les lignes directrices de mise en œuvre comprennent la conception pour la circularité, la production durable, la gestion des ressources, la collaboration et l'innovation, l'éducation et la sensibilisation, et le suivi des performances. Syensqo intègre des modèles d'économie circulaire dans ses stratégies commerciales et d'innovation, en collaborant avec ses clients, ses fournisseurs et ses partenaires pour créer des écosystèmes en boucle fermée.

Nos activités en matière d'économie circulaire s'alignent sur l'ODD 12 des Nations unies relatif à la consommation et à la production durables.

Cette démarche est soutenue par des partenariats avec l'industrie, les universités et les organisations intersectorielles afin de stimuler l'innovation dans les pratiques d'économie circulaire et par l'engagement dans la recherche et le développement afin de créer de nouveaux matériaux et procédés qui favorisent la circularité. La participation à des initiatives intersectorielles, telles que Action for Sustainable Derivatives (ASD), la Table ronde pour l'huile de palme durable (Roundtable for Sustainable Palm Oil, RSPO), est un aspect essentiel de la stratégie de Syensqo en vue de garantir une gestion et une traçabilité responsables de la chaîne d'approvisionnement. Syensqo entretient également des partenariats avec la Fondation Ellen MacArthur (EMF), la Renewable Carbon Initiative (RCI) et le WBCSD afin de favoriser et d'accélérer l'utilisation des principes circulaires tout au long de sa chaîne de valeur, tant en aval qu'en amont, en tant que levier essentiel pour minimiser l'incidence sur l'environnement. Syensqo a participé activement à des projets de l'EMF tels que « Product Innovation Principles and Metrics in a Circular Economy » (Principes et indicateurs d'innovation des produits dans une économie circulaire) et « Marketing Playbook for a Circular Economy » («Manuel de marketing pour une économie circulaire»). En outre, Syensqo est un contributeur clé au Protocole de circularité du WBCSD, à l'indicateur de transition circulaire - Lignes directrices pour l'industrie chimique, et à la Feuille de route pour la transformation des produits chimiques.

Syensqo a établi des objectifs et des indicateurs pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs en matière d'économie circulaire et rendre compte régulièrement de ses performances.

Le Chief Sustainability Officer est responsable de la mise en œuvre de la politique, en veillant à ce qu'elle soit effectivement intégrée dans les activités de Syensqo et alignée sur ses objectifs de durabilité. La prise en compte des intérêts des principales parties intéressées dans l'élaboration de la politique et la manière dont nous la mettons à disposition est décrite à la section 5.II. Gouvernance opérationnelle de la durabilité.

Politique d'achats durables

Notre Politique d'achats durables (*section 5.2.2.1.2. Nos politiques et notre approche de la gestion*) soutient nos ambitions en matière de circularité, en promouvant les matières premières renouvelables et recyclées et en décrivant notre participation à des initiatives intersectorielles visant à établir des normes et à accroître la traçabilité et la transparence.

Dans ce cadre, notre Déclaration sur l'approvisionnement durable (également couverte pour les aspects sociaux à la section 5.3.1.24 *Déclaration sur l'approvisionnement durable*) détaille notre approche spécifique concernant les dérivés chimiques de l'huile de palme et de l'huile de palmiste. Bien que le Règlement européen sur la déforestation ne soit pas encore applicable, Syensqo s'approvisionne de préférence auprès de fournisseurs qui peuvent confirmer qu'ils respectent les critères de la NDPE (No Deforestation, No Peat, No Exploitation [pas de déforestation, pas de tourbière, pas d'exploitation]). Ils comprennent les critères suivants :

- Gestion responsable des forêts, y compris une politique publique de déforestation zéro, de protection des habitats à haute valeur de conservation et de protection des zones à haut stock de carbone⁽ⁱ⁾, en évitant l'utilisation du brûlage pour préparer les nouvelles plantations.
- Croissance durable, y compris protection de la tourbe quelle que soit sa profondeur, développement responsable de nouvelles plantations, recherche de l'utilisation de terres précédemment défrichées et/ou dégradées et évitement des conflits fonciers, plans de réduction de la pollution et des émissions de GES.

Syensqo attend de ses fournisseurs qu'ils mettent en œuvre ces principes et s'engagent à s'améliorer en permanence. Nous aidons les fournisseurs à se conformer aux critères de durabilité.

Syensqo a franchi des étapes importantes en matière de traçabilité, avec un pourcentage élevé de volumes de produits dérivés tracés jusqu'aux raffineries, aux usines et aux plantations.

Cette déclaration est liée à notre politique d'achats durables, applicable à l'ensemble des activités, des collaborateurs, des business units et de la chaîne d'approvisionnement de Syensqo à l'échelle mondiale, et le Chief Procurement Officer (CPO) (Directeur des achats) est responsable de sa mise en œuvre.

(i) tel que défini par l'approche à haut stock de carbone (High Carbon Stock Approach - HCSA).

5.2.2.2.3 Cibles liées à l'économie circulaire

La politique de Syensqo se concentre sur la création d'un impact opérationnel positif en augmentant l'efficacité et le caractère renouvelable des matériaux dans la chaîne de valeur à laquelle nous participons. Syensqo s'est engagée à réaliser, d'ici 2030, 18 % de son chiffre d'affaires total grâce à la vente de produits contribuant à l'économie circulaire, et ambitionne d'accroître cette part au-delà de 2030. Cet objectif est le résultat direct de la demande croissante de nos clients et parties intéressées pour des produits à faible intensité de carbone et l'optimisation de l'utilisation des ressources.

L'approche de l'économie circulaire de Syensqo est basée sur la transformation du portefeuille et l'innovation selon les trois principes détaillés dans notre politique qui constituent la base des indicateurs vers l'objectif 2030.

Le chiffre d'affaires des produits contribuant à l'économie circulaire est défini comme le chiffre d'affaires généré par des produits répondant aux critères suivants :

- Conçus pour favoriser une utilisation plus longue que la norme industrielle dans la pratique et à grande échelle ; par exemple, conçus pour prolonger la durée de vie des produits d'une manière qui ne compromet pas le traitement circulaire à la fin de la vie fonctionnelle.
- Fabriqués à partir de matières premières biosourcées, recyclées, de coproduits et de matières premières à base de carbone capturé, ou produits à l'aide d'énergies renouvelables,

- Conçus pour être réutilisés ou pour augmenter le rendement du recyclage (quantité et qualité) des produits du client.

Comme indiqué dans notre chapitre sur la stratégie page 9, les exemples de produits fabriqués selon les principes circulaires comprennent les additifs pour polymères utilisés pour prolonger la durabilité, les polymères et les tensioactifs naturels et biosourcés utilisés dans les marchés des soins aux consommateurs et de l'agriculture, et polymères recyclés et biosourcés utilisés dans les marchés de l'électronique et de l'automobile.

Cet objectif, fixé sur une base volontaire, reflète la demande croissante de produits renouvelables et durables de la part des parties intéressées de notre chaîne de valeur. Il concerne les niveaux de prévention et de recyclage dans la hiérarchie des déchets, l'augmentation de l'utilisation circulaire des matériaux et enfin la minimisation des matières premières primaires en tirant parti des énergies renouvelables, des matières premières recyclées et renouvelables et des technologies telles que la capture du carbone, la revalorisation des déchets et la seconde vie des matériaux.

L'objectif en matière de ventes circulaires est de 18 % du chiffre d'affaires de l'entreprise d'ici 2030, contre 12 % en 2021, et se fonde sur la méthodologie Circulytics de la Fondation Ellen MacArthur. L'objectif 2030 est soutenu par la croissance prévue du portefeuille circulaire de Syensqo et par le lancement de nouveaux produits, comme le prévoit le plan à moyen terme (PMT) de l'entreprise.

Méthodes comptables

La méthode de calcul des indicateurs clés de performance de Syensqo One Planet « Part des ventes de produits contribuant à l'économie circulaire » a été conçue sur la base de l'évaluation EMF et de l'analyse comparative des normes de l'industrie chimique.

La « Part des ventes de produits contribuant à l'économie circulaire » est un des indicateurs de Syensqo One Planet et est calculée en prenant en compte les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires provenant de l'augmentation de la durabilité : ventes de produits qui augmentent la longévité et la durabilité sans compromettre le traitement circulaire en fin de vie. Comprend des produits conçus pour améliorer les performances et favoriser une utilisation plus longue.
- Chiffre d'affaires provenant de l'approvisionnement circulaire :
 - Ventes de produits fabriqués à partir de matériaux renouvelables ou recyclés. Inclut des matériaux tels que les légumes, les huiles, le captage et l'utilisation du CO₂ (CUC), les sous-produits, les déchets alimentaires, les déchets de bois et les matériaux à bilan massique certifié. Les mesures adoptées pour le calcul du taux de contenu renouvelable dans le produit sont les suivantes :
 - De préférence, l'indice de carbone renouvelable (ICR) qui mesure la part de carbone renouvelable dans le produit final.
 - L'approche de la nomenclature des matériaux (BOM), qui utilise le pourcentage réel en poids de la matière première renouvelable utilisée dans la nomenclature du produit final lorsque le contenu précis en RCI n'est pas disponible.
 - Ventes de produits générés à partir d'énergies renouvelables, calculées sur la base de la part d'énergies renouvelables utilisées par les GBU.
- Chiffre d'affaires provenant de l'habilitation à la recyclabilité : Ventes de produits conçus pour éliminer les déchets et la pollution, encourager la réutilisation et la recyclabilité, respecter les critères de circularité et permettre des modèles commerciaux en boucle fermée.

Le double comptage potentiel est évité en tenant compte de l'ordre de priorité mentionné ci-dessus

Syensqo évalue la circularité des produits finis en fonction de leur contenu renouvelable. Les ventes provenant de sources renouvelables et recyclées sont calculées en appliquant un facteur de poids entre deux critères : Matières premières et Energie. La mesure des matériaux est conforme à la méthodologie de sortie des ressources établie pour les matériaux et les produits, tandis que les données sur l'énergie sont méticuleusement rapportées au niveau du site. Les ventes liées aux produits fabriqués à l'aide d'énergies renouvelables sont calculées en multipliant les ventes au niveau de la GBU par le pourcentage d'énergies renouvelables.

Un facteur de 85 % est appliqué aux matières premières renouvelables et de 15 % aux énergies renouvelables.

Pourcentage des ventes contribuant à l'économie circulaire

POURCENTAGE DES VENTES FAVORISANT L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

	Unités	2024	2023	2021
Chiffre d'affaires des produits contribuant à l'économie circulaire (% des ventes du groupe)	%	16	14 ⁽¹⁾⁽²⁾	12 ⁽¹⁾⁽²⁾
- Variation 2024 par rapport à 2021	PP	+ 4 %		
- Variation 2024 par rapport à 2023	PP	+ 2 ⁽²⁾		
Chiffre d'affaires des produits basés sur des ressources recyclées ou biosourcées ou produits avec des énergies renouvelables	%	11	10 ⁽¹⁾⁽²⁾	7 ⁽¹⁾⁽²⁾
Chiffre d'affaires des produits augmentant la longévité	%	5	4 ⁽¹⁾	5 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires des produits permettant le recyclage	%	0	0 ⁽¹⁾	0 ⁽¹⁾

Les chiffres sont arrondis au % supérieur

(1) Non couvert par le rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant

(2) Valeurs retraitées à des fins de comparabilité selon l'approche de calcul de l'ICR. Valeurs publiées à l'origine : 13 %⁽¹⁾ (2023) et 12 % (2021) pour les ventes de produits contribuant à l'économie circulaire ; 8 % (2023) et 7 % (2021) pour les ventes de produits basés sur des ressources recyclées ou biosourcées ou produits à partir d'énergies renouvelables.

En 2024, les ventes circulaires ont représenté 16 % du chiffre d'affaires net de l'entreprise. Cela représente, en termes absolus, une croissance de 2 points de pourcentage par rapport à 2023 et de 4 points de pourcentage par rapport à l'année de référence 2021.

En 2024, nous avons appliqué l'approche de calcul de l'indice de carbone renouvelable (ICR) qui mesure la teneur molaire en carbone renouvelable dans le produit final - ce qui augmente la précision de la mesure ; nous avons retraité les données des années précédentes avec le même ICR pour les rendre comparables à celles de 2024. Lorsqu'il n'est pas possible d'appliquer le calcul de l'ICR, nous continuons à utiliser une approche de masse basée sur la nomenclature.

5.2.2.2.4 Actions dans le domaine de l'économie circulaire

Promotion de notre portefeuille actuel qui permet la circularité auprès de nos clients

En travaillant en permanence avec les clients et les fournisseurs, Syensqo identifie des opportunités de nouveaux produits, de matières premières alternatives et de technologies innovantes. Des actions spécifiques sont en place, avec des calendriers variables en fonction du développement de chaque projet.

Ces actions comprennent : la collaboration avec les clients et les fournisseurs sur des projets visant à stimuler l'utilisation de produits circulaires et à mettre en évidence leurs avantages, la promotion d'une industrie plus durable par le biais des initiatives suivantes :

- Promotion active des produits qui intègrent des matières premières renouvelables, telles que les matériaux biosourcés, recyclés ou issus de sous-produits, et qui utilisent des énergies renouvelables dans leurs procédés de production.
- Focalisation sur l'augmentation de la durabilité et de la durée de vie des produits sans compromettre leur traitement en fin de vie, afin de garantir une utilisation et une élimination durables.
- Développement de projets de collaboration avec les clients afin d'accroître l'adoption de produits circulaires et de mettre en évidence leurs avantages, favorisant ainsi une industrie plus durable.

L'avancement de ce plan d'action est mesuré par les objectifs décrits à la section 5.2.2.3 Cibles liées à l'économie circulaire.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Pour les ressources financières actuelles et futures requises, se référer aux règles énoncées dans la section 5.1.2. *Base de préparation.*

Développement de la recherche et de l'innovation et investissements pour accroître notre portefeuille

La recherche et l'innovation font partie intégrante du lancement de solutions circulaires, qui sont au cœur de la stratégie de croissance durable de l'entreprise. Syensqo continue d'allouer des ressources à la Plateforme Matériaux renouvelables et Biotechnologie, en se concentrant sur les matériaux renouvelables et la biotechnologie. Les principaux exemples de produits contribuant aux ventes circulaires sont la ligne de produits ECHO, les solvants verts pour l'agriculture, la vanilline naturelle et les polymères naturels pour les soins personnels et les soins à domicile.

Pour faire progresser les principes de circularité, Syensqo développe activement des produits par le biais de la biotechnologie et utilise des matières premières basées sur la technologie de capture du carbone. La collaboration avec des partenaires externes, y compris des startups, est également une stratégie clé pour accélérer le cycle de développement et mettre sur le marché des solutions innovantes. Syensqo a investi en 2024 dans Bioeutectics, une startup qui fournit des solvants naturels et haute performance.

Pour les ressources financières actuelles et futures requises, se référer aux règles énoncées dans la section 5.1.2. *Base de préparation.* Ces actions couvrent des horizons récurrents à court et moyen terme. Bien que Syensqo publie chaque année le montant total des dépenses du groupe en matière de recherche et d'innovation, les détails spécifiques concernant les investissements dans la circularité restent des informations stratégiques et confidentielles.

Formation et développement de l'organisation sur les principes de l'économie circulaire

Syensqo s'engage à fournir une formation continue sur les principes de l'économie circulaire à tous les collaborateurs afin d'intégrer un état d'esprit de circularité et d'efficacité des ressources dans l'ensemble de l'organisation. Le champ d'application de cette action englobe tous les collaborateurs de Syensqo. Il s'agit d'une initiative récurrente à court terme. Il s'agit de développer des projets axés sur la circularité, tels que des matières premières alternatives, de nouvelles technologies, des produits innovants et des modèles d'entreprise, permettant ainsi une transition circulaire.

Syensqo s'appuie sur des partenariats externes avec la EMF et le WBCSD, ainsi que sur des programmes de formation internes pour différents départements, notamment la recherche et l'innovation, les achats, les ventes et le marketing, et l'industrie.

Les ressources financières et autres allouées à ces actions récurrentes à court terme sont liées aux partenariats externes de Syensqo, ainsi qu'à ses ressources internes.

En 2024, 38 collaborateurs ont participé à la formation offerte par notre partenariat avec la EMF. 223 collaborateurs des équipes de vente, du marketing et de la recherche et innovation ont participé à l'effort de formation de notre GBU Novecare pour sensibiliser et promouvoir nos solutions durables et nos produits circulaires.

Pour les ressources financières actuelles et futures requises, se référer aux règles énoncées dans la section 5.1.2. *Base de préparation.*

Mesures visant à garantir l'approvisionnement durable de nos matériaux biosourcés

Le champ d'application de cette action en cours se concentre sur la chaîne d'approvisionnement des dérivés oléochimiques en collaboration avec des partenaires externes. Syensqo a rejoint l'initiative intersectorielle ASD afin d'élaborer une norme uniforme pour la gestion et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement responsable. Sur la base des volumes de dérivés d'huile de palme en 2023, Syensqo trace 92,6 % de ses volumes de dérivés jusqu'aux raffineries, 92,4 % jusqu'aux moulins et 69,5 % jusqu'aux plantations. L'objectif de Syensqo est de parvenir à une traçabilité à 100 % jusqu'aux raffineries et aux usines, ce qui constitue une première étape essentielle pour garantir le respect de l'objectif « zéro déforestation » par les fournisseurs concernés.

Syensqo a adhéré à la RSPO et certains sites sont certifiés RSPO. Nous présentons chaque année un rapport sur nos progrès, qui est disponible sur la page des membres du site Internet de la RSPO. Syensqo s'engage à s'approvisionner en dérivés de palme auprès de sources certifiées durables, lorsque cela est commercialement viable.

Pour les ressources financières actuelles et futures requises, se référer aux règles énoncées dans la section 5.1.2. *Base de préparation.*

5.2.2.5 Métriques – Ressources entrantes et sortantes

Ressources entrantes

Nos principales matières premières sont : les produits biochimiques, dérivés de matières d'origine biologique, tels que les dérivés de l'huile de palme et le bioéthanol, les produits chimiques minéraux, qui proviennent de substances solides inorganiques, telles que le phosphore et la fibre de verre, les produits pétrochimiques, obtenus à partir du pétrole par des procédés de raffinage, tels que le phénol et l'oxyde de propylène. Les autres matières premières englobent des types supplémentaires non classés ci-dessus, tels que les composites et les résines.

Méthodes comptables

Les données sur les matières premières relatives aux volumes et aux dépenses sont extraites chaque année de notre système ERP par la fonction des achats. Les données sont classées par chaîne de valeur en amont, ce qui permet d'identifier les produits biochimiques.

Les matériaux recyclés sont signalés et les pourcentages de contenu recyclé sont indiqués.

Les preuves d'approvisionnement durable et les certifications de tiers, telles que la RSPO, sont recueillies auprès des fournisseurs et systématiquement stockées, examinées et approuvées. Pour ces matériaux, le poids est mesuré à l'aide des preuves fournies par le fournisseur ou des données de certification.

Dans Syensqo, nos flux de ressources importants sont caractérisés par leur chaîne de valeur d'origine, comme décrit ci-dessous :

- Produits biochimiques
- Minéraux
- Gaz naturel
- Pétrochimie
- Autres (y compris sur la base du recyclage et/ou par produit)

Dans le processus de calcul des indicateurs pour les activités d'achat de Syensqo, plusieurs hypothèses clés sont formulées pour garantir l'exactitude et la cohérence. Le champ d'application englobe toutes les activités d'achat et tous les fournisseurs au sein de Syensqo. Nous supposons que toutes les conversions d'unités en kilogrammes sont précises, ce qui facilite l'uniformité et l'alignement de toutes les analyses de données. En outre, l'équipe chargée des achats part du principe que les données d'achat extraites de l'ERP et la classification des matériaux sont complètes, exactes et à jour. Ces hypothèses sont essentielles pour maintenir l'intégrité et la fiabilité des indicateurs dérivés du processus d'achat.

Des mesures directes sont utilisées pour les matériaux biosourcés et les matériaux recyclés achetés en tonnes. Si le produit n'est pas recyclé à 100 %, le pourcentage de matériaux recyclés indiqué par le fournisseur ou la certification (c'est-à-dire ISCC Plus) est utilisé pour le calcul.

	Unités	2024
POIDS TOTAL DES PRODUITS ET DES MATÉRIAUX TECHNIQUES ET BIOLOGIQUES UTILISÉS	tonnes	1 122 813
Pourcentage de matières biologiques (et de biocombustibles utilisés à des fins non énergétiques) provenant de sources durables et certifiées par un tiers (en pourcentage du poids total des produits et des matériaux techniques et biologiques utilisés)	%	6,7 %
Poids des composants secondaires réutilisés ou recyclés, des produits intermédiaires secondaires et des matériaux secondaires utilisés pour la fabrication des produits et services de l'entreprise	tonnes	10 379
Pourcentage de composants secondaires réutilisés ou recyclés, de produits intermédiaires secondaires et des matériaux secondaires utilisés pour fabriquer les produits et services de l'entreprise	%	0,9 %

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Ressources sortantes - Produits et matériaux

Grâce à des partenariats stratégiques avec la EMF et le WBCSD, Syensqo fait progresser le programme de circularité pour les produits chimiques. Selon notre approche de l'économie circulaire basée sur la transformation du portefeuille et l'innovation, nous pouvons identifier les produits qui sont conçus selon trois principes circulaires. Cela constitue la base de notre indicateur pour atteindre notre objectif 2030.

1. Prolonger la durée de vie : concevoir des produits qui augmentent la longévité des matériaux sans nuire à leur recyclabilité.

2. Régénérer: concevoir des produits qui utilisent des matières premières renouvelables et recyclées, telles que les matières premières biologiques, les matières premières recyclées et les matières premières à base de CO₂ capturé, ainsi que l'utilisation d'énergies renouvelables.

3. Circular : conserver la valeur des produits et des matériaux actuellement utilisés en permettant le recyclage et la réutilisation des produits.

Exemples de produits fabriqués selon les principes circulaires mentionnés au point 1.2.4.3 *Nos solutions sur nos huit principaux marchés* comprennent les additifs polymères utilisés pour augmenter la durabilité, les polymères naturels et biosourcés et les surfactants utilisés dans les marchés des soins aux consommateurs et de l'agriculture, ainsi que les polymères recyclés et biosourcés utilisés dans les marchés de l'électronique et de l'automobile.

En tant que fournisseur de produits chimiques de spécialité, nos produits sont consommés et transformés par nos clients. Les concepts tels que la réparabilité et la recyclabilité de nos produits ne s'appliquent pas aux fournisseurs de produits chimiques. Le contenu recyclable actuel de l'emballage de nos produits n'est pas substantiel en raison d'une évolutivité limitée.

5.2.2.3 Taxonomie de l'UE

En 2024, Syensqo a déployé l'approche de la taxonomie de l'UE de manière cohérente dans l'ensemble de l'organisation, et a étendu sa portée aux six objectifs environnementaux, alors qu'en 2023, nous nous sommes concentrés sur les objectifs climatiques uniquement.

Le processus de divulgation de la taxonomie européenne de Syensqo se déroule en trois étapes :

- La première étape consiste à sélectionner les activités économiques éligibles sur lesquelles Syensqo opère, en tenant compte de la matérialité financière.
- Ensuite, chacune des activités économiques est évaluée en fonction de l'alignement sur la taxonomie de l'UE, qui comprend une contribution substantielle à au moins l'un des six objectifs environnementaux, l'absence de dommages significatifs pour les cinq autres objectifs et le respect de garanties minimales.
- Enfin, les indicateurs clés de performance requis pour les rapports de taxonomie sont calculés et présentés conformément aux modèles requis.

Le rapport de Syensqo sur la taxonomie de l'UE, qui fait l'objet d'une mission d'assurance limitée de la part de nos auditeurs externes, couvre l'année 2024 et le même périmètre que notre périmètre de reporting financier.

5.2.2.3.1 Évaluation de l'éligibilité à la taxonomie de l'UE

Sur la base de la liste des activités éligibles communiquée par la Commission européenne, nous avons déterminé lesquelles de ses activités sont couvertes par la taxonomie de l'UE.

Nous avons analysé la description de l'activité dans le règlement taxonomie (EU) 2020/852 et les actes délégués publiés ultérieurement pour faire le lien avec notre outil SPM. L'évaluation de notre outil SPM fait l'objet d'une mission d'assurance limitée de la part de nos auditeurs externes. Pour plus de détails sur la SPM, voir la section 5.2.2.1.2. *Nos politiques et notre approche de la gestion*.

Afin d'éviter un double comptage avec les activités économiques déjà enregistrées dans le cadre de l'objectif d'atténuation du changement climatique, nous ne rapportons pas les activités éligibles à la taxonomie dans le cadre de l'objectif environnemental d'adaptation au changement climatique.

En conséquence, l'analyse de notre portefeuille conduit à l'identification des activités économiques éligibles suivantes, qui relèvent toutes de l'objectif environnemental de l'atténuation des changements climatiques :

Code d'activité économique	Nom de l'activité économique	Description de l'activité économique
3.1.	Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables, les énergies renouvelables étant définies à l'article 2, paragraphe 1, de la directive (UE) 2018/2001. S'applique aux ventes, aux dépenses d'investissement et aux dépenses d'exploitation.
3.2.	Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène. S'applique aux ventes, aux dépenses d'investissement et aux dépenses d'exploitation.
3.4.	Fabrication de piles (activité habilitante)	Fabrication de piles rechargeables, de batteries et d'accumulateurs électriques à des fins de transport, de stockage stationnaire et hors réseau de l'énergie et d'autres applications industrielles. Fabrication de leurs composants (matériaux actifs de piles, cellules de batterie, boîtiers et composants électroniques). Recyclage de piles en fin de vie. S'applique aux ventes, aux dépenses d'investissement et aux dépenses d'exploitation.
3.6.	Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone (activité habilitante)	Technologies de fabrication visant à obtenir des réductions substantielles des émissions de gaz à effet de serre dans d'autres secteurs de l'économie, lorsque ces technologies ne sont pas couvertes par les sections 3.1 à 3.5 de la présente Annexe. S'applique aux ventes, aux dépenses d'investissement et aux dépenses d'exploitation.
3.17.	Fabrication de matières plastiques de base (activité de transition)	Fabrication de résines synthétiques, de matières plastiques et d'élastomères thermoplastiques non vulcanisables, ainsi que mélange de résines sur commande et fabrication de résines synthétiques standards. S'applique aux ventes, aux dépenses d'investissement et aux dépenses d'exploitation.
4.3.	Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	Construction, rénovation et exploitation d'installations de production combinée de chaleur et de froid et de production d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles. Cette activité ne comprend pas la cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de l'utilisation exclusive de combustibles gazeux et liquides non fossiles renouvelables visés à la section 4.19 de la présente Annexe, ainsi que de biogaz et de combustibles bio-liquides visés à la section 4.20 de la présente Annexe. S'applique aux ventes, aux dépenses d'investissement et aux dépenses d'exploitation.
7.3.	Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	Mesures de rénovation individuelles consistant en l'installation, l'entretien ou la réparation d'équipements d'efficacité énergétique. Uniquement pour les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation
7.6.	Installation, entretien et réparation des technologies liées aux énergies renouvelables	Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables, sur site. Uniquement pour les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation

Dans le cadre de l'évaluation de l'éligibilité, un seuil d'importance du point de vue financier de 0,2 % du chiffre d'affaires est appliqué. Les indicateurs clés de performance ne seront communiqués que pour les activités éligibles importantes, car le calcul de ces indicateurs clés de performance pour les activités éligibles non importantes entraînerait des coûts et des efforts excessifs. Parmi les activités susmentionnées, seules les activités 3.4, 3.6, 3.17 et 4.3 ont été jugées importantes pour les indicateurs clés de performance des ventes et des dépenses d'exploitation de Syensqo en 2024. Les activités 7.3 et 7.6 sont également signalées pour les dépenses d'investissement, en plus des quatre activités susmentionnées.

Certaines de nos activités sont liées à deux activités éligibles : Fabrication de matières plastiques sous forme primaire (3.17), et une autre activité. Afin d'éviter un double comptage dans de tels cas, nous avons attribué les indicateurs de performance clés à l'activité non liée au plastique.

5.2.2.3.2 Évaluation de l'alignement sur la taxonomie de l'UE

Pour chaque activité identifiée comme éligible et dépassant le seuil de matérialité, Syensqo évalue les critères techniques de sélection afin de déterminer si l'activité est conforme à la contribution substantielle, aux conditions d'« absence de dommages significatifs » (DNSH) et aux garanties minimales qui s'appliquent à toutes les activités de manière transversale.

Ces évaluations sont en cours et devraient être finalisées au cours de l'année 2025. Par conséquent, aucune des activités éligibles ne peut encore être présentée comme alignée en 2024.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

5.2.2.3.3 Calcul des ICP de la taxonomie

Trois indicateurs quantitatifs sont rapportés pour les activités éligibles (ratio d'éligibilité) et alignées (ratio aligné) : chiffre d'affaires, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation.

ICP du chiffre d'affaires :

Le dénominateur est le chiffre d'affaires total consolidé, y compris les produits des activités non essentielles, tels qu'ils apparaissent dans le compte de résultat consolidé.

Le numérateur est le chiffre d'affaires éligible au regard de la taxonomie. Il est extrait de l'ERP de Syensqo lorsque les activités éligibles sont basées sur le produit (fabrication de plastiques sous forme primaire, cogénération à haut rendement de chaleur/refroidissement et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles), ou par le biais de l'outil SPM lorsque l'éligibilité est basée sur l'application du produit (batteries, autres activités à faible émission de carbone).

ICP des CapEx :

Le total des dépenses d'investissement utilisé pour le dénominateur du ratio d'éligibilité est extrait des états financiers de Syensqo dans la note F1, Informations par segment, total des dépenses d'investissement. Il comprend les acquisitions d'immobilisations corporelles, les acquisitions d'immobilisations incorporelles et les paiements de passifs locatifs conformément à la norme IFRS 16, mais exclut le goodwill.

Pour le numérateur, trois catégories doivent être prises en compte : (a) les dépenses d'investissement liées à des actifs ou à des procédés associés à des activités économiques éligibles ou alignées sur la taxonomie ; (b) les dépenses d'investissement qui font partie d'un plan visant à développer des activités économiques alignées sur la taxonomie ou à permettre à des activités économiques éligibles à la taxonomie de devenir alignées sur la taxonomie (« plan CapEx ») et (c) les dépenses d'investissement liées à l'achat de produits issus d'activités économiques alignées sur la taxonomie et aux mesures individuelles permettant aux activités cibles de devenir à faibles émissions de carbone ou de réduire leurs émissions de GES, à condition que ces mesures soient mises en œuvre et opérationnelles dans les 18 mois.

Les dépenses d'investissement éligibles à la taxonomie (catégorie a) sont récupérées soit directement, soit entièrement dédiées à une activité éligible. Lorsque les dépenses d'investissement se rapportent à des produits vendus pour plusieurs applications, dont certaines font partie d'activités éligibles, nous utilisons le ratio des ventes éligibles au niveau de l'usine ou de l'unité commerciale pour calculer la proportion des dépenses d'investissement éligibles au niveau de cette usine ou de cette unité commerciale.

Syensqo n'a actuellement aucun plan CapEx majeur (catégorie b) pour des activités éligibles à la taxonomie susceptibles de transformer une activité non alignée sur la taxonomie en activité alignée sur la taxonomie dans les 5 prochaines années.

Les mesures individuelles permettant aux activités cibles de devenir à faibles émissions de carbone ou de conduire à des réductions de GES (catégorie c) sont extraites de l'analyse des actions et des ressources climatiques et sont rapportées sous les activités éligibles 7.3 (Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique) et 7.6 (Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables).

Si ces investissements font également partie de la catégorie (a), ils sont déduits de cette catégorie afin d'éviter un double comptage.

ICP des OpEx :

Le rapport couvre les coûts non capitalisés de la recherche et du développement, les dépenses d'entretien et de réparation ainsi que les dépenses directes liées à l'entretien quotidien des biens et les dépenses d'exploitation liées aux projets identifiés conduisant à des réductions de gaz à effet de serre. L'amortissement n'est pas pris en compte, car il se réfère aux dépenses d'investissement effectuées au cours des années précédentes.

Le dénominateur est la somme des coûts totaux de recherche et développement non capitalisés et des coûts totaux d'entretien des installations. Tous ces coûts sont inclus et cohérents avec les coûts déclarés dans la note F2 des états financiers (lignes « Frais de personnel » et « Autres frais fixes »).

Pour le numérateur, les trois mêmes catégories décrites dans la section sur les dépenses d'investissement ont été prises en compte.

La récupération des dépenses d'exploitation dans la catégorie (a) a suivi les mêmes règles que pour les dépenses d'investissement.

Syensqo n'a engagé aucune dépense d'exploitation éligible liée aux catégories (b) et (c) en 2024.

5.2.2.3.4 ICP de la taxonomie de l'UE

PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES ISSUE DE PRODUITS OU DE SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES ET ÉLIGIBLES SUR LA TAXONOMIE

Exercice financier N	Année		Critères de contribution substantielle						Critères DNSH ("ne pas causer de préjudice important")									
			Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)			
Activités économiques (1)	Code (2)	Chiffre d'affaires (3)	Part du chiffre d'affaires, année N (4)	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	E	T	
		m€	%	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	E	T	
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																		
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0 %	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL									
Dont habilitantes		0	0 %															
Dont de transition		0	0 %															
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie)																		
Fabrication de piles	CCM 3.4	202	3 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							E		
Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	CCM 3.6	721	11 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							E		
Fabrication de matières plastiques de base	CCM 3.17	1 544	23 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							T		
Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	CCM 4.30	56	1 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							T		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la Taxonomie) (A.2)		2 523	37 %	37 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %									
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1+A.2)		2 523	37 %	37 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %									
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie		4 323	63 %															
TOTAL A+B		6 846	100 %															

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

PART DES CAPEX DANS DES PRODUITS OU SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES ET ÉLIGIBLES SUR LA TAXONOMIE

Exercice financier N	Année		Critères de contribution substantielle						Critères DNSH (“ ne pas causer de préjudice important ”)									
			Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie (A.1.) ou éligible (A.2.) année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité de transition (20)
Activités économiques (1)	Code (2)	CapEx (3)	Part des CapEx, année N (4)	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	E	T		
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																		
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)			0	0 %														
Dont habilitantes			0	0 %														
Dont de transition			0	0 %														
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie)																		
				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL										
Fabrication de piles	CCM 3.4	143	21 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	CCM 3.6	45	7 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Fabrication de matières plastiques de base	CCM 3.17	116	17 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	CCM 4.30	2	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	3	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	1	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie) (A.2)			309	46 %	46 %	0 %	0 %	0 %	0 %									
A. CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1+A.2)			309	46 %	46 %	0 %	0 %	0 %	0 %									
B - ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie			362	54 %														
TOTAL A+B			671	100 %														

**PART DES OPEX DANS DES PRODUITS OU SERVICES ASSOCIÉS
À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES ET ÉLIGIBLES SUR LA TAXONOMIE**

Exercice financier N	Année		Critères de contribution substantielle						Critères DNSH (“ne pas causer de préjudice important”)										
	Code (2)	OpEx (3)	Part des OpEx, année N (4)		Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie (A.1.) ou -éligible (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)
Activités économiques (1)			m€	%	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O ; N ; N/EL	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	E	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)			0	0 %															
Dont habilitantes			0	0 %															
Dont de transition			0	0 %															
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie)																			
					EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL			
Fabrication de piles	CCM 3.4	48	10 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		E	
Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	CCM 3.6	26	5 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		E	
Fabrication de matières plastiques de base	CCM 3.17	103	21 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		T	
Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	CCM 4.30	4	1 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		T	
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie) (A.2)			181	37 %	36 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %			
A. OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1+A.2)			181	37 %	36 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %			
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
Dépenses de fonctionnement (OpEx) des activités non éligibles à la taxonomie			312	63 %															
TOTAL A+B			493	100 %															

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Les activités couvertes par des obligations d'information distinctes dans la loi complémentaire déléguée sur le climat doivent être publiées sur la base de modèles. Dans ce contexte, Syensqo a identifié l'activité 4.30 - « Cogénération à haut rendement de chaleur/ refroidissement et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles ».. Les modèles 2 et 3, relatifs aux activités économiques alignées sur la taxonomie, n'ont pas été déclarés car l'analyse de l'alignement n'est pas encore achevée, et nous ne déclarons donc aucune activité alignée en 2024.

ACTIVITÉS LIÉES AU NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE

Activités liées à l'énergie nucléaire	Réponse de Syensqo
L'entreprise mène, finance ou est exposée à la recherche, au développement, à la démonstration et au déploiement d'installations de production d'électricité innovantes qui produisent de l'énergie à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction et à l'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires destinées à produire de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris à des fins de chauffage urbain ou de processus industriels tels que la production d'hydrogène, ainsi qu'à leur mise à niveau en matière de sûreté, en utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
L'entreprise réalise, finance ou est exposée à l'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes qui produisent de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris à des fins de chauffage urbain ou de procédés industriels tels que la production d'hydrogène à partir de l'énergie nucléaire, ainsi qu'à leur mise à niveau en matière de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile	
L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction ou à l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant des combustibles gazeux fossiles.	NON
L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production combinée de chaleur et de froid et de production d'électricité utilisant des combustibles gazeux fossiles.	OUI
L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production de chaleur ou de froid à partir de combustibles gazeux fossiles.	NON

LES ACTIVITÉS LIÉES AU GAZ : LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE

Ligne*	Activités économiques	Proportion des ventes (les informations doivent être présentées en montants monétaires et en pourcentages)					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique		Adaptation au changement climatique	
		Montant (M €)	%	Montant (M €)	%	Montant (M €)	%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable.	56	1 %	56	1 %		
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus, dans le dénominateur de l'indicateur de performance clé applicable.	2 467	36 %	2 467	36 %		
8.	Montant total et proportion des activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur la taxonomie dans le dénominateur de l'ICP applicable	2 523	37 %	2 523	37 %		

* Les lignes 1 à 4 et 6 sont vides et ne sont donc pas reprises dans ce modèle.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Ligne*	Activités économiques	Proportion des dépenses d'investissement (les informations doivent être présentées en montants monétaires et en pourcentages)					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique		Adaptation au changement climatique	
		Montant (M €)	%	Montant (M €)	%	Montant (M €)	%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable.	2	0 %	2	0 %		
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus, dans le dénominateur de l'indicateur de performance clé applicable.	307	46 %	307	46 %		
8.	Montant total et proportion des activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur la taxonomie dans le dénominateur de l'ICP applicable	309	46 %	309	46 %		

* Les lignes 1 à 4 et 6 sont vides et ne sont donc pas reprises dans ce modèle.

Ligne*	Activités économiques	Proportion d'Opex (les informations doivent être présentées en montants monétaires et en pourcentages)					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique		Adaptation au changement climatique	
		Montant (M €)	%	Montant (M €)	%	Montant (M €)	%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable.	4	1 %	4	1 %		
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus, dans le dénominateur de l'indicateur de performance clé applicable.	177	36 %	177	36 %		
8.	Montant total et proportion des activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur la taxonomie dans le dénominateur de l'ICP applicable	181	37 %	181	37 %		

* Les lignes 1 à 4 et 6 sont vides.

LES ACTIVITÉS LIÉES AU GAZ : ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Ligne*	Activités économiques	Chiffre d'affaires		Dépenses d'exploitation		Dépenses d'investissement	
		Montant (M €)	%	Montant (M €)	%	Montant (M €)	%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué 2021/2139 dans le dénominateur de l'indicateur de performance clé applicable.	0	0 %	0	0 %	0	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles au titre de la taxonomie qui ne sont pas visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus dans le dénominateur de l'ICP applicable	4 323	63 %	362	54 %	312	63 %
8.	Montant total et proportion des activités économiques non éligibles à la taxonomie dans le dénominateur de l'ICP applicable.	4 323	63 %	362	54 %	312	63 %

* Les lignes 1 à 4 et 6 sont vides et ne sont donc pas reprises dans ce modèle.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

5.3 Social

Pour améliorer la lisibilité de la section et éviter les redondances, nous avons choisi d'adopter une approche thématique plutôt que par parties intéressées. Les différents ESRS sont abordés dans les trois sous-sections suivantes, comme décrit ci-dessous :

	S1 Effectifs de l'entreprise	S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	S3 Communautés touchées	S4 Consommateurs et utilisateurs finaux
Défendre les droits de l'homme des travailleurs et des communautés		X	X	
Protéger la santé humaine.	X	X	X	X
Libérer le pouvoir de nos explorateurs	X		X	

5.3.1 Défendre les Droits de l'Homme des travailleurs et des communautés

5.3.1.1 Incidences, risques et opportunités importants liés aux Droits de l'Homme

Le processus, les méthodologies, les hypothèses et les outils utilisés pour identifier et évaluer les IRO liés aux Droits de l'Homme sont décrits à la section 5.1.4.1. Processus d'évaluation de la double importance. Tous les membres de nos effectifs,

tous les travailleurs de la chaîne de valeur et toutes les communautés concernées qui pourraient être matériellement touchés par Syensqo ont été pris en compte dans notre évaluation.

En outre, nous avons l'occasion de partager nos pratiques et leur impact au sein de nos groupes sectoriels tels que TfS, la RSPO et l'ASD. Cela nous permet d'éviter que nos propres pratiques ne causent ou ne contribuent à des incidences négatives importantes potentielles.

Type	Activités propres (AP) ou Chaîne de valeur (CV)	Horizon temporel	Nom de l'IRO	Description	Effets actuels et escomptés
------	---	------------------	--------------	-------------	-----------------------------

DROITS DE L'HOMME DES TRAVAILLEURS

ESRS S2 Travailleurs dans la chaîne de valeur - Travail des enfants et travail forcé

▼ Incidence négative potentielle	✗ CV	CT	Possibilité de travail forcé ou de travail des enfants dans la chaîne de valeur	Syensqo s'approvisionne en matières premières, telles que des produits minéraux et biochimiques, auprès d'une variété de fournisseurs. On peut craindre que la production de produits agricoles en amont et l'extraction de matériaux miniers par ces fournisseurs impliquent le travail d'enfants ou le travail forcé, en particulier dans les pays à risque. De même, les chaînes de valeur en aval de l'exploitation minière et de l'agriculture dans ces régions à haut risque pourraient être confrontées à des défis comparables. À mesure que nous avançons dans la transition écologique, il est essentiel de surveiller et de traiter avec diligence ces incidences potentielles afin de garantir des pratiques éthiques et durables tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.	Moyens
▼ Risque	✗ CV	-	Possibilité de travail forcé ou de travail des enfants dans la chaîne de valeur	Principal risque du groupe : L'incidence potentielle du travail forcé ou du travail des enfants dans la chaîne de valeur peut exposer Syensqo à une atteinte à sa réputation et à des conséquences financières potentielles.	Faibles

Type	Activités propres (AP) ou Chaîne de valeur (CV)	Horizon temporel	Nom de l'IRO	Description	Effets actuels et escomptés
------	--	------------------	--------------	-------------	--------------------------------

QUALITÉ DE VIE DES COMMUNAUTÉS

ESRS S3 Communautés touchées – Incidences liées à la sécurité

▼ Incidence négative potentielle	✖ CV	CT	Sécurité des communautés le long de notre chaîne de valeur	Syensqo s'approvisionne en matières premières, notamment en produits minéraux, pétrochimiques et biochimiques, auprès de divers fournisseurs. Les activités d'extraction de ces types de matières premières peuvent potentiellement avoir un impact sur la sécurité des communautés vivant autour de ces activités dans les pays à risque, en particulier dans les zones de conflit potentiel. Les chaînes de valeur en aval de Syensqo en termes d'extraction minière, pétrolière et gazière dans les pays à haut risque pourraient avoir des incidences négatives potentielles similaires.	Moyens
-------------------------------------	------	----	--	--	--------

ESRS S3 Communautés touchées – Alimentation saine

▲ Opportunité	✖ CV	- Accélérer la transition vers une agriculture durable	Par l'intermédiaire de la SPM, nous avons identifié des opportunités de croissance pour nos solutions durables utilisées dans les produits finis agricoles et alimentaires. Nos solutions permettent d'adopter des pratiques plus durables pour garantir la disponibilité des denrées alimentaires, notamment en réduisant les pesticides, en contribuant à l'effet de serre, en préservant l'intégrité post-récolte, par exemple en utilisant des ingrédients alimentaires tels que des antioxydants, etc.	Faibles
------------------	------	--	---	---------

Pour le glossaire, veuillez vous référer à la section 5.2.1.1. Incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique.

Champ d'application : ✖ Activités propres ✖ Chaîne de valeur

Importance financière : ▲ Opportunité ▼ Risque

Importance de l'incidence: ▲ Positif ▼ Négatif

Les politiques, objectifs, actions et indicateurs ci-dessous contiennent des informations sur la réponse de Syensqo aux incidences et risques importants potentiels. La gestion de l'opportunité de l'agriculture durable est plutôt couverte dans la section 5.2.2.1 Conception des produits et sécurité des processus dans la chaîne de valeur, avec des informations complémentaires fournies dans les sections 1.2. Notre stratégie et 1.3. Comment nous créons de la valeur. Les effets financiers actuels de cette opportunité importante sont trop confidentiels pour être divulgués, et pour ce risque important, il n'y a pas d'effets financiers actuels.

5.3.1.2 Nos politiques en matière de Droits de l'Homme

Le respect des Droits de l'Homme va au-delà du simple respect des lois et réglementations locales : il s'aligne sur l'éthique et les valeurs fondamentales énoncées dans notre Code d'Intégrité des Affaires (CoBI) et notre Code des Fournisseurs.

Notre politique en matière de droits de l'homme s'applique aux activités et à la chaîne de valeur de Syensqo. Notre Code d'Intégrité des Affaires des Fournisseurs (SCoBI) et notre Déclaration sur l'approvisionnement durable concernent les travailleurs de notre chaîne de valeur.

La prise en compte des intérêts des principales parties intéressées dans l'élaboration des cinq politiques ci-dessous et dans la manière dont nous les mettons à disposition est décrite à la section 5.1.1. Gouvernance opérationnelle en matière de durabilité.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Afin d'améliorer la lisibilité et d'éviter les redondances, nous avons rassemblé dans le tableau ci-dessous les références aux normes ou initiatives de tiers que nous nous sommes engagés à respecter dans le cadre de nos politiques :

Normes de tiers	Politique de Syensqo en matière de droits de l'homme	Code d'Intégrité des Affaires des Fournisseurs de Syensqo	Politique d'achats durables de Syensqo
Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (ONU)	×	×	×
Pacte international relatif aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels - Traité des Nations Unies	×	-	-
Pacte mondial des Nations Unies	×	×	×
Principes Administrateurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme	×	×	×
Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant	×	×	×
Les huit conventions fondamentales du travail et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT)	×	×	-
Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale	×	×	×
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	×	×	-
Accord-cadre avec IndustriALL Global Union	×	-	-
Principes Administrateurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	×	×	×

5.3.1.2.1 Politique en matière de Droits de l'Homme

Syensqo s'engage à agir de manière responsable et à prévenir toute violation des Droits de l'Homme dans ses propres activités, dans sa chaîne de valeur et au sein des communautés touchées.

Syensqo vise à s'aligner sur les Principes Administrateurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, sur la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et sur les Principes Administrateurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ; toutefois, nous n'avons pas mis en place de mécanismes formels pour contrôler le respect de ces cadres. La liste complète des normes est disponible dans le tableau ci-dessus.

Notre Politique en matière de droits de l'homme décrit notre approche générale, valable pour nos effectifs, les travailleurs de notre chaîne de valeur et les communautés potentiellement touchées, afin de respecter les Droits de l'Homme, de s'engager avec les gens et de permettre de remédier aux impacts sur les Droits de l'Homme. Elle consiste à utiliser des évaluations des risques en matière de Droits de l'Homme afin d'identifier et de remédier aux risques humains potentiels ou aux incidences

négatives, à favoriser un dialogue ouvert avec les collaborateurs, les syndicats, les ONG et les autres parties intéressées concernées, à la fois dans nos propres activités et tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, à exiger de tous les collaborateurs et fournisseurs qu'ils respectent nos engagements en matière de Droits de l'Homme détaillés ci-dessous ; pour les fournisseurs, les exigences sont également communiquées via le SCoBi, et en offrant un programme mondial « Speak Up » pour permettre aux personnes internes et externes de faire part de leurs préoccupations et de fournir les réparations appropriées en conséquence.

Les engagements en matière de droits de l'homme ne s'appliquent pas aux utilisateurs finaux et aux consommateurs selon notre évaluation de l'importance.

Le CCO est responsable de la mise en œuvre de la politique. Les engagements pris dans le cadre de cette politique sont contrôlés au moyen d'évaluations et de plans d'action des fournisseurs et de notre programme « Speak Up ».

Les engagements de Syensqo en matière de droits de l'homme sont pertinents pour :	Effectifs de l'entreprise	Travailleurs de la chaîne de valeur	Communautés touchées de valeur
Garantir des conditions de travail sûres et saines, promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et attendre des collaborateurs et des fournisseurs qu'ils respectent les règles de sécurité et signalent rapidement toute situation dangereuse.	X	X	-
Pratiques éthiques en matière de recrutement et d'emploi : voir section 5.3.3.2.2. <i>Politique de pratiques éthiques en matière de recrutement et d'emploi.</i>	X	-	
Protéger l'environnement et les individus conformément à notre Politique de gestion responsable, avec des attentes similaires pour nos fournisseurs.	X	X	X
Soutenir les droits des salariés à la liberté d'association et à la négociation collective,	X	X ⁽ⁱ⁾	-
Offrir l'égalité des chances, valoriser un leadership diversifié et inclusif, interdire la discrimination et l'inégalité de traitement, y compris en matière de rémunération.	X	-	-
Tolérance zéro pour toute forme de travail des enfants.	X	X	-
Interdire toute forme d'esclavage moderne, de servitude et de travail forcé ou obligatoire, y compris la servitude pour dettes, le travail pénitentiaire sous contrat ou involontaire et toute forme de traite des êtres humains ; et protéger les droits des travailleurs migrants.	X	X	-
Garantir que 100 % de nos collaborateurs dans le monde recevront au moins un salaire décent d'ici 2026.	X	-	-
Soutenir les droits des populations autochtones : aucune tolérance pour les expulsions illégales ou la saisie de terres, de forêts et d'eaux.	X	X	X
Exiger que le personnel de sécurité respecte les principes des Droits de l'Homme. (Voir la Politique relative aux minerais provenant de zones de conflit)	X	X	X

(i) via le SCoBI et l'accord IndustriALL

5.3.1.2.2 Code d'Intégrité des Affaires des Fournisseurs

Notre Code d'Intégrité des Affaires des Fournisseurs (SCoBI) s'applique à tous les fournisseurs de biens ou de services de Syensqo, ainsi qu'à leurs sous-traitants. En vertu de ce texte, nos fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables et sont tenus d'utiliser les informations confidentielles de manière appropriée et de les protéger.

Syensqo souhaite travailler avec des fournisseurs qui partagent la conviction que le respect des Droits de l'Homme est dans l'intérêt de tous. C'est pourquoi, dans toutes leurs activités, nos fournisseurs doivent protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes et de la communauté et minimiser leur incidence sur l'environnement.

Nous pouvons demander à certains fournisseurs d'effectuer une évaluation ou un audit de durabilité par un tiers.

Le CPO, en collaboration avec l'équipe chargée de l'Éthique et de la Conformité, est responsable de la mise en œuvre du code.

5.3.1.2.3 Politique d'achats durables

Cette politique, déjà décrite à la section 5.2.2.1.2. *Nos politiques et notre approche de la gestion* couvre également les aspects sociaux de la diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs.

En particulier, nous avons mis en place un mécanisme de réclamation pour répondre aux préoccupations et nous améliorons

continuellement nos processus de contrôle et de reporting en matière de diligence raisonnable. L'approche globale de Syensqo en matière d'achats durables est conforme aux ODD des Nations Unies (ODD 12 - « Établir des modes de consommation et de production durables ») et aux autres normes énumérées au début de la section.

Le CPO est responsable de la mise en œuvre de cette politique, en veillant à ce qu'elle soit effectivement intégrée dans les activités de Syensqo et alignée sur nos objectifs de durabilité.

5.3.1.2.4 Déclaration sur l'approvisionnement durable

De même, bien que les considérations environnementales de cette déclaration aient déjà été soulignées dans la section 5.2.2.1.2. *Nos politiques et notre approche de la gestion*, elle couvre également les aspects sociaux de l'approvisionnement responsable.

Syensqo s'approvisionne de préférence auprès de fournisseurs qui soutiennent manifestement les communautés locales par un consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), qui favorisent l'intégration des petits exploitants dans la chaîne d'approvisionnement et les aident à accroître les rendements et à résoudre les problèmes sociaux et environnementaux. Syensqo aide les fournisseurs à se conformer à ces normes et attend d'eux qu'ils élaborent des plans pour répondre aux critères et qu'ils signalent les cas de non-conformité.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Notre déclaration sur l'approvisionnement durable est conforme à l'ODD 15 des Nations Unies, à la Vie terrestre, à l'Action for Sustainable Derivatives (ASD) et à la Table ronde pour l'huile de palme durable (RSPO).

Cette déclaration est liée à notre Politique plus générale d'achats durables, et le CPO est donc responsable de sa mise en œuvre.

5.3.1.2.5 Politique en matière de minerais provenant de zones de conflit

Chez Syensqo, nous n'achetons pas sciemment de produits, de composants ou de matériaux contenant de l'étain, du tantalum, du tungstène et de l'or (3TG) provenant de sources qui tolèrent des violations des Droits de l'Homme. Nous ne tolérons aucun soutien aux groupes armés non étatiques en rapport avec l'extraction, le transport, le commerce, la manutention ou l'exportation de minerais, ni au personnel de sécurité qui agit de manière illégale. Lorsqu'une entreprise de notre chaîne d'approvisionnement engage du personnel de sécurité, nous exigeons qu'il respecte les principes des Droits de l'Homme. Nous n'offrons ni ne recevons de pots-de-vin de quelque manière que ce soit. Nous nous engageons à payer les impôts, taxes, droits et redevances dus aux gouvernements et à soutenir les efforts visant à contribuer à l'élimination effective du blanchiment d'argent.

Voici quelques exemples d'actions exigées de nos fournisseurs : ne pas utiliser de 3TG provenant de sources bénéficiant d'un conflit armé, et coopérer avec notre processus de diligence raisonnable mené conformément au Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

Cette politique est liée à notre Politique plus générale d'achats durables, et le CPO est donc responsable de sa mise en œuvre, en collaboration avec l'équipe chargée de l'Éthique et de la Conformité.

5.3.1.3 Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur et leurs communautés

Cette section couvre l'incidence négative potentielle et le risque de travail forcé ou de travail des enfants chez les travailleurs de la chaîne de valeur en amont et dans leurs communautés. Le processus d'engagement des travailleurs de la chaîne de valeur en aval se concentre sur les incidences et les risques en matière de santé et de sécurité et est détaillé dans la section 5.3.2.3.2 *Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur et les utilisateurs finaux en matière de santé et de sécurité*.

Dans la mesure où notre diligence raisonnable évalue les performances de nos fournisseurs en matière de normes environnementales et éthiques, nous prenons indirectement en compte la manière dont ils s'engagent auprès de leurs travailleurs

et de leurs communautés. Notre diligence raisonnable commence dès le début de la relation commerciale, en exigeant des fournisseurs et des sous-traitants qu'ils se conforment au Code d'Intégrité des Affaires des Fournisseurs de Syensqo, ou qu'ils se réfèrent à leur propre code, si nous estimons qu'il est aligné sur le nôtre. L'engagement est hiérarchisé sur la base de l'identification et de l'évaluation des risques, en tenant compte des aspects environnementaux et sociaux liés au pays et à la chaîne de valeur, des alertes médiatiques négatives et des scores d'EcoVadis, un prestataire de services mondial spécialisé dans l'évaluation des performances en matière de durabilité. Syensqo participe à l'initiative Together for Sustainability (TfS) pour des audits et des évaluations indépendants menés par des sociétés d'audit agréées. Nous utilisons des questionnaires sur des domaines clés tels que les Droits de l'Homme et les minerais provenant de zones de conflit lorsque les audits par des tiers sont jugés insuffisants.

La fréquence de l'engagement dépend du type d'évaluation par des tiers utilisée et relève de la responsabilité de l'acheteur. L'efficacité du processus d'engagement est évaluée par des indicateurs tels que les taux de couverture de nos différentes évaluations par des tiers.

Notre Accord-cadre mondial d'IndustriALL, décrit en détail à la section 5.3.3.3. *Processus d'engagement avec nos effectifs et nos communautés touchées*, comporte une section intitulée « Relations responsables avec les fournisseurs » qui couvre les Droits de l'Homme. Lorsque des audits annuels sont effectués dans un pays choisi pour se conformer à nos engagements-cadres, les fournisseurs peuvent également faire l'objet d'un audit.

En plus de ce processus récurrent, d'autres initiatives d'engagement ad hoc ont été lancées, par exemple en 2024 sur les salaires décents, voir les détails à la section 5.3.1.6. *Actions en matière d'impacts sur les Droits de l'Homme*.

Bien que travailleurs marginalisés ou vulnérables soient pris en compte dans le risque lié à la chaîne de valeur de notre diligence raisonnable, nous n'avons pas d'approche systématique pour solliciter leur point de vue. Dans le cadre de nos activités actuelles de diligence raisonnable, nous n'avons pas identifié d'incidence importante sur les populations autochtones dans nos chaînes de valeur.

Nous n'avons pas d'approche générale pour nous engager systématiquement auprès des communautés potentiellement touchées dans nos chaînes de valeur en amont au sujet de nos incidences potentielles, mais nous avons des initiatives spécifiques pour certaines chaînes de valeur, comme l'initiative Guar durable, qui vise à améliorer la vie des cultivateurs de guar par l'intermédiaire de l'ONG Technoserve ou par le biais de notre partenariat avec la RSPO, en promouvant des pratiques agricoles responsables qui protègent les moyens de subsistance des petits exploitants et créent des opportunités économiques pour les communautés locales, ainsi qu'un meilleur accès à l'éducation et aux soins de santé.

5.3.1.4 Canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur et aux communautés de faire part de leurs préoccupations

Notre approche générale pour traiter les incidences négatives potentielles est double : atténuer et réparer dans le cadre de notre diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs et mettre en place des mécanismes de réclamation solides.

1) Atténuation et réparation

Sur la base des résultats de l'évaluation, Syensqo peut demander des informations supplémentaires et des mesures correctives, et peut se désengager ou mettre fin aux relations avec les fournisseurs non conformes. Nous nous efforçons d'améliorer les mesures d'atténuation par un engagement plus profond, des actions correctives et un suivi continu. L'efficacité est évaluée par l'amélioration des scores EcoVadis et la clôture des actions correctives.

2) Mécanismes de réclamation

Tout tiers, y compris les travailleurs de la chaîne de valeur et les membres de leurs communautés, peut signaler des violations potentielles de la loi, de nos politiques ou de CoBI en utilisant notre programme Speak Up (voir section 5.4.1.2.1. *Politiques en matière d'éthique des affaires et mécanisme de réclamation*) et ligne d'assistance téléphonique.

Le service d'assistance téléphonique est accessible au public sur notre site Internet, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en 19 langues, et dispose de plusieurs canaux de signalement. Nous nous efforçons d'accroître la sensibilisation et la confiance des travailleurs de la chaîne de valeur potentiellement concernés et de leurs communautés, mais nous reconnaissons qu'il s'agit d'un processus d'amélioration continue. En 2024, nous avons lancé une formation pilote pour les sous-traitants travaillant sur les sites de Syensqo, dans laquelle figurait le programme Speak Up. Un code QR pour le Service d'assistance téléphonique dédié aux questions d'éthique a été placé à l'entrée d'un site pour les sous-traitants et les visiteurs. Ils devaient attester qu'ils avaient suivi la formation.

Le programme Speak Up comprend une protection contre les représailles, conformément aux lois locales. Chaque cas signalé fait l'objet d'une enquête approfondie et des mesures sont prises si nécessaire. La responsabilité de la mise en œuvre des recommandations incombe à la fonction à laquelle l'action a été confiée.

Dans la chaîne de valeur de l'huile de palme, nous avons une approche spécifique puisque Syensqo participe à des initiatives intersectorielles telles que l'ASD afin d'améliorer la traçabilité et d'être en mesure de propager des mécanismes de réclamation tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Sur la base des volumes de dérivés d'huile de palme en 2023, Syensqo trace 92,6 % de ses volumes de dérivés jusqu'aux raffineries, 92,4 % jusqu'aux moulins et 69,5 % jusqu'aux plantations.

5.3.1.5 Engagements en matière de Droits de l'Homme

Nous n'avons actuellement aucune cible liée aux Droits de l'Homme pour les travailleurs de notre chaîne de valeur ou les communautés potentiellement touchées.

Chaque année, nous fixons des objectifs prioritaires liés à nos politiques. Ils déclenchent diverses actions et des indicateurs ultérieurs qui sont utilisés pour évaluer leur efficacité (voir section 5.3.1.6. *Actions concernant les impacts sur les droits de l'homme* et section 5.3.1.7. *Indicateurs liés aux Droits de l'Homme*). Le cas échéant, ces objectifs sont directement traduits en objectifs annuels individuels ou spécifiques à l'entité. Par exemple, en 2024, les actions en matière d'approvisionnement responsable représenteraient 50 % des objectifs de durabilité du programme de rémunération variable à court terme (STI) de la fonction achats.

La diligence raisonnable en matière d'achats est évaluée à l'aide d'une série d'indicateurs internes couvrant les différents types d'évaluations par des tiers. Il s'agit notamment du pourcentage de couverture des fournisseurs et des dépenses associées, du pourcentage de fournisseurs dans chaque catégorie de risque inhérent, du nombre de questionnaires envoyés et du nombre de fournisseurs ayant fait l'objet d'un audit.

5.3.1.6 Actions en matière d'incidences sur les Droits de l'Homme

Notre plan d'action à court terme pour 2024 est présenté ci-dessous. Pour les ressources financières actuelles et futures requises, se référer aux règles énoncées à la section 5.1.2. *Base de préparation*.

Réalisation d'évaluations par des tiers et surveillance des fournisseurs peu performants en matière de travail et de Droits de l'Homme

Le résultat attendu de l'évaluation des fournisseurs en matière de Droits de l'Homme est d'identifier les actions appropriées pour atténuer les incidences négatives potentielles. Plusieurs types d'évaluations sont réalisés, y compris par des tiers, et couvrent les travailleurs de la chaîne de valeur. Dans un premier temps, le risque inhérent est déterminé, éventuellement complété par un filtrage des couvertures médiatiques défavorables. En 2024, nous avons couvert 100 % de notre base de fournisseurs pour l'analyse des risques inhérents, dont 25 % avec une carte de score EcoVadis complète.

Afin de corriger l'incidence négative potentielle et le risque de travail des enfants et de travail forcé pour les travailleurs de notre chaîne de valeur, ainsi que la sécurité des communautés le long de notre chaîne de valeur, le contrôle 2024 s'est concentré sur les fournisseurs présentant des scores faibles en matière de travail et de Droits de l'Homme selon différentes évaluations de tiers.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Nous avons effectué 125 évaluations et 22 audits. 51 fournisseurs ont été jugés peu performants et nous avons engagé des plans d'action pour 80 % d'entre eux. Nous avons audité 22 fournisseurs, 11 ont reçu un questionnaire sur les Droits de l'Homme (par l'intermédiaire d'une plateforme d'évaluation des risques tierce) et cinq ont amélioré leur évaluation EcoVadis. Sept autres sont en cours. Ces indicateurs nous permettent de suivre l'efficacité des actions menées en faveur des travailleurs de la chaîne de valeur et de leurs communautés. Syensqo cherche en permanence à améliorer l'évaluation des risques et les mesures d'atténuation.

Définition d'un plan d'action sur le salaire décent dans la chaîne d'approvisionnement et lancement d'un projet pilote

En 2024 nous avons lancé un projet pilote visant à étendre notre initiative de salaire décent aux travailleurs de notre chaîne de valeur en amont, en commençant par les fournisseurs de services indirects et de frais généraux. Les fournisseurs participants ont été désignés par nos acheteurs, sur la base de critères tels que le niveau de partenariat, les dépenses, la volonté perçue et la renégociation des contrats. Le résultat attendu du projet pilote était de susciter l'engagement et de tirer les premiers enseignements avant une mise en œuvre plus large. En 2024, 2 fournisseurs ont signé notre engagement en faveur du salaire décent.

Participation à une initiative collective sectorielle avec Together for Sustainability (TfS)

Syensqo est membre de TfS, une initiative mondiale qui améliore les performances des entreprises chimiques et de leurs fournisseurs en matière de durabilité. Cette participation fait partie de l'approche de gestion de nos incidences potentielles sur les Droits de l'Homme pour les travailleurs et les communautés de la chaîne de valeur.

Le programme est basé sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et du Responsible Care®. L'offre principale de TfS comprend des évaluations et des audits qui mesurent les performances des fournisseurs dans des domaines clés, tels que l'environnement, le travail, les Droits de l'Homme, ainsi que les achats éthiques et durables, en vue de favoriser des chaînes d'approvisionnement chimique durables et résistantes. Les évaluations TfS sont effectuées par EcoVadis et des sociétés d'audit agréées dans le cadre d'une action annuelle récurrente.

Nous n'avons pas encore mis en œuvre de mesures pour corriger l'incidence négative potentielle et le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans notre chaîne de valeur en aval. Nous concentrerons nos efforts sur l'amélioration de notre processus d'engagement avec ces travailleurs. Nous sommes notamment en train d'établir un dialogue multipartite au sein de notre chaîne de valeur minière en République démocratique du Congo. Notre objectif est d'améliorer les moyens de subsistance des familles des communautés minières, de protéger les ressources locales et de garantir un revenu stable aux bénéficiaires, tout en tenant compte de l'impact du changement climatique sur leurs activités.

5.3.1.7 Métriques liées aux droits de l'homme

Méthodes comptables

Les canaux de signalement de Syensqo sont accessibles à tous les collaborateurs et à tout tiers (anciens collaborateurs, candidats, actionnaires, travailleurs indépendants, consultants, sous-traitants, fournisseurs, clients, membres de la communauté).

Le système Navex permet une gestion systématique des cas notifiés Speak up, dans le cadre duquel le Compliance Officer désigné enregistre les cas valides provenant de diverses sources. Chaque cas se voit attribuer une catégorie et un statut spécifiques (justifié ou non). Toutes les plaintes reçues sont mentionnées ci-dessous, quel que soit le statut de l'enquête.

INCIDENTS ET/OU PLAINTES LIÉS AU TRAVAIL

Des effectifs de l'entreprise, des travailleurs de la chaîne de valeur, des membres de la communauté affectée ou des utilisateurs finaux	Unités	2024
Nombre total d'incidents de discrimination y compris de harcèlement	Nombre	56
Autres plaintes relatives aux Droits de l'Homme déposées par le biais de canaux permettant aux individus de faire part de leurs préoccupations*	Nombre	0
Plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	Nombre	0
Total des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant d'incidents de discrimination, y compris de harcèlement, et des plaintes déposées	€	0
Problèmes et incidents graves en matière de Droits de l'Homme	Nombre	0
Problèmes et incidents graves présumés en matière de Droits de l'homme qui constituent des cas de non-respect des Principes Administrateurs des Nations unies et des Principes Administrateurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	Nombre	0
Montant des amendes, pénalités et indemnisation pour les problèmes et incidents graves en matière de Droits de l'Homme	€	0

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

5.3.2 Protéger la santé humaine

5.3.2.1 Incidences, risques et opportunités importants liés à la santé et à la sécurité

Le processus, les méthodologies, les hypothèses et les outils utilisés pour identifier et évaluer les IRO liés à la santé et à la

sécurité sont décrits à la section 5.1.4.1. Processus d'évaluation de la double importance. Tous les membres de nos effectifs, tous les travailleurs de la chaîne de valeur, toutes les communautés touchées et tous les consommateurs et utilisateurs finaux susceptibles d'être substantiellement affectés par l'entreprise ont été pris en compte dans notre évaluation.

Type	Activités propres (AP) ou Chaîne de valeur (CV)	Horizon temporel	Catégorie des effectifs de l'entreprise	Nom de l'IRO	Description	Effets actuels et escomptés
------	---	------------------	---	--------------	-------------	-----------------------------

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS

ESRS S1 Effectifs de l'entreprise – Santé et sécurité

▼ Incidence négative potentielle	✖ AP	CT	BOE	Santé et sécurité des effectifs de l'entreprise	(-) Syensqo étant une entreprise chimique, nos activités peuvent potentiellement avoir une incidence négative sur la santé et la sécurité de notre personnel, ce qui peut inclure la manipulation de SVHC, d'équipements lourds, de conditions de procédés extrêmes, etc. (+) Syensqo a un faible niveau d'incidents liés à la santé et à la sécurité en raison d'une culture de la sécurité fortement ancrée, qui résulte des programmes de santé et de sécurité au travail, d'hygiène industrielle et de soutien au bien-être des collaborateurs.	Moyens
▲ Incidence réelle positive						
▼ Risque	✖ AP	-	-	Santé et sécurité des effectifs de l'entreprise	Principal risque du groupe : Risque d'un accident majeur sur le site, d'exposition chronique aiguë, de blessure irréversible ou de décès, qui pourrait éventuellement conduire à des litiges et à une atteinte à la réputation.	Moyens

DROITS DE L'HOMME DES TRAVAILLEURS

ESRS S2 Travailleurs dans la chaîne de valeur – Santé et sécurité

▼ Incidence négative potentielle	✖ AP ✖ CV	CT	-	Santé et sécurité des travailleurs dans notre chaîne de valeur	Les travailleurs de la chaîne de valeur impliqués dans la production des matières premières de Syensqo, la manipulation des matériaux et produits de Syensqo, le travail sur les projets de Syensqo et/ou sur les sites de Syensqo peuvent être exposés à des risques d'impacts négatifs potentiels sur leur santé et leur sécurité. Il en va de même pour certaines chaînes de valeur en aval.	Moyens
▼ Risque	✖ CV	-	--	Accident de transport dans notre chaîne de valeur	Principal risque du groupe : Un accident de transport impliquant des matières dangereuses peut entraîner des décès ou des blessures irréversibles pour les travailleurs de la chaîne de valeur, ce qui peut conduire à des litiges et à des atteintes à la réputation.	Moyens

GESTION RESPONSABLE DES SITES ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

ESRS S3 Communautés touchées – Santé, sécurité et bien-être des communautés (spécifique à l'entité)

▼ Incidence négative potentielle	✖ AP	CT	Santé et sécurité des communautés	En tant qu'entreprise chimique, Syensqo peut avoir une incidence négative potentielle sur la santé et la sécurité des communautés autour de ses sites.	Faibles	
▼ Risque	✖ AP	--	-	Santé et sécurité des communautés	Principal risque du groupe : Risque que les rejets actuels ou passés dans l'environnement sur les sites de production soient perçus négativement par les communautés locales, entraînant un activisme médiatique, des litiges potentiels et des pertes, ou causant d'importants dommages à la réputation.	Moyens

Type	Activités propres (AP) ou Chaîne de valeur (CV)	Horizon temporel	Catégorie des effectifs de l'entreprise	Nom de l'IRO	Description	Effets actuels et escomptés
GESTION DES SITES ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE, ET QUALITÉ DE VIE DES COMMUNAUTÉS						
Risque	▼ AP ✖ CV	-	-	Santé et sécurité des communautés tout au long de la chaîne de valeur	Principal risque du groupe : Un accident majeur sur le site ou un accident de transport impliquant des matières dangereuses peut entraîner des décès ou des blessures irréversibles pour les communautés touchées, ce qui peut donner lieu à des litiges et à des atteintes à la réputation.	Moyens
Incidence négative potentielle	▼ CV	CT	-	Santé et sécurité des communautés dans la chaîne de valeur	Syensqo s'approvisionne en matières premières, notamment en produits minéraux, pétrochimiques et biochimiques, auprès de divers fournisseurs. Les émissions et les effluents provenant de l'extraction des matières premières, de la transformation et de l'élimination des déchets peuvent avoir une incidence potentielle sur la santé et la sécurité des communautés vivant autour de ces activités. Certaines chaînes de valeur en aval peuvent potentiellement contribuer à des impacts négatifs similaires.	Moyens
ESRS S3 Communautés touchées – Eau et assainissement						
Incidence négative potentielle	▼ AP ✖ CV	CT	-	Disponibilité d'eau salubre pour les communautés	En tant qu'entreprise chimique, l'utilisation de l'eau et les émissions dans l'eau de Syensqo peuvent avoir une incidence potentielle sur les masses d'eau autour de nos sites, qui peuvent également être utilisées par les communautés locales.	Faibles
GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS, Y COMPRIS SÉCURITÉ DES PRODUITS						
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux – Santé et sécurité						
Incidence négative potentielle	▼ CV	CT	-	Qualité et sécurité des produits	En tant qu'entreprise chimique, Syensqo doit s'assurer que ses produits répondent aux spécifications, respectent les réglementations et sont utilisés de manière appropriée par les consommateurs, par exemple dans le domaine de la santé et des soins personnels. Un problème potentiel de qualité, de sécurité ou d'utilisation du produit peut avoir des répercussions sur la santé et/ou la sécurité de l'utilisateur final ou du consommateur.	Faibles
Risque	✖ CV	-	-	Qualité et sécurité des produits	Principal risque du groupe : Risque que des évolutions réglementaires ou une utilisation interdite ou inappropriée de notre produit puissent causer des dommages à l'homme ou nuire à notre réputation.	Élevés
Opportunité	▲ CV	-	-	Produits améliorant la santé et la sécurité	Grâce à la SPM, nous avons identifié des opportunités de croissance pour notre portefeuille de produits durables utilisés dans des produits finis qui améliorent la santé et la sécurité des utilisateurs finaux en aval par la prévention des explosions, la prévention des fuites de carburant, la réduction de la toxicité des produits, les produits de soins de santé, l'évitement de la contamination des aliments, etc.	Élevés
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux – Accès à l'information (de qualité)						
Incidence réelle positive	▼ CV	CT	-	Assurer l'accès à des informations qualitatives	En tant qu'entreprise chimique, un manque d'informations qualitatives sur nos produits peut entraîner de graves problèmes de santé et de sécurité pour les consommateurs et les utilisateurs finaux. Les programmes de Gestion responsable des produits (« Product stewardship ») de Syensqo proposent des informations détaillées et une assistance technique aux clients, pour les aider à bien comprendre les produits et à les utiliser et les manipuler en toute sécurité. Syensqo gère les informations sur les produits de manière centralisée et, dans la mesure où la législation continue d'évoluer, le Groupe évalue les risques associés.	Faibles

Pour le glossaire, veuillez vous référer à la section 5.2.1.1 Incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique.

Champ d'application : Activités propres Chaîne de valeur

Importance financière : Opportunité Risque

Importance de l'incidence : Positif Négatif

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Les politiques, objectifs, actions et indicateurs ci-dessous contiennent des informations sur la réponse de Syensqo à ces incidences et risques importants, réels et potentiels. Pour l'approche de gestion, les politiques et les actions liées à notre opportunité importante nous nous référons à la section 5.2.2.1 *Conception des produits et sécurité des processus dans la chaîne de valeur*, et des informations supplémentaires sont fournies dans les sections 1.2. Notre stratégie et 1.3. Comment nous créons de la valeur. Les effets financiers actuels de cette opportunité importante sont trop confidentiels pour être divulgués, et pour ces risques importants, il n'y a pas d'effets financiers actuels.

5.3.2.2 Santé et sécurité sur et autour de nos sites

5.3.2.2.1 Politique de santé et de sécurité sur nos sites

Les politiques de gestion responsable et de sécurité des activités de Syensqo décrivent notre système de gestion de la prévention des accidents sur le lieu de travail et l'approche générale de santé et de sécurité appliquée à tous les collaborateurs et aux travailleurs de la chaîne de valeur sur le site.

Politique de gestion responsable

Syensqo et son CEO sont signataires de la Responsible Care Global Charter® de l'IICCA, qui les engage à respecter la santé, la sécurité et la protection de l'environnement. Elle fixe des engagements et des moyens pour les atteindre.

Nous nous engageons à construire et à exploiter nos installations de manière à protéger la santé et la sécurité des collaborateurs, des sous-traitants et des communautés, en visant l'absence de blessures et d'atteintes à l'environnement (y compris à la biodiversité). Nous encourageons la gestion durable des produits chimiques tout au long du cycle de vie de nos produits. Nous visons à réduire continuellement les émissions, les déchets, la consommation d'énergie et d'autres ressources, à promouvoir une économie circulaire et à lutter contre le changement climatique. Nous assurons une protection adéquate des personnes, des biens, des produits et des systèmes d'information contre les menaces à la sécurité. Nous nous engageons auprès des parties intéressées pour répondre à leurs préoccupations, nous coopérons avec les gouvernements et les organisations en vue d'une amélioration continue et nous communiquons ouvertement sur nos activités, nos produits et nos performances environnementales.

Pour respecter ces engagements, nous nous efforçons de mettre en œuvre des procédés conformes à nos procédures en matière de sécurité du travail, d'hygiène industrielle, de santé au travail, de sécurité des procédés, de sécurité des transports, d'environnement, de sécurité des produits et de sûreté, ainsi qu'aux exigences de notre système de gestion responsable des produits, en évaluant des solutions de remplacement plus sûres pour les substances dangereuses et en encourageant leur substitution lorsque c'est possible. Nous veillons à ce que les sites de production et de R&D disposent d'un système de gestion HSE conforme aux exigences du Groupe et renforçons la sécurité sur la base du Responsible Care Security Code. Nous améliorons nos processus HSE par le biais d'audits réguliers, d'indicateurs de performance et d'évaluations. Nous nous efforçons d'améliorer nos performances

dans les domaines les plus importants, en nous fixant des objectifs définis dans notre stratégie de durabilité. Nous évaluons notre gestion et nos performances en matière de durabilité par le biais d'évaluations réalisées par des agences externes reconnues.

Cette politique a été approuvée et signée par la CEO. Les responsables de site et les Administrateurs industriels sont responsables de sa mise en œuvre. La prise en compte des intérêts des principales parties intéressées dans l'élaboration de la politique et dans la manière dont nous la mettons à disposition est décrite à la section 5.1.1. *Gouvernance opérationnelle en matière de durabilité*.

Politique de sécurité des activités

L'approche de Syensqo en matière de sécurité au travail s'applique à tous les collaborateurs et aux sous-traitants sur site, conformément à toutes les lois locales, nationales et internationales applicables. Chaque année, Syensqo vise à atteindre zéro accident sur le lieu de travail. La stratégie HSE et les exigences minimales de Syensqo créent une compréhension et une approche communes de l'atténuation des risques majeurs.

L'identification des dangers et l'évaluation des risques sont effectuées suivant les procédures du Groupe, qui définissent les exigences minimales en termes de méthodes et de hiérarchie des contrôles. Elles couvrent les thèmes suivants : communication des dangers chimiques, évaluation et gestion des risques chimiques, gestion de l'exposition au bruit, prévention de la légionellose, gestion de l'amiante dans les installations, équipements de protection respiratoire, santé au travail. Elles comprennent également les « Syensqo Life Saving Rules » (« Règles qui sauvent la vie de Syensqo »), qui portent sur le levage, l'excavation, la circulation, les équipements de protection individuelle (EPI), la rupture de lignes, le travail dans des espaces confinés, sur des systèmes motorisés ou dans une atmosphère explosive. La sécurité opérationnelle de Syensqo s'aligne sur la Responsible Care Global Charter de l'IICCA, les normes ISO HSE, IndustriALL Global Union et l'ODD 8 des Nations Unies, ainsi que sur les normes nationales et régionales.

Notre approche englobe les points suivants :

Gestion et reporting HSE

La stratégie HSE de Syensqo repose sur le déploiement, sur chaque site industriel, d'un système de gestion comprenant des procédures fondées sur les risques et couvrant la santé, l'hygiène industrielle, la sécurité au travail, la sécurité des procédés et l'environnement. Les stratégies de sécurité des transports interviennent au niveau de la chaîne d'approvisionnement. Les processus de reporting sur les sites permettent d'évaluer les performances, d'analyser les incidents et d'élaborer des plans d'amélioration, tandis que des audits de conformité sont réalisés périodiquement par des parties internes ou externes. Les sites et les rapports de groupe permettent de contrôler la politique.

Sur nos 71 sites éligibles, 96 % ont mis en place au moins un système de gestion ayant fait l'objet d'un audit par un tiers (ou par un mandataire) au cours des cinq dernières années. De nombreux sites ont été certifiés avec plusieurs systèmes de gestion HSE. Les sites comptant moins de dix personnes ou ceux qui ne sont pas sous le contrôle opérationnel de Syensqo sont exclus.

Un nombre important de nos sites ont obtenu une certification dans le cadre de plusieurs systèmes de gestion HSE. Plus précisément, 59 de nos sites sont certifiés par au moins un des programmes internationalement reconnus énumérés ci-après. Plus précisément, parmi les sites éligibles, la certification ISO 45001 concerne 41 % des sites et 49 % des collaborateurs. Les certifications ISO 14001 et RC14001 couvrent respectivement 63 % et 21 % des sites. En outre, le système ACC RCMS (American Chemistry Council's Responsible Care Management System) couvre 24 % des sites.

Outre les certifications susmentionnées, dix-neuf de nos sites disposent d'un autre système de gestion approuvé :

- Le Responsible Care Program de l'ABIQUIM au Brésil, qui couvre 3 % des sites.
- Le Occupational Safety and Health Management System (Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail) (GB/T 33000-2016) en Chine, qui couvre 10 % des sites.
- Aux États-Unis, des « Occupational Safety and Health Administration Voluntary Protection Programs » (système de gestion OSHA VPP) couvrent 6 % des sites.
- Système de gestion HSE de la R&I interne de Syensqo (audité par des personnes extérieures au site).

Hygiène industrielle et santé au travail

Syensqo adopte une approche globale pour minimiser les risques sur le lieu de travail et préserver la santé des collaborateurs, notamment : l'évaluation des risques et la surveillance médicale basée sur les risques, la préparation aux pandémies, la planification de la biosécurité et la biosurveillance humaine si nécessaire. Syensqo se concentre également sur l'amélioration des conditions de travail, la mise en place d'un programme d'assistance aux salariés (PAS), la promotion de la santé physique et mentale en général et l'établissement de limites d'exposition internes prudentes pour les substances critiques.

Gestion de la sécurité des procédés

Elle comprend une approche préventive, fondée sur les risques, avec des analyses systématiques et des mesures d'atténuation opportunes pour les scénarios critiques. Notre objectif est d'éviter les incidents graves et de réduire le taux d'incidents de sécurité des procédés. Chaque site dispose d'un plan d'intervention en cas d'urgence, avec des exercices et des formations régulières pour garantir des réponses efficaces aux situations d'urgence, en minimisant les impacts sur les personnes et l'environnement.

Sécurité des transports

Elle utilise des outils et des procédures pour identifier et atténuer les risques liés aux transports, notamment des normes de qualification pour les transporteurs de marchandises dangereuses, une formation renforcée, des procédures complètes et une ligne téléphonique d'urgence mondiale en plusieurs langues.

Les Administrateurs industriels et les Administrateurs de site sont responsables de la mise en œuvre de cette politique, en veillant à ce qu'elle soit effectivement intégrée dans les activités de Syensqo et alignée sur nos objectifs de durabilité. La prise en compte des intérêts des principales parties intéressées dans l'élaboration de la politique et dans la manière dont nous la mettons à disposition est décrite à la section 5.1.1. Gouvernance opérationnelle en matière de durabilité.

5.3.2.2 Processus d'engagement en matière de santé et de sécurité sur nos sites

Notre processus général d'engagement avec nos effectifs et les sous-traitants travaillant sur nos sites est décrit à la section 5.3.3. *Processus d'engagement avec les effectifs de l'entreprise et nos communautés touchées*. En particulier, nos enquêtes d'engagement (« Pulse ») peuvent être utilisées pour aborder les questions de santé, de sécurité et de bien-être, et des dialogues réguliers sont organisés sur ces sujets avec les représentants des travailleurs.

Ensuite, en ce qui concerne les questions de santé et de sécurité, la sollicitation des réactions de notre propre personnel et des sous-traitants travaillant sur nos sites est essentielle à l'amélioration de nos performances en matière de santé et de sécurité. Pour ce faire, différents formats sont utilisés.

Tout d'abord, des dialogues sur la sécurité (au niveau de l'atelier), des entretiens sur la sécurité avec les dirigeants (au niveau de la direction), des quarts de nuit de cadres supérieurs, sont encouragés comme moyen direct d'engager le dialogue avec les travailleurs sur la santé et la sécurité, en particulier dans les sites industriels. Le retour d'information est ensuite intégré dans le plan annuel d'amélioration continue (voir section 5.3.2.2.5. Actions en matière de santé et de sécurité sur nos sites). Les Administrateurs industriels et les Administrateurs de site ont la responsabilité opérationnelle de veiller à ce que cet engagement se concrétise et guide notre approche.

Deuxièmement, des événements tels que les célébrations de la Journée de la sécurité ou des activités de Bien-être, notamment des webinaires organisés par notre PAS, sont mis en place par les équipes de l'entreprise ou de manière ad hoc par les sites afin de couvrir le bien-être au travail et à la maison. Au niveau de l'entreprise, des événements virtuels totalisant 30 heures ont été organisés en 2024 en partenariat avec notre PAS. Des interventions ad hoc du PAS peuvent également être organisées pour offrir un soutien spécifique rapide aux collaborateurs qui en font la demande. Sept d'entre elles ont eu lieu en 2024.

Troisièmement, les collaborateurs peuvent interagir avec un réseau de professionnels de la médecine du travail, ce qui peut également contribuer au plan d'amélioration annuel HSE.

L'engagement auprès des collaborateurs de Syensqo qui peuvent être plus vulnérables aux incidences potentielles sur la santé et la sécurité est effectué au sein du réseau médical. Tout aménagement spécial nécessaire est discuté avec le médecin ou l'infirmière qui est le référent du site.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

5.3.2.2.3 Procédures pour remédier aux incidences et canaux permettant de soulever des préoccupations liées à la santé et à la sécurité sur nos sites

La procédure générale permettant aux collaborateurs et aux sous-traitants travaillant sur nos sites de faire part de leurs préoccupations est décrite à la section 5.3.3.1. *Avec nos effectifs.* Notre ligne d'assistance éthique (Speak up) comprend une catégorie spécifique « HSE » pour signaler les problèmes de santé et de sécurité. En outre, si un collaborateur a une question ou un problème de santé, il peut contacter l'équipe médicale interne pour obtenir de l'aide. Il existe un point de contact pour chaque site et les informations sont facilement accessibles sur l'intranet.

Enfin, notre PAS offre un soutien complet aux collaborateurs. Le PAS est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par téléphone, chat, application ou SMS, dans les langues demandées et en toute confidentialité. Les services suivants sont proposés : conseils ou coaching gratuits sur des sujets personnels et professionnels, questionnaire en ligne axé sur le bien-être, recherche de solutions telles que la garde d'enfants et les services juridiques, soutien à la réintégration après un congé parental. Les managers bénéficient d'un nombre illimité de séances de soutien pour les problèmes liés à l'équipe. Tous les services s'étendent aux membres de la famille vivant sous le même toit.

Une série d'indicateurs, respectant la confidentialité, nous permet de suivre l'efficacité et la confiance du canal, y compris l'utilisation par rapport aux références du secteur. Une enquête intégrée permet de savoir comment le collaborateur a entendu parler de la plateforme, ce qui nous permet de mesurer le nombre d'utilisateurs qui reviennent et le retour d'information général sur le service.

Les indicateurs sont analysés périodiquement par le réseau médical Syensqo afin d'identifier les tendances et de fixer des objectifs annuels.

5.3.2.2.4 Cibles liées à la santé et à la sécurité sur nos sites

Objectif zéro accident

Syensqo s'attache à améliorer la qualité de vie de ses collaborateurs en s'efforçant d'atteindre zéro accident chaque année.

Les parties intéressées n'ont pas été directement impliquées dans la définition de cet objectif, mais les progrès sont suivis et discutés chaque mois au niveau du site et de l'ELT, et font également l'objet de discussions régulières avec les représentants des travailleurs.

En 2024, nous avons rapporté un taux d'accidents ou de maladies à déclarer (RIIR) de 0,32 pour 200 000 heures, soit une progression constante par rapport à notre référence de 2021 : 0,45. Des détails sur le périmètre et la méthodologie peuvent être trouvés dans les méthodes comptables de la section 5.4.1.2.6 *Indicateurs de santé et de sécurité sur nos sites.*

5.3.2.2.5 Actions en matière de santé et de sécurité sur nos sites

Les risques liés au bien-être du personnel de Syensqo sont abordés dans notre politique de sécurité par le biais du Programme d'assistance aux salariés, déjà décrit en détail à la section 5.3.2.1. *Politique de santé et de sécurité sur nos sites* et processus d'engagement correspondant.

Les plans d'action ci-dessous décrivent les initiatives à court terme pour 2024, mais sont récurrents. Pour les ressources financières actuelles et futures requises, se référer aux règles énoncées à la section 5.1.2. *Base de préparation.*

Initiatives d'amélioration continue en matière de santé et de sécurité

L'objectif de ce plan d'action est de prévenir ou d'atténuer les effets négatifs potentiels sur nos effectifs et sur les travailleurs de la chaîne de valeur sur place (sous-traitants), ainsi que de traiter le risque pour nos propres effectifs. Renforçant la culture de sécurité de Syensqo, elles contribuent également à faire progresser notre impact positif réel sur la santé et la sécurité. Leur périmètre est décrit à la section 5.1.2. *Base de préparation.*

L'équipe chargée de la Santé et de la Sécurité examine chaque année l'analyse des tendances des indicateurs et le retour d'information des cadres supérieurs afin d'identifier et de hiérarchiser les mesures à prendre sur nos sites. L'ensemble aboutit à nos objectifs annuels en matière de santé et de sécurité, fixés et approuvés par l'ELT, y compris les indicateurs internes.

En 2024, nous avons mis davantage l'accent sur les actions de premier plan, en particulier le signalement des accidents évités de justesse, les dialogues sur la sécurité et les entretiens avec les dirigeants dans les usines, ainsi que l'augmentation des audits sur le terrain des « Life Saving Rules » (LSR).

En outre, des processus normalisés à l'échelle de l'entreprise pour l'évaluation des causes profondes des incidents et de l'ergonomie ont été mis à l'essai et sont en cours de déploiement à l'échelle mondiale.

Afin de mesurer l'efficacité de ces actions de premier plan, un ratio avancé / retardé a été mis au point en tant que nouvel indicateur interne. Il compare le nombre d'actions de premier plan au nombre d'accidents (premiers secours et accidents à signaler). Il est examiné chaque mois par l'ELT.

Engagement et formation des collaborateurs en matière de Gestion responsable des produits

Un programme de formation est élaboré pour intégrer les nouveaux collaborateurs de l'équipe de Gestion responsable des produits. Il comprend une introduction à la gamme de produits, à leurs utilisations, aux réglementations pertinentes et aux outils et processus de Syensqo. Un programme de sensibilisation minimum est en place pour les personnes qui doivent fournir des informations à l'équipe de Gestion responsable des produits ou avoir connaissance des principes de Gestion responsable des produits dans leur processus de prise de décision.

5.3.2.2.6 Métriques de santé et de sécurité sur nos sites

Méthodes comptables

Syensqo utilise les définitions des accidents du travail de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) qui se conforment aux ESRS et permettent des comparaisons en dehors de Syensqo. Tous les incidents sont signalés, quelle que soit leur gravité. Si les incidents impliquent un traitement médical allant au-delà des premiers soins, ils sont classés dans la catégorie des accidents ou maladies à déclaration obligatoire (Reportable Injury or Illness, RII).

Le périmètre de reporting couvre les collaborateurs et les sous-traitants de tous les sites sous contrôle opérationnel de Syensqo dont le Groupe gère et contrôle la performance en matière de sécurité. Il s'agit de nos sites de production, de recherche et d'innovation et de nos sites administratifs, ainsi que d'une série de sites fermés dont les activités sont limitées. Syensqo utilise la définition de sous-traitant de l'OSHA américaine. Ce périmètre est également utilisé pour l'indicateur de couverture du système de gestion HSE, excluant ainsi les collaborateurs ne se trouvant pas sur les sites concernés.

Les objectifs et les indicateurs internes de Syensqo étaient auparavant mesurés pour 200 000 heures travaillées. Pour garantir l'alignement sur les normes de reporting de la CSRD, les taux d'accidents sont en outre calculés pour 1 000 000 d'heures travaillées. En 2025, nous pourrions envisager d'aligner les objectifs, les indicateurs et les mesures sur le nombre normalisé de 1 000 000 d'heures travaillées.

Les heures de travail des collaborateurs sont basées sur la somme de la main-d'œuvre interne active (équivalent temps plein) multipliée par le coefficient de 2 000 heures pour tous les pays et sites. Les heures de travail effectives des sous-traitants sont déclarées mensuellement par tous les sites.

POURCENTAGE DE PERSONNES SUR LES SITES COUVERTS PAR LE SYSTÈME DE GESTION HSE

	Unités	2024
Pourcentage de collaborateurs	%	98,3
Pourcentage de sites	%	96

NOMBRE D'ACCIDENTS

	Unités	2024	2023 ⁽ⁱ⁾	2022 ⁽ⁱ⁾	2021 ⁽ⁱ⁾
Accidents mortels - Collaborateurs	Nombre	0	0 ^R	1	0
Accidents mortels - Sous-traitants	Nombre	0	0 ^R	0	0
RII - Collaborateurs	Nombre	43	41	48	50
RII - Sous-traitants	Nombre	15	5	12	12
RII - Collaborateurs et sous-traitants	Nombre	58	46	60	62

(i) Non couvert par le rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS

	Unités	2024	2023 ⁽ⁱ⁾	2022 ⁽ⁱ⁾	2021 ⁽ⁱ⁾
RIIR - Collaborateurs	Incidents de gravité moyenne ou majeure pour 200 000 heures travaillées	0,33	0,34	0,45	0,48
RIIR - Collaborateurs	Incidents de gravité moyenne ou majeure pour 1 000 000 heures travaillées	1,64	-	-	-
RIIR - Collaborateurs et sous-traitants	Incidents de gravité moyenne ou majeure pour 200 000 heures travaillées	0,32	0,28 ^r	0,42	0,45
- Variation % 2024/2023	%	+ 14 %			
- Variation % 2024/2021	%	- 29 %			
RIIR - Collaborateurs et sous-traitants	Incidents de gravité moyenne ou majeure pour 1 000 000 heures travaillées	1,58	-	-	-

(i) Non couvert par le rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant

5.3.2.3 Santé et sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur en aval et des utilisateurs finaux

5.3.2.3.1 Politique de santé et de sécurité dans nos chaînes de valeur

Politique de gestion responsable des produits

Syensqo a adopté une approche de gestion responsable des produits à l'échelle de l'entreprise, décrite en détail à la section 5.2.1.4.3. Gestion responsable des produits (Product Stewardship) et résumée ici.

Syensqo s'engage à promouvoir une utilisation sûre des produits tout au long de leur cycle de vie, ce qui implique d'entreprendre ou de soutenir un développement, une fabrication, une distribution, une utilisation et une élimination responsables. Une fois que nos produits quittent notre contrôle, nous visons à soutenir nos clients dans leurs efforts pour atteindre ces mêmes objectifs avec leurs produits finis et leurs clients utilisateurs finaux. Nous nous attachons à développer des solutions de produits durables qui profitent à la société, à anticiper les réglementations et les besoins sociétaux, et à répondre aux attentes croissantes des clients et des parties intéressées en fournissant des informations de qualité sur les produits.

Pour mettre en œuvre ces engagements, nous respectons toutes les exigences réglementaires et établissons des normes internes strictes si nécessaire. Nous identifions, évaluons et gérons les risques liés aux produits et les réglementations émergentes, nous encourageons la recherche de solutions durables, y compris le remplacement des SVHC lorsque cela est possible, en collaboration avec nos fournisseurs et nos clients. Nous fournissons des informations précises sur la sécurité et l'environnement aux utilisateurs, nous proposons des formations et des ressources aux collaborateurs et nous nous engageons de manière transparente avec les parties intéressées

5.3.2.3.2 Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur et les utilisateurs finaux

Syensqo opère principalement dans le domaine du Business-to-Business (B2B), en fournissant des produits et services spécialisés à un large éventail d'industries. Nos produits sont traités, formulés ou mis en réaction par nos clients de premier rang en vue d'être intégrés dans leurs applications. Par conséquent, les consommateurs et les utilisateurs finaux ne savent généralement pas qu'ils interagissent avec un composant Syensqo dans leurs produits. Nos principales interactions et relations se font donc avec nos clients commerciaux directs.

Avec les travailleurs de la chaîne de valeur

Nos représentants commerciaux sont le lien le plus direct entre Syensqo et nos clients ; ils collaborent avec l'administrateur et l'équipe de Gestion responsable des produits (Product Stewardship), qui sont chargés de s'assurer que nous nous engageons en faveur de la santé et de la sécurité dans notre chaîne de valeur en aval. Nos représentants commerciaux fournissent également des informations sur notre chaîne de valeur en aval afin de guider notre approche. Nous fournissons une assistance technique pour aider les clients à comprendre et à utiliser nos produits en toute sécurité, en proposant des présentations personnalisées sur la sécurité et en répondant à leurs demandes d'informations réglementaires. Nous informons régulièrement les distributeurs des risques et exigeons parfois des engagements écrits contre certaines utilisations.

La fiche de données de sécurité (FDS) et l'étiquette sont les principaux canaux d'information pour les travailleurs de la chaîne de valeur en aval. La FDS comprend 16 sections fournissant toutes les informations utiles pour utiliser, transporter et éliminer notre produit en toute sécurité, y compris en cas d'urgence, ainsi que des informations réglementaires et des informations sur la classification et l'étiquetage. Elle comprend également une adresse électronique permettant aux utilisateurs en aval de poser des questions ou de faire part de leurs préoccupations, auxquelles l'équipe chargée de la gestion des produits responsable répond rapidement.

Syensqo dispose d'une FDS pour chaque produit, conforme aux exigences et aux langues de chaque pays. Une version dite des « Nations unies » est envoyée lorsqu'il n'existe pas d'exigences dans le pays afin de créer un filet de sécurité pour la communication des dangers. Les FDS sont révisées si nécessaire et au moins tous les trois ans. Les FDS nouvelles ou mises à jour sont envoyées par voie électronique pour maximiser l'accessibilité et réduire l'impression, ou manuellement si cela n'est pas possible. Les erreurs d'envoi de FDS sont contrôlées afin de s'assurer qu'aucune commande de vente ou d'échantillon n'est passée sans qu'une FDS n'ait été envoyée.

Avec les utilisateurs finaux et les consommateurs

Il incombe à nos clients d'entreprendre leur propre analyse de conformité réglementaire pour leurs produits finis utilisant des produits Syensqo, en examinant les informations réglementaires que nous fournissons. Il leur incombe ensuite de transmettre les informations appropriées sur la manipulation sécurisée à leurs consommateurs par le biais d'étiquetages appropriés, en tenant également compte des travailleurs ou des utilisateurs finaux particulièrement vulnérables. Cette répartition des responsabilités est appropriée étant donné que le fabricant du produit fini a une connaissance supérieure de ses utilisations et des utilisations prévues, et donc des incidences potentielles. Par conséquent, c'est le fabricant du produit fini, et non Syensqo, qui est le plus à même d'entrer en contact avec les utilisateurs finaux.

5.3.2.3.3 Canaux de signalement des préoccupations des travailleurs de la chaîne de valeur et des utilisateurs finaux

Avec les travailleurs de la chaîne de valeur

Nos représentants des ventes et du service clientèle représentent le principal canal par lequel les travailleurs de la chaîne de valeur peuvent demander un soutien supplémentaire sur la sécurité des produits. Une adresse électronique et un numéro de téléphone d'urgence multilingue sont disponibles sur chaque FDS et chaque étiquette. Notre ligne Speak up est également disponible pour nos clients.

L'adresse électronique fait l'objet d'une surveillance constante. La part des questions relatives à la santé et à la sécurité est assez faible, environ 2 % des 2 100 e-mails reçus en 2024.

En cas de demande, nous nous référons d'abord aux recommandations fournies dans la FDS du produit, en particulier en ce qui concerne les premiers soins, y compris les effets aigus ou différés, et l'indication de toute attention médicale nécessaire. Nous pouvons également nous référer aux recommandations concernant les mesures de lutte contre l'incendie et les rejets accidentels, y compris les procédures d'urgence. Nous fournissons également une assistance sur mesure si nécessaire.

Dans l'Union européenne, les centres antipoison peuvent également donner des conseils particuliers, car nos produits leur ont été signalés. Dans les cas où la qualité des produits distribués pourrait être un sujet de préoccupation, l'entreprise entreprendra une enquête interne. En fonction des résultats de l'enquête, les mesures de suivi visant à atténuer les problèmes potentiels en

matière de santé et de sécurité pourront inclure des communications avec les clients destinataires, des efforts de récupération des produits, etc.

Avec les utilisateurs finaux

Les consommateurs peuvent faire part de leurs préoccupations en utilisant les informations de contact figurant sur les étiquettes des produits. Au fur et à mesure que le flux d'informations sur les produits concernés remonte la chaîne d'approvisionnement, nos clients peuvent nous contacter s'ils constatent que notre produit est concerné par le problème signalé par l'utilisateur final.

5.3.2.3.4 Engagements en matière de santé et de sécurité pour les travailleurs de nos chaînes de valeur et les utilisateurs finaux

Notre seul objectif en matière de santé et de sécurité pour les travailleurs de notre chaîne de valeur est notre « objectif zéro accidents », détaillé à la section 5.3.2.2.4. Objectifs liés à la santé et à la sécurité sur nos sites, avec un périmètre limité aux sous-traitants travaillant sur nos sites. Nous n'avons pas d'objectifs pour les utilisateurs finaux, car nous nous occupons presque exclusivement de ventes B2B.

Étant donné que les activités de gestion responsable des produits sont liées aux dangers et aux risques spécifiques de chaque produit et de chaque entreprise, nous étudions les possibilités d'étendre notre ambition dans ce contexte. La FDS étant le principal canal d'information pour les travailleurs de la chaîne de valeur en aval, nous prévoyons de publier dans notre rapport annuel 2025 des indicateurs montrant l'efficacité des processus de mise à jour des FDS et d'expédition automatique.

Pour suivre l'efficacité de notre politique, nous traduisons les engagements en plans d'action énumérés ci-dessous et nous contrôlons leur efficacité au moyen d'indicateurs, le cas échéant.

5.3.2.3.5 Actions en matière de santé et de sécurité pour les travailleurs et les utilisateurs finaux de nos chaînes de valeur

Le risque d'accidents de transport dans notre chaîne de valeur est directement lié au risque d'accidents majeurs sur le site ou à l'extérieur du site, qui est abordé à la section 5.2.1.4.2. Émissions, effluents, assainissement, et il est atténué par le même plan d'action « Plan d'action pour la sécurité des transports ».

Au cours de notre processus annuel de définition des objectifs, nous définissons les actions appropriées pour corriger notre incidence négative potentielle sur les travailleurs de la chaîne de valeur en aval, ainsi que notre incidence négative potentielle et le risque pour nos consommateurs et utilisateurs finaux. Nous évaluons également la manière dont nous produisons un impact positif réel pour les consommateurs et les utilisateurs finaux.

Pour les mêmes raisons que celles expliquées ci-dessus, nous ne pouvons pas cibler directement les utilisateurs finaux. Au lieu de cela, nous concentrerons nos efforts sur nos clients de premier rang (travailleurs de la chaîne de valeur en aval), ce qui profite indirectement aux utilisateurs finaux en aval de la chaîne de valeur.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Toutes les matières premières, tous les produits commercialisés et tous les produits issus de la recherche et de l'innovation dans le monde entier sont inclus dans le périmètre de nos plans d'action à court terme 2024 énumérés ci-dessous. Ils couvrent les réglementations chimiques pertinentes pour nos zones et nos marchés. Pour les ressources financières actuelles et futures requises, se référer aux règles énoncées à la section 5.1.2. Base de préparation.

Conformité à la réglementation sur les produits chimiques et au-delà

Nous avons poursuivi l'enregistrement des produits chimiques en fonction des volumes importés ou fabriqués. Nous avons mis à jour les dossiers lorsque cela s'avérait nécessaire, par exemple, conformément à EU-REACH, soit au fur et à mesure que de nouvelles informations étaient disponibles, soit à la demande de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Nous avons également amélioré volontairement la qualité des dossiers REACH dans le cadre du programme du plan d'action du Cefic, et avons procédé à des contrôles de conformité des sites. Nous fixons des limites d'exposition nouvelles ou plus strictes lorsque nous le jugeons nécessaire. Nous avons assuré la conformité au marché : contact alimentaire, dispositifs médicaux, biocides, enregistrement ; et nous l'avons communiquée par la suite au moyen de certificats. Nous avons participé à des réseaux pour identifier les mises à jour des règlements. Les Product Stewards sont membres de diverses associations professionnelles et participent à des séminaires en ligne organisés par les autorités, les consultants ou d'autres parties prenantes afin d'améliorer en permanence leurs connaissances en matière de réglementation.

Mesures d'atténuation

Nous avons amélioré nos trois processus de contrôle : premièrement, notre système interne de Gestion responsable des produits basé sur le code américain de sécurité des produits (Product Safety Code) ; deuxièmement, notre processus de gestion de la sécurité des produits, qui vise à identifier et à hiérarchiser les risques liés aux produits en accordant une attention particulière aux applications sensibles ; et troisièmement, notre stratégie visant à réduire l'utilisation des SVHC dans les produits commercialisés et, plus largement, dans l'ensemble de la chaîne de valeur (voir la section 5.2.1.4.3. Gestion responsable des produits (« Product Stewardship »)). Il s'agissait notamment d'améliorer en permanence notre processus en place pour échanger avec les fournisseurs et rassembler les informations pertinentes sur nos matières premières : FDS, composition communiquée, statut réglementaire pour soutenir nos efforts d'identification des SoC ou SVHC.

Nous avons élaboré des plans d'atténuation pour faire face aux réglementations nouvelles ou actualisées susceptibles d'influer sur notre capacité à vendre des produits, ainsi que pour répondre à l'utilisation inappropriée de nos produits pouvant entraîner des dommages personnels ou environnementaux, ou des perturbations majeures dans les utilisations en aval.

Engagement proactif des parties intéressées

Nous collaborons avec diverses parties intéressées y compris des ONG, des associations industrielles et des autorités publiques, afin d'apporter des réponses scientifiques aux consultations réglementaires. Nous participons aux consultations sur les nouvelles propositions réglementaires, soit en tant qu'entreprise individuelle, soit par l'intermédiaire de nos associations professionnelles. Nous répondons aux questionnaires des investisseurs, des agences de notation et des organismes d'évaluation par des tiers, tels que Chemsec, Ecovadis ou le WBCSD. Nous communiquons également des données sur la gestion des produits, conformément aux cadres réglementaires pertinents.

5.3.2.4 Santé et sécurité des communautés

Pour gérer les incidences négatives et les risques potentiels sur la santé et la sécurité des communautés, y compris l'accès à l'eau potable, nous adoptons une approche ciblée qui varie en fonction de l'emplacement de la communauté.

Tout d'abord, les communautés qui entourent nos propres sites sont incluses dans l'approche de gestion des sites. Les politiques applicables se trouvent à la section 5.2.2.2.1 Politique de santé et de sécurité sur nos sites, 5.2.1.4.2 Émissions, effluents et assainissement, 5.2.1.2.2 Politique de l'eau ainsi que 5.3.3.3 Politique d'engagement communautaire. Les plans d'action sont les mêmes que ceux décrits à la section 5.2.1.4.2 Émissions, effluents et assainissement et 5.2.1.2.4 Actions en matière d'eau. Il n'existe pas d'objectifs. L'efficacité des politiques et des actions est suivie au moyen des indicateurs énumérés dans la même section, à l'exception de notre objectif en matière d'eau décrit à la section 5.2.1.2.3 Objectifs liés à l'eau, qui entend bénéficier aux communautés vivant autour de nos sites. L'approche visant à impliquer les communautés et à leur permettre de faire part de leurs préoccupations en matière de santé et de sécurité, y compris l'accès à l'eau potable, est la même que l'approche générale développée par nos sites à l'égard de leurs communautés, décrite dans les sections 5.3.3.3.2. Avec les communautés affectées et 5.3.3.4.2. Avec nos communautés affectées, respectivement.

Deuxièmement, pour les communautés situées dans nos chaînes de valeur en amont, l'incidence négative potentielle est gérée à travers l'approche générale de notre diligence raisonnable en matière d'achats : en particulier la Politique d'achats durables et les mesures de mise en œuvre ultérieures décrites à la section 5.3.2.1.2. Nos politiques et notre approche de la gestion. Il n'existe actuellement aucun objectif spécifique lié à la santé et à la sécurité des communautés de la chaîne de valeur en amont.

Troisièmement, pour les communautés situées dans nos chaînes de valeur en aval, nous nous appuyons sur notre approche de gestion SPM décrite dans la section 5.2.2.1 Conception des produits et sécurité des procédés dans la chaîne de valeur. Comme nous sommes spécialisés dans le B2B, nos produits sont utilisés dans les applications de nos clients de premier rang. Nos efforts se concentrent actuellement sur la santé et la sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur et des utilisateurs finaux, par le biais de notre approche solide de gestion responsable des produits, qui bénéficie indirectement aux communautés touchées en aval.

5.3.3 Libérer le pouvoir de nos explorateurs

5.3.3.1 Incidences, risques et opportunités importants liés aux pratiques de travail et à la gestion des talents, ainsi qu'à une culture équitable et inclusive.

Le processus, les méthodologies, les hypothèses et les outils utilisés pour identifier et évaluer les incidences, les risques et les

opportunités liés à nos effectifs sont décrits à la section 5.1.4.1. Le processus d'évaluation de la double importance. Nous avons pris en compte dans notre évaluation tous les membres de nos effectifs et toutes les communautés touchées qui pourraient être substantiellement affectées par les actions de Syensqo.

Type	Activités propres (AP) ou Chaîne de valeur (CV)	Horizon temporel	Catégorie des effectifs de l'entreprise	Nom de l'IRO	Description	Effets actuels et escomptés
------	---	------------------	---	--------------	-------------	-----------------------------

PRATIQUES DE TRAVAIL ET GESTION DES TALENTS

ESRS S1 Effectifs de l'entreprise - Salaires décents et logements adéquats, dialogue social, liberté d'association, négociations collectives, et équilibre entre vie professionnelle et vie privée

▲ Incidence réelle positive	✖ AP	CT	OE	Maintenir un niveau élevé de conditions de travail pour les collaborateurs	Chez Syensqo, le bien-être et l'engagement des collaborateurs sont favorisés par des pratiques de travail équitables, des salaires justes et un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Un dialogue constructif avec les collaborateurs et leurs représentants, fondé sur la confiance, constitue la base des accords, des engagements et des initiatives qui profitent aux collaborateurs et à leurs familles.	Moyens
--------------------------------	------	----	----	--	--	--------

ESRS S1 Effectifs de l'entreprise - Emploi sûr et temps de travail

▲ Incidence réelle positive	✖ AP	CT	OE	Garantir un emploi sûr et flexible	Syensqo a un impact positif sur ses collaborateurs, étant donné la faible représentation des contrats temporaires et à temps partiel. Un contrat à durée indéterminée est généralement perçu comme augmentant la sécurité de l'emploi, les chances d'avancement professionnel, le sentiment d'appartenance et peut offrir des avantages à plus long terme, ce qui contribue au bien-être général des travailleurs. Ce point est particulièrement important pour certains groupes historiquement défavorisés, tels que les femmes, qui sont souvent surreprésentées parmi les travailleurs à temps partiel, ainsi que les jeunes diplômés et les travailleurs peu qualifiés, qui sont souvent surreprésentés parmi les travailleurs ayant un contrat temporaire.	Faibles
--------------------------------	------	----	----	------------------------------------	---	---------

ESRS S1 Effectifs de l'entreprise - Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

▼ Risque	✖ AP	-	-	Bien-être des collaborateurs	Risque que la fatigue liée au changement organisationnel entraîne une dégradation du bien-être mental, la perte de talents essentiels, ce qui pourrait conduire à des dommages potentiels pour la réputation et à des litiges.	Faibles
-------------	------	---	---	------------------------------	--	---------

ESRS S1 Effectifs de l'entreprise - Formation et développement des compétences

▲ Incidence réelle positive	✖ AP	CT	OE	Formation des collaborateurs et développement des compétences	L'accent mis par Syensqo sur la formation des collaborateurs et les évaluations régulières des performances et du développement contribue à leur développement personnel, ouvre la voie à de nouvelles opportunités de carrière et peut accroître la satisfaction au travail, la confiance et l'autonomisation. Les outils et processus de formation, de performance et de développement sont disponibles pour l'ensemble du personnel. Le perfectionnement et la requalification de la main-d'œuvre est également une nécessité pour avancer dans la transition écologique et offre aux collaborateurs la possibilité de développer des compétences à l'épreuve du temps.	Faibles
▼ Risque	✖ AP	-	-	Compétences futures des collaborateurs	Ne pas anticiper les compétences futures pourrait nuire au développement et à la performance de Syensqo et entraver nos objectifs stratégiques.	Faibles

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Type	Activités propres (AP) ou Chaîne de valeur (CV)	Horizon temporel	Catégorie des effectifs de l'entreprise	Nom de l'IRO	Description	Effets actuels et lescomptés
------	---	------------------	---	--------------	-------------	------------------------------

UNE CULTURE ÉQUITABLE ET INCLUSIVE

ESRS S1 Effectifs de l'entreprise - Diversité, Égalité des sexes et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, Emploi et inclusion des personnes handicapées

▲ Incidence réelle positive	✖ AP	CT	OE	Favoriser un lieu de travail équitable et inclusif	Syensqo encourage une culture d'entreprise équitable et inclusive, avec une rémunération et des opportunités égales pour tous, dans le cadre de laquelle les collaborateurs d'origines diverses et les personnes handicapées sont employées et se sentent valorisées, respectées et incluses. Syensqo vise à créer des conditions équitables, propices à la réussite des individus sur la base de leurs compétences, de leurs qualifications et de leurs mérites, tout en s'attaquant aux mécanismes conscients et inconscients d'exclusion ou de privilège fondés sur le sexe. Le fait de se sentir inclus(e), valorisé(e) et traité(e) équitablement sur le lieu de travail peut entraîner une plus grande satisfaction au travail, avoir un impact positif sur le bien-être mental des collaborateurs et même améliorer leur qualité de vie.	Faibles
-----------------------------	------	----	----	--	---	---------

ESRS S1 Effectifs de l'entreprise - Mesures contre la violence et le harcèlement au travail

▲ Incidence réelle positive	✖ AP	CT	BOE	Créer un environnement sans harcèlement	Le Code d'Intégrité des Affaires (CoBI) est le fondement de notre mode de fonctionnement en tant que Groupe. Le CoBI de Syensqo jette les bases de l'interdiction de toute forme de harcèlement sur le lieu de travail, qu'il soit moral ou sexuel, physique, verbal ou non verbal. Notre programme Speak Up préserve le bien-être et la santé de notre personnel.	Moyens
-----------------------------	------	----	-----	---	--	--------

GESTION RESPONSABLE DES SITES ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

ESRS S3 Communautés touchées - Santé, sécurité et bien-être des communautés (spécifique à l'entité)

▲ Incidence réelle positive	✖ AP	CT	-	Contribution au bien-être des communautés	De nombreux sites ont mis en place des programmes d'engagement local qui peuvent améliorer le bien-être des communautés par le biais d'initiatives en matière de santé et de sécurité, d'opportunités d'emploi, de projets de scolarisation et d'apprentissage, etc. En outre, le Fonds Syensqo est créé pour soutenir la mission de Syensqo visant à faire progresser l'humanité grâce à des initiatives axées sur quatre piliers. Il s'agit d'encourager l'éducation afin de préparer les étudiants à un monde axé sur la technologie et d'autonomiser les communautés en soutenant des initiatives qui promeuvent l'unité sociale, fournissent une aide et renforcent la solidarité locale à proximité des sites de Syensqo.	Faibles
-----------------------------	------	----	---	---	---	---------

Pour le glossaire, veuillez vous référer à la section 5.2.1.1. Incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique.

Champ d'application : ✖ Activités propres ✖ Chaîne de valeur

Importance financière : ▲ Opportunité ▽ Risque

Importance de l'incidence : ▲ Positif ▽ Négatif

Les politiques, objectifs, actions et indicateurs ci-dessous contiennent des informations sur la réponse de Syensqo à ces incidences et risques importants. Il n'y a pas d'effets financiers actuels pour ces risques importants.

5.3.3.2 Politiques relatives à l'incidence sociale pour nos effectifs et nos communautés touchées

Notre Code d'Intégrité des Affaires et nos politiques en matière de droits de l'homme constituent les fondements de notre approche de la gestion de nos effectifs. Ils sont décrits en détail dans les sections relatives à la conduite des affaires et aux droits de l'homme, respectivement. (*section 5.4.1.2.1. Politiques d'éthique des affaires et mécanismes de réclamation et section 5.3.1.2. Nos politiques en matière de droits de l'homme*).

En outre, nos politiques de responsabilité et de sécurité, décrites dans la section sur la santé et la sécurité, couvrent les impacts sur la santé et la sécurité de nos effectifs (*section 5.3.2.2.1. Politique de santé et de sécurité sur nos sites*).

Nos politiques de lutte contre la discrimination, de recrutement éthique, de pratiques d'emploi et d'engagement communautaire constituent un contenu complémentaire important pour nos effectifs et sont brièvement décrites ci-dessous.

5.3.3.2.1 Politique d'inclusion et de non-discrimination

La Politique d'inclusion et de non-discrimination de Syensqo, applicable à tous les collaborateurs et sites de Syensqo dans le monde, décrit notre approche pour créer une incidence positive pour l'ensemble de notre personnel. Nous offrons l'égalité des chances à tous les individus en fonction de leurs compétences et de leurs capacités, et interdisons la discrimination et le harcèlement fondés sur l'origine raciale et ethnique, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale, l'origine sociale ou toute autre forme de discrimination couverte par les lois en vigueur. La politique de tolérance zéro s'applique à toute forme de violence ou de harcèlement.

Nous intégrons les pratiques suivantes dans l'ensemble de l'organisation afin d'éliminer la discrimination et de construire une culture équitable et inclusive : un environnement inclusif, permettant à chacun au sein d'équipes diversifiées d'être respecté et de se sentir valorisé pour ce qu'il a à offrir, à tous les niveaux de l'organisation, des opportunités équitables, dans le cadre desquelles le salaire et l'évolution de carrière sont basés uniquement sur le mérite et la contribution. En outre, nous dialoguons avec les parties intéressées concernées dans un esprit d'apprentissage mutuel et de partage.

L'engagement de Syensqo envers une culture équitable et inclusive s'étend à tous les domaines de l'entreprise, y compris le recrutement, la rémunération et les avantages sociaux, le développement professionnel et la promotion, les programmes

sociaux et récréatifs, les nominations au conseil d'administration et la planification de la relève.

Syensqo valorise un leadership diversifié et inclusif et s'engage à combler les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.

Nous développons des programmes de sensibilisation spécifiques pour soutenir l'inclusion de tous et pour permettre à chacun de progresser dans sa carrière en fonction de ses compétences et de ses aptitudes. Cela inclut des personnes appartenant à des groupes particulièrement exposés à la vulnérabilité ou confrontés à des défis spécifiques, notamment : les femmes, les parents, les personnes handicapées, les membres de minorités raciales, culturelles et ethniques, les collaborateurs seniors et les personnes LGBTQ+. Nous travaillons en partenariat avec des organisations externes et des groupes communautaires afin d'élargir le vivier de talents pour que les personnes vulnérables puissent être prises en compte dans les processus de sélection et de développement de carrière.

Pour garantir la prévention et l'atténuation de la discrimination, ainsi que l'adoption de mesures en cas de détection, nous nous appuyons sur notre Ligne d'assistance téléphonique pour l'éthique et sur les procédures associées. Notre approche est alignée sur des initiatives mondiales telles que le Pacte mondial des Nations unies, IndustriALL Global Union, le WBCSD et les pratiques de Responsible Care, ainsi que sur les ODD des Nations unies (ODD 8 - « Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »).

L'administrateur de la culture équitable et inclusive est responsable de la mise en œuvre et du suivi de la politique au moyen d'une série d'indicateurs couvrant la répartition diversifiée de la main-d'œuvre ainsi que le sentiment d'inclusion. La prise en compte des intérêts des principales parties intéressées dans l'élaboration de la politique et la manière dont nous la mettons à disposition est décrite à la section 5.1.1. Gouvernance opérationnelle en matière de durabilité.

5.3.3.2.2 Politique de pratiques éthiques en matière de recrutement et d'emploi

La Politique de pratiques éthiques en matière de recrutement et d'emploi de Syensqo, en plus de se conformer aux lois et réglementations applicables, respecte, protège et réalise les droits de l'homme internationalement reconnus. Notre politique s'applique à toutes les activités de recrutement et d'emploi menées par nous-mêmes ou par des fournisseurs tiers. Cette politique complète le Code d'Intégrité des Affaires de Syensqo, le Code d'Intégrité des Affaires des Fournisseurs ainsi que la Politique en matière de Droits de l'Homme. Elle est alignée sur les huit conventions fondamentales du travail et sur la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Nous mettons en œuvre des processus de recrutement, de sélection et de promotion équitables, exempts de préjugés et fondés sur les compétences, les aptitudes, la formation et l'expertise. Aucun frais de recrutement ni examen physique discriminatoire ne peut être exigé des candidats. Nous n'engageons pas de collaborateurs âgés de moins de 16 ans. Les collaborateurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à effectuer des travaux dangereux ou à travailler de nuit. Les conditions d'emploi sont clairement communiquées aux futurs employés par écrit, dans une langue qu'ils comprennent. Nous veillons à ce que les données personnelles soient traitées conformément aux lois applicables en matière de protection de la vie privée. Les candidats peuvent adresser leurs signalements à notre programme Speak Up (*section 5.4.1.2.1. Politiques en matière d'éthique des affaires et mécanismes de réclamation*).

Nos engagements se poursuivent après le processus d'embauche. Nous ne conservons pas les documents d'identité originaux et ne limitons pas la liberté de mouvement des collaborateurs. La rémunération, les heures de travail hebdomadaires, les horaires de travail, les heures supplémentaires et les congés payés sont conformes aux lois ou aux conventions collectives applicables. Nous respectons le droit de tous les collaborateurs de former des syndicats, d'y adhérer et de négocier collectivement. Seuls des logements propres, sains et sûrs peuvent être mis à la disposition des travailleurs. Dans le cadre de Syensqo Care, nous offrons 16 semaines de congé parental payé à tous les parents, quel que soit leur sexe.

Le CCO est responsable de la mise en œuvre de la politique. La prise en compte des intérêts des principales parties intéressées dans l'élaboration de la politique et dans la manière dont nous la mettons à disposition est décrite à la section 5.1.1. Gouvernance opérationnelle en matière de durabilité.

5.3.3.2.3 Politique d'engagement communautaire

La Politique d'engagement communautaire de Syensqo, applicable à tous les sites et à tous les collaborateurs, décrit notre engagement à respecter les Droits de l'Homme, à répondre aux besoins locaux, à promouvoir la santé et la sécurité et à agir de manière transparente et responsable avec les communautés touchées. Nos sites s'engagent avec des organisations locales et mondiales pour améliorer le bien-être social, économique et environnemental. Ils soutiennent également les efforts de bénévolat des employés afin d'avoir une incidence positive sur la communauté. Nous promouvons la santé et la sécurité de la communauté dans la manière dont nous construisons et exploitons nos installations, y compris la gestion des situations d'urgence sur le site. Nous répondons aux préoccupations exprimées par les membres de la communauté de manière confidentielle et sécurisée. Nous n'avons pas identifié d'impact significatif sur les populations autochtones.

Notre politique est alignée sur les principes Administrateurs internationaux, notamment les Principes Administrateurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

(UNGPs), les Principes Administrateurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les conventions de l'OIT. Les efforts sont également conformes aux ODD des Nations unies (ODD 17 - « Renforcer les moyens de mise en œuvre et redynamiser le partenariat mondial pour le développement durable »).

Le Chief Sustainability Officer est responsable de la mise en œuvre de la politique et le suivi est géré dans le cadre du comité directeur social. La prise en compte des intérêts des principales parties intéressées dans l'élaboration de la politique et la manière dont nous la mettons à disposition est décrite à la section 5.1.1. Gouvernance opérationnelle en matière de durabilité.

5.3.3.3 Processus d'interaction avec nos effectifs et nos communautés touchées

5.3.3.3.1 Avec nos effectifs

L'interaction avec les travailleurs de la chaîne de valeur est couvert par les sections Santé et sécurité et Droits de l'homme, conformément à nos IRO.

Nous avons mis en place des mécanismes solides pour nous interagir avec nos effectifs et leurs représentants.

L'écoute organisationnelle directe est assurée aux niveaux mondial et local

Enquêtes Pulse

Nous réalisons trois enquêtes « Pulse » par an. Premièrement, une enquête axée sur la culture de l'équité, de l'inclusion et du bien-être, dans laquelle les collaborateurs sont invités à s'identifier en fonction de certaines caractéristiques, ce qui nous permet d'évaluer les résultats pour certains groupes tels que les collaborateurs ayant des responsabilités de soins primaires, les cadres, ou les groupes sous-représentés, et de procéder à une analyse intersectionnelle. En 2024, 19 groupes de discussion ont réuni plus de 120 employés de toutes les régions, qui ont partagé ouvertement leurs expériences. Deuxièmement, nous avons lancé notre première enquête confidentielle sur l'impact des responsables directs, et nous prévoyons de la répéter chaque année. Les questions étaient regroupées par thème, notamment le respect et l'équité, la confiance et l'intégrité, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la sécurité et les valeurs, etc. La troisième enquête a porté en 2024 sur le développement durable, afin d'évaluer dans quelle mesure nos employés connaissaient notre stratégie et nos objectifs, et comment ils pouvaient y contribuer.

Le Head of Talent (Responsable des talents), qui rend compte au COPO, est responsable des enquêtes Pulse sur le plan opérationnel. Les responsables de site et d'équipe sont chargés d'analyser et de mettre en œuvre les mesures d'assainissement. Les résultats sont accessibles à tous sur l'intranet et les analyses sont discutées avec les cadres supérieurs et les représentants des travailleurs sur demande.

Nous prenons en compte les obstacles potentiels à la participation aux enquêtes Pulse, en les traduisant dans 11 langues couvrant 99 % des collaborateurs, et en fournissant des codes QR sur un téléphone portable pour les collaborateurs de l'atelier qui n'ont pas d'ordinateur professionnel à leur disposition.

La participation moyenne aux trois enquêtes en 2024 était de 67 %. L'indice d'engagement moyen du groupe est de 72 %.

Groupes de ressources pour les collaborateurs (ERG)

Nos six ERG, dirigés et gérés par des employés, constituent une ressource essentielle pour comprendre les défis uniques auxquels est confrontée notre entreprise diversifiée et pour identifier et traiter activement les processus et comportements possibles qui contribuent à l'inégalité et à l'exclusion.

Chaque ERG est ouvert à tous les employés de Syensqo, indépendamment de leur origine, de leurs caractéristiques ou de leur identité, et organise ses propres opportunités d'engagement, par le biais d'événements mondiaux et locaux. Les dirigeants de l'ERG participent à la communauté des « activateurs d'inclusion », créant ainsi des opportunités régulières d'échanges directs avec l'administrateur de la culture équitable et inclusive et les activateurs d'inclusion de nos sites dans le monde entier.

Dans leurs déclarations de mission respectives, les ERG créent un espace sûr pour les salariés en danger ou en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, les personnes handicapées, les membres des minorités raciales, culturelles et ethniques, les jeunes salariés et les personnes LGBTQ+, ainsi que leurs collègues, amis, membres de leur famille et alliés.

Séances de discussion ouverte

La direction du site organise des séances locales de discussion ouverte.

Autres initiatives

En 2024, des « sessions culturelles » ont été organisées pour jeter les bases de nos comportements Syensqo. Au cours de la première année d'existence de Syensqo, des sessions d'engagement ont été organisées pour écouter les collaborateurs décrire la culture qu'ils souhaiteraient voir chez Syensqo. C'est sur cette base que les nouveaux « Comportements Syensqo » ont été lancés en novembre 2024. Tous les collaborateurs du monde entier ont été invités à participer à des réunions en face à face ou virtuelles, avec un taux de participation de 25 %.

Engagement avec les représentants des travailleurs

Le comité d'entreprise européen (CEE) a pour objectif principal de discuter et de diffuser des informations ayant un impact significatif sur les salariés et l'entreprise dans la région européenne. Il est composé d'un membre par pays qui dispose d'un site de production d'au moins 40 collaborateurs, ou dans lequel Seyeño emploie au moins 100 personnes. Les pays reçoivent un siège supplémentaire par tranche de 800 collaborateurs.

Le Forum mondial de Syensqo (Global Forum of Syensqo, GFS) rassemble les représentants des collaborateurs des principaux pays et régions dans lesquels Syensqo opère. Suite à la scission partielle du Groupe Solvay et à l'émergence de Syensqo en 2024, un avenant à l'accord a été signé pour poursuivre le Forum mondial chez Syensqo, poursuivant ainsi un parcours entamé en 2013, lorsque le groupe Solvay a signé un Accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale et le développement durable avec Industri'ALL.

Stratégies d'engagement

Il s'agit d'échanges mensuels avec le comité restreint, un sous-ensemble du CEE, et le GFS pour assurer le suivi des questions commerciales et fonctionnelles, d'un briefing trimestriel sur les résultats financiers avec le CFO et d'une réunion plénière qui a lieu chaque année. Le Head of Labor Relations (Responsable des relations sociales), qui relève du COPO, est responsable du dialogue social sur le plan opérationnel.

L'efficacité de l'engagement avec les travailleurs est illustrée par des réalisations notables. Syensqo a validé en 2024 l'accord « Syensqo cares » établi précédemment chez Solvay, qui comprend depuis 2023 une nouvelle disposition visant à soutenir les aidants en permettant aux collaborateurs de prendre jusqu'à cinq jours de congé payé pour s'occuper ou soutenir un proche afin de faire face à des circonstances imprévues. Pour 2024, le point fort est la signature d'un Accord-cadre mondial sur la transformation numérique et l'intelligence artificielle, qui établit des garanties en termes de gouvernance, d'utilisation éthique et de développement continu de l'expertise humaine parallèlement aux avancées technologiques.

Enfin, nous nous efforçons en permanence d'apporter une perspective extérieure à nos efforts d'engagement par le biais de diverses initiatives de référence : L'indice de référence d'inclusion avec Disability IN (médaille d'argent obtenue en 2024 pour les États-Unis), les questions Pulse évaluées par le fournisseur de la plateforme, le processus d'audit au sein d'Industri'ALL et notre propre évaluation d'Ecovadis.

5.3.3.3.2 Avec nos communautés touchées

L'engagement communautaire autour de nos propres opérations relève de la responsabilité des Administrateurs de nos sites. Un certain nombre de nos sites participent à ce que l'on appelle des panels consultatifs communautaires, ou des équivalents fonctionnels, dans le cadre desquels les membres de la communauté locale ont régulièrement l'occasion d'interagir directement avec les Administrateurs de site de Syensqo et d'autres représentants de l'industrie locale. Toutefois, nous ne disposons pas actuellement d'une approche centralisée. L'efficacité de l'action communautaire est déterminée au cas par cas en fonction de l'indicateur le plus adéquat. Nous n'avons actuellement identifié aucune communauté autochtone affectée par nos propres sites.

5.3.3.4 Canaux pour faire part des préoccupations

5.3.3.4.1 Avec nos effectifs

Nous avons mis en place et entretenons plusieurs canaux permettant à nos employés de faire part de leurs préoccupations et de leurs besoins. Comme l'explique notre brochure interne « Speak Up », c'est d'abord au supérieur hiérarchique du collaborateur qu'il convient de s'adresser. En outre, les collaborateurs peuvent s'adresser à tout autre responsable, à un membre du service des ressources humaines ou du service juridique, à leur Compliance Officer régional (responsable régional de la conformité), à tout membre du service d'audit interne, à leur représentant des salariés (s'ils sont syndiqués), au Programme d'assistance aux salariés, au réseau médical et, enfin, au Service d'assistance téléphonique dédié aux questions d'éthique, qui est décrit en détail dans la section « Gouvernance » consacrée à l'éthique des affaires et aux mécanismes de réclamation.

Dans une optique de sensibilisation, nous rendons les informations facilement accessibles sur l'intranet et nous les incluons dans la formation annuelle sur le CoBI, obligatoire pour tous les collaborateurs. Pour évaluer le niveau de confiance envers les managers, nous pouvons désormais nous appuyer sur notre indice d'impact des managers, mesuré dans le cadre de l'une de nos enquêtes Pulse, dans la mesure où il s'agit de l'une des catégories prises en compte. En outre, celle qui porte sur la culture de l'équité, de l'inclusion et du bien-être évalue la sensibilisation et la confiance à l'égard du programme Speak Up.

Le suivi et l'évaluation de l'efficacité sont intégrés dans le processus Speak Up, comme décrit dans la section 5.4.1.2.1. Politiques d'éthique des affaires, culture d'entreprise et mécanismes de réclamation.

5.3.3.4.2 Avec nos communautés touchées

De manière générale, notre service d'assistance téléphonique en matière d'éthique est ouvert à tous les membres de la communauté et peut être consulté sur notre site Internet. Notre politique contre les représailles s'applique également. Les cas sont suivis et les actions de remédiation gérées de la même manière que celle décrite précédemment. À l'heure actuelle, nous n'évaluons pas systématiquement dans quelle mesure les communautés touchées connaissent cette structure et lui font confiance.

5.3.3.5 Cibles pour les effectifs de l'entreprise et les communautés touchées

Pour notre propre main-d'œuvre, nous nous concentrons sur l'objectif décrit ci-après - le salaire décent. Pour les communautés, nous n'avons actuellement pas d'objectif, car la nature locale de ce sujet rend difficile la sélection d'une manière unique de définir la contribution positive. Pour mesurer l'efficacité de notre politique et de nos actions en matière d'engagement communautaire, les sites définissent et suivent des indicateurs ad hoc.

Salaire décent

Comme indiqué dans notre politique des droits de l'homme, les aspirations de Syensqo ne se limitent pas au respect des lois et réglementations locales en matière de salaire minimum. Dans le cadre du pilier Better Life (Qualité de vie) de notre programme One Planet, nous nous sommes engagés à faire en sorte que tous nos collaborateurs dans le monde reçoivent au moins un salaire décent d'ici 2026.

Cet objectif est le fruit du travail d'un groupe de travail interfonctionnel comprenant des représentants des salariés et de la participation à la Business Commission Tackling Inequality (Commission des entreprises pour la lutte contre les inégalités) (BCTI) du WBCSD. Les représentants des travailleurs sont régulièrement informés des progrès réalisés par rapport à cet objectif.

Pour notre première année de reporting, dans un périmètre représentant 96 % de notre main-d'œuvre interne active, aucun collaborateur n'est rémunéré en dessous du salaire décent selon une référence externe de 2024 de la WageIndicator Foundation. La méthodologie utilisée est alignée sur notre reporting sur les salaires adéquats et détaillée dans la section 5.3.3.7.4 Salaires garantissant un niveau de vie suffisant.

5.3.3.6 Actions pour les conditions de travail de nos collaborateurs

5.3.3.6.1 Actions à l'égard de nos effectifs

Nos principes Administrateurs et nos pratiques pour l'incidence positive réelle « Garantir un emploi sûr et flexible » sont détaillés dans notre Politique de pratiques éthiques en matière de recrutement et d'emploi décrite à la section 5.3.3.2.2. *Politique de pratiques éthiques en matière de recrutement et d'emploi*, tandis que le résultat est suivi au moyen des indicateurs retardés à la section 5.3.3.7.1. *Caractéristiques des collaborateurs de Syensqo*.

Aucune mesure n'est actuellement en place pour gérer cet impact.

Il en va de même pour le risque « Bien-être des collaborateurs », qui est principalement géré par la procédure permettant aux collaborateurs de faire part de leurs préoccupations en matière de santé et de sécurité, décrite à la section 5.3.3.3. *Processus d'engagement avec nos effectifs et nos communautés touchées*, en particulier notre Programme d'assistance aux salariés.

Les autres IRO sont couverts par les différents plans d'action décrits ci-dessous. Pour les ressources financières actuelles et futures requises, se référer aux règles énoncées à la section 5.1.2. *Base de préparation*.

Résumé des plans d'action par IRO	FIC	Salaire décent	Expédition d'apprentissage	Actions Syensqo
Incidences positives réelles				
Maintenir un niveau élevé de conditions de travail pour les collaborateurs		X		X
Favoriser un lieu de travail inclusif et équitable	X			
Créer un environnement sans harcèlement		X		X
Formation des collaborateurs et développement des compétences	X			X
Risques				
Compétences futures des collaborateurs	X			X

Initiatives d'inclusion globale pour l'année 2024

Le plan d'action à court terme 2024 a été conçu pour créer un lieu de travail plus équitable et plus inclusif. Il englobe plusieurs actions.

- Atelier obligatoire sur le leadership inclusif visant à doter les nouveaux gestionnaires de personnel des compétences et des connaissances nécessaires pour diriger efficacement des équipes diversifiées. 135 nouveaux managers ont participé à cet atelier (taux de participation de 88,2 % au sein de la population cible).
- Transparence accrue pour les collaborateurs grâce à l'intégration de présentations des ERG dans les programmes d'intégration des nouveaux collaborateurs et à un tableau de bord en ligne sur une culture équitable et inclusif, accessible à tous.
- Publication de boîtes à outils sur l'inclusion fournissant des conseils sur divers aspects de l'inclusion, y compris le recrutement, la gestion d'équipe, les comportements inclusifs et l'étiquette sur le lieu de travail. Ces boîtes à outils sont accessibles à tous les collaborateurs de Syensqo, en particulier aux chefs d'équipe.

- Lancement des Prix internes Syensqo Inclusion Impulse pour récompenser et partager les meilleures pratiques. Les sites qui ont fait preuve d'un engagement exceptionnel en faveur de l'inclusion seront reconnus et célébrés par notre CEO. Des candidatures ont été reçues de 41 sites représentant des effectifs de 5 131 collaborateurs.

D'autres initiatives dont l'objectif premier est d'avoir un impact positif sur nos effectifs sont prises au niveau de l'entité et du site, ainsi que par les ERG, notamment des programmes de formation sur l'égalité des sexes, les préjugés inconscients et le dialogue interculturel, des campagnes de sensibilisation sur la neurodiversité, les maladies invisibles, les droits des LGBTQ+, le Black History Month (Mois de l'histoire des Noirs), les groupes de discussion sur l'inclusion au niveau des sites dans les langues locales.

Pour suivre et évaluer les efforts de la FIC, nous avons mis en place plusieurs réseaux : les activateurs de l'inclusion, le conseil FIC et le forum d'impulsion de l'inclusion. Leur rôle est de superviser la mise en œuvre des plans d'action FIC et de veiller à ce que les entités soient tenues pour responsables. Des forums en ligne ont été organisés régulièrement pour dialoguer avec les sites locaux et les ERG, afin de promouvoir le partage des meilleures pratiques.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Afin d'identifier les actions nécessaires et appropriées et de garantir que nos propres pratiques ne contribuent pas à des impacts négatifs importants, un cadre complet FIC a été mis à la disposition de toutes les entités et de tous les sites, leur permettant d'élaborer des plans d'action sur mesure pour traiter efficacement l'impact d'une culture équitable et inclusive sur leurs effectifs respectifs. Ce cadre, qui englobe un large éventail de considérations, y compris, mais sans s'y limiter, l'équité entre les sexes, est conçu pour s'aligner sur les réglementations, les cultures et les données démographiques locales. Il encourage les entités et les sites à adapter leurs plans d'action aux exigences et conditions spécifiques de leur contexte local.

Des salaires équitables pour nos effectifs

Afin de maintenir un niveau élevé de conditions de travail et d'accroître l'engagement des collaborateurs, nous avons mis en place un plan d'action pluriannuel visant à verser des salaires équitables.

Tout d'abord, en ce qui concerne notre engagement à payer au moins un salaire décent à tous nos collaborateurs d'ici 2026, nous avons exécuté un projet pilote couvrant nos principaux pays d'opérations en 2024. À cet effet, nous avons mis en place un groupe de travail pluridisciplinaire, comprenant un membre du CEE, nous avons passé un contrat avec la WagIndicator Foundation en tant que fournisseur externe de données, nous avons mis en correspondance les lieux de travail des collaborateurs avec les valeurs de référence pertinentes, nous avons défini et collecté des revenus garantis pour les collaborateurs concernés, nous avons comparé ces revenus aux valeurs de référence et nous avons procédé à des évaluations au cas par cas, le cas échéant.

Le périmètre, la méthodologie et les résultats de ce plan d'action sont présentés à la section 5.3.3.7.4 Salaires garantissant un niveau de vie suffisant.

En outre, le Programme d'actionnariat salarié de Syensqo a été lancé en 2024. Nous avons invité des milliers de collaborateurs à agir en tant qu'entrepreneurs et propriétaires, en élargissant leurs perspectives et en les encourageant à saisir toutes les opportunités pour mener à bien la transformation du groupe. En achetant des actions Syensqo, les collaborateurs ont reçu une action gratuite lors de leur adhésion au programme et une action supplémentaire pour deux actions achetées, attribuée après la période de blocage de deux ans. L'efficacité du plan a été mesurée par le taux de participation : 21,5 %, soit 2 828 collaborateurs, ont adhéré au programme.

Le périmètre était constitué par les collaborateurs en CDI ou en CDD de Syensqo jusqu'au niveau des cadres supérieurs, quelle que soit leur ancienneté, dans 17 pays participants représentant 98,5 % de nos effectifs.

Lancement de l'expédition d'apprentissage de Syensqo

Le résultat de ce plan d'action à court terme 2024 était de détailler la stratégie d'apprentissage, l'organisation et les ressources disponibles de Syensqo, sur la base de notre modèle d'apprentissage « 70/20/10 » (70 % sur le lieu de travail, 20 % de mentorat et de coaching, 10 % de cours et de formation). Il couvre les dimensions éthiques, techniques et managériales.

Il met tout d'abord l'accent sur notre formation annuelle obligatoire pour tous sur l'intégrité des affaires, pour laquelle nous suivons le taux de participation. Deuxièmement, pour les compétences techniques, il promeut nos académies : Star factory (industrielle), Ventes, Innovation, Achats, Chaîne d'approvisionnement, Services partagés mondiaux, ainsi qu'un nouveau programme de formation à l'utilisation de l'IA générative. Il met également en évidence les ressources de formation qui promeuvent la sécurité, la santé et le bien-être et offre des possibilités de formation à la durabilité grâce à notre programme structuré d'apprentissage en ligne ou à notre partenariat avec la Fondation Ellen MacArthur. Il comprend l'accès à la plateforme Rosetta Stone pour les compétences linguistiques. Troisièmement, en ce qui concerne les compétences en matière de gestion des personnes et de leadership, nous avons lancé la boîte à outils pour les managers débutants. Un programme de développement spécifique a été proposé aux cadres de première ligne et un coaching externe aux cadres intermédiaires ou une évaluation « 360 » sur demande.

Pour évaluer l'efficacité de l'offre actuelle, identifier les actions nécessaires et améliorer nos propres pratiques, l'équipe « Talents » a interrogé les cadres et les partenaires stratégiques des ressources humaines, et a utilisé des critères de référence externes. Ils ont également impliqué les chefs d'entreprise par l'intermédiaire du Talent & Reward Steering Committee (comité directeur sur les talents et les récompenses) qui a été créé en 2024. Sur la base des informations recueillies, ils ont conçu et piloté trois interventions d'apprentissage pour les gestionnaires qui seront déployées à l'échelle mondiale en 2025.

5.3.3.6.2 Actions à l'égard des communautés touchées

Engagement communautaire mené par les sites

Tous nos sites prennent des mesures pour soutenir activement les efforts de bénévolat des collaborateurs afin d'avoir un incidence positive sur nos communautés. Il s'agit d'un effort récurrent, dont l'horizon temporel dépend de chaque action. Pour les ressources financières actuelles et futures requises, se référer aux règles énoncées à la section 5.1.2. Base de préparation. Le périmètre s'étend à toutes les entités, et les collaborateurs et les contractants sont encouragés à participer à des activités d'engagement communautaire. En raison de la nature très locale des initiatives d'engagement communautaire, chaque site est chargé de définir les bons indicateurs pour mesurer l'efficacité de leurs actions, mais nous n'avons pas consolidé cet impact en 2024.

Au niveau de l'entreprise, nous avons lancé plusieurs actions à court terme en 2024 dont le résultat attendu est de soutenir les sites, de structurer l'approche, de récompenser et de partager les meilleures pratiques, notamment les forums « Star Factory » animés par des experts de l'entreprise sur l'inclusion et la durabilité sociale sur les sites industriels, l'introduction des Syensqo Inclusion Impulse Awards pour récompenser les initiatives d'inclusion ayant un impact au niveau des sites, et la publication du rapport de progrès sur les droits de l'homme mettant en évidence les meilleures pratiques pour l'engagement avec les communautés locales.

Le Fonds Syensqo

Lancé en juillet 2024, le Fonds Syensqo, le véhicule philanthropique de Syensqo, souligne notre engagement à avoir un impact positif sur les communautés. Les initiatives soutenues par le Fonds Syensqo s'alignent sur nos quatre piliers philanthropiques : la protection de la planète, l'encouragement de l'innovation, la promotion de l'éducation et le soutien à la solidarité. Ces initiatives doivent avoir un impact social significatif, relever des défis sociaux, améliorer le bien-être des bénéficiaires finaux et soutenir les communautés proches des sites de Syensqo. Vous trouverez ci-

dessous des exemples d'actions à moyen terme entreprises pour faire la différence dans le cadre des piliers « Favoriser l'éducation » et « Soutenir la solidarité » :

- **Favoriser l'éducation :** Il se concentre sur l'autonomisation des individus et des communautés par le biais d'initiatives éducatives telles que Toekomst Atelier de l'Avenir (TADA), un programme d'aide aux jeunes défavorisés de Bruxelles.
- **Soutenir la solidarité :** Le Fonds Syensqo a pour mission de soutenir les personnes confrontées à de graves difficultés, qu'il s'agisse des collaborateurs de l'entreprise ou des communautés vivant autour de nos sites.

Le Fonds est administré par la Fondation Roi Baudouin (FRB), qui jouit d'une longue réputation et d'une grande expérience en matière de gestion responsable et transparente de fonds philanthropiques. Il garantit que les dons sont utilisés de manière à créer l'impact social le plus important. Un comité de gestion composé de membres non rémunérés de la FRB, de Syensqo et de tiers indépendants oriente les actions du Fonds et valide l'affectation des dons.

5.3.3.7 Métriques liés aux effectifs de l'entreprise

5.3.3.7.1 Caractéristiques des collaborateurs de Syensqo

La directive sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD) applicable dans l'Union européenne exige la divulgation des données sur l'emploi ci-dessous. Syensqo est un employeur qui prône l'égalité des chances et ne pratique aucune discrimination à l'encontre d'un employé ou d'un candidat à l'emploi sur la base de la race, de la couleur, de la religion, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'origine nationale, de l'âge, du handicap, de l'information génétique ou de toute autre caractéristique protégée par la loi.

Méthodes comptables

L'approche de gestion de Syensqo est liée aux IRO de nos effectifs sur la base du nombre de personnes, indépendamment de leur ETP, de sorte que seul l'effectif est utilisé.

Tous les indicateurs sont liés à la situation à la fin du mois de décembre 2024. Les informations relatives aux salariés à horaires non garantis ne sont pas pertinentes dans le rapport 2024, car ce type de contrat n'a pas été utilisé dans l'entreprise.

Les informations relatives au sexe sont fournies par les collaborateurs eux-mêmes lors de l'intégration.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

NOMBRE DE COLLABORATEURS PAR SEXE

	Unités	2024
Hommes	Effectifs	10 064
Femmes	Effectifs	3 209
Autres	Effectifs	2
Non communiqué	Effectifs	3
Total des collaborateurs	Effectifs	13 278

NOMBRE DE COLLABORATEURS PAR PAYS ET PAR RÉGION

	Unités	2024
Effectifs dans les pays représentant au moins 10 % de la main-d'œuvre		
États-Unis	Effectifs	4 775
France	Effectifs	2 133
Chine	Effectifs	1 796
Effectifs par région		
Asie-Pacifique et reste du monde	Effectifs	2 743
Europe	Effectifs	5 096
Amérique du Nord	Effectifs	4 966
Amérique latine	Effectifs	473
Total des collaborateurs	Effectifs	13 278

NOMBRE DE COLLABORATEURS PAR TYPE DE CONTRAT

	Unités	2024
Nombre de collaborateurs en CDI		
Femmes	Effectifs	3 018
Hommes	Effectifs	9 663
Autres / Non communiqué	Effectifs	5
Nombre de collaborateurs temporaires	Effectifs	592
Femmes	Effectifs	191
Hommes	Effectifs	401
Autres / Non communiqué	Effectifs	0
Total des collaborateurs	Effectifs	13 278

ROTATION DU PERSONNEL

	Unités	2024
Collaborateurs ayant quitté l'entreprise en 2024	Effectifs	1 019
Taux de rotation du personnel	%	8.

Les effectifs de Syensqo en 2024 sont très proches de ceux de 2023 (+ 1 %) et le taux de rotation est en ligne avec les années précédentes.

Les effectifs ne sont pas indiqués en tant que tels dans les états financiers ; toutefois, les informations relatives aux effectifs sont cohérentes avec les « salaires et avantages sociaux directs » indiqués dans la note F2 des états financiers.

5.3.3.7.2 Couverture des négociations collectives et dialogue social**Méthodes comptables**

Les employés de Syensqo sont couverts par la convention collective mondiale « Syensqo Cares » qui fixe des normes minimales et des avantages pour tous. Localement, d'autres conventions collectives peuvent être en place pour des groupes spécifiques de salariés.

En 2024, la France est le seul pays de l'EEE dont la main-d'œuvre représente plus de 10 % de notre main-d'œuvre totale.

NÉGOCIATION COLLECTIVE ET COUVERTURE DES REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS

	Unités	2024	2023	2022
Total des collaborateurs couverts par des conventions collectives	%	100	100 ⁽ⁱ⁾ L	100 ⁽ⁱ⁾
Couverture des conventions collectives en France	%	100		
Pourcentage de collaborateurs couverts par des représentants des travailleurs en France	%	100		

(i) Chiffres historiques tels que fournis dans notre rapport annuel intégré 2023.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

5.3.3.7.3 Métriques liés à la diversité

Méthodes comptables

Nous définissons l'« encadrement supérieur » comme la combinaison de l'« encadrement intermédiaire », qui comprend les niveaux d'encadrement allant du grade S 19 au grade S 22 inclus, et de l'« encadrement supérieur », à partir du grade S 23. Le grade S est une hiérarchie adaptée de la méthodologie Hay. La mesure de la répartition de la main-d'œuvre dans les postes de direction par sexe s'entend comme le pourcentage de femmes, d'hommes, d'autres genres et de genres non déclarés au sein de la main-d'œuvre interne active au sein de la « direction générale », telle que définie ci-dessus.

FEMMES À DES POSTES DE CADRE INTERMÉDIAIRE ET SUPÉRIEUR

	Unité	2024	2023 ⁽ⁱ⁾	2022 ⁽ⁱ⁾	2021 ⁽ⁱ⁾
Hommes, autres genres et genres non déclarés à des postes de cadres intermédiaires et supérieurs	Effectifs	1 478			
Hommes, autres genres et genres non déclarés à des postes de cadres intermédiaires et supérieurs	%	70,9	72,1	75	76
Les femmes à des postes de cadres intermédiaires et supérieurs	Effectifs	607			
Les femmes à des postes de cadres intermédiaires et supérieurs	%	29,1	27,9 ^R	25	24

(i) Non couvert par le rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant.

PERSONNEL DE SYENSQO PAR ÂGE

	Unités	2024	2023 ⁽ⁱ⁾	2022 ⁽ⁱ⁾
Moins de 30 ans	Nombre	1 288	1 277	1 219
Entre 30 et 49 ans	Nombre	7 516	7 433	7 114
50 ans et plus	Nombre	4 474	4 392	4 286
Total des effectifs	Nombre	13 278	13 102^R	12 619

(i) Non couvert par le rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant.

En 2024, le pourcentage de femmes occupant des postes de niveau intermédiaire ou supérieur s'élevait à 29,1 contre 70,9 pour les hommes, les autres genres et les genres non déclarés. Les tendances mondiales sont suivies par le conseil de la culture équitable et inclusive (FIC), dont les dirigeants représentent

chaque entité. En analysant les taux d'embauche, de promotion et de rétention par sexe au niveau de l'entité, Syensqo affine son plan d'action par entité afin d'accélérer les progrès vers l'égalité des sexes, avec une politique de tolérance zéro concernant la discrimination.

5.3.3.7.4 Salaires décents

Méthodes comptables

En 2024, Syensqo a décidé d'aligner la méthodologie utilisée pour les salaires décents sur la méthodologie d'évaluation du salaire de subsistance. En outre, il a été décidé d'aligner le périmètre du salaire décent sur les 13 pays comptant le plus grand nombre de salariés (représentant >96 % des salariés) par souci de cohérence avec le périmètre des pays couverts par les autres indicateurs de rémunération.

Le fournisseur de référence choisi est la WagIndicator Foundation, qui assure la transparence de la composition et de la méthodologie. Les valeurs sélectionnées (en monnaie locale) pour tous les pays correspondent à l'indice de référence plafonné de 2024, pour une stabilité accrue d'une année sur l'autre. Nous considérons qu'il s'agit d'une année pilote, puisqu'il s'agit de la première année de reporting, et nous prévoyons de continuer à explorer et à améliorer notre méthodologie et notre périmètre à l'avenir.

La rémunération prise en compte pour l'évaluation des salaires décents est le salaire de base annuel en monnaie locale. Il correspond à un revenu garanti. Pour chaque collaborateur concerné, le salaire de base annuel en monnaie locale est comparé au salaire de référence annuel.

Pour les collaborateurs dont le salaire de base annuel serait inférieur aux valeurs de référence, les cas sont examinés avec les RH locales afin de confirmer l'exactitude des données et de vérifier s'il existe des éléments de revenu garanti supplémentaires qui n'ont pas été inclus dans le salaire de base annuel. Si l'analyse approfondie confirme que la personne se situe en dessous du seuil de référence, elle sera considérée comme n'ayant pas un salaire décent. Le cas échéant, le pourcentage de collaborateurs ne percevant pas un salaire décent sera calculé et communiqué par pays. Lorsqu'un collaborateur travaille à temps partiel, son salaire équivalent temps plein est comparé à l'indice de référence.

Aucun collaborateur n'est payé en dessous du salaire de référence adéquat sélectionné pour les 13 pays du périmètre de reporting (>95 % des collaborateurs).

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

5.3.3.7.5 Métriques de rémunération

Méthodes comptables

L'analyse des rémunérations comprend deux indicateurs : l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et le ratio de rémunération totale.

Afin d'être cohérent avec l'ensemble des indicateurs rapportés pour les collaborateurs internes actifs, il exclut les stagiaires, les étudiants, les apprentis, les personnes externes (c'est-à-dire les sous-traitants travaillant pour une autre entreprise ou les travailleurs indépendants) et les retraités.

Le périmètre de reporting 2024 couvre 13 pays représentant plus de 96 % du nombre de collaborateurs actifs de l'entreprise. Il s'agit de tous les collaborateurs réguliers, qu'ils aient un contrat à durée déterminée ou à durée indéterminée.

En ce qui concerne le ratio de rémunération totale :

- Pour chaque collaborateur, la rémunération totale annuelle est calculée sur la base de la somme des composants clés payés en 2024. La rémunération en monnaie locale est divisée par l'indice d'équilibre du pouvoir d'achat (PPA) afin de tenir compte du coût de la vie dans les différents pays.
- La rémunération totale est calculée en additionnant le salaire de base, les primes d'équipe, les heures supplémentaires, les bonus, les frais d'expatriation, les congés payés et le régime de retraite à cotisations définies. Lorsque les données sont disponibles, les avantages non salariaux sont inclus, tels que les pensions à prestations définies, l'assurance maladie et les voitures héritées du groupe précédent. En cas de divergence dans les données salariales réelles extraites du système de paie, le salaire annuel de base (tel que défini et utilisé dans la section « Salaire adéquat ») peut être utilisé comme référence. Les frais de licenciement et les charges sociales sont exclus du calcul de la rémunération totale.
- Dans les cas où les heures de travail réelles ne sont pas disponibles ou jugées peu fiables, des heures de travail estimées sont utilisées. Ces estimations sont dérivées des heures contractuelles standard du pays, ajustées en fonction des congés payés standard locaux, qui comprennent les jours fériés et les jours de congés contractuels propres à chaque pays.
- Le ratio de rémunération est calculé en divisant la rémunération totale de la CEO pour 2024 (adaptée à la parité de pouvoir d'achat, PPA) par la rémunération totale médiane des collaborateurs concernés (à l'exclusion de la CEO).

Concernant les indicateurs relatifs à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes :

- Pour calculer l'écart entre les hommes et les femmes, les taux horaires individuels sont calculés en divisant la rémunération totale par les heures de travail effectives de la personne, lorsqu'elles sont disponibles et applicables, sinon les heures de travail estimées sont utilisées.
- Le taux horaire moyen est calculé pour tous les hommes et de la même manière pour toutes les femmes. Le ratio d'écart entre les hommes et les femmes est alors calculé comme suit : (taux horaire moyen des hommes – taux horaire moyen des femmes)/taux horaire moyen des hommes.

RATIO DU SALAIRE DE BASE DES FEMMES PAR RAPPORT À CELUI DES HOMMES

	Unité	2024
Ratio d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes	%	- 7

L'écart mondial calculé entre les hommes et les femmes est de - 7 %, ce qui signifie que les salaires moyens des femmes sont supérieurs à ceux des hommes. Cela s'explique par la répartition des employés, les femmes étant plus présentes dans les postes d'encadrement que dans les autres.

	Unité	2024
Ratio de rémunération totale	ratio	1:67

5.4 Gouvernance

5.4.1 Faire des affaires de manière éthique

5.4.1.1 Incidences, risques et opportunités importants liés à la conduite des affaires et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Le processus, fondé sur les avis indirects des parties intéressées externes par le biais de recherches documentaires et d'interactions directes avec les parties intéressées internes, les méthodologies,

les hypothèses et les outils utilisés pour identifier et évaluer les IRO liés à la conduite des affaires sont décrits à la section 5.1.4.1. *Processus d'évaluation de la double importance.* Pour évaluer l'incidence et les risques de nos activités et de nos chaînes de valeur, nous avons combiné une vision de haut niveau avec des informations détaillées provenant de notre équipe de conformité. Ils ont utilisé des données spécifiques provenant du programme Speak Up de Syensqo et d'autres canaux, tout en garantissant la confidentialité. Afin d'identifier et d'évaluer l'impact de nos chaînes de valeur, nous avons recherché les activités et les sites à haut risque, notamment en utilisant le score pays de l'indice de perception de la corruption (CPI).

Type d'IRO	Activités propres (AP) ou Chaîne de valeur (CV)	Horizon temporel	Nom de l'IRO	Description	Effets actuels et escomptés
ÉTHIQUE DES AFFAIRES					
ESRS G1 - Culture d'entreprise, et Corruption et versement de pots-de-vin					
▲ Incidence réelle positive	✖ AP	CT	Forte culture d'intégrité des affaires	Syensqo encourage une culture de l'intégrité en défendant des valeurs éthiques fortes, en créant un environnement de travail respectueux et stimulant, et en montrant l'exemple. Un service d'éthique et de conformité dédié et indépendant gère un programme complet visant à garantir le respect des normes et des réglementations en matière d'éthique des affaires.	Faibles
ESRS G1 - Corruption et versement de pots-de-vin (ESRS) et Concurrence (spécifique à l'entité)					
▼ Risque	✖ AP ✖ CV	-	Non-respect des règles de lutte contre corruption et les pots-de-vin ou antitrust	Principal risque du groupe : Risque que le non-respect des politiques ou réglementations de lutte contre les pots-de-vin, de lutte contre la corruption ou antitrust entraîne une exposition importante pour Syensqo.	Moyens
ESRS G1 - Protection des lanceurs d'alerte					
▲ Incidence réelle positive	✖ AP	CT	Protection des lanceurs d'alerte grâce à notre programme Speak Up	Syensqo dispose d'un programme Speak Up bien intégré qui encourage toutes les parties intéressées à signaler les violations potentielles de notre Code d'Intégrité des Affaires, de nos politiques, de nos valeurs ou de la législation par l'intermédiaire d'un service d'assistance téléphonique externe, tiers et facilement accessible. Les cas signalés dans le cadre du programme Speak Up font l'objet d'une enquête si nécessaire. Des actions disciplinaires, des mesures correctives et préventives et des améliorations de processus sont mises en œuvre si nécessaire.	Faibles
ESRS G1 - Bien-être animal					
▲ Incidence négative réelle	✖ AP	CT	Expérimentation animale	En tant qu'entreprise chimique, Syensqo doit avoir une connaissance approfondie des risques potentiels liés à ses produits afin d'exercer ses activités en toute sécurité et de protéger ses clients, ses utilisateurs, le grand public, son personnel et l'environnement. Afin de se conformer aux réglementations chimiques nouvelles et existantes ou consolider davantage les données de sécurité, Syensqo commande des tests sur animaux, lorsque c'est nécessaire.	Faibles

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Type d'IRO	Activités propres (AP) ou Chaîne de valeur (CV)	Horizon temporel	Nom de l'IRO	Description	Effets actuels et escomptés
ESRS G1 - Engagement politique et activités de lobbying					
▲ Incidence réelle positive	✖ AP	CT	Activités de lobbying responsables	Nous poursuivons un dialogue constructif avec les parties intéressées gouvernementales et politiques dans le cadre de l'engagement de l'entreprise à développer des solutions durables et efficaces avec des partenaires et par le biais de collaborations. En travaillant avec les autorités publiques et les fonctionnaires, l'entreprise s'engage à agir de manière responsable, honnête et transparente, sur la base de ses valeurs, de ses principes et au mieux de ses connaissances. Nous nous engageons à veiller à ce que notre dialogue et notre plaidoyer soient conformes à notre Code d'Intégrité des Affaires ainsi qu'aux règles et principes énoncés dans nos politiques. L'entreprise est inscrite aux registres de lobbying et de transparence de l'Union européenne, des États-Unis, de la France et de l'Allemagne, et s'aligne sur les codes de pratique des associations professionnelles.	Faibles

GESTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

ESRS G1 - Gestion des relations avec les fournisseurs

▲ Incidence réelle positive	✖ AP	CT	Sélection des fournisseurs sur le plan social et environnemental	Pour aborder les Droits de l'Homme et les impacts environnementaux dans ses chaînes de valeur, Syensqo a développé une approche de gestion des risques ESG pour sa chaîne d'approvisionnement. Elle prévoit une approche systématique pour l'identification des risques et l'évaluation de leur gravité pour nos chaînes de valeur en amont et leurs pays d'exploitation, et déclenche des plans d'action pour l'atténuation des risques.	Faibles
-----------------------------	------	----	--	---	---------

Pour le glossaire, veuillez vous référer à la section 5.2.1.1. Incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique.

Champ d'application : ✖ Activités propres ✖ Chaîne de valeur

Importance financière : ▲ Opportunité ▽ Risque

Importance de l'incidence : ▲ Positif ▼ Négatif

Les politiques ci-dessous et, le cas échéant, les actions et les indicateurs ci-dessous, contiennent des informations sur la réponse de Syensqo à ces incidences et risques importants (potentiels). Syensqo n'a pas d'objectifs liés à la gouvernance pour le moment, en raison de sa solide approche de gestion existante ainsi que des faibles effets actuels et escomptés de ces sous-thèmes. Il n'y a pas d'effets financiers actuels pour ces risques importants

5.4.1.2 Cadre de l'éthique des affaires et de la conformité

5.4.1.2.1 Politiques d'éthique des affaires, culture d'entreprise et mécanismes de réclamation

Chez Syensqo, nous protégeons notre culture de l'intégrité. Nous nous efforçons de respecter en permanence des normes éthiques et réglementaires strictes, en veillant à ce que nos actions soient conformes aux politiques, aux procédures et à nos valeurs, et en contribuant activement à l'avenir d'une entreprise de confiance. L'intégrité consiste à favoriser un environnement dans lequel chaque personne se sent en confiance et à l'aise pour s'exprimer

et faire part de ses préoccupations en toute bonne foi lorsqu'elle est témoin de violations potentielles de la loi, des politiques, des normes d'éthique et de conformité ou du Code d'Intégrité des Affaires de Syensqo.

Nous maintenons également une forte culture d'intégrité des affaires dans la chaîne de valeur, comme le décrivent notre Code d'Intégrité des Affaires et le Code d'Intégrité des Affaires des Fournisseurs (section 5.3.1.2.2 Code d'Intégrité des Affaires des Fournisseurs). Grâce à notre politique de lutte contre la corruption, à notre politique en matière de cadeaux, de divertissements, de dons caritatifs et de parrainage et à notre politique en matière de conflits d'intérêts, nous renforçons notre engagement à mener nos activités dans le respect de l'éthique. Notre mécanisme de réclamation et la protection des lanceurs d'alerte, tels que décrits dans notre politique « Speak Up », encouragent le signalement confidentiel et anonyme des infractions, afin que Syensqo puisse les traiter et y remédier. La prise en compte des intérêts des principales parties intéressées dans la définition de ces politiques, le processus d'approbation, la responsabilité de la mise en œuvre et la manière dont nous les mettons à disposition sont décrits à la section 5.1.1. Gouvernance opérationnelle en matière de durabilité.

Le département « Éthique et conformité » est chargé d'organiser toutes les formations et communications relatives au contenu de ces politiques et d'enquêter sur tous les rapports qui ont été portés à son attention. C'est ainsi que le département « Éthique et conformité » assure le suivi de la politique. Il incombe à tous les collaborateurs de se familiariser et de se conformer aux politiques et aux exigences internes connexes, de suivre toutes les formations prévues à l'appui des politiques et d'obtenir des conseils de la part du département « Éthique et conformité ».

Enfin, notre politique interne en matière de droit de la concurrence vise à promouvoir et à maintenir une concurrence loyale sur les marchés, et notre Politique en matière de soins et d'utilisation des animaux garantit que nous évitons autant que possible les tests sur les animaux et que nous traitons ces derniers avec humanité et dans le plus grand respect de leur bien-être.

Le rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance en matière de conduite des affaires, ainsi que leur expertise sur les questions de conduite des affaires, sont décrits dans notre chapitre sur la Gouvernance - section 3.1.1 Structure et composition, 3.2 Comités du conseil d'administration et section 3.1.2 Matrice de compétences et de qualifications des administrateurs.

Plan d'action 2024 sur la culture d'entreprise

Nous faisons référence aux actions entreprises par Syensqo pour établir, développer et promouvoir une culture d'entreprise à la section 5.3.3.1 Processus d'engagement avec nos effectifs et section 5.3.3.6 Actions pour les conditions de travail de nos collaborateurs.

Code d'Intégrité des Affaires

Le Code d'Intégrité des Affaires est le fondement de notre fonctionnement en tant que Groupe. Il s'applique à tous les collaborateurs de Syensqo ainsi qu'à tous les tiers agissant au nom de Syensqo. Afin de se conformer au Code d'Intégrité des Affaires, les collaborateurs doivent suivre toutes les formations en matière d'éthique et de conformité qui leur sont assignées, demander conseil lorsque les choses ne sont pas claires et signaler rapidement tout ce qui pourrait constituer une violation du Code ou des politiques et procédures qui s'y rapportent. Le Code d'Intégrité des Affaires ne peut pas couvrir toutes les situations, mais tous les collaborateurs sont invités à faire preuve de discernement pour s'assurer qu'ils agissent dans l'esprit du Code. Si des violations réelles sont observées, chaque membre de l'équipe est encouragé à prendre des mesures immédiates et à signaler ces situations à un supérieur hiérarchique, au département Éthique et Conformité, au service juridique ou aux ressources humaines.

Le Code d'Intégrité des Affaires de Syensqo couvre les sujets suivants : s'exprimer sans crainte de représailles, santé et sécurité sur le lieu de travail, inclusion, diversité et non-discrimination,

environnement sans harcèlement, conflits d'intérêts, utilisation des actifs du groupe, confidentialité des données, dialogue ouvert avec les collaborateurs, communication avec le public, utilisation des réseaux sociaux, lutte contre la corruption, cadeaux et divertissements, équité, concurrence, registres financiers et comptabilité, délits d'initiés, commerce international, chaîne d'approvisionnement, droits de l'homme, durabilité, contributions politiques, activités caritatives et mécénat d'entreprise.

Syensqo s'engage à respecter et à soutenir les Droits de l'Homme en ce qui concerne ses collaborateurs, les communautés dans lesquelles elle opère et ses partenaires commerciaux, comme indiqué dans les normes internationalement reconnues, y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et les Principes Administrateurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Nous respectons les exigences légales en matière d'âge minimum, telles qu'elles sont définies dans les conventions de l'OIT et les lois des pays dans lesquels nous opérons.

Plan d'action 2024 sur l'intégrité des entreprises

Dans le cadre du programme global visant à garantir le respect des normes et des réglementations en matière d'éthique des affaires, le département « Éthique et Conformité » a mis en place une formation en ligne obligatoire sur le Code d'Intégrité des Affaires, suivie par 99 %⁽¹⁾ de tous les collaborateurs en 2024, qui ont obtenu un score supérieur à 80 %. Il s'agit d'une formation annuelle obligatoire pour tous les collaborateurs afin qu'ils comprennent et respectent à notre Code d'Intégrité des affaires. Cette année, la formation en ligne d'une durée d'une heure a fourni des informations pratiques et des analyses de rentabilité interactives sur le comportement éthique dans les affaires, notre programme Speak Up ou de lancement d'alerte, les représailles et la mise en pratique de nos valeurs.

En outre, en 2024, nous avons lancé le déploiement d'une formation sur les normes éthiques pour les sous-traitants qui sera implémentée progressivement sur nos sites.

Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Nous disposons d'une politique, conforme à la Convention des Nations unies contre la corruption, dont l'objectif est de fournir un cadre de règles et de procédures pour détecter, prévenir et traiter les violations potentielles des lois applicables dans le domaine de la lutte contre la corruption et les pots-de-vin commerciaux. Elle interdit l'échange de pots-de-vin à des fins professionnelles et exige que les individus signalent les cas de corruption. Syensqo a également mis en place des procédures "Speak Up" et un Service d'assistance téléphonique dédié aux questions d'éthique afin de signaler en toute confidentialité les préoccupations ou les violations en matière de pots-de-vin et de corruption. Parallèlement, la formation à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin vise à prévenir ces incidents.

(1) Les collaborateurs en congé de maladie de longue durée pendant la période annuelle de deux mois prévue pour suivre la formation ne sont pas pris en compte.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Cette politique s'applique à tous les collaborateurs de Syensqo ainsi qu'à tous les tiers agissant en notre nom. Les fonctions les plus vulnérables à la corruption comprennent les équipes chargées des affaires gouvernementales en raison de leurs interactions avec les fonctionnaires et les autorités de réglementation, qui peuvent créer des opportunités de comportements contraires à l'éthique, les équipes de vente en raison des interactions directes avec les clients et de la pression exercée pour atteindre les objectifs, qui peuvent conduire à des raccourcis contraires à l'éthique, en particulier dans les transactions de grande valeur, les équipes des achats, en raison de leur rôle dans la sélection des fournisseurs et la négociation des contrats, de la gestion de transactions financières importantes et de la pression exercée pour réduire les coûts, qui peuvent conduire à des comportements contraires à l'éthique, et les Administrateurs de sites, qui disposent d'un contrôle opérationnel et d'un pouvoir de décision importants, en particulier dans les interactions avec les fournisseurs et la garantie de la conformité réglementaire, dans le cadre desquels des parties extérieures peuvent tenter d'influencer les décisions par le biais de pots-de-vin. Étant donné que nous considérons que tous les cadres, à partir du niveau SI5 (c'est-à-dire le niveau Cadre débutant adapté de la méthodologie d'évaluation des emplois de Hay), peuvent être exposés au risque de corruption, nous formons l'ensemble de notre population de cadres.

La procédure de signalement des cas de corruption chez Syensqo comporte plusieurs étapes, notamment l'enquête, le signalement à la direction générale, sur la base du besoin d'en connaître, et la prise de mesures appropriées. Le rapport final comprend les conclusions et les actions à entreprendre. Les résultats de la surveillance des risques sont communiqués à l'ELT, aux membres du conseil d'administration et au Comité d'Audit et des Risques. Si une infraction est avérée, la politique prévoit que des mesures et des actions disciplinaires peuvent être prises dans le but de remédier à l'infraction et de protéger Syensqo. Les enquêteurs sont séparés de la chaîne de gestion impliquée dans l'enquête lorsque cela est nécessaire pour éviter un conflit d'intérêts.

Plan d'action à court terme pour la prévention et la détection de la corruption et des pots-de-vin

La formation à la lutte contre les pots-de-vin et la corruption est conçue pour souligner l'engagement de Syensqo à mener ses affaires de manière éthique, sans corruption ni concurrence déloyale, et pour minimiser le risque d'incidents. Elle couvre divers sujets tels que la reconnaissance de la corruption, la détection des transactions à haut risque, l'interaction avec les tiers, la collaboration avec les distributeurs et les agents de vente, et la promotion d'une culture de signalement des problèmes sans crainte de représailles, comme indiqué dans notre Politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption. La formation à la lutte contre les pots-de-vin et la corruption est dispensée aux collaborateurs de niveau SI5 et plus, y compris l'ELT, ce qui représente 100 % des fonctions à risque. Les collaborateurs du public cible doivent suivre la formation tous les deux ans afin de s'assurer qu'ils comprennent bien son contenu pour se conformer à la politique. La formation 2023 était une série de micromodules vidéo comprenant des définitions clés, des lois, des meilleures pratiques et des scénarios pour lutter contre la corruption dans les affaires internationales. Pour compléter cette formation, il fallait obtenir un score de 80 % au quiz. La prochaine formation sera organisée en 2025, et des sessions sur la lutte contre les pots-de-vin et la corruption ont été organisées sur une base ad hoc en 2024.

Les actions liées à la chaîne d'approvisionnement en 2024 comprenaient l'ajout d'une clause spécifique à notre modèle de contrat pour les achats, une déclaration pour les distributeurs, et nous faisons également référence à la section 5.2.2.1.4. *Actions relatives à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur* pour les actions liées à la diligence raisonnable de nos fournisseurs. Ces actions devraient permettre de réduire le risque de corruption dans notre chaîne de valeur.

Les questions d'éthique et de conformité et de conduite des affaires sont examinées chaque année par le Comité d'Audit et de Risques du conseil d'administration. Il n'y a pas de formation officielle du conseil d'administration sur la lutte contre les pots-de-vin et contre la corruption (ABAC).

Pour les ressources financières actuelles et futures requises, se référer aux règles énoncées à la section 5.1.2. *Base de préparation*.

Méthodes comptables

La formation à la lutte contre les pots-de-vin et la corruption dispensée par Syensqo s'adresse aux collaborateurs de niveau S15 et plus, notamment à l'Executive Leadership Team, aux responsables des achats, à l'équipe commerciale, aux affaires gouvernementales et aux Administrateurs de site, selon un calendrier biennal. La plateforme YouGrow soutient la gestion de la formation en permettant au Compliance Officer et aux RH de suivre les taux d'achèvement et de relancer les personnes qui n'ont pas terminé leur formation. La dernière formation a eu lieu en 2023 et la prochaine est prévue pour 2025, de sorte que les données relatives à l'achèvement de la formation en 2024 ne peuvent être communiquées.

TAUX DE FORMATION À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES POTS-DE-VIN	Unités	2024
Formation à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin suivie par les fonctions à risque	%	0

Condamnations et amendes pour corruption et pots-de-vin au cours de la période de référence

Méthodes comptables

L'équipe juridique de Syensqo effectue un suivi systématique des litiges par région, en les classant par type. En étroite collaboration avec l'équipe chargée de l'Éthique et de la Conformité, les condamnations et les amendes relatives à la lutte contre la corruption sont communiquées et font l'objet d'une enquête. Ce cadre opérationnel garantit un suivi complet et renforce notre politique inébranlable de tolérance zéro à l'égard des pratiques contraires à l'éthique.

Aucun manquement aux procédures et aux normes de lutte contre la corruption et les pots-de-vin n'a donné lieu à des actions spécifiques en 2024.

CONDAMNATIONS ET AMENDES POUR CORRUPTION ET POTS-DE-VIN

	Unités	2024
Condamnations pour violation des lois de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	Nombre	0
Montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	€	0

* Ces chiffres sont extraits de notre mécanisme de réclamation « Speak-Up ».

Politique en matière de cadeaux, de divertissements, de dons de bienfaisance et de parrainage

L'objectif de cette politique est de fournir un cadre de règles et de procédures à suivre lors de l'échange de cadeaux et de divertissements, de dons de bienfaisance et de parrainage d'événements. La politique soutient l'engagement de Syensqo à mener ses activités de manière honnête et éthique, conformément au Code d'Intégrité des Affaires de Syensqo et à sa Politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption.

Cette politique s'applique à tous les collaborateurs de Syensqo. Syensqo a mis en place un Système de suivi des cadeaux et des divertissements (Gifts and Entertainment Tracking System, GETS) conçu pour prévenir les responsabilités liées à la corruption,

disponible sur l'intranet de Syensqo. Après avoir soumis une demande d'approbation via le GETS, les collaborateurs de Syensqo doivent suivre des étapes supplémentaires avant d'entamer l'échange de cadeaux, de divertissements, de dons de bienfaisance ou de parrainages d'événements, notamment obtenir l'approbation de leur supérieur hiérarchique et, sous réserve d'un certain seuil, l'approbation du département de Citoyenneté d'entreprise et Éthique et Conformité.

Plan d'action de 2024 en matière de cadeaux, de divertissements, de dons de bienfaisance et de parrainage

Cette politique étant étroitement liée à notre politique de lutte contre la corruption, nous faisons référence aux actions 2024 pour la prévention et la détection de la corruption et des pots-de-vin..

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Politique en matière de conflits d'intérêts

Syensqo dispose d'une politique en matière de conflits d'intérêts qui s'applique à tous les collaborateurs ainsi qu'aux représentants et agents qui agissent en son nom. Chez Syensqo, tous les collaborateurs sont tenus d'agir de manière équitable et impartiale dans toutes les relations d'affaires et de faire passer les intérêts de Syensqo avant leurs intérêts personnels dans les questions liées aux activités de Syensqo. L'objectif de cette politique est de fournir les règles, principes et principes Administrateurs permettant d'éviter tout conflit d'intérêts réel ou potentiel ou toute apparence de conflit d'intérêts. Les collaborateurs peuvent participer à des activités en dehors de leur travail, à condition que ces activités ne créent pas de conflit d'intérêts.

Tous les collaborateurs, agents et représentants doivent faire preuve d'un jugement juste, objectif et impartial dans toutes les relations d'affaires et doivent faire passer les intérêts de Syensqo avant tout intérêt personnel dans les questions liées aux affaires de Syensqo. Ils doivent également éviter toute transaction ou situation dans laquelle leurs intérêts personnels sont en conflit avec les intérêts de Syensqo, y compris les situations résultant de l'utilisation des actifs de Syensqo à des fins d'enrichissement personnel ou de relations avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales. Ils s'abstiennent d'utiliser des informations non publiques à des fins de profit personnel ou d'une manière qui affecte ou pourrait raisonnablement être susceptible d'affecter négativement les intérêts de Syensqo. Ils s'abstiennent d'exercer toute autre activité professionnelle qui affecte ou pourrait raisonnablement être susceptible d'affecter négativement l'exercice de leurs fonctions ou les intérêts de Syensqo. Ils ne doivent pas utiliser leurs contacts ou leur position dans l'entreprise pour promouvoir des intérêts contraires à ceux de Syensqo. Ils ne doivent pas, par l'intermédiaire d'une autre personne ou entité, participer à une activité ou à un investissement ou en recevoir les bénéfices qui, s'ils étaient effectués directement par le collaborateur, l'agent ou le représentant de Syensqo, constitueraient une violation de la présente politique. Lorsqu'ils sont confrontés à un conflit d'intérêts réel ou potentiel, les collaborateurs doivent en informer pleinement et rapidement leur supérieur hiérarchique, leur superviseur ou leur responsable fonctionnel.

L'organisation juridique et de conformité est responsable du déploiement d'une communication et d'une formation efficaces et opportunes relatives à cette politique.

Il n'y a pas eu d'actions spécifiques liées à la politique de conflit d'intérêts de Syensqo en 2024.

Politique de dénonciation ou Politique de lancement d'alerte

Nous encourageons les collaborateurs et les tiers à signaler toute violation potentielle de la loi, des politiques, de l'éthique ou de notre Code d'Intégrité des Affaires. Nous avons mis en place une politique qui garantit la confidentialité et l'absence de représailles pour les personnes qui signalent des problèmes en toute bonne foi. Cette politique décrit également la procédure à suivre pour signaler toute infraction.

Les canaux de signalement de Syensqo peuvent être utilisés pour signaler toute violation réelle ou potentielle. Ces canaux de signalement comprennent le Service d'assistance téléphonique dédié aux questions d'éthique de Syensqo, qui dispose d'une fonction spécialement conçue pour les signalements anonymes, par e-mail ou par le biais d'un appel téléphonique au responsable régional de la conformité ou au CCO.

Le Service d'assistance téléphonique dédié aux questions d'éthique de Syensqo est une méthode sûre, fiable et pratique pour faire part de ses préoccupations. Il est géré par un fournisseur tiers expérimenté et garantit la facilité d'utilisation et la confidentialité des signalements. Le Service d'assistance téléphonique dédié aux questions d'éthique de Syensqo est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an et est accessible à tous les collaborateurs de Syensqo ainsi qu'aux tiers. Les signalements peuvent être rédigés en 19 langues et aucun dispositif de traçage ou d'enregistrement des appels n'est utilisé. Le signalement par l'intermédiaire du Service d'assistance téléphonique dédié aux questions d'éthique de Syensqo génère un numéro de dossier qui permet à l'auteur du signalement de suivre facilement le signalement.

Les coordonnées du CCO et des responsables régionaux de la Conformité figurent à l'annexe 3 de la politique « Speak Up » qui est en cours de publication sur le site Internet. En Belgique, en Italie et en France, il existe également un point de contact local appelé « Whistleblowing Officer » local (Responsable local des lancements d'alerte) pour les signalements. Ces canaux de signalement locaux comprennent des réunions en face à face ou un signalement anonyme au responsable local des dénonciations par e-mail.

Les canaux de signalement de Syensqo sont accessibles à tous les collaborateurs (y compris les collaborateurs de Syensqo, les anciens collaborateurs et les candidats dans le cadre d'un processus de recrutement, les bénévoles et les stagiaires) ainsi qu'à tout autre tiers (tels que les candidats, les administrateurs, les actionnaires, les travailleurs indépendants, les consultants, les sous-traitants, les fournisseurs et les clients). L'auteur du signalement recevra un accusé de réception du signalement dans les sept jours.

Les signalements effectués par l'intermédiaire de ces canaux seront directement traités par des professionnels de l'Éthique et de la Conformité indépendants et formés, qui prennent chaque signalement au sérieux et assurent un suivi approfondi.

Le Compliance Officer évaluera les informations fournies dans le signalement et, le cas échéant, analysera le(s) manquement(s) signalé(s) et vérifiera s'il est nécessaire de mener une enquête approfondie. Le Compliance Officer communiquera avec l'auteur du signalement, demandera des informations supplémentaires si nécessaire, fournira un retour d'information et/ou assurera le suivi de nouveaux rapports potentiels. Si l'auteur du signalement a choisi de rester anonyme, il est encouragé à consulter régulièrement le Service d'assistance téléphonique dédié aux questions d'éthique de Syensqo pour connaître le statut du signalement (en cours ou clôturé) ou pour répondre à d'éventuelles questions supplémentaires posées par le biais du Service d'assistance téléphonique dédié aux questions d'éthique de Syensqo. Le Compliance Officer décidera si une enquête plus approfondie est nécessaire. Ils prendront la direction de l'enquête et pourront être assistés par des experts internes et/ou externes, le cas échéant. Les enquêtes seront menées de manière approfondie en tenant compte des principes de confidentialité, d'anonymat (le cas échéant), d'objectivité, d'équité envers toutes les parties concernées et d'absence de représailles. Le Compliance Officer fournira à l'auteur du signalement un retour d'information approprié dans un délai raisonnable, n'excédant pas trois mois à compter de la date de l'accusé de réception du signalement. Si l'enquête n'a pas pu être finalisée dans ce délai, l'auteur du signalement recevra une mise à jour. Si l'auteur du signalement a choisi de rester anonyme, il est encouragé à consulter régulièrement le Service d'assistance téléphonique dédié aux questions d'éthique de Syensqo pour connaître le statut du signalement (en cours ou clôturé). Le retour d'information sera partagé en tenant compte de l'obligation de confidentialité.

À l'issue de l'enquête, le Compliance Officer, le cas échéant, établira un rapport décrivant les mesures d'enquête et les actions à entreprendre. Le rapport peut être partagé avec les cadres supérieurs de Syensqo sur la base du besoin d'en connaître uniquement. Le rapport final comprendra les conclusions et les actions à entreprendre : si une infraction est démontrée, des mesures et des actions disciplinaires pertinentes pourront être prises dans le but de remédier à l'infraction et de protéger Syensqo. Si l'enquête montre qu'il n'y a pas ou pas suffisamment de preuves d'une infraction, aucune autre mesure ne sera prise. Des améliorations du processus peuvent toutefois être nécessaires, ainsi qu'un retour d'information aux parties concernées. Des canaux de signalement externes peuvent être envisagés si nécessaire, soit après le signalement par les canaux de Syensqo, soit directement si cela s'avère approprié dans le cas d'espèce.

Nous assurerons la confidentialité et la protection contre les représailles, conformément à la législation de l'UE et aux lois

locales des pays de l'UE, afin de garantir la sécurité du signalement des infractions ou des violations. La confidentialité permet de préserver l'identité de l'auteur du signalement, tandis que la protection contre les représailles permet d'éviter les actions négatives. Ces mesures sont spécifiques aux violations décrites par les lois locales, et Syensqo se conformera aux mesures de protection supplémentaires requises par les lois locales. Dans l'ensemble, ces mesures créent une culture de confiance et de responsabilité.

La présente politique et les canaux et procédures de signalement susmentionnés sont conformes aux exigences de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union et des lois locales applicables. Une formation sur l'absence de représailles est prévue pour tous les collaborateurs dans le cadre de la formation annuelle sur le Code d'Intégrité des Affaires. Le principe de non-représailles pour l'auteur du signalement est rappelé lors des entretiens dans le cadre de la procédure d'enquête.

Il s'applique à chaque entité juridique du groupe Syensqo (« Syensqo »). Chaque entité juridique sera définie comme « l'entreprise » aux fins de la présente politique.

Plan d'action de 2024 sur « speak up »

Grâce à notre formation CoBI obligatoire, 99 %⁽ⁱ⁾ de tous les collaborateurs ont été formés et informés de notre politique de lancement d'alerte et de notre programme « Speak up » en 2024. Notre équipe d'Éthique et de Conformité est également formée à la demande d'experts et de cabinets d'avocats. Les cas ont été examinés et ont fait l'objet d'une enquête si nécessaire, et des mesures disciplinaires et correctives ont été mises en œuvre le cas échéant.

Politique interne en matière de droit de la concurrence

Syensqo entend mener ses activités de manière éthique et s'abstient de s'engager dans des arrangements commerciaux visant à éliminer ou à perturber la concurrence. Syensqo a une politique interne formalisée relative à la loi sur la concurrence qui souligne l'importance d'une adhésion stricte à toutes les lois sur la concurrence. Toute violation de cette politique peut entraîner des mesures disciplinaires, soumises et conformes aux lois applicables.

Cette politique a été élaborée dans le cadre d'une collaboration entre le service juridique interne et des juristes externes, en tenant compte des intérêts des principales parties intéressées. La politique a été examinée par le General Counsel (CG) (Directeur Juridique), puis approuvée par l'ELT. Le GC est responsable de la mise en œuvre de cette politique, qui est mise à la disposition de tous les collaborateurs sur le site Internet interne de l'entreprise.

(i) Les collaborateurs en congé de maladie de longue durée pendant la période annuelle de deux mois prévue pour suivre la formation ne sont pas pris en compte.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Syensqo a mis en place un programme sur la conformité à la loi sur la concurrence, avec une approche de tolérance zéro envers les violations des lois sur la concurrence. Dans le cadre de son programme sur la conformité à la loi sur la concurrence, nous fournissons sur le site Internet interne de Syensqo une « boîte à outils » sur le droit de la concurrence, qui comprend des directives dans des domaines spécifiques du droit de la concurrence en vigueur, notamment des conseils sur les contacts avec les concurrents, sur les perquisitions, sur l'échange d'informations lors de fusions et d'acquisitions, de swaps, d'annonce de prix et d'accords verticaux. Pour réduire au minimum les risques de cartel, Syensqo a mis en place un système informatique qui retrace tous les contrats des collaborateurs impliqués avec des concurrents, au travers d'une procédure basée sur l'approbation par le supérieur hiérarchique.

Syensqo dispose d'un expert juridique spécialisé dans le droit de la concurrence au sein de la fonction GC, qui est responsable de la mise en œuvre du Programme de conformité au droit de la concurrence et qui est chargé de fournir des conseils et des orientations en matière de droit de la concurrence, ainsi que de mettre en place une communication et une formation efficaces et régulières sur des sujets liés au droit de la concurrence.

Plan d'action 2024 sur le droit de la concurrence

En 2024, l'expert spécialisé a organisé une formation générale des collaborateurs sur le droit de la concurrence, sur l'utilisation du système de suivi informatisé des réunions avec les concurrents, ainsi qu'une formation ad hoc pour des populations de collaborateurs cibles spécifiques à haut risque, dans le cadre de notre Programme de conformité au droit de la concurrence afin d'atteindre les objectifs de notre politique interne. Pour minimiser encore les risques, nous avons également mis à jour notre « boîte à outils » sur le droit de la concurrence en 2024, disponible pour tous les collaborateurs, afin de refléter les dernières évolutions juridiques et de fournir aux collaborateurs des lignes directrices pratiques pour répondre aux questions récurrentes.

Politique de Syensqo en matière de soins et d'utilisation des animaux

Syensqo fournit des produits innovants pour une grande variété d'utilisations et un grand nombre d'utilisateurs. Nous avons besoin d'une bonne compréhension des risques liés à nos produits pour mener à bien nos activités et protéger les utilisateurs, le personnel de Syensqo et l'environnement. Les autorités réglementaires et le public sont de plus en plus demandeurs d'évaluations des risques et des dangers liés aux produits. Le respect de ces exigences entraîne souvent la nécessité de procéder à des essais, avec ou sans utilisation d'animaux. Afin de se conformer aux réglementations chimiques nouvelles et existantes ou consolider davantage les données de sécurité, Syensqo a commandité des tests sur animaux en 2024.

Syensqo évite les tests sur animaux chaque fois que cela est possible, mais lorsque cela s'avère nécessaire, Syensqo s'engage à mener des études qui traitent les animaux de façon humaine, à leur donner les meilleurs soins possibles et à utiliser tous les animaux de manière responsable, en tenant compte de leur bien-être. Conformément à la réglementation cosmétique européenne, Syensqo ne réalise pas d'expérimentations

spécifiques sur les animaux uniquement pour soutenir les utilisations cosmétiques. Syensqo ne réalise qu'une seule fois les essais sur les animaux requis pour toutes les réglementations et applications relatives à une substance donnée, sauf demande spécifique d'une autorité dans le monde entier. Dans la mesure du possible, nous évitons la nécessité de nouvelles études en plaidant activement pour la réutilisation des données des études menées dans un cadre donné, tel que REACH, pour d'autres systèmes d'enregistrement.

La Politique de Syensqo en matière de soins et d'utilisation des animaux, consiste à appliquer les « principes des 3R » -Remplacer, Réduire et Raffiner- et à se conformer à toutes les réglementations applicables. Toutes nos études sont conformes aux normes internationales, telles que les principes Administrateurs de l'OCDE. Les études réglementaires sont réalisées pratiquement exclusivement par des laboratoires accrédités par l'Association for Assessment and Accreditation of Laboratory Animal Care International (Association pour l'évaluation volontaire et l'accréditation dans le domaine de l'expérimentation animale, AAALAC). Une fois une étude en cours, le personnel de Syensqo contrôle l'exécution et la qualité des études et maintient un programme de qualification et d'évaluation continue pour les laboratoires.

Bien que des études soient nécessaires à des fins réglementaires et scientifiques, Syensqo continue de renforcer ses capacités et sa compréhension des méthodologies alternatives sans animaux vertébrés.

Syensqo est membre du Partenariat européen pour la promotion des méthodes de substitution à l'expérimentation animale (EPA), qui regroupe les efforts visant à accélérer les approches alternatives aux études sur les animaux aux niveaux national, européen et mondial. Elle participe également à des groupes de travail liés aux Nouvelles Approches Méthodologiques (NAM) au sein d'associations professionnelles telles que le Cefic.

La politique de Syensqo en matière de soins et d'utilisation des animaux s'applique à l'ensemble de nos opérations et de nos activités. Le Syensqo Animal Care and Use Committee (SACUC) (Comité de soins et d'utilisation des animaux de Syensqo) supervise la mise en œuvre de cette politique et contrôle l'utilisation d'animaux dans les études, afin de réduire au minimum l'expérimentation animale.

L'Administrateur de la Gestion responsable des produits du Groupe est responsable de la mise en œuvre, en veillant à ce qu'elle soit effectivement intégrée dans les activités de Syensqo et alignée sur nos objectifs de durabilité. La prise en compte des intérêts des principales parties intéressées dans l'élaboration de la politique et la manière dont nous la mettons à disposition est décrite à la section 5.1.1. *Gouvernance opérationnelle en matière de durabilité*.

Plan d'action 2024 sur les soins et l'utilisation des animaux

Afin de se conformer aux réglementations chimiques nouvelles et existantes ou consolider davantage les données de sécurité, nous avons commandité des tests sur animaux en 2024. Notre comité d'entreprise dédié a examiné ces activités d'expérimentation animale afin de vérifier leur conformité avec les principes et les éléments obligatoires de notre politique de soins et d'utilisation des animaux et de limiter notre impact.

5.4.1.2.2 Évaluer l'efficacité des thèmes relatifs à la conduite des affaires, à la culture d'entreprise et aux mécanismes de réclamation

Méthodes comptables

Veuillez vous référer aux méthodes comptables à la section 5.3.1.7. *Indicateurs liés aux droits de l'homme et section 5.3.3.3.1. Avec nos effectifs pour la description des indicateurs utilisés pour évaluer la performance et l'efficacité des thèmes relatifs à la conduite des affaires, à la culture d'entreprise et aux mécanismes de réclamation.*

5.4.1.3 Principales adhésions, partenariats et engagement politique

Syensqo s'engage avec des groupes industriels, des législateurs, et d'autres parties intéressées clés sur de nombreux sujets liés, entre autres, à la durabilité environnementale et aux politiques économiques qui sont essentielles pour nos activités mondiales. Par exemple, les dossiers politiques sur lesquels nous collaborons avec des parties intéressées externes comprennent : le Pacte vert, la stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques, l'économie circulaire, REACH, la politique industrielle, la législation sur les matières premières critiques, le marché intérieur, la propriété intellectuelle, la fiscalité, la politique commerciale et le contrôle des exportations.

Syensqo promeut des positions fondées sur des preuves et, dans la mesure du possible, alignées sur celles d'autres acteurs du secteur. Nous nous engageons sur des sujets importants pour l'entreprise, notamment la pollution, les ressources en eau, l'économie circulaire, les consommateurs et les utilisateurs finaux, et la conduite des affaires. Nos principales positions sur ces sujets en évolution, pour lesquelles nos ORI respectives⁽ⁱ⁾ servent de base, s'inscrivent dans le cadre d'activités permanentes. Ainsi, Syensqo se réfère aux principales positions des associations professionnelles telles que le Cefic, l'American Chemistry Council, Plastics Europe et l'ICCA.

Syensqo est inscrite aux registres de transparence de l'Allemagne et de l'Union européenne :

- Registre de transparence de l'Union européenne : 685934152245-39
- Registre des lobbies du Deutscher Bundestag : R005716
- Haute Autorité pour la Transparence de la vie publique (France) : 922031505 (entité légale : Specialty Operations France) - H763808846 (entité légale : Solvay France)

Notre Vice-President Global Government and Public Affairs (Vice-président chargé des affaires publiques et gouvernementales) au niveau mondial est responsable de la supervision de ces activités. Aucun membre des organes d'administration, de direction et de surveillance ayant occupé un poste comparable dans l'administration publique n'a été nommé au cours des deux dernières années.

5.4.1.4 Relation équitable avec les fournisseurs

Nous n'avons pas de politiques, d'actions ou d'objectifs concernant les conditions de paiement et les retards de paiement, car ce n'est pas significatif pour Syensqo (*Annexe I - Résultats détaillés de la DMA et tableau de regroupement*).

La manière dont nous traitons les Droits de l'Homme et les impacts environnementaux dans nos chaînes de valeur est décrite à la section 5.3.1.2. *Nos politiques en matière de droits de l'homme, en particulier la Politique d'achats durables et, à la section 5.2.2.1 Conception des produits et sécurité des procédés dans la chaîne de valeur.*

Un plan d'action spécifique est en place pour les produits de base exposés aux risques : les minerais provenant de zones de conflit et l'huile de palme et ses dérivés, décrits à la section 5.3.1.2. *Nos politiques en matière de droits de l'homme. À la section 5.2.2.1.4. Actions relatives à la conception des produits et à la sécurité des procédés dans la chaîne de valeur, nous expliquons les mesures prises dans le cadre de nos efforts de diligence raisonnable en matière d'environnement.*

En 2024, nous avons également mis en place une gestion des comptes fournisseurs pour discuter des opportunités commerciales, de l'alignement à long terme, des sujets de durabilité mutuellement bénéfiques, etc. Les acheteurs ont accès à une formation via l'académie de formation TfS et prennent en compte les critères financiers et ESG dans le processus de sélection des fournisseurs. Ces critères ESG sont également inclus dans le processus d'évaluation des fournisseurs. En outre, la fonction des achats est collectivement incitée à progresser sur certains indicateurs ESG par le biais de la partie durabilité de la rémunération variable à court terme, qui représente 15 %. En 2024, les objectifs concernaient : une combinaison d'indicateurs avancés et retardés pour le Périmètre 3 en amont via la collecte des empreintes carbone des produits des fournisseurs et la réduction des émissions réalisée ; la diligence raisonnable en matière de Droits de l'Homme via le nombre d'évaluations par des tiers ; et un projet pilote d'engagement avec les fournisseurs sur le salaire décent.

(i) au point 5.2.1.2.1 Incidences, risques et opportunités importants liés à l'eau, au point 5.2.1.4.1 Incidences, risques et opportunités importants liés aux émissions, aux effluents, à l'assainissement et à la gestion responsable des produits, au point 5.2.2.2.1 Incidences, risques et opportunités importants liés à l'économie circulaire, au point 5.3.2.1 incidences importantes, risques et opportunités liés à la santé et à la sécurité, au point 5.3.2.1 Incidences, risques et opportunités importants liés à la santé et à la sécurité sous « Gestion responsable des produits, y compris sécurité des produits », et au point 5.4.1.1 Incidences, risques et opportunités importants liés à la conduite des affaires et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

ANNEXE I - RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE LA DMA ET TABLEAU DE REGROUPEMENT

Questions de durabilité couvertes par l'ESRS thématique	Double importance			Terminologie de Syensqo		
	Activités propres	Chaîne de valeur	Points de données non matérielles	Activités propres	Chaîne de valeur	
ESRS E1 – Changement climatique						
Adaptation au changement climatique	OUI	NON		Emissions, effluents et assainissement	Changement climatique	
Atténuation du changement climatique	OUI	OUI				
Énergie	OUI	OUI				
ESRS E2 – Pollution						
Pollution de l'air	OUI	OUI		E2-4, DP 28b ⁽²⁾	Gestion responsable des produits (« Product stewardship »)	
Pollution de l'eau	OUI	OUI				
Pollution des sols	OUI(i)	OUI				
Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires	NON	OUI				
Substances préoccupantes	OUI	OUI				
Substances extrêmement préoccupantes	OUI	OUI				
Microplastiques	NON	NON		Microplastiques		
ESRS E3 – Ressources aquatiques et marines						
Eau	Consommation d'eau	OUI	OUI	Eau	Conception des produits et sécurité des procédés dans la chaîne de valeur	
	Prélèvements d'eau	OUI	OUI			
	Rejets d'eau	OUI	OUI			
Ressources marines	Rejets d'eau dans les océans	NON	NON			
	Extraction et utilisation des ressources marines	NON	NON	Ressources marines		
ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes						
Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité	Changement climatique	OUI, via E1	OUI	Biodiversité	Conception des produits et sécurité des procédés dans la chaîne de valeur	
	Changement d'affectation des terres, changement d'utilisation des eaux douces et changement d'utilisation de la mer	NON	OUI			
	Exploitation directe	NON	OUI			
	Espèces exotiques envahissantes	NON	OUI			
	Pollution	OUI, via E2	OUI			
	Autres	NON	NON			
Incidences sur l'état des espèces	Exemples : Taille de la population de l'espèce	NON	OUI	Biodiversité		
	Exemples : Risque d'extinction des espèces au niveau mondial	NON	OUI			
Incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes	Exemples : Dégradation des terres	NON	OUI			
	Exemples : Désertification	NON	OUI			
	Exemples : Imperméabilisation des sols	NON	OUI			
Incidences et dépendances sur les services écosystémiques		NON	OUI			

Questions de durabilité couvertes par l'ESRS thématique	Double importance			Terminologie de Syensqo	
	Activités propres	Chaîne de valeur	Points de données non matérielles	Activités propres	Chaîne de valeur
ESRS E5 – Économie circulaire					
Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	OUI				
Ressources sortantes liées aux produits et services	OUI		E5-4, DP 31 © ⁽⁴⁾ E5-5, DP 36 © ⁽⁵⁾	Économie circulaire	
Déchets	OUI	OUI		Déchets	Conception des produits et sécurité des procédés dans la chaîne de valeur
ESRS S1 – Effectifs de l'entreprise					
Conditions de travail	Sécurité de l'emploi	OUI	N/A		
	Temps de travail	OUI	N/A		
	Salaires décents	OUI	N/A		
	Dialogue social	OUI	N/A		
	Liberté d'association, existence de comités d'entreprise et droits des travailleurs à l'information, à la consultation et à la participation	OUI	N/A	Pratiques de travail et gestion des talents	
	Négociation collective, y compris la proportion de travailleurs couverts par des conventions collectives	OUI	N/A		
	Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	OUI	N/A		
	Santé et sécurité	OUI	N/A	Santé et sécurité des employés	
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	OUI	N/A		Une culture équitable et inclusive
	Formation et développement des compétences	OUI	N/A	Pratiques de travail et gestion des talents	
	Emploi et inclusion des personnes handicapées	OUI	N/A		
	Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail	OUI	N/A	Une culture équitable et inclusive	
	Diversité	OUI	N/A		
Autres droits liés au travail	Travail des enfants	NON	N/A		
	Travail forcé	NON	N/A		
	Logement adéquat → lié à des salaires décents dans les conditions de travail	via le salaire décent	N/A	Droits de l'Homme des effectifs de l'entreprise	
	Vie privée	NON	N/A		

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Questions de durabilité couvertes par l'ESRS thématique	Double importance			Terminologie de Syensqo	
	Activités propres	Chaîne de valeur	Points de données non matérielles	Activités propres	Chaîne de valeur
ESRS S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur					
Conditions de travail	Sécurité de l'emploi	N/A	NON		
	Temps de travail	N/A	NON		
	Salaires décents	N/A	NON		
	Dialogue social	N/A	NON		
	Liberté d'association, y compris l'existence de comités d'entreprise	N/A	NON		Pratiques de travail et gestion des talents
	Négociations collectives	N/A	NON		
	Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	N/A	NON		
	Santé et sécurité	N/A	OUI		Droits de l'Homme des travailleurs de la chaîne de valeur
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	N/A	NON	N/A	Une culture équitable et inclusive
	Formation et développement des compétences	N/A	NON		Pratiques de travail et gestion des talents
	Emploi et inclusion des personnes handicapées	N/A	NON		
	Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail	N/A	NON		Une culture équitable et inclusive
	Diversité	N/A	NON		
Autres droits liés au travail	Travail des enfants	N/A	OUI		
	Travail forcé	N/A	OUI		
	Logement adéquat	N/A	NON		
	Eau et assainissement	N/A	NON		
	Vie privée	N/A	NON		Droits de l'homme des travailleurs de la chaîne de valeur
ESRS S3 – Communautés touchées					
THÈME AJOUTÉ PAR SYENSQO : Santé, sécurité et bien-être des communautés		OUI	OUI	Gestion responsable des sites et engagement communautaire	Qualité de vie des communautés
	Eau et assainissement	OUI	NON		Droits économiques, sociaux et culturels des communautés
	Logement adéquat	NON	NON		Qualité de vie des communautés
Droits économiques, sociaux et culturels des communautés	Alimentation adéquate	NON	OUI		Droits économiques, sociaux et culturels des communautés
	Incidences liés à la terre	NON	NON		Droits économiques, sociaux et culturels des communautés
	Incidences liés à la sécurité	NON	OUI		Qualité de vie des communautés
Droits civils et politiques des communautés	Liberté d'expression	NON	NON	Droits civils et politiques des communautés	
	Liberté de réunion	NON	NON		Droits civils et politiques des communautés
	Incidences sur les défenseurs des Droits de l'Homme	NON	NON		
Droits des peuples autochtones	Droit à un consentement libre, préalable et éclairé	NON	NON	Droits des peuples autochtones	
	Autodétermination	NON	NON		Droits des peuples autochtones
	Droits culturels	NON	NON		

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Questions de durabilité couvertes par l'ESRS thématique	Double importance			Terminologie de Syensqo	
	Activités propres	Chaîne de valeur	Points de données non matérielles	Activités propres	Chaîne de valeur
ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux					
Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals	Vie privée	N/A	NON	N/A	Pratiques commerciales à l'égard des utilisateurs finaux
	Liberté d'expression	N/A	NON		Gestion responsable des produits, y compris sécurité des produits
	Accès à l'information (de qualité)	N/A	OUI		
Sécurité personnelle des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Santé et sécurité	N/A	OUI	N/A	
	Sécurité de la personne	N/A	NON		
	Protection des enfants	N/A	NON		
Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Non-discrimination	N/A	NON		Pratiques commerciales à l'égard des utilisateurs finaux
	Accès aux produits et services	N/A	NON		
	Pratiques de commercialisation responsables	N/A	NON		
ESRS G1 - Conduite des affaires					
Culture d'entreprise		OUI	NON	G1-5, DP 29 (b) ⁽⁶⁾	Éthique des affaires
Protection des lanceurs d'alerte		OUI	NON		Éthique des affaires
Bien-être animal		OUI	NON		
Engagement politique		OUI	NON		
Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	Incitations à l'engagement avec les fournisseurs (thème ajouté par Syensqo)	NON	NON		Gestion de la chaîne d'approvisionnement
	Conditions de paiement (thème ajouté par Syensqo)	NON	NON		
	Examen et évaluation des performances sociales et environnementales des fournisseurs (thème ajouté par Syensqo)	OUI	NON		
Corruption et pots-de-vin	Prévention et détection, y compris les formations	OUI	OUI		Éthique des affaires
	Incidents	OUI	OUI		Éthique des affaires
THÈME AJOUTÉ PAR SYENSCO : Antitrust/Anti-concurrence		OUI	NON		

(1) Uniquement pour les opérations/activités non permanentes.

(2) E2-4, DP 28b : Les « microplastiques générés ou utilisés par l'entreprise » ne sont pas importants d'après les résultats de la DMA.

(3) E3-4, DP 28d : Une approche du stockage de l'eau au niveau du Groupe n'est pas viable pour Syensqo étant donné l'importance du volume nécessaire. En outre, les sites ayant la plus forte demande de prises d'eau représentent 12 % du total des sites, ce qui signifie que la contribution du stockage d'eau de 88 % des sites n'est pas significative dans une analyse au niveau de l'entreprise. En revanche, le stockage de l'eau restera une bonne pratique recommandée pour les petits sites soumis à un stress hydrique dans le cadre de la politique du Groupe en matière d'atténuation des risques liés à l'eau. Ceci est conforme aux meilleures pratiques de l'industrie qui consistent à développer des solutions locales pour des situations spécifiques.

(4) E5-4, DP 31 (c) n'est pas un matériau pour l'emballage : Nos dépenses et notre volume annuels d'emballages sont relativement faibles, ce qui s'explique en grande partie par notre utilisation stratégique d'emballages en vrac et par la réutilisation des emballages dans la mesure du possible.

(5) E5-5, DP 36 (c) **Produits** : Les produits vendus qui sont consommés et transformés par les clients rendent le concept de recyclabilité de nos produits chimiques inapplicable. **Emballage** : Nos dépenses et notre volume annuels d'emballages sont relativement faibles, ce qui s'explique en grande partie par notre utilisation stratégique d'emballages en vrac et par la réutilisation des emballages dans la mesure du possible.

(6) GI-5, DP 29 (b) n'est pas important : comme le précise notre Code de conduite des affaires, le Groupe ne participe pas aux activités des partis politiques et n'apporte pas de contributions financières ou en nature aux décideurs politiques. Par conséquent, nous n'avons pas d'ROI significatif et rien à signaler. Toutefois, nous nous engageons dans un débat constructif avec les autorités publiques sur des sujets d'intérêt légitime pour Syensqo. Seuls les collaborateurs spécifiquement autorisés à le faire entreprendront ces activités. À cet égard, nous pouvons soutenir les organisations non gouvernementales. Syensqo respecte la liberté de ses collaborateurs de prendre leurs propres décisions politiques. Toute participation ou implication personnelle d'un collaborateur en politique doit se faire sur une base individuelle, sur son temps libre et à ses frais personnels.

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

ANNEXE II - POINTS DE DONNÉES ISSUS D'AUTRES LÉGISLATIONS DE L'UE

Le tableau ci-dessous reprend tous les points de données issus d'autres législations de l'UE, tels qu'ils sont énumérés dans l'annexe B de l'ESRS 2, en indiquant où les points de données se trouvent dans notre rapport et quels points de données sont considérés comme « non importants ».

Exigence de publication et points de données connexes	SFDR référence	Référence au Pilier 3	Référence au Règlement indices de référence	Référence à la législation européenne sur le climat	Section des déclarations de durabilité
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein du conseil d'administration paragraphe 21 (d)	X		X		3.3.1 Le conseil d'administration
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage de membres du conseil d'administration indépendants paragraphe 21 (e)			X		3.3.1 Le conseil d'administration
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	X				5.1.5 Déclaration sur la diligence raisonnable en matière de durabilité
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40 (d) i	X	X	X		Non significatif
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40 (d) ii	X	X			Non significatif
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40 (d) iii	X		X		Non significatif
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40 (d) iv			X		Non significatif
ESRS EI-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 paragraphe 14				X	5.2.1.1.2 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
ESRS EI-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » paragraphe 16 (g)				X	5.2.1.1.2 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
ESRS EI-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	X	X	X		Déclarations de durabilité : 1.1.4 Objectif lié au climat
ESRS EI-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles, ventilée par source (uniquement les secteurs à fort incidence sur le climat) paragraphe 38	X				5.2.1.1.6 indicateurs liés au climat
ESRS EI-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	X				5.2.1.1.6 indicateurs liés au climat
ESRS EI-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort incidence climatique paragraphe 40 à 43	X				5.2.1.1.6 indicateurs liés au climat
ESRS EI-6 Émissions brutes de GES des Périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	X	X	X		5.2.1.1.6 indicateurs liés au climat
Intensité des émissions brutes de GES paragraphe 53 à 55	X	X	X		5.2.1.1.6 indicateurs liés au climat
ESRS EI-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				X	5.2.1.1.7 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone
ESRS EI-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66				X	Non significatif
ESRS EI-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66 (a)			X		Non significatif
ESRS EI-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique important paragraphe 66 (c)					Non significatif
ESRS EI-9 Ventilation de la valeur comptable de ses actifs immobiliers par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67 (c)			X		Non significatif
ESRS EI-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			X		Non significatif

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Exigence de publication et points de données connexes	SFDR référence	Référence au Pilier 3	Référence au Règlement indices de référence	Référence à la législation européenne sur le climat	Section des déclarations de durabilité
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'Annexe II du Règlement E-PRTR (Registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	X				5.21.4.2. Émissions, effluents et assainissement
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines paragraphe 9	X				5.2 Politique et approche de la gestion de l'eau 5.22.1.2. Nos politiques et notre approche de la gestion
ESRS E3-1 Politique dédiée paragraphe 13	X				5.2 Politique et approche de la gestion de l'eau 5.22.1.2. Nos politiques et notre approche de la gestion
ESRS E3-1 Océans et mers durables paragraphe 14	X				Non significatif
ESRS E3-4 Total de l'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28 (c)	X				5.21.2.5. Indicateurs de la consommation et du prélevement d'eau
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires net généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29	X				5.21.2.5. Indicateurs de la consommation et du prélevement d'eau
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16 (a) i	X				5.21.5.1. Incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16 (b)	X				5.21.5.1. Incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16 (c)	X				5.21.5.1. Incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24 (b)	X				5.21.5.2. Biodiversité à Syensqo
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans / mers paragraphe 24 (c)	X				Non significatif
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24 (d)	X				5.21.5.2. Biodiversité à Syensqo
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37 (d)	X				5.21.3.5 Ressources sortantes -indicateurs liés aux déchets
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	X				5.21.3.5 Ressources sortantes -indicateurs liés aux déchets
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'incidents liés au travail forcé paragraphe 14 (f)	X				5.3.I.1. Incidences, risques et opportunités importants liés aux Droits de l'Homme
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'incidents liés au travail des enfants paragraphe 14 (g)	X				5.3.I.1. Incidences, risques et opportunités importants liés aux Droits de l'Homme
ESRS S1-1 Engagements en matière de politique des droits de l'homme paragraphe 20	X				5.3.I.2.1. Politique en matière de Droits de l'Homme
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21		X			5.3.I.2.1. Politique en matière de Droits de l'Homme
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	X				Non significatif
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	X				5.3.2.2.1 Politique de santé et de sécurité sur nos sites).
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32 (c)	X				5.4.1.2.1. Politiques d'éthique des affaires, culture d'entreprise et mécanismes de réclamation
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88 (b) et (c)	X		X		5.3.2.2.6. Indicateurs de santé et de sécurité sur nos sites

DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Exigence de publication et points de données connexes	SFDR référence	Référence au Pilier 3	Référence au Règlement indices de référence	Référence à la législation européenne sur le climat	Section des déclarations de durabilité
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladie paragraphe 88 (e)	X				Non significatif
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97 (a)II	X		X		5.33.7.5. Indicateurs de rémunération
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97 (b)	X				5.33.7.5. Indicateurs de rémunération
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103 (a)	X				5.31.7. Indicateurs liés aux Droits de l'Homme
ESRS S1-17 Non-respect des principes Administrateurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme et des principes Administrateurs de l'OCDE paragraphe 104 (a)	X		X		5.3.7. Indicateurs liés aux Droits de l'Homme
ESRS 2- SBM3 - S2 Risque important de travail des enfants ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11 (b)	X				5.3I.1. Incidences, risques et opportunités importants liés aux Droits de l'Homme
ESRS S2-1 Engagements en matière de politique des droits de l'homme paragraphe 17	X				5.3I.2.1. Politique en matière de Droits de l'Homme
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	X				5.3I.2.1. Politique en matière de Droits de l'Homme
ESRS S2-1 Non-respect des principes Administrateurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme des Nations Unies et des principes Administrateurs de l'OCDE paragraphe 19	X		X		5.3I.7. Indicateurs liés aux Droits de l'Homme
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions traitées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			X		5.3I.2.1. Politique en matière de Droits de l'Homme
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur paragraphe 36	X				5.3I.7. Indicateurs liés aux Droits de l'Homme
ESRS S3-1 Engagements en matière de politique des droits de l'homme paragraphe 16	X				5.32.4. Santé et sécurité des communautés
ESRS S3-1 Non-respect des principes Administrateurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, des principes de l'OIT ou des principes Administrateurs de l'OCDE paragraphe 17	X		X		5.3I.7. Indicateurs liés aux Droits de l'Homme
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	X				5.3I.7. Indicateurs liés aux Droits de l'Homme
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	X				5.32.3.1. Politique de santé et de sécurité dans nos chaînes de valeur
ESRS S4-1 Non-respect des principes Administrateurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme et des principes Administrateurs de l'OCDE paragraphe 17	X		X		5.32.3.1. Politique de santé et de sécurité dans nos chaînes de valeur
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	X				5.3I.7. Indicateurs liés aux Droits de l'Homme
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10 (b)	X				5.4.1.2.1. Politiques d'éthique des affaires, culture d'entreprise et mécanismes de réclamation
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10 (d)	X				5.4.1.2.1. Politiques d'éthique des affaires, culture d'entreprise et mécanismes de réclamation
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24 (a)	X		X		5.4.2.2. Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24 (b)	X				5.4.1.2.2. Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

ANNEXE III OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

Objectifs de développement durable des Nations unies	Référence
ODD 3 : Bonne santé et bien-être	5.3.2 Protéger la santé humaine
ODD 5 Égalité des genres	5.3.3 Libérer le pouvoir de nos explorateurs
ODD 6 : Eau propre et assainissement	5.2.1.2 Eau 5.2.1.4 Émissions, effluents et assainissement, et gestion responsable des produits 5.2.2.1 Conception des produits et sécurité des procédés dans la chaîne de valeur 5.3.2 Protéger la santé humaine
ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable	5.2.1.1 Changement climatique
ODD 8 : Travail décent et croissance économique	5.3.1 Défendre les droits de l'homme des travailleurs et des communautés 5.3.3 Libérer le pouvoir de nos explorateurs
ODD 12 : Consommation et production responsables	5.2.2 Générer une croissance durable 5.2.1.3 Déchets
ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	5.2.1.1 Changement climatique
ODD 15 : Vie terrestre	5.2.1.1 Changement climatique 5.2.1.4 Émissions, effluents et assainissement, et gestion responsable des produits 5.2.1.5 Biodiversité
ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	5.4.1.3. Principales adhésions, partenariats et engagement politique

ANNEXE IV - NE FAIT PAS PARTIE DE LA DÉCLARATION DE DURABILITÉ

NOMBRE D'ACCIDENTS

	Unités	2024 ⁽ⁱ⁾	2023 ⁽ⁱ⁾	2022 ⁽ⁱ⁾	2021 ⁽ⁱ⁾
LTII – Collaborateurs	Nombre	16	13	20	22
LTII – Collaborateurs et sous-traitants	Nombre	17	15	26	27

TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS

	Unités	2024 ⁽ⁱ⁾	2023 ⁽ⁱ⁾	2022 ⁽ⁱ⁾	2021 ⁽ⁱ⁾
LTIIR – Collaborateurs	Accidents pour 200 000 heures travaillées	0,10	0,12	0,19	0,21
LTIIR – Collaborateurs et sous-traitants	Accidents pour 200 000 heures travaillées	0,11	0,09	0,18	0,19

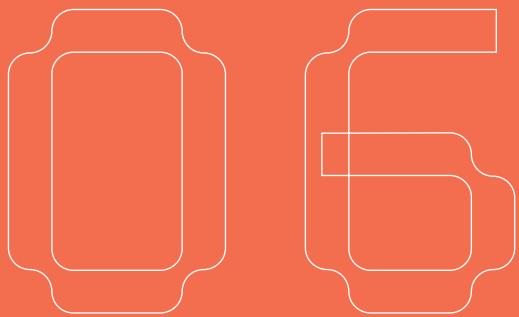
(i) Non couvert par le rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant.

Syensqo utilise les définitions des accidents du travail de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) des États-Unis, qui couvrent ces indicateurs :

- Lésion ou maladie avec arrêt de travail (LTII) : une lésion ou une maladie liée au travail entraînant une interruption de travail d'un ou plusieurs jours, sans compter le jour de l'accident.

- Taux de lésions et de maladies avec arrêt de travail (LTIIR) : nombre de LTII découlant d'un accident par 200 000 heures de travail. Pour plus d'informations sur les définitions et les méthodologies relatives aux employés, aux sous-traitants et aux heures travaillées, voir la méthode comptable à la section 5.3.2.2.6 Indicateurs de santé et de sécurité sur nos sites.





ÉTATS FINANCIERS

6.1	États financiers consolidés	244		6.3	Jugements comptables déterminants et principales sources d'incertitude en matière d'estimations	258
	Principaux événements et changements dans le périmètre de consolidation	244		6.3.1	Jugements comptables déterminants	258
	Compte de résultat consolidé	246		6.3.2	Principales sources d'incertitude en matière d'estimations	258
	Etat consolidé du résultat global	247			Notes relatives au compte de résultat consolidé	260
	Etat consolidé des flux de trésorerie	248			Notes relatives à l'état consolidé du résultat global	282
	Etat consolidé de la situation financière	250			Notes relatives à l'état consolidé des flux de trésorerie	283
	Etat consolidé des variations des capitaux propres	251			Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière	287
					Autres informations requises	362
6.2	Notes relatives aux états financiers consolidés	252		6.4	États financiers abrégés de Syensqo SA	373
6.2.1	Principaux principes comptables IFRS	252				

6 ÉTATS FINANCIERS

6.1 États financiers consolidés

Syensqo SA/NV (la « Société » ou « Syensqo ») est une société anonyme de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles. Les activités principales de la Société, de ses filiales, coentreprises et entreprises associées (dénommées collectivement le « Groupe » ou « Groupe Syensqo ») sont décrites à la note F1 Chiffre d'affaires et information par segment.

Le Groupe Syensqo exploite 62 sites dans 30 pays, emploie plus de 13 000 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires net de 6,6 milliards d'euros en 2024. Syensqo SA est la Société mère ultime du Groupe et son siège social est situé Rue de la Fusée 98, B - 1130 Bruxelles, Belgique.

Le 14 mars 2025, le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés.

Principaux événements et changements dans le périmètre de consolidation

Passifs environnementaux

Le 28 juin 2023, Solvay Specialty Polymers USA, LLC (« Solvay Specialty Polymers »), une filiale de Syensqo SA, et le département de la protection de l'environnement du New Jersey (NJDEP) ont annoncé un accord résolvant certaines plaintes liées aux PFAS dans le New Jersey.

L'accord, qui ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité, a été structuré comme une ordonnance de consentement judiciaire et a été présenté au tribunal américain pour examen et approbation, laquelle a été obtenue le 1^{er} mars 2024 et est devenue définitive et contraignante.

Selon les termes de l'accord, Solvay Specialty Polymers a versé 75 millions de dollars américains au NJDEP pour les dommages causés aux ressources naturelles (NRD) et 100 millions de dollars américains pour financer les projets d'assainissement des PFAS du NJDEP dans les régions du New Jersey proches du site de West Deptford du Groupe. Le règlement comprenait l'engagement de Solvay Specialty Polymers d'achever les activités d'assainissement qui ont commencé en 2013, y compris l'analyse de l'eau et du sol près du site de West Deptford. Solvay

Specialty Polymers a établi une source de financement de l'assainissement d'un montant initial de 214 millions de dollars américains pour financer ces activités. À la suite de ce règlement, Solvay Specialty Polymers a augmenté sa provision environnementale d'environ 250 millions de dollars américains (229 millions d'euros) en 2023.

Suite à l'approbation de l'ordonnance de consentement judiciaire par le tribunal américain, un montant de 180 millions de dollars américains (167 millions d'euros) a été reclasé des « Autres provisions (courantes) » aux « Autres passifs (courants) » au 31 mars 2024 et ce montant a été payé en avril 2024 (dans le tableau des flux de trésorerie, il est inclus dans la Variation du fonds de roulement). Le solde de la provision sera dépensé sur une période de 30 ans et est inclus dans les Autres provisions non courantes.

La provision environnementale est basée sur la valeur actuelle nette du flux de trésorerie prévu nécessaire, pour les années en cours et à venir, pour régler les obligations d'assainissement. Cette provision représente la sortie de fonds estimée et ne reflète pas les recouvrements attendus de la part des contributeurs tiers, ni les éventuelles indemnités d'assurance, dont la combinaison pourrait réduire de manière significative les coûts qui en résultent.

Le Groupe a soumis certaines réclamations de son assurance responsabilité environnementale et a reçu et comptabilisé 32 millions d'euros à titre de règlement préliminaire de ces réclamations de police d'assurance en février 2024. D'autres indemnités d'assurance non comptabilisées et le recouvrement auprès de contributeurs tiers sont encore en discussion.

Voir note F26 Provisions.

Émission d'obligations

Le 4 juin 2024, le Groupe a émis des obligations senior pour un montant nominal de 1,2 milliard de dollars américains en deux tranches :

- Obligation de 600 millions de dollars américains avec une échéance de 5 ans et un coupon fixe de 5,65 % ;
- Obligation de 600 millions de dollars américains avec une échéance de 10 ans et un coupon fixe de 5,85 %.

Le produit de l'émission d'obligations a été utilisé pour les besoins généraux de l'entreprise, y compris le remboursement du crédit-relais mis en place par Syensqo fin 2023 dans le cadre de la scission de Solvay. Le prêt-relais a été remboursé en juin 2024.

Les obligations sont comptabilisées comme des passifs financiers à long terme et évaluées au coût amorti conformément à la norme IFRS 9 Instruments financiers.

Voir note F27 Instruments financiers.

Programmes de rachat d'actions

En 2024, le Groupe a eu divers programmes de rachat d'actions qui ont été réalisés selon les termes et conditions approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 8 décembre 2023.

En juin 2024, le Groupe a lancé le premier programme de rachat d'actions. Le rachat d'actions Syensqo dans le cadre de ce programme était destiné à couvrir les obligations actuelles et futures dans le cadre des Plans de rémunération variable à long terme actuels de Syensqo pour ses salariés. Syensqo a acquis 983 000 actions Syensqo pour un prix total de 74 millions d'euros. Toutes les actions acquises sont comptabilisées comme des actions propres.

Le 30 septembre 2024, le Groupe a annoncé que le Conseil d'Administration avait approuvé un plan visant à lancer un nouveau programme de rachat d'actions d'une valeur maximale de 300 millions d'euros. Son objectif est de renforcer la structure et l'efficacité du capital de Syensqo, en annulant toutes les actions rachetées dans le cadre du programme et en réduisant ainsi le capital émis de la Société. Le programme sera réalisé selon les termes et conditions approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 8 décembre 2023. Il sera mené conformément à la réglementation applicable et exécuté par un intermédiaire indépendant. Le programme sera exécuté en plusieurs tranches indépendantes.

Le 5 novembre 2024, le Groupe a lancé la première tranche du programme de rachat de 300 millions d'euros. Le Groupe a réalisé cette première tranche le 27 novembre 2024 et a acquis 658 488 actions Syensqo pour un prix total de 50 millions d'euros.

Le 4 décembre 2024, le Groupe a lancé la deuxième tranche du programme de rachat de 300 millions d'euros. Cette dernière s'étendra jusqu'au 26 février 2025 et couvrira un montant maximum de 50 millions d'euros. Le mandat contractuel avec l'intermédiaire financier indépendant peut être annulé à tout moment ; par conséquent, conformément à la norme IFRS 9 Instruments financiers, aucun passif financier n'est comptabilisé au 31 décembre 2024 pour le mandat de 50 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, le Groupe avait acquis 185 000 actions Syensqo pour un prix total de 14 millions d'euros dans le cadre de la deuxième tranche du programme.

Toutes les 843 488 actions acquises en novembre et décembre 2024 dans le cadre du programme de rachat de 300 millions d'euros ont été annulées en décembre 2024 (voir Note F22).

Gestion des risques liés à la retraite

Le 17 septembre 2024, le Groupe a annoncé une étape importante dans son engagement continu en faveur de la stabilité financière de ses retraités aux États-Unis et au Canada en réduisant ses obligations en matière de retraite par l'achat de contrats de rente collectifs. Cette démarche stratégique vise à réduire les obligations brutes du groupe en matière de retraite et le risque de volatilité associé, tout en améliorant la sécurité à long terme des prestations pour ses retraités.

En août 2024, Syensqo a conclu des accords avec Pacific Life Insurance Company (« Pacific Life ») et RBC Insurance (« RBC ») pour transférer certaines de ses obligations légales et implicites en matière de retraite, sans modification des prestations pour ses retraités. Ce transfert a permis de régler l'obligation brute de retraite de 485 millions de dollars américains. Étant donné que les régimes étaient entièrement financés, cela n'a pas entraîné d'exigences supplémentaires en matière de financement en espèces.

RBC commencera à payer et à administrer les prestations des retraités et bénéficiaires concernés au Canada à partir de décembre 2024 et Pacific Life fera de même pour les retraités et bénéficiaires américains à partir de janvier 2025.

Les obligations au titre des régimes à prestations définies aux États-Unis et au Canada ont diminué respectivement de 470 millions de dollars américains et de 20 millions de dollars canadiens, tandis que 450 millions de dollars américains et 20 millions de dollars canadiens d'actifs des plans ont été décomptabilisés à la suite du transfert.

Voir la note F25 Avantages sociaux pour plus de détails.

Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	2024	2023
Chiffre d'affaires	(F1)	6 846	7 065
dont autres produits de l'activité	(F1)	283	231
dont chiffre d'affaires net		6 563	6 834
Coût des ventes		- 4 627	- 4 690
Marge brute		2 219	2 375
Frais commerciaux		- 308	- 296
Frais administratifs		- 697	- 521
Frais de recherche et développement		- 342	- 339
Autres gains et (pertes) d'exploitation	(F3)	- 161	- 141
Résultats des entreprises associées et coentreprises	(F18)	21	25
Résultats de la gestion du portefeuille et des restructurations majeures	(F4)	- 243	- 388
Résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques	(F4)	- 18	- 168
EBIT		471	547
Coût d'emprunts	(F5)	- 113	- 190
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	(F5)	22	81
Autres gains et (pertes) sur endettement net	(F5)	- 4	- 31
Coût d'actualisation des provisions	(F5)	- 18	- 28
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur		- 7	10
Profit/perte de l'année avant impôts		352	389
Impôts sur le résultat	(F6)	- 357	- 192
Profit/(perte) de l'année		- 5	197
Attribué à :			
- Part Syensqo		- 5	193
- Participations ne donnant pas le contrôle		0	3
Résultat de base par action (€)	(F7)	- 0,05	1,83
Résultat dilué par action (€)	(F7)	- 0,05	1,82

État consolidé du résultat global

En millions d'euros	Notes	2024	2023
Profit/(perte) de l'année		- 5	197
Autres éléments du résultat global			
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	(F8)	40	- 50
Écarts de conversion	(F8)	213	- 169
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	(F8)	6	- 6
Éléments recyclables		260	- 225
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(F8)	- 3	- 6
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	(F8)	- 78	- 35
Éléments non recyclables		- 81	- 41
Impôts sur le résultat relatif aux éléments recyclables et non recyclables	(F6)	- 10	28
Autres éléments du résultat global après effets d'impôt liés	(F6)	168	- 238
Résultat global de l'année		163	- 41
Attribué à :			
- Part Syensqo		161	- 42
- Participations ne donnant pas le contrôle		2	1

État consolidé des flux de trésorerie

En millions d'euros	Notes	2024	2023
Profit/(perte) de l'année		- 5	197
Ajustements sur le profit/(la perte) de l'année		1 278	1 472
- Amortissements et dépréciations d'actifs	(F2)	732	739
- Résultats des entreprises associées et coentreprises	(F18)	- 21	- 25
- Autres éléments non opérationnels et non cash	(F9)	7	- 62
- Dotations et reprises d'avantages sociaux et sur provisions	(F25, F26)	84	470
- Charges financières nettes et gains et pertes sur les investissements à la juste valeur par le biais du compte de résultat		119	158
- Charges/produits d'impôts sur le résultat	(F6.F)	357	192
Variation du fonds de roulement	(F10)	- 123	108
Utilisation des provisions et paiements d'avantages sociaux	(F25, F26)	- 148	- 134
Contributions volontaires supplémentaires (plans de pension)	(F25)	0	- 86
Dividendes reçus des entreprises associées et coentreprises	(F18)	20	6
Impôts payés (hors impôts payés sur cession de participations)	(F6.F)	- 181	- 288
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		841	1 275
<i>dont flux de trésorerie lié à la scission partielle et à la gestion de portefeuille et hors Free Cash Flow</i>		- 122	- 105
Acquisition (-) de filiales	(FII)	- 4	- 2
Acquisition (-) de participations - Autres	(FII)	- 3	- 14
Prêts aux entreprises associées et aux sociétés non consolidées et parties liées		- 5	0
<i>dont avec le reste du Groupe Solvay</i>		0	0
Remboursements d'emprunts des entreprises associées et des sociétés non-consolidées		0	172
<i>dont avec le reste du Groupe Solvay</i>		0	172
Cession (+) de filiales et de participations	(FII)	13	32
Acquisition (-) d'immobilisations corporelles et incorporelles	(FII)	- 624	- 850
<i>dont immobilisations corporelles</i>	(FII)	- 509	- 762
<i>dont dépenses d'investissement nécessaires à la scission partielle et hors Free Cash Flow</i>	(FII)	- 14	- 54
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	(FII)	- 115	- 88
Cession (+) d'immobilisations corporelles et incorporelles	(FII)	9	1
Dividendes des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur		2	1
Modification des comptes bancaires internes avec le reste du Groupe Solvay	(F28)	0	- 570
Variation des actifs financiers non courants		0	- 1
Flux de trésorerie des activités d'investissement		- 612	- 1 231

En millions d'euros	Notes	2024	2023
Injection de capital / remboursements des intérêts de participations ne donnant pas le contrôle	9	7	
Acquisition (-)/cession (+) d'actions propres	(F22)	- 137	3
Nouveaux emprunts	(F28)	1 315	1 755
<i>dont du reste du Groupe Solvay</i>		0	771
Remboursements d'emprunts	(F28)	- 1 566	- 3 208
<i>dont au reste du Groupe Solvay</i>		0	- 2 270
Variation des autres actifs financiers	(F28)	- 22	- 4
Paiement de passifs locatifs	(F28)	- 61	- 53
Intérêts nets payés		- 74	- 119
Coupons payés sur les obligations hybrides perpétuelles	(F22)	- 13	0
Dividendes versés aux actionnaires de Syensqo	(F12)	- 170	0
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle		- 2	- 8
Dividendes versés au Groupe Solvay	(F12)	0	- 436
Dividendes reçus du Groupe Solvay	(F12)	0	1 305
Autres transactions avec le Groupe Solvay	(F12)	0	1 656
Autres	(F13)	0	- 9
Flux de trésorerie des activités de financement		- 723	890
Variation nette de trésorerie		- 493	934
Écarts de conversion		2	- 28
Trésorerie à l'ouverture		1 150	244
Trésorerie à la clôture	(F28)	659	1 150

Avant la Scission partielle, les variations des créances ou des passifs issus des accords d'équilibrage de trésorerie, ainsi que les produits et les remboursements des prêts avec le Groupe Solvay restant étaient inclus dans les postes « Augmentation/Remboursement des emprunts » dans les flux de trésorerie provenant des activités de financement des états consolidés des flux de trésorerie et le montant correspondant est fourni dans des lignes dédiées. Lorsqu'un compte bancaire interentreprises, qui faisait partie de la trésorerie commune, était en position d'actif structurel pour Syensqo, les changements correspondants se reflétaient dans les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement.

Les transactions avec le Groupe Solvay restant qui ont été traitées comme des apports ou des distributions aux actionnaires sont incluses dans les états consolidés des flux de trésorerie. Ces transactions résultent de l'inclusion de charges ou de produits dans les états financiers consolidés, tels que les impôts des entités mixtes, les coûts de restructuration, les charges liées aux avantages du personnel, les charges liées à l'utilisation d'actifs partagés, qui sont considérés comme étant immédiatement réglés par le Groupe Solvay restant.

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, ces charges ou produits se traduisent respectivement par des sorties ou des

entrées de trésorerie présentées dans le cadre des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et sont compensés par les apports ou distributions aux actionnaires présentées comme Autres transactions avec le Groupe Solvay » dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement. Les comptes bancaires inter-compagnies entre Syensqo et le reste du Groupe Solvay, en place sur les périodes présentées et éliminés dans le cadre des procédures de consolidation appliquées pour les états financiers consolidés du Groupe Solvay, ont été réintégrés dans les états financiers consolidés de Syensqo.

Lorsque ces comptes bancaires inter-compagnies, qui font partie du système de cash pooling, étaient en position d'actif structurel pour Syensqo, les changements y afférents sont présentés sur la ligne « Variation des comptes bancaires internes avec le reste du Groupe Solvay » dans le cadre des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.

À la fin du mois de décembre 2023, il ne subsistait plus de comptes bancaires inter-compagnies entre Syensqo et le reste du Groupe Solvay, étant donné que les comptes ont été réglés au moment de la Scission partielle ou avant celle-ci, à la suite de l'achèvement de la réorganisation juridique.

État consolidé de la situation financière

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIFS			
Immobilisations incorporelles	(F14)	1 639	1 659
Goodwill	(F15, F19)	2 659	2 560
Immobilisations corporelles	(F16)	3 729	3 494
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	(F17)	188	188
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	(F27)	86	94
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	(F18)	208	207
Autres participations		13	19
Actifs d'impôt différé	(F6)	391	661
Prêts et autres actifs		137	196
Autres instruments financiers	(F28)	30	30
Actifs non courants		9 079	9 108
Stocks	(F20)	1 273	1 244
Créances commerciales	(F27)	948	907
Créances d'impôt		51	52
Autres instruments financiers	(F27)	67	48
Autres créances	(F21)	297	385
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(F28)	659	1 150
Actifs courants		3 294	3 786
Total actif		12 373	12 894
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital	(F22)	1 352	1 352
Primes d'émission		1 022	1 022
Autres réserves		5 059	5 193
Participations ne donnant pas le contrôle	(F23)	50	42
Total des capitaux propres		7 482	7 608
Avantages sociaux	(F25)	395	373
Autres provisions	(F26)	314	405
Passifs d'impôt différé	(F6)	381	428
Autres dettes financières non courantes	(F28)	1 822	2 159
Autres dettes		50	76
Passifs non courants		2 961	3 442
Autres provisions	(F26)	219	297
Autres dettes financières courantes	(F28)	293	154
Dettes commerciales	(F27)	1 001	918
Dettes fiscales		25	58
Autres dettes	(F29)	392	417
Passifs courants		1 929	1 844
TOTAL DU PASSIF		12 373	12 894

État consolidé des variations des capitaux propres

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère													
Notes	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Obligations hybrides perpétuelles	Résultats non distribués	Écarts de conversion	Réserves de réévaluation (juste valeur)			Total autres réserves	Participations donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
							Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Couvertures de cash flow	Plans de pension à prestations définies				
En millions d'euros													
31 décembre 2022	-	-	-	-	5 002	- 130	4	3	44	4 922	24	4 946	
Profit de l'année	-	-	-	-	193	-	-	-	-	193	3	197	
Autres éléments du résultat global	(F8)	-	-	-	0	- 173	3	- 32	- 33	- 235	- 3	- 238	
Résultat global	-	-	-	-	193	- 173	3	- 32	- 33	- 42	1	- 41	
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	7	
Transactions avec le Groupe Solvay	-	-	-62	494	2 247	1	0	- 9	1	2 672	20	2 692	
Répartition des fonds propres investis en fonction de la structure juridique	1 352	1 022	-	-	- 2 374	-	-	-	-	- 2 374	-	0	
Coût des plans de paiement fondés sur des actions	-	-	-	-	11	-	-	-	-	11	-	11	
Dividendes	-	-	-	-	0	-	-	-	-	0	- 8	- 8	
Acquisition (-)/cession (+) d'actions propres	-	-	2	-	-	-	-	-	-	2	-	2	
31 décembre 2023	1 352	1 022	- 59	494	5 079	- 302	8	- 39	12	5 193	42	7 608	
Profit de l'année	-	-	-	-	- 5	-	-	-	-	- 5	0	- 5	
Autres éléments du résultat global	(F8)	-	-	-	0	217	- 10	38	- 79	167	2	168	
Résultat global	-	-	-	-	- 5	217	- 10	38	- 79	161	2	163	
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	9	
Coût des plans de paiement fondés sur des actions	-	-	-	-	19	-	-	-	-	19	-	19	
Dividendes	-	-	-	-	- 170	-	-	-	-	- 170	- 2	- 173	
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles	-	-	-	-	- 13	-	-	-	-	- 13	-	- 13	
Acquisition (-)/cession (+) d'actions propres	-	-	- 137	-	-	-	-	-	-	- 137	-	- 137	
Annulation d'actions propres	-	-	64	-	- 64	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	4	-	2	0	-	-	0	6	-	6	
31 DÉCEMBRE 2024	1 352	1 022	- 129	494	4 848	- 85	- 2	- 1	- 67	5 059	50	7 482	

Avant la Scission partielle, Syensqo ne constituait pas un Groupe avec une société mère conformément à la norme IFRS 10 « États financiers consolidés ». Par conséquent, le capital, les primes d'émission, les actions propres et les résultats non distribués pour la période close le 30 septembre 2023 ont été présentés comme des capitaux propres investis attribuables à Syensqo. Les différences de change cumulées sur la conversion des opérations étrangères étaient évaluées à leur valeur comptable incluse dans les états financiers consolidés du Groupe Solvay pour les entités dédiées et au prorata des actifs nets transférés à Syensqo pour les entités mixtes. Les variations des capitaux propres résultant de transactions considérées comme immédiatement réglées par les capitaux propres et donc traitées comme des apports ou des distributions aux actionnaires sont incluses dans la ligne « Transactions avec le Groupe Solvay », dans l'état des variations des capitaux propres. Ces contributions ou distributions aux actionnaires sont liées à des considérations spécifiques au transfert d'activités, telles que l'allocation des coûts des services partagés, l'impact des résultats fiscaux recalculés sur la base des déclarations fiscales distinctes, les charges de restructuration et les charges liées aux avantages sociaux, ainsi qu'à l'exécution du programme de gestion du passif.

Les détails de la ligne « Transactions avec le Groupe Solvay » et le rapprochement entre les montants correspondants dans les états consolidés des flux de trésorerie et les états consolidés des variations des capitaux propres sont présentés dans la note F12 Dividendes payés au/reçus du Groupe Solvay et autres transactions avec le Groupe Solvay restant et la note F22 Capitaux propres.

6.2 Notes relatives aux états financiers consolidés

6.2.1 Principaux principes comptables IFRS

6.2.1.1 Méthode de préparation

Ces informations ont été préparées conformément au règlement CE 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales. Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et approuvées par l'Union Européenne.

Les normes comptables appliquées aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont cohérentes avec celles utilisées pour élaborer les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le Groupe n'a pas anticipativement adopté une autre norme, interprétation ou modification qui a été publiée mais n'est pas encore applicable.

États financiers combinés de Syensqo

Solvay SA (« Solvay » ou le « Groupe Solvay ») a annoncé, le 15 mars 2022, qu'elle envisageait de se scinder en deux sociétés indépendantes cotées en bourse :

- « SpecialtyCo » (maintenant renommée Syensqo), qui comprendrait le segment Materials du Groupe Solvay et la majorité du segment Solutions du Groupe Solvay : Novecare, Technology Solutions, Aroma Performance, et Oil and Gas (ensemble les « Activités de spécialité » ou les « Activités Syensqo »). Syensqo SA a été constituée le 27 février 2023 sous le nom de Specialty Holdco Belgium avant d'être rebaptisée.
- « EssentialCo », qui comprendrait les principales entreprises mono-technologiques du segment Chimie du Groupe Solvay et l'activité Special Chem (ensemble, le reste du « Groupe Solvay »). Après la Scission partielle (telle que définie ci-dessous), le Groupe Solvay restant se composerait d'EssentialCo.

La séparation a été effectuée au moyen d'une Scission partielle de Solvay SA, en vertu du droit belge, par laquelle Solvay SA a apporté à Syensqo les actions et autres intérêts qu'elle détient dans les entités juridiques exploitant les activités de spécialités, ses droits et obligations en vertu des accords conclus avec ces entités juridiques, ainsi que certains autres actifs et passifs dans le cadre d'un régime de succession universelle (« transmission à titre universel ») (la « Scission partielle »). Lors de la réalisation de la Scission partielle, les actionnaires de Solvay SA ont reçu des actions émises par Syensqo SA au prorata de leur participation dans Solvay SA. Les actions de Syensqo SA ont été admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels et d'Euronext Paris le 8 décembre 2023, immédiatement après la Scission partielle. La négociation en bourse des actions de Syensqo SA a débuté le 11 décembre 2023.

La Scission partielle a été approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2023.

En 2023, avant la Scission partielle, une réorganisation juridique a eu lieu : i) le transfert d'actifs, de passifs et d'activités d'entités juridiques qui opéraient auparavant à la fois des Activités de spécialités et des activités du Groupe Solvay restant (appelées « Entités mixtes ») vers des entités juridiques existantes ou de nouvelles entités dédiées soit aux Activités de spécialités, soit aux Activités du Groupe Solvay restant ; et (ii) la réorganisation de la propriété au sein du Groupe Solvay de toutes les entités juridiques existantes entièrement dédiées aux Activités de spécialités avant la Réorganisation juridique (« Entités Dédiées »), de toutes les entités juridiques existantes qui étaient des Entités mixtes avant la Réorganisation juridique et dont les Activités du Groupe Solvay restant ont été retirées, et de toutes les nouvelles entités juridiques auxquelles les Activités de spécialités ont été retirées dans le cadre de la Réorganisation juridique. La Réorganisation juridique est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun qui est exclu du champ d'application de la norme IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*. En l'absence de norme IFRS spécifiquement applicable à une telle transaction, la direction a choisi d'appliquer la méthode de la mise en commun des intérêts dans les états financiers consolidés de Syensqo, sur la base des valeurs comptables historiques des actifs et des passifs des entités combinées. Syensqo SA est l'entité continue de l'Entité déclarante reflétée dans les états financiers combinés de SpecialtyCo.

La préparation des chiffres en 2023, avant la date de la Scission partielle, a exigé de la direction qu'elle applique des méthodes et des principes comptables fondés sur des jugements. L'application de ces jugements, y compris la manière dont les entités au sein du Groupe Solvay existant ont été combinées, a affecté les montants comptabilisés des produits et des charges avant la date de la Scission partielle.

Veuillez vous référer aux notes suivantes pour plus d'informations sur les jugements pris pour préparer les chiffres comparatifs des états financiers consolidés du Groupe Syensqo avant la Scission partielle.

- F6 Impôts sur le revenu
- F14 Immobilisations incorporelles
- F16 Immobilisations corporelles
- F22 Capitaux propres
- F25 Avantages sociaux
- F27 Instruments financiers
- F28 Endettement net
- F32 Parties liées

Normes, interprétations et modifications applicables pour la première fois en 2024

Vous trouverez ci-dessous les normes, interprétations et modifications qui sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2024 et qui sont pertinentes pour le Groupe.

Modifications apportées à l'IFRS 16 Contrats de location : Passifs locatifs dans le cadre d'une cession-bail

En septembre 2022, l'IASB a publié le document intitulé Lease Liability in a Sale and Leaseback (Amendments to IFRS 16) (Contrats de location : obligation locative découlant d'une cession-bail) (Modifications apportées à l'IFRS 16) avec des modifications qui clarifient la façon dont un vendeur-preneur évalue ultérieurement les transactions de vente et de cession-bail qui satisfont aux exigences de l'IFRS 15 *Produits tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 ») pour être comptabilisés comme une vente. Les amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les pratiques comptables actuelles du Groupe.

Modifications à l'IAS 1 : Classification des passifs comme courants ou non courants

En janvier 2020 et en octobre 2022, l'IASB a publié le document intitulé Classification of Liabilities as Current or Non-current (Amendments to IAS 1) (Classification des passifs en courants ou non courants) (Modifications apportées à IAS 1) qui fournit une approche plus générale de la classification des passifs selon IAS 1 sur la base des accords contractuels en place à la date de clôture. Les modifications visent à promouvoir la cohérence dans l'application des exigences en aidant les entreprises à déterminer si, dans l'état de la situation financière, les dettes et autres passifs dont la date de règlement est incertaine doivent être classés comme courants (dont le règlement est dû ou potentiellement dû dans l'année) ou non courants. Cet amendement n'a pas eu d'impact significatif sur la classification des passifs du Groupe.

Accords de financement avec les fournisseurs - Modifications à l'IAS 7 et à l'IFRS 7

En mai 2023, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 7 *État des flux de trésorerie* et à l'IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir*, afin de clarifier les caractéristiques des accords de financement avec les fournisseurs et d'exiger des informations supplémentaires sur ces accords. Les obligations d'information contenues dans les modifications visent à aider les utilisateurs des états financiers à comprendre les effets des accords de financement des fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entité.

Suite à la mise en œuvre de ces modifications, le Groupe a fourni des informations supplémentaires sur ses accords de financement des fournisseurs. Veuillez vous référer à la note F27.

Réforme fiscale internationale – Règles types du deuxième pilier – Modifications apportées à l'IAS 12

La législation du deuxième pilier a été adoptée ou pratiquement adoptée dans certaines juridictions où le Groupe opère, notamment en Belgique où se trouve l'entité mère ultime. La législation entrera en vigueur pour l'exercice financier du Groupe commençant le 1^{er} janvier 2024.

Pour plus de commentaires, voir note F6.A.

Normes, interprétations et modifications applicables pour la première fois après 2024

Les normes et interprétations nouvelles et modifiées qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur, à la date de publication des états financiers consolidés et qui peuvent avoir un impact sur le Groupe sont présentées ci-dessous. Le Groupe a l'intention d'adopter ces normes et interprétations nouvelles et modifiées, le cas échéant, lorsqu'elles entreront en vigueur.

Modifications apportées à l'IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Manque d'échangeabilité

En août 2023, l'IASB a publié les modifications à l'IAS 21, qui sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 et précisent quand une monnaie est échangeable contre une autre monnaie et, par conséquent, quand elle ne l'est pas, comment une entité détermine le taux de change à appliquer lorsqu'une monnaie n'est pas échangeable, et les informations à fournir par une entité lorsqu'une monnaie n'est pas échangeable. Cette modification ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers (pas encore approuvée par l'UE)

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1 *Présentation des états financiers*. La norme IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans le compte de résultat, y compris les totaux et sous-totaux spécifiés. En outre, les entités sont tenues de classer l'ensemble des produits et charges dans le compte de résultat dans l'une des cinq catégories suivantes : exploitation, investissement, financement, impôts sur le revenu et activités abandonnées, les trois premières catégories étant nouvelles.

La norme IFRS 18 exige également la publication de nouveaux indicateurs de performance définis par la direction, ainsi que de sous-totaux de produits et de charges, et comporte de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières sur la base des « rôles » identifiés des états financiers primaires et des notes.

En outre, des modifications à portée limitée ont été apportées à l'IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*, notamment le changement du point de départ pour la détermination des flux de trésorerie liés aux activités dans le cadre de la méthode indirecte, qui passe du « résultat » au « résultat opérationnel », et la suppression de l'option relative à la classification des flux de trésorerie liés aux dividendes et aux intérêts. Plusieurs autres normes ont également été modifiées en conséquence.

La norme IFRS 18 et les modifications apportées aux autres normes sont applicables aux périodes de reporting commençant le 1^{er} janvier 2027 ou après cette date, mais une application anticipée est autorisée et doit être signalée. La norme IFRS 18 s'appliquera de manière rétrospective.

Le Groupe travaille actuellement à l'identification de tous les impacts que les modifications auront sur les états financiers primaires et les notes aux états financiers.

6.2.1.2 Méthode d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, monnaie fonctionnelle de la Société mère. Des différences d'arrondi peuvent apparaître pour certains montants ou pourcentages.

La préparation des états financiers consolidés nécessite de retenir des estimations et hypothèses qui affectent les modalités d'application des principes comptables ainsi que l'évaluation des montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les domaines pour lesquels les estimations et les hypothèses sont significatives au regard des états financiers consolidés sont présentés dans la section relative aux Jugements comptables déterminants et aux principales sources d'incertitude en matière d'estimations.

6.2.1.3 Principes de consolidation

6.2.1.3.1 Périmètre de consolidation

Généralités

Les états financiers consolidés intègrent les états financiers de la Société et :

- des entités contrôlées par la Société (y compris par le biais de ses filiales) et qui sont de ce fait classées comme des filiales (voir 3.1.2. ci-après) ;
- des partenariats dans lesquels la Société (y compris par le biais de ses filiales) exerce un contrôle conjoint et qui sont classés comme des coentreprises (voir 3.1.3. ci-après) ;
- des entités dans lesquelles la Société (y compris par le biais de ses filiales) exerce une influence notable et qui sont de ce fait classées comme des entreprises associées (voir 3.1.3. ci-après).

Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités précitées afin que leurs principes comptables concordent avec ceux utilisés par le Groupe.

Conformément aux principes de matérialité, certaines sociétés non significatives en termes de taille n'ont pas été incluses dans le périmètre de consolidation. Les sociétés sont considérées comme n'étant pas significatives lorsqu'elles ne dépassent aucun des trois seuils suivants durant deux années consécutives, s'agissant de leur contribution aux comptes du Groupe :

- un chiffre d'affaires de 15 millions d'euros ;
- un total de l'actif de 7,5 millions d'euros ;
- un effectif de 75 personnes.

Les sociétés ne répondant pas à ces critères sont néanmoins consolidées lorsque le Groupe estime qu'elles ont un potentiel de développement rapide, ou qu'elles détiennent des titres d'autres sociétés consolidées conformément aux critères susmentionnés.

Dans l'ensemble, les sociétés non consolidées ont un impact négligeable sur les états financiers consolidés du Groupe, y compris sur les flux de trésorerie d'exploitation et le résultat avant intérêts et impôts.

La liste complète des sociétés peut être obtenue auprès du siège de la Société.

Participations dans les filiales

Une filiale est une entité que le Groupe contrôle. Le contrôle est atteint lorsque le Groupe a) détient le pouvoir sur une société détenue, b) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la Société détenue et c) a la capacité d'exercer son pouvoir sur la Société détenue de manière à influer sur le montant des rendements que la Société obtient. Pour déterminer si le Groupe détient le contrôle, les droits de vote potentiels sont pris en compte. Les filiales sont entièrement consolidées. Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans le compte de résultat consolidé à compter de la date effective de l'acquisition et jusqu'à la date effective de la cession.

L'ensemble des transactions, soldes, produits et charges intragroupe est éliminé en consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales sont présentées distinctement des capitaux propres du Groupe. Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées initialement soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet) soit sur la base de la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise (méthode du goodwill partiel). Le choix de la base d'évaluation s'effectue au cas par cas pour chaque acquisition. Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle correspond à la comptabilisation initiale de ces participations à laquelle s'ajoute

la part de ces participations dans les variations ultérieures de capitaux propres. Le résultat global est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Les changements dans les participations du Groupe dans une filiale qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des opérations de capitaux propres. Les valeurs comptables des participations du Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées pour tenir compte des changements survenant dans leurs participations respectives dans la filiale. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Participations dans des entreprises associées et coentreprises

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise concernée sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets du partenariat. Un contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, ainsi que les actifs et passifs des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, lors de la comptabilisation initiale, les investissements dans les entreprises associées et coentreprises sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au coût, et la valeur comptable est ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part du Groupe dans les actifs nets de l'entreprise associée ou de la coentreprise, diminuée de toute dépréciation des investissements individuels. Le goodwill relatif à l'entreprise associée ou à la coentreprise est inclus dans la valeur comptable de la participation et fait l'objet de tests de dépréciation, étant partie de cette participation.

Les pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise supérieures à la participation du Groupe dans celle-ci (qui inclut toute participation à long terme qui, en substance, constitue une partie de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée ou la coentreprise) sont comptabilisées uniquement dans la mesure où le Groupe a des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Les gains et pertes résultant de transactions entre une entité du Groupe et une entreprise associée ou une coentreprise sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans l'entreprise associée ou coentreprise concernée.

Après l'application de la méthode de mise en équivalence, le Groupe examine ses investissements dans les entreprises associées et les coentreprises afin de déterminer s'ils ont subi une dépréciation. À chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une preuve objective de la dépréciation de la participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise. S'il existe une telle preuve, le Groupe effectue son analyse et calcule toute dépréciation comme étant la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée ou de la coentreprise et sa valeur comptable, et comptabilise ensuite la perte dans le compte de résultat consolidé.

6.2.1.4 Monnaies étrangères

Les états financiers individuels de chaque entité du Groupe sont établis dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa monnaie fonctionnelle). Pour les besoins des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chaque entité du Groupe sont libellés en euros (EUR), monnaie de présentation des états financiers consolidés du Groupe.

Dans le cadre de la préparation des états financiers de chaque entité du Groupe, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. À la fin de chaque période de reporting, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de clôture. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère sont convertis à l'aide des taux de change en vigueur à la date des transactions initiales.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent, sauf dans les cas suivants :

- les écarts de change sur des éléments monétaires à recevoir de, ou payables à, un établissement à l'étranger, dont le règlement n'est ni planifié ni susceptible de se produire dans un avenir proche (faisant ainsi partie intégrante de l'investissement net dans l'établissement à l'étranger), qui sont comptabilisés initialement en autres éléments du résultat global au titre d'« écarts de conversion » ; et
- les écarts de change sur les transactions réalisées pour couvrir certains risques de change (voir note F27 Instruments financiers et gestion des risques financiers pour les politiques de comptabilité de couverture).

Les principaux taux de change utilisés sont :

1 euro =		Cours de clôture		Cours moyen	
		31 décembre 2024	31 décembre 2023	2024	2023
Réal brésilien	BRL	6,421	5,361	5,824	5,401
Yuan Renminbi	CNY	7,586	7,838	7,788	7,661
Livre Sterling	GBP	0,829	0,869	0,847	0,870
Roupie indienne	INR	88,983	91,968	90,550	89,311
Yen japonais	JPY	163,048	156,342	163,845	151,982
Won coréen	KRW	1 530,079	1 423,387	1 474,903	1 412,478
Peso mexicain	MXN	21,545	18,736	19,816	19,185
Dollar américain	USD	1,039	1,105	1,082	1,081

6.2.1.5 Changement climatique

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la direction de Syensqo a pris en compte les impacts du changement climatique, en particulier dans le contexte de la publication d'informations incluses dans la section environnementale de la Déclaration sur la durabilité ainsi que de la progression du Groupe Syensqo dans l'ambitieuse feuille de route One Planet. En novembre 2023, Syensqo a publié de nouveaux objectifs de durabilité, plus ambitieux, qui s'articulent autour de trois piliers : le climat, la croissance durable et la qualité de vie. En ce qui concerne le climat, les objectifs à atteindre d'ici à 2030 sont les suivants :

- Atteindre la neutralité carbone dans ses activités (Périmètre 1 et Périmètre 2) d'ici 2040. Il s'agit de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 80 % par rapport au niveau de référence de 2021 et de compenser les émissions de gaz à effet de serre résiduelles, difficiles à supprimer, par des crédits à haute intégrité, conformément aux recommandations du Groupe d'experts de haut niveau des Nations unies sur les engagements de zéro émission nette des entités non étatiques.
- D'ici à 2030, réduire les émissions de gaz à effet de serre des Périmètres 1 et 2 de 42 % par rapport à 2021 et réduire les émissions de gaz à effet de serre des catégories Focus 5 du Périmètre 3 de 25 % par rapport à 2021. Ces catégories représentent 77 % de nos émissions totales du Périmètre 3. Les catégories « Focus 5 » comprennent (1) les biens et services achetés, (2) les activités liées aux combustibles et à l'énergie [en amont] ainsi que (3) la transformation, (4) l'utilisation et (5) le traitement en fin de vie des produits vendus [en aval].
- D'ici à 2035, réduire les émissions de gaz à effet de serre des Périmètres 1 et 2 de 60 % par rapport à 2021, ce qui est à mi-chemin entre notre objectif pour 2030 et le niveau de réduction minimum pour 2040.

Nos objectifs pour 2030 ont été validés par la Science Based Targets initiative (SBTi) et sont cohérents avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C, conformément à l'accord de Paris. Les objectifs de réduction des émissions couvrent toutes les émissions de GES des Périmètres 1, 2 et Focus 5 du Périmètre 3 dans les limites de l'inventaire des GES de l'entreprise et sont des objectifs bruts.

Syensqo a une politique interne de prix du carbone en vertu de laquelle un montant de 100 euros par tonne métrique de CO₂ est appliqué à toutes les émissions de gaz à effet de serre des Périmètres 1 et 2 et sert de coûts d'intrant dans toutes les décisions de dépenses d'investissements, indépendamment des prix du marché en vigueur. Cette approche garantit que tous les investissements contribuent de manière positive à la résilience du Groupe face au risque de changement climatique et sont également orientés vers la neutralité carbone.

Outre l'orientation stratégique, les politiques et les engagements, il est important de noter que la direction de Syensqo prend des mesures conformes à ses objectifs en matière de changement climatique et que les objectifs de développement durable font partie des objectifs des plans de rémunération à court et à long terme (voir Note F24 Paiements fondés sur des actions). Celles-ci sont développées en détail dans la partie Ambition en matière de durabilité. Plusieurs projets de Périmètres 1 et 2 ont été lancés au cours des dernières années :

- Fin 2024, les usines représentant 91 % de notre consommation totale d'énergie font partie du plan de transition énergétique Star Factory, comprenant des feuilles de route pour permettre l'utilisation des énergies renouvelables, des gains d'efficacité énergétique, l'électrification de nos procédés ou la réduction des émissions des procédés.
- Les actions de décarbonation depuis 2021 ont permis une réduction structurelle annuelle de 464 kt CO₂ à la fin de 2024, soit 22 % de l'année de référence 2021. Ces actions clés en cours devraient permettre une réduction supplémentaire de 148 kt CO₂ par an, soit 7 % du niveau de référence de 2021, dans les années à venir. Il s'agit notamment de la construction d'une chaudière à biomasse à Saint-Fons, en France, qui remplace la chaudière à gaz et utilise des déchets de bois locaux provenant de la démolition de bâtiments et de meubles usagés ; de la modernisation de la technologie des refroidisseurs et de la poursuite des progrès en matière de réduction des émissions de procédés à Spinetta Marengo, en Italie.
- Les contrats d'achat d'électricité solaire et éolienne à long terme, généralement comptabilisés comme des contrats d'utilisation propre exécutoires, et les contrats à long terme d'achat de certificats d'énergie renouvelable, comptabilisés dans les charges d'exploitation. 75 % de nos sites fonctionnent à l'électricité 100 % renouvelable.

Pour les objectifs d'émissions des Périmètres 1 et 2, tels qu'ils sont indiqués dans les Déclarations sur la durabilité, des dépenses d'investissement pouvant atteindre 800 millions d'euros sont prévues pour la période 2025-2040, qui seront réalisées soit directement, soit par l'intermédiaire de programmes non consolidés.

Syensqo augmente activement la part des énergies renouvelables dans son bouquet énergétique, qui atteindra 16 % en 2024. Cela limite l'exposition de Syensqo aux fluctuations des prix de l'énergie fossile.

En outre, comme indiqué dans la section du plan d'action sur le changement climatique des déclarations sur la durabilité, Syensqo a investi 130 millions d'euros en 2024 dans des initiatives de croissance ciblées visant à éviter les émissions dans notre chaîne de valeur. Ces initiatives sont consacrées à l'allègement grâce aux matériaux composites, à l'électrification grâce aux batteries et à l'hydrogène vert, ainsi qu'aux matériaux renouvelables et à la biotechnologie.

La direction de Syensqo a également pris en compte l'impact du changement climatique dans la réalisation de certaines estimations clés dans les états financiers consolidés, y compris l'exécution de la stratégie One Planet, qui est incluse dans les budgets, le plan à moyen terme et les prévisions à long terme, qui sont utilisés pour :

- estimer les flux de trésorerie futurs utilisés dans les évaluations de la dépréciation de la valeur comptable des actifs non courants (tels que les immobilisations incorporelles et le goodwill) (voir la Note F19 Dépréciation) ;
- estimer la rentabilité future utilisée dans l'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés (voir Note F6 Impôts différés), des provisions, etc.

La direction de Syensqo a achevé l'analyse des scénarios et l'examen de la transition liée au climat et des risques physiques en 2023. Pour les risques de transition, l'analyse des scénarios se concentre sur les émissions totales (Périmètres 1+2+3) et l'exposition aux marchés sensibles au climat. Le principal enseignement est une croissance solide dans les deux scénarios, 1,5 °C et 3 °C, avec une résistance généralement bonne aux augmentations de coûts. L'activité Specialty Polymers offre les meilleures opportunités dans le scénario 1,5 °C. Dans l'ensemble, les risques physiques sont modérés dans les deux scénarios 3 °C et 4 °C pour les six sites les plus exposés à la marge de contribution.

En résumé, les risques et les opportunités liés au changement climatique mentionnés ci-dessus ont été pris en compte dans le cadre des jugements et des estimations des rapports, mais n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés pour les périodes présentées. En outre, Syensqo conclut que le risque de changement climatique n'a pas d'impact sur l'évaluation de la continuité d'exploitation du Groupe en décembre 2024. Des informations supplémentaires sont disponibles dans les Notes F16 Immobilisations corporelles, F17 Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et obligations de location et F20 Stocks.

6.3 Jugements comptables déterminants et principales sources d'incertitude en matière d'estimations

6.3.1 Jugements comptables déterminants

Le Groupe n'a pas de jugements comptables critiques déterminants.

6.3.2 Principales sources d'incertitude en matière d'estimations

Dépréciation

Le Groupe effectue chaque année des tests de dépréciation sur des (groupes d') UGT auxquelles un goodwill a été alloué, et chaque fois que des indices tendent à démontrer que la valeur comptable des UGT pourrait excéder leur valeur recouvrable. Cette analyse exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs attendus provenant des UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actuelle. La valeur recouvrable est très sensible aux taux d'actualisation et de croissance.

De plus amples détails sont fournis dans les notes F15 Goodwill et F19 Dépréciation.

Actifs d'impôt différé

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, auxquels ces pertes pourront être imputées, seront disponibles. Un jugement important de la part de la direction est nécessaire pour déterminer le montant des actifs d'impôts différés qui peuvent être comptabilisés, sur la base du calendrier probable et du niveau des bénéfices imposables futurs.

Le Groupe dispose de 5,3 milliards d'euros (4,7 milliards d'euros en 2023) de pertes fiscales reportées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes concernent des filiales qui ont un historique de pertes, n'expirent pas et ne peuvent pas être utilisées pour compenser des revenus imposables ailleurs dans le Groupe. Les filiales n'ont pas de différences temporaires imposables qui pourraient justifier en partie la comptabilisation de ces pertes en tant qu'actifs d'impôts différés. Sur cette base, le Groupe a déterminé qu'il ne peut pas reconnaître d'actifs d'impôts différés sur ces pertes fiscales reportées.

Davantage de détails sont fournis à la note F6.C. Impôts différés comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière et à la note F6.D Autres informations.

Obligations au titre des prestations définies – Généralités

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre, ainsi que leur coût annuel, figurent à la note F25 Avantages sociaux. L'ensemble des régimes d'avantages du personnel est évalué annuellement par des actuaires indépendants. Les taux d'actualisation et les taux d'inflation sont définis au niveau central par la direction. Les autres hypothèses (telles que les hausses de salaires futures et les taux attendus d'accroissement des dépenses médicales) sont définies au niveau local. Tous les régimes sont supervisés par le département central des Ressources humaines du Groupe, avec l'aide d'un actuaire central pour contrôler la recevabilité des résultats et garantir l'uniformité des rapports. Toutes les hypothèses sont revues à chaque date de clôture.

Davantage de détails sont fournis à la note F25 Avantages sociaux.

Provisions environnementales

Les provisions environnementales sont gérées et coordonnées conjointement par le département Réhabilitation environnementale et le département Finance. Dans le cas d'impacts environnementaux issus d'activités historiques de production, en général, aucune provision pour les travaux d'assainissement au-delà de 20 ans n'est comptabilisée, en raison de la grande incertitude inhérente au calendrier et au montant.

Les prévisions en matière de dépenses sont actualisées. Les taux d'actualisation fixés par zone géographique correspondent au taux moyen de placement sans risque d'une obligation d'État à 10 ans ou au taux d'inflation s'il est supérieur. Ces taux sont fixés annuellement par le département Finance et peuvent être révisés en fonction de l'évolution des paramètres économiques du pays concerné. Afin de refléter le temps qui passe, les provisions sont majorées chaque année sur base des taux d'actualisation décrits précédemment.

Davantage de détails sont fournis à la note F26 Provisions.

Provisions pour litiges

Tous les litiges importants (après fusions et acquisitions et autres, y compris toute menace de litige) sont examinés par les juristes d'entreprise de Syensqo, avec l'aide, le cas échéant, de conseillers externes, au moins tous les trimestres, avec les départements Finance et Assurance. Cet examen comprend une évaluation de la nécessité de comptabiliser des provisions, de divulguer des passifs éventuels ou des actifs éventuels.

De plus amples détails sont fournis dans les notes F26 Provisions et F31 Actifs, passifs éventuels et garanties financières.

Contrats de location – Identifier si un contrat contient un contrat de location

Le Groupe conclut divers contrats pour obtenir des biens et des services. Déterminer si ces contrats contiennent un contrat de location requiert un jugement. Les éléments qui sont pris en compte comprennent l'évaluation de l'existence ou non d'un actif identifié. Pour le déterminer, le Groupe examine s'il a ou non le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'actif ou des actifs tout au long de la période d'utilisation. En outre, le Groupe évalue l'étendue de ses droits de décision et l'existence de tout droit de substitution substantiel. Tous les faits et circonstances pertinents pour l'évaluation sont pris en compte et l'identification d'un contrat de location est déterminée en collaboration avec les départements compétents, et qui comprennent principalement la direction des GBU. Nous renvoyons à la note F17 Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et obligations de location pour les contrats de location qui ont été identifiés par le Groupe et comptabilisés conformément à la norme IFRS 16 Contrats de location.

Contrats de location – Évaluation de la durée des contrats de location

La définition de la durée des contrats de location requiert un jugement. Les éléments pris en compte incluent la possibilité que des options de cessation anticipée ou des options d'extension soient exercées. Tous les faits et circonstances pertinents pour l'évaluation sont pris en considération, et les principaux sont décrits dans la note F17 Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et obligations de location. Les durées des contrats de location sont déterminées avec l'aide des départements disposant des connaissances pertinentes et incluent principalement le département Achat et le département Facility.

INDICATEURS NON IFRS (SOUS-JACENTS)

Outre les comptes IFRS, Syensqo présente également des indicateurs de performance alternatifs afin de fournir une vue plus complète permettant les comparaisons de la performance sous-jacente du Groupe, de sa situation financière, ainsi que de ses flux de trésorerie. Ces indicateurs fournissent une vue équilibrée des opérations du Groupe et sont considérés comme utiles aux investisseurs, aux analystes et aux agences de notation de crédit, dans la mesure où ils fournissent des informations pertinentes sur la performance, la situation ou les flux de trésorerie passés ou futurs du Groupe. Ces indicateurs sont généralement utilisés dans le secteur dans lequel il opère et constituent donc une aide utile pour les investisseurs qui souhaitent comparer la performance du Groupe à celle de ses pairs.

Voir le glossaire pour les définitions des ajustements (indicateurs IFRS et sous-jacents) et le rapport d'activité pour plus d'informations et le rapprochement avec les chiffres IFRS.

Notes relatives au compte de résultat consolidé

NOTE F1**CHIFFRE D'AFFAIRES ET INFORMATION PAR SEGMENT****Méthodes comptables**

Les produits tirés des contrats conclus avec des clients sont constatés lorsque le contrôle des biens ou des services est transféré au client au montant qui correspond à la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de biens ou de services fournis à un client.

Vente de biens : les contrats peuvent être à court terme (y compris ceux qui ne reposent que sur une commande d'achat) ou à long terme, certains ayant des clauses de volumes minimum garantis. Étant donné que les activités du Groupe consistent en la vente de matériaux avancés et de produits chimiques de spécialités, les contrats conclus avec les clients portent sur la vente de biens. Par conséquent, le chiffre d'affaires est constaté en général au moment où le contrôle des produits chimiques passe au client, en général à la livraison.

Les contrats qui contiennent des clauses de volumes minimum garantis obligent les clients à verser des paiements compensatoires si les volumes requis, tels que définis dans les contrats, ne sont pas achetés. Ces paiements compensatoires sont comptabilisés en produits lorsque la probabilité que le client achète le volume minimum s'éloigne, sous réserve de la renégociation du contrat et de la possibilité de les recouvrer.

Le chiffre d'affaires du Groupe consiste principalement en la vente de produits chimiques. Ces ventes sont des obligations de prestation distinctes. Les services à valeur ajoutée, principalement, des services d'assistance aux clients, correspondant au savoir-faire de Syensqo sont largement rendus sur la période pendant laquelle les biens correspondants sont vendus au client.

Contrepartie variable : certains contrats conclus avec des clients prévoient des avantages commerciaux ou des rabais sur volume. Ce type de clauses génère des contreparties variables suivant IFRS 15, qui doivent être estimées à la date de signature du contrat et par la suite à chaque date de « reporting ». IFRS 15 stipule de limiter les contreparties variables estimées, afin d'éviter une surestimation du chiffre d'affaires.

Moment de la comptabilisation des recettes : les recettes sont comptabilisées

lorsque (ou au fur et à mesure que) le Groupe satisfait à une obligation de performance en transférant un bien ou un service promis (c'est-à-dire un actif) à un client. Un actif est transféré lorsque ou à mesure que le client obtient le contrôle sur cet actif. Pratiquement la totalité des produits est tirée d'obligations de prestation satisfaites à un moment donné, c'est-à-dire la vente de biens. La comptabilisation du produit tiré de ces ventes tient compte de ce qui suit :

- Le Groupe a un droit actuel au paiement pour l'actif ;
- Le client a le titre de propriété sur l'actif ;
- Le Groupe a transféré la possession physique de l'actif ;
- Le client détient les principaux risques et avantages inhérents à la propriété du bien (à cet égard, il est tenu compte des Incoterms) ; et
- Le client a accepté l'actif.

Les produits vendus au client ne peuvent en général pas être restitués, sauf en raison de performances insuffisantes. Dans de nombreux cas, les clauses d'acceptation par le client sont une formalité qui n'affecte pas la détermination par le Groupe du moment où le client a obtenu le contrôle sur les biens. Le produit issu des services est comptabilisé dans la période au cours de laquelle ces services ont été rendus.

Le Groupe vend ses produits chimiques à ses clients, a) directement, b) par l'intermédiaire de distributeurs, et c) avec l'aide d'agents. Lorsque le Groupe livre un produit à des distributeurs pour la vente aux clients finaux, il évalue si ce distributeur a obtenu le contrôle du produit à ce moment-là. Aucun produit n'est comptabilisé à la livraison d'un produit auprès d'un client ou distributeur si ce produit livré est détenu en consignation. Les indicateurs d'un stock en consignation comprennent :

- Le produit est contrôlé par le Groupe jusqu'à ce qu'un événement spécifié se produise, comme, par exemple, la vente du produit à un client du distributeur, ou à l'expiration d'un délai spécifié ;
- Le Groupe est en mesure d'exiger la restitution du produit ou le transfert du produit à un tiers (comme un autre distributeur) ; et
- Le distributeur n'a pas d'obligation inconditionnelle de payer pour le produit (même s'il peut être requis d'effectuer un dépôt de garantie).
- Les agents facilitent les ventes, ils n'achètent et ne revendent pas les produits au client final.

Garanties : les garanties fournissent au client l'assurance que le produit concerné fonctionnera conformément à l'intention des parties, parce qu'il remplit les spécifications convenues. Dans la pratique, les garanties ne prévoient pas toutes un service au client en plus de l'assurance que le produit remplit les spécifications convenues et, par conséquent, elles sont comptabilisées conformément à IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*.

Concession de licences : en cas d'obligations de performance liées à la concession de licences de propriété intellectuelle (PI), le Groupe évalue s'il accorde un droit d'accès à la PI telle qu'elle existe tout au long de la période de licence ou un droit d'utilisation de la PI telle qu'elle existe au moment où la licence est accordée. Si l'obligation de performance consiste à accorder un droit d'accès, le produit correspondant est comptabilisé sur la période de licence ; sinon, il est comptabilisé à un moment donné, c'est-à-dire lorsque la période de licence commence ou lorsque le client commence à utiliser la PI. Le Groupe évalue si la licence fournie peut être considérée comme distincte dans le contexte du contrat. Sinon, la licence devra être associée à d'autres biens ou services prévus dans le contrat.

Un Segment opérationnel est une composante du Groupe qui est engagée dans des activités ordinaires dont il peut tirer des produits et pour lesquelles il peut engager des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel et pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles. Le principal décideur opérationnel de Syensqo est le Chief Executive Officer.

Généralités

Le Groupe organise sa structure et regroupe les activités en fonction de leurs similitudes en termes de performances financières, de produits et de processus de production. Ces groupes d'activités (les « segments opérationnels ») sont regroupés en segments à présenter lorsqu'ils sont similaires en ce qui concerne leurs activités sous-jacentes, leurs compétences et leurs technologies, leurs applications, les caractéristiques de leurs produits et leur portefeuille de clients. Le Groupe a identifié trois segments à présenter :

- Materials, comprenant les GBU Composite Materials et Specialty Polymers. Le segment Materials offre un portefeuille unique de polymères et de technologies composites de haute performance utilisés principalement dans des applications de mobilité durable. Ces solutions permettent de réduire le poids et d'améliorer les performances tout en améliorant le CO₂ et l'efficacité énergétique. Les principaux marchés sont la mobilité durable dans les domaines de l'automobile et de l'aérospatiale, les soins de santé et de l'électronique.
- Consumer and Resources offre une expertise unique en matière de formulation et d'applications grâce à des formulations spécialisées personnalisées pour la chimie de surface et le comportement des liquides, maximisant le rendement et l'efficacité des processus, et minimisant l'impact écologique. Novecare, Technology Solutions, Aroma et Oil & Gas desservent principalement des marchés tels que les ressources (amélioration du rendement d'extraction des métaux, des minéraux et du pétrole), les applications industrielles (telles que les revêtements) ou encore les biens de consommation et les soins de santé (notamment la vanilline et le guar pour les soins de la personne et de la maison).
- Corporate & Business Services comprend les services aux entreprises et autres activités, tels que la recherche et l'innovation, les unités de cogénération dédiées aux activités de Syensqo, les activités de développement de nouvelles activités (NBD) et les activités Peroxides de l'entité de Zhenjiang.

Chiffre d'affaires net externe par segment et par GBU

En millions d'euros	2024	2023
Materials	3 772	4 004
Specialty Polymers	2 590	2 936
Composite Materials	1 182	1 069
Consumer & Resources	2 791	2 826
Novecare	1 390	1 367
Technology Solutions	680	687
Aroma Performance	321	347
Oil & Gas	401	424
Corporate & Business Services	0	4
CBS et NBD	0	4
TOTAL	6 563	6 834

Aucun client individuel ne contribue à hauteur de 10 % ou plus au chiffre d'affaires du Groupe ou d'un segment individuel en 2024 ou 2023.

Chiffre d'affaires par marché

Le chiffre d'affaires par marché est présenté dans la Revue des activités, voir note B1.

Autres produits de l'activité

Ces produits comprennent principalement des transactions avec des tiers sur des produits de base et des services publics, ainsi que d'autres recettes considérées comme ne correspondant pas à l'activité principale de Syensqo, telles que les ventes de l'activité Peroxydes dans l'entité de Zhenjiang.

Le chiffre d'affaires total consolidé, y compris les revenus des activités non essentielles pour un montant total de 6,846 millions d'euros, est utilisé comme dénominateur dans le calcul de l'indicateur clé de performance du chiffre d'affaires éligible pour la taxonomie de l'UE dans les déclarations sur la durabilité.

Chiffre d'affaires net par pays et par région

Les ventes indiquées ci-après sont allouées suivant la localisation du client.

En millions d'euros	2024	%	2023	%
Belgique	58	1 %	67	1 %
Allemagne	416	6 %	456	7 %
Italie	238	4 %	254	4 %
France	195	3 %	201	3 %
Pays-Bas	33	1 %	46	1 %
Espagne	61	1 %	55	1 %
Union européenne – Autres	275	4 %	325	5 %
Union européenne	1 276	19 %	1 403	21 %
Europe – Autres	266	4 %	289	4 %
États-Unis	2 047	31 %	2 139	31 %
Canada	93	1 %	92	1 %
Amérique du Nord	2 140	33 %	2 232	33 %
Brésil	253	4 %	248	4 %
Mexique	161	2 %	151	2 %
Amérique latine – Autres	145	2 %	155	2 %
Amérique latine	558	9 %	553	8 %
Australie	69	1 %	72	1 %
Chine	964	15 %	941	14 %
Hong Kong	80	1 %	69	1 %
Inde	165	3 %	165	2 %
Indonésie	68	1 %	66	1 %
Japon	272	4 %	344	5 %
Arabie saoudite	16	0 %	11	0 %
Corée du Sud	222	3 %	229	3 %
Thaïlande	45	1 %	46	1 %
Turquie	53	1 %	49	1 %
Autres	368	6 %	366	5 %
Asie et reste du monde	2 323	35 %	2 357	34 %
TOTAL	6 563	100 %	6 834	100 %

ÉTATS FINANCIERS

Information par segment

2024 – En millions d'euros	Materials	Consumer & Resources	Corporate & Business Services	Total Groupe
Éléments du compte de résultat				
Chiffre d'affaires net (y compris les ventes intersegments)	3 772	2 795	0	6 567
- Ventes intersegments	0	- 4	0	- 4
Chiffre d'affaires net	3 772	2 791	0	6 563
Autres produits de l'activité	142	27	114	283
Profit brut	1 474	733	12	2 219
Amortissements et dépréciations d'actifs	390	1 008	79	1 477
Résultats des entreprises associées et coentreprises	11	8	2	21
EBITDA sous-jacent⁽¹⁾	1 185	449	- 222	1 412
Amortissements (autres que les montants indiqués ci-dessous)				- 533
EBIT sous-jacent				879
Allocation des coûts corporate				0
Autres gains et pertes d'exploitation				- 14
Amortissement d'actifs incorporels résultant de PPA				- 134
Les résultats d'assainissements historiques et principaux litiges juridiques				- 18
Résultats de la gestion du portefeuille et des restructurations majeures				- 243
EBIT				471
Charges financières nettes				- 119
Impôts sur le résultat				- 357
Profit/(perte) de l'année				- 5

2024 – En millions d'euros	Materials	Consumer & Resources	Corporate & Business Services	Total Groupe
Éléments de l'état de la situation financière et autres éléments				
Dépenses d'investissement ⁽²⁾	436	143	91	671
Investissements	0	2	5	7
Fonds de roulement				
Stocks	815	452	6	1 273
Créances commerciales	534	404	9	948
Dettes commerciales	422	393	187	1 001

(1) L'EBITDA sous-jacent est un indicateur de performance clé suivi par la direction (voir la partie « Revue des activités » pour plus de détails).

(2) Les dépenses d'investissement comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles, les acquisitions d'actifs incorporels et les paiements de dettes de location.

C'est également le montant utilisé comme dénominateur du ratio d'éligibilité des dépenses d'investissement présenté dans les indicateurs clés de performance de la taxonomie dans les Déclarations sur la durabilité.

2023 – En millions d'euros	Materials	Consumer & Resources	Corporate & Business Services	Total Groupe
Éléments du compte de résultat				
Chiffre d'affaires net (y compris les ventes intersegments)	4 004	2 826	4	6 834
- Ventes intersegments				
Chiffre d'affaires net	4 004	2 826	4	6 834
Autres produits de l'activité	144	28	59	231
Profit brut	1 631	745	- 2	2 375
Amortissements et dépréciations d'actifs	383	310	46	739
Résultats des entreprises associées et coentreprises	9	9	7	25
EBITDA sous-jacent⁽¹⁾	1 312	457	- 151	1 618
Amortissements (autres que les montants indiqués ci-dessous)				- 484
EBIT sous-jacent				1 134
Allocation des coûts corporate				67
Autres gains et pertes d'exploitation liés à la Scission partielle				38
Amortissement d'actifs incorporels résultant de PPA				- 136
Les résultats d'assainissements historiques et principaux litiges juridiques				- 168
Résultats de la gestion du portefeuille et des restructurations majeures				- 388
EBIT				547
Charges financières nettes				- 158
Impôts sur le résultat				- 192
Profit/(perte) de l'année				197
2023 – En millions d'euros				
Materials	Consumer & Resources	Corporate & Business Services	Total Groupe	
Éléments de l'état de la situation financière et autres éléments				
Dépenses d'investissement ⁽²⁾	557	217	73	848
Investissements	0	1	14	16
Fonds de roulement				
Stocks	792	444	9	1 244
Créances commerciales	485	380	42	907
Dettes commerciales	392	357	169	918

(1) L'EBITDA sous-jacent est un indicateur de performance clé suivi par la direction (voir la partie « Revue des activités » pour plus de détails).

(2) Les dépenses d'investissement comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles, les acquisitions d'actifs incorporels et les paiements de dettes de location.

C'est également le montant utilisé comme dénominateur du ratio d'éligibilité des dépenses d'investissement présenté dans les indicateurs clés de performance de la taxonomie dans les Déclarations sur la durabilité.

ACTIFS NON COURANTS ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT, PAR PAYS ET PAR RÉGION

En millions d'euros	Actifs non courants			Dépenses d'investissement				
	31 décembre 2024	%	31 décembre 2023	%	2024	%	2023	%
Belgique	212	2 %	195	2 %	- 4	1 %	- 21	2 %
Allemagne	43	1 %	42	1 %	- 3	0 %	- 3	0 %
Italie	467	5 %	444	5 %	- 82	12 %	- 109	13 %
France	2 025	24 %	1 902	23 %	- 258	38 %	- 302	35 %
Union européenne – Autres	51	1 %	46	1 %	- 4	1 %	- 9	1 %
Union européenne	2 798	33 %	2 630	32 %	- 352	52 %	- 444	51 %
Europe – Autres	159	2 %	147	2 %	- 22	3 %	- 20	2 %
États-Unis	4 501	53 %	4 404	54 %	- 221	33 %	- 286	33 %
Canada	181	2 %	179	2 %	- 18	3 %	- 20	2 %
Amérique du Nord	4 682	55 %	4 583	56 %	- 229	35 %	- 306	35 %
Brésil	39	1 %	46	1 %	- 4	1 %	- 3	0 %
Amérique latine – Autres	10	0 %	9	0 %	- 5	1 %	- 4	0 %
Amérique latine	49	1 %	55	1 %	- 9	1 %	- 6	1 %
Thaïlande	8	0 %	7	0 %	- 1	0 %	- 1	0 %
Chine	518	6 %	503	6 %	- 40	6 %	- 68	8 %
Corée du Sud	20	0 %	13	0 %	- 4	1 %	- 2	0 %
Inde	228	3 %	231	3 %	- 11	2 %	- 13	1 %
Singapour	2	0 %	1	0 %	0	0 %	- 1	0 %
Japon	2	0 %	2	0 %	- 1	0 %	- 1	0 %
Autres	53	1 %	47	1 %	- 1	0 %	- 1	0 %
Asie et reste du monde	831	10 %	806	10 %	- 57	8 %	- 87	10 %
TOTAL	8 521	100 %	8 221	100 %	- 678	100 %	- 864	100 %

Les actifs non courants sont ceux qui ne sont pas des actifs d'impôts différés, les prêts et autres actifs, les autres instruments financiers et les actifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi. Les dépenses d'investissements comprennent les acquisitions

d'immobilisations corporelles et incorporelles, les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et les participations dans les filiales ainsi que les autres participations (coentreprises et entreprises associées).

NOTE F2**COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR NATURE**

En millions d'euros	Notes	2024	2023
Chiffre d'affaires net	(F1)	6 563	6 834
Autres produits de l'activité	(F1)	283	231
Matières premières, services et consommables utilisés		- 2 940	- 2 931
Variation de stocks		8	- 114
Charges de personnel		-1 525	-1 591
Salaires et avantages sociaux directs		-1 175	-1 219
Cotisations de l'employeur à la sécurité sociale		-270	-276
Pensions et assurances		- 59	- 74
Autres charges du personnel		- 20	- 22
Amortissements et dépréciations d'actifs		- 732	- 739
Autres coûts variables de logistique		- 209	- 181
Autres coûts fixes		- 823	- 605
Additions et reprises de provisions (hors provisions pour obligation en matière d'avantages sociaux)	(F26)	- 92	- 387
Produits des indemnisations croisées, des indemnités d'assurance PFAS, de la novation de couverture énergétique et de l'indemnité d'Edison	(F3,F26)	0	213
Frais de fusion et acquisition et gains et pertes sur cessions	(F4)	- 83	- 208
Résultats des entreprises associées et coentreprises	(F18)	21	25
EBIT		471	547

Avant la scission partielle, Solvay SA et d'autres entités du Groupe Solvay ont fourni divers services partagés aux entreprises de Syensqo. Ces services comprenaient, entre autres, la comptabilité, les ressources humaines, les technologies informatiques, les services juridiques, la fiscalité, la gestion des risques et la trésorerie. Les coûts de ces services qui étaient historiquement facturés aux entreprises de Syensqo ont été inclus dans le compte de résultat consolidé avant la Scission partielle sur la base de leurs montants historiques.

Les coûts de ces services qui, historiquement, n'ont pas été facturés aux entreprises Syensqo et qui ont été rapportés comme faisant partie des résultats du segment Corporate and

Business Services dans les états financiers consolidés du Groupe Solvay ont été inclus dans les chiffres avant la Scission partielle sur la base de l'utilisation historique relative.

Les coûts liés aux fonctions d'entreprise qui ont été encourus au profit du Groupe Solvay dans son ensemble, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts pour le conseil d'administration de Solvay SA, l'Executive Leadership Team, les relations avec les investisseurs et la communication d'entreprise, n'ont pas été inclus dans les chiffres précédant la Scission partielle.

Les autres frais fixes comprennent principalement les coûts des services, les licences et les honoraires professionnels.

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

en millions d'euros	2024	2023
Coût des ventes	366	352
Frais administratifs	59	39
Recherche et développement	89	84
Autres gains et pertes d'exploitation	153 (dont PPA 134)	144 (dont PPA 134)
Dépréciation nette	64	119
TOTAL	732	739

Voir la note F19 Dépréciations pour plus de détails sur les pertes de valeur.

NOTE F3**AUTRES GAINS ET PERTES D'EXPLOITATION**

En millions d'euros	2024	2023
Frais de démarrage et d'études préliminaires	- 24	- 25
Résultat de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	0
Résultat net de change	- 5	- 6
Amortissement d'actifs incorporels résultant de PPA	- 134	- 134
Autres	0	24
Autres gains et pertes d'exploitation	- 161	- 141

Avant la Scission partielle, les instruments financiers détenus par Solvay Energy Services pour les émissions de CO₂ de Syensqo remplissaient les conditions pour être traités comme des contrats « d'utilisation propre » dans les états financiers combinés du Groupe Syensqo pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020. Dans le cadre de la Scission partielle, ces contrats ont été réglés par Solvay Energy Services

et réintroduits, aux prix actuels du marché, par le Groupe Syensqo. La différence positive entre les instruments renégociés et leur valeur comptable dans le Groupe Solvay a été transférée en espèces au Groupe Syensqo et le résultat réalisé sur cette novation de contrat (38 millions d'euros) a été inclus dans les autres gains et pertes opérationnels en 2023.

NOTE F4

RÉSULTATS DE LA GESTION DU PORTEFEUILLE ET DES RESTRUCTURATIONS MAJEURES, DES ASSAINISSEMENTS HISTORIQUES ET DES PRINCIPAUX LITIGES JURIDIQUES

Méthodes comptables

Les résultats de gestion du portefeuille et de restructurations majeures comprennent :

- les gains et pertes sur ventes de filiales, coentreprises et entreprises associées qui ne sont pas qualifiés en tant qu'activités abandonnées ;
- les coûts d'acquisition des nouvelles activités ;
- les coûts opérationnels uniques liés à la gestion interne du portefeuille (filialisation de lignes d'activité principales) ;

- les gains et pertes sur ventes de biens immobiliers non directement liés à une activité d'exploitation ;
- les charges de restructuration induites par la gestion et les réorganisations majeures des activités commerciales, y compris les pertes de valeur résultant de la cessation d'une activité ou de la fermeture d'un site ;
- les pertes de valeur (reprises) résultant des tests de dépréciation réalisés sur les UGT.

Les résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques comprennent :

- les coûts d'assainissement qui ne sont pas générés par des actifs de production en activité (fermeture de sites, productions abandonnées, pollution des années antérieures) ; et
- l'impact des principaux litiges juridiques.

RÉSULTATS DE LA GESTION DU PORTEFEUILLE ET DE LA RESTRUCTURATION MAJEURE

En millions d'euros	2024	2023
Coûts de restructuration et dépréciation	- 158	- 181
Dépréciation	- 64	- 119
Coûts de restructuration	- 94	- 62
Frais de fusion et acquisition et gains et pertes sur cessions	- 85	- 208
Résultats de la gestion du portefeuille et de la restructuration majeure	- 243	- 388

En 2024, les pertes de valeur concernent principalement l'UGT Oil & Gas (consommateurs et ressources) pour 55 millions d'euros et d'autres actifs non performants pour 9 millions d'euros. Voir note F19 Dépréciation.

En 2023, l'UGT Aroma Performance (« Consumers and Resources ») a été dépréciée à hauteur de 114 millions d'euros suite à l'augmentation du taux d'actualisation et à la baisse continue de la demande de vanilline synthétique, au déstockage des clients et à la forte concurrence sur les marchés de l'alimentation, des arômes et des parfums, malgré les améliorations attendues grâce aux mesures prises en matière de coûts fixes. Voir note F19 Dépréciation.

Les coûts de restructuration sont principalement liés au plan de redimensionnement annoncé par le Groupe en novembre 2024 pour adapter son organisation, mieux répondre à l'évolution des besoins de ses clients et se concentrer sur les projets qui accéléreront la croissance. La provision pour restructuration correspondante est basée sur une réduction d'environ 400 postes, principalement en France, aux États-Unis, en Belgique et en Italie. Voir note F26 Provisions.

En 2024, les coûts des fusions et acquisitions concernent principalement les coûts de séparation liés aux technologies de l'information, à la suite de la scission partielle de Solvay.

En 2023, les coûts des fusions et acquisitions s'expliquent principalement par les coûts encourus pour la scission partielle et comprennent 51 millions d'euros pour les coûts de restructuration qui ont été comptabilisés dans le contexte du TSA (voir note F26 Autres provisions).

Avant la scission partielle, les résultats de la gestion de portefeuille, des restructurations majeures, des assainissements historiques et des litiges ont été attribués au Groupe Syensqo en fonction des GBU concernées. En outre, une partie des coûts de restructuration attribuables aux CBS et aux services partagés a été allouée au Groupe Syensqo sur la base de l'hypothèse selon laquelle les coûts de restructuration étaient proportionnels à l'utilisation historique des services partagés par Syensqo et le reste du Groupe Solvay.

RÉSULTATS DES ASSAINISSEMENTS HISTORIQUES ET DES PRINCIPAUX LITIGES JURIDIQUES

En millions d'euros	2024	2023
Principaux litiges juridiques	- 27	39
Coûts d'assainissement et autres coûts non générés par des actifs de production en activité	9	- 207
Résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques	- 18	- 168

Suite à une procédure d'arbitrage entamée en 2012, le 22 juin 2021, la Cour d'arbitrage de la CCI à Genève (CH) a rendu une sentence partielle en faveur de Solvay Specialty Polymers Italy S.p.A., ordonnant à Edison S.p.A. (Edison) de payer 92 millions d'euros pour les pertes, dommages et coûts encourus jusqu'à la fin de l'année 2016 en relation avec certains problèmes environnementaux sur les sites de Spinetta Marengo et de Bussi, précédemment détenus et exploités par (Mont)Edison S.p.A. et Ausimont S.p.A.

Le 23 janvier 2023, le Groupe a reçu une décision favorable de la Cour d'appel de Milan, qui a rejeté l'appel d'Edison contre l'exécution de la sentence partielle, la rendant définitivement exécutoire en Italie. Le 8 février 2023, Edison a réglé l'intégralité de la sentence partielle de 92 millions d'euros avec le Groupe et ceci a été inclus dans les résultats des litiges majeurs en 2023.

Concernant la variation restante des coûts de litige, veuillez-vous référer à la note F26 Provisions.

En 2024, les résultats des assainissements reflètent la reprise nette des provisions environnementales à la suite d'une révision des estimations des dépenses d'assainissement futures.

En 2023, les coûts d'assainissement comprennent la provision de 229 millions d'euros enregistrée au deuxième trimestre 2023, liée aux substances per- et polyfluoroalkyliques (PFAS). Le Groupe a soumis certaines réclamations à son assurance responsabilité environnementale et a reçu la confirmation en décembre 2023 que Solvay Specialty Polymers recevra 32 millions d'euros à titre de règlement préliminaire de ces réclamations de police d'assurance. Ce montant a été comptabilisé dans les autres créances au 31 décembre 2023 et le gain correspondant a été inclus dans les résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques. Le règlement de l'assurance a été reçu en février 2024.

En 2023, le coût d'assainissement comprenait également un actif d'indemnisation croisée HSE de 51 millions d'euros et un passif d'indemnisation croisée HSE de 21 millions d'euros qui ont été comptabilisés dans le cadre de l'Accord de séparation. Voir note F26 Provisions.

Avant la Scission partielle, les résultats des assainissements historiques et des litiges ont été attribués au Groupe Syensqo en fonction des GBU concernées.

NOTE F5**CHARGES FINANCIÈRES NETTES****Méthodes comptables**

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges d'emprunt lorsqu'ils sont encourus, à l'exception des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'actifs qualifiés (voir note F16 Immobilisations corporelles).

Les pertes ou gains nets de change sur éléments financiers ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés liés à l'endettement net sont présentés dans « Autres gains et pertes sur endettement net », à l'exception des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qui sont des instruments de couverture dans une relation de couverture de cash flow et qui sont comptabilisées dans la même ligne que la transaction couverte, lorsque cette dernière affecte le résultat.

En millions d'euros	2024	2023
Coût d'emprunts	- 101	-178
Résultat sur le règlement des couvertures de flux de trésorerie	1	0
Charges d'intérêt sur passifs locatifs	- 13	- 12
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	22	81
Gains / pertes de change	1	- 7
Élément d'intérêts des instruments financiers	- 6	- 10
Autres gains et pertes sur endettement net	1	- 14
Charges nettes sur emprunts	- 95	- 140
Coût d'actualisation des provisions	- 38	- 26
Impact du changement de taux d'actualisation sur les provisions	20	- 2
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	- 6	10
Charges financières nettes	- 120	- 158

La variation du coût net des emprunts entre 2023 et 2024 s'explique principalement par l'exécution du refinancement du groupe, en 2024, après la Scission partielle.

Coût des emprunts :

- En 2024, le Groupe Syensqo a enregistré dans le coût de l'emprunt 57 millions d'euros sur les intérêts liés aux obligations senior, dont 36 millions d'euros liés aux obligations senior de 1,2 milliard de dollars américains émises en juin 2024 (voir Principaux événements). À l'inverse, en 2023, le Groupe a enregistré 126 millions d'euros de charges financières résultant de prêts inter-sociétés en place avec les anciennes entités du Groupe Solvay avant la Scission partielle.
- Les deux tirages sur les facilités de crédit « bridge-to-bond » en place avant le refinancement de juin ont généré 31 millions d'euros de charges financières en 2024 ;
- Les intérêts sur les billets de trésorerie s'élèvent à 2 millions d'euros.

● Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme :

La diminution en 2024 s'explique principalement par les revenus d'intérêts des comptes bancaires internes en place avec Solvay enregistrés en 2023 avant la Scission partielle et par le niveau inférieur de trésorerie disponible en 2024, étant donné que les deux tirages effectués dans le cadre des facilités de crédit-relais ont été remboursés. Des détails supplémentaires sont inclus dans la note F28 Endettement net.

● L'évolution des Autres gains et pertes sur endettement net est largement imputable en 2023 aux commissions de garantie facturées par Solvay à Syensqo.

● Le coût de l'actualisation des provisions concerne les avantages postérieurs à l'emploi (nets du rendement attendu des actifs des plans) et les provisions environnementales, et son augmentation est largement imputable à l'évolution des taux d'actualisation applicables (voir également la note F25 Avantages sociaux et la note F26 Provisions).

NOTE F6

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT ET ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Méthodes comptables

Impôts exigibles

L'impôt exigible dû est basé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans le compte de résultat consolidé car des éléments de produits et de charges sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices, de même que des éléments ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé en fonction des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de reporting de l'information financière.

Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé sur base des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable.

Des actifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, auxquels ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, seront disponibles.

En général, les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables.

Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé suite à la comptabilisation initiale du goodwill. De plus, aucun actif ou passif d'impôt différé n'est comptabilisé en ce qui concerne la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont réévalués à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que les bénéfices imposables futurs permettront de récupérer l'actif d'impôt différé.

Les actifs d'impôts différés autres que les pertes fiscales reportées sont analysés au cas par cas, en tenant compte de tous les faits et circonstances pertinents. Par exemple, un bénéfice imposable de zéro, déduction faite des montants payés aux retraités bénéficiant d'un régime à prestations définies et pour lequel une différence temporaire déductible a existé, peut justifier la comptabilisation des actifs d'impôts différés sous-jacents. La comptabilisation des actifs d'impôts différés pour les pertes fiscales reportées exige d'avoir un bénéfice imposable positif au cours de l'exercice qui permette l'utilisation des pertes fiscales provenant du passé. En raison des incertitudes inhérentes à la prévision de ce type de bénéfice imposable positif, la comptabilisation des actifs d'impôts différés provenant des pertes fiscales reportées est faite sur la base d'une analyse au cas par cas, qui repose d'habitude sur des prévisions de bénéfice sur cinq ans.

L'équipe corporate tax reporting, qui a une vue d'ensemble des positions d'impôt différé du Groupe, participe à l'évaluation des actifs d'impôts différés.

Davantage de détails sont fournis à la note F6.C.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés au terme de la période de reporting de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, au terme de la période de reporting de l'information financière, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention de régler ses actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le revenu, prélevés par la même administration fiscale, et que le Groupe a l'intention de régler ses actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Impôt exigible et impôt différé de l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice sont comptabilisés en produits ou en charges, dans le résultat net, sauf s'ils concernent des montants comptabilisés hors résultat net (soit en autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres), auquel cas l'impôt est également comptabilisé hors résultat net, ou lorsque l'impôt est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'effet fiscal est pris en compte dans la comptabilisation de ce regroupement d'entreprises.

F6.A. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat (charge nette) comptabilisés au compte de résultat consolidé ont augmenté de (165) millions d'euros en 2024 par rapport à 2023. Les impôts sur le résultat (charge nette) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ont diminué de (38) millions d'euros en 2024 par rapport à 2023, principalement en raison de l'évolution des passifs pour avantages sociaux (voir note F25 Avantages sociaux) et des instruments financiers (voir note F27 Instruments financiers et gestion des risques financiers).

En millions d'euros	2024	2023
Impôts exigibles relatifs à l'année en cours	- 148	- 266
Provisions pour litiges fiscaux	- 5	0
Autres impôts exigibles relatifs aux années antérieures	1	12
Impôts exigibles	- 151	- 254
Variation de comptabilisation des actifs d'impôts différés (a)	- 173	26
Produit d'impôts différés sur l'amortissement des réévaluations liées aux PPA	32	32
Impact sur les impôts différés des changements de taux d'impôt nominaux	1	0
Impôts différés relatifs aux années antérieures	3	- 7
Autres impôts différés	- 69	11
Impôts différés	- 206	62
Impôts sur le résultat comptabilisés au compte de résultat consolidé	- 357	- 192
Impôts sur le résultat des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	- 10	28

La charge d'impôts exigibles a diminué en 2024 par rapport à 2023, principalement en raison de la baisse des résultats. Les impôts exigibles comprennent 2 millions d'euros d'impôt complémentaire (voir ci-dessous).

(a) Les changements dans la comptabilisation des actifs d'impôt différé résultent principalement de la provision pour dépréciation des intérêts non admis aux États-Unis ((54) millions d'euros) et d'une révision des prévisions d'utilisation des pertes fiscales reportées dans les sociétés holding ((111) millions d'euros en 2024, 30 millions d'euros en 2023).

(b) Les autres impôts différés comprennent principalement

- l'utilisation des impôts différés sur les provisions environnementales aux États-Unis ((44) millions d'euros) et l'utilisation limitée des impôts différés sur les pertes fiscales et les crédits d'impôt reportés dans les sociétés holding ((15) millions d'euros en 2024, ((59) millions d'euros en 2023) ;
- les autres augmentations et reprises nettes d'autres différences temporaires.

Accord sur les questions fiscales aux États-Unis

Dans le cadre de la Scission partielle, Syensqo et Solvay ont conclu un Accord sur les questions fiscales aux États-Unis (« l'Accord sur les questions fiscales aux États-Unis ») visant (entre autres) à préserver le traitement en franchise d'impôt de la Scission partielle et de la séparation des activités Specialty et des activités essentielles américaines (la « Scission américaine ») aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu.

En vertu de l'Accord sur les questions fiscales aux États-Unis, Syensqo et Solvay seront généralement tenus d'indemniser l'autre partie pour tout impôt américain et certaines pertes connexes résultant de (ou liées à) l'échec de la Scission américaine et de la Scission partielle (et certaines transactions associées) pour bénéficier du traitement fiscal prévu aux États-Unis, lorsque ces impôts ou ces pertes sont imputables (1) à de fausses déclarations et à des violations d'engagements faites dans le cadre de la Scission américaine, de la Scission partielle ou de l'Accord sur les questions fiscales aux États-Unis (y compris dans la décision de l'IRS et l'avis fiscal susmentionné), (2) l'application de certaines dispositions de la législation fédérale américaine en matière d'impôt sur le revenu à la Scission américaine ou à la Scission partielle (par exemple, dans le cadre d'un changement de contrôle de l'une ou l'autre partie) ou (3) d'autres actions ou omissions sous le contrôle de la partie qui donnent lieu à des impôts américains (ou à des pertes connexes) dans le cadre de la scission aux États-Unis et de la Scission partielle.

En vertu de l'Accord sur les questions fiscales aux États-Unis, il est interdit à Syensqo et Solvay de prendre des mesures dont on peut raisonnablement s'attendre à ce que la Scission partielle ou la Scission américaine (ou certaines transactions associées) ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier du traitement fiscal américain prévu, ou qui pourraient compromettre les conclusions de la décision de l'IRS ou de l'avis fiscal susmentionné, ou qui sont incompatibles avec ces décisions.

En outre, il est généralement interdit aux parties (sous réserve de certaines exceptions prévues par l'Accord sur les questions fiscales aux États-Unis), pendant la période de deux ans suivant la réalisation de la Scission partielle, de procéder à certaines acquisitions, fusions, liquidations, ventes et opérations de rachat concernant leurs actions et actifs respectifs qui pourraient compromettre l'exonération fiscale de la Scission partielle ou de la Scission américaine aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu aux États-Unis. Ni les obligations de Solvay ni celles de Syensqo en vertu de l'Accord sur les questions fiscales aux États-Unis ne sont limitées en montant ou soumises à un plafond.

Au 31 décembre 2024, Syensqo n'avait pas connaissance d'une violation ou d'une présumée violation par elle de ses obligations en vertu de l'Accord sur les questions fiscales aux États-Unis, et n'avait reçu aucune notification de Solvay concernant une violation ou une présumée violation de celui-ci.

Développements en matière de fiscalité internationale

La législation du deuxième pilier a été adoptée ou pratiquement adoptée dans certaines juridictions où le Groupe opère, notamment en Belgique où se trouve l'entité mère ultime. La législation entrera en vigueur pour l'exercice financier du Groupe commençant le 1^{er} janvier 2024.

Syensqo SA suit de près les lois adoptées par les différentes juridictions à la suite des initiatives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Union européenne concernant l'impôt minimum mondial de 15 % dans le cadre du deuxième pilier, ainsi que l'impact potentiel de ces lois.

Le Groupe a effectué les calculs du « Transitional CbCR Safe Harbour » (TCSH) pour 2024 sur la base des chiffres de 2024 et de la classification des entités selon le deuxième pilier, en partant de l'hypothèse raisonnable que le Groupe sera éligible à la qualification CbCR (« Qualified CbCR ») dans le cadre du « Safe Harbour » du deuxième pilier.

D'après notre évaluation, le Chili, les Émirats arabes unis et le Luxembourg sont les seules juridictions qui n'entrent pas dans le champ d'application du TCSH. Sur la base du calcul complet du deuxième pilier qui a été effectué, un impôt complémentaire de 2 millions d'euros a été comptabilisé dans les impôts exigibles en 2024.

L'exception relative à la comptabilisation et à la publication d'informations sur les actifs et passifs d'impôt différé liés au deuxième pilier a été appliquée.

Les données relatives aux entités non consolidées (y compris les coentreprises GloBE) n'ont pas été prises en compte dans l'analyse, mais l'impact ne devrait pas être significatif.

F6.B. Rapprochement de la charge d'impôts sur le résultat

L'impôt effectif a été rapproché avec la charge d'impôt théorique obtenue en appliquant, dans chaque pays où le Groupe Syensqo est implanté, le taux d'impôt nominal en vigueur au résultat avant impôts de chacune des entités du Groupe.

En millions d'euros	2024	2023
Profit/(perte) de l'année avant impôts	352	389
Résultats des entreprises associées et coentreprises	21	25
Profit/perte de l'année avant impôts hors résultat des entreprises associées et coentreprises	331	365
Rapprochement du revenu/charge d'impôt		
Revenu/charge total(e) d'impôt des entités du Groupe calculé(e) sur base des taux locaux nominaux respectifs	- 102	- 109
Taux nominal moyen pondéré	31 %	30 %
Retenues à la source	- 43	- 31
Effet d'impôt des changements de taux d'impôt nominaux	1	0
Variation de comptabilisation des actifs d'impôts différés	- 173	26
Effet d'impôt des différences permanentes	- 27	- 32
Gains et pertes sans charge ni produit d'impôt	- 8	- 23
Dépréciation non déductible du goodwill	0	- 15
Taxes américaines déconnectées du profit de l'année avant impôts	- 1	- 8
Provisions pour litiges fiscaux	- 5	0
Autres effets d'impôt des ajustements d'impôts exigibles et différés relatifs aux exercices antérieurs	4	5
Effet d'impôt lié aux distributions de dividendes	- 4	- 6
Produit/charge d'impôts effectif	- 357	- 192
Taux d'impôt effectif	102 %	49 %

La variation du taux d'impôt effectif en 2024 par rapport à 2023 est principalement due aux variations de comptabilisation des actifs d'impôt différé.

F6.C. Impôts différés comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière

2024 – En millions d'euros	Solde d'ouverture	Comptabilisé au compte de résultat	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Effets des cours de change	Autres acquisitions/cessions	Solde de clôture
<i>Differences temporaire</i>						
Obligations en matière d'avantages sociaux	36	27	- 1	0	0	63
Provisions	149	- 33	0	5	0	121
Immobilisations corporelles	- 139	- 33	0	- 7	0	-178
Immobilisations incorporelles	- 139	24	0	- 8	0	-123
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	- 34	6	0	- 1	0	- 30
Passifs locatifs	33	- 3	0	1	0	32
Goodwill	46	- 16	0	3	0	33
Autres différences temporaires	8	- 57	- 10	0	1	- 59
Pertes fiscales	260	- 118	0	1	0	143
Crédits d'impôt	12	- 3	0	1	0	9
TOTAL (MONTANT NET)	233	- 206	- 10	- 6	0	11

2023 – En millions d'euros	Solde d'ouverture	Comptabilisé au compte de résultat	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Effets des cours de change	Autres	Solde de clôture
<i>Differences temporaire</i>						
Obligations en matière d'avantages sociaux	46	- 7	3	- 2	- 4	36
Provisions	105	51		- 3	- 3	149
Immobilisations corporelles	- 167	12		6	11	- 139
Immobilisations incorporelles	- 188	52		6	- 9	- 139
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	- 35	- 7		1	7	- 34
Passifs locatifs	35	8		- 1	- 9	33
Goodwill	58	- 10		- 2	0	46
Autres différences temporaires	- 5	- 11	25	- 2	0	8
Pertes fiscales	279	- 24		- 1	6	260
Crédits d'impôt	15	- 2		0		12
TOTAL (MONTANT NET)	144	62	28	2	- 2	233

Les principaux composants des actifs d'impôts différés et des passifs d'impôt différé à la fin 2024 et 2023 sont les suivants :

	2024				
	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé	Impôts différés nets avant réduction de valeurs	Dépréciation des actifs d'impôts différés (partie non comptabilisée)	Impôts différés nets
En millions d'euros					
Obligations en matière d'avantages sociaux	97	- 64	33	29	63
Provisions	122	- 1	121	0	121
Immobilisations corporelles	84	-193	- 109	- 69	- 178
Immobilisations incorporelles	255	-309	- 54	- 68	- 123
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	- 1	- 29	- 30	1	- 30
Passifs locatifs	34	- 1	33	- 1	32
Goodwill	35		35	- 1	33
Autres	134	- 137	- 3	- 56	- 59
Différences temporaires	760	- 736	25	- 166	- 141
Pertes opérationnelles	1325		1325	- 1197	128
Pertes non opérationnelles	226		226	- 211	15
Pertes fiscales	1,551		1 551	- 1 408	143
Crédits d'impôt reportés	78		78	- 69	9
Compensation des impôts différés	- 355	355	0		0
Impôts différés	2 033	- 381	1 653	- 1 642	11

	2023				
	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé	Impôts différés nets avant réduction de valeurs	Dépréciation des actifs d'impôts différés (partie non comptabilisée)	Impôts différés nets
En millions d'euros					
Obligations en matière d'avantages sociaux	129	- 93	36	0	36
Provisions	151	- 1	150	- 1	149
Immobilisations corporelles	93	-197	-104	- 35	-139
Immobilisations incorporelles	259	-328	- 68	- 70	- 139
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	0	- 34	- 34	0	- 34
Passifs locatifs	34	0	34	0	34
Goodwill	46	0	46	0	46
Autres	71	- 64	7	0	7
Différences temporaires	783	- 716	67	- 107	- 39
Pertes opérationnelles	1 260	0	1 260	- 1 051	209
Pertes non opérationnelles	273	0	273	- 222	51
Pertes fiscales	1 533	0	1 533	- 1 273	260
Crédits d'impôt reportés	66	0	66	- 54	12
Compensation des impôts différés	- 288	288	0	0	0
Impôts différés	2 095	- 428	1 667	- 1 433	233

L'évolution des impôts différés nets entre 2024 et 2023 est principalement liée aux éléments suivants :

- impôts différés sur les obligations liées au titre des régimes à prestations : 63 millions d'euros à la fin de l'année 2024, 36 millions d'euros à la fin de l'année 2023. L'augmentation s'explique principalement par la reprise du passif d'impôt différé sur l'excédent d'actif des plans, compensée par la réduction de valeur des impôts différés sur les amortissements (immobilisations corporelles) au Royaume-Uni pour un montant de 32 millions d'euros ;
- impôts différés sur les provisions : 121 millions d'euros à la fin de l'année 2024, 149 millions d'euros à la fin de l'année 2023. La baisse est principalement due à la reprise de la provision environnementale liée au site de West Deptford, New Jersey, qui a été partiellement réglée début 2024 (voir note F26 Provisions) ;
- impôts différés sur les immobilisations incorporelles : (123) millions d'euros à la fin de l'année 2024, (139) millions d'euros à la fin de l'année 2023. L'évolution reflète principalement l'impact fiscal de l'amortissement de l'augmentation des immobilisations incorporelles résultant de l'allocation du prix d'acquisition (33 millions d'euros), partiellement compensé par l'impact des taux de change ;
- les impôts différés sur l'amortissement fiscal du goodwill et des immobilisations incorporelles dans le secteur Oil & Gas aux États-Unis ;
- impôts différés sur d'autres différences temporaires : (59) millions d'euros à la fin de l'année 2024 (8 millions d'euros à la fin de l'année 2023). La baisse est principalement due aux réductions de valeur sur les intérêts non admis aux États-Unis ((54) millions d'euros) ;
- impôts différés sur les pertes fiscales opérationnelles et non opérationnelles : 143 millions d'euros à la fin de l'année 2024 (260 millions d'euros à la fin de l'année 2023).

Des passifs d'impôt différé sur les résultats non distribués ont été comptabilisés dans les Autres différences temporaires pour (65) millions d'euros à la fin de l'année 2024 ((38) millions d'euros à la fin de l'année 2023). La principale augmentation est liée à la comptabilisation unique de passifs d'impôt différé sur les résultats non distribués de Hindustan Gum & Chemicals Ltd en 2024 ((23) millions d'euros). Les montants d'impôts différés passifs non comptabilisés, à condition que le Groupe contrôle le moment de la reprise des différences temporaires et qu'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible étaient de : 12 millions d'euros à la fin de l'année 2024 (9 millions d'euros à la fin de l'année 2023).

Les impôts différés comptabilisés dont l'utilisation dépend de bénéfices imposables futurs excédant les bénéfices générés par la résorption des différences temporaires imposables existantes au sein des entités ayant subi une perte fiscale au cours de l'année en cours ou précédente dans la juridiction fiscale qui s'applique, s'établissent à 40 millions d'euros à la fin de l'année 2024 (71 millions d'euros à la fin de l'année 2023). La diminution est principalement due à la baisse des impôts différés en 2024. Cette comptabilisation est soutenue par des prévisions favorables en matière de bénéfices imposables futurs.

F6.D. Autres informations

Des actifs d'impôts différés ont été comptabilisés pour la majorité des pertes fiscales reportées du Groupe. Les pertes fiscales non comptabilisées se situent pour la plupart dans des pays où elles peuvent être reportées indéfiniment.

Les pertes fiscales reportées ayant généré des actifs d'impôts différés sont présentées ci-après en fonction de leur date d'expiration.

En millions d'euros	2024	2023
Dans un délai d'un an	10	0
Dans un délai de 2 ans	1	2
Dans un délai de 3 ans	0	5
Dans un délai de 4 ans	6	0
Dans un délai de 5 ans ou plus	86	29
Non limitées dans le temps	456	966
TOTAL DES PERTES FISCALES REPORTÉES QUI ONT GÉNÉRÉ DES ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS COMPTABILISÉS	559	1 002
Pertes fiscales reportées pour lesquelles des actifs d'impôts différés ont été dépréciés (partie non comptabilisée)	5 268	4 688
TOTAL DES PERTES FISCALES REPORTÉES	5 827	5 690

À la fin de l'année 2024, les pertes fiscales reportées de 559 millions d'euros (1 002 millions d'euros en 2023) ont généré des actifs d'impôts différés pour un montant de 143 millions d'euros (260 millions d'euros en 2023). Les pertes fiscales reportées sur lesquelles les actifs d'impôts différés ont été réduits sont en grande partie dues aux sociétés holding. L'augmentation des pertes fiscales reportées pour lesquelles des actifs d'impôt différé ont été dépréciés en 2024 par rapport à 2023 est due à la réduction de l'utilisation prévue des pertes fiscales reportées au cours des cinq prochaines années dans les sociétés holding.

F6.E Présentation de l'effet d'impôt pour chaque composante des autres éléments du résultat global

Note : le tableau ci-dessous illustre le total des autres éléments du résultat global pour l'ensemble des actions de Syensqo et des participations ne donnant pas le contrôle.

	2024		
	Montant avant impôts	Charge (-) / produit d'impôts	Montant après impôts
En millions d'euros			
Partie effective des gains et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	25	- 2	23
Reclassification vers le compte de résultat	15		15
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie (voir note F27)	40	- 2	38
Écarts de conversion survenus dans l'année	211		211
Autres mouvements des écarts de conversion (participations ne donnant pas le contrôle) liés à des établissements à l'étranger	2		2
Écarts de conversion - Filiales	213		213
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	6		6
Éléments recyclables	260	- 2	257
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	- 3	- 7	- 10
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (voir notes F6 et F25)	- 78	- 1	- 79
Éléments non recyclables	- 81	- 8	- 89
Autres éléments du résultat global (perte)	178	- 10	168
<hr/>			
2023			
	Montant avant impôts	Charge (-) / produit d'impôts	Montant après impôts
En millions d'euros			
Partie effective des gains et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	- 14	17	3
Reclassification vers le compte de résultat	- 36		- 36
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie (voir note F27)	- 50	17	- 33
Écarts de conversion survenus dans l'année	- 168		- 168
Autres mouvements des écarts de conversion (participations ne donnant pas le contrôle) liés à des établissements à l'étranger	- 2		- 2
Écarts de conversion - Filiales	- 169		- 169
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	- 6		- 6
Éléments recyclables	- 225	17	- 28
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	- 6	9	3
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (voir notes F6 et F25)	- 35	2	- 33
Éléments non recyclables	- 41	11	- 29
Autres éléments du résultat global (perte)	- 266	28	- 238

F6.F Impôts sur le résultat dans l'état consolidé des flux de trésorerie

La charge d'impôt sur le résultat en 2024 s'élève à 357 millions d'euros (192 millions d'euros en 2023).

L'impôt sur le résultat payé en 2024 s'élève à 181 millions d'euros (288 millions d'euros en 2023). L'impôt sur le résultat payé a baissé par rapport aux années précédentes en raison de la diminution des bénéfices, principalement aux États-Unis et en Italie, et il comprend 10 millions d'euros d'impôts restants payés en raison de la Scission partielle et de la réorganisation juridique.

NOTE F7

RÉSULTAT PAR ACTION

Méthodes comptables

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période de reporting. Le nombre moyen pondéré des actions ordinaires exclut les actions propres détenues par le Groupe au cours de la période de reporting.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le bénéfice de l'exercice, ajusté des effets des actions potentiellement dilutives, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, également ajusté du nombre d'actions potentiellement dilutives liées à l'émission d'options sur actions.

Le nombre d'actions potentiellement dilutives est calculé pour le nombre moyen pondéré d'options sur actions en circulation au cours de la période de reporting comme la différence entre le cours moyen des actions ordinaires pendant la période de reporting et le prix d'exercice de l'option sur action. Les options sur action n'ont un effet dilutif que lorsque le cours moyen est supérieur au prix d'exercice (les options sont alors « dans la monnaie »).

Nombre d'actions (en unités)	2024		2023	
	Base	Dilué	Base	Dilué
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (base)	104 769 297		105 834 886	
Effet dilutif	654 281		480 848	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	105 423 578		106 315 734	
2024		2023		
Profit/(perte) de l'année (en milliers d'euros)	- 5 211	- 5 211	193 341	193 341
Chiffres par action (en €)	- 0,05	- 0,05	1,83	1,82

Les informations complètes par action, y compris le dividende par action, sont disponibles dans la section Revue des activités.

Le prix moyen du marché durant l'exercice 2024 était de 80,99 euros (95,86 euros pour 2023) par action.

Pour le calcul du résultat dilué par action, aucun ajustement n'a été effectué au résultat net de l'année (part Syensqo).

Les options sur actions qui étaient hors de la monnaie, et donc antidilutives pour la période présentée, ont été exclues du calcul du résultat dilué par action (voir note F24 Paiements fondés sur

des actions). En 2023, aucune option sur action n'était « hors de la monnaie » et donc antidilutive.

En 2024, les options sur actions suivantes étaient hors de la monnaie, et donc antidilutives pour la période présentée, mais pourraient potentiellement diluer le résultat par action dans le futur.

Options sur actions antidilutives par plan	Date d'attribution	Prix d'exercice (en €)	Nombre d'options sur actions attribuées	Nombre d'options sur actions en circulation
2017	23 février 2017	92,09	65 107	61 198
2018	27 février 2018	93,60	111 381	103 004
2022	28 septembre 2022	84,34	271 500	271 500
TOTAL			447 988	435 702

Notes relatives à l'état consolidé du résultat global

NOTE F8**ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL
ÉCARTS DE CONVERSION****Méthodes comptables**

Pour la présentation des états financiers consolidés à la fin de chaque période de reporting, les actifs et passifs des établissements du Groupe à l'étranger sont libellés en euros en appliquant les cours de clôture. Les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen pour la période, sauf lorsque l'application du cours moyen donne un résultat significativement différent de l'application du taux au comptant à la date des transactions respectives, auquel cas ce dernier est appliqué. Les écarts de conversion constatés, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au titre d'« écarts de conversion ».

En cas de réduction du capital d'une filiale sans perte de contrôle, ou de réduction du capital d'une entreprise mise en équivalence ou d'une opération conjointe sans modification de la part de la participation détenue dans cette entreprise, aucun écart de change cumulé n'est reclassé des capitaux propres vers le compte de résultat.

Le goodwill et les ajustements à la juste valeur suite à l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme des actifs ou des passifs de l'établissement à l'étranger et convertis dans la monnaie de présentation du Groupe au cours de clôture.

En 2024, le gain de conversion total s'élève à 217 millions d'euros, contre une perte de 173 millions d'euros en 2023. Ce gain est principalement attribué à la réévaluation du dollar américain par rapport à l'euro, qui a entraîné un gain de 242 millions d'euros en 2024, contre une perte de 125 millions d'euros en 2023. En outre, par rapport à l'euro, la dévaluation du réal brésilien a entraîné une perte de 14 millions d'euros en 2024, et la dévaluation du peso mexicain a entraîné une perte de 9 millions d'euros en 2024.

Le Groupe a évalué l'Argentine comme une économie hyperinflationniste dans le contexte de l'IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* (« IAS 29 »). En conséquence, le Groupe a revu les rapports de ses filiales en Argentine et, le cas échéant, les a retraités conformément à l'IAS 29 en utilisant un indice basé sur l'IPC (indice des prix à la consommation) publié par l'Institut national des statistiques et des recensements (INDEC). Les ajustements résultant de l'application de l'IAS 29 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Notes relatives à l'état consolidé des flux de trésorerie

NOTE F9**AUTRES ÉLÉMENTS NON OPÉRATIONNELS ET NON CASH**

Les autres éléments non opérationnels et non cash en 2024 (7 millions d'euros) concernent principalement des rémunérations variables à long terme et d'autres gains sans effet sur la trésorerie. En 2023 ((62) millions d'euros), ils sont principalement liés aux résultats non cash des actifs d'indemnisation HSE (51 millions d'euros), aux créances d'assurance PFAS (32 millions) et aux rémunérations variables à long terme.

NOTE F10**VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

En millions d'euros	2024	2023
Stocks	2	114
Créances commerciales	- 39	149
Dettes commerciales	44	- 81
Autres créances et dettes	- 130	- 72
Variation du fonds de roulement	- 123	108

En 2024, les variations du fonds de roulement (« Autres créances et dettes ») comprennent le paiement au Département de la protection de l'environnement du New Jersey ((167) millions d'euros) pour l'accord d'assainissement résolvant certaines plaintes liées aux PFAS dans la zone proche du site du Groupe à West Deptford.

NOTE F11**FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT – ACQUISITION/CESSION D'IMMOBILISATIONS ET DE PARTICIPATIONS**

2024 – En millions d'euros	Acquisitions	Cessions	Total
Investissements	- 7	13	6
Filiales	- 4	9	5
Autres	- 3	4	1
Immobilisations corporelles/incorporelles	- 624	9	- 615
TOTAL	- 631	22	- 609
2023 – En millions d'euros	Acquisitions	Cessions	Total
Investissements	- 16	32	16
Filiales	- 2	30	28
Autres	- 14	2	- 12
Immobilisations corporelles/incorporelles	- 850	1	- 849
TOTAL	- 866	33	- 833

2024

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ((624) millions d'euros) concerne la maintenance des sites de production (maintenance, sécurité, HSE), la R&I (équipement de laboratoire, unités pilotes, capitalisation des frais de recherche) et les projets d'extension de capacité, dont les principaux sont les suivants :

- Specialty Polymers : Augmentation de la capacité de production de Polyfluorure de vinylidène (PVDF) à Tavaux (France).
- Novecare : Production de solvants chimiques intermédiaires IRIS à Melle (France)
- O&G : Capacité de production de réducteurs de friction dans l'ouest du Texas (États-Unis)

2023

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ((850) millions d'euros) concerne le nouveau siège social de Syensqo à Bruxelles, la maintenance des sites de production (maintenance, sécurité, HSE), la R&I (équipement de laboratoire, unités pilotes) et les projets d'extension de capacité, dont les principaux sont les suivants :

- Specialty Polymers : Augmentation de la capacité de production de Polyfluorure de vinylidène (PVDF) à Tavaux (France).
- Specialty Polymers : Augmentation de la capacité de production de monomères de dichlorodiphénylsulfone (DCDPS) à Augusta (États-Unis)
- Specialty Polymers : Augmentation de la capacité de production d'Udel polysulfone à Marietta (États-Unis)
- Specialty Polymers : Augmentation de la capacité de production à Changshu (RPC)
- Specialty Polymers : Unités de traitement des eaux usées à Tavaux (France) et Changshu (RPC)
- Novecare : internalisation de la production de solvants chimiques intermédiaires IRIS à Melle (France)
- Aroma Performance : internalisation de la fermentation (Portugal) et purification (France) de la vanilline naturelle
- Technology Solutions : Augmentation de la capacité de production d'Aldoxime à Mount Pleasant (États-Unis)
- O&G : Capacité de production de réducteurs de friction dans l'ouest du Texas (États-Unis)

NOTE F12

DIVIDENDES PAYÉS AU/REÇUS DU GROUPE SOLVAY ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC LE RESTE DU GROUPE SOLVAY

Avant la Scission partielle, Syensqo n'était pas constituée en tant que Groupe sous une société holding unique et les entités dédiées et mixtes de Syensqo détenaient des investissements dans des filiales du Groupe Solvay restant et vice-versa.

Ces investissements dans des filiales du Groupe Solvay restant ont été éliminés des capitaux propres au cours de la période précédant la Scission partielle. Par conséquent, les liquidités provenant des dividendes payés par les entités dédiées ou mixtes de Syensqo au reste du Groupe Solvay ou reçus par Syensqo de filiales du reste du Groupe Solvay sont présentées dans la ligne « Dividendes payés au Groupe Solvay » et « Dividendes reçus du Groupe Solvay », respectivement, dans les états consolidés des flux de trésorerie. Elles sont également incluses dans les « Transactions avec le Groupe Solvay » dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Les flux de trésorerie associés aux augmentations de capital, aux remboursements de capital ou aux transferts de ces investissements dans les filiales du reste du Groupe Solvay sont également présentés dans les « Autres transactions avec le Groupe Solvay » dans les états consolidés des flux de trésorerie et comme faisant partie des « Transactions avec le Groupe Solvay » dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Certaines opérations d'exploitation et d'investissement de Syensqo sont présentées sur une base brute :

1. les charges et produits d'exploitation sont présentés comme des flux de trésorerie d'exploitation ;
2. les acquisitions et les ventes d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles, de filiales et d'autres investissements sont présentées comme des flux de trésorerie d'investissement et, simultanément, les contributions/distributions au reste du Groupe Solvay sont présentées dans le flux de trésorerie des activités de financement comme « Autres transactions avec le Groupe Solvay », lorsque ces transactions ne se traduisent pas en fin de compte par des mouvements de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » pour Syensqo.

C'est le cas pour le découpage des transactions Syensqo susmentionnées dans les entités mixtes qui ont été intégrées dans le reste du Groupe Solvay, étant donné que la « trésorerie et les équivalents de trésorerie » de ces entités ne sont pas inclus dans les états consolidés de la situation financière.

Les impôts exigibles provenant des résultats de Syensqo dans les entités mixtes du reste du Groupe Solvay, les coûts de restructuration liés aux provisions réglées par le reste du Groupe Solvay, les charges liées aux avantages du personnel pour les obligations à prestations définies conservées par le reste du Groupe Solvay et les charges pour l'utilisation des actifs partagés des entités mixtes sont des exemples supplémentaires de transactions considérées comme étant immédiatement réglées par le reste du Groupe Solvay et majorées dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

La présentation sur une « base brute » est considérée comme reflétant mieux la performance de l'entreprise en termes de génération de flux de trésorerie.

Les mouvements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie résultant des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement des activités du reste du Groupe Solvay, qui se sont produits dans les entités mixtes qui ont été intégrées à Syensqo sur la base de la réorganisation juridique, ne sont pas inclus dans les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et d'investissement. Elles sont plutôt présentées sur la ligne « Autres transactions avec le Groupe Solvay » dans l'état consolidé des flux de trésorerie et l'état consolidé des variations des capitaux propres, étant donné que la variation correspondante de la « trésorerie et des équivalents de trésorerie » est incluse dans l'état consolidé de la situation financière.

Les « Autres transactions avec le Groupe Solvay dans l'état des variations des capitaux propres » pour la période se terminant le 31 décembre 2023 comprennent également :

- les obligations hybrides 2025 pour un montant nominal de 500 millions d'euros, comme décrit dans la section sur la gestion du passif ;
- les actions propres apportées dans le cadre de la Scission partielle et évaluées à leur juste valeur à la date de la scission (62 millions d'euros) ;
- les autres dettes financières transférées lors de la Scission partielle, y compris : les obligations 2027 (valeur nominale de 500 millions d'euros), le nouveau financement de 600 millions d'euros utilisé principalement par le Groupe Solvay pour refinancer les obligations existantes, et tous les prêts et emprunts liés aux comptes bancaires internes ou aux financements structurés en cours entre Syensqo et Solvay à la date de la Scission partielle.

Le montant de 542 millions d'euros présenté dans la ligne « Autres » dans le tableau ci-dessous reflète principalement le règlement d'une dette financière de Syensqo vis-à-vis du reste du Groupe Solvay réalisée via le transfert d'actions d'une filiale du Groupe Solvay, détenues par une filiale du Groupe Syensqo en France.

Les détails de la ligne « Autres transactions avec le Groupe Solvay » et le rapprochement entre les montants correspondants dans les états consolidés des flux de trésorerie et les états consolidés des variations des capitaux propres sont présentés dans le tableau ci-dessous. Voir également les notes F27 et F28.

En millions d'euros	2024	2023
Carve out des entités mixtes	-	250
Augmentation/réduction de capital, transfert d'actions avec le reste du Groupe Solvay	-	216
Trésorerie et équivalents de trésorerie transférés lors de la Scission partielle	-	1 210
Coûts de restructuration	-	9
Impôts exigibles	-	- 28
TOTAL AUTRES TRANSACTIONS AVEC LE GROUPE SOLVAY DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	-	1 656
Dividendes versés au Groupe Solvay	-	- 436
Dividendes reçus du Groupe Solvay	-	1 305
Impôts différés	-	- 14
Obligations hybrides transférées lors de la scission	-	494
Actions propres	-	- 62
Autres dettes financières transférées lors de la scission	-	- 794
Autres	-	542
TOTAL TRANSACTIONS AVEC LE GROUPE SOLVAY DANS L'ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	-	2 692

NOTE F13

AUTRES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les autres flux de trésorerie provenant des activités de financement, soit (9) millions d'euros en 2023, se rapportaient principalement à d'autres charges financières.

Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière

NOTE F14**IMMobilisations incorporelles****Méthodes comptables**

Les immobilisations incorporelles acquises ou générées en interne sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise comprend le prix d'acquisition, y compris les droits d'importation et taxes non remboursables, après déduction des remises commerciales et escomptes, et tout coût directement attribuable à sa préparation en vue de son utilisation prévue. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif uniquement s'il est probable qu'elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'immobilisation spécifique correspondante. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût après déduction du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui, le cas échéant, n'excède pas la période contractuelle. La durée d'utilité estimée, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à chaque fin d'année, et tout changement d'estimation est comptabilisé de façon prospective.

Brevets et marques	2-20	ans
Logiciels	3-5	ans
Frais de développement	2-5	ans
Relations commerciales	5-29	ans
Autres immobilisations incorporelles – Technologies	5-20	ans

La charge d'amortissement est incluse au compte de résultat consolidé sur les lignes « coût des ventes », « frais administratifs », « frais de recherche et développement » et « autres gains et pertes d'exploitation ».

L'actif fait l'objet de tests de dépréciation a) s'il existe un quelconque indice de dépréciation et b) tous les ans pour tous les projets en cours de développement (voir note F19 Dépréciation).

Les immobilisations incorporelles sont décomptabilisées de l'état consolidé de la situation financière lors de leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou cession. Le gain ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle est inclus dans le résultat de l'exercice au moment de sa décomptabilisation.

Frais de recherche et développement (R&D)

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif si, et seulement si, toutes les conditions suivantes sont remplies :

- le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable ;
- la faisabilité technique du produit a été démontrée ;
- le produit ou procédé sera commercialisé sur le marché ou utilisé en interne ;
- les actifs généreront des avantages économiques futurs (un marché potentiel existe pour le produit ou, s'il est destiné à être utilisé en interne, son utilité future a été démontrée) ;
- les ressources techniques, financières et autres nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Le Groupe distingue les phases suivantes d'un projet de R&D, selon qu'il s'agit d'un nouveau produit/processus ou d'une personnalisation pour une innovation incrémentale :

- La faisabilité est la phase de recherche au cours de laquelle les possibilités techniques, industrielles, commerciales et de marché sont évaluées.
- L'intensification suivie de l'industrialisation font partie de la phase de développement au cours de laquelle on évalue en permanence si les critères de capitalisation sont remplis.
- La dernière phase est celle de la production et de la commercialisation. Lorsque cette phase est atteinte, la capitalisation cesse et l'amortissement commence.

Les frais de développement englobent les frais de personnel, le coût des matières premières et des services directement attribuables aux projets, et une portion appropriée des coûts fixes directement attribuables, y compris le coût des emprunts le cas échéant. Les immobilisations incorporelles sont amorties à partir du moment où elles sont prêtées à être utilisées, c'est-à-dire lorsqu'elles se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir fonctionner de la manière prévue par la direction. Les frais de développement qui ne répondent pas aux conditions susmentionnées sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Brevets, marques et relations clients

Ces immobilisations incorporelles ont été acquises principalement par regroupement d'entreprises. Les relations clients consistent en fichiers de clientèle.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les technologies acquises séparément ou lors d'un regroupement d'entreprises.

En millions d'euros	Frais de développement	Brevets et marques	Relations commerciales	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur comptable brute					
31 décembre 2022	482	1 136	1 818	669	4 106
Dotations	62	3		22	88
Cessions et désaffections	- 59	- 69		- 94	- 221
Écarts de conversion	- 6	- 31	- 55	- 20	- 112
Autres	4	32		7	44
31 décembre 2023	484	1 071	1 763	585	3 904
Dotations	82	1		32	115
Cessions et désaffections	- 20	- 1		- 1	- 22
Écarts de conversion	14	52	99	31	196
Autres	1	25		- 20	5
31 DÉCEMBRE 2024	562	1 148	1 862	627	4 199
Amortissements cumulés					
31 décembre 2022	- 239	- 674	- 819	- 557	- 2 289
Amortissements	- 48	- 60	- 91	- 12	- 210
Dépréciation	- 7				- 7
Cessions et désaffections	59	69		94	221
Écarts de conversion	2	17	24	17	60
Autres	2	- 4		- 19	- 21
31 décembre 2023	- 231	- 652	- 886	- 477	- 2 245
Amortissements	- 47	- 63	- 91	- 12	- 213
Dépréciation				- 11	- 11
Cessions et désaffections	20	1		1	22
Écarts de conversion	- 5	- 29	- 49	- 27	- 111
Autres	0		- 25	22	- 3
31 DÉCEMBRE 2024	- 263	- 744	- 1 050	- 504	- 2 560
Valeur comptable nette					
31 décembre 2022	243	462	999	112	1 817
31 décembre 2023	253	419	877	109	1 659
31 DÉCEMBRE 2024	299	404	812	124	1 639

Les immobilisations incorporelles sont liées principalement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Cytec. La durée d'utilité résiduelle moyenne des actifs de Cytec est de 8 ans.

La perte de valeur en 2024 concerne les immobilisations incorporelles de l'UGT Oil & Gas. La perte de valeur en 2023 concerne les immobilisations incorporelles de l'UGT Aroma Performance (voir note F19 Dépréciation).

La ligne « Autres » de la valeur comptable brute comprend principalement le reclassement des immobilisations incorporelles en cours de construction (comptabilisées dans les Autres immobilisations incorporelles) dans les catégories appropriées lorsqu'elles seront prêtes à être utilisées en 2024. En 2023, il s'agit principalement de la modification du périmètre suite à la Scission partielle.

NOTE F15

GOODWILL

Méthodes comptables

Goodwill

Le goodwill constaté lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date d'obtention du contrôle (la date d'acquisition). Le goodwill est mesuré comme l'excès de la somme de :

- (a) la contrepartie transférée ;
- (b) le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; et
- (c) dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise, sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité à la date d'acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle et plus fréquemment s'il existe un quelconque indice de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) (ou Groupes d'unités génératrices de trésorerie) du Groupe, conformément aux dispositions d'IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable des actifs ou d'une (d'un Groupe d') UGT avec leur valeur

recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une (d'un Groupe d') UGT correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et de sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité et elle est, par la suite, imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Les pertes de valeur affectées à un goodwill ne sont pas réversibles au cours d'une période ultérieure.

Les actifs détenus en vue de la vente comprennent leur goodwill.

En cas de cession d'une activité au sein d'une UGT à laquelle du goodwill a été attribué, le goodwill associé à l'activité cédée est pris en compte dans le calcul du gain ou de la perte de cession. Il est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la quote-part de l'UGT conservée, à moins qu'une autre méthode ne reflète mieux le goodwill associé à l'activité cédée.

Goodwill – Aperçu

	Total
31 décembre 2022	2 671
Acquisitions	2
Dépréciation	- 59
Écarts de conversion	- 54
31 décembre 2023	2 560
Acquisitions	7
Dépréciation	- 2
Écarts de conversion	94
31 DÉCEMBRE 2024	2 659

En 2023, la dépréciation du goodwill concerne l'UGT Aroma (voir note F19 Dépréciation).

Les écarts de conversion en 2024 et 2023 concernent principalement le goodwill de Cytec exprimé en dollars américains.

Goodwill par UGT/(Groupes d'UGT)

Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou aux Groupes d'UGT dont on s'attend à ce qu'ils bénéficient du regroupement d'entreprises.

En millions d'euros	2024					
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Dépréciation	Reclassement	Écarts de conversion	Solde de clôture
(Groupes d')UGT						
Composite Materials	646				39	684
Novecare	656	7	- 2		8	668
Technology Solutions	803				46	848
Specialty Polymers	444				2	446
Energy Services	12					12
Total goodwill	2 560	7	- 2		94	2 659

Dans le cadre de la Scission partielle, la direction avait réévalué l'affectation du goodwill au niveau des segments.

Lors de l'acquisition de Rhodia, une partie du goodwill lié aux synergies pour les fonctions centrales a été allouée au niveau supérieur du segment et testée en tant que telle plutôt qu'au niveau de chaque UGT individuelle. Étant donné que le goodwill n'est pas amorti en vertu des IFRS et que le goodwill au niveau du segment date de plus de 10 ans, la direction l'avait testé au niveau le plus bas (c'est-à-dire l'UGT). Par conséquent, le

goodwill sectoriel total de 540 millions d'euros (341 millions d'euros pour Materials, 199 millions d'euros pour Consumer and Resources) a été réaffecté aux différentes UGT/Groupes d'UGT sur la base de leur valeur d'utilité relative au 31 décembre 2023, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous.

La réaffectation du goodwill au niveau des segments opérationnels n'a pas modifié les conclusions des tests de dépréciation au 31 décembre 2023.

En millions d'euros	2023					
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Dépréciation	Reclassement	Écarts de conversion	Solde de clôture
Segments opérationnels – Groupes d'UGT						
Materials	341			- 341		
Consumer & Resources	199			- 199		
(Groupes d')UGT						
Composite Materials	591			76	- 22	646
Novecare	565	2		94	- 5	656
Technology Solutions	734			95	- 26	803
Specialty Polymers	180			265	- 1	444
Aroma Performance	49		- 59	10		
Energy Services	12					12
Total goodwill	2 671	2	- 59	0	- 54	2 560

Voir note F19 Dépréciation.

NOTE F16

IMMobilisations corporelles

Méthodes comptables

Les éléments d'immobilisations corporelles sont initialement évalués au coût. Le coût d'un élément des immobilisations corporelles comprend le prix d'acquisition et tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à l'endroit et dans l'état nécessaires pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction. Le cas échéant, le coût comprend le coût des emprunts durant la période de construction.

Après comptabilisation initiale, les éléments d'immobilisations corporelles sont évalués au coût, après déduction des amortissements cumulés et pertes de valeur, le cas échéant.

Les éléments d'immobilisations corporelles sont amortis sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les composantes d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont amorties distinctement. Les terrains ne sont pas amortis. La durée d'utilité estimée, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues chaque fin d'année, prenant également en compte l'impact potentiel du changement climatique, en ce compris l'exécution de la stratégie One Planet (voir la note sur le Changement climatique dans les principaux principes comptables IFRS). Tout changement d'estimation est comptabilisé de façon prospective.

Bâtiments	30-40	ans
Agencements et matériel		
● Matériel informatique	3-5	ans
● Équipements et installations	10-20	ans
● Matériels de transport	5-20	ans

La charge d'amortissement est incluse au compte de résultat consolidé sur les lignes « coût des ventes », « frais administratifs » et « frais de recherche et développement ».

L'actif est soumis à un test de dépréciation s'il existe un élément déclencheur de dépréciation (voir note F19 Dépréciation).

Les éléments d'immobilisations corporelles sont décomptabilisés de l'état consolidé de la situation financière en cas de cession ou si aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou cession. Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation

corporelle est inclus dans le résultat de l'exercice au moment de sa décomptabilisation.

Dépenses ultérieures

Les dépenses d'immobilisations corporelles ultérieures sont inscrites à l'actif uniquement s'il est probable qu'elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'immobilisation spécifique correspondante. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses ultérieures encourues pour le remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont inscrites en immobilisations corporelles lorsqu'elles respectent les critères de comptabilisation susmentionnés. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée.

Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat consolidé au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Dans le cadre de son activité industrielle, Syensqo engage des dépenses de réparations majeures pluriannuelles sur la plupart de ses sites. Ces dépenses permettent de maintenir le bon état de fonctionnement de certaines installations sans pour autant modifier leur durée d'utilité. Ces dépenses sont considérées comme une composante spécifique des immobilisations corporelles et sont amorties sur la période pendant laquelle les avantages économiques sont attendus, à savoir l'intervalle entre les réparations majeures.

Coûts de démantèlement et de réhabilitation

Les coûts de démantèlement et de réhabilitation sont inclus dans le coût initial d'une immobilisation corporelle lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite de démantèlement ou de réhabilitation. Ils sont amortis sur la durée d'utilité des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

En général, Syensqo n'a d'obligation de démantèlement ou de remise en état de ses sites en exploitation que lors de la cessation définitive des activités d'un site. Une provision pour démantèlement des sites ou des installations abandonnés est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique (du fait d'une demande ou injonction des autorités compétentes), ou lorsqu'il n'existe pas d'alternative technique au démantèlement pour assurer la mise en sécurité des sites ou installations abandonnés.

ÉTATS FINANCIERS

	Terrains et bâtiments	Agencements et matériel	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total
En millions d'euros					
Valeur comptable brute					
31 décembre 2022	1 412	5 225	169	676	7 481
Dotations	70	78	2	597	747
Cessions et désaffectations	- 11	- 97	- 12		- 120
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises		1			1
Écarts de conversion	- 35	- 121	- 4	- 13	- 173
Autres	92	432	32	- 321	236
31 décembre 2023	1 528	5 518	186	939	8 172
Dotations	14	76	4	471	565
Cessions et désaffectations	- 3	- 87	- 8		- 98
Écarts de conversion	48	186	5	15	254
Autres	63	382	25	- 469	2
31 DÉCEMBRE 2024	1 650	6 076	212	957	8 895
Amortissements cumulés					
31 décembre 2022	- 653	- 3 542	- 135		- 4 329
Amortissements	- 46	- 296	- 11		- 352
Dépréciation	- 7	- 45	- 1		- 53
Cessions et désaffectations	7	97	12		116
Écarts de conversion	15	79	3		97
Autres	- 17	- 118	- 22		- 156
31 décembre 2023	- 700	- 3 825	- 152		- 4 678
Amortissements	- 50	- 314	- 17		- 381
Dépréciation	- 11	- 47	0		- 59
Reprise de la dépréciation	1	5			7
Cessions et désaffectations	3	87	8		98
Écarts de conversion	- 21	- 124	- 5		- 150
Autres	- 1	0	- 1		- 3
31 DÉCEMBRE 2024	- 779	- 4 220	- 167		- 5 166
Valeur comptable nette					
31 décembre 2022	759	1 683	34	676	3 152
31 décembre 2023	828	1 693	34	939	3 494
31 DÉCEMBRE 2024	871	1 856	45	957	3 729

Les flux de trésorerie liés aux investissements majeurs sont détaillés dans la note F11 Flux de trésorerie des activités d'investissement – Acquisition/cession d'immobilisations et de participations.

La perte de valeur en 2024 concerne principalement les immobilisations corporelles de l'UGT Oil & Gas pour 44 millions d'euros.

La perte de valeur en 2023 concerne principalement les immobilisations corporelles de l'UGT Aroma Performance pour 48 millions d'euros (voir note F19 Dépréciation).

La ligne « Autres » de la valeur comptable brute comprend principalement le reclassement des immobilisations corporelles en cours de construction dans les catégories appropriées lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées, ainsi que la consolidation des immobilisations corporelles de l'entité de Zhenjiang pour 55 millions d'euros en 2023.

NOTE F17

ACTIFS COMPTABILISÉS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION ET OBLIGATIONS DE LOCATION

Méthodes comptables

Définition d'un contrat de location

À la date de conclusion d'un contrat, qui coïncide généralement avec sa date de signature, le Groupe apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

Les actifs loués du Groupe sont principalement des bâtiments, ainsi que des équipements de transport et industriels.

Durée du contrat de location

Le Groupe détermine la durée du contrat de location comme étant la période non résiliable du contrat de location, à laquelle s'ajoutent les périodes suivantes :

- toute option de renouvellement du contrat de location que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ; et
- toute option de résiliation du contrat de location que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Dans cette évaluation, le Groupe considère l'impact des facteurs suivants (la liste n'est pas exhaustive) :

- les termes et conditions contractuels pour les périodes optionnelles comparés aux prix du marché locatif ;
- les aménagements importants de locaux loués entrepris (ou qu'il est prévu d'entreprendre) au cours de la durée du contrat ;
- les coûts relatifs à la cessation du contrat de location, tels que les coûts de déménagement, les coûts relatifs à la recherche d'un autre actif sous-jacent adapté aux besoins du Groupe, les coûts relatifs à l'intégration d'un nouvel actif aux activités du Groupe ainsi que les pénalités relatives à la cessation ;
- l'importance que présente l'actif sous-jacent pour les activités du Groupe, y compris la disponibilité de solutions de rechange valables ;
- la conditionnalité associée à l'exercice de l'option (c'est-à-dire lorsque l'option ne peut être exercée que si une ou plusieurs conditions sont remplies), et la probabilité que ces conditions se réalisent ; et
- les pratiques du passé.

Actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation et passif locatif

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif à la date de prise d'effet, qui est la date à laquelle le bailleur met l'actif à la disposition du Groupe, à l'exception des contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins) et des contrats de location avec actifs de moindre valeur. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés séparément dans l'état consolidé de la situation financière et les passifs locatifs sont présentés en dettes financières.

Actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend :

- le montant de l'évaluation initiale du passif locatif ;
- le cas échéant, les paiements de loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ; et
- le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par le Groupe.

Après la date de prise d'effet du contrat, l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est évalué au coût diminué du montant cumulé des amortissements et du montant cumulé des pertes de valeur. Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont amortis de manière linéaire sur la période allant de la date de prise d'effet du contrat a) jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, si le contrat de location a pour effet, avant la fin de la durée du contrat de location, de transférer au Groupe la propriété juridique de l'actif sous-jacent ou contient une option d'achat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ou b) à la date au plus tôt entre le terme de la durée d'utilité de l'actif ou le terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur, dans tous les autres cas.

Passif locatif

Le passif locatif est initialement évalué à la valeur actualisée du montant des loyers payés non encore versés à la date de prise d'effet, actualisé en appliquant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux n'a pas pu être déterminé facilement, le taux d'emprunt marginal de l'entité concernée du Groupe. Les loyers pris en compte dans l'évaluation du passif locatif comprennent :

- les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de prise d'effet ;

- les sommes que le Groupe devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties données ;
- le prix d'exercice de toute option d'achat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ; et
- les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location si le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer l'option de résiliation.

Composants de service (par exemple les composantes de service, l'entretien, l'assurance, etc.) sont exclues de l'évaluation du passif locatif.

Après la date de prise d'effet du contrat, le passif locatif est évalué :

- en augmentant la valeur comptable pour prendre en compte les intérêts dus au titre de passif locatif ;
- en réduisant la valeur comptable pour prendre en compte les loyers déjà payés ; et
- en réévaluant la valeur comptable pour prendre en compte, le cas échéant, la réestimation du passif locatif ou des modifications du contrat de location, ou encore pour prendre en compte l'impact d'une révision de l'indice ou du taux.

En millions d'euros	Terrains et bâtiments	Matériels de transport	Installations industrielles	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur comptable brute					
31 décembre 2022	187	59	128	10	384
Dotations	15	15	15	4	49
Cessions et désaffectations	- 24	- 6	- 3	- 2	- 35
Écarts de conversion	- 4	- 2	- 3	0	- 9
Autres	2	19	- 2	1	20
31 décembre 2023	176	85	134	13	407
Dotations	16	12	9	4	42
Cessions et désaffectations	- 9	- 7	- 3	- 1	- 20
Écarts de conversion	5	2	6	1	14
Autres	8	5	10	0	24
31 DÉCEMBRE 2024	195	98	156	17	467
Amortissements cumulés					
31 décembre 2022	- 87	- 39	- 58	- 5	- 188
Amortissements	- 22	- 16	- 17	- 2	- 57
Dépréciation	0				0
Cessions et désaffectations	15	6	3	2	26
Écarts de conversion	2	1	2	0	5
Autres	2	- 7	1	- 1	- 5
31 décembre 2023	- 89	- 55	- 68	- 5	- 219
Amortissements	- 33	- 17	- 19	- 3	- 72
Cessions et désaffectations	9	7	3	1	20
Écarts de conversion	- 3	- 2	- 3		- 9
Autres	1				1
31 DÉCEMBRE 2024	- 117	- 67	- 88	- 8	- 279
Valeur comptable nette					
31 décembre 2022	101	20	70	5	196
31 décembre 2023	86	30	66	8	188
31 DÉCEMBRE 2024	79	31	69	9	188

ÉTATS FINANCIERS

Le Groupe loue principalement des bâtiments, incluant immeubles de bureaux et entrepôts. Ces contrats de location sont généralement des contrats à long terme et peuvent inclure des options d'extension. Le Groupe loue du matériel de transport, qui se rapporte principalement à des actifs de services publics.

Les contrats de location sont généralement négociés par les équipes locales et contiennent un large éventail de termes et conditions différentes. De nombreux contrats de location contiennent des options d'extension ou des options de cessation anticipée destinées à offrir une flexibilité opérationnelle au Groupe. De telles options sont prises en compte lors de la définition de la durée du contrat de location et du passif locatif lorsqu'il y a une certitude raisonnable qu'elles seront exercées.

Si le Groupe exerçait ses options d'extension n'étant pas actuellement incluses dans le passif locatif, la valeur actuelle des paiements additionnels s'élèverait à 55 millions d'euros au 31 décembre 2024 (71 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, aucun contrat de location n'a été signé, mais n'a encore commencé.

Le décaissement total pour les contrats de location s'élève à 74 millions d'euros pour 2024, dont 61 millions d'euros ont trait au paiement de passifs locatifs et 13 millions d'euros à des charges financières. Vous trouverez de plus amples informations à propos du passif locatif (230 millions d'euros) dans la note F28 Endettement net. Vous trouverez de plus amples informations à propos des charges d'intérêt sur passifs locatifs dans la note F5 Charges financières nettes.

NOTE F18

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

La liste des entreprises associées et des coentreprises est disponible à la note F36 Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Les entreprises associées et coentreprises qui ne sont pas classifiées comme détenues en vue de la vente/activités abandonnées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

En millions d'euros	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	8	200	208	6	201	207
Résultats des entreprises associées et coentreprises	2	19	21		25	25

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

La seule entreprise associée du Groupe en 2024 et 2023 est le consortium Exeltium en France.

En millions d'euros	2024	2023
1^{er} janvier	6	5
Profit de l'année	2	
Autres		1
31 DÉCEMBRE	8	6

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
État de la situation financière		
Actifs non courants	568	658
Actifs courants	440	440
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	207	185
Passifs non courants	724	830
<i>dont dette financière non courante</i>	724	830
Passifs courants	218	218
<i>dont dette financière courante</i>	0	0
Participations dans des entreprises associées	8	6

En millions d'euros	2024	2023
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	689	449
Amortissements	0	0
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	- 42	- 49
Profit de l'année des activités poursuivies	17	9
Profit de l'année	17	9
RÉSULTAT GLOBAL	17	9
Dividendes reçus	0	0

PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

En millions d'euros	2024	2023
1^{er} janvier	201	199
Augmentation/(diminution) du capital	- 7	- 8
Profit de l'année	19	25
Dividendes reçus	- 20	- 6
Écarts de conversion	8	- 7
Autres	0	- 1
31 DÉCEMBRE	200	201

En 2024 et 2023, les écarts de conversion étaient principalement liés à l'évolution de la roupie indienne par rapport à l'euro.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les coentreprises n'avaient pas de passif éventuel ni d'engagement en capital.

Les tableaux ci-dessous présentent le résumé de l'état de la situation financière et du compte de résultat des principales coentreprises.

31 décembre 2024	Hindustan Gum & Chemicals Ltd	ECCO Holding et filiales	Strata – Solvay Advanced Material JV LLC	Solvay Manyar, Gresik
En millions d'euros				
Part d'intérêt	50 %	33 %	50 %	50 %
Segment opérationnel	Consumer & Resources	Corporate & Business Services	Materials	Consumer & Resources
État de la situation financière				
Actifs non courants	14	26	82	1
Actifs courants	291	21	14	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	258	4	10	5
Passifs non courants	8	0		1
Dettes financières non courantes		0		
Passifs courants	20	18		1
Dettes financières courantes		17		
Participations dans des coentreprises	139	8	48	5
Compte de résultat 2024				
Chiffre d'affaires	49		31	20
Amortissements	- 1	- 4	0	0
Coût d'emprunts		- 1		
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	19	1		0
Impôts sur le résultat	- 5	- 1		0
Profit de l'année des activités poursuivies	14	5	20	2
Profit de l'année	14	5	20	1
Autres éléments du résultat global			2	0
RÉSULTAT GLOBAL	14	6	22	1
Dividendes reçus	18	1		0

ÉTATS FINANCIERS

Les autres éléments du résultat global comprennent principalement les écarts de conversion.

31 décembre 2023	Hindustan Gum & Chemicals Ltd	EECO Holding et filiales	Strata – Solvay Advanced Material JV LLC	Solvay Manyar, Gresik
En millions d'euros				
Part d'intérêt	50 %	33 %	50 %	50 %
Segment opérationnel	Consumer & Resources	Corporate & Business Services	Materials	Consumer & Resources
État de la situation financière				
Actifs non courants	8	28	73	1
Actifs courants	304	31	14	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	277	5	11	5
Passifs non courants	10	9		1
Dettes financières non courantes		9		
Passifs courants	13	19	2	2
Dettes financières courantes		20		
Participations dans des coentreprises	145	10	43	5
Compte de résultat 2023				
Chiffre d'affaires	40		25	22
Amortissements	- 1	- 4	- 0	- 0
Coût d'emprunts		- 1		
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	20	1		0
Impôts sur le résultat	- 5	- 1		- 0
Profit de l'année des activités poursuivies	16	9	18	1
Profit de l'année	16	9	18	1
Autres éléments du résultat global			- 1	- 0
RÉSULTAT GLOBAL	16	11	17	1
Dividendes reçus	4	1		1

Les autres éléments du résultat global comprennent principalement les écarts de conversion.

NOTE F19**DÉPRÉCIATION****Méthodes comptables****Généralités**

À la fin de chaque période de reporting, le Groupe revoit s'il existe un quelconque indice que les actifs ont subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient cet actif. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs communs sont également affectés à des UGT prises individuellement ; sinon, ils sont affectés au plus petit Groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la cession et la valeur d'utilité. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt. Les flux de trésorerie futurs sont ajustés des risques non intégrés dans le taux d'actualisation.

Si la valeur recouvrable d'un actif (ou UGT) est estimée inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou UGT) est alors diminuée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette UGT) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est

immédiatement comptabilisée en résultat. Les pertes de valeur affectées à un goodwill ne sont pas réversibles au cours d'une période ultérieure.

Actifs autres que les actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation, des UGT ou Groupes d'UGT, y compris le goodwill, et des sociétés mises en équivalence correspond à la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs devant être générés par chaque actif, UGT ou Groupe d'UGT et sociétés mises en équivalence, et est calculée à partir des éléments suivants :

- un plan d'affaires approuvé par la direction, basé sur des hypothèses de croissance et de rentabilité, en prenant en compte les performances passées, les évolutions prévisibles du contexte économique et les développements attendus sur les marchés, y compris l'opportunité et les risques découlant des changements climatiques (en ce compris la stratégie Solvay One Planet – voir la note sur le changement climatique dans les principaux principes comptables IFRS) et les réglementations environnementales comme la suppression progressive de produits. Pour de plus amples détails, veuillez consulter la section Gestion des risques. Ce plan d'affaires s'étend généralement sur cinq ans à moins que la direction n'estime que ses prévisions sur une période plus longue soient fiables ;
- la prise en compte d'une valeur terminale déterminée sur la base des flux de trésorerie obtenus par extrapolation des flux de trésorerie des dernières années du plan d'affaires susmentionné, affectés d'un taux de croissance à long terme jugé approprié pour l'activité et la localisation des actifs ;
- une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels à un taux déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital.

Taux d'actualisation

Le coût moyen pondéré du capital (CMPC) pour 2024 a été calculé en tenant compte d'un ensemble de pairs pour le Groupe Syensqo et est basé sur la même méthodologie que celle appliquée en 2023. Le CMPC à court terme utilisé pour actualiser les flux de trésorerie attendus des quatre premières années, calculé sur la base des taux d'actualisation en vigueur, et le CMPC à long terme utilisé pour actualiser les flux de trésorerie attendus de la cinquième année, ainsi que la valeur terminale, ont été calculés sur la base d'une moyenne sur deux ans des primes de risque des actions, des taux d'intérêt sans risque et des default spreads.

	2024	2023
CMPC à court terme	8,2 %	9,4 %
CMPC à long terme	8,5 %	8,6 %

Taux de croissance à long terme

Les taux de croissance à long terme utilisés pour les tests de dépréciation restent inchangés par rapport à la période précédente.

Sur la base des perspectives de croissance à long terme, les taux de croissance à long terme ont ainsi été fixés, pour toutes les périodes présentées, à :

- 2 % pour l'UGT Specialty Polymers et 3 % pour l'UGT Composite Materials ;
- 1 % pour les autres UGT du segment « Consumers and Resources » (à l'exclusion de « Technology Solutions », pour laquelle 1,5 % a été utilisé).

D'autres hypothèses clés sont spécifiques à chaque UGT (prix des utilités, volumes, marges, etc.).

Tests de dépréciation 2024

Les tests de dépréciation effectués au niveau de l'UGT au 31 décembre 2024, en utilisant la valeur d'usage, étaient basés sur les budgets approuvés par le conseil d'administration de Syensqo et les plans à moyen terme. Les tests ont abouti à la comptabilisation d'une perte de valeur pour le groupe d'UGT Oil & Gas (Consumer & Resources) à la suite d'une performance commerciale en demi-teinte en 2024, due à un déclin continu dans le segment de la stimulation, matérialisé par une réduction des volumes vendus pour les réducteurs de friction, ainsi qu'à une concurrence accrue et à une évolution de la clientèle vers

des produits plus rentables. Cela a eu un effet cumulatif sur la valeur terminale, même si l'hypothèse de taux de croissance à long terme pour cette activité reste inchangée.

La perte de valeur de 55 millions d'euros a été répartie entre les immobilisations incorporelles (11 millions d'euros) et les immobilisations corporelles (44 millions d'euros).

En ce qui concerne l'UGT Aroma Performance, bien que la rentabilité se soit améliorée, les perspectives à long terme restent incertaines et les dépréciations enregistrées en 2023 n'ont pas été reprises en 2024.

Tests de dépréciation 2023

Les tests de dépréciation effectués au niveau de l'UGT au 31 décembre 2023, en utilisant la valeur d'usage, étaient basés sur les budgets approuvés par le conseil d'administration de Syensqo et les plans à moyen terme. Les tests ont abouti à la comptabilisation d'une perte de valeur pour l'UGT Aroma Performance (« Consumers and Resources ») suite à l'augmentation du taux d'actualisation et à la baisse continue de la demande de vanilline synthétique, au déstockage des clients et à la forte concurrence sur les marchés de l'alimentation, des arômes et des parfums, malgré les améliorations attendues grâce aux mesures prises en matière de coûts fixes.

La perte de valeur totale de 114 millions d'euros a été répartie entre le goodwill (59 millions d'euros), les immobilisations corporelles (48 millions d'euros) et les immobilisations incorporelles (7 millions d'euros).

Analyse de sensibilité et du seuil de rentabilité

Compte tenu des pertes de valeur enregistrées en 2020 pour « Composite Materials » et « Technology Solutions » et du risque de perte de valeur plus élevé en cas de modification du taux d'actualisation et des hypothèses de croissance à long terme utilisés pour leur test, les analyses de sensibilité suivantes sont présentées pour ces deux Groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT).

En ce qui concerne l'UGT Tehnology Solutions, la direction a élaboré plusieurs scénarios pour faire face à l'incertitude accrue liée aux hypothèses du plan d'affaires quant à la croissance des ventes et aux marges d'exploitation dans l'environnement concurrentiel actuel et face à l'évolution de la demande, en particulier sur le marché minier. Cela a conduit à une réduction de la marge de manœuvre pour cette UGT par rapport au 31 décembre 2023 : toute réduction de plus de 5 % du cash flow attendu pour la dernière année de la période explicite, base pour la valeur terminale, engendrerait une dépréciation.

Composite Materials (Materials)

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Hypothèses :		Hypothèses :	
En milliards d'euros	Taux d'actualisation = 8,5 %		Taux d'actualisation = 8,6 %	
	Taux de croissance à long terme = 3 %		Taux de croissance à long terme = 3 %	
Sensibilité à :	Impact sur la valeur recouvrable	Valeur excédentaire restante révisée	Impact sur la valeur recouvrable	Valeur excédentaire restante révisée
Taux d'actualisation	- 1 %	0,6	0,9	0,6
Taux d'actualisation	+1 %	- 0,4	- 0,2	- 0,4
Taux de croissance à long terme	- 1 %	- 0,3	- 0,1	- 0,3
Taux de croissance à long terme	+1 %	0,5	0,7	0,5
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à long terme	
	Taux de base	Taux de break-even	Taux de base	Taux de break-even
31 DÉCEMBRE 2024	8,5 %	8,9 %	3,0 %	2,4 %
31 décembre 2023	8,6 %	8,9 %	3,0 %	2,5 %

Technology Solutions (Consumer & Resources)

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Hypothèses :		Hypothèses :	
En milliards d'euros	Taux d'actualisation = 8,5 %		Taux d'actualisation = 8,6 %	
	Taux de croissance à long terme = 1,5 %		Taux de croissance à long terme = 1,5 %	
Sensibilité à :	Impact sur la valeur recouvrable	Valeur excédentaire restante révisée	Impact sur la valeur recouvrable	Valeur excédentaire restante révisée
Taux d'actualisation	- 1 %	0,3	0,4	0,3
Taux d'actualisation	+1 %	- 0,2	- 0,2	- 0,3
Taux de croissance à long terme	- 1 %	- 0,2	- 0,1	- 0,2
Taux de croissance à long terme	+1 %	0,2	0,3	0,2
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à long terme	
	Taux de base	Taux de break-even	Taux de base	Taux de break-even
31 DÉCEMBRE 2024	8,5 %	8,8 %	1,5 %	1,1 %
31 décembre 2023	8,6 %	9,3 %	1,5 %	0,5 %

NOTE F20**STOCKS****Méthodes comptables**

Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition, de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent. La valeur des stocks est déterminée par l'utilisation de la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'acquisition (matières premières et marchandises) ou de leur coût de production (encours de fabrication et produits finis) et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Droits d'émission de CO₂

Dans le cadre du dispositif instauré par l'Union européenne pour inciter les industriels à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, le Groupe s'est vu octroyer gratuitement des droits d'émission de dioxyde de carbone (CO₂). Le Groupe s'est également engagé dans des projets entrant dans le champ du « mécanisme pour un développement propre » (MDP) prévu dans le protocole de Kyoto. Dans le cadre de

ces projets, le Groupe a déployé des installations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des sites concernés, en contrepartie de crédits d'émissions certifiés (Certified Emission Reductions, CER).

En l'absence de toute norme IFRS concernant le traitement comptable des droits d'émission de CO₂, le Groupe applique le modèle de production/commercial selon lequel les droits d'émissions de CO₂ sont comptabilisés en stocks s'ils sont consommés dans le processus de production dans les 12 prochains mois, ou en dérivés s'ils sont détenus à des fins de transaction.

Dans le cadre de sa gestion centralisée du portefeuille des droits d'émissions de CO₂, les états financiers du Groupe reflètent la position nette au niveau du Groupe pour les droits d'émissions substituables entre filiales. Si cette position est négative, une provision est comptabilisée, mesurée sur base du prix de marché des droits d'émission de CO₂ à la date de clôture.

Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Les certificats d'économie d'énergie sont présentés comme des articles d'inventaire dans les Produits finis. Ils sont mesurés à un coût moyen pondéré. Vu que leur coût n'est pas identifiable séparément, et qu'il s'agit de sous-produits, ils sont mesurés à leur valeur nette de réalisation lors de leur comptabilisation initiale.

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Produits finis	900	880
Matières premières et fournitures	441	440
En cours de fabrication	13	11
TOTAL	1 354	1 331
Réductions de valeur	- 81	- 88
Total net	1 273	1 244

Les dépréciations de stocks sont incluses dans le coût des marchandises vendues dans le compte de résultat consolidé.

NOTE F21**AUTRES CRÉANCES (COURANTES)**

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
TVA et autres taxes	189	174
Avances fournisseurs	21	44
Instruments financiers – opérationnel	14	25
Primes d'assurances	21	43
Créances financières	4	3
Autres	47	95
Autres créances courantes	297	385

Les Instruments financiers – opérationnel comprennent les instruments dérivés détenus à des fins de transaction et pour la couverture de flux de trésorerie (voir note F27.A. Aperçu des instruments financiers).

NOTE F22**CAPITAUX PROPRES****Méthodes comptables****Capital**

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres.

Les coûts supplémentaires directement imputables à l'émission de capital supplémentaire sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, en déduction, net d'impôts, du produit de l'émission de capitaux propres.

Réserves

Les réserves comprennent :

- les actions propres ;
- les obligations hybrides perpétuelles qui sont classées en capitaux propres, étant donné l'absence d'obligation contractuelle inévitable de rembourser le principal et les intérêts des obligations hybrides perpétuelles (pas d'échéance, intérêts payables annuellement mais susceptibles d'être reportés indéfiniment à la discrétion de l'émetteur) ;

- les résultats non distribués ;
- les écarts de conversion provenant du processus de consolidation relatifs à la conversion des états financiers d'établissements étrangers établis dans une monnaie fonctionnelle autre que l'euro ;
- les impacts de la réévaluation à la juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- les impacts de la réévaluation à la juste valeur des instruments financiers documentés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie ;
- les gains et pertes actuariels liés aux régimes à prestations définies.

Participations ne donnant pas le contrôle

Celles-ci représentent la part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net et le résultat global des filiales du Groupe, et correspondent aux participations dans les filiales qui ne sont pas détenues par la Société ou ses filiales.

NOMBRE D'ACTIONS (EN UNITÉS)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actions émises et entièrement payées	105 032 929	105 876 417
Actions propres détenues	1 579 830	655 072

Au 31 décembre 2024, le capital de la Société s'élevait à 1 352 millions d'euros, représenté par 105 032 929 actions ordinaires, sans valeur nominale, entièrement libérées. La prime d'émission de 1 022 millions d'euros résulte d'une allocation en pourcentage de la prime d'émission totale qui existait dans le Groupe Solvay avant la Scission partielle. Le pourcentage appliqué (85,10 %) était basé sur le pourcentage fiscal imposé par la loi belge sur les scissions partielles.

En 2024, le Groupe a lancé deux programmes de rachat d'actions :

1. Le premier programme de rachat d'actions, lancé le 25 juin 2024 et achevé le 23 octobre 2024, destiné à couvrir les obligations actuelles et futures dans le cadre des Plans de rémunération variable à long terme actuels de Syensqo pour ses salariés. Le Groupe a racheté 983 000 actions pour un montant total de 74 millions d'euros.
2. Le deuxième programme de rachat d'actions a débuté le 5 novembre 2024 pour restituer jusqu'à 300 millions d'euros aux

actionnaires afin d'améliorer la structure du capital et l'efficacité de Syensqo en annulant toutes les actions rachetées dans le cadre du programme. Le Groupe a racheté 843 488 actions Syensqo pour un montant total de 64 millions d'euros. Toutes les actions acquises ont été annulées.

Pour plus de détails sur les programmes de rachat d'actions, se reporter aux Principaux événements.

Toutes les actions propres ont été déduites des capitaux propres consolidés.

Obligations hybrides perpétuelles

À la date effective de la Scission partielle, Syensqo a été substituée en tant qu'émetteur de (i) l'émission de 500 000 000 € d'obligations à taux fixe et à taux révisable Perp-NC5.5, avec première date d'appel le 2 décembre 2025 (ISIN : BE6324000858) (les « Obligations hybrides 2025 »).

En millions d'euros	Date d'émission	Valeur nominale	%	Coupon annuel	Première date d'appel ou de refixation du taux d'intérêt
Obligations hybrides NC5,5*	2 septembre 2020	500	2,500 %	13	2 décembre 2025 / 2 mars 2026

Toutes les obligations hybrides perpétuelles sont classées en capitaux propres, étant donné l'absence d'obligation contractuelle inévitable de rembourser le principal et les intérêts, en particulier :

- Aucune échéance, bien que l'émetteur dispose d'une option de rachat à chaque date de révision pour racheter l'instrument ;
- Les paiements des intérêts peuvent être indéfiniment différés à la discrétion de l'émetteur.

Les coupons liés aux obligations hybrides perpétuelles sont comptabilisés comme des opérations de capitaux propres et sont déduits des capitaux propres à leur déclaration (voir état consolidé des variations des capitaux propres).

Si Syensqo avait choisi de ne pas payer d'intérêts aux détenteurs des obligations hybrides perpétuelles, tout paiement de dividende aux détenteurs d'actions ordinaires ou remboursement d'actions ordinaires aurait fait naître une obligation contractuelle de payer des intérêts précédemment non payés aux détenteurs des obligations hybrides perpétuelles.

Les impacts fiscaux liés aux obligations hybrides perpétuelles sont comptabilisés directement en résultat.

NOTE F23**PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE**

Les montants figurant ci-dessous sont intégralement consolidés et ne reflètent pas les impacts de l'élimination des transactions intragroupe.

Fin 2024, les filiales suivantes possédaient des participations ne donnant pas le contrôle totalisant 50 millions d'euros.

En millions d'euros	Solvay (Zhenjiang) Chemicals	Solvay Hengchang Zhangjiagang Special Chem	Solvay Nicca	Cogénération Tavaux	Synorb Battery Materials
Part d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	9 %	30 %	40 %	67 %	49 %
État de la situation financière					
Actifs non courants	137	21	0	17	23
Actifs courants	211	79	3	4	4
Passifs non courants	1	1			
Passifs courants	68	65	0	10	2
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires	231	98	10		
Profit de l'année	26	3	0	3	- 7
Autres éléments du résultat global	8	1	0		0
Résultat global	34	4	0	3	- 6
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	1	1	0		
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le profit de l'année	2	1	0	0	- 3
Participations ne donnant pas le contrôle (cumul)	21	10	1	6	12

En millions d'euros	Solvay (Zhenjiang) Chemicals	Solvay Hengchang Zhangjiagang Special Chem	Solvay Nicca	Cogénération Tavaux	Synorb Battery Materials
Part d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	9 %	30 %	40 %	67 %	49 %
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	58	12	1	11	- 7
Flux de trésorerie des activités d'investissement	- 32	- 29	-	- 3	- 15
Flux de trésorerie des activités de financement	- 27	17	- 0	- 6	18

ÉTATS FINANCIERS

Fin 2023, les filiales suivantes possédaient des participations ne donnant pas le contrôle totalisant 42 millions d'euros.

	Solvay (Zhenjiang) Chemicals	Solvay Hengchang Zhangjiagang Special Chem	Solvay Nicca	Cogénération Tavaux	Synorb Battery Materials
En millions d'euros					
Part d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	9 %	30 %	40 %	67 %	49 %
État de la situation financière					
Actifs non courants	129	20	0	18	6
Actifs courants	201	55	3	6	7
Passifs non courants	1	1			
Passifs courants	61	40	0	16	
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires	249	88	12		
Profit de l'année	30	2	0	2	
Autres éléments du résultat global	- 10	- 1	0		0
Résultat global	21	1	0	2	0
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle		6	0	2	
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le profit de l'année	1	1		1	
Participations ne donnant pas le contrôle (cumul)	19	10	1	6	6

	Solvay (Zhenjiang) Chemicals	Solvay Hengchang Zhangjiagang Special Chem	Solvay Nicca	Cogénération Tavaux	Synorb Battery Materials
En millions d'euros					
Part d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	9 %	30 %	40 %	67 %	49 %
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	- 103	- 4	1	6	-
Flux de trésorerie des activités d'investissement	6	12	-	- 6	- 6
Flux de trésorerie des activités de financement	- 42	- 8	- 0	- 3	13

NOTE F24

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Méthodes comptables

Syensqo a mis en place des programmes de rémunération, notamment des programmes de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres, et d'autres réglés en trésorerie.

Dans ses plans réglés en instruments de capitaux propres, le Groupe reçoit des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres (à savoir par émission d'options sur actions). La juste valeur des services rendus par ses collaborateurs en contrepartie des instruments de capitaux propres qui leur sont octroyés représente une charge. Cette charge est comptabilisée sur une base linéaire dans le compte de résultat consolidé tout au long de la période d'acquisition des droits relatifs à ces instruments de capitaux propres, l'ajustement y afférent étant comptabilisé en capitaux propres. La juste valeur des services rendus par les collaborateurs est évaluée par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. Aucune réévaluation n'est effectuée ultérieurement. À chaque date de clôture, le Groupe procède à une réévaluation du nombre d'options sur actions susceptibles d'être acquises. L'impact de la révision de cette estimation est comptabilisé en résultat en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Dans ses plans réglés en trésorerie, le Groupe achète des services en s'engageant à transférer aux collaborateurs qui rendent ces services des montants qui reposent sur le prix (ou la valeur) des instruments de capitaux propres (y compris les actions ou options sur actions) du Groupe (à savoir par émission d'unités d'actions de performance). La juste valeur des services rendus par les collaborateurs en contrepartie de l'octroi des paiements fondés sur des actions représente une charge. Cette charge est comptabilisée sur une base linéaire dans le compte de résultat consolidé tout au long de la période d'acquisition des droits relatifs à ces paiements fondés sur des actions, l'ajustement y afférent étant comptabilisé au passif. À chaque date de clôture, le Groupe procède à une réévaluation des options susceptibles d'être acquises, l'impact des estimations révisées étant comptabilisé en résultat. Le Groupe évalue les services acquis et le passif encouru, à la juste valeur de ce passif. Jusqu'au règlement du passif, le Groupe en réévalue la juste valeur à la fin de chaque période de reporting ainsi qu'à la date de règlement, en comptabilisant en résultat de la période toute variation de juste valeur.

Les conditions de service et de performance hors marché ne sont pas prises en compte lors de la détermination de la juste valeur à la date d'attribution, mais la probabilité que les conditions soient remplies est évaluée dans le cadre de la meilleure estimation du Groupe du nombre d'instruments de

capitaux propres qui seront finalement acquis. Les conditions de performance du marché sont reflétées dans la juste valeur à la date d'attribution. Toute autre condition liée à une attribution, mais sans exigence de service associée, est considérée comme une condition de non-acquisition. Les conditions de non-acquisition sont reflétées dans la juste valeur d'une attribution et conduisent à sa comptabilisation en charges immédiate, sauf s'il existe également des conditions de service ou de performance. Aucune charge n'est comptabilisée pour les attributions qui ne sont finalement pas acquises, dans la mesure où les conditions de performance et/ou de service hors marché n'ont pas été remplies. Lorsque les attributions comprennent une condition de marché ou de non-acquisition, les transactions sont traitées comme acquises indépendamment du fait que la condition de marché ou de non-acquisition soit satisfaite, à condition que toutes les autres conditions de performance ou de service soient satisfaites.

L'effet dilutif des options en circulation est reflété comme une dilution supplémentaire des actions dans le calcul du résultat dilué par action (de plus amples détails sont donnés dans la note F7 Résultat par action).

Attribution d'actions du Groupe Solvay

Les attributions accordées sur les actions du Groupe Solvay n'entrent pas dans le champ d'application de la norme IFRS 2 « Plans de paiement fondés sur des actions ». La direction a établi la politique comptable suivante pour ces attributions.

Pour les attributions accordées sur les actions du Groupe Solvay, un passif est comptabilisé et évalué sur la base de la juste valeur des attributions du Groupe Solvay à chaque date de clôture. Lors de la comptabilisation initiale du passif à la date de la Scission partielle, une écriture correspondante est comptabilisée dans les capitaux propres pour la période d'acquisition des droits qui s'est écoulée à ce jour et le montant restant est comptabilisé en tant qu'autres créances. Cet actif représente les services qui doivent encore être rendus par les bénéficiaires. L'actif sera amorti dans le compte de résultat consolidé sur la période d'acquisition restante des plans.

Les coûts des attributions liées au Groupe Solvay sont présentés dans les dépenses opérationnelles (administratives). La fluctuation de la juste valeur du passif sera présentée dans les résultats financiers en même temps que la fluctuation de la juste valeur des options/actions de couverture, qui couvriront partiellement l'impact.

Le passif sera réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture. Cela s'applique également aux plans acquis tant qu'il reste des options en circulation (non exercées).

Les passifs liés aux plans dont les droits sont entièrement acquis sont présentés comme courants étant donné que les bénéficiaires peuvent exercer leurs droits à tout moment. Les passifs liés aux plans dont les droits ne sont pas acquis sont présentés comme non courants.

Effets de la Scission partielle – modifications des plans

Dans le cadre de la Scission partielle, des modifications ont été apportées aux plans de rémunération à long terme existants. Les plans de rémunération à long terme ont été modifiés par le conseil d'administration, sur la base de l'une des deux approches suivantes :

1. Approche des actionnaires – Les attributions existantes ont été ajustées pour permettre aux bénéficiaires de recevoir une action du Groupe Solvay et une action du Groupe Syensqo.
2. Approche de l'employeur – Les attributions existantes ont été ajustées pour permettre aux bénéficiaires de recevoir un certain nombre d'actions de leur futur employeur (c'est-à-dire soit le Groupe Syensqo, soit le Groupe Solvay).

Plan de stock-options (approche des actionnaires)

Toutes les stock-options en circulation ont été converties en options sur les actions du Groupe Solvay et du Groupe Syensqo. Les options peuvent être exercées individuellement sur les actions de chaque Groupe, à l'exception du SOP 2022, qui est une option panier (basket options), c'est-à-dire que l'option est exercée sur les actions des deux Groupes simultanément.

Le SOP 2022 n'est plus classé comme un plan réglé en instruments de capitaux propres en raison de l'option panier (basket options). Ce plan est traité de la même manière que les attributions d'actions du Groupe Solvay. À la date de la Scission partielle, la juste valeur du SOP 2022 a été recalculée à l'aide du modèle de Monte Carlo et le plan a été reclassé. Un passif de 8 millions d'euros a été comptabilisé, avec des entrées correspondantes dans les capitaux propres (3 millions d'euros) et dans les autres créances (5 millions d'euros).

Les prix d'exercice de toutes les stock-options (à l'exclusion du SOP 2022) ont été réinitialisés à la date de la Scission partielle en tenant compte des cours de clôture des actions du Groupe Solvay et du Groupe Syensqo au 11 décembre 2023. Conformément aux exigences de la législation belge, la somme des nouveaux prix d'exercice des options Solvay et Syensqo est égale au prix d'exercice initial des plans.

Plan PSU 2022 (approche des actionnaires)

Les indicateurs de performance ont été mesurés pour l'ensemble des années 2022 et 2023. Les PSU ont été convertis en RSU en appliquant une méthode d'extrapolation à la troisième année de performance (2024). La période d'acquisition des droits reste inchangée. Les RSU ont été acquises à la fin du mois de décembre 2024 et les actions du Groupe Solvay et du Groupe Syensqo seront livrées aux bénéficiaires au premier trimestre 2025.

PSU et RSU 2023 (approche de l'employeur)

Les indicateurs de performance ont été mesurés pour l'ensemble de l'année 2023. Pour les années 2024 et 2025, de nouveaux indicateurs de performance clés ont été définis et approuvés par le conseil d'administration de Syensqo au premier trimestre 2024. La période d'acquisition des droits reste inchangée. Les PSU et RSU seront acquises à la fin du mois de décembre 2025 et les actions du Groupe Syensqo seront livrées aux bénéficiaires au premier trimestre 2026.

Afin de s'assurer que les bénéficiaires ne soient pas désavantagés par les modifications du plan, le nombre de PSU et de RSU par bénéficiaire a été ajusté en tenant compte du prix moyen des actions des Groupes Solvay et Syensqo sur 30 jours après la scission.

ESPP 2022 (approche de l'employeur)

Afin que les bénéficiaires ne soient pas désavantagés par les modifications apportées au plan, le nombre d'actions gratuites et d'actions jumelées par bénéficiaire a été ajusté en tenant compte du cours moyen des actions des Groupes Solvay et Syensqo sur 30 jours après la scission. La période d'acquisition des droits reste inchangée. Les actions gratuites et les actions jumelées de l'ESPP ont été acquises à la fin du mois de septembre 2024 et ont été remises aux participants en octobre 2024.

Attribution d'actions du Groupe Solvay

Pour les plans d'options sur les actions du Groupe Solvay, un passif a été comptabilisé à la date de la Scission partielle sur la base de la juste valeur des attributions du Groupe Solvay à cette date (14 millions d'euros). Une écriture correspondante a été comptabilisée dans les capitaux propres (7 millions d'euros) pour la période d'acquisition des droits qui s'est écoulée à ce jour et le montant restant a été comptabilisé en tant qu'autres créances (7 millions d'euros). Cet actif représente les services qui doivent encore être rendus par les bénéficiaires. L'actif sera amorti en charges opérationnelles (administratives) dans le compte de résultat consolidé sur la période d'acquisition restante des plans.

Les coûts des attributions liées au Groupe Solvay (5 millions d'euros) (1 million d'euros en 2023) sont présentés dans les dépenses opérationnelles (administratives) dans l'EBIT/EBITDA IFRS. La fluctuation de la juste valeur du passif (6 millions d'euros) est présentée dans les résultats financiers avec la fluctuation de la juste valeur des options/actions de couverture (11 millions d'euros). La valeur comptable du passif au 31 décembre 2024 est de 16 millions d'euros (2023 : 22 millions d'euros).

Traitement comptable des modifications des plans

Conformément aux exigences de la norme IFRS 2 relative à la comptabilisation des modifications, le Groupe a obtenu des justes valeurs actualisées à l'aide de modèles Black-Scholes pour tous les plans de paiement fondés sur des actions à la date de la Scission partielle, sur la base i) des conditions initiales actualisées à la date de la Scission partielle, et ii) des conditions modifiées. Les justes valeurs ont été comparées et, en cas d'augmentation de la juste valeur en vertu des conditions modifiées, le Groupe comptabilisera ce coût supplémentaire sur la période d'acquisition restante pour les plans non acquis. Le coût supplémentaire lié aux plans dont les droits sont acquis a

été intégralement comptabilisé dans les frais administratifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. L'impact de l'augmentation de la juste valeur des plans non acquis et acquis n'est pas significatif pour le Groupe.

Plan de stock-options

Avant la Scission partielle, tous les plans de stock-options étaient réglés en actions. Suite à la Scission partielle, le Groupe doit également comptabiliser les attributions accordées sur les actions du Groupe Solvay. Aucun plan de stock-options n'a été octroyé en 2023 et 2024.

Syensqo – Plan de stock-options

Pour 2024 :

Plans d'options sur actions – Syensqo	2021	2020	2019	2018	2017
Nombre d'options sur actions attribuées et encore en circulation au 31 décembre 2023	152 978	214 381	106 390	103 004	61 198
Options sur actions attribuées					
Pertes de droits et options expirées					
Options sur actions exercées		- 27 578	- 8 441		
Nombre d'options sur actions au 31 décembre 2024	152 978	186 803	97 949	103 004	61 198
Options sur actions exerçables au 31 décembre 2024		186 803	97 949	103 004	61 198
Prix d'exercice des options Syensqo (en €)	79,09	79,28	80,31	93,60	92,08
Juste valeur des options (en €) à la date de modification	20,55	19,77	18,39	11,61	9,36

	2024	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
1^{er} janvier	637 951	82,95
Attribuées durant l'année		
Pertes de droits et options expirées pendant l'année		
Exercées pendant l'année	- 36 019	79,52
31 décembre	601 932	83,15
EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE	448 954	

ÉTATS FINANCIERS

Pour 2023 :

Plans d'options sur actions – Syensqo	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Nombre d'options sur actions attribuées et encore en circulation au 31 décembre 2022	152 978	214 381	119 052	111 381	65 107	7 469
Options sur actions attribuées						
Pertes de droits et options expirées						
Options sur actions exercées			- 12 662	- 8 377	- 3 909	- 7 469
Nombre d'options sur actions au 31 décembre 2023	152 978	214 381	106 390	103 004	61 198	
Options sur actions exerçables au 31 décembre 2023			106 390	103 004	61 198	
Prix d'exercice des options Syensqo (en €)	79,09	79,28	80,31	93,60	92,08	62,87
Juste valeur des options (en €) à la date de modification	20,55	19,77	18,39	11,61	9,36	26,96
2023						
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré				
1^{er} janvier	670 368	82,86				
Attribuées durant l'année						
Pertes de droits et options expirées pendant l'année						
Exercées pendant l'année			- 32 417			81,15
31 décembre	637 951	82,95				
EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE	270 592					

Solvay – Plan de stock-options

Pour 2024 :

Plans d'options sur actions – Solvay	2021	2020	2019	2018	2017
Nombre d'options sur actions attribuées et encore en circulation au 31 décembre 2023	152 978	214 381	119 052	103 004	60 895
Options sur actions attribuées					
Pertes de droits et options expirées					
Options sur actions exercées		- 141 437	- 54 618	- 74 841	- 54 107
Nombre d'options sur actions au 31 décembre 2024	152 978	72 944	64 434	28 163	6 788
Options sur actions exerçables au 31 décembre 2024	72 944	64 434	28 163	6 788	
Prix d'exercice des options Solvay (en €)	16,49	16,52	16,74	19,51	19,19
Juste valeur des options (en €) au 31 décembre 2024	13,11	13,27	13,33	11,23	11,88

2024

	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
1^{er} janvier	650 310	17,28
Attribuées durant l'année		
Pertes de droits et options expirées pendant l'année		
Exercées pendant l'année	- 325 003	17,69
31 décembre	325 307	16,86
EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE	172 329	

ÉTATS FINANCIERS

Pour 2023 :

Plans d'options sur actions – Solvay	2021	2020	2019	2018	2017	2016	
Nombre d'options sur actions attribuées et encore en circulation au 31 décembre 2022	152 978	214 381	119 052	111 381	65 107	7 469	
Options sur actions attribuées							
Pertes de droits et options expirées							
Options sur actions exercées				- 8 377	- 4 212	- 7 469	
Nombre d'options sur actions au 31 décembre 2023	152 978	214 381	119 052	103 004	60 895		
Options sur actions exerçables au 31 décembre 2023			119 052	103 004	60 895		
Prix d'exercice des options Solvay (en €)	16,49	16,52	16,74	19,51	19,19	13,11	
Juste valeur des options (en €) au 31 décembre 2023	9,94	10,06	10,07	8,21	8,41	14,54	
<hr/>							
2023							
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré					
1^{er} janvier	670 368	17,27					
Attribuées durant l'année							
Pertes de droits et options expirées pendant l'année							
Exercées pendant l'année	- 20 058	17,06					
31 décembre	650 310	17,28					
EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE	282 951						

Option panier – Plan de stock-options

Pour 2024 :

Plans d'options sur actions – Options panier	2022	
Nombre d'options sur actions attribuées et encore en circulation au 31 décembre 2023	271 500	
Options sur actions attribuées		
Pertes de droits et options expirées		
Options sur actions exercées		
Nombre d'options sur actions au 31 décembre 2024	271 500	
Options sur actions exerçables au 31 décembre 2024		
Prix d'exercice (en euros)	84,34	
Juste valeur des options (en €) au 31 décembre 2024	22,77	
 2024		
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
1^{er} janvier	271 500	84,34
Attribuées durant l'année		
Pertes de droits et options expirées pendant l'année		
Exercées pendant l'année		
31 décembre	271 500	84,34
EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE		

ÉTATS FINANCIERS

Pour 2023 :

Plans d'options sur actions – Options panier	2022	
Nombre d'options sur actions attribuées et encore en circulation au 31 décembre 2022	271 500	
Options sur actions attribuées		
Pertes de droits et options expirées		
Options sur actions exercées		
Nombre d'options sur actions au 31 décembre 2023	271 500	
Options sur actions exécutables au 31 décembre 2023		
Prix d'exercice (en euros)	84.34	
Juste valeur des options (en €) au 31 décembre 2023	38,47	
2023		
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
1^{er} janvier	271 500	84.34
Attribuées durant l'année		
Pertes de droits et options expirées pendant l'année		
Exercées pendant l'année		
31 décembre	271 500	84.34
EXÉCUTABLES AU 31 DÉCEMBRE		

En 2024, les options sur actions ont donné lieu à un produit total de 3 millions d'euros (2023 : 1 million d'euros de charges) comptabilisé dans le compte de résultat consolidé comme le net d'une charge de 3 millions d'euros faisant partie des frais

administratifs et d'un produit financier net lié à la réévaluation du passif pour 6 millions d'euros. La valeur comptable du passif pour les stock-options du Groupe Solvay au 31 décembre 2024 est de 10 millions d'euros (2023 : 17 millions d'euros).

Durée contractuelle moyenne pondérée restante des plans d'options sur actions :

En années	2024	2023
2017	0,2	1,2
2018	1,2	2,2
2019	2,2	3,2
2020	3,2	4,2
2021	4,1	5,1
2022	3,0	4,0

Programme d'unités d'actions de performance (Performance Share Units Plan, PSU)

En 2024, le conseil d'administration a proposé au personnel exécutif un Plan d'unités d'actions de performance (Performance Share Unit Plan, PSU), dans le but de promouvoir la réussite à long terme et de mettre davantage l'accent sur la performance durable au profit du Groupe Syensqo et de ses parties prenantes. L'ensemble des managers concernés ont

souscrit aux PSU qui leur ont été offertes en 2024 à une juste valeur à la date d'attribution de 82,97 euros, représentant la moyenne du cours de l'action du Groupe Syensqo sur les 30 jours qui précédaient l'offre. Le plan PSU 2024 est un plan fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres avec une période d'acquisition de 3 ans, au terme de laquelle des actions seront émises, si les conditions d'acquisition sont remplies.

Le tableau ci-dessous contient des informations sur les plans PSU.

Unités d'actions de performance	Plan 2024	Plan 2023
Nombre de PSU	169 772	171 998
Date d'attribution	27/03/2024	07/03/2023
Date d'acquisition	01/01/2027	01/01/2026
Période d'acquisition des droits	01/01/2024 au 31/12/2026	01/01/2023 au 31/12/2025
Conditions de performance	<p>40 % des PSU initialement attribués sont sujets à l'accomplissement de l'objectif de croissance sur l'année de l'EBITDA pour les 3 années (2024, 2025, 2026) et qui se termine le 31 décembre 2026</p> <p>40 % des PSU initialement attribués sont sujets au maintien et/ou à l'amélioration du % de ROCE de l'entreprise pour chacune des 3 années de performance (2024, 2025, 2026)</p> <p>20 % des PSU initialement attribués sont sujets à la réduction des émissions de gaz à effets de serre durant les 3 mêmes années (2024, 2025, 2026)</p> <p>L'accomplissement du plan est mesuré pour chaque année séparément. Le score obtenu pour chaque année individuelle est acquis définitivement quel que soit le résultat des autres années.</p>	<p>40 % des PSU initialement attribués sont sujets à l'accomplissement de l'objectif de croissance sur l'année de l'EBITDA pour les 3 années (2023, 2024, 2025) et qui se termine le 31 décembre 2025</p> <p>40 % des PSU initialement attribués sont sujets au maintien et/ou à l'amélioration du % de ROCE de l'entreprise pour chacune des 3 années de performance (2023, 2024, 2025)</p> <p>20 % des PSU initialement attribués sont sujets à la réduction des émissions de gaz à effets de serre durant les 3 mêmes années (2023, 2024, 2025)</p> <p>L'accomplissement du plan est mesuré pour chaque année séparément. Le score obtenu pour chaque année individuelle est acquis définitivement quel que soit le résultat des autres années.</p>
Validation des conditions de performance	Par le conseil d'administration	Par le conseil d'administration

En 2024, l'impact sur le compte de résultat consolidé des PSU s'élève à un coût de 11 millions d'euros. Le coût de la PSU 2024 comprend 5 millions d'euros liés au nouveau plan PSU 2024 réglé en instruments de capitaux propres et 6 millions d'euros liés au plan PSU 2023.

En 2023, l'impact sur le compte de résultat consolidé des PSU s'élève à un coût de 15 millions d'euros. Le coût de la PSU 2023 comprend 5 millions d'euros liés au plan PSU 2023 réglé en instruments de capitaux propres et 5 millions d'euros liés au PSU 2022 avant sa conversion en RSU.

Au 31 décembre 2024, 306 763 PSU étaient en circulation, dont 154 369 sont liées au plan 2024 réglé en instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2023, 172 135 PSU étaient en cours pour le plan 2023 réglé en actions et 104 488 pour le plan 2021 réglé en espèces (payé en 2024), respectivement.

Unités d'actions restreintes (Restricted Share Units, RSU)

En 2024, le conseil d'administration a proposé au personnel exécutif deux Plans d'Unités d'actions restreintes, dans le but d'encourager les bénéficiaires à rester employés par le Groupe en leur permettant de devenir actionnaires du Groupe. L'ensemble des managers concernés ont souscrit aux RSU qui leur ont été offertes en 2024 à une juste valeur à la date d'attribution de 82,97 euros, représentant la moyenne du cours de l'action du Groupe Syensqo sur les 30 jours qui précédaient l'offre.

Les Unités d'actions restreintes sont des plans fondés sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, avec une date d'acquisition fixée au 31 décembre 2026, après laquelle des actions seront émises si les conditions d'acquisition des droits sont remplies.

En 2024, l'impact des RSU sur le compte de résultat consolidé s'élève à un coût de 15 millions d'euros (2023 : 6 millions d'euros) et comprend le coût du plan PSU 2022 converti après la Scission partielle.

La valeur comptable du passif pour le plan RSU 2022 sur les attributions d'actions du Groupe Solvay s'élève à 2 millions d'euros à la fin de l'année 2024 (2023 : 2 millions d'euros).

La valeur comptable du passif pour le plan PSU 2022 sur les attributions d'actions du Groupe Solvay (converties en RSU) s'élève à 4 millions d'euros à la fin de l'année 2024 (2023 : 3 millions d'euros).

Au 31 décembre 2024, 70 463 RSU, 88 615 RSU (97 962 RSU en 2023) et 168 348 RSU (172 703 RSU en 2023) étaient en circulation pour les plans 2024, 2023 et 2022 réglés en actions, respectivement, sur les actions du Groupe Syensqo.

Au 31 décembre 2024, 168 348 RSU (172 703 RSU en 2023) en circulation sur les actions du Groupe Solvay.

Plan d'achat d'actions pour les salariés (Employee Stock Purchase Plan, ESPP)

En septembre 2022, Solvay a lancé son premier plan d'achat d'actions pour les salariés. En participant à ce plan, les collaborateurs avaient la possibilité d'acheter des actions du Groupe Solvay à des conditions préférentielles. 27,7 % des collaborateurs ont souscrit au plan qui leur a été proposé en 2022 avec une juste valeur à la date d'attribution de 82,85 € représentant le prix moyen de l'action sur le marché boursier pendant les 30 jours précédant l'offre. Conformément aux exigences de la norme IFRS 2, la juste valeur de l'ESPP avait été actualisée à 64,55 euros, soit la juste valeur initiale à la date d'attribution ajustée par le cours de clôture moyen pondéré des deux Groupes pour les 30 jours suivant la Scission partielle (78 % de la juste valeur initiale à la date d'attribution allouée à Syensqo).

Ces collaborateurs ont reçu une action gratuite du Groupe Syensqo pour avoir adhéré au plan ainsi qu'une action correspondante pour deux actions achetées. L'ESPP est un plan fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, avec une date d'acquisition fixée au 30 septembre 2024, après laquelle les actions gratuites et les actions correspondantes ont été émises, si les conditions d'acquisition des droits ont été remplies.

Au 31 décembre 2024, 54 542 actions gratuites et jumelées ont été attribuées aux salariés. L'impact total sur le compte de résultat consolidé de l'ESPP a représenté un coût de 1 million d'euros en 2024 (2023 : 2 millions d'euros).

NOTE F25**AVANTAGES SOCIAUX****Méthodes comptables****Généralités**

Le Groupe offre à ses membres du personnel différents avantages postérieurs à l'emploi, d'autres avantages à long terme et des avantages liés à la cessation d'emploi. Ces avantages résultent des législations applicables dans certains pays, d'accords contractuels conclus par le Groupe avec ses membres du personnel ou d'obligations implicites.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régimes à cotisations définies ou en régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies impliquent le versement de cotisations fixes à une entité distincte, libérant ainsi l'employeur de toute obligation ultérieure. Cette entité distincte est seule responsable du versement aux membres du personnel des sommes qui leur sont dues. La charge est comptabilisée lorsqu'un membre du personnel a rendu des services au Groupe durant la période.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent tous les régimes autres que les régimes à cotisations définies et incluent :

- Les avantages postérieurs à l'emploi : régimes de retraite, autres obligations postérieures à l'emploi, et avantages complémentaires comme les régimes médicaux postérieurs à l'emploi.

En considérant les projections de salaires de fin de carrière sur une base individuelle, les avantages postérieurs à l'emploi sont évalués en appliquant une méthode (méthode des unités de crédit projetées) qui se base sur des hypothèses en termes de taux d'actualisation, d'espérance de vie, de rotation du personnel, de salaires, de revalorisation des rentes et de l'inflation des coûts médicaux. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Les taux d'actualisation sont les taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la devise dans laquelle les avantages seront versés, et qui présentent des maturités proches de la durée de l'engagement de retraite correspondant.

Le montant comptabilisé au titre des obligations postérieures à l'emploi correspond à la différence entre la valeur actuelle des obligations futures et la juste valeur des actifs des plans qui les couvrent. Lorsque le résultat de ce calcul est un déficit, une obligation est comptabilisée au passif. Dans le cas contraire, un actif net limité au montant le plus faible entre l'excédent du régime à prestations définies et la valeur actuelle de tout remboursement futur du régime ou de toute diminution des cotisations futures du régime est comptabilisé. Par conséquent, le montant pour lequel un tel actif est comptabilisé dans l'état de la situation financière peut être soumis à un plafond.

Le coût des prestations définies se compose du coût des services et des charges d'intérêts nets (basés sur le taux d'actualisation) sur le passif net ou l'actif net, comptabilisés tous deux en résultat, et des réévaluations du passif net ou de l'actif net, comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Le coût des services se compose du coût des services actuels, du coût des services passés résultant des modifications ou réductions du régime et des gains et pertes sur liquidation.

Les charges d'intérêt résultant de la désactualisation des obligations à prestations, les produits financiers sur les actifs des plans (obtenus en multipliant la juste valeur des actifs des plans par le taux d'actualisation), ainsi que les intérêts sur l'effet du plafonnement des actifs sont comptabilisés sur une base nette, en charges financières nettes (coût d'actualisation des provisions).

Les réévaluations du passif net ou de l'actif net se composent :

- des écarts actuariels portant sur les obligations à prestations résultant des ajustements liés à l'expérience ou des changements d'hypothèses actuarielles (y compris l'effet de la variation du taux d'actualisation) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ;
- les changements liés aux modifications du régime, comptabilisés en résultat ;
- du rendement des actifs des plans (hors montants d'intérêts nets) et des changements survenant dans le plafonnement du montant de l'actif net comptabilisé.

Autres avantages sociaux à long terme et avantages liés à la cessation d'emploi

- Autres avantages sociaux à long terme liés aux avantages octroyés aux membres du personnel en fonction de leur ancienneté dans le Groupe. Les avantages liés à la cessation d'emploi comprennent les régimes de retraite anticipée. Les autres avantages sociaux à long terme et les avantages liés à la cessation

d'emploi sont comptabilisés de la même façon que les avantages postérieurs à l'emploi, mais les réévaluations sont intégralement comptabilisées en charges financières nettes dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

- Les calculs actuariels des principales obligations postérieures à l'emploi et autres avantages à long terme sont réalisés par des actuaires indépendants.

PASSIF PAR TYPE DE PRESTATIONS

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Avantages postérieurs à l'emploi	291	281
Autres avantages à long terme	103	92
Avantages liés à la cessation d'emploi	1	1
TOTAL AVANTAGES SOCIAUX	395	373

Avantages postérieurs à l'emploi

A. Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe verse des contributions à des fonds de pension sous administration publique ou privée ou à des compagnies d'assurance.

B. Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies sont soit financés par des fonds de pension ou des compagnies d'assurance externes (« régimes capitalisés »), soit financés au sein du Groupe (« régimes non capitalisés »). Les régimes non capitalisés n'ont pas d'actifs de plans qui leur sont dédiés.

Le passif net résulte de la compensation des provisions et de l'excédent des actifs du régime.

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	2024	2023
Provisions	291	281
Excédent des actifs du régime	- 44	- 91
Passif net	246	189
Charge opérationnelle	- 6	24
Charge financière	9	11

Les charges d'exploitation comprennent l'impact du contrat de rente de groupe et le coût des services rendus pour 18 millions d'euros (19 millions d'euros en 2023) (voir aussi B.3.).

B.1. Gestion des risques

Ces dernières années, le Groupe a minimisé son exposition aux obligations au titre des régimes à prestations définies découlant de services futurs en convertissant les régimes actuels en régimes de retraite présentant un profil de risque moindre (les régimes hybrides, les régimes de retraite à solde de caisse, les régimes à cotisations définies) ou en les fermant aux nouveaux arrivants.

Le Groupe procède à un suivi permanent de son exposition aux risques, en particulier pour les risques suivants :

Volatilité des actifs

Bien qu'ils soient censés surpasser les obligations d'entreprises sur le long terme, les instruments de capitaux propres créent une volatilité et un risque à court terme. Afin d'atténuer ce risque, l'allocation aux instruments de capitaux propres est soumise à un suivi basé sur des techniques ALM (gestion des actifs/passifs) afin de s'assurer de son adéquation avec les objectifs à long terme du Groupe et des régimes respectifs.

Variation du rendement des obligations

Une baisse des rendements des obligations d'entreprises entraînera une augmentation de la valeur comptable des passifs du régime. Pour les régimes capitalisés, cet impact sera partiellement compensé par une augmentation de la juste valeur des actifs des plans. Les rendements des obligations d'entreprises dépendent fortement de la situation des marchés mondiaux et locaux, des décisions des banques centrales et de la situation politique.

Les principaux événements ayant actuellement un impact sur les marchés financiers sont les suivants :

- la perspective d'une croissance lente dans le monde avec une fragmentation par zones géographiques ;
- une vaste vague mondiale d'offre de dette publique, en particulier aux États-Unis et en Europe ;
- l'inflation persistante et la volatilité récente dans certaines zones géographiques érodent les rendements des titres à revenu fixe et augmentent la demande des investisseurs pour des rendements plus élevés ;

- l'inflation tenace pourrait empêcher les banques centrales de réduire leurs taux de manière significative, en particulier aux États-Unis où la croissance est robuste ;
- des préoccupations concernant les politiques et les décisions de l'administration américaine en matière de droits de douane ;
- l'instabilité politique persistante due à la guerre à Gaza, en Ukraine et aux tensions avec la Chine.

Risque d'inflation

Les obligations à prestations définies sont liées à l'inflation. Par conséquent, une inflation plus importante peut entraîner une augmentation de l'obligation en matière de prestations (bien que, dans la plupart des cas, des plafonnements soient mis en place concernant le niveau des hausses de l'inflation afin de constituer une protection en cas d'inflation particulièrement importante). Une partie limitée des actifs ne sont pas affectés par l'inflation ou n'y sont que partiellement corrélés. De ce fait, une hausse de l'inflation provoquera également la hausse des passifs nets du plan.

Le taux d'inflation de chaque pays est basé sur le Global Economic Consensus Forecast (GCF), à l'exception du Royaume-Uni, dont les informations proviennent de la Banque d'Angleterre. Les hypothèses d'inflation à long terme ont légèrement diminué dans la zone euro par rapport à 2023. Au Royaume-Uni, les perspectives pour l'indice des prix de détail et l'indice des prix à la consommation ont légèrement augmenté par rapport à 2023. (Voir Hypothèses actuarielles utilisées afin de déterminer le passif).

Espérance de vie

La plupart des obligations des régimes visent à apporter des avantages aux bénéficiaires durant leur vie. L'allongement de l'espérance de vie va dès lors augmenter le passif des régimes.

Risque réglementaire

En ce qui concerne de manière spécifique les régimes capitalisés, le Groupe est exposé au risque d'un financement externe soumis à des contraintes réglementaires. Cela ne devrait pas impacter les obligations à prestations définies, mais pourrait exposer le Groupe à d'importantes sorties de trésorerie.

B.2. Description des obligations

Ces provisions sont constituées pour la couverture d'avantages postérieurs à l'emploi, accordés par la plupart des sociétés du Groupe, soit en accord avec les règles locales ou avec les pratiques établies qui génèrent des obligations implicites.

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi les plus importants en 2024 et en 2023 se trouvent au Royaume-Uni, aux États-Unis et en France.

Ces trois pays représentent 93 % des engagements totaux au titre des régimes à prestations définies et 95 % du total des actifs des plans comptabilisés.

En millions d'euros	31 décembre 2024				
	Obligations à prestations définies	Actifs des plans comptabilisés	Passif net/(Actif)	Ratio des actifs des plans sur obligations à prestations définies	dont surplus d'actif reconnu au Bilan
Royaume-Uni	936	891	45	95 %	0
États-Unis	383	321	62	84 %	37
France	107	20	87	19 %	0
Belgique	81	79	2	98 %	1
Autres pays	70	19	51	27 %	6
TOTAL	1 576	1 330	246	84 %	44

En millions d'euros	31 décembre 2023				
	Obligations à prestations définies	Actifs des plans comptabilisés	Passif net/(Actif)	Ratio des actifs des plans sur obligations à prestations définies	dont surplus d'actif reconnu au Bilan
Royaume-Uni	943	964	- 21	102 %	61
États-Unis	829	764	65	92 %	23
France	118	22	96	19 %	0
Belgique	70	70	1	99 %	3
Autres pays	82	33	49	41 %	5
TOTAL	2 042	1 853	189	91 %	91

Royaume-Uni

Le Groupe contribue à quelques régimes à prestations définies au Royaume-Uni, le régime le plus important étant le fonds de pension Rhodia (le Fonds). Il s'agit d'un régime de retraite basé sur le dernier salaire avec le droit au cumul d'un pourcentage du salaire par année de service. Il a été fermé aux nouveaux arrivants en 2003 et remplacé par un régime à cotisations définies.

Globalement, à la fin de l'année 2024, environ 9 % des obligations à prestations définies sont imputables aux membres du personnel actuels, 26 % aux anciens membres du personnel et 65 % aux retraités actuels.

Le Fonds fonctionne conformément à la législation britannique dans un cadre réglementaire élargi. L'autorité de tutelle des régimes de retraite applique une approche fondée sur les risques ainsi qu'un code de pratique qui fournit des conseils aux mandataires et aux employeurs des régimes à prestations définies sur la façon de respecter les exigences de financement des régimes. En vertu de la législation britannique, le Fonds est soumis à une obligation de financement spécifique qui exige que les régimes de retraite soient capitalisés prudemment.

Le Fonds est régi par un conseil de mandataires. Ils gèrent le Fonds de manière prudente et équitable. Les mandataires déterminent les passifs utilisés pour répondre aux objectifs de financement obligatoire sur la base d'hypothèses économiques et actuarielles prudentes. Toute insuffisance ou tout déficit, une fois que ces passifs ont été déduits des actifs du Fonds, doit être réduit par des cotisations supplémentaires dans un délai correspondant à la capacité de l'employeur à payer et à la solidité des engagements ou des sûretés conditionnelles proposées.

Le Fonds est soumis à un cycle d'évaluation triennal à des fins de financement. Cette évaluation est effectuée par l'actuaire du régime conformément à la réglementation britannique et elle fait l'objet d'une discussion entre les mandataires et l'employeur finançant le régime afin de convenir des hypothèses d'évaluation et d'un plan de financement. La dernière évaluation a été réalisée le 1^{er} juillet 2021 et elle a défini un taux de cotisation fixe de la rémunération ouvrant droit à pension pour les membres actifs plus un plan de recouvrement des déficits qui vise à financer entièrement le régime grâce à des provisions techniques sur une période donnée. Les cotisations de recouvrement ont été augmentées de sorte que le régime devrait être entièrement financé d'ici à la fin de 2027, conformément à la réglementation locale.

La garantie fournie par le Groupe (161 millions de livres britanniques, 191 millions d'euros) repose sur les réglementations locales, et est supérieure au passif comptabilisé – Voir note F31 Actifs, passifs éventuels et garanties financières pour de plus amples informations.

En juin 2023, la Haute Cour britannique a rendu une décision (Virgin Media Limited v NTL Pension Trustees II Limited et autres) qui pourrait avoir des conséquences sur la validité des modifications apportées par les régimes de retraite, y compris les régimes à prestations définies de Syensqo au Royaume-Uni, qui ont été sous-traités sur une base salariale entre le 6 avril 1997 et l'abolition de la sous-traitance en 2016. En juillet 2024, la Cour d'appel a confirmé la décision initiale, bien qu'il subsiste d'importantes zones d'incertitude qui devraient nécessiter des éclaircissements juridiques supplémentaires. La situation peut également être affectée si le ministère du Travail et des pensions modifie la législation.

Les administrateurs et les conseillers du régime de retraite ont passé en revue les modifications apportées au plan afin de vérifier si l'une d'entre elles pouvait entrer dans le champ d'application de la décision. Sur la base de cette enquête, le Groupe estime que les modifications apportées aux régimes au cours de la période concernée n'entrent pas dans le champ d'application de la décision de la Haute Cour britannique et que, par conséquent, cet arrêt n'expose pas les régimes à prestations définies du Groupe au Royaume-Uni à de nouveaux risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2024.

Le groupe continuera à suivre l'évolution de la situation afin de décider si d'autres mesures sont nécessaires.

France

Le Groupe cotise à plusieurs régimes à prestations définies en France. Les plus importants sont le régime des indemnités de départ en retraite, mais aussi quatre régimes complémentaires fermés. Plus de 95 % des engagements des régimes complémentaires sont imputables aux retraités actuels. Trois des régimes complémentaires sont partiellement financés.

Conformément à la législation française, des garanties adéquates ont été fournies.

États-Unis

Le Groupe soutient quatre régimes de retraite à prestations définies aux États-Unis : un régime qualifié après la fusion de deux régimes qualifiés en 2023 et trois régimes non qualifiés. Un régime qualifié est un régime de retraite financé par l'employeur qui qualifie pour un traitement fiscal spécial en vertu de la Section 401(a) de l'Internal Revenue Code. En ce moment, tous les régimes à prestations définies sont fermés aux nouveaux arrivants. Les collaborateurs nouvellement embauchés sont éligibles pour participer à un régime à cotisations définies. Il convient de noter que le régime qualifié à prestations définies est capitalisé tandis que les trois régimes non qualifiés à prestations définies ne le sont pas. Les régimes qualifiés représentaient la grande majorité des obligations au titre de la retraite au 31 décembre 2024.

Les régimes du Groupe sont conformes aux législations locales concernant les états financiers audités, le dépôt auprès d'agences gouvernementales et les primes d'assurance de Pension Benefit Guaranty Corporation, le cas échéant. Ces régimes sont revus et suivis au niveau local par des comités fiduciaires en ce qui concerne les investissements et les questions administratives.

En ce qui concerne les régimes américains qualifiés, les cotisations du Groupe tiennent compte des exigences de financement minimum (déductibles des impôts) ainsi que du plafond des contributions déductibles, tous deux réglementés par les autorités fiscales.

Certains participants éligibles peuvent également choisir de recevoir leur retraite sous forme d'un versement unique au lieu de paiements mensuels.

Le 17 septembre 2024, le Groupe a annoncé une étape importante dans son engagement continu en faveur de la stabilité financière de ses retraités aux États-Unis et au Canada en réduisant ses obligations en matière de retraite par l'achat de contrats de rente collectifs. Cette démarche stratégique visait à réduire les obligations brutes du Groupe en matière de retraite et le risque de volatilité associé, tout en améliorant la sécurité à long terme des prestations pour ses retraités.

En août 2024, Syensq a conclu des accords avec Pacific Life Insurance Company (« Pacific Life ») et RBC Insurance (« RBC ») pour transférer certaines de ses obligations légales et implicites en matière de retraite, sans modification des prestations pour ses retraités. Ce transfert a permis de régler l'obligation brute de retraite de 485 millions de dollars américains. Étant donné que les régimes étaient entièrement financés, cela n'a pas entraîné d'exigences supplémentaires en matière de financement en espèces.

RBC commencera à payer et à administrer les prestations des retraités et bénéficiaires concernés au Canada à partir de décembre 2024 et Pacific Life fera de même pour les retraités et bénéficiaires américains à partir de janvier 2025.

Les obligations au titre des régimes à prestations définies aux États-Unis et au Canada ont diminué respectivement de 470 millions de dollars américains et de 20 millions de dollars canadiens, tandis que 450 millions de dollars américains et 20 millions de dollars canadiens d'actifs des plans ont été décomptabilisés à la suite du transfert. En conséquence, un gain de règlement de 18 millions d'euros a été comptabilisé en 2024 (voir les détails de la charge nette ci-dessous).

Globalement, à la fin de 2024, environ 61 % des obligations à prestations définies sont imputables aux membres du personnel

actuels, 28 % aux anciens membres du personnel qui n'ont pas encore commencé à recevoir des versements, et 11 % aux retraités actuels. Ces pourcentages tiennent compte du contrat de rente de groupe qui a été conclu en août 2024 (voir la section « Principaux événements » pour plus de détails).

En 2024, aux États-Unis, le Groupe a contribué à deux régimes de retraite interentreprises selon des conventions collectives qui couvrent certains de ses collaborateurs syndiqués. Chacun des régimes interentreprises est un régime de retraite à prestations définies, tous deux étant dans la zone verte pour 2024. Aucun de ces régimes interentreprises ne fournit une allocation de ses actifs, passifs ou coûts aux employeurs qui cotisent à ces régimes. Aucun de ces régimes interentreprises ne fournit d'informations suffisantes pour permettre à Syensq, ou à d'autres employeurs qui cotisent à ces régimes, de considérer le régime interentreprises comme un régime à prestations définies. Par conséquent, la Société participe à chaque régime interentreprises en considérant comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies. Pour 2023 et 2024, les cotisations annuelles versées pour chaque régime interentreprises étaient inférieures à 0,3 million d'euros et représentaient moins de 5 % des cotisations totales du régime. Les cotisations aux régimes interentreprises pour 2025 devraient également s'élever à 0,3 million d'euros.

Un excédent d'actif est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière pour les États-Unis.

Belgique

Le Groupe cotise à deux régimes à prestations définies en Belgique. Ce sont des régimes capitalisés. Le régime destiné aux cadres est fermé depuis la fin de 2006 et celui destiné aux employés et aux ouvriers, depuis 2004. Les prestations pour services passés associées à ces régimes sont adaptées chaque année en fonction de l'augmentation de salaire annuelle et de l'inflation (« gestion dynamique »). Comme c'est l'usage en Belgique, en raison d'une imposition forfaitaire favorable pour les retraites, la plupart des prestations font l'objet d'un versement unique.

De plus, le Groupe cotise à deux régimes ouverts à contributions définies, classifiés comme régimes à prestations définies pour des raisons comptables en raison des garanties minimum expliquées ci-après. Ce sont des régimes de retraite capitalisés ouverts depuis début 2007 pour celui destiné aux cadres, et depuis début 2005 pour celui destiné aux employés et aux ouvriers. Les participants ont le choix d'investir leurs contributions entre quatre types de fonds d'investissement (de « prudent » à « dynamique »). Toutefois, indépendamment de leur choix, la loi belge prévoit l'obligation pour l'employeur de garantir un rendement sur la contribution de l'employeur et sur la contribution personnelle, ce qui crée un passif potentiel pour le Groupe. Depuis 2016, le rendement est un taux variable défini par la législation et revu chaque année, dans une fourchette (1,75 % et 3,75 %). Ce taux a été fixé à 1,75 % entre 2016 et 2024, puis porté à 2,5 % à compter du 1^{er} janvier 2025. Pour évaluer les passifs du Groupe au titre de ces régimes, un rendement moyen estimé sur la durée des régimes est utilisé. Étant donné que l'augmentation du rendement minimum garanti a été anticipée l'année dernière, il n'y a pas de changement significatif dans le rendement moyen et les passifs du groupe en raison du nouveau taux. À la fin de 2024, le passif net comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière sur ces régimes n'était pas significatif.

Les régimes du Groupe sont mis en place par l'intermédiaire d'un fonds de pension interentreprises dont les actifs et les passifs de retraite sont détenus dans une section séparée des autres entreprises d'affiliation. Le fonds opère conformément aux législations locales en matière de financement minimum, de principes d'investissement, d'états financiers audités, de dépôts auprès d'organismes gouvernementaux et de principes de gouvernance. Le fonds est géré par le biais d'une Assemblée Générale et d'un conseil d'administration qui délègue les activités quotidiennes à un comité opérationnel.

Autres régimes

La majorité des obligations sont associées à des régimes de retraite. Dans certains pays (principalement aux États-Unis), il existe également des régimes médicaux postérieurs à l'emploi, qui représentent 5 % (4 % en 2023) du total des obligations au titre des régimes à prestations définies.

B.3. Impacts financiers

Évolution du passif net

En millions d'euros	2024	2023
Montant net comptabilisé au début de la période	189	238
Charge nette reconnue au compte de résultat - Régimes à prestations définies	3	35
Contributions réelles de l'employeur/avantages payés directement	- 27	- 113
Acquisitions et cessions	0	0
Réévaluations avant l'impact de la limite du plafond des actifs	77	39
Variation de l'effet de la limite du plafond de l'actif sur les réévaluations	0	- 4
Reclassements	1	- 3
Écarts de conversion	3	- 3
MONTANT NET COMPTABILISÉ EN FIN DE PÉRIODE	246	189

Les réévaluations avant l'impact du plafonnement des actifs de 77 millions d'euros comprennent :

- le rendement défavorable des actifs des plans (hors intérêts comptabilisés au compte de résultat consolidé) de 100 millions d'euros ;
- la hausse des taux d'actualisation de (134) millions d'euros, principalement aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans la zone euro ;

- la diminution du taux d'inflation de 19 millions d'euros pour la zone euro ;
- la modification des hypothèses démographiques pour 37 millions d'euros ;
- d'autres réévaluations dues aux changements dans les autres hypothèses financières, la démographie et les effets de l'expérience de 54 millions d'euros.

ÉTATS FINANCIERS

Charge nette

En millions d'euros	2024	2023
Coût des services rendus au cours de la période	18	19
Coût des services passés (y compris les réductions de régime et liquidations de plans)	- 27	3
Coût des services rendus	- 9	21
Coût financier	84	97
Produit financier	- 75	- 86
Intérêts nets	9	11
Frais administratifs payés	3	3
Charge nette reconnue au compte de résultat - Régimes à prestations définies	3	35
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	77	- 35

Le coût des services rendus et les frais administratifs de ces régimes sont comptabilisés en coût des ventes, en frais administratifs, en frais de recherche et développement, en gains et pertes d'exploitation et en résultat des coûts environnementaux. Les intérêts nets sont comptabilisés en charges financières.

En 2024, les coûts des services rendus au cours de la période du Groupe se sont élevés à 18 millions d'euros (19 millions d'euros en 2023), dont 13 millions d'euros (13 millions d'euros en 2023) se

rapportaient à des régimes capitalisés et 5 millions d'euros (6 millions d'euros en 2023) à des régimes non capitalisés. Le coût des services passés comprend principalement des impacts favorables reflétant le contrat de rente de groupe qui a été conclu en août 2024 ((18) millions d'euros) principalement aux États-Unis et un effet de réduction ((10) millions d'euros) principalement en France, en Belgique et aux États-Unis (voir la section « Principaux événements » pour plus de détails).

Passif net

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Obligations à prestations définies - Régimes capitalisés	1 367	1 811
Juste valeur des actifs des plans en fin de période	- 1 330	- 1 853
Déficit des régimes capitalisés	38	- 41
Obligations à prestations définies - Régimes non capitalisés	209	231
Deficit/surplus (-)	246	190
Montants non comptabilisés comme actifs suite au plafonnement des actifs (comptabilisés dans les autres éléments du résultat global)	0	0
Obligation nette (actif net)	246	189
Obligation comptabilisée	291	281
Actif comptabilisé	- 44	- 91

Changements dans les obligations à prestations définies

En millions d'euros	2024	2023
Obligations à prestations définies en début de période	2 042	2 119
Coût des services rendus au cours de la période	18	19
Coût des services passés (y compris les réductions de régime)	- 8	3
Coût financier	84	97
Contributions de l'employé	2	2
Liquidations de plans	- 448	0
Acquisitions et cessions (-)	0	0
Réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global	- 23	59
<i>Gains et pertes actuariels liés aux changements d'hypothèses démographiques</i>	<i>37</i>	<i>1</i>
<i>Gains et pertes actuariels liés aux changements d'hypothèses économiques</i>	<i>- 89</i>	<i>16</i>
<i>Gains et pertes actuariels liés à l'expérience</i>	<i>28</i>	<i>41</i>
Avantages payés	- 156	- 156
Écarts de conversion	75	- 13
Reclassements et autres mouvements	- 10	- 86
Obligations à prestations définies en fin de période	1 576	2 042
Obligations à prestations définies - Régimes capitalisés	1 367	1 811
Obligations à prestations définies - Régimes non capitalisés	209	231

Le règlement reflète le contrat de rente de groupe qui a été conclu en août 2024 (voir la section « Principaux événements » pour plus de détails).

Variation de juste valeur des actifs des plans

En millions d'euros	2024	2023
Juste valeur des actifs des plans en début de période	1 853	1 883
Produit financier	75	86
Réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global	- 100	20
<i>Rendement des actifs des plans (hors montant en intérêts nets inclus dans le surplus d'actifs)</i>	<i>- 100</i>	<i>20</i>
Contributions de l'employeur	27	113
Contributions de l'employé	2	2
Frais administratifs payés	- 3	- 3
Acquisitions/cessions (-)	0	0
Liquidations de plans	- 429	0
Avantages payés	- 155	- 156
Écarts de conversion	72	- 10
Reclassements et autres mouvements	- 10	- 82
Juste valeur des actifs des plans en fin de période	1 330	1 853
 Rendement réel des actifs des plans (inclus dans le surplus d'actif)	 - 25	 106

En 2024, le rendement total des actifs des plans, y compris les intérêts reçus, correspond à une perte de (25) millions d'euros, contre un profit de 106 millions d'euros en 2023.

En 2024, les contributions en espèces du Groupe s'élèvent à 27 millions d'euros (113 millions d'euros en 2023) de cotisations obligatoires à des fonds et de paiements de prestations directes. Les contributions volontaires en espèces ont été

effectuées en 2024 (86 millions d'euros en 2023 pour améliorer le niveau de financement des régimes de retraite britanniques et pour réduire les risques avec les actifs supplémentaires des régimes).

Le règlement reflète le contrat de rente de groupe qui a été conclu en août 2024 (voir la section « Principaux événements » pour plus de détails).

Avantages payés à venir

Les prestations versées par le Groupe au titre du régime à prestations définies dans les années à venir devraient être approximativement les suivantes (en millions d'euros) :

Période	Total	Eurozone	Royaume-Uni	États-Unis	Autres
2025	118	10	65	39	4
2026	137	15	66	53	3
2027 - 2029	403	49	207	135	12

Catégories d'actifs des plans

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actions	31 %	23 %
Obligations	59 %	70 %
Immobilier et infrastructures	4 %	3 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 %	3 %
Dérivés	0 %	0 %
Autres	2 %	1 %
TOTAL	100 %	100 %

Concernant les actifs investis, il faut souligner que ces actifs ne comprennent pas de participation directe dans les actions du Groupe ni dans des biens immobiliers ou d'autres actifs occupés ou utilisés par le Groupe. Ceci n'exclut pas la présence d'actions du Groupe dans des investissements de type « fonds commun de placement ».

Variation du plafonnement des actifs

En millions d'euros	2024	2023
Effet de la limite du plafond de l'actif en début de période	0	4
Variation de l'effet de la limite du plafond de l'actif sur les réévaluations	0	- 4
Effet de la limite du plafond de l'actif en fin de période	0	0

ÉTATS FINANCIERS

Hypothèses actuarielles utilisées afin de déterminer le passif

Certains régimes de retraite du Groupe prévoient des paiements en rentes, ajustés régulièrement pour atténuer les effets de l'augmentation du coût de la vie.

L'hypothèse relative à l'augmentation des salaires est utilisée pour déterminer ce que sera le salaire en fin de carrière des collaborateurs, puisque les régimes à prestations définies tiennent compte du dernier salaire. Cette hypothèse comprend l'impact de l'inflation et des augmentations de salaire.

L'hypothèse sur l'accroissement des retraites définit les ajustements futurs prévus pour ces paiements en rentes. Le régime définit comment ces paiements en rentes seront ajustés et pourraient être indexés à l'inflation. Les hypothèses sur l'accroissement des retraites s'appliquent principalement aux régimes à prestations définies au Royaume-Uni et en France.

L'hypothèse sur l'inflation à long terme est présentée séparément étant donné que les hypothèses sur les augmentations de salaire et sur l'accroissement des retraites englobent plus de variables que l'inflation.

	Eurozone		Royaume-Uni		États-Unis	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Taux d'actualisation	3,40 %	3,25 %	5,50 %	4,50 %	5,50 %	4,75 %
Taux attendus des futures augmentations de salaires	1,80 %-4,58 %	2,00 %-4,00 %	2,60 %	2,25 %	4,30 %	3,75 %
Inflation	1,80 %-2,00 %	2,00 %-2,25 %	3,00 %	2,75 %	2,20 %	2,25 %
Taux attendus d'accroissement des retraites	0,00 %-2,00 %	0,00 %-2,25 %	2,90 %	2,55 %	NA	NA

Hypothèses actuarielles utilisées afin de déterminer la charge annuelle

	Eurozone		Royaume-Uni		États-Unis	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Taux d'actualisation	3,25 %	3,75 %	4,50 %	4,75 %	4,75 %	5,00 %
Taux attendus des futures augmentations de salaires	2,00 %-4,58 %	2,00 %-4,25 %	2,25 %	2,50 %	4,30 %	3,75 %
Inflation	2,00 %-2,25 %	2,00 %-2,50 %	2,75 %	3,00 %	2,25 %	2,50 %
Taux attendus d'accroissement des retraites	0,00 %-2,25 %	0,00 %-2,50 %	2,65 %	2,80 %	NA	NA

Les hypothèses actuarielles concernant la mortalité future sont fondées sur les tables de mortalité nationales récentes. Ces hypothèses se traduisent au 1^{er} janvier 2024 par une espérance de vie résiduelle moyenne en années pour une personne prenant sa retraite à 65 ans :

En années	Belgique	France	Royaume-Uni	États-Unis
Partant à la retraite à la fin de la période de reporting				
Homme	19	25	21	21
Femme	22	29	24	23
Partant à la retraite 20 ans après la fin de la période de reporting				
Homme	20	28	22	22
Femme	24	32	25	24

Dans la plupart des pays, les hypothèses de mortalité reflètent les données effectives actuelles du régime ou les prévisions du Groupe en termes d'évolution de la mortalité.

Les hypothèses actuarielles utilisées afin de déterminer l'obligation au titre des prestations au 31 décembre 2024 sont fondées sur la durée suivante des engagements en matière d'avantages sociaux :

	Eurozone	Royaume-Uni	États-Unis
Durée en années	11,2	11,6	8,7

Sensibilités sur l'obligation de prestations définies pour les avantages postérieurs à l'emploi

Chaque sensibilité est calculée en partant du principe que toutes les autres hypothèses restent constantes. Des facteurs et conditions économiques affectent souvent plusieurs hypothèses simultanément.

Sensibilité à un changement de pourcentage des taux d'actualisation :

En millions d'euros	Augmentation de 0,25 %	Baisse de 0,25 %
Eurozone	- 5	5
Royaume-Uni	- 25	26
États-Unis	- 7	7
Autres	- 1	1
TOTAL	- 38	39

Sensibilité à un changement de pourcentage des taux d'inflation :

En millions d'euros	Augmentation de 0,25 %	Baisse de 0,25 %
Eurozone	5	- 4
Royaume-Uni	20	- 20
États-Unis	0	0
Autres	0	0
TOTAL	25	- 24

Sensibilité à un changement de pourcentage des taux d'augmentation des salaires :

En millions d'euros	Augmentation de 0,25 %	Baisse de 0,25 %
Eurozone	2	- 2
Royaume-Uni	1	- 1
États-Unis	0	0
Autres	0	0
TOTAL	3	- 3

Sensibilité à un changement d'un an sur les tables de mortalité – Le tableau présente les impacts quand l'âge de tous les bénéficiaires augmente ou diminue d'un an :

En millions d'euros	Augmentation de 1 an	Baisse de 1 an
Eurozone	- 5	5
Royaume-Uni	- 40	40
États-Unis	- 4	4
Autres	- 1	1
TOTAL	- 50	50

NOTE F26

PROVISIONS

Méthodes comptables

Généralités

Les provisions sont comptabilisées a) si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, b) s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et c) si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de reporting, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant correspond à la valeur actualisée des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation. Les effets des modifications des taux d'actualisation sont généralement comptabilisés dans le résultat financier.

S'il est prévu qu'une partie ou que la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu si le Groupe éteint l'obligation.

Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a mis au point un plan formalisé et détaillé de restructuration et a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'il mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration doit uniquement tenir compte des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

Coûts d'assainissement de l'environnement

Les passifs environnementaux sont principalement liés à des activités non courantes (sites fermés, activités abandonnées ou activités cédées pour lesquelles Syensqo maintient certains engagements) et, dans une moindre mesure, aux activités poursuivies (voir les commentaires ci-dessous).

Une provision environnementale est comptabilisée, conformément à la norme IAS 37, lorsqu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'événements passés, qui entraînera une sortie probable de ressources (dépenses/décaissements) pour la régler et pour laquelle une estimation fiable de ces sorties et du moment où elles se produiront peut être effectuée.

Les dépenses environnementales comprennent, sans s'y limiter, les éléments clés suivants :

- Coûts d'échantillonnage et d'analyse pour la surveillance des sols et des eaux souterraines
- Coût lié au démantèlement lorsqu'il est nécessaire pour satisfaire à une obligation d'assainissement ou de permis
- Le désamiantage lorsque la réglementation l'impose
- Enquêtes et études environnementales (évaluations des risques, phases I et II, sol et eaux souterraines)

Le montant des provisions environnementales à la clôture est basé sur la valeur actuelle nette des futurs flux de trésorerie nécessaires, pour les années en cours et à venir, pour régler les obligations d'assainissement. Les prévisions

de dépenses sont basées sur les estimations de consultants externes, lorsque cela est approprié et possible. Les dépenses futures sont prévues et révisées, deux fois par an, et validées trimestriellement par des experts financiers de Syensqo Finance et des experts industriels qualifiés dirigés par le Directeur Santé, sécurité et environnement (« HSE ») du Groupe, et bénéficient des apports du personnel du département juridique pour l'évolution de la réglementation environnementale.

En l'absence d'obligations probables, un passif éventuel peut être indiqué pour représenter le passif futur possible. Dans certains cas, les passifs éventuels ne peuvent pas être quantifiés. Voir la note F31 Actifs, passifs éventuels et garanties financières.

En millions d'euros	Restructuration	Environnement	Litiges	Autres	Total
31 décembre 2023	48	500	36	118	702
Dotations	104	18	0	30	152
Reprises de montants non utilisés	0	- 33	- 4	- 33	- 70
Utilisations	- 49	- 47	0	- 15	- 110
Effet de la désactualisation	0	1	0	0	1
Écarts de conversion	1	20	2	1	23
Acquisitions et variations dans le périmètre de consolidation	0	0	0	1	1
Autres	0	- 167	0	0	- 166
31 DÉCEMBRE 2024	104	292	34	103	533
Dont provisions courantes	72	63	33	51	219

La direction s'attend à ce que les provisions (sorties de trésorerie) comme suit :

En millions d'euros	D'ici 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Au-delà de 10 ans	Total
Total provisions environnementales	162	42	88	292
Total provisions pour litiges	34			34
Total provisions pour restructuration et autres provisions	208			208
31 DÉCEMBRE 2024	404	42	88	533

Provisions pour restructuration

En 2024, ces provisions s'élèvent à 104 millions d'euros contre 48 millions d'euros fin 2023. Cette augmentation est principalement due aux nouvelles initiatives de restructuration qui ont été lancées en 2024 pour adapter l'organisation afin de mieux répondre à l'évolution des besoins de ses clients et de se concentrer sur des projets qui accéléreront la croissance.

Provisions environnementales

Ces provisions s'élèvent à 292 millions d'euros à la fin de l'année 2024 contre 500 millions d'euros à la fin de l'année 2023.

Les provisions environnementales en 2024 concernent principalement les activités d'assainissement relatives aux substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS) sur le site de West Deptford, dans le New Jersey (126 millions d'euros). Le 28 juin 2023, Solvay Specialty Polymers USA, LLC (« Solvay Specialty Polymers »), une filiale de Syensqo SA, et le département de la protection de l'environnement du New Jersey (NJDEP) ont annoncé un accord résolvant certaines plaintes liées aux PFAS dans le New Jersey.

L'accord, qui ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité, a été structuré comme une ordonnance de consentement judiciaire et a été présenté au tribunal américain pour examen et approbation, après une période de consultation publique. L'approbation du tribunal a été obtenue le 1^{er} mars 2024 et est devenue définitive et contraignante.

Selon les termes de l'accord, Solvay Specialty Polymers a versé 75 millions de dollars américains au NJDEP pour les dommages causés aux ressources naturelles (NRD) et 100 millions de dollars américains pour financer les projets d'assainissement des PFAS du NJDEP dans les régions du New Jersey proches du site de West Deptford du Groupe. Le règlement comprend l'engagement de Solvay Specialty Polymers d'achever les activités d'assainissement qui ont commencé en 2013, y compris l'analyse de l'eau et du sol près du site de West Deptford. Solvay Specialty Polymers a établi une source de financement de l'assainissement d'un montant initial de 214 millions de dollars américains pour financer ces activités. À la suite de ce règlement, Solvay Specialty Polymers a augmenté sa provision

courante d'environ 250 millions de dollars américains (229 millions d'euros) en 2023.

La ligne « Autres » dans le tableau ci-dessus s'explique par l'approbation de l'ordonnance sur consentement par le tribunal américain. Suite à cette approbation, un montant de 180 millions de dollars (167 millions d'euros) a été reclasé des « Autres provisions (courantes) » aux « Autres passifs (courants) » au 31 mars 2024 et ce montant a été payé en avril 2024 (dans le tableau des flux de trésorerie, il est inclus dans la Variation du fonds de roulement). Le solde de la provision sera dépensé sur une période de 30 ans et est inclus dans les Autres provisions non courantes.

La provision environnementale est basée sur la valeur actuelle nette du flux de trésorerie prévu nécessaire, pour les années en cours et à venir, pour régler les obligations d'assainissement. Cette provision représente la sortie de fonds estimée et ne reflète pas les recouvrements attendus de la part des contributeurs tiers, ni les éventuelles indemnités d'assurance, dont la combinaison pourrait réduire de manière significative les coûts qui en résultent.

Le Groupe a soumis certaines réclamations de son assurance responsabilité environnementale et a reçu et comptabilisé 32 millions d'euros à titre de règlement préliminaire de ces réclamations de police d'assurance en février 2024. D'autres indemnités d'assurance non comptabilisées et le recouvrement auprès de contributeurs tiers sont encore en discussion.

La variation des provisions environnementales a également été affectée par

- la reprise de montants non utilisés pour (33) millions d'euros, principalement en raison de la révision à la baisse des dépenses d'assainissement futures ((28) millions d'euros) et du transfert à Solvay de deux sites au Royaume-Uni ((6) millions d'euros) ;
- l'impact de la conversion des devises et les hypothèses révisées des taux d'actualisation augmentant la valeur actuelle du passif global de 21 millions d'euros. Les montants estimés sont actualisés sur la base de la date probable de règlement et sont ajustés périodiquement pour refléter le passage du temps.

La répartition des provisions environnementales pour les principaux pays/régions est présentée ci-après :

En millions d'euros	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Provisions	En %	Utilisation de provisions	Provisions	En %	Utilisation de provisions
Italie	28	10 %	- 4	36	7 %	- 6
Reste de l'Europe	7	2 %	- 2	14	3 %	- 7
Amérique du Nord	254	87 %	- 41	447	89 %	- 19
Reste du monde	3	1 %	0	3	1 %	0
TOTAL	292	100 %	- 47	500	100 %	- 32

Indemnisations croisées HSE

L'Accord de séparation signé en 2023 contient des provisions allouées au Groupe Syensqo pour certains coûts d'exploitation, des sites fermés ou cédés, y compris des sites pour lesquels des provisions ont été constituées dans les états financiers consolidés du Groupe Solvay, et des obligations d'indemnisation croisée applicables lorsqu'une partie encourt des réclamations, des responsabilités ou des dépenses pour des sites alloués à l'autre partie dans l'accord de séparation.

La clause d'indemnisation croisée de l'Accord de séparation définit la nature des responsabilités et des coûts environnementaux qui sont indemnisés. Ces coûts comprennent la gestion des réclamations environnementales, les obligations d'assainissement et les actions connexes. L'Accord de séparation prévoit également des dispositions supplémentaires, telles que la présentation de réclamations et des protections visant à éviter les doubles recouvrements.

À la fin de l'année 2024, l'indemnisation croisée s'élevait à 47 millions d'euros (51 millions d'euros en 2023) et les actifs d'indemnisation correspondants ont été comptabilisés dans les Autres actifs non courants et les Autres créances.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges se rapportent à des risques relatifs à la fiscalité indirecte et à des risques juridiques. Elles s'élèvent à 34 millions d'euros en 2024 (36 millions d'euros en 2023).

Autres provisions

Les autres provisions s'élèvent à 103 millions d'euros en 2024 (118 millions d'euros en 2023).

Le Groupe Syensqo et le Groupe Solvay ont conclu un accord de services de transition (l'*« Accord sur les services de transition »*, *« TSA »*), prenant effet à la date de la Scission partielle pour une durée non renouvelable de 24 mois, en vertu duquel le Groupe Syensqo et le Groupe Solvay, dans la mesure où certaines fonctions administratives et fonctions de services partagés n'ont pas été séparées avant la date de la Scission partielle, fourniront chacun à l'autre divers services et soutiens sur une base transitoire provisoire. En particulier, étant donné que le Groupe Syensqo ne disposera pas de certaines fonctions internes entièrement en place à la date de la Scission partielle (telles que les services financiers, juridiques, fiscaux, de ressources humaines, de paie, informatiques et autres services de soutien), le Groupe Solvay apportera son soutien dans ces domaines selon les termes du TSA. À la cessation du TSA, le Groupe Syensqo supportera des charges de liquidation couvrant certains coûts de restructuration encourus par le Groupe Solvay.

Les indemnisations croisées d'un montant de 21 millions d'euros et les charges de liquidation couvrant certains coûts de restructuration qui seront encourus par le Groupe Solvay à la fin de l'Accord sur les services de transition d'un montant de 51 millions d'euros qui ont été ajoutées en 2023, ont été révisées en 2024 et s'élèvent respectivement à 24 millions d'euros et à 39 millions d'euros à la fin de l'année 2024.

NOTE F27**INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS****Méthodes comptables****Généralités**

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés uniquement à partir du moment où le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, puis évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) et à la juste valeur par le biais du résultat.

La classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle économique du Groupe concernant leur gestion. À l'exception des créances commerciales qui ne comportent pas une composante importante de financement ou pour lesquelles le Groupe a appliqué la méthode pratique, le Groupe évalue initialement un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat, des coûts de transaction. Les créances commerciales qui ne comportent pas une composante importante de financement ou pour lesquelles le Groupe a appliqué la méthode pratique sont évaluées au prix de transaction, ce qui est le cas pour la quasi-totalité des créances commerciales.

Un actif financier est qualifié de courant lorsque les flux de trésorerie attendus de l'instrument viennent à échéance dans l'année.

Pour qu'un actif financier soit classé et évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des OCI, il doit donner lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement au « remboursement du principal et des intérêts » (solely payment of principal and interest, SPPI) sur le principal restant dû. Cette évaluation est appelée test SPPI et est réalisée au niveau de l'instrument. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne sont pas des SPPI sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat, quel que soit le modèle économique.

Le modèle économique du Groupe concernant la gestion des actifs financiers fait référence à la manière dont le Groupe gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. Le modèle économique détermine si les flux de trésorerie résulteront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. Les actifs financiers classés et évalués au coût amorti sont détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels, tandis que les actifs financiers classés et évalués à la juste valeur par le biais des OCI sont détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est à la fois de détenir des actifs financiers afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de les vendre.

À des fins d'évaluation ultérieure, les actifs financiers sont classés en quatre catégories :

- Actifs financiers évalués au coût amorti (instruments d'emprunt)
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des OCI avec recyclage des gains et pertes cumulés (instruments d'emprunt). Le Groupe ne détient pas d'instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des OCI.
- Actifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des OCI sans recyclage des gains et pertes cumulés lors de la décomptabilisation (instruments de capitaux propres)
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat

Actifs financiers évalués au coût amorti (instruments d'emprunt)

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont ensuite évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) et font l'objet d'une dépréciation. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, modifié ou déprécié. Les actifs financiers du Groupe évalués au coût amorti comprennent les créances commerciales, les prêts et les autres valeurs mobilières.

Actifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des OCI (instruments de capitaux propres)

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut choisir de manière irréversible de classer ses participations en tant qu'instruments de capitaux propres désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des OCI lorsqu'ils répondent à la définition de capitaux propres en vertu de la norme IAS 32 Instruments financiers : présentation et qu'ils ne sont pas détenus à des fins de négociation. La classification est faite instrument par instrument. Les gains et les pertes sur ces actifs financiers ne sont jamais recyclés en résultat. Les dividendes sont comptabilisés en tant qu'autres produits dans le compte de résultat lorsque le droit de paiement a été établi, sauf lorsque le Groupe bénéficie de ces produits à titre de recouvrement d'une partie du coût de l'actif financier, auquel cas ces gains sont comptabilisés en OCI. Les instruments de capitaux propres désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des OCI ne font pas l'objet d'un test de dépréciation. Le Groupe a choisi de classer irréversiblement ses participations non cotées dans cette catégorie.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur et les variations nettes de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Cette catégorie comprend les instruments dérivés et les participations cotées en bourse que le Groupe n'a pas irréversiblement choisi de classer comme étant évaluées à la juste valeur par le biais des OCI. Les dividendes sur les participations cotées sont comptabilisés en tant qu'autres produits dans le compte de résultats lorsque le droit de paiement a été établi.

Les participations dans des partenariats ou fonds d'investissement sont évaluées dans l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur, les gains et les pertes étant comptabilisés en résultat. Sur la base de l'analyse des caractéristiques de ces fonds, le Groupe a déterminé qu'ils n'étaient pas éligibles à une évaluation à la valeur juste par le biais des autres éléments du résultat global, et sont dès lors comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un dérivé incorporé dans un contrat hybride, avec un passif financier ou un contrat hôte non financier, est séparé du contrat hôte et comptabilisé comme un dérivé distinct si : les caractéristiques économiques et les risques ne sont pas étroitement liés au contrat hôte ; un instrument distinct ayant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition de dérivé ; et le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat. Les dérivés incorporés sont évalués à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. La réévaluation n'a lieu que s'il y a soit un changement dans les termes du contrat qui modifie de manière significative les flux de trésorerie qui seraient autrement requis, soit une reclassification d'un actif financier hors de la catégorie de la juste valeur par le biais du résultat.

Pour les instruments cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond à un prix de marché (niveau 1). Pour les instruments qui ne sont pas cotés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation incluant la référence à des transactions récentes effectuées à des conditions normales de concurrence ou à des transactions sur des instruments similaires en substance (niveau 2), ou l'analyse des flux de trésorerie actualisés intégrant, le plus possible, des hypothèses cohérentes avec les données observables sur les marchés (niveau 3). Toutefois, dans des circonstances limitées, il peut arriver que le coût des instruments de capitaux propres constitue une estimation appropriée de la juste valeur. Ce peut être le cas lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir suffisamment d'informations plus récentes pour évaluer la juste valeur ou lorsqu'il existe une large fourchette d'évaluations possibles de la juste valeur et que le coût représente la meilleure estimation de la juste valeur dans cette fourchette.

Dépréciation des actifs financiers

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti est calculée suivant le modèle des pertes de crédit attendues, représentant la moyenne pondérée des pertes de crédit, dont les poids sont les risques de défaillance respectifs. Les pertes de crédit attendues sont basées sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus conformément au contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée avec une approximation du taux d'intérêt effectif initial.

Pour les créances commerciales qui ne contiennent pas de composante de financement significative (c'est-à-dire substantiellement toutes les créances commerciales), la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Ces dernières sont les pertes de crédit attendues résultant de la totalité des cas de défaut dont une créance commerciale pourrait faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue, en utilisant une matrice de provision qui tient compte d'informations historiques sur les défauts, ajustées des informations prospectives par client. Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaut lorsque les paiements contractuels sont en retard de 60 jours. Toutefois, dans certains cas, le Groupe peut également considérer qu'un actif financier est en défaut lorsque des informations, internes ou externes, indiquent que le Groupe ne pourra probablement pas recouvrer dans leur totalité les montants contractuels restant dus avant de tenir compte, le cas échéant, des rehaussements de crédit détenus par le Groupe. Un actif financier est entièrement déprécié lorsque le Groupe estime raisonnablement ne pas recouvrer les flux de trésorerie contractuels.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat consolidé.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, en tant que passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat, prêts et emprunts, dettes, ou en tant que dérivés désignés comme instruments de couverture dans le cadre d'une couverture efficace, selon le cas.

Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et, dans le cas des prêts et emprunts et des dettes, déduction faite des coûts de transaction directement imputables.

Les passifs financiers du Groupe comprennent les dettes commerciales et autres dettes, les prêts et emprunts et les instruments financiers dérivés.

Le Groupe classe les passifs financiers résultant d'accords de financement des fournisseurs parmi les dettes commerciales et autres dettes dans l'état de la situation financière s'ils ont une nature et une fonction similaires à celles des dettes commerciales. C'est le cas si l'accord de financement des fournisseurs fait partie du fonds de roulement utilisé dans le cycle d'exploitation normal du Groupe, si le niveau de garantie fourni est similaire à celui des dettes commerciales et si les conditions des passifs qui font partie de l'accord de financement de la chaîne d'approvisionnement ne sont pas实质iellement différentes de celles des dettes commerciales qui ne font pas partie de l'accord. Les flux de trésorerie liés aux passifs découlant des accords de financement des fournisseurs qui sont classés parmi les dettes commerciales et autres dettes dans l'état consolidé de la situation financière sont inclus dans les activités d'exploitation dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

À des fins d'évaluation ultérieure, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat

Cette catégorie comprend les contrats de garantie financière et les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans les relations de couverture telles que définies par la norme IFRS 9. Les dérivés incorporés séparés sont également classés comme étant détenus à des fins de transaction, à moins qu'ils ne soient désignés comme étant des instruments de couverture efficaces. Le Groupe n'a désigné aucun passif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat.

- Passifs financiers évalués au coût amorti (prêts et emprunts)

Il s'agit de la catégorie la plus pertinente pour le Groupe. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêt sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du TIE. Les gains et pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés ainsi que par le biais du processus d'amortissement du TIE. Le coût amorti est calculé en tenant compte de toute décote ou prime à l'acquisition et des frais ou coûts qui font partie intégrante du TIE. L'amortissement du TIE est inclus en tant que frais financiers dans le compte de résultat.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe conclut divers instruments financiers dérivés (contrats à terme de gré à gré, contrats à terme normalisés, collars, options et swaps) pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de cours de change et de matières premières (principalement, risques liés aux prix de l'énergie et des droits d'émission de CO₂).

Comme expliqué ci-dessus, les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et ultérieurement évalués à leur juste valeur au terme de chaque période de reporting. Le résultat obtenu est comptabilisé en gain ou en perte, sauf si l'instrument dérivé est désigné comme instrument de couverture efficace. Le Groupe désigne certains instruments dérivés comme instruments de couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable qui pourrait influer sur le résultat net (couvertures de flux de trésorerie).

Un dérivé avec une juste valeur positive est comptabilisé comme un actif financier, tandis qu'un dérivé avec une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Les instruments dérivés (ou des portions de ceux-ci) sont présentés comme des actifs ou des passifs non courants si la maturité résiduelle des règlements sous-jacents est supérieure à douze mois après la période de reporting. Les autres instruments dérivés (ou portions de ceux-ci) sont présentés comme actifs ou passifs courants.

Comptabilité de couverture

Le Groupe désigne certains instruments dérivés et instruments dérivés incorporés liés aux risques de taux d'intérêt, de cours de change, de cours de l'action Syensqo, et de matières premières (principalement, risques liés aux prix de l'énergie et des droits d'émission de CO₂) comme instruments de couverture dans une relation de couverture de cash flow.

La relation de couverture fait l'objet, dès son origine, d'une désignation formelle et d'une documentation structurée, décrivant la relation de couverture, ainsi que l'objectif du Groupe en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture. Pour appliquer la comptabilité de couverture : a) il y a un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, b) l'effet du risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de valeur qui résultent de ce lien économique, et c) le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert réellement couverte par le Groupe et la quantité de l'instrument de couverture utilisée réellement par le Groupe pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Pour qu'il existe un lien économique tel que mentionné sous a) ci-dessus, il faut pouvoir s'attendre à ce que la valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert évoluent systématiquement dans des directions opposées en réponse aux fluctuations dans le même sous-jacent (ou les sous-jacents économiquement liés de telle sorte qu'ils réagissent de la même façon au risque couvert).

Couvertures de cash flow

La partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture qui sont désignés dans une couverture de cash flow est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Le gain ou la perte lié à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement en résultat.

La réserve de couverture de cash flow est ajustée au plus faible des montants suivants (en valeur absolue) :

- (a) Le gain ou la perte cumulé dégagé sur l'instrument de couverture depuis le commencement de la couverture ; et
- (b) la variation cumulée de la juste valeur (valeur actualisée) de l'élément couvert (c'est-à-dire La valeur actualisée de la variation cumulée des flux de trésorerie futurs prévus couverts) depuis la mise en place de la couverture.

Le montant cumulé dans la réserve de couverture de cash flow est traité comme suit :

- (a) lorsqu'une transaction prévue couverte conduit à comptabiliser ultérieurement un actif non financier ou un passif non financier, le Groupe sort ce montant de la réserve de couverture de cash flow et l'incorpore directement dans le coût initial ou toute autre valeur comptable de l'actif ou du passif. Il ne s'agit pas d'un ajustement de reclassement et, par conséquent, les autres éléments du résultat global ne sont pas touchés.
- (b) dans le cas des couvertures de flux de trésorerie autres que celles visées au point i), ce montant est sorti de la réserve de couverture de flux de trésorerie et reclassé en résultat net au titre d'ajustement de reclassement dans la période ou les périodes durant lesquelles les flux attendus de trésorerie couverts influent sur le résultat net (par exemple, les périodes où le produit ou la charge d'intérêt est comptabilisée, ou lorsque la vente prévue se réalise).
- (c) Toutefois, si ce montant est une perte et que le Groupe s'attend à ce que la totalité ou une partie de cette perte ne puisse pas être recouvrée au cours d'une ou de plusieurs périodes futures, le montant qu'il prévoit ne pas pouvoir recouvrer est immédiatement reclassé en résultat net au titre d'ajustement de reclassement.

La plupart des éléments couverts sont liés à une transaction. La valeur temps des options, des éléments à terme des contrats à terme, et des spreads relatifs au risque de base des opérations en monnaies étrangères d'instruments financiers qui couvrent les éléments influent sur le résultat net en même temps que ces éléments couverts.

La comptabilité de couverture cesse prospectivement d'être utilisée dans le cas où la relation de couverture (ou une partie de la relation de couverture) cesse de satisfaire aux critères d'applicabilité (après prise en compte de tout rééquilibrage de la relation de couverture, s'il y a lieu). Cela comprend les situations où l'instrument de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé.

Lorsque le Groupe met fin à la comptabilité de couverture pour une couverture de cash flow, il comptabilise comme suit le montant cumulé dans la réserve de couverture de cash flow :

- Si les flux de trésorerie futurs couverts sont encore susceptibles de se produire, le montant demeure dans la réserve de couverture de cash flow jusqu'à ce que ces

flux de trésorerie se produisent. Toutefois, si ce montant est une perte et que le Groupe s'attend à ce que la totalité ou une partie de cette perte ne puisse pas être recouvrée au cours d'une ou de plusieurs périodes futures, le montant qu'il prévoit ne pas pouvoir recouvrir est immédiatement reclassé en résultat net au titre d'ajustement de reclassement.

- Si les flux de trésorerie futurs couverts ne sont plus susceptibles de se produire, ce montant est immédiatement sorti de la réserve de couverture de cash flow et reclassé en résultat net à titre d'ajustement de reclassement. À noter qu'un cash flow futur couvert peut être encore susceptible de se produire même s'il n'est plus hautement probable.

F27.A. Aperçu des instruments financiers

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers en fonction de leur classification selon la norme IFRS 9.

En millions d'euros	Classification	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
		Valeur comptable	Valeur comptable	Valeur comptable	Valeur comptable
Actifs non courants - Instruments financiers		209		228	
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		31		26
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat		55		68
Prêts et autres actifs non courants (à l'exclusion des excédents des fonds de pension)	Actifs financiers évalués au coût amorti		122		133
Instruments financiers - Opérationnel		1		2	
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	Couverture de flux de trésorerie		1		2
Actifs courants - Instruments financiers		1 691		2 134	
Créances commerciales	Actifs financiers évalués au coût amorti		948		907
Prêts à court terme	Actifs financiers évalués au coût amorti		4		3
Autres instruments financiers			67		48
Autres valeurs mobilières de placement > 3 mois	Actifs financiers évalués au coût amorti		58		30
Swaps de devises	Détenus à des fins de transaction		1		3
Autres actifs financiers courants	Actifs financiers évalués au coût amorti		8		16

En millions d'euros	Classification		
		31 décembre 2024	31 décembre 2023
		Valeur comptable	Valeur comptable
Instruments financiers - Opérationnel		14	25
Détenus à des fins de transaction	Détenus à des fins de transaction	5	9
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	Couverture de flux de trésorerie	9	16
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers évalués au coût amorti	659	1 150
Total actif - Instruments financiers		1 899	2 362
Passifs non courants - Instruments financiers		1 865	2 229
Dettes financières		1 822	2 159
Obligations/obligations senior	Passifs financiers évalués au coût amorti	1 647	645
Autres dettes non courantes	Passifs financiers évalués au coût amorti	7	1 348
Passifs locatifs IFRS 16 – Partie long terme	Passifs locatifs évalués au coût amorti	168	166
Autres dettes	Passifs financiers évalués au coût amorti	43	68
Instruments financiers - Opérationnel		0	2
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	Couverture de flux de trésorerie	0	2
Passifs courants - Instruments financiers		1 312	1 090
Dettes financières		293	154
Dettes financières à court terme	Passifs financiers évalués au coût amorti	230	71
Swaps de devises	Détenus à des fins de transaction	1	1
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	Couverture de flux de trésorerie	0	29
Passifs locatifs IFRS 16 – Partie court terme	Passifs locatifs évalués au coût amorti	62	53
Dettes commerciales	Passifs financiers évalués au coût amorti	1 001	918
Instruments financiers - Opérationnel		19	19
Détenus à des fins de transaction	Détenus à des fins de transaction	4	1
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	Couverture de flux de trésorerie	15	18
Total passif - Instruments financiers		3 177	3 320

La catégorie « Détenus à des fins de transaction » contient des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change. Les contrats documentés comme instruments de couverture (comptabilité de couverture en vertu d'IFRS 9 *Instruments financiers*) ou qui répondent aux critères d'exemption pour usage propre ne sont pas inclus dans la catégorie « Détenus à des fins de transaction ». Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global correspondent à l'activité New Business Development (NBD) du Groupe : le Groupe a développé un portefeuille de « corporate venturing » comprenant des placements directs dans des sociétés start-up et des investissements dans des fonds de capital-risque. Si le Groupe n'exerce pas d'influence notable ou de contrôle conjoint, les investissements sont évalués à la juste valeur conformément aux directives d'évaluation publiées par l'European Private Equity and Venture Capital Association. Les impacts des investissements directs sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, tandis que ceux des fonds de capital-risque sont généralement comptabilisés dans le compte de résultat.

Les instruments de capitaux évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent également les actions Solvay (représentant 12 millions d'euros au 31 décembre 2024 et 19 millions d'euros au 31 décembre 2023) apportées lors de la Scission partielle pour les plans d'incitation à long terme pour lesquels les bénéficiaires recevront des actions Solvay.

F27.B. Juste valeur des instruments financiers

Techniques d'évaluation et hypothèses utilisées afin de déterminer la juste valeur.

Méthodes comptables

Les cotations de marché sont disponibles pour les actifs et passifs financiers avec des modalités standard et négociés sur des marchés actifs. Les justes valeurs des instruments financiers dérivés correspondent à leurs cotations sur le marché, lorsque celles-ci sont disponibles. Lorsque les cotations ne sont pas disponibles, la juste valeur des instruments financiers est calculée sur la base de l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant la courbe de rendement applicable dérivée des taux d'intérêt cotés dont les échéances correspondent à celles des contrats pour les dérivés hors options. Les options sont évaluées à la juste valeur sur la base de modèles d'évaluation des options en tenant compte de la valeur actuelle des gains prévus pondérés selon les probabilités, en utilisant des formules de référence du marché.

Les justes valeurs des autres actifs et passifs financiers sont déterminées conformément aux modèles d'évaluation généralement admis sur la base d'analyses de cash flow actualisées.

Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti (hors IFRS 16 passifs locatifs)

En millions d'euros	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs non courants - Instruments financiers	122	122	133	133
Prêts et autres actifs non courants (à l'exception des excédents de fonds de pension et des stocks à long terme)	122	122	133	133
Passifs non courants - Instruments financiers	- 1 697	- 1 723	- 2 061	- 2 053
Obligations/obligations senior	- 1 647	- 1 673	- 645	- 637
Autres dettes non courantes	- 7	- 7	- 1 348	- 1 348
Autres dettes	- 43	- 43	- 68	- 68

Les valeurs comptables des actifs et passifs financiers sont estimées à un montant raisonnablement proche de leur juste valeur, en raison de leur courte échéance.

Instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de situation financière

Le tableau « Instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière » fournit une analyse des instruments financiers qui, après la comptabilisation initiale, sont évalués à leur juste valeur et regroupés en niveaux de 1 à 3 en fonction du degré de juste valeur observable. Les instruments financiers classifiés comme détenus à des fins de transaction et comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie sont principalement regroupés dans les niveaux 1 et 2. Ils sont évalués à la juste valeur sur la base d'une fixation de prix à terme et suivant des modèles de swaps utilisant des calculs de valeur actualisée. Les modèles incorporent plusieurs données y compris le cours de change spot et les taux d'intérêt des devises respectives, les écarts de base entre les devises respectives, les courbes des taux d'intérêt, et les courbes des taux à terme des matières premières sous-jacentes. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste

valeur par le biais des autres éléments du résultat global relèvent des niveaux 1 et 3. La juste valeur des instruments présentés au niveau 3 est mesurée sur la base des directives recommandées par l'International Private Equity and Venture Capital Valuation (IPEV).

Conformément aux règles internes du Groupe, la responsabilité de l'évaluation du niveau de juste valeur relève a) du département Trésorerie pour les instruments financiers dérivés hors énergie et les passifs financiers non dérivés, b) du département Développement durable et Énergie pour les instruments financiers dérivés relatifs à l'énergie et c) du département Finance pour les actifs financiers non dérivés.

Le Groupe détermine si des transferts doivent avoir lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant la catégorisation (sur la base le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de reporting. Au cours de l'année, aucun transfert de ce type n'a eu lieu.

Instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de situation financière

	31 décembre 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
En millions d'euros				
Détenus à des fins de transaction				
Risque de change		6		6
Cours de l'action Syensqo		1		1
Index		3		3
Index		1		1
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Actions du Groupe Solvay		12		12
New Business Development			43	43
Couvertures de cash flow				
Risque de change		10		10
Risque d'énergie		3		3
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
New Business Development			31	31
Total actif	12	15	74	101
Détenus à des fins de transaction				
Risque de change		- 4		- 4
Index		- 3		- 3
Index		- 1		- 1
Couvertures de cash flow				
Risque de change		- 15		- 15
Risque CO ₂		- 13		- 13
TOTAL PASSIF	- 20			- 20

ÉTATS FINANCIERS

	31 décembre 2023			
En millions d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Détenus à des fins de transaction		12		12
Risque de change		4		4
Cours de l'action Syensqo		8		8
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	19		49	68
Actions du Groupe Solvay	19			19
New Business Development			49	49
Couvertures de cash flow		17		17
Risque de change		9		9
Risque d'énergie		6		6
Risque CO ₂		3		3
Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais de autres éléments du résultat global			26	26
New Business Development			26	26
Total actif	19	29	75	122
Détenus à des fins de transaction		- 2		- 2
Risque de change		- 2		- 2
Couvertures de cash flow		- 49		- 49
Risque de change		- 3		- 3
Risque de taux d'intérêt		- 29		- 29
Risque d'énergie		- 17		- 17
TOTAL PASSIF	- 51			- 51

Mouvements de la période

Réconciliation des évaluations à la juste valeur de niveau 3 des actifs et passifs financiers

En millions d'euros	2024		
	à juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global	Total
	Instruments de capitaux propres	Instruments de capitaux propres	
1^{er} janvier	49	26	75
Pertes ou gains totaux			
- Comptabilisé en compte de résultat	- 7		- 7
- Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global		- 3	- 3
Acquisitions	0	2	2
Augmentation du capital	1	5	6
Reclassement hors du niveau 3			
31 DÉCEMBRE	43	31	74

En millions d'euros	2023		
	à juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global	Total
	Instruments de capitaux propres	Instruments de capitaux propres	
1^{er} janvier	46	24	70
Pertes ou gains totaux			
- Comptabilisé en compte de résultat	5		5
- Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global		- 5	- 5
Acquisitions	0	9	9
Diminutions de capital	- 2	- 2	- 4
Reclassement hors du niveau 3			
31 DÉCEMBRE	49	26	75

Produits et charges des instruments financiers comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

Les produits et charges sur instruments financiers comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont les suivants :

En millions d'euros	Couvertures de cash flow							
	Risque de change		Risque de matières premières		Risque de taux d'intérêt		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
1 ^{er} janvier	6	6	- 19	- 1	- 29		- 42	5
Reclassement depuis les autres éléments du résultat global des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	1	- 13	15	- 1	0		15	- 14
Partie efficace des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	- 16	13	5	- 17	36	- 29	25	- 33
31 DÉCEMBRE	- 9	6	1	- 19	7	- 29	- 1	- 42

Conventionnellement, (+) indique une augmentation et (-) une diminution des capitaux propres.

La reclassification des risques de change et de matières premières est comptabilisée dans le compte de résultat du Groupe, au-dessus de la marge brute. La reclassification du risque de taux d'intérêt est comptabilisée dans le compte de résultat du Groupe dans la charge de la dette nette

F27.C. Gestion du capital

Voir le point 2 Capital, actions et actionnaires dans la section « Déclaration de gouvernance d'entreprise » du présent rapport annuel.

Le Groupe gère sa structure de financement avec l'objectif de sauvegarder sa capacité à poursuivre ses activités, d'optimiser le rendement pour les actionnaires, de maintenir sa notation « Investment-grade » et de minimiser le coût de l'endettement.

La structure capitalistique du Groupe consiste en capitaux propres (voir note F22 Capitaux propres), et en dette nette (voir note F28 Endettement net). Les obligations hybrides perpétuelles sont néanmoins considérées comme une dette dans les mesures sous-jacentes du Groupe.

En dehors des exigences légales en matière de financement minimum en capital s'appliquant aux filiales de la Société dans les différents pays, Syensqo n'est soumis à aucune exigence légale supplémentaire concernant ses capitaux propres.

Le département Trésorerie revoit la structure du capital en permanence sous l'autorité et la supervision du Chief Financial Officer. Le cas échéant, le département Juridique est impliqué pour garantir la conformité avec les obligations légales et contractuelles.

F27.D. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux mouvements de différents risques de marché, dont les principaux sont les suivants :

- risque de liquidité
- devises étrangères
- risque de taux d'intérêt
- risque de contrepartie
- risque lié aux obligations de retraite
- risque lié aux litiges fiscaux
- Risques liés aux prix de l'énergie et du CO₂

La direction du Groupe supervise la gestion de ces risques, assistée du département Trésorerie (risques non liés aux matières premières), du département Développement durable et du département Achats, qui conseillent sur les risques financiers et le cadre de gouvernance approprié dans ce domaine pour le Groupe. Ces départements fournissent l'assurance à la direction du Groupe que les activités de gestion des risques financiers sont gouvernées par des politiques et procédures appropriées et que les risques financiers sont identifiés, évalués et gérés conformément aux politiques et aux objectifs de risque du Groupe.

Le Groupe maintient un profil financier prudent et applique une discipline financière conservatrice, avec de solides réserves de liquidités. Il surveille régulièrement les notations des contreparties du Groupe (institutions bancaires à haute solvabilité avec des seuils d'exposition, des procédures de contrôle du risque client et du recouvrement des liquidités, etc...). Le Groupe a également recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre des risques de change, de taux d'intérêt, et de prix de l'énergie et de droits d'émissions de CO₂ clairement identifiés (instruments de couverture). Toutes les activités sur produits dérivés à des fins de gestion des risques sont effectuées par une équipe de spécialistes qui possèdent les qualifications, l'expérience et la supervision appropriées. Cependant, les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture ne sont pas remplis dans tous les cas.

En outre, Syensqo a défini une gouvernance claire en matière de retraite et un examen de l'optimisation des régimes de retraite (voir les exemples dans la note F25) et applique également des processus de contrôle stricts de la conformité à la réglementation fiscale et les politiques de définition des prix de transfert.

Risques de change

Le Groupe est une entreprise de chimie de spécialité, il s'engage donc dans des transactions libellées en monnaies étrangères. Il est à ce titre exposé aux fluctuations des taux de change. En 2024, la principale exposition du Groupe a été vis-à-vis du dollar américain, du yuan chinois, du peso mexicain, du réal brésilien et du yen japonais.

Pour atténuer son risque de change, le Groupe a défini une politique de couverture reposant essentiellement sur les principes de financement de ses activités dans la monnaie locale en couvrant le risque de change transactionnel au moment de l'émission de factures (risque certain). Le Groupe effectue un suivi constant de ses activités en monnaies étrangères et couvre, lorsque c'est approprié, les expositions aux taux de change sur les flux de trésorerie prévisionnels (risque qui est hautement probable).

Les expositions aux taux de change sont gérées dans le cadre de paramètres approuvés en utilisant des contrats de change à terme ou, le cas échéant, d'autres dérivés tels que des options de change.

Au cours de l'année 2024, le taux de change euro/dollar américain a varié de 1,1052 début janvier à 1,0394 fin décembre.

Une fluctuation de (0,10) du taux de change USD/€ généreraient en 2024 une variation d'environ 100 millions d'euros (100 millions d'euros en 2023) de l'EBITDA. 60 % de cette variation se situe au niveau de la conversion et 40 % au niveau de la transaction, cette dernière étant principalement couverte. L'EBITDA est la mesure clé non-IFRS de la performance opérationnelle telle que définie dans le glossaire.

Fin 2024, un renforcement du dollar américain par rapport à l'euro devrait faire augmenter la dette nette d'environ 138 millions d'euros (80 millions d'euros en 2023) par 0,10 de variation dans la parité dollar/euro. À l'inverse, l'affaiblissement du dollar américain par rapport à l'euro devrait faire baisser la dette nette d'environ 113 millions d'euros (66 millions d'euros en 2023) par 0,10 de variation dans la parité dollar/euro.

Le risque de change du Groupe peut être divisé en deux catégories : le risque de conversion et le risque transactionnel.

Risque de conversion

Le risque de conversion représente le risque pesant sur les états financiers consolidés du Groupe associé aux participations dans des sociétés opérant dans une monnaie autre que l'euro (la monnaie de présentation du Groupe).

En 2024 et 2023, le Groupe n'a pas couvert le risque de change des activités à l'étranger.

Risque transactionnel

Le risque transactionnel est le risque de change lié à une transaction spécifique comme l'achat ou la vente par une entité du Groupe dans une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle.

Dans la mesure du possible, le Groupe gère le risque transactionnel sur les créances et les emprunts de façon centralisée, et localement lorsque la centralisation n'est pas possible.

Le choix de la devise d'emprunt dépend essentiellement des opportunités offertes sur les différents marchés. Cela signifie que la monnaie choisie n'est pas nécessairement celle du pays dans lequel les fonds seront investis. Néanmoins, les entités opérationnelles sont essentiellement financées dans leur monnaie fonctionnelle.

Dans les pays émergents, il n'est pas toujours possible d'emprunter dans la monnaie locale soit parce que les fonds ne sont pas disponibles sur les marchés financiers locaux, soit parce que les conditions financières sont trop onéreuses. Dans de tels cas, le Groupe doit emprunter dans une monnaie différente. Néanmoins, le Groupe envisage les opportunités de refinancer en monnaie locale ses emprunts dans les pays émergents.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont classés parmi une des deux catégories décrites ci-après :

Détenus à des fins de transaction

Le risque transactionnel est géré par des contrats spot ou à terme. À moins qu'ils ne soient documentés en tant qu'instruments de couverture (voir ci-dessus), les instruments financiers dérivés sont classifiés comme étant détenus à des fins de transaction.

En 2024, les montants notionnels négociés pour gérer le risque transactionnel sont les suivants :

- une position courte de (382) millions d'euros (contre (586) millions d'euros en 2023) ;
- une position courte de (150) millions d'euros (contre (233) millions d'euros en 2023).

Le tableau suivant présente les montants notionnels des contrats dérivés du Groupe existants à la fin de la période :

En millions d'euros	Montant notionnel ⁽¹⁾		Juste valeur actifs		Juste valeur passifs		
	31 décembre	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Détenus à des fins de transaction long terme		150	233	0	1	0	-1
Détenus à des fins de transaction court terme		-382	-586	1	3	-3	-1
TOTAL		- 232	- 353	1	4	- 3	- 2

(1) Position longue/(courte) (si la transaction de change n'implique pas la monnaie fonctionnelle, les deux montants notionnels sont considérés).

Couverture de flux de trésorerie

Le Groupe utilise des dérivés pour couvrir les risques de cours de change identifiés. Ils sont documentés en tant qu'instruments de couverture à moins qu'ils ne couvrent un actif ou passif financier comptabilisé pour lequel aucune relation de couverture des flux de trésorerie n'est généralement documentée. La plupart des couvertures sont liées à une transaction.

Fin 2024, le Groupe avait principalement couvert des ventes hautement probables en devises (position courte) pour un

montant nominal de 244 millions de dollars américains (235 millions d'euros) et 6 916 millions de yens japonais (42 millions d'euros). La majorité des contrats de couvertures existants à la fin de décembre 2024 seront dénoués au cours des 12 prochains mois, et exercent un impact sur le résultat au cours de cette période à l'exception des couvertures à long terme.

Le tableau suivant présente les montants notionnels des contrats dérivés de Syensqo existants à la fin de la période. Le Groupe couvre son exposition nette au risque de change.

MONTANTS NOTIONNELS

	Montant notionnel de l'instrument ⁽¹⁾	Montant notionnel de l'exposition au risque ⁽¹⁾	Pourcentage d'exposition couverte	Taux de change moyen de couverture par catégorie de risque ⁽²⁾	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Juste valeur de l'instrument de couverture		Passifs						
						Capitaux propres	Actifs							
En millions d'euros														
Couvertures de flux de trésorerie – Ventes et achats prévus⁽³⁾														
JPY/EUR	- 26	- 97	27 % ⁽²⁾	161,76	0	0	0							
JPY/USD	- 16	- 60	27 % ⁽²⁾	146,13	1	1	0							
Total JPY	- 42	-157			1	1	0							
USD/CAD	- 16	- 47	35 % ⁽²⁾	1,37	- 1	0	- 1							
USD/CNY	- 34	- 92	36 % ⁽²⁾	6,94	- 1	0	- 1							
USD/EUR	- 161	-537	30 % ⁽²⁾	1,10	- 7	0	- 7							
USD/MXN	- 38	- 123	30 % ⁽²⁾	19,63	- 3	0	- 3							
USD/KRW	13	56	24 % ⁽²⁾	1 327,05	1	1	0							
Total USD	- 235	- 768			- 11	1	- 12							
TOTAL	- 277	- 924			- 10	3	- 13							

(1) Position longue/(courte).

(2) Conformément à la Politique du Groupe sur la trésorerie, le pourcentage de l'exposition couverte atteindra le niveau minimum de mise progressive en conformité de 60 % en 2025.

(3) Les instruments de couverture se trouvent dans la ligne : « Autres créances » et « Autres passifs » dans l'état de la situation financière.

Les relations de couverture sont rarement parfaites. Par conséquent, il pourrait y avoir inefficacité si les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert qui sont attribuables à un risque couvert et l'instrument de couverture ne se compensent pas au cours d'une période donnée. Les sources d'inefficacité de la couverture qui pourraient potentiellement affecter la relation de couverture pendant sa durée sont énumérées ci-dessous :

- Une réduction du montant des ventes prévues résultant de différences dans la quantité ou le montant notionnel - l'élément couvert et l'instrument de couverture sont basés sur des quantités ou des montants notionnels différents.

- Un changement significatif du risque de crédit des parties.
- Des différences temporelles – l'élément couvert et l'instrument de couverture se produisent ou sont réglés à des dates différentes.

En 2024, aucune inefficacité de couverture n'a été comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

	31 décembre 2023						
	Montant notionnel de l'instrument ⁽¹⁾	Montant notionnel de l'exposition au risque ⁽¹⁾	Pourcentage d'exposition couverte	Taux de change moyen de couverture par catégorie de risque	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Juste valeur de l'instrument de couverture	
					Capitaux propres	Actifs	Passifs
En millions d'euros							
Couvertures de flux de trésorerie – Ventes et achats prévus⁽³⁾							
JPY/EUR	- 52	- 150	35 % ⁽²⁾	148,25	2	2	0
JPY/USD	- 30	- 87	35 % ⁽²⁾	132,07	0	1	- 1
Total JPY	- 82	- 237			2	3	- 1
USD/BRL	0	- 70	0 % ⁽²⁾	4,60	0	0	0
USD/CNY	- 63	- 157	40 % ⁽²⁾	6,89	- 1	0	- 1
USD/EUR	- 242	- 503	48 % ⁽²⁾	1,11	2	3	- 1
USD/MXN	- 43	- 109	39 % ⁽²⁾	18,42	3	3	0
USD/THB	- 6	- 23	28 % ⁽²⁾	33,68	0	0	0
Total USD	- 354	- 861			4	6	- 2
TOTAL	- 436	- 1098			6	9	- 3

(1) Position longue/(courte).

(2) Conformément à la Politique du Groupe sur la Trésorerie, le pourcentage de l'exposition couverte atteindra le niveau minimum de mise progressive en conformité de 60 % en 2024.

(3) Les instruments de couverture se trouvent dans la ligne : « Autres créances » et « Autres passifs » dans l'état de la situation financière.

Risques de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt puisque les entités du Groupe empruntent des fonds à taux fixe et à taux variable. Le risque de taux d'intérêt est géré au niveau du

Groupe en maintenant une combinaison appropriée entre les emprunts à taux fixe et à taux flottant, qui jusqu'à présent sont principalement à taux fixe (directement ou après l'exécution de swaps de taux d'intérêt chaque fois qu'ils sont jugés appropriés).

L'exposition aux taux d'intérêt par monnaie est résumée ci-dessous :

Devise	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Taux fixe	Taux flottant	Total	Taux fixe	Taux flottant	Total
Dettes financières						
EUR	- 646	- 13	- 659	- 586	- 625	- 1 210
USD	-1 429	- 5	-1 435	- 273	- 779	- 1 052
Autres	- 18	- 4	- 21	- 38	- 11	- 51
TOTAL	- 2 093	- 22	- 2 115	- 897	- 1 415	- 2 313
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
EUR		304	304		656	656
USD		143	143		251	251
THB		13	13		15	15
CNY		76	76		44	44
JPY		26	26		90	90
Autres		98	98		94	94
TOTAL		659	659		1 150	1 150
Autres instruments financiers						
EUR		36	36		41	41
CNY		58	58		30	30
Autres		3	3		8	8
TOTAL		97	97		78	78
TOTAL	- 2 093	734	- 1 359	- 897	- 186	- 1 084

Tout au long de l'année 2024, le groupe a réussi à se refinancer en convertissant une dette à taux flottant (obligation-relais) en une dette à taux fixe (obligations senior).

Fin 2024, environ 2 093 millions d'euros de la dette brute du Groupe étaient à taux fixe et se composaient principalement :

- des obligations senior en euros pour un montant total de 500 millions d'euros à échéance 2027 (valeur comptable de 498 millions d'euros) ;
- du solde (163 millions de dollars américains) des obligations senior en dollars américains à échéance 2025 de 250 millions de dollars américains (valeur comptable de 157 millions d'euros) ;

- des obligations de premier rang en dollars américains 2029 de 600 millions de dollars américains (valeur comptable de 576 millions d'euros) ;
- des obligations de premier rang en dollars américains 2034 de 600 millions de dollars américains (valeur comptable de 574 millions d'euros) ;
- de billets de trésorerie de 50 millions d'euros ;
- de passifs locatifs IFRS 16 de 230 millions d'euros.

L'impact de la volatilité des taux d'intérêt à fin 2024 par rapport à 2023 est le suivant :

En millions d'euros	Sensibilité à un mouvement de - 100 points de base dans le marché des taux d'intérêts EUR		Sensibilité à un mouvement de - 100 points de base dans le marché des taux d'intérêts USD	
	2024	2023	2024	2023
Résultats	0	- 2	0	4
En millions d'euros				
Résultats	0	- 2	0	7

La sensibilité à la volatilité des taux d'intérêt sur la dette financière brute flottante reste insignifiante à la fin de l'année 2024 par rapport à 2023 en raison du refinancement du groupe en 2024, au cours duquel le Groupe a échangé des dettes à taux flottant contre des dettes à taux fixe.

Risque de taux d'intérêt couvert par instrument classé comme détenus à des fins de transaction

En 2024 et 2023, il n'y a pas d'instruments de taux d'intérêt en circulation comptabilisés comme détenus à des fins de transaction.

Risque de taux d'intérêt couvert par instrument classé comme instrument de couverture dans une couverture de flux de trésorerie

En 2024, il n'y a pas d'encours d'instruments de taux d'intérêt classés comme instrument de couverture dans une couverture de flux de trésorerie. En 2023, dans le cadre de l'exécution de la gestion du passif avant la Scission partielle, Syensqo a décidé de couvrir les tirages en EUR et en USD effectués en 2023 (1,3 milliard d'euros) ainsi que les futurs refinancements à long terme exécutés en juin 2024 avec l'émission d'obligations senior d'un montant de 1,2 milliard de dollars américains par Solvay Finance America LLC :

	31 décembre 2023						
	Montant notionnel de l'instrument ⁽¹⁾	Montant notionnel de l'exposition au risque	Pourcentage d'exposition couverte	Couverture des taux d'intérêt par catégorie de risque	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Juste valeur de l'instrument – Actif	Juste valeur de l'instrument – Passif
Couverture de flux de trésorerie	En millions d'euros (sauf mention contraire)						
Couverture des flux de trésorerie tunnel de taux à primes identiques 800 millions de dollars	724	738	98 %	4,45 %			
Couverture des flux de trésorerie tunnel de taux à primes identiques 600 millions d'euros	600	600	100 %	3,31 %			
Couverture des flux de trésorerie – T-Lock 10 ans – 400 millions de dollars	362	362	100 %	4,395 % + marge fixe	- 18		- 18
Couverture des flux de trésorerie – T-Lock 5 ans 400 millions de dollars	362	362	100 %	4,327 % + marge fixe	- 11		- 11
TOTAL	2 048	2 066			- 29		- 29

(1) Les instruments de couverture sont situés dans la ligne « Autres dettes financières courantes » de l'état consolidé de la situation financière.

Autres risques de marché

Risques liés aux prix de l'énergie et du CO₂

Le Groupe achète une grande partie de ses besoins en gaz et en électricité en Europe et aux États-Unis sur la base d'indices de marché liquides et volatiles.

Pour réduire la volatilité du prix de l'énergie, le Groupe a mis en place une politique pour transformer un prix variable en prix fixe par des instruments financiers dérivés. La plupart de ces instruments de couverture peuvent être documentés comme instruments de couverture des contrats d'achat sous-jacents.

De même, l'exposition du Groupe au prix du CO₂ est en partie couverte par des achats à terme de quotas d'émissions européens (EUA). Les achats à terme avec livraison physique pour utilisation dans les opérations du Groupe sont qualifiés de contrats pour « usage propre » (et non de dérivés). La comptabilité de couverture des flux de trésorerie est appliquée aux contrats qui ne répondent pas aux critères d'utilisation propre.

Enfin, une certaine exposition aux prix gaz et électricité peut résulter de la production d'électricité sur les sites (principalement d'unités de cogénération en Europe) et peut être couverte par des achats et des ventes à terme ou par des systèmes optionnels. Dans ce cas, la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est appliquée.

La couverture financière des risques liés à l'énergie et au prix des droits d'émissions de CO₂ est gérée de façon centralisée par Rhodia GhG pour le compte des entités du Groupe.

Les tableaux suivants présentent les montants notionnels et les justes valeurs des instruments financiers dérivés sur l'énergie et le CO₂ en cours au terme de la période de reporting de l'information financière :

Les montants présentés dans les tableaux ci-après comprennent les besoins de couverture des GBU du Groupe qui s'approvisionnent par l'intermédiaire de Rhodia GHG et ne comprennent pas la totalité des besoins de couverture en énergie du Groupe.

	31 décembre 2024										
	Montant notionnel de l'instrument (€)	Montant notionnel de l'instrument (en unités)	Montant notionnel de l'exposition au risque	Montant notionnel de l'exposition au risque (en unités)	Pourcentage d'exposition couverte	Prix moyen de couverture par catégorie de risque	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Juste valeur de l'instrument – Actif	Juste valeur de l'instrument – Passif		
Couverture de flux de trésorerie											
			En millions d'euros (sauf mention contraire)								
Gaz de qualité standard	48,33	2 065 157 MWh	186,75	7 748 763 MWh	27 %	23,4 EUR/MWh	- 7	7	0		
CO ₂	46,85	609 000 Tonnes	198,97	2 640 532 Tonnes	23 %	76,93 EUR/Tonne	3	0	- 3		
TOTAL							- 4	7	- 3		

(i) Les instruments de couverture se trouvent dans la ligne : « Autres créances » et « Autres passifs » dans l'état consolidé de la situation financière.

	31 décembre 2023										
	Montant notionnel de l'instrument (€)	Montant notionnel de l'instrument (en unités)	Montant notionnel de l'exposition au risque	Montant notionnel de l'exposition au risque (en unités)	Pourcentage d'exposition couverte	Prix moyen de couverture par catégorie de risque	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Juste valeur de l'instrument – Actif	Juste valeur de l'instrument – Passif		
Couverture de flux de trésorerie											
			En millions d'euros (sauf mention contraire)								
Énergie	8,84	76 440 MWh	8,27	93 912 MWh	81 %	116 EUR/MWh	- 2	2			
Gaz de qualité standard	64,08	2 562 706 MWh	129,67	5 801 143 MWh	44 %	25 EUR/MWh	13	4	- 17		
CO ₂	41,27	552 000 Tonnes	292,19	3 396 346 Tonnes	16 %	75 EUR/Tonne	- 3	3			
TOTAL							8	9	- 17		

(i) Les instruments de couverture se trouvent dans la ligne : « Autres créances » et « Autres passifs » dans l'état consolidé de la situation financière.

Les relations de couverture sont rarement parfaites. Par conséquent, il pourrait y avoir inefficacité si les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert qui sont attribuables à un risque couvert et l'instrument de couverture ne se compensent pas au cours d'une période donnée. Les sources d'inefficacité de la couverture qui pourraient potentiellement affecter la relation de couverture pendant sa durée sont énumérées ci-dessous :

- Une réduction du montant de la consommation prévue résultant de différences dans la quantité ou le montant notionnel – l'élément couvert et l'instrument de couverture sont basés sur des quantités ou des montants notionnels différents.
- Un changement significatif du risque de crédit des parties.

En 2024, aucune inefficacité de couverture n'a été comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Par comparaison, entre 2024 et 2023, l'exposition au gaz a augmenté du fait que le Groupe se couvre une année supplémentaire. Inversement, l'exposition au CO₂ est réduite puisque les volumes de couverture sont pris en compte pour une année de moins.

Les sensibilités des instruments financiers dérivés sur matières premières au 31 décembre 2024 sont présentées ci-dessous.

Ces sensibilités ont été définies sur la base des niveaux de prix et de volatilité de chaque matière première. Ces hypothèses ne constituent pas une estimation des prix futurs du marché et les sensibilités présentées ne sont pas représentatives des changements futurs dans les capitaux propres et les résultats du Groupe.

	31 décembre 2024		
	Changement de prix	Autres éléments du résultat global	Résultats
En millions d'euros			
Gaz naturel	+ 10 €/MWh		21
Gaz naturel	- 10 €/MWh		- 21
Droits d'émission de CO ₂	+ 5 €/T		3
Droits d'émission de CO ₂	- 5 €/T		- 3

Risque de crédit

Le Groupe suit en permanence le risque de crédit de ses partenaires importants.

Le Groupe ne réalise des transactions qu'avec des institutions financières de haute solvabilité (investment grade, sélectionnées sur la base des principaux systèmes de notation). Le Groupe surveille et gère les expositions aux institutions financières dans des limites de crédit liées aux contreparties et avec des paramètres de risque de crédit approuvés afin d'atténuer le risque de défaut. Pour les garanties financières, voir la note F31 Actifs, passifs éventuels et garanties financières.

Pour les transactions commerciales, le risque lié aux clients externes et au recouvrement de Syensqo est également contrôlé grâce à un réseau professionnel de gestionnaires de crédit et de recouvrement basés dans les zones et pays où le Groupe opère. Les processus de gestion et de recouvrement du crédit s'appuient sur un ensemble de procédures détaillées et

sont gérés par des Comités de Crédits à l'échelle du Groupe et des GBU.

Le Groupe comptabilise les pertes de crédit attendues sur toutes ses créances commerciales.

Le Groupe classe les clients et leurs créances commerciales en catégories de notation, en fonction du degré de risque attribué à chaque client et de la balance âgée des créances. De la sorte, pour toutes les créances en retard de moins de six mois, le Groupe attribue des pourcentages dans une fourchette entre 0,005 % et 4,031 % en fonction de la catégorie de notation. Pour toutes les créances en retard de plus de six mois, le Groupe attribue un pourcentage de 50 % ou de 100 % en fonction de la catégorie de notation. La notation du client est revue tous les ans pour les clients évalués à profil de risque faible et tous les six mois pour ceux évalués à profil de risque élevé.

Il n'existe pas de concentration significative de risque de crédit au niveau du Groupe dans la mesure où le risque lié aux créances est réparti sur un grand nombre de clients et de marchés.

La balance âgée des créances commerciales, instruments financiers - opérationnels, prêts et autres actifs non courants se présente comme suit :

31 décembre 2024		Avec correction de valeur pour pertes attendues, pas dépréciées						
En millions d'euros		Total	Dépréciées	non échues	échues depuis moins de 30 jours	échues depuis 30 à 60 jours	échues depuis 60 à 90 jours	échues depuis plus de 90 jours
Créances commerciales		982	10	904	37	5	1	5
Créances commerciales - réductions de valeur		- 15	- 10	- 2	0			- 3
Créances commerciales - nettes		948	0	903	37	5	1	2
Instruments financiers - Opérationnel		15		15				
Prêts et autres actifs non courants		173	7	166	0			
Prêts et autres actifs non courants - réductions de valeur		- 7	- 7					
Prêts et autres actifs non courants - nets		166	0	166	0	0	0	0
TOTAL		1129	0	1084	37	5	1	2

31 décembre 2023		Avec correction de valeur pour pertes attendues, pas dépréciées						
En millions d'euros		Total	Dépréciées	non échues	échues depuis moins de 30 jours	échues depuis 30 à 60 jours	échues depuis 60 à 90 jours	échues depuis plus de 90 jours
Créances commerciales		923	10	871	34	1	1	5
Créances commerciales - réductions de valeur		- 15	- 10	- 1	0			- 3
Créances commerciales - nettes		907	0	870	34	1	1	2
Instruments financiers - Opérationnel		28		28				
Prêts et autres actifs non courants		230	6	224				
Prêts et autres actifs non courants - réductions de valeur		- 6	- 6					
Prêts et autres actifs non courants - nets		224		224				
TOTAL		1159	0	1121	34	1	1	2

ÉTATS FINANCIERS

Le tableau suivant illustre les réductions de valeur sur créances commerciales :

En millions d'euros	2024	2023
1^{er} janvier	- 15	- 12
Dotations	- 3	- 9
Utilisations	0	2
Reprise	4	4
Écarts de conversion	0	0
31 DÉCEMBRE	- 15	- 15

Risque de liquidité

Le risque de liquidité concerne la capacité du Groupe à servir et à refinancer sa dette (y compris les emprunts émis), ainsi qu'à financer ses activités.

Ceci dépend de sa capacité à générer des liquidités à partir de ses opérations et à ne pas surpayer ses acquisitions.

Le Comité des Finances donne son opinion sur la gestion adéquate du risque de liquidité pour gérer le financement à court, à moyen et à long terme du Groupe ainsi que les obligations en matière de gestion des liquidités.

Le Groupe gère le risque de liquidité en conservant des réserves appropriées, en maintenant des facilités bancaires et des facilités d'emprunt de réserve, en suivant de près les flux de trésorerie projetés et réels, ainsi qu'en faisant concorder les échéances des actifs et des passifs financiers.

Le Groupe échelonne dans le temps les échéances de ses sources de financement afin de limiter les montants à refinancer chaque année.

Les tableaux ci-après présentent le détail des échéances contractuelles résiduelles du Groupe pour ses passifs financiers ayant des périodes de remboursement contractuelles.

Les tableaux suivants présentent les montants non actualisés (valeur nominale) :

En millions d'euros	31 décembre 2024				
Sorties de trésorerie	Total	Dans l'année	Dans 2 ans	Dans 3 à 5 ans	Après 5 ans
Dettes commerciales	1 001	1 001			
Instruments financiers - Opérationnel	19	19			
Autres passifs non courants	43		10	22	11
Dettes financières	1 891	231	3	1 080	577
Dettes de location	230	62	42	63	63
Total	3 184	1 313	56	1 165	651
Intérêts sur la dette financière et les passifs locatifs	584	95	90	215	184
TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE	3 768	1 408	145	1 381	834

En millions d'euros	31 décembre 2023			
Sorties de trésorerie	Total	Dans l'année	Dans 2 ans	Dans 3 à 5 ans
				Après 5 ans
Dettes commerciales	918	918		
Dividendes à payer				
Instruments financiers - Opérationnel	21	19	2	
Autres passifs non courants	68		23	34
Dettes financières	2 097	1 439	151	506
Dettes de location	219	53	38	69
TOTAL	3 323	2 429	214	609
Intérêts sur la dette financière et les passifs locatifs	122	31	26	47
TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE	3 444	2 460	240	656
				89

La dette financière en 2023 comprend 1 338 millions d'euros de la facilité de crédit enregistrée dans l'état consolidé de la situation financière en tant que dette non courante, qui a été totalement remboursée en juin 2024.

Les dettes commerciales comprennent 56 millions d'euros (2023 : 45 millions d'euros) dus aux fournisseurs qui ont souscrit un programme de financement de la chaîne d'approvisionnement, dans le cadre duquel ils peuvent choisir de recevoir un paiement anticipé escompté de la banque partenaire plutôt que d'être payés conformément aux conditions de paiement convenues. Si l'option est prise, la responsabilité du Groupe est cédée par le

fournisseur à la banque partenaire. Les dettes du Groupe envers ces fournisseurs n'ont pas été éteintes et n'ont pas été modifiées de façon significative par ces accords, la valeur du passif du Groupe reste inchangée. Le Groupe évalue chaque accord par rapport à des indicateurs afin de déterminer si les passifs que les fournisseurs ont cédés à la banque partenaire dans le cadre du programme de financement des fournisseurs continuent de répondre à la définition des dettes commerciales ou s'ils doivent être classés comme des dettes financières. Aux 31 décembre 2024 et 2023, les passifs répondaient aux critères des dettes commerciales.

En millions d'euros	31 décembre 2024	
Valeur comptable des dettes commerciales faisant l'objet d'accords de financement avec les fournisseurs		70
Dont les fournisseurs ont reçu le paiement		56
Durée de paiement moyenne pondérée (jours)		
	Fournisseurs faisant partie d'accords de financement des fournisseurs	Fournisseurs ne faisant pas partie d'accords de financement des fournisseurs
Matières premières et emballage	98	61
Logistique	98	59
Biens techniques, énergie et autres	110	49

Le Groupe a procédé à une évaluation détaillée des fourchettes de paiement des fournisseurs qui ne font pas partie des accords de financement en séparant les fournisseurs par secteur d'activité. L'évaluation a révélé l'existence de nombreux fournisseurs clés dans tous les secteurs d'activité qui offrent au Groupe des conditions de paiement similaires à celles dont il bénéficie dans le cadre des accords de financement des fournisseurs.

Les fournisseurs de biens techniques, d'énergie et d'autres achats, faisant partie d'accords de financement des fournisseurs, ne sont pas représentatifs (moins de 1 % des dépenses totales). Plus de 90 % des accords de financement de la chaîne de fournisseurs ont été conclus dans le secteur des matières premières, de l'emballage et de la logistique.

Les variations des passifs faisant l'objet d'accords de financement avec les fournisseurs sont principalement imputables aux ajouts résultant des achats de biens et de services et des règlements en

espèces qui s'ensuivent. Il n'y a pas eu de changements significatifs sans effet sur la trésorerie dans ces passifs.

Le groupe n'est pas confronté à un risque de liquidité important du fait de ses accords de financement avec les fournisseurs, étant donné le montant limité des passifs soumis à ces accords et l'accès du groupe à d'autres sources de financement à des conditions similaires.

Les liquidités de Syensqo s'élèvent à 2,4 milliards d'euros, dont 0,7 milliard d'euros de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et 1,7 milliard d'euros de facilités de crédit renouvelables non utilisées (1,4 milliard d'euros syndiqués et 0,3 milliard d'euros bilatéraux, tous pluriannuels).

En outre, Syensqo a accès à un programme de bons du Trésor belge pour un montant de 1,0 milliard d'euros (encours de 50 millions d'euros au 31 décembre 2024; aucun encours au 31 décembre 2023).

NOTE F28

PERTES SUR ENDETTEMENT NET

Les Pertes sur endettement net du Groupe correspondent au solde entre ses dettes financières et les autres instruments financiers ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie.

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes financières	2 115	2 313
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 659	- 1 151
Autres instruments financiers	- 97	- 78
Pertes sur endettement net	1 359	1 084

Fin 2024, la dette financière est composée :

- des obligations senior en euros 2027 (500 millions d'euros nominaux), des obligations senior en dollars américains de Cytec 2025 (163 millions de dollars américains nominaux), des obligations senior en dollars américains 144A 2029 (600 millions de dollars américains nominaux) et des obligations senior en dollars américains 144A 2034 (600 millions de dollars américains nominaux) ;
- de passifs locatifs IFRS 16 (230 millions d'euros)

- de billets de trésorerie (50 millions d'euros),
- d'autres dettes financières (30 millions d'euros, à l'exclusion du passif locatif), principalement à court terme.

Syensqo bénéficie d'une notation Investment Grade Baal/P2 (perspective stable) de Moody's et BBB+/A2 (perspective stable) de Standard & Poor's à la clôture de 2024.

Dette financière : principaux emprunts

	31 décembre 2024						31 décembre 2023	
	Montant nominal	Coupon	Échéance	Sécurisé	Montant au coût amorti	Juste valeur	Montant au coût amorti	Juste valeur
En millions d'euros (sauf mention contraire)								
Obligations senior en euros Syensqo SA (émission de 500 millions d'euros)	500	2,75 %	2027	Non	498	501	498	492
Obligations senior en dollars américains Cytec Industries Inc. (émission de 250 millions de dollars américains)	157	3,95 %	2025	Non	157	157	147	145
Obligations senior en dollars américains (144A ; 600 millions de dollars américains)	577	5,65 %	2029	Non	576	586		
Obligations senior en dollars américains (144A ; 600 millions de dollars américains)	577	5,85 %	2034	Non	574	586		
Total des obligations senior en dollars américains	1 311				1 307	1 329	147	145
Facilité de crédit (600 millions de dollars)*		Taux flottant	2024	Non			600	600
Facilité de crédit (816 millions de dollars américains)*		Taux flottant	2024	Non			738	738
Total Facilité de crédit (comme ci-dessus)							1 338	1 338
Billet de trésorerie	50	2,89 %	2025	Non	50	50		
Autres emprunts auprès de tiers					30	30	111	111
Passif locatif					230	230	219	219
TOTAL					2 115	2 140	2 313	2 305

* Entièrement remboursée en juin 2024.

Il n'existe aucun défaut sur les dettes financières susmentionnées. Il n'y a pas d'engagements financiers sur Syensqo SA ni sur aucune autre société holding détenue par le Groupe.

Solvay SA reste le garant des obligations senior Cytec 2025 (à compter de la date de la Scission partielle). Syensqo fournit une contre-garantie à Solvay pour tout paiement à effectuer au titre des obligations senior Cytec 2025. La contre-garantie n'a pas d'incidence comptable sur les états financiers consolidés de Syensqo.

En décembre 2024, le Groupe a annoncé qu'il avait remis un avis de remboursement anticipé intégral aux détenteurs d'obligations senior Cytec 2025. Le remboursement a été effectué conformément aux termes et conditions des obligations. Les obligations ont été remboursées le 1^{er} février 2025 au prix de 100 % du montant principal (163 millions de dollars américains, 157 millions d'euros), majoré des intérêts courus et non payés à la date de remboursement (soit 2 millions de dollars américains, 2 millions d'euros).

ÉTATS FINANCIERS

Autres instruments financiers

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Autres instruments financiers non courants	30	30
Autres instruments financiers courants	67	48
Swaps de devises	1	3
Autres valeurs mobilières de placement > 3 mois	60	37
Autres actifs financiers courants	6	9
Autres instruments financiers	97	78

Les autres valeurs mobilières de placement > 3 mois incluent la position en traitements de banques.

Les autres actifs financiers courants concernent principalement des comptes courants avec des parties liées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie	476	628
Dépôts à terme	182	523
Trésorerie et équivalents de trésorerie	659	1151

Par leur nature, la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est égale à leur juste valeur ou en est une très bonne approximation.

Changements dans la dette financière et dans les autres instruments financiers liés aux activités de financement

	2023		2024						Autres	Total
	Total	Flux de trésorerie provenant de l'augmentation des emprunts	Flux de trésorerie provenant de remboursements d'emprunts	Variations des cours des monnaies étrangères	Variation des autres actifs financiers courants	Transfert de non de courant à courant	Paiement de passifs locatifs			
En millions d'euros										
Obligations/obligations senior	645	1104		49		- 151				1 647
Autres dettes non courantes	1 348			16		- 1 357				7
Dettes long terme de location	166			5		- 70			67	168
Dettes financières non courantes	2 159	1 104		70		- 1 578			67	1 822
Dettes financières courantes	154	211	-1 566	8	1 578	- 62	- 30		293	
Total dettes financières	2 313	1 315	-1 566	78				- 62	37	2 115
Autres instruments financiers non courants	- 30									- 30
Swaps de devises	- 3							2		- 1
Autres valeurs mobilières de placement > 3 mois	- 37			- 1	- 22					- 60
Autres actifs financiers courants	- 9							3		- 6
Autres instruments financiers	- 79			- 1	- 22				5	- 97
TOTAL	2 234	1 315	-1 566	77	- 22			- 62	42	2 018

La dette financière a diminué, passant de 2 313 millions d'euros fin 2023 à 2 115 millions d'euros fin 2024.

Les autres instruments financiers non courants sont restés inchangés.

Les autres instruments financiers ont diminué, passant de (79) millions d'euros fin 2023 à (97) millions d'euros fin 2024.

Les variations susmentionnées s'expliquent par :

- Les flux de trésorerie provenant de l'augmentation des emprunts de 1 315 millions d'euros s'expliquent principalement par l'émission de 1 200 millions de dollars américains de dette senior et l'émission de 150 millions d'euros de billets de trésorerie, dont 50 millions d'euros ont été prolongés jusqu'en juin 2025. Cette prolongation s'est reflétée comme une augmentation et une diminution dans le cash flow des emprunts ;
- Les flux de trésorerie provenant du remboursement des emprunts à hauteur de (1 566) millions d'euros s'expliquent principalement par le remboursement des facilités de crédit-relais de (1 355) millions d'euros, le remboursement des billets de trésorerie de (100) millions d'euros et la réduction des fonds de roulement au Brésil, en Inde et au Pérou pour (28) millions d'euros ;
- Impact dû à la conversion des instruments libellés dans des devises différentes de l'euro de 77 millions d'euros, dont 78 millions d'euros dans la dette financière et (1) million d'euros dans les autres instruments financiers ;

- Les variations des autres actifs financiers courants représentent (22) millions d'euros et s'expliquent principalement par l'augmentation des traites bancaires chinoises de (22) millions d'euros ;
- En 2024, un montant total de (1 578) millions d'euros a été transféré de non courant à courant :
 - Mécanisme Bridge-to-Bond (crédit-relais) : deux tirages ((600) millions d'euros et (816) millions de dollars américains) ;
 - Obligation senior de Cytec pour un montant de (163) millions de dollars américains ;
 - Contrats de location (70) millions d'euros ;
- Paiement des dettes de location (62 millions d'euros) ;
- Les autres variations de la dette financière, pour un total de 42 millions d'euros, sont principalement dues à l'augmentation des obligations de location (67 millions d'euros), partiellement compensée par le règlement de l'instrument de couverture des taux d'intérêt (Verrou du Trésor, évalué à (29) millions d'euros au 31 décembre 2023) et 3 millions d'euros sont liés aux intérêts courus à recevoir.

NOTE F29

AUTRES PASSIFS (COURANTS)

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Salaires et dettes de personnel	185	183
TVA et autres taxes	62	66
Sécurité sociale	31	26
Instruments financiers - Opérationnel	19	19
Primes d'assurances	14	39
Avances clients	29	37
Autres	53	37
Autres passifs courants	392	407

Les instruments financiers - opérationnels comprennent les dérivés détenus à des fins de transaction et de couverture de flux de trésorerie (voir note F27.A.. Aperçu des instruments financiers).

Autres informations requises

NOTE F30**ENGAGEMENTS D'ACHATS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Engagements d'achats d'immobilisations corporelles et incorporelles	243	326

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le montant concerne principalement des engagements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, y compris l'augmentation de la capacité de l'usine de Tavaux.

NOTE F31**ACTIFS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES FINANCIÈRES**

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs éventuels	0	0
Garanties pour pensions	154	205
Passifs éventuels liés à l'environnement	5	5
Passifs éventuels	159	210

Passifs éventuels

Les passifs éventuels environnementaux de 5 millions d'euros ci-dessus concernent des questions d'assainissement de l'environnement qui peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante.

Garanties

Les garanties financières sont des contrats qui obligent le Groupe à faire des paiements spécifiés pour rembourser le

détenteur pour un préjudice encouru par celui-ci parce qu'un débiteur spécifié manque à son obligation de paiement à l'échéance conformément aux conditions originales ou modifiées d'un instrument d'emprunt.

Pour éviter tout double comptage, seules les garanties excédant les passifs comptabilisés ou les informations fournies ailleurs dans les états financiers consolidés du Groupe sont reprises dans cette note. En ce qui concerne les garanties financières, toutes les garanties financières du Groupe sont présentées dans la présente note.

Garanties pour pensions

Les garanties concernant les pensions sont principalement liées aux fonds de pension au Royaume-Uni (128 millions de livres sterling, 154 millions d'euros) – voir note F25.B.2. Description des obligations. Cette garantie s'applique au passif de retraite mesuré selon une base réglementaire britannique locale (base prudentielle) à laquelle il faut ajouter une allocation pour le risque de marché, qui est supérieur lorsque l'on procède à une comparaison avec le passif mesuré sur la base de la méthodologie prescrite selon IAS 19. La probabilité d'un appel des garanties est considérée très faible.

Litiges

Compte tenu de la diversité de ses activités et de la couverture géographique de ses opérations, Syensqo est exposée à des risques juridiques, en particulier dans le domaine de la responsabilité relative aux produits, des relations contractuelles, des lois antitrust, des litiges concernant des brevets, des évaluations fiscales et des questions de santé, de sécurité et d'environnement. Dans ce contexte, les litiges sont une caractéristique normale et récurrente de l'activité opérationnelle de Syensqo, et visent à la fois à nous protéger contre les réclamations, dont nous pensons que certaines sont sans fondement, et à défendre les droits et les intérêts du Groupe.

Les procédures judiciaires en cours impliquant le groupe Syensqo et que l'on estime susceptibles de comporter des risques majeurs sont reprises ci-après. La liste des procédures juridiques décrites ci-après n'est pas exhaustive.

Les procédures résumées ci-dessous représentent les affaires importantes en cours contre Syensqo, quels que soient le bien-fondé des allégations et la force des défenses de Syensqo. Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'issue des procédures décrites ci-dessous. Syensqo continuera à se défendre vigoureusement sur la base du bien-fondé de ses défenses tout en recherchant une résolution à l'amiable dans les cas appropriés.

Dans certains cas, nous avons inscrit des réserves ou des provisions, conformément aux règles et politiques comptables appropriées, pour couvrir les risques financiers et les coûts de sa défense (voir la section « Provisions pour litiges » dans les états financiers consolidés du présent rapport). En règle générale, nous ne divulguons pas les provisions que nous constituons pour chaque procédure, car cela serait préjudiciable à nos intérêts. En outre, nous maximisons toutes les couvertures d'assurance disponibles. Les décisions défavorables rendues dans des affaires majeures, individuellement ou collectivement, pourraient dépasser les montants des provisions ou des couvertures d'assurance applicables, et avoir un effet négatif majeur sur les revenus et les bénéfices du Groupe.

Procédures HSE

- PFAS : notre accord avec le Département de la protection de l'environnement du New Jersey (NJDEP) dans le cadre de l'action en justice visant à obtenir des dommages-intérêts pour la dégradation des ressources naturelles et le nettoyage environnemental de la pollution aux PFAS prétendument causée par un site d'exploitation de la filiale au New Jersey est consigné dans une ordonnance de consentement entrée en vigueur en mars 2024. Aux États-Unis, à la date du 31 décembre 2024, Solvay Specialty Polymers USA, LLC (« SSP ») une filiale de Syensqo aux États-Unis, était défenderesse dans 37 procès relatifs à son utilisation de substances per- et polyfluoroalkyliques (PFAS). Onze d'entre eux ont abouti à un règlement à l'amiable et devraient être classés en 2025.
- Dans l'ensemble, le nombre de ces affaires aux États-Unis reste faible par rapport aux autres acteurs du secteur. La société continue de contester le bien-fondé de ces revendications et se défend en conséquence. Dans tous ces cas, les plaignants ont la charge de la preuve contre tous les défendeurs.
- Site de Spinetta (Italie) : le ministère public a demandé l'ouverture d'un procès pour catastrophe environnementale présumée (à l'encontre de deux dirigeants et de Solvay Specialty Polymers Italy SpA). Des parties civiles se sont jointes à la procédure. L'affaire est en instance devant le juge de l'audience préliminaire, qui décidera si l'affaire sera jugée.
- Spinetta (Italie) : le tribunal administratif régional du Piémont a rendu une décision favorable concernant des aspects liés à l'autorisation environnementale intégrée (« AEI ») du site, en particulier pour la fabrication et l'utilisation de cC6O4. Le tribunal a confirmé la validité de la décision de la province d'Alessandria de prolonger la production/l'utilisation de cC6O4 (datant de février 2021).
- Site de Bussi (Italie) : des procédures administratives sont en cours concernant l'identification du pollueur présumé du site industriel de Bussi (que Solvay a vendu en 2016) et de la rivière Tirino. Les autorités administratives compétentes ont reconnu qu'Edison était « le seul unique pollueur » du site et de la rivière. Solvay Specialty Polymers Italia S.p.A., une filiale de Syensqo en Italie, s'est joint à cette procédure.

NOTE F32**PARTIES LIÉES**

Les soldes et les transactions entre Syensqo SA et ses filiales ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas mentionnés dans la présente note.

En 2024, les parties liées sont réputées être des entreprises associées et des coentreprises de Syensqo.

En 2023, les parties liées sont réputées être des entreprises associées, des coentreprises de Syensqo et des entreprises associées, des coentreprises, des opérations conjointes et des filiales du Groupe Solvay, étant donné que le Groupe Syensqo était contrôlé par Solvay SA jusqu'à la date de la Scission partielle (8 décembre 2023).

Le Groupe Syensqo et le Groupe Solvay ont cessé d'être des parties liées après la date de la Scission partielle. Par conséquent, le Groupe Syensqo ne mentionne aucun solde en cours avec le Groupe Solvay au 31 décembre 2023 ou au 31 décembre 2024 dans la présente note.

Pour 2023, au sein du Groupe Solvay, des transactions intercompagnies ont eu lieu historiquement avec des entités sur lesquelles Solvay SA exerçait un contrôle ou une influence significative, ou avec des coentreprises. Les transactions avec les entités sur lesquelles Solvay SA exerce un contrôle sont habituellement comptabilisées comme des transactions intragroupe, qui sont éliminées dans le cadre des procédures de consolidation appliquées aux fins de la préparation des états financiers consolidés du Groupe Solvay.

Les transactions précédemment éliminées dans le Groupe Solvay ont dû être réintégrees et divulguées conformément à l'IAS 24 *Informations relatives aux parties liées* dans les présents états financiers consolidés, dans la mesure où elles concernent des entités de Syensqo et des entités du reste du Groupe Solvay.

Les transactions entre une entité de Syensqo et des entités du reste du Groupe Solvay comprennent principalement des emprunts et prêts structurés ainsi que des comptes bancaires intercompagnies entre Syensqo et le reste du Groupe Solvay, pour la période précédente présentée, qui ont été éliminés dans

le cadre des procédures de consolidation appliquées pour les états financiers consolidés du Groupe Solvay, et qui ont été réintégrés dans les états financiers consolidés de Syensqo.

Pour les soldes résultant de transactions entre entités mixtes avant la Scission partielle, l'approche de démembrement suivante a été suivie :

- 1.** Le solde est classé comme une transaction intragroupe et éliminé dans les états financiers consolidés si une telle transaction a lieu entre deux entités qui font toutes deux partie de Syensqo.
- 2.** Le solde est classé comme une transaction avec des parties liées dans les états financiers consolidés si cette transaction, après la Scission partielle, est une transaction entre une entité qui fait partie de Syensqo et une entité qui fait partie du reste du Groupe Solvay.

Les parties liées sont réputées être des entreprises associées, des coentreprises de Syensqo et des entreprises associées, des coentreprises, des opérations conjointes et des filiales du Groupe Solvay, étant donné que le Groupe Syensqo était contrôlé par Solvay SA jusqu'à la date de la Scission partielle (8 décembre 2023). Le Groupe Syensqo et le Groupe Solvay ont cessé d'être des parties liées après la date de la Scission partielle. Par conséquent, le Groupe Syensqo ne mentionne aucun solde en cours avec le Groupe Solvay au 31 décembre 2023 ou au 31 décembre 2024 dans la présente note.

Les transactions entre le Groupe Syensqo et le Groupe Solvay jusqu'à la date de la Scission partielle ont été divulguées dans cette note. Les transactions de vente et d'achat avec les parties liées consistaient principalement en des ventes et des achats de services et d'utilités. Les autres transactions avec le Groupe Solvay sont liées aux services fournis par Solvay SA et d'autres sociétés du Groupe Solvay, tels que, mais sans s'y limiter, les services fiscaux, juridiques, comptables, informatiques, les services liés au personnel et la trésorerie.

Les coûts de ces services, tels qu'ils ont été historiquement facturés aux activités de Syensqo et inclus dans le compte de résultat consolidé sur la base de leurs montants historiques, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevaient à environ 360 millions d'euros.

Les principales transactions avec les parties liées sont décrites en détail dans le présent document et les montants correspondants sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Opérations de vente et d'achat

	Vente de biens		Achat de services et de biens	
	2024	2023	2024	2023
En millions d'euros				
Entreprises associées			- 37	- 34
Coentreprises	9	5	- 17	- 16
Autres parties liées	9	8	- 5	- 3
Groupe Solvay		7	-	- 22
TOTAL	18	20	- 59	- 75
En millions d'euros				
	Montants dus par des parties liées		Montants dus à des parties liées	
31 décembre	2024	2023	2024	2023
Entreprises associées	4	4	4	4
Coentreprises				
Autres parties liées	4	2	9	10
Groupe Solvay				
TOTAL	8	6	12	14

Rémunération du personnel de direction

Les principaux dirigeants regroupent tous les membres du conseil d'administration et les membres de l'Executive Leadership Team.

Conformément à l'IAS 24, les principaux dirigeants sont ceux qui ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de Syensqa, directement ou indirectement.

Montants dus au titre de l'exercice (rémunerations) et obligations existantes à la fin de l'exercice dans l'état consolidé de la situation financière :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Salaires, charges et avantages à court terme	3	4
Avantages à long terme		10
Dette relative aux paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie	0	11
TOTAL	3	25

ÉTATS FINANCIERS

Charges pour l'exercice :

En millions d'euros	2024	2023
Salaires, charges et avantages à court terme	9	4
Avantage lié à la cessation d'emploi	1	
Avantages à long terme		10
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	9	6
TOTAL	19	20

Hors charges sociales et fiscales de l'employeur

Pour plus de détails, veuillez consulter le rapport de rémunération.

NOTE F33

DIVIDENDES PROPOSÉS À LA DISTRIBUTION

Lors de l'Assemblée Générale, le conseil d'administration proposera un dividende brut de 1,62 euro par action.

Les dividendes proposés à la distribution, mais non encore comptabilisés en tant que distribution aux actionnaires, s'élèvent à 168 millions d'euros.

NOTE F34

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Méthodes comptables

Les événements postérieurs à la période de reporting contribuant à confirmer des situations qui existaient à la fin de la période de reporting (événements donnant lieu à un ajustement) sont comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les événements qui indiquent des situations apparues postérieurement à la période de reporting ne sont pas des événements donnant lieu à un ajustement et sont présentés dans les notes s'ils sont significatifs.

Programme de rachat d'actions

Conformément à l'article 8:4 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code belge des sociétés et des associations, Syensqo publie sur son site Internet des informations relatives à l'exécution de son programme de rachat d'actions, annoncé le 4 décembre 2024.

Obligations Cytec 2025

Le 1er février 2025, le Groupe a remboursé les obligations senior à 3,95 % avec échéance en 2025 émis par Cytec Industries Inc. (CUSIP : 232820 AK6) (les « Obligations Cytec 2025 »). Le remboursement a été effectué conformément aux termes et conditions des obligations. Les obligations ont été remboursées

au prix de 100 % du montant principal (163 millions de dollars américains), majoré des intérêts courus et non payés à la date de remboursement (soit 2 millions de dollars américains).

Edison

La Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI), à Genève, en Suisse, a ordonné en janvier 2025 qu'Edison S.p.A. devait payer environ 90 millions d'euros pour les pertes, dommages et coûts encourus par Solvay Specialty Polymers Italy S.p.A. (SSPI). Cette décision fait suite à de nombreuses années de procédures d'arbitrage concernant des allégations de violation de déclarations et de garanties par Edison lors de la vente de la Société italienne Ausimont à Solvay en 2002.

Elle intervient après que SSPI a reçu une décision favorable sur le fond en 2023 et une indemnisation (92 millions d'euros) de la part d'Edison pour les coûts, les pertes et les dommages subis jusqu'à la fin de l'année 2016. La décision de 2025, basée sur les mêmes fondements, concerne les coûts supplémentaires, les pertes et les dommages subis à partir de janvier 2017.

Droits de douane américains

En réponse aux récentes annonces concernant l'imposition de droits de douane par les États-Unis, Syensqo met en œuvre des mesures stratégiques pour faire face aux impacts potentiels sur ses opérations mondiales et ses chaînes d'approvisionnement. En tant qu'entreprise multinationale ayant une empreinte mondiale, Syensqo évalue les ramifications potentielles de ces droits de douane et de toute mesure réciproque prise par d'autres pays ou régions. Pour assurer la continuité opérationnelle, l'entreprise procède à un examen complet de ses chaînes de valeur et de ses stratégies d'approvisionnement. En outre, Syensqo évalue des options d'atténuation à plus court terme, y compris l'introduction d'une surtaxe temporaire pour compenser l'augmentation des coûts associés aux tarifs. L'entreprise estime que ces mesures sont essentielles pour maintenir sa capacité à fournir les solutions de grande valeur dont ses clients ont besoin.

NOTE F35

SERVICES FOURNIS PAR LE COMMISSAIRE ET LES PERSONNES QUI LUI SONT LIÉES

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, l'audit et d'autres services professionnels ont été fournis par EY Réviseurs d'Entreprises.

Les honoraires d'audit annuels de Syensqo SA pour l'année 2024 ont été fixés à 1,39 million d'euros pour l'audit des comptes

statutaires et consolidés et à 0,59 million d'euros pour la mission de révision limitée requise par la directive sur les rapports de durabilité des entreprises. Les honoraires d'audit supplémentaires pour les sociétés affiliées de Syensqo en 2024 s'élèvent à 2,34 millions d'euros. Des honoraires supplémentaires non liés à l'audit, d'un montant de 2,65 millions d'euros, ont été engagés en 2024 par Syensqo SA et ses sociétés affiliées.

NOTE F36**LISTE DES SOCIÉTÉS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Le Groupe est constitué de Syensqo SA et d'un ensemble de 134 participations.

Parmi ces 134 participations, 86 sont intégralement consolidées, 6 le sont par intégration proportionnelle et les 42 autres ne satisfont pas aux critères d'importance.

Conformément au concept de matérialité, certaines sociétés (Autres investissements) non significatives en termes de taille n'ont pas été incluses dans le périmètre de consolidation. Elles sont évaluées au coût, qui est considéré comme une bonne approximation de leur juste valeur, et font l'objet de test de dépréciation sur base annuelle. Pour de plus amples informations, voir Principes de consolidation.

	31 décembre 2023	31 décembre 2024
ARGENTINE		
Solvay Quimica SA	100	100
AUSTRALIE		
Cytec Asia Pacific Holdings Pty Ltd	100	100
Cytec Australia Holdings Pty Ltd	100	100
BELGIQUE		
Solvay Participations Belgique S.A.	100	100
Syensqo S.A.	100	100
Syensqo Stock Option Management S.A	100	100
Solvay Specialty Polymers Belgium S.A. / NV	100	100
BRÉSIL		
Quimicos E Solucoes Sustentaveis Do Brasil S.A.	100	100
CANADA		
Cytec Canada Inc	100	100
CHINE		
Cytec Engineered Materials (Shanghai) Co. Ltd	100	100
Cytec Industries (Shanghai) Co.Ltd	100	100
Syensqo Hong Kong, Ltd	100 (a)	100
Syensqo (Shanghai) international trading Co, Ltd	100 (a)	100
Syensqo (Zhangjiagang) Specialty Chemicals Co.Ltd	100 (a)	100
Solvay (Zhenjiang) Chemicals Co., Ltd	90,65	90,65
Syensqo China Co., Ltd	100 (a)	100
Solvay-Hengchang (Zhangjiagang) Specialty Chemical Co., Ltd	70	70
Solvay Specialty Polymers (Changshu) Co., Ltd	100	100
Zhuhai Syensqo Specialty Chemicals Co., Ltd	100 (a)	100
CHILI		
Cytec Chile Ltda	100	100

	31 décembre 2023	31 décembre 2024
FRANCE		
Cogénération Tavaux SAS	33,3	33,3
Rhodia Energy GHG S.A.S.	100	100
Rhodia Laboratoire du Futur S.A.S.	100	100
Specialty Operations France S.A.S.	100	100
Rhodia Participations S.N.C.	100	100
Rhodianyl S.A.S.	100	100
Solvay Energie France S.A.S.	100	100
Solvay France S.A.	100	100
ALLEMAGNE		
Cytec Engineered Materials GmbH	100	100
European Carbon Fiber GmbH	100	100
Syensqo Specialty Polymers Germany GmbH	100 (a)	100
INDE		
Solvay Specialities India Private Limited	100	100
INDONÉSIE		
PT. Cytec Indonesia	100	100
IRLANDE		
Solvay Finance Ireland Unlimited	100 (c)	-
ITALIE		
Solvay Solutions Italia S.p.A.	100	100
Solvay Specialty Polymers Italy S.p.A.	100	100
JAPON		
Solvay Japan KK	100	100
Solvay Nicca Ltd	60	60
Solvay Specialty Polymers Japan KK	100	100
LUXEMBOURG		
Cytec Luxembourg International Holdings Sarl	100	100
Solvay Finance (Luxembourg) SA	100	100
Solvay Hortensia S.A.	100	100
Solvay Luxembourg S.a.r.l	100	100
MEXIQUE		
Cytec de Mexico S.A. de C.V.	100	100

ÉTATS FINANCIERS

	31 décembre 2023	31 décembre 2024
PAYS-BAS		
Cytec Industries B.V.	100	100
Solvay Solutions Nederland B.V.	100	100
NOUVELLE-ZÉLANDE		
Solvay New Zealand Ltd	100	100
PÉROU		
Cytec Peru S.A.C.	100	100
PORTUGAL		
Solvay Biotecnologia Portugal, Unipessoal,Lda	100	100
Slv Specialties Portugal, Unipessoal, Lda	100	100
SINGAPOUR		
Rhodia Amines Chemicals Pte Ltd	100	100
Solvay Specialty Chemicals Asia Pacific Pte. Ltd.	100	100
CORÉE DU SUD		
Solvay Specialty Polymers Korea Company Ltd	100	100
Jinyoung Bio Co Ltd	- (b)	100
ESPAGNE		
Solvay Servicios S.L.	100	100
SUISSE		
Spepro Speciality Products Ag	100	100
THAÏLANDE		
Solvay Bangpoo Specialty Chemicals Ltd	100	100
Solvay (Thailand) Ltd	100	100
TURQUIE		
Solvay Istanbul Kimya Ticaret Ve Sanayi Ltd. STI.	100	100
ÉMIRATS ARABES UNIS		
Cytec Nibras IIC	100	100
ROYAUME-UNI		
Advanced Composites Group Investments Ltd	100	100
Cytec Engineered Materials Ltd	100	100
Cytec Industrial Materials (Derby) Ltd	100	100
Cytec Industrial Materials (Manchester) Ltd	100	100
Cytec Industries UK Holdings Ltd	100	100
McIntyre Group Ltd	100 (c)	-

	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Oldbury Energy Solutions UK Ltd	100	100
Rhodia Holdings Ltd	100	100
Rhodia International Holdings Ltd	100	100
Rhodia Organique Fine Ltd	100 (c)	-
Rhodia Overseas Ltd	100 (c)	-
Rhodia Pharma Solutions Holdings Ltd	100 (c)	-
Rhodia Pharma Solutions Ltd	100	100
Rhodia Reorganisation Ltd	100 (c)	-
Solvay Solutions UK Ltd	100	100
Umeco Composites Ltd	100 (c)	-
Umeco Ltd	100	100
ÉTATS-UNIS		
Ausimont Industries, Inc.	100	100
CEM Defense Materials Llc	100	100
Cytec Engineered Materials Inc.	100	100
Cytec Global Holdings Inc.	100	100
Cytec Industrial Materials (ok) Inc.	100	100
Cytec Industries Inc.	100	100
Cytec Korea Inc.	100	100
Cytec Technology Corp.	100	100
Energy Solutions US Llc	100	100
Garret Mountain Insurance Co.	100	100
Solvay America Llc	100	100
Solvay Holding Inc.	100	100
Solvay India Holding Inc.	100	100
Solvay Specialty Polymers USA, Llc	100	100
Solvay USA Llc	100	100
Solvay Finance (America) Llc	100	100
Synorb Battery Materials Llc	51	51

- (a) Sociétés ayant changé de nom en 2024.
 (b) Sociétés entrées dans le champ d'application en 2024.
 (c) Sociétés sorties du champ d'application en 2024.

ÉTATS FINANCIERS

Liste des sociétés selon la méthode de la mise en équivalence

Indication du pourcentage détenu.

Coentreprises

BELGIQUE

EECO Holding	33,33
--------------	-------

INDE

Hindustan Gum & Chemicals Ltd	50
-------------------------------	----

INDONÉSIE

PT. Solvay Manyar	50
-------------------	----

ITALIE

Cogeneration Spinetta S.r.l.	33,33
------------------------------	-------

ÉMIRATS ARABES UNIS

Strata - Solvay Advanced Materials Joint-Venture Llc	50
--	----

Entreprises associées

FRANCE

Exeltium S.A.S.	11,5
-----------------	------

6.4 États financiers abrégés de Syensqo SA

Les états financiers annuels de Syensqo SA sont présentés ci-après de manière abrégée. Conformément au Code belge des Sociétés et des associations, les états financiers annuels de Syensqo SA, le rapport de gestion et le rapport du commissaire seront déposés à la Banque nationale de Belgique.

Ces documents sont également disponibles gratuitement sur le site internet ou sur demande envoyée à :

Syensqo SA
Rue de la Fusée 98
B - 1130 Bruxelles

Le bilan de Syensqo SA à la clôture de l'exercice 2024 présenté ci-après se base sur une distribution de dividende de 1,62 euro par action.

À la fin de l'année 2024, Syensqo SA a toujours une succursale, Solvay S.A. Italia (Viale Lombardia 20, 20021 Bollate, Italie).

Les comptes de Syensqo SA sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en Belgique.

Les activités principales de Syensqo SA consistent à détenir et gérer un certain nombre de participations dans des sociétés du Groupe et, d'autre part, à fournir divers services aux sociétés du Groupe et à financer les activités du Groupe à partir des marchés bancaires et obligataires. Syensqo SA a également des activités d'affacturage sans recours interne au Groupe. Par conséquent, Syensqo SA possède et gère les créances commerciales du Groupe pour des clients établis en Europe et en Asie. Il gère le centre de recherche de Bruxelles, Belgique et un nombre très limité d'activités commerciales non couvertes par des filiales.

L'activité de cette société résulte de la Scission partielle de Solvay SA le 8 décembre 2023. Cette opération de Scission partielle a été réalisée avec effet comptable rétroactif au 1^{er} juillet 2023. Par conséquent, lors de la comparaison avec l'année 2024, il est important de tenir compte du fait que les données financières de 2023 ne couvrent que six mois d'activité.

BILAN ABRÉGÉ DE SYENSQO SA (RÉSUMÉ)

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs		
Actifs immobilisés	9 201	8 458
Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	45	36
Immobilisations corporelles	86	73
Actifs financiers	9 070	8 349
Actifs courants	1 493	3 216
Stocks		
Créances commerciales	509	539
Autres créances	561	1 859
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	403	804
Charges à reporter et produits acquis	20	13
Total actif	10 693	11 673
Passif		
Capitaux propres	7 581	8 031
Capital	1 352	1 352
Primes d'émission	1 022	1 022
Réserves	1 802	1 866
Bénéfice reporté	3 406	3 792
Provisions et impôts différés	120	91
Dettes financières	1 052	1 612
à plus d'un an	1 001	1 601
à un an au plus	51	11
Dettes commerciales	112	70
Autres dettes	1 817	1 859
Charges à imputer et produits à reporter	11	11
TOTAL DU PASSIF	10 693	11 673

À la fin du mois de décembre 2024, le total des actifs s'élève à 10 693 millions d'euros. Il s'agit des éléments suivants :

- Des actifs immobilisés pour un montant de 9 201 millions d'euros, principalement pour les actifs financiers (9 070 millions d'euros) transférés de Solvay SA lors de la Scission partielle.
- Les actifs courants s'élèvent à 1 493 millions d'euros, dont : Créances commerciales (509 millions d'euros), Autres créances (561 millions d'euros) pour les comptes courants et les montants dus par les filiales et Liquidités (403 millions d'euros).

Les capitaux propres de 7 581 millions d'euros résultent principalement des capitaux propres de l'année précédente de

8 031 millions d'euros, de la perte de l'année de 215 millions d'euros, de l'annulation d'actions de 64 millions d'euros et du dividende proposé à la distribution en 2025 de 170 millions d'euros.

La dette financière s'élève à 1 052 millions d'euros et concerne principalement les obligations senior 2027 (500 millions d'euros), les obligations hybrides (500 millions d'euros) et d'autres facilités de crédit utilisées (50 millions d'euros).

Les autres dettes, d'un montant de 1 817 millions d'euros, concernent principalement les comptes courants à payer aux filiales (1 540 millions d'euros), le paiement du dividende (170 millions d'euros) et les dettes fiscales, salariales et de sécurité sociale (102 millions d'euros).

COMpte DE RÉSULTAT ABRÉGé DE SYENsQO SA (RÉSUMé)

En millions d'euros	2024	2023
Chiffre d'affaires		
Autres produits d'exploitation	780	239
Charges d'exploitation	- 771	- 389
Profit/(perte) d'exploitation	9	- 150
Charges et produits financiers	- 213	- 148
Profit/(perte) de l'année avant impôts	- 204	- 298
Impôts sur le résultat	- 11	- 1
Profit/(perte) de l'année	- 215	- 300
Bénéfice/(perte) de l'exercice à distribuer	- 215	- 300

Pour 2024, le résultat net de Syensqo SA est une perte s'élevant à 215 millions d'euros.

Ce résultat comprend :

- Le bénéfice d'exploitation s'élève à 9 millions d'euros.

- Des gains et pertes financiers de 213 millions d'euros, résultant principalement de la dépréciation d'investissements de 348 millions d'euros.
- Les impôts sur le revenu s'élèvent à 11 millions d'euros.

BÉNÉFICE DISPONIBLE AUX FINS DE DISTRIBUTION

En millions d'euros	2024	2023
Bénéfice/(perte) de l'exercice à distribuer	- 215	- 300
Report à nouveau	3 792	4 263
Total disponible pour l'Assemblée Générale	3 576	3 963
Affectations		
Dividende brut	170	172
Report à nouveau	3 406	3 792
TOTAL	3 576	3 963



**Shape the future
with confidence**

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Kouterveldstraat 7b bus 001
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Syensqo SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Syensqo SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par les fondateurs de la Société le 27 février 2023, la date de constitution. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Syensqo SA, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 12.373 million et dont l'état du résultat global consolidé se solde par une perte de l'exercice de € 5 million.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS Accounting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Shape the future
with confidence

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Obligations à prestations définies

Description du point clé de l'audit

Les obligations nettes à prestations définies concernent principalement les régimes de retraite postérieurs à l'emploi et s'élèvent à € 246 millions au 31 décembre 2024, et sont présentées à la note F25 des états financiers consolidés. Les obligations se composent d'engagements bruts au titre des prestations définies (€ 1.576 millions) partiellement compensés par les actifs des plans (€ 1.330 millions). Les plans les plus importants en 2024 se situent au Royaume-Uni, aux États-Unis, en France et en Belgique et représentent 96% de l'obligation totale au titre des prestations définies du Groupe.

Ce domaine est important pour notre audit en raison de l'ampleur des montants, du jugement de la direction dans la détermination des hypothèses actuarielles (en particulier le taux d'actualisation et le taux d'inflation) et de la juste valeur des actifs des plans, ainsi que de l'expertise technique requise pour évaluer ces obligations et refléter correctement les impacts dans les états financiers consolidés conformément à IAS 19 « Avantages sociaux ».

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons acquis une compréhension du processus d'estimation du Groupe pour évaluer les obligations à prestations définies et les actifs des plans ainsi que les contrôles y liés;
- ▶ Nous avons évalué la conception des contrôles internes établis par le Groupe pour assurer (i) le maintien des données sous-jacentes relatives aux participants et (ii) que les changements apportés aux plans soient

comptabilisés correctement dans les Comptes Consolidés;

- ▶ Nous avons réconcilié, sur la base d'un échantillon, la juste valeur des actifs des plans avec des confirmations externes;
- ▶ Nous avons évalué l'expertise, l'indépendance et l'intégrité des actuaires externes engagés par le Groupe;
- ▶ Avec l'aide de nos actuaires internes, nous avons évalué les rapport actuariels préparés par les actuaires externes engagés par le Groupe pour nous assurer que les principaux changements apportés aux plans étaient correctement pris en compte dans les calculs actuariels;
- ▶ Nous avons comparé les données de base utilisées, sur la base d'un échantillon, par l'actuaire externe pour le calcul des provisions (telles que la population, l'âge, le nombre d'années de service, le salaire,...) avec les données du département des ressources humaines de la Société;
- ▶ Nous avons évalué la pertinence des principales hypothèses actuarielles (taux d'actualisation et taux d'inflation) avec l'assistance de nos propres actuaires;
- ▶ Nous avons vérifié que les calculs actuariels sont correctement reflétés dans les provisions comptabilisées dans les Comptes Consolidés conformément à IAS 19;
- ▶ Nous avons évalué le mouvement des provisions pour comprendre les changements dans l'évaluation des provisions par rapport à l'année dernière;
- ▶ Nous avons contrôlé la pertinence et l'exhaustivité des informations reprises dans la Note F25 des Comptes Consolidés compte tenu des exigences prévues dans la norme IAS 19.



Shape the future
with confidence

Perte de valeur du goodwill et d'autres actifs non courants pour les UGT's Technology Solutions, Composite Materials et Oil & Gas

Description du point clé de l'audit

Suite aux acquisitions passées du Groupe, des goodwill significatifs ont été comptabilisés, s'élevant à € 2.659 millions au 31 décembre 2024, représentant 21% du total des actifs consolidés. Tel que décrit dans les notes F15 (Goodwill et regroupements d'entreprises) et F19 (Dépréciation), la Société revoit la valeur nette comptable de ses unités génératrices de trésorerie ("UGTs") chaque année ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Sur la base de la valeur excédentaire qui existe par UGT ainsi que des analyses de sensibilité effectuées sur l'évaluation et les hypothèses utilisées dans l'évaluation de la dépréciation, nous avons déterminé que la dépréciation de goodwill et d'autres actifs non courants était un domaine d'intérêt de notre audit des UGT suivantes: Technology Solutions, Composite Materials et Oil & Gas. Le test de perte de valeur consiste en une comparaison entre l'estimation de la valeur d'utilité de l'UGT et sa valeur nette comptable. L'évaluation de valeur d'utilité est un jugement qui requiert des estimations concernant les projections de flux futurs associés aux UGTs, le coût moyen pondéré du capital ("CMPC") et le taux de croissance des revenus et des coûts. Nous avons considéré ce point comme un point clé de l'audit en raison de l'importance des montants, des jugements, et de l'expertise technique requise pour réaliser les tests de dépréciation des actifs long terme.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons obtenu une compréhension des tests de dépréciation et des processus du Groupe;
- ▶ Nous avons évalué et remis en question la détermination par la direction des UGT's et de l'affectation des goodwills à ces UGT's aux fins des tests de dépréciation;
- ▶ Nous avons évalué le taux d'actualisation par comparaison avec (i) les informations sur les groupes de pairs, (ii) le coût du capital du Groupe et (iii) les facteurs de risque

pertinents, et le taux de croissance à long terme en le comparant avec le calcul miroir effectué par nos experts en valorisation;

- ▶ Nous avons évalué la précision mathématique et la conformité à la norme IAS36 du modèle de valorisation utilisé par le Groupe;
- ▶ Nous avons testé le caractère raisonnable des flux de trésorerie futurs utilisés sur base des données historiques disponibles et rapproché les données prévisionnelles utilisées avec le budget approuvé par le Conseil d'Administration et le plan à moyen terme, notamment en ce qui concerne l'impact du changement climatique et l'alignement avec les objectifs de Syensqo One Planet;
- ▶ Nous avons inclus nos spécialistes de l'évaluation dans notre équipe pour analyser et tester le modèle d'évaluation et les hypothèses critiques susmentionnées utilisées dans le modèle d'évaluation et le caractère raisonnable des pertes de valeur comptabilisées lors de l'exercice;
- ▶ Nous avons analysé et testé l'analyse de sensibilité préparée par la direction afin de comprendre l'incidence des changements raisonnables apportés aux principales hypothèses sur la valeur excédentaire disponible pour les trois UGT's;
- ▶ Nous avons évalué la réconciliation effectuée par le Groupe entre la valeur d'utilité dérivée des tests de dépréciation et la capitalisation boursière;
- ▶ Nous avons examiné la présence d'indicateurs de dépréciation ou de reprise de dépréciation en lisant les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, et nous avons tenu des discussions régulières avec la direction et le comité d'audit;
- ▶ Nous avons évalué la pertinence et l'exhaustivité des informations fournies dans les notes afférentes aux états financiers consolidés conformément à IAS 36.



Shape the future
with confidence

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes

Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute



Shape the future
with confidence

important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entièvre responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, et des autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

Le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct relatif à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion.

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.



Shape the future
with confidence

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

► Stratégie

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques de Syensqo SA au 31 décembre 2024 repris dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>) sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Autres mentions .

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 20 mars 2025

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Marie Kaisin *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

25MK0023

Rapport du commissaire relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité de Syensqo SA

A l'attention de l'Assemblée Générale

Dans le cadre de la mission légale d'assurance limitée relative à l'information consolidée en matière de durabilité de Syensqo SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport sur cette mission.

Nous avons été nommés par l'assemblée générale du 23 mai 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration, émise sur proposition du conseil d'entreprise de Syensqo SA, pour réaliser une mission d'assurance limitée portant sur l'information en matière de durabilité de la Société, incluse dans la déclaration relative à la durabilité du Rapport Annuel Intégré au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clôturé à cette date (ci-après l'*« information en matière de durabilité »*).

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur l'information en matière de durabilité de pour la première fois.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité de Syensqo SA.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information en matière de durabilité, dans tous ses aspects significatifs :

- ▶ N'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'Article 3:32/2 du Code belge des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* (« ESRS's »)) ;
- ▶ N'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par la Société « le Processus » pour déterminer l'information en matière de durabilité publiée conformément aux ESRS's, comme repris dans la section 5.1.4 Double importance (ESRS 2 IRO-1) ; et
- ▶ Ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans la sous-section

5.2.2.3 Taxonomie de l'UE dans la section environnementale de la déclaration de durabilité.

Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), *Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique* (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique et émis par le Conseil international des normes d'audit et d'assurance.

Nos responsabilités en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité. »

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à la mission d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris les exigences relatives à l'indépendance.

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (« ISQM 1 »), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des



Shape the future
with confidence

**Rapport relatif à l'assurance limitée de
l'information (consolidée) en matière de durabilité
de Syensqo SA pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 (suite)**

procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Autres points

L'étendue de nos travaux se limite à notre mission d'assurance limitée de l'information de durabilité de la Société relatif à la période de ce rapport.

Notre mission d'assurance limitée ne s'étend pas aux informations relatives aux chiffres comparatifs.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement de l'information en matière de durabilité

L'organe d'administration de la Société est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans la section 5.1.4 Double importance (ESRS 2 IRO-1) de l'information en matière de durabilité. Cette responsabilité inclut :

- ▶ la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires de la Société et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées ;
- ▶ l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront, la situation financière de la société, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme ;
- ▶ l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés ; et
- ▶ la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration de la Société est également responsable de la préparation de l'information en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus :

- ▶ conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code belge des sociétés et des associations, - y compris aux ESRS's ; et
- ▶ en respectant les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie ») relatives à la publication des informations reprises dans la sous-section 5.2.2.3 Taxonomie de l'UE dans la section environnement du rapport de gestion.

Cette responsabilité comprend :

- ▶ la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que l'organe d'administration juge nécessaires pour permettre la préparation de l'information en matière de durabilité exempté d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ; et
- ▶ la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration est responsable de la supervision du processus de publication de l'information en matière de durabilité de la Société.

Limites inhérentes à l'établissement de l'information de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, l'organe d'administration de la Société est tenu de préparer les informations prospectives sur base des hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des possibles actions futures de la part de la Société. Le résultat réel est susceptible d'être différent des projections car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévu, et les écarts pourraient être significatifs.



Shape the future
with confidence

**Rapport relatif à l'assurance limitée de
l'information (consolidée) en matière de durabilité
de Syensqo SA pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 (suite)**

Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, pour lesquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués » sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans le cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans les informations en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, se rapportent à l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions de la Société. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondent à ceux figurant dans les informations prospectives des informations de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes :

- ▶ Comprendre le Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus ; et

- ▶ Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par la Société comme indiqué dans la section 5.1.4 Double importance (ESRS 2 IRO-1).

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité sont les suivantes :

- ▶ Prendre connaissance de l'environnement de contrôle de la Société, des processus et systèmes d'information pertinents pour la préparation de l'information en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou de tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place..,
- ▶ Identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire au niveau de l'information en matière de durabilité, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs ; et
- ▶ Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l'information en matière de durabilité. La nature et le timing des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le timing et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de



Shape the future
with confidence

**Rapport relatif à l'assurance limitée de
l'information (consolidée) en matière de durabilité
de Syensqo SA pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 (suite)**

durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons:

- ▶ Acquis une compréhension du Processus en :
 - Demandant des renseignements pour comprendre les sources d'information utilisées par la direction (par exemple, l'engagement des parties prenantes, les plans d'affaires et les documents de stratégie) et en examinant la documentation interne de la Société relative à son Processus ; et
- ▶ Évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par Syensqo étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans la section 5.1.4 Double importance (ESRS 2 IRO-1).

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information en matière de durabilité, nous avons:

- ▶ Acquis une compréhension des processus de *reporting* de la Société concernant l'établissement de son information en matière de durabilité en:
 - Menant des entretiens avec la direction et le personnel responsable de la consolidation et de la mise en œuvre des mesures de contrôle interne relatives aux informations sur en matière de durabilité ; et
 - Lorsque cela est jugé approprié, obtenir les documents justificatifs relatifs aux processus de reporting
- ▶ Évalué si les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information en matière de durabilité ;
- ▶ Evalué si la structure et l'établissement de l'information en matière de durabilité est conforme aux standards ESRS's ;
- ▶ Effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l'information en matière de durabilité ;

- ▶ Effectué des procédures d'assurance substantives sur base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information en matière de durabilité ;
- ▶ Concernant les sites contribuant aux informations quantitatives incluses dans l'information en matière de durabilité, nous avons procédé à des tests de détails limités sur les processus de collecte de l'information et de calcul des données, ainsi qu'à des procédures de validation liées aux informations quantitatives, sur site, sur la base d'un jugement professionnel et sur la base d'un échantillon : Spinetta, Atequiza Jalsic, Augusta, GA, Orange, TX, Vernon, TX, Marietta, OH, Zhenjiang Songl, Zhangjiagang Fe, Tavaux, St-Fons Sp, Wrexham et Haren;
- ▶ Obtenu des éléments probants sur les méthodes d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section relative au responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité;
- ▶ Compris le processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans l'information en matière de durabilité ;
- ▶ Rapprocher les données relatives aux recettes, aux dépenses d'investissement et aux charges d'exploitation avec les informations financières sous-jacentes de la Société.



Shape the future
with confidence

**Rapport relatif à l'assurance limitée de
l'information (consolidée) en matière de durabilité
de Syensqo SA pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 (suite)**

Déclarations concernant l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée, et notre cabinet de révision est resté indépendant de la société pendant la durée de notre mandat.

Diegem, le 20 mars 2025

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
représentée par

Marie Kaisin*
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

25MK0020



**Shape the future
with confidence**

Auditeurs d'EY
EY Réviseurs d'Entreprises
Kouterveldstraat 7B 001
B - 1831 Diegem

Tél. : +32 (0) 2 774 91 11
ey.com/be

Rapport d'assurance de l'auditeur indépendant

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ SYENSQO SA

Champ d'application

Nous avons été engagés par Syensqo SA pour réaliser une « mission d'assurance raisonnable conformément à la norme internationale sur les missions d'assurance autres que les audits ou les examens d'informations financières historiques (« ISAE 3000 révisée »), ci-après dénommée « la mission », sur les indicateurs de durabilité de Syensqo SA énumérés à l'Annexe (l'**« Objet »**) et inclus dans le rapport annuel 2024 ci-joint (le « Rapport ») pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

À l'exception de ce qui est décrit dans le paragraphe précédent, qui précise l'étendue de notre mission, nous n'avons pas mis en œuvre des procédures d'assurance raisonnables sur les autres informations figurant dans le Rapport et, par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion à cet égard.

Critères appliqués par Syensqo SA

Lors de la préparation de l'**« Objet »**, Syensqo SA a appliqué la norme d'entreprise Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol) (le « Critère »).

Responsabilités de Syensqo

La direction de Syensqo est responsable de la sélection du Critère, et de la présentation de l'**« Objet »** conformément à ce Critère, dans tous les aspects significatifs. Cette responsabilité comprend l'établissement et le maintien de contrôles internes, la tenue de registres adéquats et l'utilisation d'estimations pertinentes pour la préparation de l'**« Objet »** considéré, de sorte qu'il soit exempt d'anomalies significatives, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Responsabilités d'EY

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion d'assurance raisonnable sur l'**« Objet »** considéré sur la base des éléments probants que nous avons obtenus.

Nous avons réalisé notre mission d'assurance raisonnable conformément à la *Norme Internationale pour les Missions d'Assurance autres que les Audits ou les Examens d'Informations Financières Historiques* (« ISAE 3000 révisée »), et aux termes de référence de cette mission tels qu'ils ont été convenus avec Syensqo le 2 décembre 2024. La norme ISAE 3000 révisée requiert que nous planifions et réalisions notre mission afin d'exprimer une opinion sur la question de savoir si nous sommes conscients de modifications matérielles qui doivent être apportées à l'**« Objet »** pour qu'il soit conforme au Critère, et de délivrer un rapport. La nature, le timing et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent de notre jugement, y compris l'évaluation du risque d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'assurance raisonnable.

Société à responsabilité limitée
Société à responsabilité limitée
RPM Bruxelles - RPM Bruxelles - BTW-TVA BE0446.334.711 - IBAN N° BE71 2100 9059 0069
*agissant au nom d'une société /:acting for a company /:agissant

Une société membre d'Ernst & Young Global Limited



Shape the future
with confidence

Notre indépendance et notre contrôle de qualité

Nous avons conservé notre indépendance et confirmons que nous nous sommes conformés aux exigences du Code de déontologie des comptables professionnels publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants et que nous disposons des compétences et de l'expérience requises pour mener à bien cette mission d'assurance.

EY applique également la Norme internationale de Gestion de la qualité 1, *Contrôle qualité pour les cabinets qui réalisent des audits et des examens d'états financiers, et d'autres missions de certification et de services connexes*. Cette norme nous oblige à concevoir, mettre en œuvre et appliquer un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Description des procédures effectuées

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable varient en nature et en timing, et sont plus étendues que dans le cadre d'une mission d'assurance limitée. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable est sensiblement plus élevé que l'assurance qui aurait été obtenue si une mission d'assurance limitée avait été réalisée.

Une mission d'assurance raisonnable consiste à effectuer des analyses de fond et des tests de détails, y compris des revues générales.

Bien que nous ayons tenu compte de l'efficacité de la conception des contrôles internes de la direction pour déterminer la nature et l'étendue de nos procédures, notre mission d'assurance n'a pas été conçue pour fournir une assurance sur les contrôles internes. Nos procédures n'ont pas consisté à tester les contrôles ou à mettre en œuvre des procédures relatives à la vérification de l'agrégation ou du calcul des données au sein des systèmes informatiques.

Nos procédures comprenaient entre autres :

- Obtenir une compréhension des processus de reporting pour l'Objet considéré ;
- Apprécier la cohérence de l'application du Critère ;
- Effectuer des entretiens avec le personnel compétent au niveau local chargé de la collecte des données, de l'établissement du reporting et du calcul de l'Objet considéré ;
- Effectuer des entretiens avec la direction et le personnel concerné au niveau du groupe, chargé de consolider et de mettre en œuvre les procédures de contrôle interne relatives à l'Objet concerné ;
- Effectuer des entretiens avec le personnel responsable de la présentation de l'Objet dans le Rapport ;
- Déterminer la nature et l'étendue des procédures d'examen pour chacun des sites contribuant à l'Objet considéré. Sur la base de l'exercice de sélection des sites, 8 sites (Spinetta, Augusta, Vernon, Marietta, Zhenjiang Songl, Zhangjiagang Fe, Tavaux et Wrexham) ont été visités pour inspecter visuellement les opérations, valider les données et évaluer la conception et la mise en œuvre des processus de collecte et de calcul des données, ainsi que l'inspection des documents sur la base d'un échantillon. Pour les autres sites contribuant aux indicateurs de durabilité



Shape the future
with confidence

énumérés à l'annexe, des procédures ont été mises en œuvre au niveau central afin d'examiner le caractère raisonnable des procédures de collecte, de calcul et de validation des données.

- Obtenir la réconciliation entre l'Objet considéré et les données sous-jacentes de la Société ;
- Évaluer et réconcilier l'Objet avec les documents justificatifs internes et externes pertinents, sur la base de tests de détail ;
- Effectuer une revue analytique des données et des tendances relatives à l'Objet au niveau consolidé et au niveau des sites ;
- Évaluer la présentation générale de l'Objet dans le Rapport.

Nous avons également mis en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans ces circonstances.

Opinion

À notre avis, les indicateurs de durabilité de Syensqo SA énumérés en annexe pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, en conformité avec le Critère.

Diegem, le 20 mars 2025

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Marie Kaisin*
Partner
* Agissant pour le compte d'une SRL

25MK0021



Shape the future
with confidence

Appendice

<u>Sujet</u>	<u>KPI</u>	<u>Résultat</u>
Émissions de GES	Émissions brutes de GES de portée 1	1,2 million de tCO2eq
Émissions de GES	Émissions brutes de GES de portée 2 basées sur le marché	0,3 million de tCO2eq
Émissions de GES	Émissions brutes de GES de portée 2 basées sur la localisation	0,7 million de tCO2eq
Émissions de GES	Émissions brutes de GES de portée 1 et 2 basées sur le marché	1,5 million de tCO2eq

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Le Conseil d'administration déclare qu'à sa connaissance :

- les états financiers, établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises faisant partie du périmètre de consolidation ;
- les états extra-financiers sont établis conformément aux normes GRI et au Cadre de référence international portant sur le reporting intégré ;
- le rapport de gestion contient un exposé fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de l'émetteur et des entreprises faisant partie du périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Rosemary Thorne

Présidente du Conseil d'Administration



Ilham Kadri

Présidente de l'Executive Leadership Team et Chief Executive Officer



GLOSSAIRE

Accident du travail

Accident survenu lors de l'exécution d'un contrat de travail avec Syensqo. Les accidents survenant sur le chemin du domicile ne sont pas considérés comme des accidents du travail, sauf si l'employé voyageait pour Syensqo au moment de l'accident.

Activités abandonnées

Composante dont le Groupe s'est séparé ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

ACV

Analyse du cycle de vie.

Agence de protection de l'environnement

L'Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency – EPA ou parfois USEPA) est une agence du gouvernement fédéral des États-Unis créée dans le but de protéger la santé humaine et l'environnement, en rédigeant et en veillant à faire appliquer des réglementations basées sur des lois adoptées au Congrès.

Ajustements

Chacun de ces ajustements apportés aux résultats IFRS est considéré comme étant de nature et / ou de valeur significative. L'exclusion de ces éléments de la mesure des profits fournit aux lecteurs des informations supplémentaires pertinentes sur la performance sous-jacente du Groupe au fil du temps, car elle est cohérente avec la manière dont la performance de l'entreprise est rapportée au Conseil d'administration et au Comité exécutif. Ces ajustements comprennent :

- les résultats de la gestion du portefeuille et des restructurations majeures ;
- les résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques ;
- les amortissements d'immobilisations incorporelles résultant de l'Allocation du prix d'acquisition (PPA) et les réévaluations de stocks dans la marge brute ;

- les résultats financiers nets relatifs aux changements de taux d'actualisation, aux coupons des obligations hybrides perpétuelles déduits des capitaux propres en IFRS et aux impacts de gestion de la dette (incluant principalement les gains/pertes relatifs au remboursement anticipé de dette) ;
- les ajustements des résultats mis en équivalence pour les gains ou pertes de dépréciation et les gains ou pertes de change non réalisés sur la dette ;
- les résultats des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur ;
- les gains et pertes liés à la gestion des couvertures de CO₂ non comptabilisées en tant que couverture de cash flow, sont reportés en ajustements jusqu'à l'échéance de la couverture économique ;
- la réévaluation des plans de rémunération variable à long terme liés aux actions du groupe Solvay et des instruments de couverture correspondants ;
- les effets d'impôts sur les éléments précités et les charges ou produits d'impôts des années antérieures ;
- tous les ajustements précités s'appliquent aux activités poursuivies et aux activités abandonnées, et incluent les impacts sur les participations minoritaires.

Autres produits de l'activité

Produits comprenant essentiellement les transactions de négoce de matières premières et d'utilités ainsi que les autres revenus qui sont considérés comme ne correspondant pas au savoir-faire et au cœur de métier de Syensqo.

Capitaux propres par action

Capitaux propres (part de Syensqo) divisés par le nombre d'actions en circulation à la fin de l'année (actions émises - actions propres).

CARECHEM

Carechem 24 est un service d'assistance téléphonique multilingue, qui propose une mise en relation avec une équipe de professionnels formés, 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Carechem 24 propose aux entreprises du monde entier une assistance d'urgence en cas d'incident impliquant des matières dangereuses.

Cash flow des activités d'exploitation

Cash flow généré/(utilisé) par les principales activités génératrices de revenus du Groupe et les activités autres que les activités de financement ou d'investissement.

Charges financières nettes

Charges nettes sur emprunts et coûts d'actualisation des provisions (à savoir celles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et aux engagements HSE).

Charges nettes sur emprunts

Coûts des emprunts, nets des intérêts sur prêts et produits de placement à court terme et autres gains et pertes sur la dette nette.

Chiffre d'affaires net

Vente de biens et prestations de services à valeur ajoutée liées au savoir-faire et au cœur de métier de Syensqo. Le chiffre d'affaires net exclut les autres produits de l'activité.

CMPC

(Weighted Average Cost of Capital) Coût moyen pondéré du capital.

Code de conduite

Syensqo s'engage à adopter un comportement responsable et à faire preuve d'intégrité en s'appuyant sur la croissance durable de ses activités et sur sa bonne réputation dans les communautés où le Groupe opère.

Contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés

Pour les régimes par capitalisation, contributions aux actifs des régimes correspondant aux montants devant être versés au cours de la période considérée conformément aux accords passés avec les fiduciaires ou la réglementation et, pour les régimes sans capitalisation, prestations versées aux bénéficiaires.

Contributions volontaires aux pensions

Contributions aux actifs des régimes en plus des contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés. Ces paiements sont discrétionnaires et motivés par l'objectif de création de valeur. Ces contributions volontaires sont exclues du Free Cash Flow disponible, car elles sont de nature à réduire l'effet de levier en tant que remboursement de la dette.

Conversion du Free Cash Flow

Il est calculé comme le rapport entre le Free Cash Flow disponible aux actionnaires de Syensqo sur les 12 derniers mois en glissement (avant compensation des dividendes versés aux actionnaires ne donnant pas le contrôle) et l'EBITDA sous-jacent sur les 12 derniers mois en glissement.

Conversion en cash

Un ratio utilisé pour mesurer la conversion de l'EBITDA en cash selon la formule ((EBITDA sous-jacent +/- variation du fonds de roulement - capex d'entretien) / (EBITDA sous-jacent)).

Les dépenses d'investissements d'entretien comprennent les dépenses d'investissements pour la maintenance, pour la mise en œuvre de la stratégie One Planet et pour les initiatives de transformation numérique, ainsi que le paiement des passifs locatifs.

Cotisations volontaires de retraite

Contributions aux actifs du régime en sus des contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés. Ces paiements sont discrétionnaires et motivés par l'objectif de création de valeur. Ces contributions volontaires sont exclues du Free Cash Flow disponible, car elles sont de nature à réduire l'effet de levier en tant que remboursement de la dette.

Couverture naturelle de change

Une couverture naturelle de change est un investissement qui réduit un risque indésirable en appariant les flux de trésorerie.

Croissance organique

Croissance du chiffre d'affaires net ou de l'EBITDA sous-jacent hors effets de conversion de devises et de changements de périmètre. Le calcul est effectué en redéterminant la période précédente au périmètre d'activité et au taux de conversion de la période en cours.

CTA

(Currency Translation Adjustment) Écart de conversion.

Désendettement opérationnel

Réduction des passifs (dette financière nette ou provisions) à travers la performance opérationnelle uniquement, c'est-à-dire hors impacts fusions et acquisitions et périmètre, ainsi que les impacts de réévaluations (changement de taux de change, d'inflation, de mortalité, d'actualisation).

Dette financière nette

Dettes financières non courantes + Dettes financières courantes – Trésorerie & équivalents de trésorerie – Autres instruments financiers. La dette nette financière sous-jacente a pour effet de retraiter en dette 100 % des obligations hybrides perpétuelles, considérées comme des capitaux propres selon les normes IFRS. C'est un indicateur clé de la solidité de la situation financière du Groupe, et qui est largement utilisé par les agences de notation.

Dette nette sous-jacente

La dette nette sous-jacente a pour effet de retraiter en dette 100 % des obligations hybrides perpétuelles, considérées comme des capitaux propres selon les normes IFRS.

GLOSSAIRE

DJ Euro Stoxx

Le Dow Jones Euro Stoxx est un indice boursier paneuropéen qui regroupe les 326 valeurs les plus importantes de l'indice Dow Jones général, appartenant aux onze pays de la zone euro.

DJ Stoxx

Le Dow Jones Stoxx est un indice boursier européen composé des 665 valeurs européennes les plus importantes.

EBIT

Résultat avant intérêts et impôts. C'est un indicateur de performance qui mesure la rentabilité opérationnelle du Groupe, quelle que soit la structure de financement.

EBITDA

Résultat avant intérêts, impôts et amortissements. Le Groupe a inclus l'EBITDA comme indicateur de performance alternatif, car la direction estime que la mesure fournit des informations utiles pour évaluer la rentabilité opérationnelle du Groupe ainsi que sa capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels.

Effet de levier

Dette nette / EBITDA sous-jacent des 12 derniers mois. Effet de levier sous-jacent = dette nette sous-jacente / EBITDA sous-jacent des 12 derniers mois.

Effet prix nets

Différence entre la variation des prix de vente et la variation des coûts variables.

EURONEXT

Opérateur mondial de marchés financiers et fournisseur de technologies de négociation sur titres.

Fiches de données de sécurité

Les fiches de données de sécurité sont le principal outil permettant de s'assurer que les fabricants et les importateurs communiquent suffisamment d'informations tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour permettre une utilisation sûre de leurs substances et mélanges.

Fonds de roulement net

Le fonds de roulement net comprend les stocks, créances commerciales et autres créances courantes, moins les dettes commerciales et autres passifs courants.

Free Cash Flow

Cash flow des activités d'exploitation (hors flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions de filiales, hors flux de trésorerie des contributions volontaires aux pensions dans la mesure où elles ont un caractère de désendettement en tant que remboursement de dette et hors flux de trésorerie liés à la gestion interne du portefeuille tels que coûts externes ponctuels de carve-out interne et taxes liées), les flux de trésorerie des activités

d'investissement (hors flux de trésorerie provenant de ou liés aux acquisitions et cessions de filiales et d'autres participations), et hors prêts aux entreprises associées et aux sociétés non consolidées, ainsi que les éléments taxes relatifs et la comptabilisation de créances affacturées), le paiement des passifs locatifs et les augmentations/diminutions des emprunts relatifs à de la remédiation environnementale. Avant l'adoption d'IFRS 16, les paiements de loyers des contrats de location simple étaient inclus dans le Free Cash Flow. Suite à l'adoption d'IFRS 16, étant donné que les contrats de location sont généralement considérés comme opérationnels par nature, le Free Cash Flow inclut les paiements des passifs locatifs (à l'exclusion de la charge d'intérêts). Ne pas inclure cet élément dans le Free Cash Flow entraînerait une amélioration significative de celui-ci par rapport aux périodes précédentes, alors que les opérations en elles-mêmes n'ont pas été affectées par l'implémentation d'IFRS 16. C'est un indicateur de la génération de trésorerie, de l'efficacité du fonds de roulement et de la discipline dans la politique d'investissements du Groupe.

Free Cash Flow aux actionnaires de Syensqo

Free Cash Flow après le paiement des intérêts nets, des coupons des obligations hybrides perpétuelles et des dividendes aux actionnaires minoritaires, les injections de capital et les remboursements de capital des/aux actionnaires minoritaires. Il représente le cash flow disponible aux actionnaires Syensqo pour payer le dividende et/ou réduire la dette financière nette.

FTSEUROFIRST 300

L'indice FTSEurofirst 300 suit la performance, dans la zone européenne, des actions des 300 plus grandes sociétés sur la base des capitalisations boursières de l'indice FTSE Developed Europe.

GBU

Global Business Unit.

Glissement annuel

Comparaison d'une année sur l'autre.

GRI

La Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation internationale indépendante qui aide les entreprises et autres organisations à assumer la responsabilité de leurs impacts, en leur fournissant le langage commun mondial pour communiquer ces impacts. Elle fournit les normes les plus largement utilisées au monde pour les rapports sur le développement durable (normes GRI).

IBA

Comptes bancaires internes.

ICCA

(International Council of Chemistry Associations) Conseil international des associations chimiques.

IFRS

(International Financial Reporting Standards) Normes internationales d'information financière.

Indicateurs extra-financiers

Indicateurs utilisés en complément des indicateurs financiers pour mesurer les performances de durabilité de la Société. Syensqo a sélectionné cinq indicateurs qui figurent dans l'initiative ONE Planet.

Intensité de recherche et innovation

Rapport entre la recherche et l'innovation et le chiffre d'affaires net.

Investissements (CAPEX)

Montants payés pour l'acquisition d'actifs incorporels et corporels présentés dans les flux de trésorerie des activités d'investissement et le montant des passifs locatifs payé (en excluant les intérêts payés), présenté dans le cash flow des activités de financement. Cet indicateur est utilisé pour gérer les capitaux employés dans le Groupe.

ISO 14001

La famille ISO 14001 répond à diverses problématiques liées au management environnemental. Elle propose aux entreprises et organisations des outils pratiques visant à identifier et à contrôler leur impact environnemental et à constamment améliorer leur performance environnementale.

ISO 14040

La norme ISO 14040 couvre les études d'analyse du cycle de vie et les études d'inventaire du cycle de vie.

ISO 26000

L'ISO 26000 est une norme internationale dédiée aux directives à suivre par les organisations en matière de responsabilité sociale. La norme a été publiée en 2010 au terme de cinq années de négociations entre un très grand nombre de parties prenantes dans le monde entier. Des représentants des gouvernements, des ONG, de l'industrie, des groupes de consommateurs et du monde du travail ont été impliqués dans son élaboration. Elle représente donc un consensus international.

ISO 9001

La norme ISO 9001 définit un ensemble de conditions pour l'instauration d'un système de gestion de la qualité au sein d'une organisation, quelle que soit sa taille ou son activité.

LTII

(Lost Time Injury or Illness) Accident ou maladie lié au travail entraînant une interruption de travail d'un ou plusieurs jours, sans compter le jour de l'accident.

LTIR

(Lost Time Injury and Illness Rate) Nombre d'accidents et de maladies avec arrêt de travail pour 200 000 heures de travail.

LTM

Douze derniers mois.

Matérialité

Les entreprises peuvent publier des rapports sur un grand nombre de sujets en lien avec la durabilité. Ces thèmes concernent les impacts significatifs, réels ou potentiels, positifs ou négatifs, de la Société sur les personnes ou l'environnement à court, moyen et long terme, ou les risques ou les opportunités qu'elle génère qui affectent (ou qui seraient raisonnablement susceptibles d'affecter) sa position financière, ses performances financières, son cash flow, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme. Les questions de durabilité relevant de l'une ou de ces deux dimensions méritent de figurer dans le rapport annuel. La matérialité est le seuil au-delà duquel un élément devient assez important pour faire l'objet d'un reporting.

OCDE

Organisation de coopération et de développement économiques.

OCI

(Other Comprehensive Income) Autres éléments du résultat global.

ODD

Objectifs de développement durable des Nations unies.

OHSAS 18001

OHSAS 18001 est une certification internationale pour les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail.

Open innovation

Innovation enrichie de l'expertise externe, via des partenariats avec le monde universitaire et des participations dans des startups, directement ou par des fonds d'investissements.

OSHAS

(United States Occupational Safety and Health Administration) Administration américaine de la sécurité et de la santé au travail.

PP

Unité de points de pourcentage, utilisée pour exprimer l'évolution des ratios.

PPA

(Purchase Price Allocation) Allocation du prix d'acquisition, c'est-à-dire impacts comptables des acquisitions, concernant essentiellement Rhodia et Cytec.

Presqu'accident

Accident ou collision évité de justesse.

Pricing power

Capacité à créer un effet net positif sur les prix.

Processus de prévention des sinistres

La prévention des sinistres vise à maintenir le flux de production et la rentabilité des sites industriels en apportant des mesures d'atténuation des risques.

Elle permet également d'améliorer la protection des personnes et de l'environnement.

Product stewardship

Approche responsable de la gestion des risques tout au long du cycle de vie d'un produit, de sa conception à sa fin de vie.

Profil écologique

Description de l'ampleur et de l'importance des intrants et des extrants pertinents pour l'environnement (y compris, le cas échéant, les matières premières, les produits intermédiaires, les émissions et les déchets) associés à un produit tout au long de son cycle de vie.

PSM

(Process Safety Management) Sécurité des procédés.

PSU

(Performance Share Unit) Unité d'actions de performance.

Quote-part des capitaux propres par action

Capitaux propres (part de Syensqo) divisés par le nombre d'actions en circulation en fin de période (actions émises – actions propres).

Ratio d'endettement

Une mesure de la structure du capital, définie comme la dette nette sous-jacente / (dettes nettes sous-jacentes + capitaux propres - obligations hybrides dans les capitaux propres).

REACH

REACH est le règlement de la Communauté européenne sur les substances chimiques et leur utilisation en toute sécurité (CE 1907/2006). Il concerne l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. Le texte est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007.

Recherche et innovation

Coûts de recherche et développement reconnus dans le compte de résultat et en tant que capex, avant déduction des subsides, royalties et des charges d'amortissements y relatifs. Cet indicateur mesure l'effort de trésorerie total dans la recherche et l'innovation, que les coûts aient été passés en charges ou capitalisés.

Réglementation Seveso

Réglementation sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Ces réglementations (souvent dénommées « réglementation COMAH » ou « directive Seveso ») mettent en œuvre la directive européenne 96/82/CE. Elles s'appliquent uniquement aux sites où d'importantes quantités de substances dangereuses sont stockées.

Rendement du dividende (brut)

Dividende brut divisé par le cours de clôture au 31 décembre.

Rendement du dividende (net)

Dividende net divisé par le cours de clôture au 31 décembre.

Reporting intégré

Processus fondé sur la base d'une réflexion intégrée qui aboutit à un rapport périodique dédié à la création de valeur dans l'entreprise sur le long terme et aux informations connexes concernant les différents aspects de cette création de valeur.

Responsible Care®

Responsible Care® est une initiative unique du secteur de la chimie au plan mondial qui vise à améliorer la santé et la performance environnementale, à renforcer la sécurité et à dialoguer avec les parties prenantes au sujet des produits et des procédés.

Résultat dilué par action

Résultat net (part de Syensqo) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions, ajusté pour tenir compte des effets de dilution.

Résultats de la gestion du portefeuille et des restructurations majeures

Ils comprennent :

- les gains et pertes sur ventes de filiales, entreprises communes, coentreprises et entreprises associées qui ne sont pas qualifiés en tant qu'activités abandonnées ;
- les coûts d'acquisition des nouvelles activités ;
- les coûts externes opérationnels uniques liés à la gestion interne du portefeuille (filialisation de lignes d'activité principales) ;
- les gains et pertes sur ventes de biens immobiliers non directement liés à une activité opérationnelle ;
- les coûts de restructuration induits par la gestion et les réévaluations de portefeuille, y compris les pertes de valeur résultant de la cessation d'une activité ou de la fermeture d'un site ; et
- les pertes de valeur résultant des tests de dépréciation réalisés sur les UGT.

Ils ne comprennent pas les impacts comptables non cash des amortissements résultant du PPA des acquisitions.

Résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques

Ils comprennent :

- les coûts d'assainissement qui ne sont pas générés par des actifs de production en activité (fermeture de sites, productions abandonnées, pollution des années antérieures) ; et
- l'impact des principaux litiges juridiques.

RII

(Reportable Injury & Illness) Accident ou maladie liée au travail dont la gravité dépasse les premiers soins, selon l'US OSHA 29 CFR 1904.

RIIR

(Reportable Injury & Illness Rate) Nombre d'accidents ou de maladies liés au travail déclarés pour 200 000 heures de travail.

ROCE

Le rendement sur capitaux employés est calculé comme le ratio entre l'EBIT sous-jacent (avant ajustement pour l'amortissement du PPA) et les capitaux employés. Les capitaux employés comprennent le fonds de roulement net, les immobilisations corporelles et incorporelles, le Goodwill, les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation, les participations dans des entreprises associées et les coentreprises et d'autres participations. Ils sont calculés comme la moyenne de la situation à la fin des 4 derniers trimestres.

ROE

Rendement des capitaux propres.

SAEL

(Syensqo Acceptable Exposure Limits) Limites d'exposition acceptables de Syensqo.

SBTi

Science Based Target Initiative.

SOCRATES

Outil mondial pour la gestion de l'hygiène industrielle.

SOP

(Stock Option Plan) Plan de stock-options.

Sous-jacent

Les résultats sous-jacents sont censés fournir une indication davantage comparable de la performance fondamentale de Syensqo sur les périodes de référence. Ils sont définis comme étant les chiffres IFRS, ajustés pour les « Ajustements » définis

ci-dessus. Ils fournissent aux lecteurs des informations supplémentaires sur la performance sous-jacente du Groupe dans le temps, ainsi que sur sa situation financière, et sont cohérents avec la manière dont la performance et la situation financière de l'entreprise sont communiquées au Conseil d'administration et au Comité exécutif.

SPM

Le Sustainable Portfolio Management est un outil factuel qui évalue les risques et les opportunités de notre portefeuille. Il tient compte de l'impact social et environnemental de nos opérations et des signaux du marché en matière de durabilité, même s'ils sont faibles, afin d'anticiper leur impact et d'élaborer les bonnes réponses en temps utile. Il est conçu pour guider les décisions et les priorités de la Société en matière de création de valeur.

SVHC

(Substance of Very High Concern) Substance chimique pour laquelle il a été proposé que son utilisation au sein de l'Union européenne soit soumise à autorisation légale au titre du règlement REACH.

Taux de rotation

Volume total d'actions échangées sur l'année divisé par le nombre total d'actions cotées, selon la définition d'Euronext.

Taux de rotation ajusté du flottant

Taux de rotation ajusté en fonction du pourcentage d'actions cotées détenues par le public, selon la définition d'Euronext.

Taux d'impôts sous-jacent

Charges d'impôts / (résultat avant impôts – résultats des entreprises associées et des co-entreprises) – toutes déterminées sur une base sous-jacente.

L'ajustement du dénominateur relatif aux entreprises associées et aux co-entreprises est dû au fait que leur contribution est déjà nette d'impôts. Cette mesure fournit une indication du taux d'imposition au sein du Groupe.

TCFD

(Task Force on Climate-related Financial Disclosure) Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat.

UGT

Unité génératrice de trésorerie.

WBCSD

(World Business Council for Sustainable Development) Conseil mondial des affaires pour le développement durable.

AGENDA DES ACTIONNAIRES

6 MAI 2025

Assemblée Générale ordinaire

15 MAI 2025

Résultats du premier trimestre 2025

19 MAI 2025

Date proposée pour le paiement du dividende

31 JUILLET 2025

Résultats du premier semestre 2025

6 NOVEMBRE 2025

Résultats des neuf premiers mois de 2025

Mise en page, conception et production : WordAppeal, France / Impression : Cousto, Belgique / Direction de la publication : Syensqo Communications

Crédits : @Syensqo, iStock

This report is also available in English. Dit jaarverslag is ook beschikbaar in het Nederlands.

Imprimé sur papier FSC.



Image de couverture du film «2050» parrainé par Syensqo – un documentaire révélateur sur les effets du réchauffement climatique, inspirant toutes les générations à agir d'urgence pour préserver notre planète.